
L'HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE A TOUS
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE FR. FUNCK-BRENTANO
MEMBRE DE L'INSTITUT

LES ORIGINES

PAR FR. FUNCK-BRENTANO
MEMBRE DE L'INSTITUT



Charlemagne (Musée Carnavalet).

• HACHETTE •

2.60V

L'HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE A TOUS
PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE FR. FUNCK-BRENTANO
MEMBRE DE L'INSTITUT

LES ORIGINES

PAR FR. FUNCK-BRENTANO
MEMBRE DE L'INSTITUT



• HACHETTE •

VINGT-NEUVIÈME MILLE

Tous droits de traduction, de reproduction
et d'adaptation réservés pour tous pays.
Copyright by Librairie Hachette, 1925

AVANT-PROPOS

CE volume embrasse les origines de l'histoire de France depuis les temps préhistoriques jusqu'à l'avènement des Capétiens. Les travaux de nos prédécesseurs nous ont servi de guide et d'appui : en premier lieu l'œuvre magistrale de Fustel de Coulanges sur les institutions de la Gaule romaine et des temps Mérovingiens et Carolingiens, œuvre incomparable par la sûreté et la richesse de l'information, la clarté de la pensée et la précision de l'expression. Digne du maître, le labeur immense du disciple, M. Camille Jullian. Le magnifique tableau que Camille Jullian a tracé de la Gaule des Celtes et de celle des Romains est saisissant par la science si variée, si abondante, et peut-être plus encore par l'éclat du style et par l'heureuse hardiesse de la pensée. La *Gaule mérovingienne* de Maurice Prou est un chef-d'œuvre. Quant aux étonnants *Prolegomènes* de Benjamin Guérard, l'éloge n'en est plus à faire. Et, comme bien on pense, les beaux travaux de MM. Bayet, C. Pfister, A. Kleinclausz, G. Bloch, les études si précises de M. Louis Halphen, l'émouvante histoire religieuse de M. Georges Goyau, les pages claires et fortes de M. Imbart de la Tour n'ont pas été négligées.

A la fin de chacun des chapitres on trouvera, non la bibliographie du sujet, dont l'établissement nous eût entraîné hors des cadres de ce livre, mais l'indication des sources et des travaux où nous avons particulièrement puisé.

ainsi que des ouvrages dont la lecture, à notre jugement, compléterait le plus heureusement les pages qui suivent.

A nos devanciers nous devons beaucoup, dans leurs travaux nous avons puisé à pleines mains, et c'est du fond du cœur que nous leur exprimons notre reconnaissance.

LES ORIGINES

CHAPITRE PREMIER

LA PRÉHISTOIRE

Le territoire de la Gaule sous l'ère primaire, l'ère secondaire, l'ère tertiaire. — L'ère quaternaire : apparition de l'homme. Les divisions de l'ère quaternaire : époques Chelléenne, Acheuléenne, Moustérienne, Aurignacienne, Solutréenne, Magdalénienne. Caractères de chacune de ces époques. La capitale de la préhistoire, les Eyzies en Dordogne. — Ces six époques forment l'âge paléolithique ou de la pierre éclatée, auquel succède l'âge néolithique ou de la pierre polie, après un grand intervalle dénommé l'hiatus. — Les palafites ou cités lacustres. — L'âge du bronze suivi de l'âge du fer avec lequel on entre dans la période historique.

Le territoire aujourd'hui occupé par la France et que, pendant des siècles, on a borné unanimement au Rhin, aux Alpes, à la Méditerranée, aux Pyrénées et à l'Océan, a subi depuis les temps anciens des transformations que les géologues se sont efforcés de décrire. Ils ont divisé cette longue formation en quatre périodes, dont chacune comprend de nombreux millénaires, et qu'ils ont dénommées l'ère primaire, où s'ébauchent les continents et en dehors de l'Europe se forment quelques chaînes de montagnes ; l'ère secondaire, caractérisée par une grande extension marine dans l'Europe méridionale et l'émersion des régions du Nord qui sortent des ondes ; l'ère tertiaire où les eaux recouvrent encore le sol de la Gaule ; mais voici que le Massif Central émerge comme un îlot, le Massif Central qui s'étend du Morvan au Nord, jusqu'à la montagne Noire et aux monts de Lacaune au midi ; d'Ouest en Est, du Limousin aux Cévennes. Au Sud, les Pyrénées dressent leurs arêtes, les Alpes surgissent à l'Orient. Un deuxième îlot vient au jour : la Bretagne, à laquelle se rattachent encore les îles normandes ; et un troisième, les Vosges. Ce que nous

nommons le Bassin Parisien est un golfe dont les eaux mouillent les côtes bretonnes, le massif Central et le massif des Vosges. A l'ère quaternaire enfin, les continents prennent la forme que nous leur connaissons et l'homme apparaît.

Au point de vue des êtres organiques, l'ère primaire est caractérisée par le règne des nautilides, mystérieux sous-marins composés d'une tête et de quatre membres : toutes les espèces en sont éteintes aujourd'hui, — et par le début des plus anciens batraciens : les vertébrés n'étant représentés que par les poissons et, surtout, par de nombreux reptiles.

Dans l'ère secondaire apparaissent les mammifères, en leur premier aspect, les marsupiaux : le jeune naissant sous forme d'embryon qui reste attaché aux mamelles de la mère avant de pouvoir vivre indépendamment. Ces mammifères primitifs se développeront dans l'époque tertiaire. Simultanément les grands sauriens développent leurs formes monstrueuses ; les dinosaures ordre de reptiles ne comptant que des espèces aujourd'hui disparues, à la peau nue ou couverte de plaques osseuses. Les oiseaux reptiliens font frissonner la végétation luxuriante.

L'ère tertiaire se colore d'une flore magnifique. Age des grands lacs, règne des mammifères : pachydermes, ruminants, et les gros poissons de l'ordre des mammifères, les cétacés. Les premiers singes se balancent aux branches et les proboscidiens, mammifères armés d'une trompe comme les éléphants, foulent la sauvage végétation qui borde les palus.

Quelques savants font remonter l'homme jusqu'au tertiaire ; mais c'est au quaternaire qu'il surgit en maître de la nature et de ses habitants.

Un romancier qui, comme Balzac, a fait plus d'une incursion dans le domaine de l'histoire et, comme Balzac, y a fait luire des éclairs de génie, J.-H. Rosny aîné, a donné de l'homme quaternaire un tableau saisissant. Nous remontons à plus de cent mille ans :

« Nos antiques précurseurs allument le brasier des nuits froides et pleines d'embûches, alors que l'abominable machairodus aux canines en poignard (félin carnassier comparable au tigre) chassait encore dans les mêmes pâtures où vivaient le mastodonte, l'éléphant méridional, le rhinocéros tertiaire, l'hipparion » (forme ancestrale du cheval actuel, ayant trois doigts aux pieds, dont un grand au milieu. Tel fut le cheval de Jules César qui lui éleva

une statue devant le temple de Vénus Genitrix, et on en a revu au XIX^e siècle, par un phénomène héréditaire stupéfiant).

« L'homme sans doute, poursuit J.-H. Rosny, offrait déjà des variétés sensibles — doué ici de la force du gorille et d'une puissante stature, là, plus frêle, plus dépendant de la ruse — résumant enfin les caractères dont devaient sortir les mille diversités de l'heure actuelle : un faible animal auprès des fauves qui eussent anéanti nos tigres d'un coup de griffe, d'herbivores dont le mammoth et l'éléphant ne sont que des descendants amoindris. On se figure avec un frisson de pitié quelque petite troupe humaine, au temps du silex de Thenay, sur notre terre de France. » Thenay est une commune de Loir-et-Cher où l'abbé Bourgeois trouva en 1865 des éclats de silex qui ont fait reporter par quelques archéologues l'origine de l'homme à l'époque tertiaire.

« La troupe est campée à la lisière d'une forêt, puis d'un fleuve, devant la plaine entrecoupée de marécages. Les animaux pullulent dans les bois, les herbes et les eaux. La terrible création s'est multipliée. Les troupeaux d'herbivores rôdent sous la conduite de mâles farouches. Il n'y a encore aucune métaphysique du Bien ni du Mal... La dévoration immense du faible par le fort, du stupide par le rusé, du solitaire par la troupe s'accomplit sans une réflexion sur la cruauté des lois naturelles. La beauté du monde se mêle dans une immense harmonie de croissance et de meurtre, de souffrance et de joie, d'amour et de chasse. »

L'homme ne connaît pas la culture des céréales ni des plantes textiles. Il ne s'enferme pas encore dans les cavernes, ni dans les abris souterrains ; il vit à l'air libre, au creux du vallon, dans la profondeur des forêts vierges, ou bien sur les plateaux qui dominent les cours d'eau. Sur les hauteurs d'où l'on voit briller les eaux de la Somme, de la Seine, de la Meuse, il a fait en Gaule son apparition.

C'est ce que Camille Jullian a appelé « l'époque des chasseurs », le plus long des âges de l'humanité : elle s'est étendue sur des dizaines de milliers d'années et n'a pris fin que quelques millénaires avant la période où nous vivons. Il a fallu à l'homme ce long espace pour conquérir la Gaule sur les monstres qui l'occupaient, sur les félins sauvages, l'ours des cavernes, l'hyène géante. Et ce n'est qu'après ce rude combat, plusieurs centaines de fois séculaire que, se sentant le maître du sol, il pourra se mettre à le cultiver, à l'ensemencer, à y jouir de ses récoltes.

Car les quatre ères que nous venons d'énumérer — primaire, secondaire, tertiaire, quaternaire — ont été divisées, à leur tour en plusieurs époques : les géologues disent « étages ». Nous n'avons à nous occuper que de l'ère quaternaire, où l'homme apparaît.

Peut-être cependant va-t-on nous arrêter. Ces ères successives, dira-t-on, se placent à des milliers et des milliers d'années avant les temps historiques, elles ne nous ont laissé aucun écrit, nulle inscription ; comment arrive-t-on à se faire une idée, et si vague soit-elle, de ce qui a bien pu s'y passer ?

A quoi notre maître Fustel de Coulanges répondra :

— A défaut de livres et d'inscriptions, il nous reste le sol...

Et Fustel développe sa pensée avec la belle clarté de son génie :

« Il existe en Danemark d'énormes dépôts de tourbe. La tourbe est un amas de substances végétales accumulées par les siècles. Chaque mètre d'épaisseur de tourbe représente plusieurs siècles de forêts.

« On creuse et l'on distingue les diverses espèces d'arbres qui ont composé cette tourbe : on trouve que la couche inférieure est formée principalement de pins ; une couche au-dessus est formée de chênes, la couche supérieure de bouleaux.

« Ainsi l'on reconnaît que, dans ce pays, il y a eu une série de siècles où le pin dominait les forêts ; une autre série de siècles où c'était le chêne, une troisième où c'était le bouleau.

« Or, en même temps que se succédaient ainsi les générations d'arbres et les espèces, les générations d'hommes et les races se succédaient aussi dans ces antiques forêts qui sont aujourd'hui de la tourbe. Les hommes qui ont vécu là y ont laissé, aux différents âges, des témoins de leur existence : des instruments, des armes, des ustensiles que leur main avait façonnés. Eux, ils ont péri ; mais leurs œuvres sont encore là. Et de même que les couches de tourbe ne se ressemblent pas et sont formées de différentes espèces d'arbres, de même les objets humains, les œuvres humaines ne se ressemblent pas aux différentes profondeurs.

« Dans la dernière couche, couche des pins, tous les objets qui ont servi à l'homme sont en pierre. Dans la couche au-dessus, celle des chênes, on trouve beaucoup d'objets et d'instruments en métal : mais ce métal n'est jamais du fer et est toujours du bronze. Au-dessus seulement on trouve des objets de fer. »

Et maintenant, venant en Gaule, étudions-y, non seulement les couches superposées de tourbe, mais l'écorce terrestre, ce qui forme le sol du pays : les roches que nous y trouvons sont également disposées en couches diverses et superposées ; les alluvions, c'est-à-dire des terrains que les siècles ont formés par le limon des fleuves, en un procédé infiniment plus lent encore mais semblable à la formation de la tourbe par les forêts, se superposent aussi en couches parallèles.

Creusons-les, et nous y trouverons les mêmes dépôts de caractères différents que dans la tourbe : débris de plantes, coquillages, ossements divers, et les mêmes objets de fabrication humaine, lesquels seront toujours disposés dans le même ordre : dans la couche la plus basse, rien que des objets de pierre ; plus haut, des instruments en bronze ; plus haut encore, des armes, des ustensiles, des instruments en fer.

Et cela est toute une histoire. Si dans l'étage inférieur, le plus ancien, nous ne trouvons que des instruments de pierre, c'est qu'à l'âge correspondant de l'humanité, on ne connaissait pas encore l'usage des métaux ; après quoi vient le bronze, alliage du cuivre avec l'étain ; et ne nous étonnons pas que ce métal composé ait précédé l'emploi du fer, un corps simple ; il est plus difficile d'extraire le fer du minerai qu'il n'est difficile de mêler l'étain au cuivre pour faire le bronze ; le fer est plus rude à travailler, au feu qui brille, au chant du marteau.

L'ère quaternaire a donc été divisée en époque de Chelles (Seine-et-Marne) ou Chelléenne ; époque de Saint-Acheul (Somme) ou Acheuléenne ; époque du Moustier (commune de Peyzac-en-Dordogne) ou Moustérienne ; époque d'Aurignac (Haute-Garonne) ou Aurignacienne ; époque de Solutré (Saône-et-Loire) ou Solutréenne ; époque de La Madeleine (commune de Tursac, Dordogne) ou Magdalénienne. Une dernière époque dite Tourassienne (la Tourasse, Haute-Garonne), la plus rapprochée de nous, est aujourd'hui identifiée avec l'Azilienne dont il est question plus loin.

Comme on ne possède aucune date, voire avec une approximation millénaire, nul fait historique où s'accrocher, on a désigné ces différentes époques — ces étages — par les noms des localités — toutes situées en France, comme on voit — où ont été trouvés les objets, des armes principalement, qui ont servi à les caractériser.

Ces six périodes — Chelléenne, Acheuléenne, Moustérienne, Aurignacienne, Solutréenne et Magdalénienne — forment les divisions de ce que l'on a appelé l'âge paléolithique — âge de la pierre ancienne ou de la pierre éclatée — les armes dont les hommes se servent se composant de silex grossièrement taillé par éclats.

L'époque Chelléenne, la plus ancienne des époques qui composent l'âge de la pierre éclatée, la première où l'on trouve indiscutablement des traces humaines en Europe, est caractérisée par l'arme primitive, une manière de coup de poing en forme d'amande et qui pouvait aussi servir d'outil, de racloir, voire de couteau. L'homme est à peine vêtu ; le climat est alors très doux et nos ancêtres jouissent de la constitution la plus robuste. Souple, agile, avec ses longs bras et ses jambes flexibles, le Chelléen est habile à grimper aux arbres géants. Outre son coup de poing en silex taillé, il est armé du gourdin de bois, de l'épieu. Que pouvait-il chasser ? — des antilopes, des biches, des élans, des rennes, des chevaux, l'auroch, taureau sauvage analogue au bison. Et avec quel soin il devait éviter les monstres énormes qui n'eussent fait de lui qu'une bouchée : les mastodontes, l'hippopotame formidable, les félins géants, l'ours des cavernes, le rhinocéros à narines cloisonnées.

On suppose que la Gaule était alors unie à la Grande-Bretagne par un isthme, qui disparaîtra sous le canal de la Manche. Le climat était chaud, humide ; une végétation tropicale, d'immenses forêts.

La famille était-elle constituée ? — Sous une forme embryonnaire sans doute. Les hommes devaient se grouper pour se défendre. Selon la remarque de J.-H. Rosny : « On peut très bien se figurer de petits clans, où la suprématie du chasseur le plus habile, du tueur de fauves le plus heureux, fût reconnue très naturellement. La Bête était trop forte encore contre l'homme pour que la communauté ne se courbât pas devant la nécessité d'un chef fort et courageux. »

A l'époque Chelléenne succèdent l'époque de Saint-Acheul et l'époque du Moustier. Le climat s'est refroidi : l'homme s'abrite dans les grottes ; celles du Moustier, dans la vallée de la Vézère (Dordogne), sont parmi les plus caractéristiques. C'est par excellence l'âge des cavernes, car l'usage des cavernes ne laissera pas de se maintenir durant les époques suivantes, simultanément avec d'autres modes d'habitation

On a remarqué que les troglodytes recherchaient pour logis les grottes voisines de l'eau courante. En Périgord, la terre classique de la préhistoire, les grottes célèbres du Moustier, de La Madeleine, de Cro-Magnon, des Eyzies, l'abri de Murat, la grotte de Sainte-Eulalie, la grotte David, sont échelonnées le long de la Vézère, de la Dordogne, de la Drôme et du Célé; la grotte du Chaffaut est sur la Vienne, celle de Bruniquel sur l'Aveyron. En suivant le cours inférieur de la Vézère, on voit se profiler, sur une étendue de 12 kilomètres, une ligne de rochers, creusés comme un grand terrier de lapins et qui ont dû servir d'abri à une population assez nombreuse. En d'autres régions, des habitations souterraines bordaient la Loire et la Seine.

Les grottes du Moustier ont permis de mettre au jour des armes en progrès sensible sur le coup de poing Chelléen : une pointe de lance capable de pénétrer profondément. Emmanchée au bout d'un fort bâton, elle pouvait former une arme redoutable. Le travail du silex a aussi progressé. Voici des haches habilement taillées en biseau par une succession de petits éclats.

En ces cavernes, nos troglodytes devaient mener une vie plus misérable peut-être que celle des libres chasseurs Chelléens. En quelle promiscuité vivaient-ils ? Mais le goût de la parure se marque en des colliers de coquillages, en des pendeloques faites de dents perforées. D'ailleurs, plusieurs des plus redoutables ennemis de l'homme ont disparu : le dinotherium, puis le mastodonte et le terrible machairodus ; restent le lion, l'hyène géante, le grand ours des cavernes, qui lui disputent son abri et l'y traquent souvent.

L'entrée de la caverne n'est pas encore close.

« La famille humaine allumait un brasier pour remplacer la barrière. Tout autour rugissait, hurlait, bramait, barrissait, beuglait le peuple des animaux poursuivis ou poursuivants. Passait quelque fauve immense avec sa femelle ; il rugissait à la flamme, s'accroupissait et attendait. Derrière lui arrivaient des hyènes, des loups et d'autres carnassiers qui vivaient sur les reliefs du monstre. Si la flamme était claire et pleine, si le bois ne manquait pas pour l'entretenir, toutes ces bêtes farouches devenaient inquiètes et se lassaient ; mais si le feu décroissait, si, faute de provision, peu à peu la cendre dominait la lueur, le moment arrivait où la Bête transgressait la limite. Elle franchissait l'espace en bonds de dix mètres et la lutte s'engageait. Quand les humains

étaient nombreux, elle finissait à leur avantage ; mais s'il n'y avait là que six ou sept hommes, la mêlée devenait indécise ; s'il n'y en avait que deux ou trois, de la famille dévorée, il demeurerait les morceaux dédaignés, pour les rôdeurs, les parasites. » (J.-H. Rosny.)

Il est remarquable que ces cavernes des troglodytes primitifs furent encore habitées jusque dans des temps bien postérieurs, au Moyen Age, au ^{xvii}^e siècle. Plusieurs d'entre elles ont formé des villages. Sous l'éclat du roi soleil, Boileau décrira le village souterrain de Haute-Isle en son épttre à Lamoignon :

Le village au-dessus forme un amphithéâtre :
L'habitant ne connaît ni la chaux, ni le plâtre ;
Et dans le roc, qui cède et se coupe aisément,
Chacun sait de sa main creuser un logement.
La maison du seigneur, seule un peu plus ornée,
Se présente au dehors de murs environnée :
Le soleil, en naissant, la regarde d'abord
Et le mont la défend des outrages du nord...

Et plusieurs de ces grottes étaient habitées encore il y a un demi-siècle. Les troglodytes sont tenaces.

A l'époque Moustérienne succède l'Aurignacienne (Aurignac, Haute-Garonne). Elle est remarquable par les premières tentatives artistiques qui apparaissent dans l'histoire de l'humanité : un art très intéressant dans le travail de l'ivoire. La tête féminine de Brassempouy (Landes), aux longs cheveux ondulant sur la nuque et les épaules, en est une relique précieuse ; et voici des décorations murales telles que le rhinocéros peint en rouge sur les parois de la caverne de Font-de-Gaume (Dordogne).

Suit l'époque de Solutré (Saône-et-Loire). Le climat est particulièrement sec. Les saisons vont accentuant leurs différences, d'un hiver froid à un été assez chaud. Les chevaux et les rennes fourmillent. Au pied des roches escarpées de Solutré on a découvert un effroyable amoncellement de squelettes de chevaux qui pouvaient s'élever au chiffre de 100.000. On a pensé que l'homme en chasse les y poursuivait et que la bête se tuait en se précipitant de la hauteur. L'homme paraît s'être nourri du cheval comme du renne. Quelques germes de vague poésie commencent-ils à lever ? L'art du moins, que nous avons vu poindre parmi les Aurignaciens, va se hausser à une étonnante perfection dans la

période Magdalénienne; mais on se rendra compte de la lenteur de l'évolution en pensant que les Magdaléniens sont éloignés de nous par des milliers et des milliers d'années et qu'ils étaient séparés des Moustériens par un espace de temps beaucoup plus grand encore.

L'époque Magdalénienne — au nom charmant — est intéressante entre toutes par son caractère artistique. Elle a tiré son nom de la célèbre grotte de La Madeleine en Périgord sur la Vézère, où l'un des fondateurs de la préhistoire, Edouard Lartet, trouvait, en 1864, cette merveilleuse gravure sur ivoire, représentant, avec une sûreté de trait étonnante, une figure de renne, œuvre d'art véritable et qui remonte à plus de 20.000 ans. L'animal est présenté de profil, il broute : les proportions, l'exactitude du mouvement, la fidélité et la précision du trait y sont parfaites.

Gravures sur ivoire et sur bois de renne, gravures sur roche, sur schiste, sur pierre et sur galet. La première gravure sur galet a été trouvée dans le Lot, près de Rocamadour, par l'abbé Lemozi : elle représente une biche qui se lèche en se retournant. On dirait d'un instantané : la photographie ne reproduirait pas le mouvement d'une manière plus juste; mouvement plus compliqué que celui du renne de La Madeleine, dont nous venons de parler.

Et plus récemment encore, en 1920, l'abbé Lemozi découvrait dans la vallée du Célé — nous sommes toujours dans le département du Lot — une succession de grottes divisées en plusieurs grandes salles que séparent l'une de l'autre d'étroits couloirs et des galeries, dont l'une ne mesure pas moins de cent-cinquante mètres. « Les deux salles terminales, écrit Jean Labadié qui les a visitées, forment un véritable paysage mêlé d'architecture, un décor élyséen pour l'âme d'Hubert Robert. Une cascade figée déborde en une suite d'escaliers convexes soigneusement arrondis, d'où la rivière de marbre rose s'écoule à travers des buissons ambrés plus ramifiés que des coraux. »

Les parois en sont couvertes d'une ornementation en noir ou teintée d'ocre rouge, ou bien incisée dans la roche; ornementation qui représente une quarantaine d'animaux préhistoriques : mam-mouths, bisons, poissons et équidés; le tout constellé de signes hiéroglyphiques. La voûte, élevée de six à sept mètres, porte des entrelacs et des gravures. La disposition du lieu fait penser à une manière de temple, et il est probable que c'en était un.

Ces gravures au burin de silex, ces peintures à l'ocre ou au

noir — auxquelles se mêlent parfois des sculptures comme ces étonnants bisons de la caverne du Tuc d'Audibert, si vigoureusement et si exactement modelés dans l'argile — représentent presque exclusivement des animaux. La pensée de l'homme, en toute sa vigueur et sa puissance physique, est encore une pensée d'enfant. Observez les enfants qui dessinent : ils commencent par figurer des animaux.

En cette efflorescence artistique — et l'on peut vraiment parler ainsi — le renne occupe la place d'honneur. Était-ce reconnaissance — et qui pouvait prendre la forme d'un culte — pour l'animal auquel le Magdalénien devait tant ? — Les femmes, installées à l'huis de la grotte, font rôtir au feu de bois des tranches de renne ; pour leurs vêtements et ceux des leurs, elles cousent des peaux de rennes, au moyen de tendons et d'aiguilles, ces dernières fabriquées avec des os de rennes ; le renne a tout fourni. Et l'homme, avec une attention respectueuse, grave l'image de l'animal inappréciable auquel sa propre vie est attachée.

Au renne viennent s'ajouter, en ces décorations artistiques, le rhinocéros, le mammoth, le cheval, le bison.

Ces dessins sont stupéfiants, non seulement par l'époque où ils ont été produits, mais par leur qualité même. On y trouve, dans la reproduction d'animaux lancés au galop, l'indication exacte de mouvements que, depuis des siècles, l'œil de l'homme est devenu incapable de saisir. Il a fallu le concours de la photographie pour que, il y a une trentaine d'années, Aimé Morot ait donné, le premier, en ses fameuses charges de cuirassiers, l'image fidèle de chevaux lancés au galop. Quinze ou vingt mille ans auparavant, les Magdaléniens percevaient ces mouvements fugitifs de la course et les fixaient par la gravure : plus de deux cents siècles ont dû passer pour que, par le moyen d'une mécanique, l'art pût les retrouver ; ce qui prouve combien les hommes de ces temps primitifs avaient une constitution plus forte, plus puissante et, dans la vision, plus aiguë que la nôtre. Et sans doute en était-il de même pour l'ouïe et l'odorat.

C'est autour de la petite localité des Eyzies en Dordogne que sont groupées les plus intéressantes stations paléolithiques : les grottes de Cro-Magnon, de Laugerie, de La Madeleine, de Font-de-Gaume, des Combarelles, l'abri du cap Blanc.

Foyer d'art lumineux, qui apparaît dans les plus lointaines ori-

gines de notre histoire, avec une antériorité plus de dix fois millénaire sur les manifestations artistiques les plus anciennes que nous aient laissées les plus vieilles civilisations. La France peut être fière de l'avoir possédé, dans la région que, deux cents siècles plus tard, elle appellera le Périgord.

On a retrouvé à La Madeleine l'outillage du peintre au complet : palette, godets, meules à broyer les couleurs. Il n'y manque que ce qui était périssable : les pinceaux. L'étude de ces fresques rocheuses a distingué sept tons d'ocre différents, la gamme complète du jaune au rouge et du rouge au brun. Les Magdaléniens tiraient du sel de manganèse leur noir d'une si belle intensité.

Si bien que l'on a pu créer aux Eyzies tout un musée, le Louvre de la préhistoire ; comme la petite localité, qui ne compte plus que quelques centaines d'habitants, pourrait être considérée comme la capitale des troglodytes, le plus ancien foyer de culture du monde ; car s'il est vrai que d'autres pays, l'Espagne, le Portugal, fournissent des œuvres préhistoriques comparables à celles de La Madeleine, nulle part on ne trouve pareil groupement de grottes et de cavernes décorées, témoignant d'une vie intense en ce lieu, d'importants rassemblements de chasseurs et de nomades, et de pèlerinages peut-être avec des assemblées nombreuses que réunissaient les époques de l'année consacrées aux commémorations.

Puis certain jour, nos Magdaléniens, chasseurs, artistes et rêveurs, ont vu déboucher, à l'orée du vallon, des inconnus armés d'instruments nouveaux qui donnaient la mort de loin. Le renne se faisait rare, remontait vers le Nord. Nos chasseurs artistes le suivirent, préférant à l'asservissement sous des maîtres inconnus, la rude vie des pays glacés. Tandis que quelques-uns des leurs demeuraient auprès des nouveaux venus pour les servir dans des villages, eux devinrent Esquimaux.

Aux Magdaléniens quelques archéologues font succéder les Tourassiens (la Tourasse, Haute-Garonne), époque caractérisée par l'usage des harpons en bois de cerf.

Cette ère quaternaire ou paléolithique ou de la pierre éclatée, divisée en six époques comme nous venons de le dire, est suivie de la période proprement préhistorique des temps modernes et qui remonte encore à bien des milliers d'années au delà de l'histoire ancienne la plus ancienne, nous voulons dire l'histoire d'Egypte la plus reculée.

Cette période préhistorique, divisée à son tour en âge néolithique ou de la pierre polie, en âge du bronze et en âge du fer, est séparée de la période précédente par un intervalle immense. Les savants, après examen des couches géologiques, estiment qu'il s'est écoulé des milliers d'années avant que l'homme passât de ses armes en silex taillé par éclats à des armes en silex poli; et cet espace béant, ils l'ont désigné d'un mot caractéristique : « l'hiatus ».

Mais d'autres érudits dont la pensée est choquée par l'hiatus, comme l'oreille des poètes en poésie, occupent le temps compris entre la paléolithique et la néolithique, par une époque de transition, qu'ils divisent également en trois périodes : l'Azilienne (grotte du Maz-d'Azil, Ariège), la Tardenoise (Fère-en-Tardenois, Aisne) — ces deux noms sont bien jolis —, et la Campignienne — on dirait d'une contre-danse — période ainsi nommée du village de Campigny dans l'Eure, laquelle Campignienne marquerait le début de la néolithique. Azilienne, Tardenoise et Campignienne que nous aurait values une race à caractère négroïde, venue apparemment d'Afrique et qui marquerait un recul barbare sur les temps précédents : plus de manifestation artistique, tout au plus de rudimentaires décorations schématiques ou géométriques sur galet ou sur paroi; plus d'aiguilles en os de renne, de sagaies, de beaux harpons. L'outillage, écrit l'abbé Breuil, se réduit « à des perçoirs en os fendu, à de grossiers lissoirs, à des harpons aplatis et perforés, exécutés sans art ». L'influence africaine, selon M. Jean Brunhes, se révélerait dans ces petites industries qui remplissent l'hiatus entre le paléolithique et le néolithique. Quoi qu'il en soit, l'invention du polissage de la pierre coïncide avec la fin de l'ère quaternaire pour marquer les premiers siècles des temps géologiques actuels.

Au fait, l'époque néolithique produira en un autre domaine des progrès immenses. Quel pas en avant dans la fabrication des armes, par exemple ! Ne considérons que la hache, cette hache en silex poli, insérée à l'extrémité d'un robuste manche de bois. Maniée d'un bras vigoureux, elle décuple la puissance du coup ou du choc. Par sa partie tranchante, la hache coupe et entaille profondément; par sa partie obtuse, elle écrase et elle broie. Voilà l'homme en possession d'une arme qui le rendra maître de ses rivaux; mais si le progrès matériel est grand, on constate par ailleurs, après l'âge de la pierre éclatée, une

décadence morale et sociale ; les tendances artistiques se perdent, longue dépression que les générations nouvelles auront de la peine à remonter.

L'âge paléolithique ou de la pierre ancienne (pierre éclatée) a donc été celui des cavernes ; l'âge néolithique ou de la pierre nouvelle (pierre polie) sera celui des palafittes (cités lacustres).

Au cours de l'hiver 1853-1854, le niveau du lac de Zurich ayant baissé considérablement, on découvrit, dans la vase, des amoncellements de pierres, mêlés d'ossements et d'objets carbonisés, et des débris d'armes, d'ustensiles, de poteries. On dragua le lac, on fit des sondages dans les autres lacs de la Suisse, puis dans ceux de la Savoie : on avait retrouvé les cités lacustres bâties sur pilotis, emmi les eaux.

Pendant des centaines, et peut-être des milliers d'années, une grande partie de l'humanité a vécu sur les eaux. Les villages lacustres ont dû être très nombreux. Le lac de Neuchâtel à lui seul en comptait une trentaine. L'homme n'a plus seulement à se défendre contre les animaux sauvages ; mais contre l'homme, animal beaucoup plus redoutable encore ; aussi bien, à l'époque lacustre, les bêtes les plus dangereuses, le mammoth, le lion, le rhinocéros, ont disparu du territoire de la Gaule.

La population s'est accrue. L'être humain est parvenu à se donner quelque aisance, quelques commodités, un luxe embryonnaire, mais qui, pour l'époque, n'en était pas moins du luxe. Il récolte les céréales et le lin, il moud son grain, fait du vin de mûre et du vin de framboise, tresse ses vêtements, car il ne les tisse pas encore. Les aiguilles sont faites de petits os d'animaux ou d'arêtes de poisson. Le lacustre a des troupeaux, il entasse des approvisionnements ; il sait confectionner des vases en céramique, bientôt des potiches et des épées en bronze. Et voilà pour les voisins qui est bon à prendre, sans parler des femmes et des filles fort agréables en leur jeunesse, et des mâles qui seront réduits en servitude.

Les demeures bâties au milieu des eaux offraient la sécurité ; mais ce qui est plus difficile à concevoir, c'est la patience et l'habileté qu'il a fallu aux néolithiques pour construire leurs palafittes en ne disposant que d'outils de pierre. « Cette lutte pour l'habitation au sein des eaux, dit J.-H. Rosny, est assurément la plus grandiose de notre évolution : on s'arrête à la considérer avec émotion et poésie. »

Les hommes s'étaient groupés en tribus. Les maisons des cités lacustres se serraient en voisines, reliées à la rive par une passerelle sur pilotis.

Dans les tourbes du canton de Lucerne on a retrouvé des planchers qui ne mesuraient pas moins de 40 mètres de long sur 20 de large. Ils supportaient les cabanes de forme ronde ou carrée. La charpente se composait de branches entrelacées sous la toiture faite de joncs et de roseaux. Les murs consistaient en une juxtaposition de plaques d'argile durcies au feu.

Autour du lac s'étendaient les cultures : du blé, de l'orge pour la nourriture ; du lin pour les vêtements. Le cheptel comprenait le bœuf des tourbières, la chèvre, le mouton à cornes de chèvre, le porc des marais et — ô merveille ! — le chien pour les garder, le chien dont l'alliance avec l'homme détermina la victoire de ce dernier sur les animaux et son empire terrestre. Le cheval est domestiqué. Les os d'animaux domestiques ont été trouvés dans les cités lacustres en beaucoup plus grand nombre que les os d'animaux sauvages.

Enfin dans les palafittes des temps plus rapprochés, c'est-à-dire de l'âge du bronze, on a trouvé des morceaux d'ambre jaune ; or, cette résine fossile qu'on nomme l'ambre jaune n'a pu venir que de la Baltique. Les lacustres de l'âge du bronze ont déjà pratiqué des relations commerciales.

Comme le fait observer J.-H. Rosny, « à l'abri sur les eaux, possesseur de cultures et de pâturages, approvisionné pour l'hiver, nourri des fruits de la terre, de la chair de ses bêtes, de celle des urus, des aurochs, des cervidés sauvages, des poissons du lac, l'homme de la néolithique devait goûter de délicieux moments, lorsque les circonstances étaient favorables ».

Car les lacustres conservaient des fruits sauvages, des noisettes, des châtaignes, des pommes et des poires séchées. Ils cuisaient du pain sans levain. « On a retrouvé de ces gâteaux de farine grossière, observe Jean Brunhes, deux mille ans au moins plus vieux que les célèbres pains des boulangers de Pompéi. » On a pu évaluer jusqu'à 100.000 âmes la population qui aurait habité un de ces grands lacs ou qui, selon l'opinion de Camille Jullian, y aurait abrité ses approvisionnements et son avoir, et y aurait cherché refuge en cas d'alerte, les demeures coutumières s'élevant sur les rives alentour.

Lieux de refuge et abris plutôt que lieux d'habitation.

C'est du moins ce qu'ils seront en mainte région jusqu'aux derniers siècles avant notre ère. César et Strabon décrivent l'un et l'autre le pays des Ardennes, dont les taillis embroussaillés s'étendaient sur un espace beaucoup plus considérable qu'aujourd'hui. La région était occupée par une population composée d'éléments ligures, celtes et germains. Sous la menace d'une incursion ennemie, ces peuples fermaient l'entrée du pays en entrelaçant les longues branches des taillis, les entremêlant de ronces et d'épines et accroissant cette défense de pieux effilés ; ils se retiraient ensuite avec leurs familles en de petites îles au milieu des marais inaccessibles aux armées, dit César, sans doute dans les habitations qui subsistaient de l'époque lacustre et qui auraient été entretenues.

A défaut de lacs proprement dits, les constructions sur pilotis étaient dressées au milieu des marécages si nombreux en ces temps reculés. Il pouvait arriver aussi que les néolithiques creussent des lacs artificiels pour y édifier leurs demeures. L'habitation des grottes n'était d'ailleurs pas abandonnée, et il se construisait des abris en bois et en feuillage.

Et voici qu'un nom propre se présente à nous pour la première fois, le premier nom qui résonne en ce grand silence de la préhistoire, le nom des Ligures. Il se rencontre le plus anciennement sous la plume des écrivains grecs.

D'Arbois de Jubainville aurait fait une belle découverte historique quand il a observé que le suffixe *ascus*, *asca*, ne se rencontre ni dans le latin, ni dans l'ombrien, et qu'il doit avoir appartenu à la langue ligure, une langue qui paraît d'ailleurs avoir été, elle aussi, d'origine indo-européenne. Les Ligures se servaient du suffixe *ascus*, *asca* quand, d'un vocable, ils voulaient faire un nom de lieu ; à la manière, par exemple, dont nous avons fait du mot *chêne* : chênaie (La Chênaie) ; du mot *hêtre* : hêtraie ; du mot *saule* : saulaie, etc. On trouve ces désinences en *asco*, *asca*, *aschi*, *usco*, *usca*, *osco*, *osca*, non seulement dans la Haute-Italie, en Ligurie proprement dite, mais en Suisse, dans les bassins du Rhin et du Danube, et dans le Nord de la Gaule. Or, c'est dans ces mêmes régions que se trouvent les habitations lacustres et aux époques où les Ligures y ont dominé, et c'est uniquement dans ces contrées où les noms de lieux sont désignés par les suffixes ligures que les anciennes cités lacustres peuvent être signalées.

D'où l'on a pu conclure que la civilisation lacustre a été essentiellement une civilisation ligure.

Il est vrai que ces déductions si séduisantes sont aujourd'hui contestées. Camille Jullian estime que Ligures et Celtes ont parlé la même langue : les Celtes étaient une tribu ligure qui fonda un État dans le domaine ligure.

En Gaule, les Ligures ont occupé le bassin du Rhône tout entier. Quelques auteurs estiment même que c'est de là qu'ils sont partis pour la conquête de la Haute-Italie puis, en Gaule, ils ont débordé sur les régions avoisinantes, dans les parties supérieures du bassin de la Garonne et de la Seine. Auguste Longnon s'est même appuyé sur le nom de la Thiérache, dont la forme originelle serait *Teorasca*, pour étendre le domaine des Ligures jusqu'à la mer du Nord.

L'habitation lacustre apparaît donc à l'âge de la pierre polie et s'étend, après l'âge du cuivre relativement court, jusque sur l'âge du bronze. Ce dernier s'ouvre vers le milieu du III^e millénaire (environ 2500 av. J.-C.), pour finir vers le début du IX^e siècle av. J.-C. ; mais en cette dernière époque apparaît un nouveau genre d'habitation et qui en deviendra la caractéristique, l'habitation souterraine. Le sol était creusé plus ou moins profondément de manière à constituer un abri à parois verticales, où menait une petite sente en pente. Les parois étaient ensuite garnies d'un revêtement en bois assez semblable à celui des récentes tranchées de la Grande Guerre ; ou parfois en grosses pierres superposées. Quelques pierres constituaient le foyer, dont la fumée s'échappait par une ouverture pratiquée à la voûte. Sièges et couchettes de pierre, des poteries, des armes, quelques outils en pierre polie ou en bronze. Et l'on vit se constituer sur ce système de véritables cités, réunissant par centaines ces manières de fosses voisines les unes des autres, et dont l'importance a peut-être égalé celle des cités lacustres.

On imagine l'aspect d'une de ces agglomérations de demeures souterraines vue d'une hauteur voisine : une juxtaposition de toitures émergeant à peine d'un mètre du sol.

Et voici, auprès des demeures des vivants, celles des morts : les premières en forme de grotte, grottes naturelles, grottes artificielles surtout. Celles-ci ont été retrouvées principalement dans les terrains crétacés de la Champagne. Les squelettes y sont rangés la tête tournée vers la paroi, espacés les uns des autres par des pierres plates. Autour d'eux des armes, des ustensiles, des

ornements, reliques du défunt. Auprès des corps étaient placés des vases avec des vivres pour la subsistance du défunt, conformément aux plus vieilles croyances de l'Europe méridionale, comme Fustel de Coulanges l'a si bien montré en la *Cité antique*. La grotte funéraire est généralement précédée d'une grotte plus petite formant comme un vestibule ou péristyle ; on y accède par un couloir dont le sol a été visiblement foulé par des visiteurs : parents, amis, fidèles sans doute, venant rendre un hommage pieux aux disparus et leur présenter des offrandes.

Plus nombreux et plus intéressants que les monuments funéraires creusés dans les grottes, apparaissent ceux qui s'élevaient au-dessus du sol, et souvent en des proportions grandioses : les dolmens, les menhirs, les cromlechs. On a voulu en faire des monuments druidiques ; mais on en trouve, et des plus importants, dans des contrées où les druides n'ont jamais paru. Les mégalithes sont bien antérieurs aux Celtes et aux druides.

Ces monuments en pierres gigantesques, non taillées, ont donné leur nom — comme la pierre polie et simultanément — au temps qui les a vu dresser : l'âge mégalithique (des mots grecs, μέγας, grand, et λίθος, pierre).

On trouve des édifices pareils aux dolmens et aux menhirs en Algérie, en Syrie, voire aux Indes et au Japon ; mais c'est en terre de France qu'ils sont le plus nombreux. Déchelette en compte 4.458.

Les dolmens — juxtaposition et superposition de pierres gigantesques formant abri — constituaient des monuments funéraires. L'ensemble de la construction était recouvert de terre où l'herbe poussait. De loin, dans la plaine, le dolmen se présentait sous l'aspect d'une manière de butte dessinant au-dessus du sol la figure d'une énorme et longue tortue à la carapace gazonnée. De la plupart des dolmens le temps a détaché la terre et le sable pour n'en laisser subsister que le squelette de granit.

Certains de ces blocs de pierre, comme le grand menhir de Men-er-Hroëck (Pierre de la fée) ne pèsent pas moins de 200.000 kilogrammes ; l'Aiguille de Locmariaquer 347.000. Pour mettre ces colonnes de granit en place, on a dû leur faire franchir de vingt à trente kilomètres.

C'étaient donc des géants qui ont manœuvré ces blocs cyclopeens ? du tout, mais des hommes petits, maigrelets ; nous avons fait leur connaissance en parlant des cités lacustres.

Les écrivains anciens présentent en effet les Ligures comme gens de taille médiocre, aux cheveux bruns, singulièrement robustes et doués d'une rare énergie. Diodore et Strabon les dépeignent comme des hommes petits, mais pourvus de muscles d'une incroyable élasticité. A voir le Ligure, coureur infatigable, on lui eût donné des ressorts d'acier. Ses membres semblent inlassablement aux ordres de sa volonté. A la course, le Ligure aux pieds légers ne connaît aucun rival. Les Méditerranéens parlaient populairement du Ligure rapide, comme nous le ferions de la gazelle légère ou de l'écureuil agile. Eschyle vante sa vaillance.

Le Ligure est fortement attaché au sol dont il est l'obstiné laboureur. Les femmes elles-mêmes travaillent la terre avec acharnement. De nos jours encore, on voit en Algérie des femmes arabes s'en aller laver leur linge à l'eau prochaine au moment où elles attendent la naissance d'un enfant ; en sorte que, parfois, le petit bonhomme ou la petite bonne femme arrive au cours de la lessive. Et l'on voit la mère revenir au gourbi, quand le soleil s'est effacé à l'horizon, portant sur la tête la bannière en fibres de palmier pleine du linge blanchi à la fontaine avec, en crête, le nouveau-né. Telle, en ces temps reculés, une femme ligure. Elle interrompt le dur labeur de la terre pour donner le jour à l'enfant attendu, qu'elle va plonger en une source voisine ; elle le dépose en un endroit propice et se remet à labourer ou à sarcler de son geste coutumier et, le soir, rentre au logis, son bébé sur le bras.

Apreté physique qui ne s'éclaire d'aucune lueur artistique et si faible qu'on la suppose. « Ce que les hommes des mégalithes ont gravé de mieux proportionné, observe Camille Jullian, ce sont les figures géométriques qui ornent les poteries : encore n'offrent-elles rien d'autre ni de meilleur que ce qu'on trouve chez les moins intelligents des peuples sauvages. » Nulle conception littéraire. Les femmes ne content pas d'histoires, ni les vieillards de légendes ; à moins que ce ne soit pour rappeler les ruses que le Ligure est habile à ourdir, les embûches que nul ne sait dresser ou déjouer comme lui. Chez les Ligures néanmoins on trouve aussi l'écho de ce mystérieux royaume d'Ys, perdu dans les brumes millénaires du pays des menhirs et que les flots auraient englouti, légende commune au folklore de tous les peuples.

La religion des Ligures consistait, comme celle de nombreuses nations primitives, en un culte naïf et concret des éléments natu-

rels. Le Feu, la Terre, le Soleil, la Lune, l'Etoile du soir, l'Etoile du matin étaient pour eux des divinités quand et quand redoutées et bienfaisantes. Ils adoraient particulièrement la Terre, sous forme d'une déesse ; et, d'une manière plus limitée et plus précise, les dieux topiques, les sources, les lacs, les arbres, les hauts sommets, que hantent les génies familiers, faunes, sylvains, hamadryades, nymphes et naïades, fées et fadets...

Primitives traditions et qui furent tenaces. Au ^{xiv}^e siècle encore, les compagnes de Jeanne d'Arc iront demander des guérisons à la fontaine des groseillers, où quelque divinité locale a mis sa puissance. Jeanne se mêle aux jolis cortèges qui vont, en de mystérieux anniversaires, accrocher des guirlandes à l'arbre des fées ; elle suit la procession qui vient chanter des cantiques sous les hautes ramures la veille de l'Ascension. Les prêtres et les moines de Rouen ne s'y tromperont pas quand ils reprocheront à l'enfant merveilleuse son culte pour ce qui subsistait des divinités rivales, auxquelles, inconsciemment, en fille du sol de France qu'elle était, Jeanne avait, dans sa prime jeunesse, rendu ces hommages naïfs, tradition insoupçonnée des ancêtres lointains.

Le culte des Ligures, semblable à celui des premiers Grecs, exigea, comme lui, des sacrifices humains. Jusqu'aux abords du ^{1^{er}} siècle avant notre ère, les Ligures des Apennins sacrifient aux dieux les prisonniers faits sur le champ de bataille ; jusqu'au moment où quelque divinité nouvelle introduite dans leur Panthéon naturaliste, leur eut fait comprendre qu'il était plus avantageux de vendre ses prisonniers aux Grecs en quête d'esclaves, que de les égorger sur la pierre des autels.

L'érection des monuments mégalithiques a demandé des centaines et des centaines de bras opérant en un travail coordonné. Les dolmens et les menhirs imposent ainsi l'idée d'une société organisée et hiérarchisée sous la direction d'une aristocratie directrice. Aussi bien, seuls, les chefs d'une aristocratie vigoureuse pouvaient réaliser des monuments funéraires en de pareilles proportions.

Plusieurs morts étaient déposés dans le même dolmen, lequel apparaît parfois comme un ossuaire : caveau magnifique d'une famille, où les générations se sont succédé.

Dans les contrées où se rencontrent les dolmens, on trouve, datant de la même époque, de grandes pierres plantées dans le

sol par leur extrémité la plus pointue et dressées vers le ciel. Elles sont généralement disposées en alignements, ce sont les fameux menhirs. Quand elles sont rangées en demi-cercle, on les appelle « cromlechs ».

Pour expliquer l'existence des menhirs et des cromlechs, on s'est perdu en rêveries, dont les plus vraisemblables vont au culte des morts. Les menhirs seraient des piliers funéraires. Des hypothèses sans fin que les alignements de Carnac en Bretagne ont provoquées, « je préfère, écrit Camille Jullian, celle qui en a fait le lieu de souvenir d'un prodigieux champ dolent des temps primitifs, d'où les morts, brûlés et décharnés, sont partis pour leur nouvelle demeure ».

L'âge néolithique et mégalithique a été appelé par M. Jullian l'époque des agriculteurs. La vie sociale s'est établie sur une base très ferme. La recherche du bien-être a développé l'activité humaine. Le blé est semé, il germe, le pain sort du fournil ; car il est remarquable que, de tous les grains de culture, le blé soit venu le premier couronner l'effort humain ; puis le millet, l'orge, le seigle, l'avoine. Les arbres à fruits sont observés dans la forêt sauvage, ils sont sélectionnés, civilisés, le pommier et le poirier notamment ; le lin est récolté, le chanvre ne le sera que plus tard.

Et les premiers essais industriels donnent déjà de précieux résultats. Dans les stations lacustres on a trouvé des peignes à fil, des cordages, des filets, des morceaux d'étoffe. Bientôt la laine sera prise à la robe des brebis et viendra compléter d'une chaude étoffe les rudes fourrures des âges précédents. Après quoi l'homme apprend à la teindre en bleu, en rouge, grâce à la guède et au kermès. La céramique, avec ses poteries aux formes diverses, a précédé les vases en bronze qui nous font sortir de la néolithique. Il a déjà été question de l'âge du bronze quand nous avons esquissé les derniers temps des lacustres.

L'âge du bronze correspond approximativement à ce que M. Jullian appelle l'âge des migrations. Les grandes migrations se sont sans doute déclenchées avant la fin de la néolithique et l'époque des guerriers a pu commencer avant le temps où l'on termine l'âge du bronze.

Les migrations ont été formées de deux courants principaux, l'un venant de l'Extrême-Orient, des Indes mystérieuses, l'autre des régions du Nord, de la blanche Scandinavie. Ces migrations

ne se firent d'ailleurs pas en soudaines et formidables chevauchées dont se seraient couverts d'immenses espaces comme d'un torrent impétueux : lentes poussées au contraire, glissement vers l'Ouest, vers le Sud, de peuplades qui cherchaient, sans intentions belliqueuses ou spoliatrices, des terres moins peuplées, plus fertiles, un climat plus doux, mais se trouvaient souvent amenées à des actes de violence par la résistance qu'elles rencontraient ou le désespoir d'atteindre un but qui semblait devoir leur échapper. C'est par dizaines, peut-être par centaines d'années, qu'il conviendrait de compter pour mesurer le temps qu'il fallut aux indo-européens et aux hyperboréens pour la lente conquête de l'Europe.

L'âge du bronze est lui-même divisé en époque de Morges (en Suisse, canton de Vaud), les haches, les poignards, les épées de bronze étant encore d'une fabrication rudimentaire ; et époque de Larnaud (Jura), aussi dénommée « le bel âge du bronze ».

Pour la protection contre ces migrations sont bâties des enceintes, des forteresses, quelques-unes en blocs énormes de l'époque mégalithique, comme cette formidable muraille de Sainte-Odile formée de pierres géantes, qui ont été juxtaposées, réunies par des tenons en bois, en forme de queue d'hirondelle, ou « queue d'aronde ». Avec le temps, le bois s'est décomposé : il ne reste que l'entaille dans la pierre où il était fixé. Lorsque la difficulté de construire des murs en pierre paraissait trop grande, on y suppléait par des remparts en terre amoncelée.

Les hommes sont parvenus à unir leurs efforts pour des travaux collectifs : des marais étendus sur des milliers d'hectares sont desséchés, comme ceux de la Limagne ; œuvres immenses qui ont coûté d'autant plus de peine, exigé d'autant plus d'énergie, une coordination des efforts d'autant plus puissante et mieux ordonnée que les hommes étaient plus loin d'un outillage technique.

Et cette coordination dans des entreprises qui nécessitaient des milliers et des milliers de bras en un travail harmonieusement conduit, découvre le degré d'entente sociale où les hommes étaient parvenus, un degré de culture morale, voire de législation commune qui inspire le respect.

Au reste, comme l'a si bien marqué J.-H. Rosny, les éléments civilisateurs étaient dus, non aux immigrants, mais aux populations indigènes. L'envahisseur se trouvait en très forte minorité parmi des peuples séculairement installés dans les immenses

forêts de chênes ou de châtaigners, sur les plateaux mis en culture ou dans le creux des vallons verdoyants.

Il n'y trouvait plus des habitants enfouis en des logis souterrains, mais vivant en des demeures dressées sur le sol, où déjà l'on disposait de maints objets utiles à une vie agréable.

Tel n'est-il pas le fait constant ? Dans les temps anciens, les invasions répandent sur les peuples conquis des peuples moins avancés en culture :

Græcia capta ferum victorem cepit,

phénomène renouvelé plus d'une fois. Ce que les Goths seront aux Latins, les Germains aux Gallo-Romains, les Indo-Européens, les Hyperboréens l'ont été aux indigènes qu'ils ont trouvés en Gaule.

Le grand nombre de fortifications qui apparaissent sur la fin de l'âge du bronze montrent combien l'homme vivait en défiance de l'homme. Les surprises armées, les coups de main, les expéditions guerrières sont devenus fréquents. Aussi bien voici l'âge du fer que M. Jullian appelle l'époque des guerriers.

Et nous sommes parvenus aux frontières des temps historiques où nous allons pénétrer. Déjà nous avons cité un nom de peuple, les Ligures, auprès desquels viennent se placer les Ibères. Il est vrai que, sur ces derniers, les historiens ne s'accordent guère. Le mot « Ibère » désignerait, non une race, mais un État, l'Empire de l'Ebre, nom que les Grecs encore lui auraient donné. Au début du v^e siècle (500-475 av. J.-C.), le royaume des Ibères, débordant les Pyrénées, se serait étendu en Languedoc jusqu'au Rhône. Bordeaux devient ibérique. L'euskarien, c'est-à-dire le basque, qui va s'accrocher avec la ténacité que l'on sait au flanc des monts, serait la langue des Ibères. Le basque lui-même se composerait de deux éléments, le premier ibérique, d'origine asiatique peut-être, l'autre italo-celtique. Ce qui est du moins certain, c'est que la péninsule espagnole doit son nom — Ibérie — aux Ibères, nom d'origine grecque ; et que, au i^{er} siècle avant notre ère, un de leurs groupements, sous le nom d'Aquitains, occupait la région qui s'étend entre les Pyrénées et la Garonne, où les soldats de César vont les trouver. Mais déjà la civilisation a pris en Orient des formes fécondes : l'Egypte témoigne d'une culture magnifique ; la Grèce prête l'oreille aux chants d'Homère

et ne tardera pas à créer les modèles les plus accomplis de la beauté, et l'on voit poindre les débuts de la grandeur romaine. En Gaule s'est ouvert l'âge du fer, qui se divise, lui aussi, en deux « étages », dont le premier (du ix^e siècle au v^e av. J.-C.) est appelé époque de Hallstatt (une localité en Autriche, dans les montagnes salzbourgeoises) : une immense nécropole où l'on a retrouvé, dans des centaines de tombeaux, des armes et des ustensiles, des ornements de bronze et de fer. L'épée est encore en bronze. L'épée de fer apparaît dans la seconde époque de l'âge du fer (du v^e siècle à la fin du ii^e av. J.-C.), dite époque de La Tène (station devenue célèbre du lac de Neuchâtel). Avec l'époque de La Tène nous sommes dans le domaine de l'histoire ; les squelettes trouvés à Hallstatt et à La Tène sont considérés comme celtiques : de l'épée de La Tène sont armés les Celtes, originaires des îles et de la presqu'île danoises, et des plaines les plus basses de l'Allemagne septentrionale, les Celtes qui envahissent la Gaule au v^e siècle avant notre ère, la conquièrent sur les Ligures, parcourent l'Europe en vainqueurs fougueux, fondent un Empire en Asie Mineure ; de l'épée en fer de La Tène seront armés, sous les murs d'Alésia, les Gaulois de Vercingétorix.

On notera cette conclusion : déjà nous avons vu nombre de races diverses se superposer sur le sol de notre patrie, depuis les paléolithiques qui, eux-mêmes, n'étaient peut-être pas des autochtones ; puis sont venus les Indo-Européens et les Scandinaves, puis les Ibères, les Ligures, les Celtes ; surviendront les Romains par conquête, les Goths et les Germains par invasion, les Syriens et les Sémites par infiltration, les Hongrois, les Sarrasins en pillards, les Normands en pillards puis en colonisateurs.

Comme le sol sur lequel il s'est développé, le peuple français s'est ainsi formé lui aussi, dans sa race, dans ses mœurs, dans sa langue, par alluvions successives — à n'en prendre que les principales on en compterait une douzaine — éléments divers dont chacun a contribué pour sa part, dans ce qu'il avait de plus saillant, de plus original, de plus vivace et de plus fort, à cet ensemble magnifique, que les siècles de vie commune, d'efforts coordonnés, d'espoirs et d'angoisses partagés, de luttes soutenues côte à côte, ont fondu en un incomparable alliage : la nation, la langue et la civilisation françaises.

BIBLIOGRAPHIE. Legrand d'Aussy, *Mém. sur les anciennes sépultures nationales*, ap. Mém. de l'Institut, Sciences morales, t. II, an VII. — Elie de Beaumont, *Recherches sur quelques-unes des révolutions de la surface du globe*, 1829-30. — John Lubbock, *L'Homme préhistorique*, 1889. — Em. Cartailhac, *la France préhistorique*, 1889. — Alex. Bertrand, *la Gaule avant les Gaulois*, 1891, 2^e éd. — D'Arbois de Jubainville, *les Premiers habitants de l'Europe*, 1894, 2^e éd. — J. Flach, *Origine de l'habitation et des lieux habités en France*, 1899. — Gabriel et Adrien de Mortillet, *le Préhistorique*, 1900, 3^e éd. — G. Bloch, *la Gaule indépendante...* ap. *Hist. de France*, publiée par E. Lavisse, 1901. — Peyrony, *les Fyzies et les environs*, 1903. — Joseph Déchelette, *Manuel d'Archéologie préhistorique*, 1908. — Fustel de Coulanges, *les Débuts de l'histoire de la Gaule*, ap. *Revue archéologique*, 1908. — Camille Jullian, *Hist. de la Gaule*, t. I, 1908. — [Maxime Petit], *Histoire de France illustrée*, s. d. [1909]. — *Peintures et gravures murales des cavernes paléolithiques*, Cartailhac et Breuil, *la Caverne d'Altamira*, 1906. — Capitan, Breuil et Peyrony, *la Caverne de Font-de-Gaume*, 1920. — Jean Brunhes, *Géographie humaine de la France*, ap. *Hist. de la Nation française*, dir. Gabr. Hanotaux, s. d. [1920]. — Jean Labadié, *Une découverte archéologique dans les Causses du Lot*, ap. *Illustration*, 1923. — Jean Fourgous, *la Capitale de la préhistoire*, *ibid.* — J.-H. Rosny, *les Origines, la Préhistoire*, s. d. [1924].

CHAPITRE II

LA GAULE CELTIQUE

Invasion de la Gaule par les Celtes vers la fin du vi^e siècle avant J.-C. — Formation du peuple Gaulois. — Les Druides. — Tableau physique de la Gaule celtique. — Les cadres de la société : la famille, le clan, la tribu, la peuplade. — La monarchie primitive. — Les vergobrets. — Les chevauchées des Celtes au iv^e siècle, leurs conquêtes. — Ambigat, roi des Bituriges. — Le caractère gaulois. — Fondation de Marseille. — Les États de la Gaule au iv^e siècle (av. J.-C.). — Caractères des principaux d'entre eux. — La civilisation des Gaulois : leurs demeures, leur industrie, leurs vêtements. — Organisation de la féodalité gauloise. — Tableau de la Gaule au dernier siècle de son indépendance (iii^e siècle av. J.-C.). — Premières invasions des Romains. — Fin du régime monarchique en Gaule. — Conquête par les Romains de la Gaule transalpine (Provence). — Les trois Gaules : *Gallia togata*, *Gallia braccata*, *Gallia comata*. — Malversations des gouverneurs romains. — Population de la Gaule avant l'arrivée de César.

L'invasion.

Les Celtes venaient du Nord, de ces contrées génératrices de nations, le Jutland, la Frise, les rivages de la Baltique. Ils furent les Normands du vi^e siècle avant notre ère. Ce nom, *Celtes*, ils se l'étaient donné à eux-mêmes. On les nommait aussi *Galates*. Les Romains les appelaient « Galli ». Le mot se trouve pour la première fois dans un traité de Caton, *les Origines* (deuxième quart du ii^e siècle av. J.-C.). De *Gallus*, *Galli*, est venu le nom de la Gaule et des Gaulois.

Pour les Anciens, les trois dénominations, *Celtes*, *Galates*, *Gaulois*, étaient synonymes ; mais Auguste Longnon estime qu'originellement elles devaient désigner trois rameaux de la même race. Un quatrième rameau aurait été représenté par les Volques, que l'on trouve fixés, au i^{er} siècle avant notre ère, entre le Danube et le Mein. Le nom donné à la peuplade celtique des Gaulois, en passant par la forme germanique *Walah*, va s'appliquer aux

Valaques, aux Wallons, aux Gallois, aux Gaulois eux-mêmes que les Allemands appelleront, d'un nom qui est devenu sur leurs lèvres un terme de mépris, — dérivé également de *Walah* — les *Welsches*.

Tandis que les Ligures étaient petits, avec des cheveux bruns et un teint olivâtre, les Celtes étaient grands, blonds ; ils avaient le teint rose et clair. Les Celtes aux têtes blondes, écrit Claudien, « fiers de leur haute stature méprisaient la petite taille des Romains » (J. César). Plus encore qu'aux anciens Germains, les Celtes auraient ressemblé aux Slaves. On a proposé de les nommer *les Celto-Slaves*.

On dit souvent que la nation française s'est formée d'un alliage de peuples différents, où l'élément prépondérant aurait été constitué par les Celtes. Après avoir envahi la Gaule, ces derniers s'y trouvèrent, au contraire, en très petite minorité, comparative-ment aux peuples indigènes ; comme les Germains qui leur succéderont quelques siècles plus tard.

Que s'il fallait, parmi les races diverses dont s'est formée la nation française, chercher un type prédominant, c'est sans aucun doute chez les Ligures qu'il se trouverait et chez les autochtones, en admettant que les Ligures aient été eux-mêmes des immigrants. Pour parler généralement, et d'une manière d'ailleurs trop absolue, il ne faut pas dire que nous sommes des Celtes, nous sommes des Ligures.

L'alliage pourrait peut-être se chiffrer très approximativement de la manière suivante :

Dans la formation de la nation française seraient entrés 50 pour 100 d'autochtones, de Ligures et d'Ibères ; 20 pour 100 de Celtes, 5 pour 100 de Latins, 16 pour 100 de Germains, en y comprenant l'élément gothique, 4 pour 100 de Normands et 5 pour 100 d'éléments divers : Grecs, Basques, Sémites, Syriens, Africains...

Quand, au III^e siècle (av. J.-C.), les artistes Grecs, dont les ateliers florissaient en Asie Mineure, verront arriver les Celtes, ces grands gaillards au regard clair, bleu d'acier, à l'abondante chevelure blonde et comme faite de soleil, — remplis d'admiration pour ces hommes aux muscles forts, aux mâles proportions, vigoureusement campés sur leurs jambes robustes, ils abandonneront leurs modèles coutumiers, Grecs de la décadence et d'Asie Mineure, pour reproduire en statues ou en bas-reliefs des figures celtiques.

Les Celtes venus en Gaule vers la fin du vi^e siècle (av. J.-C.), n'y trouvèrent pas la même population, ni les mêmes mœurs, uniformément répandues.

Jean Brunhes note, d'une part, dans la région occidentale, depuis les Pyrénées jusqu'au Nord de la Bretagne, les Ibéro-Armoricains (*armoricain* voulait dire devant la mer); — dans la région centrale, septentrionale et orientale, des Alpes à la Manche, les Ligures. Les premiers construisent des dolmens où le mort était couché; les seconds enferment leurs morts, auxquels ils ont donné une position accroupie, dans de grandes jarres ou cistes; les premiers apparaissent encore comme des pasteurs — sur les côtes c'est une population de marins; les seconds sont les agriculteurs que nous avons dits, fauchant les récoltes d'une faucille de bronze.

La conquête de la Gaule par les Celtes paraît avoir rempli le v^e siècle (av. J.-C.).

Les Celtes trouvèrent entre le Rhin et les Pyrénées des populations divisées. Jamais au reste les groupements ligures n'avaient songé à s'unir. De la guerre ils ne connaissaient que le brigandage. Les forteresses qu'ils avaient construites, leurs murs en blocs énormes et leurs remblais de terre amoncelée, étaient des défenses fort efficaces contre les coups de main d'une peuplade voisine en quête de butin; elles ne pouvaient offrir un abri victorieux contre des hordes guerrières habituées aux mouvements d'ensemble et aux grands combats. La lutte néanmoins paraît avoir été très âpre. Les navigateurs carthaginois ou phocéens, qui passaient en vue des côtes, voyaient par moment les combats sanglants; ils ont pu observer les ruines de la guerre.

Les Celtes triomphèrent, mais la lenteur avec laquelle se fit la conquête témoigne du petit nombre des envahisseurs. Les Celtes arrivaient avec leurs femmes, leurs enfants, leur butin, qu'ils traînaient à leur suite en de longues files de chariots.

Leur langue, pareille au ligure, avait des rapports étroits avec l'ombro-latin. Des dialectes néo-celtiques se parlent de nos jours encore, en notre Bretagne bretonnante, en Irlande, en pays de Galles, en Haute-Écosse et dans l'île de Man, mais ces idiomes, que les siècles ont transformés, n'ont plus que des rapports éloignés avec ce que l'épigraphie a conservé du celtique primitif. Il est du moins certain que la langue celtique doit

être rangée dans la grande famille dite indo-européenne (latin, grec, germanique, slave, sanscrit, iranien).

Pénétrant en Gaule, les Celtes ont donné son nom au grand cours d'eau que les Allemands proclament le fleuve germanique par excellence; ils l'ont appelé *le Rhin*. En celte, le mot signifiait « le cours d'eau ». Peut-être est-ce la racine que l'on trouve dans l'allemand *rennen*, courir; dans le nom français de l'animal, un renne, qui vient du germain *renn*, en suédois *ren*.

La nation celtique ne pénétra d'ailleurs pas tout entière en Gaule; une partie en demeura sur la rive droite du Rhin qui se trouva ainsi celtique sur ses deux rives, de même que les deux versants des Alpes étaient ligures, et ibériques les deux versants des Pyrénées.

La grande horde celtique se divisait en peuplades dont chacune allait conquérir, pour s'y installer, une partie déterminée de la Gaule.

L'assimilation paraît s'être faite rapidement entre les conquérants et les populations conquises. En ces temps primitifs, où les formes sociales étaient peu accusées et la civilisation embryonnaire, la similitude des conceptions et des pratiques religieuses facilita cette fusion en un corps de nation homogène.

Les Druides.

Les Celtes, comme les Ligures, divinisaient les éléments de la nature, la terre, le ciel, le soleil, le feu, le tonnerre; ils entouraient d'un culte ardent les divinités locales, les dieux et les déesses des fleuves, des sources, des forêts profondes et des cimes aérées. D'une imagination gracieuse, ils croyaient en des nymphes charmantes qui veillaient à la naissance des grands fleuves, de la Seine, de la Saône et de la Loire. Les Celtes comme les Ligures adoraient principalement la Terre, sous l'image rêvée d'une divinité féminine et sans doute, selon la pensée de Camille Jullian, les Celtes allèrent lui rendre leur culte sur les autels mêmes et dans les sanctuaires des Ligures. Les Celtes comme les Ligures s'inclinaient dévotement sous la ramure des grands arbres au murmure mystérieux des bois. Les Ligures avaient donné leur préférence au hêtre, les Celtes mirent le chêne au premier plan. De cette divergence religieuse qui, dans une civilisation plus avancée, n'eût pas manqué de se résoudre en

copieux carnages, les Celtes ni les Ligures ne se formalisèrent. Ils donnèrent également aux chênes comme aux hêtres une surnaturelle puissance en la personne des fées mystérieuses qui les hantaient : les « dames » surnaturelles des plus vieux récits.

« Les druides, rapporte Pline l'Ancien, n'ont rien de plus sacré que le gui, du moins celui du chêne rouvre. Le rouvre est pour eux l'arbre divin par excellence : leurs bois sacrés appartiennent à cette essence, l'emploi de son feuillage est exigé dans tous les sacrifices. Aussi, une touffe de gui vient-elle à surgir sur un chêne, c'est signe qu'elle arrive du ciel et que l'arbre est l'élu d'un dieu. Le gui de chêne est d'ailleurs d'une extrême rareté. La coupe s'en fait suivant un rite minutieux et sévère. Elle a lieu le sixième jour de la lune alors que l'astre a déjà assez de force, mais qu'il n'a pas encore atteint la moitié de lui-même. Le prêtre vêtu d'une robe blanche, muni d'une faucille d'or, monte à l'arbre et coupe le gui qui doit être reçu dans une saie toute blanche. »

On sait comment le gui se propage : par la semence que les oiseaux transportent de branche en branche ; l'écorce du chêne étant d'une dureté particulière la semence ne peut s'y fixer, germer et prendre racine que très difficilement.

Au gui rituellement cueilli d'une faucille d'or, en un blanc sayon, les Celtes attribuaient des vertus merveilleuses ; il n'était maladie qu'il ne guérît.

Ce culte des arbres se maintiendra à travers les siècles, les invasions, les révolutions. L'Eglise catholique essaiera de le combattre, mais ne tardera pas à constater son impuissance contre des croyances profondément enracinées dans la pensée populaire ; aussi bien, il dut se rencontrer plus d'un curé de campagne, et de la ville même, qui ne laissait pas d'avoir grand respect pour l'arbre en odeur de bienfaisance ; ce qui fit trouver le remède au mal, très naturellement. De la puissance surnaturelle du hêtre ou du chêne, on ne pouvait douter ; et, pour lui rendre hommage, une pieuse statue de la Vierge ne tardera pas à être fixée à la rugosité des troncs séculaires, les purifiant et justifiant les chants, les guirlandes de fleurs, les rites traditionnels et les rustiques cérémonies.

Plusieurs de ces arbres féeriques ont subsisté jusqu'à notre temps. D'autres ont conservé leur caractère profane comme le célèbre chêne nommé Lapalud aux environs d'Angers. Les

Angevins lui rendirent un culte naïf jusqu'au ^{xix}^e siècle. L'usage voulait que tout ouvrier charpentier, menuisier, charron ou maçon, qui passait au pied du vieux chêne, y plantât un clou. L'arbre en était cuirassé de fer jusqu'à une hauteur de 3 mètres.

De même pour le culte des eaux ; et comme nombre d'entre elles possédaient réellement des vertus curatives, les guérisons qu'elles opéraient firent se perpétuer l'hommage qui leur était rendu. La ville de Nîmes a dû son dieu protecteur, Nemausus, au génie d'une fontaine. Parmi ces divinités aquatiques, il en est une qui a joui d'une renommée exceptionnelle. C'est un dieu qui portait le nom de *Borvo* ou *Bormo*. De combien de sources thermales n'a-t-il pas été le génie titulaire et qui, avec son nom, ont conservé la vertu agissante dont il les avait comblées : la Bourboule, Bourbonne-les-Bains, Bourbon-Lancy, Bourbon-Archambault...

Malheureusement, comme les Ligures, les Celtes avaient dans leurs pratiques l'horrible usage des sacrifices humains. On ne peut y penser sans un mouvement de révolte ; mais il faut se dire que les premiers rites de tous les peuples ont connu ces détestables cruautés. Les Grecs et les Romains qui, à l'époque où ils entrent en contact avec les Gaulois, étaient parvenus à un degré de culture plus avancée, et qui avaient oublié les sacrifices des temps homériques, ou ne les regardaient que comme légende et poésie, parlent des druides sacrificateurs avec une horreur d'ailleurs justifiée. On se procurait des victimes comme on pouvait, les condamnés d'abord : en ces rudes époques, les condamnations capitales étaient fréquentes.

Les supplices variaient avec la diversité du Panthéon druidique. Toutes les divinités exigeaient que l'on tuât du monde en leur honneur, mais ne se plaisaient pas au même genre d'exécution. Ainsi le puissant dieu Esus, le dieu des combats, préférerait qu'on lui branchât ses victimes dans la profondeur des bois où il avait ses sanctuaires. La proximité en était signalée au voyageur par le nombre de cadavres qui se balançaient aux vertes ramures. Le bon poète Gringoire eût pu chanter « le beau verger du dieu Esus ». On a trouvé un autel consacré à cet aimable personnage — il s'agit du dieu Esus — encastré dans une muraille romaine sur l'emplacement où sera édifiée Notre-Dame de Paris.

Taran, dieu de la foudre et des éclairs, et que les Gaulois assi-

mileront au Jupiter des Latins, voulait que les victimes humaines lui fussent brûlées vives

Quant au grand Teutatès, il estimait préférable qu'on lui noyât les siennes au fond d'une cuve pleine d'eau.

Teutatès a été le grand dieu des Gaulois. A traduire son nom du celté, nous l'appellerions le « dieu national ». Il avait inventé les arts. Il veillait sur le commerce et favorisait la marchandise. Teutatès avait les plus nombreux sanctuaires et les plus fréquentés. Généralement ce n'étaient pas des temples bâtis, mais des clairières emmi les bois. La dévotion y accumulait des trésors, or, argent, des espèces, des vases précieux. Après le combat, une part du butin était réservée à ceux qui donnent la victoire. C'est déjà le sentiment qui fait consacrer à la divinité une partie des biens de la terre. On en agira ainsi dans la suite pour le salut de son âme, en bâtissant des chapelles, des églises, en fondant des monastères. Les grandes abbayes en tireront une puissance qui contribuera aux progrès de la nation ; les évêques y trouveront l'une des sources de leur influence si bienfaisante elle aussi dans les plus graves circonstances.

Les Celtes, moins avisés en leur pensée primitive, entassaient les dons à la divinité dans les lieux voués au culte, voire dans les clairières ou bien au fond des lacs sacrés, lingots d'or ou d'argent, bijoux étincelants, vases précieux. Si grande était la vénération — ou la crainte — que la divinité inspirait, que nulle main avide n'eût osé y toucher. Le consul Servilius Cæpion, envoyé en Gaule contre les Cimbres (106 av. J.-C.) dépouillera le temple gaulois de Toulouse et draguera les lacs sacrés. Il ramassera ainsi, en lingots d'or et d'argent, un trésor évalué à 15.000 talents (800 millions de valeur actuelle). Et, au siècle suivant, les Romains, après avoir conquis le pays, vendront très cher, au profit du fisc, les lacs vénérés des Gaulois, dont les acquéreurs tireront des trésors.

Après de la trinité gauloise, Teutatès, Esus, Taran, les divinités pittoresques, Bélénus, dieu des sources chaudes et salutaires, des collines éclairées par le soleil levant. Il inspirait ceux des druides qui se mêlaient de guérir les gens avec des remèdes de bonnes femmes, des herbes ou des racines recueillies aux solstices et des formules mystérieuses. Il avait pour compagne Sirona, l'astre des nuits et des forêts mi-obscurées, la blanche Séléné des Grecs, Diane au croissant d'opale. Originellement

Sirona était une source marmonnant sous la mousse des bois. Et un dieu rude et brutal, le Vulcain des Celtes, génie du feu et des métaux, qui présidait aux forces souterraines. D'aucune de ces divinités nous n'avons une image certaine à l'exception peut-être d'Epona, la déesse des cavales sauvages et des beaux destriers. Les Celtes n'éprouvaient pas le besoin de se figurer les dieux sous forme humaine ou animale, et sans doute ne les concevaient-ils pas ainsi.

Sans oublier, auprès des divinités nationales, dont le culte était commun à tous, les dieux locaux, les divinités topiques, celles qui hantaient la ramure d'un arbre, le lit d'une rivière, la clarté d'un sommet. Mais les dieux topiques étaient plutôt végétariens, satisfaits des fruits sauvages ou cultivés, des fleurs et des verdure que leurs fidèles leur présentaient. C'étaient principalement les grands dieux qui se montraient insatiables anthropophages et carnassiers.

Aussi bien l'extrême variété de supplices inventés par les druides témoigne de leur imagination : nous avons parlé des malheureux qui étaient pendus en l'honneur des dieux, ou brûlés vif, ou asphyxiés, d'autres étaient crucifiés, d'autres tués à coups de flèches et d'autres à coups de pierres. Il en était qu'on enfermait, pêle-mêle avec des animaux divers, en de grands mannequins faits de bois et d'osier, bourrés de foin et de matières inflammables. Le tout grillait parmi les cris déchirants, les hurlements, les rauques clameurs ; les chairs grésillaient sous les flammes en répandant une affreuse odeur : de quoi réjouir toutes les divinités du monde.

Coutumes terribles qui se perpétuèrent en France, en perdant de leur férocité et pour prendre parfois un charme pittoresque avec l'adoucissement des mœurs. Les brûlements de victimes aux dieux, se plaçaient principalement dans la saison du soleil plénipotentiaire, aux mois de juin et de juillet. Les feux de la Saint-Jean qui, de nos jours encore, s'allument en de nombreuses campagnes, avec leurs rondes gracieuses et leurs refrains joyeux, en sont une tradition, un écho qui chante après deux mille quatre cents ans. Ce fut longtemps l'usage en France de jeter à la Saint-Jean dans les flammes diverses bêtes, des chats et des taupes, des renards et des loups enfermés en des paniers. A Paris des magistrats, en leur parure solennelle, assistaient à la cérémonie flamboyante pour témoigner de son importance. Coutume encore

en vigueur sous le règne de Louis XIV, où elle prend fin. Quelques jours après la Saint-Jean, le 3 juillet, on brûlait encore solennellement, rue aux Ours, un grand mannequin d'osier — bâtard dégénéré — heureusement — du mannequin bourré d'hommes et d'animaux que les druides faisaient rôtir pour complaire à leurs divinités.

Les druides consommaient aussi des vies humaines dans leurs divinations. Ils avaient coutume, dit Strabon, « d'ouvrir d'un coup de sabre le dos d'un homme et de tirer des prédictions de la manière dont la victime se débattait ».

Les condamnés ne suffisant pas pour ces nombreux holocaustes, que les druides faisaient d'ailleurs dans les meilleures intentions du monde, pour obtenir de la pluie après une longue sécheresse, ou la guérison d'un personnage distingué, ou l'heureuse issue d'une utile entreprise, — on sacrifiait des victimes innocentes, des malheureux que l'on achetait en qualité d'esclaves pour être tués, comme on se procure au marché des veaux et des cochons. Enfin il y avait, ressource abondante, les prisonniers.

Ce qui confond d'imagination, c'est que ces mêmes druides, organisateurs de sacrifices atroces, étudiaient le mouvement des astres et la constitution des éléments, parlaient de la grandeur de l'univers, enseignaient une morale élevée, épurée, où dominait la plus noble croyance en l'immortalité de l'âme. Ils combattaient l'idolâtrie.

« Les druides, dit Ammien Marcellin, réunis en sociétés, s'occupent de questions profondes et sublimes, s'élevant au-dessus des choses humaines. » Ils avaient une idée exacte du passé de la Gaule, disant que leur peuple était en partie aborigène et était venu en partie d'outre-Rhin, chassé de ses foyers par les guerres fréquentes et par l'accroissement de l'Océan ; — vue d'une justesse remarquable et témoignant de leurs études et de leurs réflexions.

La croyance en l'immortalité de l'âme était, dans la pensée des Gaulois, d'une intensité particulière. Elle était si vive que les Grecs et les Romains, qui cependant la partageaient, en étaient frappés. Ils lui attribuaient ce mépris de la mort qui faisait marcher les Gaulois la poitrine découverte contre des ennemis casqués et cuirassés. Déjà aurait-on pu dire d'eux ce que les Italiens diront des gentilshommes français au temps de Louis XIII :

« Ils vont au combat comme s'ils devaient ressusciter le lendemain ». Diodore de Sicile dit que les Gaulois méprisent la mort au point qu'ils se battent en duel et se tuent les uns les autres pour les causes les plus futiles : tels encore les gentilshommes français au temps de Louis XIII.

Dans les traditions, d'une poésie si concrète, propres aux habitants de l'Armorique, cette croyance en l'immortalité de l'âme avait pris une forme pittoresque. Les Armoricains situaient le pays des morts par delà les mers du soleil couchant. La traversée se faisait en une barque mystérieuse. Cette croyance en la barque du nocher funèbre, la barque de Caron, s'est trouvée populairement répandue en bien des pays. Elle est notée dans les chants des Serbes les plus anciens, où l'aviron est manié par saint Pierre accompagné du prophète Elie. Les Gaulois croyaient que, sur les rives des côtes bretonnes extrêmes, une population de marins silencieux était vouée à cette besogne impérieuse. Un long murmure dont l'air frémissait, semblable à la caresse du vent sur les vagues, avertissait les nochers que la barque était arrivée, vide en apparence, mais lourde des âmes dont elle était chargée. La barque est au large, les rames battent les flots, le trajet est d'une heure, la barque aborde. Une grande voix fait entendre les noms des âmes transportées ; à mesure que la liste s'écoule, le bateau émerge de l'eau ; quand la voix s'est tue, les mariniers repartent sur leur barque allégée.

L'enseignement des druides, qui concernait la religion, la morale, les mystères de la nature, se faisait oralement, sous forme de poésies qu'il s'agissait d'apprendre par cœur et qui se transmettaient de bouche en bouche. Indication précieuse et qui aide à expliquer la transmission des poèmes homériques, car ces derniers ont été composés à une époque où l'écriture n'existait pas. Et il est probable que les plus importants au moins de ces poèmes druidiques étaient semblables aux poèmes d'Homère, sans la forme précise toutefois, d'une facture littéraire et artiste, que l'Illiade et l'Odyssée ont reçue de ramaniements ultérieurs.

Les druides ignoraient donc l'écriture, ou du moins n'en voulaient pas faire usage, pour que les mystères sacrés ne se répandissent pas. Ils réservaient leur enseignement aux enfants des nobles, qui venaient vivre avec eux au fond des bois ou des cavernes, en de sombres et légendaires abris. L'enseignement exaltait le

courage, la force, l'ambition. Les femmes ne paraissent pas y avoir participé. Les Celtes ne connaîtront aucune druidesse comparable à la Velléda germanique. Les vierges de l'île de Sein, les bacchantes des Namnètes, dont parlent les Grecs, sont nées dans leur imagination.

Cette religion close, mystérieuse, dont la foule était exclue et que les prêtres gardaient jalousement, se conservera en se durcissant. Elle mettra son empreinte sur le culte des Romains importé après la conquête de César et par là s'expliquera l'essor populaire du christianisme venu en Gaule sous les empereurs. La religion du Christ sera la religion des humbles, des faibles, des pauvres. La femme y sera exaltée sous les traits de la mère de Dieu. Aussi, dès l'arrivée du christianisme en Gaule, les masses populaires, les masses actives de la nation lui donneront-elles leur sève et l'irrésistible puissance de leur foi.

On ne peut cependant pas dire que les druides aient formé une caste : clergé d'initiés groupés sous la main d'un chef, le druide suprême. La puissance de ce dernier était très grande, non seulement religieusement, mais socialement, politiquement. La religion, sous la main des druides, formera le seul lien national entre les divers peuples de la Gaule. Dans le pays des Carnutes, les druides tenaient des assemblées générales dans une affluence de fidèles accourus de toutes parts. A Fleury, autrement dit Saint-Benoît-sur-Loire, le culte avait des autels où l'on venait sacrifier des points les plus éloignés du pays.

Les druides, constitués en tribunal, étaient les juges suprêmes du peuple ; or chez les peuples dépourvus de rouages administratifs, le ministère de la justice est tout le gouvernement. Les druides jugeaient des conflits qui s'étaient élevés, non seulement entre particuliers, mais entre les tribus, entre les cités elles-mêmes. Par là ils rendirent à la nation d'éminents services en maintenant entre les peuplades rivales, entre les clans hostiles, une paix relative. Des Gaulois raconteront à Posidonius comment leurs prêtres venaient se jeter en arbitres pacificateurs entre les partis prêts à se déchirer.

Et, pour maintenir leur autorité, ils avaient le moyen de contrainte le plus redoutable, l'excommunication. A l'époque où les foudres de l'Eglise auront le plus de puissance, aux heures véhémentes du Moyen Age, elles n'inspireront pas plus de respect ni de crainte que l'exclusion du sacrifice prononcée par les druides

du fond d'une caverne néolithique ou du milieu d'une clairière piquetée de lumière.

Dans la Gaule entière, l'excommunié devenait un être maudit; toute justice lui était refusée; il était un objet de répulsion car il n'approchait plus des autels purificateurs.

« Si un particulier, ou même un chef de tribu, écrit César, refuse de se soumettre aux décisions des druides, ils lui interdisent les cérémonies de la religion; c'est là le plus grand châtiement que l'on connaisse en Gaule; ceux qui en sont frappés sont regardés comme des impies et comme des scélérats; nul ne leur parle ni ne s'approche d'eux; on serait souillé par leur contact; ils ne peuvent exercer aucune fonction publique; ils ne sont même pas admis à demander justice aux tribunaux. »

Et si c'était un clan tout entier, une tribu, une cité qui avait été frappé, la mort religieuse envahissait le pays en interdit, nul prêtre n'y officiait plus, la pierre des autels demeurait déserte, noire des flammes éteintes, avec les sombres taches du sang versé : les bardes ne chantaient plus la gloire des ancêtres, les mages ne guérissaient plus de la fièvre, les sorciers ne pensaient plus les plaies.

Sous la direction des druides, la nation des devins guérisseurs nommés eubages et celle des bardes formaient comme un clergé inférieur. Le nom de ces derniers est venu jusqu'à nous avec celui des barz ou ménétriers bretons. Jongleurs qui chantaient sous les arbres séculaires au murmure sonore, sur les cimes limpidés, au bord des fleuves nourriciers, ils chantaient les poèmes divins, les mystères du culte, la beauté de la vie morale, les fantaisies des dieux, la valeur des aïeux, la vaillance des guerriers. « Les bardes, écrit Ammien, chantent en vers héroïques, aux accords de la lyre, les hauts faits des héros. » Définition même de la poésie épique.

En poésie comme en art toute beauté est traditionnelle. Le poète ou l'artiste de génie qui produit des chefs-d'œuvre, les doit pour la plus grande part à ses devanciers et à ses entours. A deux époques les Français — qui ont la tête épique — ont produit des poèmes nationaux : à l'époque primitive des druides et à l'époque des fervêus, aux ^x^e, ^{xi}^e et ^{xii}^e siècles de notre ère; mais l'une et l'autre époque ont été suivies d'une rupture des traditions, par la conquête romaine une première fois et, plus tard, par l'invasion anglaise et les troubles de la guerre de Cent Ans

suivis d'une « renaissance » d'inspiration étrangère. Les Français, qui avaient tout ce qu'il fallait pour donner le jour à cent Iliades et à cent Odyssées, ont dû y renoncer pour n'avoir pas su, ou pour n'avoir pas pu rester fidèles à eux-mêmes.

Sous l'autorité des druides, les mages guérisseurs étaient beaucoup plus nombreux encore que les bardes ou jongleurs. Il convient de parler d'eux avec égard. Ils travaillaient, ils étudiaient la botanique et faisaient de la chimie. « Les eubages, dit Ammién, tâchaient d'expliquer les éléments de la nature. » « Ils étudiaient la nature », note Strabon, et en tiraient d'utiles recettes dont les anciens, Pline et Marcellus l'empirique, nous ont transmis quelques-unes. Ils débitaient des onguents faits de graisse épurée, parfumée d'essences végétales qu'ils allaient cueillir en des nuits magiques, à la clarté de la lune. On ne sait si la magie des nuits et les rais de la lune y avaient grande efficacité, mais la graisse stérilisée, aromatisée d'herbes distillées avec soin, était bonne aux blessures. Pour combattre les maladies, les eubages se servaient aussi d'amulettes et de formules cabalistiques; amulettes et formules qui guérissaient infailliblement, à moins que le client n'eût une âme souillée, laquelle il fallait alors purifier selon les rites et en apaisant la colère des dieux par des sacrifices. Il arrivait que cette colère des dieux fût si tenace qu'amulettes et sacrifices n'empêchaient pas le malade de mourir.

On trouvera encore de ces guérisseurs en Gaule sous les Mérovingiens. Grégoire de Tours raconte comment, l'an 587, l'évêque de Paris en fit arrêter un : on saisit sur lui une grande poche remplie de plantes diverses, ainsi que des dents de taupe, des os de souris et de la graisse d'ours. L'évêque fit jeter le tout dans la rivière et bannit de son diocèse le pittoresque guérisseur.

L'aspect de la Gaule.

Et ne nous étonnons pas de l'importance prise par les bois dans la vie religieuse des premiers Celtes. « La Gaule aux forêts immenses », disaient les anciens.

Strabon a parlé, en termes devenus célèbres, de cette Gaule harmonieuse, de ses montagnes, de ses plaines, de ses rivières, de ses vallées : « Une si heureuse disposition des lieux, par cela seul qu'elle semble l'ouvrage d'un être intelligent plutôt que

l'effet du hasard, suffirait à prouver la Providence ». En cette belle disposition Strabon croyait d'ailleurs que les Pyrénées étaient parallèles au Rhin ; mais, pour harmonieux qu'il fût, l'aspect de la Gaule ne devait pas laisser d'être quelque peu rébarbatif.

La Beauce, aux sillons fertiles, n'était que bois et marais ; on la vantait, non pour ses champs de blé, mais pour ses mines de fer. L'Orléanais, le Gâtinais, le Blésois, le Perche, disparaissaient sous l'enchevêtrement d'une végétation préhistorique entrecoupée de marécages. L'immense forêt des Ardennes, aux inextricables embroussailllements, par la Voivre et l'Argonne rejoignait les Vosges, lesquelles se continuaient vers l'Orient par la légendaire forêt hercynienne dont César disait : « Il n'est point de Germains qui, après soixante journées de marche, puisse dire où elle finit, ni savoir où elle commence ». Les Vosges se continuaient au Nord par les forêts impénétrables du Haardt et du Hunsrück entre le Rhin et la Moselle ; au Sud, par les épais boisements du Jura prolongés par les Alpes. Ce sera, durant des siècles, entre la Celtique et la Germanie, une barrière plus difficile à franchir que la tranchée du Rhin. Les fleuves secondaires comme la Sambre, la Meuse, la Saône et le Doubs, y disparaissaient. Seul le Rhin si large, avec les rochers et les monts qui le bordent, y pouvait faire une trouée. Il charriait des troncs énormes, ainsi que la Meuse et la Somme. En leurs débordements les eaux les avaient été chercher loin de leurs bords. Ainsi se sont formées les grandes tourbières belges.

Forêts touffues composées d'arbres plusieurs fois séculaires, et qu'enchevêtrait une infranchissable végétation : dans le Nord des chênes, des hêtres, des bouleaux ; dans l'Est des pins et des sapins.

Les Ardennes, moins imposantes au regard, étaient couvertes d'une végétation rabougrie, grise, hostile.

De place en place, des cavernes habitées, des clairières sacrées, des marais entourant des îles où se voyaient encore des habitations lacustres. Une faune, où survivaient plusieurs des monstres préhistoriques.

Les fleuves étaient, sur une grande partie de leur cours, bordés de palus et de marais que les hommes ne savaient pas, ou ne voulaient pas assécher.

Tel était l'aspect général du pays. Il faut dire cependant que si, dans le Nord de la Gaule, les forêts se suivaient d'une manière

presque ininterrompue, — au Nord de la Seine, le pays n'était plus qu'une vaste nappe arborescente — le territoire s'éclaircissait vers le Sud-Est. L'exploitation des mines par les Bituriges (Berry) amena des déboisements ; les Arvernes (Auvergne) et les Eduens (Bourgogne) avaient fait disparaître bien des parties silvestres au profit de l'agriculture ; les Cadurques (Quercy) étaient célèbres pour leurs champs de lin. En venant en Gaule, César trouvera la Provence couverte d'oliviers. L'usage des diverses peuplades qui se groupaient entre le Rhin et les Pyrénées était de laisser sur leurs frontières des territoires incultes et abandonnés ; ceux-ci ne tardaient pas à se couvrir d'une végétation arborescente, qui entourait ainsi le territoire de chaque peuplade d'une large ceinture verte.

Conditions physiques qui jouent un grand rôle dans le développement moral et matériel d'un peuple : ne nous étonnons pas de la lenteur avec laquelle les primitifs viennent à la civilisation.

Les cadres de la Société.

Les Celtes donnèrent aux Ligures leurs cadres sociaux et d'autant plus facilement qu'ils trouvèrent en eux une société d'une ordonnance semblable à la leur. Nous sommes loin, bien entendu, de toute organisation législative. En fait de droit les Gaulois ne connaissaient que des coutumes patriarcales.

Songeons au temps des Tarquins à Rome, à l'âge homérique des Grecs, aux ^{x^e} et ^{xi^e} siècles français. Camille Jullian en esquisse un tableau précis : « La Gaule présente, dans des proportions plus vastes et sous des allures plus grossières, les mêmes institutions politiques que la Grèce et le Latium : — la Gaule demeurait une juxtaposition de cités ».

On a vu en Grèce plusieurs familles (γένος) former une phratrie, plusieurs phratries une tribu, plusieurs tribus la cité ; on a vu à Rome plusieurs familles (*gentes*) former une curie, plusieurs curies une tribu, plusieurs tribus la cité ; on verra dans la France du ^{xi^e} siècle, plusieurs familles (*gestes*) former une mesnie, plusieurs mesnies un fief, plusieurs fiefs un État (Ile-de-France, Bourgogne, Flandre, Champagne, Anjou) ; nous voyons en Gaule plusieurs familles former un clan, plusieurs clans une tribu, plusieurs tribus une peuplade ou nation, ce que les Romains appelleront une cité. Quels que soient le caractère et le nom des popu-

lations diverses, Celtes, Ligures ou Ibères, il n'y a pas entre elles, de divergences fondamentales : « Nous retrouvons chez toutes des formes politiques et des superpositions analogues » (Jullian).

Nous sommes en face d'une famille agrandie par la subordination des branches secondaires à la branche principale où commande le chef. Et ce groupement se maintient sous les mêmes caractères dans le cadre agrandi du clan, puis de la tribu. C'est avec raison que les historiens ont donné aux diverses tribus une origine familiale. Elles étaient généralement désignées par un nom propre, un nom de famille, celui de la famille ou du chef fondateur, le nom de l'ancêtre.

« La tribu, dit Jullian, ensemble de familles et d'êtres obéissant à des chefs communs, associés sous un seul vocable, liés par des résolutions collectives, vivant d'une existence semblable et voisinant sur la même terre. » Chaque tribu a ses traditions, elle a son dieu protecteur, elle a des intérêts communs : les membres en sont issus d'une même geste, vivant ensemble sur un même territoire auquel ils donnent leur nom, labourant ensemble, combattant côte à côte et, dans les plus grandes campagnes où de nombreuses tribus se trouvent réunies, sous une même direction. La tribu, issue de la famille, est la cellule qui, en se développant, donnera ses cadres à l'État.

Chacune des diverses tribus de la Gaule en arriva à tirer un caractère particulier des lieux, du pays où elle était fixée ; chaque tribu en arriva à avoir ses traditions propres, par le développement de la race, par les unions naturellement fréquentes et peut-être, à l'origine, obligatoirement contractées entre jeunes gens de la même tribu ; chacune d'elles fut modelée par le pays où elle était établie et qui imposa aux générations successives un labeur déterminé, et par les mœurs, par les coutumes qui en résultèrent. Ainsi, d'âge en âge, chacune de ces tribus gauloises prit une physionomie de plus en plus marquée. Travail séculaire qui donnera au peuple de France, par les vertus du sol, de la race et du labeur traditionnel, son âme multiple, son âme variée. Est-il rien de plus beau ?

Ici c'est la montagne, plus loin la vallée. Les cantons boisés produisent des bûcherons, les *Silvanectenses* au pays de Senlis ; le fleuve qui embrasse l'île de Lutèce y formera les bateliers, *Parisiaci* ; les terres riches en minerais donneront jour aux forgerons, les Bituriges (Berry), les Petrecores (Périgord) ; les can-

tons aux gisements argentifères engendreront les mineurs argentiers, les Rutènes (Rouergue) et les Gabales (Gévaudan); sur les terres d'argile délicate, en Auvergne, se façonneront les potiers. Et cette appropriation de l'homme au sol et du sol à l'homme ira en s'accroissant, se renforçant. Aujourd'hui encore de nombreux pays de France portent la trace saine et forte des antiques tribus gauloises qui s'y sont, il y a plus de deux mille ans, si énergiquement incrustées, au point que beaucoup d'entre eux, le Médoc, le Queyras, le Condroz, le pays de Buch, la Soule, combien d'autres, portent encore les noms mêmes de ces tribus.

Et l'on verra le même travail qui s'est fait en Grèce sur une petite échelle — et qui se reproduira en France après les temps anarchiques des IX^e-X^e siècles — se faire en Gaule avant l'ère chrétienne : la fédération de tribus voisines amenée par le développement des relations sociales, par les besoins économiques, par les échanges industriels et commerciaux. A Lutèce ce sont des bateliers, à Bourges des forgerons, à Gergovie des potiers, à Bibracte des étameurs, des émailleurs, des bronziers. Par l'échange de services et de leurs produits locaux, les tribus sont amenées à former, en un cadre plus vaste, des peuplades ou petites nations, et la batellerie, la ferronnerie, la poterie, encore primitives, en reçoivent un plus grand développement. Ainsi se forment les peuplades, les « nations », qui vont avoir à leur tour leurs traditions, leurs aspirations, leurs intérêts communs et se donneront un même chef.

On a compté en Gaule quatre à cinq cents tribus, lesquelles se sont groupées en soixante-douze peuplades ou nations, d'après le calcul de César, laissant de côté la Narbonnaise. Ce fut donc une moyenne de quatre ou cinq, jusqu'à dix tribus, dont le groupement forma une peuplade.

Réunies en peuplades, les tribus n'en conservaient pas moins une certaine indépendance ; chacune d'elles gardait son caractère propre, ses traditions, une vie commune sous la direction d'un chef particulier : tel nous apparaîtra Ambiorix, au temps des guerres pour l'indépendance, chef de l'une des tribus qui composaient la peuplade des Eburons.

Et ces chefs de tribus conservaient leur pouvoir dans le cadre plus étendu de la peuplade ou nation : magistrats locaux avec droits de police. La réunion en formait une assemblée délibérante, un conseil, où l'on discutait des intérêts communs et prenait les

décisions utiles à la peuplade ou nation. Cette assemblée sera appelée par les Romains le *sénat* de la *cité*. Les sénats des cités gauloises sont composés des chefs de clans ou grandes familles, chefs des « gestes » qui formaient la tribu ; la réunion de plusieurs tribus, le plus souvent au nombre de quatre ou de cinq formant la cité. En temps de guerre, chacun de ces sénateurs, de ces chefs de clan ou de geste, marchera à la tête des siens — tel encore le baron féodal du *xi^e* siècle. Au cours des luttes pour l'indépendance, on verra les six cents sénateurs des Nerviens mourir les armes à la main, chacun d'eux au milieu des siens : au dire de César, il n'en survécut que trois. C'est le tableau même que nous offrira, vers le *xi^e* siècle, la chanson de Guillaume d'Orange.

Chaque tribu avait son sanctuaire, son lieu de refuge, son marché : la place où se réunissaient les chefs de famille ; elle forma ainsi son chef-lieu. Et la réunion des tribus, la peuplade, la cité, eut à son tour son sanctuaire, son lieu de refuge, celui où se réunissaient les chefs de famille ; elle forma ainsi sa capitale en une place fortifiée par la nature ou par l'art des hommes.

À la tête de ces peuplades ou nations, constituées chacune par la réunion de plusieurs tribus, elles-mêmes composées de la réunion de plusieurs familles, se trouve placé, dans l'origine tout au moins, un chef commun, un prince, un roi, de caractère familial, patriarcal et de caractère religieux ; ce que l'on trouve dans les premiers siècles des civilisations grecque et romaine et du Moyen Âge français.

La monarchie disparut généralement en Gaule sur la fin du *ii^e* (av. J.-C.). Les familles s'étant progressivement hiérarchisées par les liens de la clientèle, les chefs des familles principales constituèrent une aristocratie qui se débarrassa de la royauté.

Et ce mouvement de groupement et de coordination se poursuivra en ce *ii^e* siècle, où les Arvernes parviendront à rassembler la Gaule en un grand État sous leur autorité. Concentration prématurée toutefois : les intérêts, les mœurs, les traditions n'avaient pas encore l'unité nécessaire ; elle ne put subsister.

Plusieurs des nations gauloises, après s'être dépouillées de leur constitution monarchique, n'en remirent pas moins leur gouvernement entre les mains d'un magistrat suprême, mais un magistrat élu, pour une année ou deux ans, nommé le vergobret. Le vergobret disposait de l'autorité royale ; mais il ne pouvait pas, en matière de politique extérieure, pour des négociations

importantes, ou quand il s'agissait d'une déclaration de guerre, se passer du conseil de la nation, du sénat.

Le vergobret était magistrat suprême, avec droit de vie et de mort. Il était le chef des armées, mais à la manière de notre Président de la République : il ne paraissait pas aux armées en guerre, laissant aux généraux le soin de les diriger.

Le vergobret ne pouvait quitter le territoire où il commandait.

Des jeunes gens énergiques, résolus, furent souvent élevés à cette dignité et donnèrent aux affaires de leur nation une impulsion vigoureuse.

Autour du vergobret les chefs des tribus ou familles principales, des « gestes », formaient le sénat dont il vient d'être question, son guide, son surveillant et son appui.

Pour terminer cette esquisse des formes politiques de la Gaule, indiquons que les Gaulois connurent comme les Grecs, après plusieurs siècles d'évolution, cette même lutte des éléments populaires contre les chefs des grandes familles, contre l'aristocratie, contre le patriciat. En Gaule comme en Grèce, le parti populaire, qui n'avait pas la forte constitution sociale de ses adversaires, nous voulons dire le cadre de ces familles vigoureusement hiérarchisées sous la direction de leurs chefs, mit ses intérêts entre les mains d'un chef suprême : tel le tyran des villes grecques. Et l'on vit renaître en Gaule l'autorité royale, mais avec un caractère tout différent de celui de la monarchie patriarcale et religieuse du premier âge ; elle prit les caractères de la tyrannie ; ou bien le peuple renforça l'autorité de son vergobret, ce qui revint au même, ou bien il se donna, plus simplement encore, un chef qu'il suivait sans titre déterminé. Comme en Grèce, le gouvernement de l'aristocratie représentait la liberté ; le gouvernement populaire incarnait la tyrannie ; et ce fut ce dernier gouvernement qui constituera, comme nous le verrons, le parti de l'indépendance, le parti national.

Ainsi donc dans cette Gaule, soi-disant barbare, les éléments essentiels des diverses constitutions que le monde a connues se trouvaient en activité, et sans que l'on se fût fait nul emprunt de part ou d'autre. N'est-ce pas une des lois de l'histoire humaine les plus naturelles et les plus simples : des conditions sociales et économiques pareilles produisent nécessairement pareilles institutions.

Les Conquérants.

A peine les Celtes s'étaient-ils rendus maîtres de la plus grande partie de la Gaule, que leur besoin d'activité et leurs vertus guerrières les incitèrent à des aventures nouvelles. Nous avons dit avec quelle facilité les Celtes s'unirent aux Ligures. Leurs grandes expéditions seront leur œuvre commune.

De la Gaule, les Celtes conquérants percèrent les Pyrénées, se répandirent en Ibérie, puis ils se tournèrent vers le Sud-Est, vers la Haute-Italie, d'où ils descendirent sur les plaines du Latium et portèrent leur activité belliqueuse vers la Grèce éblouissante et l'Orient séducteur. En 393 (av. J.-C.), ils entrent dans Melpum, ville florissante de l'Etrurie transpadane; en 390, ils apparaissent devant Clusium, où se produit leur différend avec les ambassadeurs romains. Les légions commandées par le consul Q. Fabius sont écrasées en la terrible bataille de l'Allia et les Gaulois entrent dans Rome. Ils s'emparent de la ville qu'ils incendient en grande partie, mais échouent contre le Capitole fortifié. L'incident des oies est resté célèbre. L'élite de la jeunesse romaine s'était enfermée dans l'enceinte sacrée, tandis que les femmes, les enfants s'étaient réfugiés dans les cités voisines. Certaine nuit les Gaulois étaient sur le point de prendre le Capitole par surprise, quand les oies sacrées donnèrent l'éveil. Les Gaulois ne consentirent à se retirer que moyennant un millier de livres d'or. On le pesait. Les Romains se plaignaient des poids que les Gaulois avaient apportés. Brennus, de jeter son épée massive dans la balance : « *Væ victis!* » L'or des Romains dut équilibrer les poids incriminés, plus l'épée du vainqueur.

Le souvenir du danger couru, la mémoire de la défaite ne s'effaceront plus de la pensée de Rome. Pendant bien des années encore, une menace gauloise sera-t-elle signalée, qu'on proclamera le *tumultus gallicus*. « Tumulte ! aux armes ! » : les échoppes se fermeront, les affaires seront suspendues, les citoyens s'enrôleront en masse pour la défense de la patrie.

Ce iv^e siècle (av. J.-C.) marque l'apogée de l'Empire celtique : c'est le second âge du fer dont nous avons parlé. Les Celtes ont conquis la Grande-Bretagne ; ils ont conquis l'Espagne, moins les côtes de la Méditerranée, la France entière à l'exception du bassin du Rhône, le Nord de l'Italie : ils règnent sur l'Allemagne

entière en exceptant les contrées du Nord et sans y comprendre la Suisse ; leur domination est assurée sur le Moyen et sur le Bas-Danube, sur une partie de la Hongrie ; en Silésie actuelle, elle s'étend jusqu'à Liegnitz ; en Roumanie jusqu'à Isakscha ; en Russie jusque sur le Bas-Dniester : un Empire plus grand que celui de Charlemagne et que celui de Napoléon ; un Empire qui va du détroit de Gibraltar à la mer Noire, au temps où Alexandre de Macédoine s'engageait dans la conquête de l'Asie (334 av. J.-C.).

En 283, les Gaulois apparaîtront en Grèce, où ils pilleront le trésor de Delphes (278) ; ils fonderont un Empire en Thrace, un autre en Phrygie et, à l'Ouest de la Phrygie, dans la région qui a conservé leur nom, la Galatie.

Ce fut, comme on voit une des plus grandes chevauchées conquérantes. Des noms propres, des noms de capitaines, de batailles, des détails précis, se font malheureusement désirer. Si nous en croyons Tite-Live, l'immense conquête serait l'œuvre d'un seul homme, Ambigat, roi des Bituriges, qui aurait réalisé ce formidable Empire par deux expéditions simultanées, dont l'une aurait été commandée par son neveu Bellovèse et l'autre par son neveu Sigovèse. Au fond des siècles, que l'éloignement remplit de brume, le vieux roi de Bourges, Ambigat, se détacherait dans une auréole de puissance et de majesté qui effacerait Charlemagne.

Les succès des Gaulois furent dus en grande partie à l'état du monde qu'ils se proposaient de conquérir : ici des nations vieilles, figées en des formes surannées ; ailleurs, tout au contraire, des peuples très jeunes encore, incapables d'offrir une résistance efficace. Que pouvaient les Grecs par exemple, ou les petites monarchies de l'Asie Mineure, contre l'impétuosité de ces masses hurlantes qui arrivaient comme un torrent, brandissant leurs armes et méprisant la mort ? Les ingénieuses combinaisons des stratèges, artistes en tactique, étaient anéanties comme les minutieux barrages du jardinier sous l'avalanche qui dévale avec fracas du haut des montagnes.

L'effectif de ces masses conquérantes ne doit cependant pas être exagéré. 200 000 hommes, 20 000 chevaux se seraient précipités en ouragan sur ce ravissant bibelot d'étagère que la Grèce était à cette époque. Mais comment ces foules sauvages, désordonnées, imprévoyantes, auraient-elles vécu dans les lieux où

elles se fixaient ? Elles ne disposaient d'aucune communication pour le ravitaillement. Il faut noter que les invasions dites barbares, dont on a pu évaluer les effectifs, ont été ramenées à des chiffres relativement faibles. Imagine-t-on 200 000 hommes et 20 000 chevaux tenus en échec par les oies du Capitole ?

Définissons-nous de l'émotion des écrivains relatant, à des époques postérieures, les désastres de la patrie. Les contemporains étaient impressionnés par la haute taille des Gaulois, par leurs abondantes chevelures teintées en rouge, la blancheur éclatante de leur teint, par les grondements de leur voix effrayante (Ammien), par leur jactance, par leur goinfrie. Ils les considéraient comme des demi Titans. Ils évaluaient avec stupeur la quantité de viande et de liquide fermenté qu'un de ces guerriers était capable de contenir. Un Gaulois croirait s'empoisonner, dit Cicéron, en mêlant de l'eau à son vin. Après quoi les demi Titans tombaient dans une saoulerie qui les rendait plus exubérants, plus menaçants, plus désordonnés et plus tumultueux encore.

Et les Gauloises ne paraissaient pas moins redoutables. Ammien trace ce portrait : « Plusieurs étrangers réunis ne pourraient soutenir l'effort d'un Gaulois avec lequel ils se prendraient de querelle, surtout s'il appelait sa femme à son secours, car elle l'emporte encore sur lui par sa vigueur et ses regards farouches. Voyez-la, enflant son gosier et grinçant des dents : de ses bras robustes et blancs comme la neige, elle joue des poings et donne des coups aussi vigoureux que ceux d'une catapulte. »

Polybe dépeint les Gaulois comme des avaleurs de charrettes ferrées, crieurs, rieurs, hâbleurs, grandiloquents. « La passion les domine ; sur eux la raison est sans prise, on ne peut les décider à obéir. » Le caractère commun de la race gauloise, note Posidonius, le continuateur de Polybe, c'est qu'elle est irritable, folle de guerre, prompte au combat : au reste simple et sans malignité. « Qui veut provoquer les Gaulois, dit Strabon, est sûr de les trouver prêts au combat et sans qu'ils y portent autre chose que leur force et leur valeur. »

Si nous en croyons Aristote, les Gaulois, en grands enfants emportés et volontaires, auraient lancé des flèches contre le tonnerre pour l'intimider ; ils se seraient précipités en armes dans les flots de la mer en fureur pour en repousser les vagues hostiles. Nicolas de Damas dit que les Gaulois regardaient comme une lâcheté de sortir d'une maison qui s'écroule ou que le feu

envahit. Elien parle de même. Légendes sans doute, mais qui caractérisent l'opinion de l'Antiquité. « Ils vont droit à l'ennemi, dit Strabon, l'attaquent de front sans s'informer d'autre chose. Par la ruse on en vient aisément à bout. »

Les Romains, eux aussi, signalent la bravoure des Gaulois portée jusqu'à la témérité, leur fougue, leur goût pour la parole et leur mobilité. « Les Gaulois, dit Caton, ont deux passions : se battre et parler. » César et Hirtius les dépeignent comme « des gens francs, ouverts, candides, pratiquant la guerre par leur seule valeur, sans ruse ». « A tout âge ils sont propres à la guerre, les vieux y vont avec autant de courage que les jeunes ; ils méprisent le danger ; aucun d'eux ne s'est jamais coupé le pouce, comme on le fait en Italie, pour se soustraire aux exigences du dieu Mars » (Ammien).

Ajoutez une âme généreuse, suivant d'enthousiasme le premier mouvement — le bon ; disposée à prendre la défense de l'opprimé. Chevaleresques, ils punissent le meurtre d'un étranger plus sévèrement que celui d'un concitoyen ; honnêtes, ils laissent ouvertes les portes de leurs demeures ; mais très économes, écrit Strabon, — Diodore dit « extrêmement avars ».

Les Gaulois sont inconstants ; ils se rebutent à suivre une entreprise compliquée ; ils se lassent de répéter un dur effort, un effort pénible.

Avec de pareils défauts et de pareilles qualités, les Gaulois pouvaient facilement, sur des populations en décadence ou très primitives, sur des États divisés ou à l'origine de leur développement, faire de brillantes conquêtes ; il leur était plus difficile de les organiser, de gouverner, de fonder un Empire durable.

L'éclat bruyant dont les Gaulois entouraient le début des batailles cessa bientôt d'effrayer leurs ennemis. Quand s'ouvrit la bataille de Telamon (225 av. J.-C.) les Latins furent un moment impressionnés par le même spectacle qui avait épouventé leurs aïeux sur les bords de l'Allia (390 av. J.-C.). C'était, dans les rangs barbares, une formidable rumeur d'armes et d'armures portées par des géants. Les Gaulois mêlaient leurs vociférations au tintamarre des trompettes et des cornes de guerre : les Latins répondirent par une nuée de javelots qui, pour désordonner les rangs ennemis, se montrèrent plus efficaces que les cris furieux et l'éclat des instruments de cuivre. Dans la mêlée, l'épée romaine, d'un maniement aisé et qui frappait d'estoc et de

taille, triomphait du glaive lourd et encombrant de leurs adversaires.

Au cours du III^e siècle (av. J.-C.) les Celtes perdent leur grand Empire. Les Carthaginois leur enlèvent la maîtrise de l'Espagne ; les Romains subjuguent la Cisalpine. Les Celtes ne se maintiennent souverainement qu'en Gaule ; encore, dès cette époque, des populations germaniques d'outre-Rhin viennent s'installer dans la région septentrionale, formant ainsi, au Nord des forêts de la Marne, ce peuple mêlé de Germains, de Celtes et de Ligures dont les Romains feront leur Gaule Belgique.

Marseille.

Plusieurs siècles auparavant les Grecs s'étaient établis sur nos côtes méditerranéennes. Ils n'étaient d'ailleurs pas les premiers Orientaux qui abordaient sur ces rivages. Dès le X^e siècle avant notre ère, les Phéniciens régnaient sur la Méditerranée occidentale ; mais de leur séjour il ne subsiste que de vagues traces dans les noms de lieux.

La fondation de Marseille par des émigrants phocéens se place vers l'an 600 (av. J.-C.) — en 598 disent les historiens qui ne redoutent pas une certitude parfaite.

Les Grecs recherchaient l'étain pour la fabrication du bronze, puis l'ambre et le corail. L'ambre jaune ne se trouvait que sur les côtes de la Baltique, car les anciens en ignoraient les dépôts siciliens ; mais l'ambre gris, au doux parfum, formé par les concrétions intestinales des cachalots, n'était pas rare sur les côtes gasconnes.

A la fondation de Marseille se rattache une gracieuse légende et que les historiens ont peut-être écartée trop facilement. Elle est rapportée par Aristote, qui vécut deux siècles plus tard ; mais Aristote était un esprit critique et qui porta son attention sur l'étude du passé. A l'en croire, un jeune marchand phocéén nommé Euxène — d'autres disent Protis — aurait abordé vers l'an 600 sur les bords de la Méditerranée, où les eaux du Rhône mêlent leurs flots couleur de verre pilé aux flots bleus de la mer. Le Phocéén se fit bien venir des indigènes, des Ligures. Or, il se trouvait que Nann, roi du pays, régnant à Vegobriga, avait dessein de marier sa fille Gyptis. Les peintres font de Gyptis une belle fille à la taille souple, aux longs cheveux de couleur

blonde comme les blés. De race ligure et du Midi, Gyptis était brune, sans aucun doute. Nann réunit les prétendants. Euxène fut convié. L'usage était que la jeune fille tendît une coupe d'eau claire au préféré. A l'étonnement général, Gyptis offrit la coupe à l'étranger. Nann donna au Phocéén sa fille et le territoire nécessaire à la fondation d'un petit Empire.

L'anecdote est si gracieuse et nos artistes en ont tiré un parti si charmant, qu'il serait dommage qu'elle ne fût pas authentique.

Dans le cas où elle ne le serait pas, nous nous consolons en pensant qu'on n'en saura jamais rien. Peut-être la vérité est-elle dans l'ingénieuse hypothèse de Camille Jullian : le roi d'une tribu primitive accueillant l'étranger qui lui apporte des cités lointaines quelque séduisante paccotille, et lui donnant une de ses filles et des terres pour s'y installer. Du moins de cette page de poésie avenante, ressort le bon accueil fait par les Ligures aux nouveaux venus qui débarquaient avec ces trésors inestimables : l'olivier, l'écriture et la monnaie.

Ainsi s'explique que le premier alphabet dont les Gaulois se soient servis, ait été l'alphabet grec.

Le groupe d'immigrants venus d'Asie Mineure, fut considérablement renforcé un demi-siècle plus tard. Chassée par les Perses, la population de Phocée monta sur ses navires, qui formaient une flotte imposante ; mais les Carthaginois, unis aux Etrusques, lui infligèrent une grave défaite en vue de l'île de Corse (537) et les navires se dispersèrent. La plus grande partie gagnèrent Marseille. La ville prospéra. Elle devint le principal entrepôt du commerce de l'étain qui lui arrivait de la Grande-Bretagne, par voie terrestre et fluviale. Des côtes de la Manche au delta du Rhône, le transport demandait trente jours. Marseille essaima. Les Massaliotes fondèrent Agde (Ἀγαθή, la bonne), Nice (Νικαία, la Victorieuse), Antibes (Ἀντιπολις, la Citadelle), Ολιβία, la bienheureuse, voisine de la ville actuelle d'Hyères... Jusqu'en Espagne, ils portent les germes de colonies qui grandissent.

Le bon accord entre les Phocéens de Marseille et les Ligures leurs voisins n'avait pas tardé à se rompre. Après la mort du roi Nann, la ville attaquée résista victorieusement. Avertie par cette alerte, elle renforça ses remparts. C'est à cette hostilité, à cette opposition si accentuée de mœurs et de culture que sera dû l'isolement où les Grecs de Marseille chercheront à s'enfermer, conservant intacts, par là même, les traditions et la culture des

Grecs. Ce qui n'empêcha pas les Marseillais de pousser leurs incursions commerçantes au sein de la Gaule, remontant la vallée du Rhône, descendant la Garonne et la Loire jusqu'aux côtes de l'Océan et la Seine jusqu'à Rouen. Dans les ports océaniques, ils retrouvaient des Grecs qui s'y embarquaient pour la Grande-Bretagne, en quête d'étain.

La décadence de Phocée succombant sous les attaques des Perses, des Etrusques, des Carthaginois, ne permit pas aux Marseillais de recevoir des éléments de force et de prospérité nouveaux; mais, par sa propre énergie, la ville développera son industrie et ses vertus militaires de manière à se conserver pendant des siècles une existence active et glorieuse. Les monnaies marseillaises, les pièces d'argent surtout, seront recherchées dans tout l'Occident et jusque sur les bords du Danube.

Au iv^e siècle (av. J.-C.), Marseille est le principal centre de la culture grecque sur les bords de la Méditerranée, depuis les côtes de Sicile jusqu'au détroit de Gibraltar. Les temples en sont les sanctuaires les plus vénérés par les fidèles des dieux homériques. Ce n'est d'ailleurs pas une culture très raffinée. Les reliques antiques transmises par Marseille n'ont pas l'empreinte du bel art grec; mais quand Tarente aura été violée par les soldats de Pyrrhus et Syracuse par ceux d'Annibal, quand Mummius aura saccagé Corinthe et que Sylla sera entré dans Athènes, la civilisation de Pallas ne gardera sa virginité que dans la colonie phocéenne.

D'un soin jaloux, les Massaliotes maintenaient en état leur flotte de guerre; ils la transformaient avec les progrès de la poliorcétique. Strabon les dit particulièrement habiles dans la construction des machines de guerre. La décadence, il est vrai, se dessine dans le cours du iii^e siècle (av. J.-C.). Les Carthaginois, Hamilcar, Hasdrubal, dépouillent Marseille de ses colonies d'Espagne (236-220). Les Massaliotes se jettent dans l'alliance romaine. G. Bloch suppose qu'Annibal prit la voie de la Gaule méridionale et des Alpes dans la crainte de la flotte massaliote alliée de Rome.

La défaite de Carthage (146) donne à Marseille l'exclusivité du commerce oriental, mais l'alliance de Rome est un protectorat. Les navires massaliotes sont employés à transporter en Espagne les légions romaines. Les Romains alliés se transforment en maîtres devant lesquels, il est vrai, la brillante colonie se dres-

sera encore en un sursaut d'énergie et César craindra un moment que les ingénieurs, les marins, les citoyens de Marseille ne brisent son destin.

Les États de la Gaule.

Au début du ^v^e siècle (av. J.-C.), quand ils franchissent le Rhin pour venir occuper la Gaule, les Celtes paraissent déjà divisés en peuplades diverses, dont chacune part à la conquête d'une parcelle déterminée du territoire envahi et s'y établit souverainement. César les retrouvera dans les mêmes cantons. Chaque peuplade donnera son nom à la région occupée, et ces régions à leur tour dénommeront la ville qui en deviendra — s'il est déjà permis de parler ainsi — la capitale, capitale qui sert à la tribu répandue sur le territoire, et de forteresse, lieu de refuge, et de centre d'approvisionnement.

Au cœur de la Gaule, les Bituriges s'établirent dans le pays de Bourges, les Sénons dans celui de Sens, les Eduens dans le pays d'Autun, les Tricasses aux environs de Troyes, les Carnutes dans la région de Chartres et d'Orléans, les Arvernes en Auvergne, les Allobroges en Dauphiné, les Lingons aux environs de Langres, les Nerviens sur la Sambre, les Trévires sur la Moselle, le grand peuple des Aulerques dans les pays du Mans et d'Évreux.

A l'époque de l'invasion celtique, les Bituriges paraissent avoir été le peuple dominant. Ils ne tarderont pas à faire de Bourges la plus forte place et la ville la plus riche de la Gaule. César en vantera la beauté. Ses remparts, dont une ceinture de marais augmentait la force défensive, mesuraient 12 mètres de haut; et le territoire lui-même était délimité par des brandes et des marais. La région, à laquelle Bourges commandait, s'enorgueillissait de ses mines de fer : les Bituriges surent les exploiter avec une énergie et une adresse qui les rendront célèbres. Le fameux Ambigat était au ⁱⁱⁱ^e siècle (av. J.-C.) roi des Bituriges, monarque patriarcal, dont l'autorité a un caractère épique et religieux. On l'a nommé le Charlemagne des Celtes.

Ambigat disposait de la plus formidable puissance militaire du temps, due sans doute en grande partie à cette habileté à forger les armes de guerre avec le fer extrait du sol. Aux Bituriges serait due l'invention de l'étamage.

Mais du III^e au I^{er} siècle, deux cents ans ont passé et César trouvera les Bituriges dans la clientèle des Eduens. Car les tribus celtiques de la Gaule se superposèrent les unes aux autres en rapports divers : il y aura des tribus protectrices, d'autres tribus clientes et qui leur seront soumises en « foi » et en « amitié » ; il y aura des peuples tributaires d'autres peuples souverains : nous lisons que les Arvernes tenaient les Vellaves (populations du Velay) « sous leur empire ». Il y aura des peuples alliés, fédération où l'un des alliés exercera le commandement.

La puissance des Eduens avait grandi, à mesure que celle des Bituriges avait décliné. Les Eduens s'appuyaient sur une place de guerre qui, par sa position, était sans doute la plus forte de la Gaule : Bibracte. C'est aujourd'hui le mont Beuvray dans la Nièvre. Dans « Bibracte » on trouve la racine celtique « bebro » ; « Bibracte » paraît avoir signifié « la ville de la source des castors ».

Dominant de sa pointe aiguë la contrée d'alentour, commandant aux vallées de la Loire, de la Saône et de la Seine, le mont Beuvray se dressait sur la plaine en forteresse hautaine. Cette capitale des Eduens avait disparu. Elle ne fut retrouvée qu'en 1867, exhumée. Une grande voie la traversait, la coupait en deux comme une pomme, d'une porte de la ville à la porte opposée. Les maisons, de plain-pied sur la façade avec la rue, s'enteraient à l'arrière de 5 ou 6 pieds. Les fondations étaient en maçonnerie ; les murs, faits de cloisons en pisé, s'encadraient d'une armature de grosses poutres. Ni fenêtres, ni cheminée. Les Eduens avaient fait de leur capitale, non seulement une place forte, mais une ville industrielle, aux forges sonores, aux ateliers bruyants, occupée par des ouvriers en bronze, des ciseleurs de métaux, des émailleurs, corporations dont chacune occupait un quartier déterminé de la ville.

L'art des émaux fut en ce temps l'apanage des Celtes. Grecs et Romains en étaient surpris. Ils ne voulurent pas ajouter foi aux récits des premiers voyageurs qui leur contaient que iâ-bas, aux pays du soleil couchant, des barbares versaient de la pourpre en fusion sur du métal cloisonné et l'y fixaient avec la dureté de la pierre. Philostrate en parle avec admiration. Les fouilles de Bibracte ont mis au jour les outils et les travaux des émailleurs. Les émaux des Celtes étaient généralement de couleur rouge, en vive imitation, semblerait-il, du corail dont les Gaulois aimaient tant à associer les nuances à l'éclat de l'or.

C'est ainsi que Bibracte apparaît au III^e siècle (av. J.-C.) comme le centre industriel le plus important de la Gaule. Dans ces forges, dans ces ateliers à demi-enfoncés dans le sol, l'ouvrier asservi vivait sombre et obstiné, comme un esclave rivé au labeur; on a trouvé des tombes d'artisans sous l'étau ou sous l'enclume dont la mort ne l'avait pas séparé.

Les Eduens se prétendaient parents des Romains.

Progressivement ils étendirent leur puissance sur les peuples voisins qui entrèrent, les uns dans leur clientèle, les autres dans leur alliance, mais en alliés subordonnés. Ils portèrent leur patronat d'une part jusqu'à la Loire, de l'autre jusqu'à la Saône, jusqu'à la Seine au Nord, et peut-être auraient-ils réalisé l'unité de la Gaule sous leur autorité, comme les *Parisiens* dans les siècles qui suivront feront l'unité de la France, s'ils ne s'étaient heurtés à la puissance des Arvernes; car les Arvernes, eux aussi, ambitionnaient cette hégémonie, qu'ils paraissent avoir réalisée pour un temps, sur la fin du III^e siècle, à l'époque où Annibal traversa la Gaule.

Forts par leur race, par leur énergie, par une grande hauteur de caractère, occupant la terre robuste qui avait été en ses aspérités le noyau central où la Gaule s'était agrégée, le peuple arverne se composait de laboureurs tenaces, auprès desquels s'étaient formés des artisans experts. Les Bituriges étaient des forgerons, les Arvernes étaient des potiers. A Lezoux (Puy-de-Dôme) les fours « cuisaient » nuit et jour, durcissant l'argile. Jusque dans des villages d'apparence rustique, on trouvait des mouffles en activité. Les Arvernes fournissaient de vaisselle domestique la majeure partie de la Gaule.

Comme les Bituriges, les Arvernes se gouvernaient par une royauté élective assistée d'un sénat : magistrature à vie avec autorité souveraine; royauté élective qui, en fait, devenait souvent héréditaire. Le roi des Arvernes, Luern et son fils Bituit, qui, après la mort de son père, fut roi également, ont laissé dans l'histoire une courte page mais d'un vif éclat. Ils vécurent au II^e siècle. Leur autorité s'étendit sur la Gaule presque tout entière. Ils auraient commandé aux Belges eux-mêmes.

Des voyageurs grecs et italiens ont aperçu Luern s'avancant sur la route en tête du cortège pittoresque où hurlaient des chiens de guerre. Un collier et des bracelets d'or brillaient sur la pourpre battue d'or dont il était vêtu. Il venait debout sur un char lamé

d'argent. Derrière lui des soldats portaient les enseignes gauloises au sanglier, et un barde, à ses côtés, aux accords de la lyre, chantait sa valeur. D'un geste large, et que le poète compare à celui du laboureur, Luern jetait aux milliers de fidèles qui suivaient son char, des poignées de pièces d'or et d'argent.

Certain jour, pour « nourrir » ses fidèles, Luern fit enclore un espace qui mesurait plus de deux lieues de tour. Des victuailles y étaient amoncelées ; les cuves pleines de vin ou de cervoise se serraient l'une à l'autre. En l'enclos gargantuesque, chacun pouvait boire et s'empiffrer à plaisir.

On lira plus loin les combats de Bituit contre les Romains : belle gloire pour les Arvernes ; mais leur gloire suprême est d'avoir produit Vercingétorix.

Les Séquanes s'établirent entre la Saône et le Jura, en s'étendant au Nord jusque dans la vallée de l'Ill entre les Vosges et le Rhin. Ils occupaient les cantons qui formeront la Franche-Comté, la Bourgogne et la Haute-Alsace. C'étaient des laboureurs et qui s'adonnaient plus particulièrement à l'élève du bétail : moutons et porcs. Les Romains tiraient de chez eux la viande de porc salé dont ils étaient aussi friands que de nos jours les Anglais du bacon scandinave. Leur puissance était grande, due à leur énergie, à leur labeur continu, à leur valeur robuste ; mais leurs domaines se trouvaient comme coupés en deux par des masses forestières qui rendaient les communications difficiles entre la partie septentrionale de leur Empire et les cantons du midi.

Les Séquanes étaient particulièrement hostiles aux Romains, et se joignirent parfois aux Germains dans les incursions que ceux-ci firent en Italie. « Les Germains devenaient formidables, écrit Strabon, lorsque les Sequanes se joignaient à eux et cessaient d'inspirer de la crainte lorsqu'ils les abandonnaient. »

Les Séquanes étaient toujours d'un parti opposé à celui des Eduens. Les deux nations étaient séparées par la Saône, mais elles en revendiquaient l'une et l'autre les deux rives, à cause des ports qui s'y trouvaient et des péages qui y étaient perçus.

Les quatre peuplades de la Gaule les plus puissantes à des époques diverses ont donc été les Bituriges, les Eduens, les Arvernes et les Séquanes ; mais toutes les peuplades de la Gaule mériteraient d'être citées, car il n'en est pas une qui n'ait eu son caractère et une personnalité intéressante.

Les Allobroges, en leurs montagnes du Dauphiné, montraient

dès lors cet amour de l'indépendance qu'ils garderont à travers les siècles. Leurs descendants s'enorgueillissent aujourd'hui d'avoir eu pour ancêtres les plus farouches champions de la liberté à l'époque des grandes guerres celtiques et, deux millénaires plus tard, les promoteurs de la Révolution.

Les Rèmes, en Champagne, paraissent, parmi les Gaulois, les plus avancés en culture, les plus riches, avec des goûts artistiques et la recherche du confort; ce qui leur fera, parmi les Gaulois, accueillir avec le moins de répulsion une civilisation qui servira d'avenue à la domination romaine. Dès l'abord, ils apparaîtront comme les alliés de Rome et lui demeureront fidèles. Le pays était riche en pâturages, renommé pour ses chevaux.

Les Parisiens, après avoir formé une seule nation avec les Sénons, s'en étaient détachés. L'île de Lutèce leur servait de capitale. Ils ne pouvaient marquer, ni par le bon nombre ni par l'étendue de leur territoire. Quelques érudits ont trouvé dans la racine « Par », le sens de « bateau ». Ainsi les Parisiens auraient été nommés les bateliers. Lutèce, en son île, était leur place forte, protégée par une double ligne de défense, la première formée par le fleuve, la seconde par des marais, au midi tout au moins, car au Nord, c'étaient des collines couvertes de bois. Sur le territoire des Parisiens, la population deviendra très dense, à cause de l'heureuse situation de leur territoire et de leur fructueuse industrie, la batellerie.

Au Nord de la Gaule, le territoire correspondant à la Flandre et au Brabant actuels était couvert de forêts et de marécages; là vivaient ces rudes peuplades, les Nerviens et les Ménapiens. Au pays des Atrébates les moutons donnaient la laine qui alimentait les draperies de Tournai et d'Arras. Jusqu'en Italie étaient recherchées les toiles des Morins (Flandre occidentale et Flandre française).

Nous terminerons cette revue rapide des principales peuplades gauloises, en parlant des Vénètes, établis sur la côte méridionale de la Bretagne : peuple de vaillants marins. Pour construire les grands navires, ils avaient leurs chênes robustes. Énormes embarcations, massives, qui se mouvaient au moyen de lourdes voiles faites de peaux et de lanières de cuir raboutées, avec des chaînes pour cordages. Les Vénètes faisaient le commerce avec la Grande-Bretagne, et se sentaient d'ailleurs plus voisins de l'île bretonne que de la terre gauloise : de la première, la mer les séparait ou, plutôt, les rapprochait; tandis que du continent les séparaient les

forêts impénétrables, les forêts de chênes rouvres aux frondaisons emmêlées.

Ces Etats de la Gaule celtique, entre lesquels les peuples divers s'étaient répartis, pouvaient être au nombre de soixante-quinze. Ils ont mis si fortement leur empreinte sur notre sol, que les siècles n'ont pu l'effacer. Ils ont donné au pays de France ses cadres intérieurs adaptés à la configuration ou à la nature de notre sol; ils lui ont donné l'échiquier de ses villes, de ses bourgades, son âme plus de vingt fois séculaire, sa physionomie territoriale. Jusqu'à une époque voisine de la nôtre, jusqu'à la Révolution de 89, jusqu'au ridicule morcellement de nos provinces en départements, ces vieux Etats gaulois avaient conservé leurs noms, leurs limites et, comme dit Fustel de Coulanges, « une sorte d'existence dans les souvenirs et les affections des hommes ». Jusqu'en 1789 on retrouvait dans les provinces et on retrouve, de nos jours encore, dans les *pays* divers de notre terre françaises, ce beau souvenir des origines éloignées.

La civilisation gauloise.

Pour bâtir leurs demeures, les Gaulois faisaient peu usage de la pierre : maçons malhabiles jusqu'à l'arrivée des Romains et médiocres carriers. Leurs dieux mêmes ne connaissaient guère les temples bâtis.

Strabon décrit les maisons des Gaulois :

« Construites en planches et en claies d'osier, elles sont spacieuses, en forme de rotondes; une épaisse toiture cintrée les recouvre », une toiture en chaume. Mais c'étaient là des résidences relativement importantes.

Au 1^{er} siècle avant notre ère Vitruve parlera des logis gaulois : « Les uns sont des cavernes creusées dans la montagne, les autres des abris, qui rappellent les nids d'hirondelles, faits d'argile et de branchage. »

Sol en terre battue. Pour cheminée, un trou dans la toiture par lequel s'échappe la fumée. De petites fenêtres carrées, sans vitre bien entendu, et que peut clore un contrevent. La porte est faite d'une claie d'osier.

On a l'image d'une habitation gauloise sur un bas-relief antique conservé au musée du Louvre, où l'on voit un Gaulois défendant sa maison contre un Romain. On dirait d'une ruche à miel.

Ajoutez que le Gaulois en armes était fier de couper la tête de l'ennemi vaincu, de la rapporter à l'arçon de la selle pour la fixer aux parois de son logis. Un Gaulois de marque en avait toujours une petite provision conservées dans de la résine de cèdre pour le renouvellement de cette décoration, collection qu'il ne laissait pas de montrer avec orgueil aux visiteurs. Une des matières préférées des monnayeurs bituriges et éduens donnait le relief d'une tête de guerrier qu'une gloire de têtes coupées entoure triomphalement ; une autre dessinait l'image d'un brave brandissant une trompette d'une main et, de l'autre, la tête de l'ennemi vaincu.

Peu de meubles : des tables basses et des coffres qui servaient aussi de sièges. On prenait ses repas assis sur des peaux de loups ou de chiens (Diodore de Sicile) ; ou sur des jonchées de paille et de feuilles mortes (Strabon). Le soir, ces peaux et cette paille formaient des couchettes. Les Gaulois aisés connaissaient les tapis et les matelas de laine.

Quand le luxe se développera, les riches fixeront, à l'extérieur de leurs portes, des plaques d'argent et de métal brillant.

Les Gaulois se plaisaient aux demeures isolées, aux écarts rustiques, sur la rive d'un cours d'eau poissonneux, à la lisière d'une forêt giboyeuse.

Ils se nourrissaient de lait et de venaison, ainsi que de porc frais ou salé. « Leurs cochons, dit Strabon, plus grands, plus forts, plus vites que ceux des autres pays, vaguent dans les champs. Ils sont aussi à craindre que les loups. »

Les Gaulois aimaient les beaux chiens et les beaux chevaux ; ils payaient très cher les dogues qu'ils faisaient venir de la Grande-Bretagne.

On ne s'étonnera pas que la chasse ait été leur grande passion. Elle ne leur était pas seulement un plaisir, mais d'une utilité pratique : le produit en entraît pour une grande part dans l'alimentation. Le gibier le plus nombreux, sinon le plus recherché, se composait de cochons sauvages dont les Gaulois tirèrent leur race de cochons domestiques. Ils croisaient leurs chiens de chasse avec des loups. Emmi les bois, le veneur est arrivé dans la clairière consacrée à quelque divinité druidique : lieu propice à dépecer le gibier dont une part est sacrifiée aux dieux protecteurs.

Plus encore que des centres d'habitation, les villes de la Gaule servaient de lieux de réunion, d'entrepôts, de foires, de marchés. C'est là que César place ses Gaulois avides de nouvelles, question-

nant les voyageurs, entourant les marchands et les pressant de dire ce qu'ils ont appris.

« Les capitales, dit Fustel de Coulanges, n'étaient que de simples bourgades où le sénat se réunissait aux jours de séance. » Lieux de défense, et destinés au culte. En temps ordinaire on y vivait peu. Strabon présente la ville de Vienne, capitale des Allobroges, comme un simple village.

On avait choisi de préférence pour chef-lieu un emplacement qui se protégeait par ses défenses naturelles. C'est encore Strabon qui parle : « On considère comme un bien pour une ville d'avoir une position aussi forte que possible », une roche escarpée, les flancs d'une montagne, Gergovie, Alise, Bibracte ; ou la ceinture d'un cours d'eau, Lutèce et Melun ; ou, comme à Bourges, un entourage de marais bourbeux.

L'aire comprise dans l'enceinte des villes était souvent très vaste ; les habitations n'en couvraient qu'une faible partie. Camille Jullian compare ces villes de la Gaule celtique aux grandes cités de l'Afrique centrale « où, derrière les levées ou les palissades de l'enceinte, solitudes et terrains vagues alternent avec les entassements de cabanes, où l'on trouve tour à tour les aires blanches des lieux de foire, des cimetières, des venelles que bordent les ateliers d'ouvriers, des dépôts d'armes, des granges et des greniers et les toits souverains des chefs ». Les Grecs, habitués à leurs cités de marbre, dont les plus merveilleux artistes avaient décoré les frontons, trouvaient ce mélange affreux : « Il n'est rien de plus vilain qu'une bourgade gauloise ».

Une remarque très importante est que toutes les villes de la Gaule celtique étaient sises dans le Centre, l'Ouest ou le Midi ; les cantons du Nord-Est, où s'infiltraient les Germains, en étaient dépourvus.

Servant de lieux de refuge et de marchés, les villes gauloises font penser aux acropoles de la Grèce antique, aux châteaux et aux villes fortifiées du Moyen Age. Les jours destinés aux affaires, à l'échange des produits agricoles et industriels, coïncidaient avec les cérémonies religieuses. Les prêtres profitaient de l'« assemblée » comme les marchands.

Nous avons déjà parlé de l'industrie gauloise à propos de Bibracte où l'on a vu des Gaulois habiles à sortir le fer de la terre et à le forger. Nous les avons montrés inventant l'étamage et l'art des émaux. Ils tirent l'argent du sulfure de plomb et découvrent l'art d'en couvrir le cuivre ; ils trouvent l'or dans le sable des

rivières, ils savent même l'extraire du sol, l'isoler par la fonte ; ils inventent la meilleure des teintures, la teinture par les végétaux ; ils sont les premiers à faire du savon. « Le savon, dit Pline, inventé par les Gaulois aux cheveux rutilants. »

Et ces seules découvertes, grandes, fructueuses, ne laissent pas de jeter un jour inattendu sur la « barbarie » celtique.

Cependant que faisaient les Germains ? — Rien. Qu'auront fait les Germains à l'époque où ils envahiront la Gaule ? — Rien. On voit ici la différence entre une nation en gestation d'une civilisation originale et la race inféconde qui ne pourra entrer dans l'orbite civilisatrice qu'accrochée à sa voisine.

En verrerie, les Gaulois étaient parvenus à des couleurs d'une intensité et d'une limpidité incomparables et que notre temps se trouverait impuissant à reproduire. Il n'est pas téméraire de penser que cet art de colorer le verre se conserva traditionnellement dans les centres où il s'était formé ; on sait que c'est en France que les édifices religieux connaîtront les premières verrières où la lumière se filtrera au jeu des plus vives couleurs ; on sait que c'est dans la France du XII^e siècle que l'art des vitraux connaîtra une magnificence et une perfection qu'aucune autre nation, aucun autre temps, ne pourront égaler. Les Gaulois appliquaient plus particulièrement leur technique verrière à la fabrication des bijoux, en imitation du corail et de l'ambre, de l'ambre fauve, du corail rouge si recherchés.

Et, pour en venir aux applications pratiques de la technique industrielle, les Gaulois inventent la charrue à coutre, la moissonneuse mécanique, la grande faux. « Les Gaulois, dit Pline, se servent pour la moisson du blé, d'un appareil composé d'une caisse à rebord denté, montée sur deux roues et poussée par un attelage, en sorte que les épis, décapités par les dents, tombent dans la caisse. » Ils donnent au monde les beaux tonneaux ventrus où le jus de la treille se bonifie en sommeillant.

D'un coup d'œil enveloppez ce qui précède, et vous conclurez avec Camille Jullian que c'est à peine si l'humanité de nos jours doit moins aux Celto-Ligures, c'est-à-dire à nos ancêtres les Gaulois, qu'aux Gréco-Romains de l'antiquité classique.

Les transports ne se faisaient pas à dos d'homme. C'est l'honneur des Gaulois de n'avoir jamais considéré leurs semblables comme des bêtes de somme. Les transports se faisaient sur leurs charrettes à deux roues, ou à quatre roues, et qui ne se sont guère

modifiées. Nous oserions même constater que la charrette à deux grandes roues fut alors en usage dans ces mêmes régions de la France, où elle s'emploie de nos jours encore : le Centre, l'Ouest, le Midi ; et le chariot à quatre roues, plus basses, dans les contrées du Nord et de l'Est où l'on ne cesse de le rencontrer. Tant sont tenaces, dans les profondeurs d'une nation, les façons de la vie coutumière.

La carrosserie des Gaulois était en renom parmi les Romains, au point que ceux-ci allèrent jusqu'à leur emprunter les principaux termes du métier.

Assurément les voies de communication seront élargies, renforcées, améliorées par les Romains ; mais elles ne feront que suivre les longs chemins gaulois, traversant les pays, reliant leurs capitales, et d'une manière si bien appropriée à leur vie commune. Chemins gaulois qui n'ont pas été appréciés à leur valeur. Ils seront assez larges et assez fermes pour permettre à César d'y faire circuler ses armées et leurs *impedimenta*. Fleuves et rivières étaient franchis sur des ponts de bois, les marais sur des remblais de fagots amoncelés et de troncs d'arbres.

Les rivières étaient activement utilisées. De vraies flottilles montaient ou descendaient la Seine, la Saône, la Loire, le Rhône : la célèbre confrérie des nautes parisiens daterait d'avant les Romains. Des transports étaient organisés pour faire passer la marchandise des flots du Rhône et de la Saône sur ceux de la Loire ou de la Seine et inversement.

On imagine les échanges que les Gaulois pratiquaient entre eux, par les produits du sol et par ce qui vient d'être dit de leur industrie ; le commerce avec les nations étrangères s'était développé. Des côtes de la Baltique venait l'ambre jaune ; de la Grande-Bretagne, l'étain et les grands chiens de guerre ; en retour les Gaulois, les Vénètes principalement chargeaient leurs navires pour l'Angleterre, de leurs tissus de lin et de laine, de l'ambre gris des côtes gasconnes, des produits de leur industrie métallurgique, bronze et cuivre argenté, de leur verroterie, du pastel languedocien dont les habitants de la Grande-Bretagne se servaient pour leurs tatouages, et de vin sans doute aussi en leurs beaux tonneaux rebondis.

Par Marseille, la Gaule exportait en Italie ses instruments de labour et sa carrosserie, ses tissus : Strabon dit que les Gaulois fournissaient toute l'Italie de sacs, sorte de grosses capotes en

laine épaisse et poilue ; ils vendaient aux Romains le savon dont ils étaient les inventeurs ; comme alimentation, de l'huile et des figues, de la charcuterie, particulièrement les jambons fumés des Séquanes et ceux des Ménapes chantés par Martial. Non moins estimées sur les bords du Tibre, les belles oies du pays des Morins. Elles se rendaient jusqu'en vue du Capitole, sauvé jadis par des sœurs illustres, en nombreuses théories, guidées par de gais pastoureux, car elles faisaient, le cou tendu, ce long trajet pédestrement en raison de l'opinion singulière, que la chair des oies était plus délicate quand on les avait fatiguées.

L'emploi de la monnaie, pour régler les échanges, s'était répandu. Grecs et Carthaginois en avaient enseigné l'usage et, dès le III^e siècle (av. J.-C.), les Gaulois frappaient des monnaies locales ; à quoi les autres peuples dits barbares, les Ligures d'Italie notamment, malgré leur contact avec les Romains et, sur les côtes de Provence, avec les Massaliotes, ne parvinrent jamais ; — pas plus que les Germains, appelés, paraît-il, à régénérer la Gaule et qui, en fait de monnaies n'ont jamais connu que l'argent qu'ils volaient à leurs voisins.

Les monnaies gauloises n'ont évidemment pas la finesse ni la précision des belles monnaies grecques ou romaines ; mais nombre de leurs images, aux frustes légendes, sont d'un vif éclat, d'une imagination virulente à laquelle le graveur, en ses moyens limités, a su donner une expression heureuse. Le profil et le nom d'une individualité déterminée, d'un chef de guerre, d'un roi de cité, n'y apparaissent que rarement avant le dernier âge de la Gaule indépendante, avant l'époque de Dumnorix et de Vercingétorix ; mais l'inspiration de ces figurines, droit et revers, est originale, d'une fantaisie parfois déconcertante, attachante toujours.

Nous venons de dire l'estime des Latins pour l'industrie gauloise ; ils n'admiraient pas moins leur agriculture, l'élève de leur bétail, des races ovine et porcine surtout et le parti qu'ils en savaient tirer. Le blé de la Gaule était renommé, ainsi que son beau pain blanc, et déjà nos ancêtres passaient pour les plus grands mangeurs de pain du monde.

De l'orge, les Gaulois brassaient leur cervoise, bière blonde à laquelle l'empereur Julien consacra des vers charmants

Sur le vin fait avec de l'orge.

Qui es-tu, d'où viens-tu, Bacchus nouveau ? Je ne te connais pas. J'en jure par Bacchus, le vrai. Je ne connais sous ce nom que le fils de

Jupiter. Il a l'odeur du nectar. Toi, tu sens le bouc. A défaut de raisins, les Gaulois t'ont formé d'épis. Il conviendrait de te nommer « le vin de Cérès ».

Les Gaulois savaient la valeur des engrais. Ils fertilisaient leurs terres par la chaux et par la marne, cette marne qu'ils allaient chercher parfois profondément dans le sol, à l'étonnement stupide des Romains surpris qu'un peuple s'employât « à engraisser la terre par la terre ».

L'étude des vêtements gaulois est pleine d'intérêt. Le costume du paysan et celui de la paysanne aux champs n'ont guère changé depuis le III^e siècle avant notre ère jusqu'à nos jours. On en peut juger par des bas-reliefs romains. Des braies, c'est-à-dire des pantalons, et la blouse celtique qu'une ceinture noue à la taille. Beaucoup de paysans remplaçaient les étoffes par des fourrures, des peaux de chèvre notamment.

Les trois pièces essentielles du costume gaulois étaient donc les braies (pantalons) tantôt à larges jambes, tantôt assez étroites et nouées à la cheville. Dans la classe rurale les braies s'arrêtaient souvent au-dessus du genou. Pour le buste, la tunique ou blouse, fendue par devant, parfois jusqu'à la taille seulement, parfois dans toute sa longueur, nouée par une ceinture et munie de longues manches ; enfin le sayon ou manteau, agrafé tantôt sur l'épaule droite, tantôt sur la poitrine, et souvent pourvu d'un capuchon. Les Romains, après s'être moqués de cette façon de s'habiller, finirent par l'adopter, tant elle était plus pratique que leurs toges et leurs tuniques ; — et de nos jours, c'est le costume de nos vieux Gaulois qui habille les trois quarts de l'humanité.

Faits d'une longue suite. On parle constamment de notre civilisation latine et qui nous serait venue des Romains. Ne serait-ce pas une des plus fâcheuses erreurs de notre histoire officielle ? — A nos aïeux, les Ligures et les Celtes, nous devons beaucoup plus qu'aux Romains, sans parler du sang et de la race : nous avons noté plus haut les instruments de labour, la carrosserie, l'art de travailler les métaux, la verrerie. Le lit à matelas sera d'invention gauloise et c'est aux Gaulois que les Romains l'emprunteront. Nous avons vu que les routes romaines n'ont fait que suivre le tracé des chemins gaulois. Arrivera le christianisme qui n'aura rien de romain, ou si peu, et que la Gaule animera de son âme. Et il en sera de même, comme nous le verrons, de la langue.

L'écriture et l'usage des monnaies sont venus aux Gaulois, non des Romains, mais des Grecs.

Les Gaulois ont eu plus d'action sur les Latins, que les Latins n'en ont eu sur eux. Les Gaulois ont donné aux Romains plusieurs des éléments essentiels de la vie : le vêtement, les instruments de labour, la literie, la carrosserie. La vérité — et l'on ne saurait la redire trop souvent, ni trop haut, ni trop fort — la vérité est que notre civilisation, la civilisation moderne, a été essentiellement une civilisation gauloise, née de la fusion de ces deux éléments : les Celtes et les Ligures et où ces derniers comme l'a déjà fait observer Camille Jullian, entrent pour la plus grande part.

Les riches Gaulois aimaient le luxe sur eux, bien plus qu'en leurs demeures. Ils se couvraient de bijoux, d'anneaux, de bracelets, de colliers, de fibules d'or serties de corail. Ce mélange de l'or et du corail leur plaisait particulièrement. Il s'harmonisait à leurs longs cheveux blonds, à l'éclat de leur teint d'une blancheur enfantine. Cheveux blonds qu'ils lavaient à l'eau de chaux pour les rendre plus blonds encore. Quand ils ne les laissaient pas flotter au vent, ils se les nouaient en une touffe sur la tête, ce qui les faisait ressembler, note Diodore de Sicile, au dieu Pan.

Les Gaulois sont très propres sur eux, dit Ammien, soignant leurs longs cheveux, leurs longues moustaches tombantes, la fraîcheur de leur teint. Ammien ajoute : « Vous ne trouverez pas chez eux, comme vous trouverez ailleurs, homme ou femme, pour pauvres qu'ils soient, en vêtements sales ou loqueteux ».

Ils aimaient en leurs vêtements les couleurs vives, bariolées : étoffes travaillées en fils d'or chez les plus riches. Leur sayon ou manteau à capote, décrit par Diodore de Sicile, était le plus souvent à raies ou à carreaux de couleur, gai contraste avec la blanche monotonie des toges romaines, avec la monotonie noire des vêtements espagnols. Ils ne portaient pas les mêmes saies été et hiver. L'hiver la laine en était épaisse, rude et comme poilue ; l'été au contraire très fine. Strabon dit que pour faire produire à certains de leurs moutons une laine plus fine, les Gaulois les couvraient de peaux.

Non seulement la saie, mais les autres vêtements étaient généralement en laine, en laine du pays solidement tissée ; seuls les

Les autres continuaient de porter le lin des temps néolithiques. Le pauvre laboureur

Il est vêtu de toil' comme un moulin à vent

dit la vieille chanson.

Le costume de guerre du Gaulois noble et riche était plus brillant encore. L'or et le corail s'incrustaient sur le casque et le bouclier. Le casque était d'une forme aiguë ; primitivement il se terminait par une pointe, une pointe très longue.

Virgile fait un beau portrait d'un chef gaulois montant au Capitole. Son abondante chevelure rousse semble faite de lumière ; par-dessus la tunique brillante, il porte un sayon rayé de couleurs vives ; un collier d'or brille à son cou blanc comme le lait.

Pour la parade, le guerrier s'affublait de cornes menaçantes, d'un mufler d'animal, ou de quelque bizarre fétiche : tels les heaumes fantasques des tournoyeurs médiévaux.

Le noble gaulois ne sortait qu'avec son glaive qu'il portait au côté droit, tandis que le Romain ne s'armait de son épée qu'aux jours de bataille ; et c'est encore un usage que les Gaulois auront transmis aux chevaliers puis aux gentilshommes leurs descendants.

La féodalité gauloise.

Aux III^e et II^e siècles avant notre ère, les progrès de l'agriculture et de l'industrie ont produit leurs fruits. La richesse est venue se concentrer dans les mains des plus forts.

La race celtique avait donc fondé son organisation sociale sur la constitution de la famille. La puissance paternelle était absolue, comme elle l'était à Rome. Jusqu'à ce qu'il fût en âge de porter les armes, un fils ne pouvait aborder son père en public. La subordination de la femme était complète. La polygamie était admise.

Autour de la branche principale de la famille, se groupaient les branches secondaires de manière à former, sous l'autorité d'un chef, une société familiale. Le clan est devenu en Gaule la cellule sociale, vivace, active, comme la *gens* à Rome.

On a discuté sur la nature de la propriété chez les Gaulois. Ils ont pratiqué l'appropriation non seulement des meubles, mais

du sol. Nous savons par César que les druides connaissaient des contestations relatives aux héritages.

Comme les Romains, les Gaulois étendaient la famille par la clientèle.

Régime de la clientèle si on le dénomme par les subordonnés, régime du patronnat si on le dénomme par les protecteurs. C'est la féodalité.

La féodalité — qu'on doit se garder de marquer d'un caractère trop exclusivement militaire, — est une forme sociale par laquelle tous les grands peuples ont passé aux origines de leur histoire. On la trouve en Egypte en Grèce, à Rome, en Gaule; on la retrouvera aux origines de la civilisation française. On la trouve, constituée d'une manière identique, à l'âge correspondant du peuple japonais. Le tableau que Maurice Croiset a tracé de l'état social de la Grèce aux temps homériques, et celui que Benjamin Guérard a donné de la France du x^e siècle, sont pareils. Le patronat romain, le patronat gaulois sont semblables. Et l'on ne peut supposer que l'un des deux peuples ait fait un emprunt à l'autre; à cette époque de leur histoire ils s'ignoraient. De part et d'autre des conditions sociales et politiques pareilles ont produit pareilles institutions.

Le patronat, la féodalité, se trouva ainsi, dans la Gaule des III^e-II^e siècles (av. J.-C.), l'institution la plus vivace, la plus forte, comme dans la Rome primitive. César note en elle l'élément essentiel de la société gauloise. Il appellera les chefs des grandes familles, les chevaliers. Leurs subordonnés sont appelés par lui « clients » ou « ambacts », attachés au patron par des liens de foi et de dévouement en retour de la protection qu'ils en reçoivent : tels les vassaux de la France féodale. Des vassaux ! Fustel de Coulanges leur a donné ce nom. Au-dessous des clients, les esclaves, correspondant aux serfs du Moyen Age français.

Le lien qui rattachait le client au patron, l'ambact au « chevalier », comme plus tard le vassal au seigneur, était très étroit. « C'est un crime, dit César, c'est un sacrilège chez les Gaulois, d'abandonner son patron dans une situation désespérée. » De son côté le patron devait au client une fidélité égale. « Nul ne souffre, dit César, qu'on opprime ses clients. »

On a voulu voir dans les ambacts une catégorie supérieure de la clientèle, comprenant ceux qui vivaient dans la société du chef,

le suivaient, l'assistaient journellement, les *comites*, les *familiars* de la langue latine. Il paraît certain que cette classe de clients existait, comprenant sans doute les membres de la clientèle particulièrement voués au métier des armes, comme les vassaux de fer vêtus du XI^e siècle ; mais est-il licite de leur attribuer exclusivement le nom d'ambacts ? Au fait, la question, purement verbale, est de minime importance.

Ces clients pouvaient être fort nombreux et fortifier considérablement l'autorité patronale. César dit que l'éclat et la puissance d'un homme se mesuraient au nombre de ses clients. L'Aquitain Aduatic compte 600 hommes sous son patronage ; Vercingétorix pourra se faire de sa clientèle une armée ; les clients de l'Helvétie Orgétorix peupleraient un canton. Il y eut des seigneurs gaulois qui commandèrent en qualité de patron, de suzerain, à une ville entière.

Quelques-uns d'entre eux avaient sous leur autorité tout un territoire.

Le seigneur féodal gaulois était juge de ses hommes comme le seigneur féodal français le sera de ses vassaux. Nous avons parlé du tribunal des druides, tribunal commun de la Gaule ; tel plus tard le parlement royal. Il jugeait les différends entre les cités, entre les tribus, entre les seigneurs, ainsi que les causes d'un caractère particulier, comme dans la suite, en France, les tribunaux du roi et ceux de l'Eglise ; mais sur la clientèle dont il était suzerain, le patron gaulois était souverain juge.

A cette autorité personnelle se joignait celle de la fortune, car les résidences seigneuriales de la Gaule n'en sont plus, au II^e siècle avant Jésus-Christ, à la hutte ronde coiffée de chaume et décorée de crânes décharnés. Voici des meubles divers, des bijoux d'or, de corail et d'ambre, des armes incrustées d'or et d'argent, et des coffres où brille en tas la monnaie sonnante.

Ces chefs de famille nobles ont leur résidence dans les champs, à la lisière des bois qu'ils sillonnent de leurs chasses bruyantes, au bord des cours d'eau. Ils se rendent dans la capitale pour l'assemblée où les nobles délibèrent sur leurs intérêts communs.

Autour de la maison du seigneur et de quelques logis réservés aux clients de marque, s'étend la bourgade aux ruches primitives où s'abritent les serviteurs, les esclaves. Tel noble Gaulois, comme Ambiorix l'Eburon, demeure en un véritable château, un de ces châteaux qui sont des villes, comme les villes-châteaux du

xii^e siècle. Uxellodunum se dresse sur la hauteur, protégé par une ceinture de remparts qui abritent la population laborieuse et guerrière, la clientèle du maître.

Ne dirait-on pas d'un châtelain de Coucy ou de Guillaume d'Orange ?

De quels éléments était formée cette aristocratie féodale ? On serait tenté d'y voir une noblesse guerrière composée des Celtes conquérants qui auraient imposé leur autorité aux Ligures et les auraient réduits à la condition d'une plèbe dépouillée de ses droits. Opinion adoptée par Auguste Longnon. Mais on devient hésitant en considérant que cette manière de voir, appliquée aux Germains conquérants de la Gaule, a été complètement refutée depuis une quarantaine d'années.

Il est probable au contraire que la féodalité gauloise était d'origine ligure. Les Celtes, en venant en Gaule, s'y adaptèrent et d'autant mieux qu'eux-mêmes déjà la pratiquaient.

Les causes qui avaient fait s'organiser cette féodalité, par la clientèle, sont les mêmes causes qui l'ont fait s'organiser chez tous les peuples aux époques correspondantes de leur développement social. Il est impossible — matériellement et moralement — qu'un peuple parvienne tout d'un coup à une organisation commune, au sentiment de la nationalité, à un pouvoir centralisé, à une administration générale ; il y faut des siècles de luttes et d'efforts, un constant et patient travail de coordination et d'entente. Et, dans ce grand et long travail de formation, la féodalité est une première étape — un premier « étage », dirait-on en préhistoire — inévitable et féconde.

On a qualifié cette féodalité gauloise d'organisation anarchique ; c'est le contraire qu'il conviendrait de dire : elle fut essentiellement une organisation organique, s'il l'on nous permet de parler ainsi — et de la plus grande énergie.

Et l'on en voit aisément les causes de détail, ces petites causes agissantes de la vie quotidienne. En l'absence d'une autorité nationale, d'un souverain juge et administrateur, disposant d'une puissance respectée, le faible demande la protection du fort : le petit clos contre le domaine voisin, le marchand contre le brigandage, le travail des champs contre les picoreurs, les familles de moindre importance contre des rivales plus nombreuses et qui pourraient les asservir.

« Les hommes pauvres et faibles, écrit Fustel de Coulanges,

recherchaient la protection d'un homme puissant et riche, afin de vivre en paix et de se mettre à l'abri des violences. Ils lui accordaient leur obéissance en échange de sa protection. »

Le seigneur trouvait parmi ses fidèles les éléments les plus divers : hommes de guerre, laboureurs, artisans, monnayeurs qui frappaient monnaie et parfois, dans les derniers temps, à son effigie ; il avait auprès de lui des bardes, tels les trouvères et les jongleurs du XII^e siècle, qui célébraient sa gloire et les hauts faits de ses aïeux, chanteurs de geste glorifiant son lignage. Elle est bien connue l'histoire du général romain qui voit arriver le chef gaulois entouré de ses vassaux en armes et de ses chiens de guerre, précédé du barde qui, aux accords de la lyre, célèbre ses exploits. Le barde chanta d'abord, disant l'illustre naissance et la valeur de son maître ; et les Romains de rire comme rient ceux qui se croient intelligents :

Tels étaient les cadres de la société gauloise aux III^e-II^e siècles avant notre ère ; mais elle n'y était pas comprise tout entière. Comme dans la France du XII^e siècle, bien des éléments échappaient au patronat : des aventuriers, des bandits au sens propre du mot, des êtres isolés et farouches, âpres et misérables, vivant durement du labeur quotidien en des terres écartées ; des cheminois, bronziens, rérameurs, raccommodeurs d'instruments agricoles allaient de ferme en bourgade ; dans les villes les éléments indépendants étaient assez nombreux, comprenant une partie de la classe ouvrière.

Ces éléments indépendants iront grossissant en importance : à l'appel de Vercingétorix ils accourront tout des premiers ; et, après la chute du jeune héros, Corre le Bellovaque les groupera à son tour, si bien que le sénat (bellovaque) écrit Hirtius, « avait moins d'autorité qu'une population ignorante ».

Au-dessous des seigneurs et de leurs clients, la plèbe asservie. Et, en dessous de la plèbe elle-même, la foule des esclaves, anciens prisonniers de guerre, ou bien achetés aux marchés. Entre la Gaule et l'Italie le trafic des esclaves devint très actif à partir du III^e siècle (av. J.-C.). Il était d'usage, à la mort du seigneur, de brûler à ses funérailles, avec ses animaux préférés, ses principaux esclaves. On sait la croyance des hommes du temps à une survivance matérielle. Des aliments étaient placés auprès de la tombe ; esclaves et animaux domestiques étaient immolés pour que le mort pût continuer à recevoir leur service. César dit que

cet usage n'avait pris fin que peu de temps avant son arrivée en Gaule.

On est étonné de trouver chez Fustel de Coulanges cette conclusion : « Une grande différence existe entre ces vieilles institutions (la seigneurie et la clientèle gauloises) et celles du Moyen Age. Une sorte de vassalité existait déjà, mais en dehors de l'Etat. Chez les Gaulois cette vassalité n'engendra pas l'Etat féodal. »

On ne saisit pas bien la pensée de l'illustre historien. La vassalité occupa chez les Gaulois une place identique à celle qu'elle occupera au Moyen Age — sans que l'une des deux institutions soit d'ailleurs issue de l'autre. Elle constituait l'Etat féodal, et si celui-ci ne connut pas en Gaule le grand essor qu'il prendra dans l'Ile-de-France, c'est qu'il fut, comme nous le verrons, brutalement arrêté dans son développement par une puissance étrangère.

Sortis de l'ère première, les Gaulois, allaient entrer dans la belle période de leur civilisation, qui, après s'être imposée, en des éléments essentiels aux Romains eux-mêmes, passait le Rhin et s'étendait en Germanie; sous la forte armature de leurs cadres féodaux, ils allaient vers de brillantes destinées, quand une invasion plus terrible que celle de peuplades sauvages, vint fondre sur eux : l'invasion d'une nation dite civilisée en sa cruauté mauvaise. Un homme de génie, d'un génie égoïste, étroit et dur, Jules César, enchaîna la Gaule en sa croissance juvénile et la puissance romaine étouffa les aspirations nationales d'un peuple prime-sautier sous les mailles d'une administration misérablement utilitaire. Les routes furent améliorées, les aqueducs furent construits, les grands monuments en pierre furent élevés, les sophistes dissertèrent dans les écoles, les rhéteurs déclamèrent dans les prétoires, la richesse oisive dégusta des tétines de truie frites, arrosées de Falerne, sur des tables de sardoine, dans les villas de marbre; des poètes sans originalité parquetèrent leurs mosaïques verbales en spondées et en dactyles; des foules hurlantes se passionnèrent pour les jeux sanglants des arènes; une législation minutieuse et savante fut habilement mise en activité; — mais la sève printanière d'un grand peuple, qui s'épanouissait en une vie originale, fut refoulée en ses ultimes racines, d'où il lui faudra dix siècles — et parmi tant de beaux spectacles offerts par l'histoire de France, voilà peut-être le plus beau! — tout un millé-

naire pour remonter lentement, durement, obstinément à l'air libre, au soleil, au vent, à la pluie qui font vivre, — et y développer ses frondaisons.

Naguère vivait en Allemagne un célèbre historien, le professeur Th. Mommsen, qui s'est beaucoup occupé des Gaulois au cours d'une Histoire Romaine en huit volumes. Mommsen a écrit ces lignes :

« Selon toute apparence, à l'heure où César mit le pied en Gaule, celle-ci avait atteint l'apogée de la culture qui était dans son lot; déjà même elle descendait l'autre pente. »

La « culture » des Gaulois était si loin d'être parvenue au bout de son rouleau quand arrivèrent les Romains, qu'elle va poursuivre son développement à travers les plus grands obstacles et féconder de son génie la civilisation moderne.

Les siècles de la domination romaine vont être pour elle un temps de léthargie. Elle s'affaisse au ras du sol, mais les germes n'en sont pas morts. Ils dorment comme les graines dans les champs sous la neige d'hiver. Et l'on verra reparaitre, après des siècles de travestissement, le même peuple celte et ligure. Romains et Germains l'ont exploité; ils n'ont pu l'entamer, ni dans ses traditions, ni dans ses mœurs. Etroitement attachée à la terre, la nation gauloise a gardé en elle, intactes, ses forces vives et ses coutumes, et, du jour où elle pourra se mouvoir en liberté, elle déroulera, avec la magnificence que l'on sait, l'incomparable histoire de France.

Au dernier siècle de l'indépendance.

Le pays est occupé par le peuple ligure où les Celtes se sont fondus. Au Sud de la Garonne, une population différente, les Ibères, que les Romains nommaient les Aquitains : elle débordait de l'Espagne. Les Ligures de la Haute Italie, par les cols des Alpes, se répandaient sur les cantons voisins de la Gaule.

Les invasions celtiques se sont arrêtées au III^e siècle (av. J.-C.). Sur la frontière Nord-Est les Germains font sentir leur poussée. Déjà ils ont fait refluer en Gaule les Celtes qui s'étaient établis sur la rive droite du Rhin; après quoi ils ont passé le fleuve et ont multiplié leurs établissements dans les vallées de la Somme, de l'Oise, de l'Aisne, de la Moselle, se mélangeant aux indigènes pour constituer, au Nord de la Seine et de la Marne, ce

peuple, distinct des Celto-ligures et que l'on appela les Belges.

Les Belges, qui se sont formés d'une fusion d'éléments Ligures et Celtes avec des Germains, adoptèrent l'idiome de ces derniers. En un passage de vif intérêt Strabon note que les Belges ne parlaient pas la même langue que les Gaulois, mais qu'ils leur ressemblaient beaucoup ; tandis que les Aquitains, qui vivaient entre la Garonne et les Pyrénées, se seraient rapprochés, dans leur aspect et leur façon d'être, non des Gaulois, mais des Ibères d'Espagne.

Nous trouvons donc, au II^e siècle avant notre ère, entre les frontières de la Gaule :

Au Nord de la Seine et de la Marne, le peuple des Belges, où les immigrants germains se sont mêlés aux Ligures et aux Celtes ;

Au Centre, entre la Seine et la Garonne, les Gaulois proprement dits, Ligures mêlés de Celtes ;

Au Sud de la Garonne, les Aquitains, population ibérique sans doute mêlée de Ligures ;

Sur la côte occidentale, dans la presqu'île bretonne et dans la presqu'île normande, une population nommée les Armoricains et qui paraît avoir été un alliage de Ligures, de Celtes et de Belges, car la langue bretonne, aujourd'hui parlée dans la péninsule armoricaine, ne serait qu'une importation des Bretons de la Grande-Bretagne fuyant à une époque postérieure (V^e-VII^e siècles ap. J.-C.) devant les Saxons.

Les Phocéens s'étaient établis sur la côte méditerranéenne.

Et, sur la frontière orientale : au delà du Rhin, les Germains sauvages ; — au delà des Alpes, les Ligures proprement dits et, par delà les Ligures, les Romains.

En 155 avant Jésus-Christ, les Massaliotes invoquèrent le secours des Romains contre les Ligures, qui les houspillaient, Flaminius vint pour faire la leçon aux Ligures qui le reçurent à coups de pierre. Le consul Opimius battit les Ligures (154 av. J.-C.) et les dépouilla d'une partie de leur territoire qu'il donna au Massaliotes.

Trente ans plus tard, nouvelle intervention des Romains en faveur de ces derniers, contre une tribu celto-ligure que les Grecs nomment les Salyens (Provençaux). Les Salyens sont vaincus, en une première campagne (125 av. J.-C.), par le consul Fulvius ; en une seconde campagne (124 av. J.-C.) par le consul Caius Sextius, qui vend la plus grande partie de la population à l'encan,

et fonde sur son territoire une colonie, « les eaux de Sextius », *Aquæ Sextiæ*, Aix.

Les Allobroges (Dauphiné), rudes hommes et d'humeur indépendante, voulurent chasser cette colonie de soldats étrangers qui ne leur disait rien qui vaille. Ils étaient alliés aux Arvernes qui prétendaient à l'hégémonie de la Gaule; alors les Eduens, pour faire pièce aux Arvernes, se rapprochèrent des Romains.

Les Eduens avaient, comme les Romains, un gouvernement aristocratique sous forme républicaine; tandis que chez les Arvernes, sous la direction de leur roi, le célèbre Bituit, prédominait l'élément populaire, le « commun », comme dira le Moyen Age.

Les Allobroges accueillirent avec honneur les Salyens fugitifs. Comme les Eduens se déclaraient pour Rome, Bituit, allié des Allobroges, ravagea leur territoire. En 122 (av. J.-C.) le consul Cnéius Domitius Ahénobarbus se mit en route avec une armée puissante où se trouvaient des éléphants. Ils s'agissait d'épouvanter les Gaulois qui n'en avaient jamais vu. L'entrevue entre l'ambassadeur de Bituit et l'Ahénobarbus est demeurée célèbre. L'Arverne parut accompagné de ses bardes, de ses chiens de guerre et des enseignes au sanglier. Le barde commença par chanter sur sa lyre la gloire de Bituit et de son messager, ce que les Romains trouvèrent très drôle. Bituit faisait les offres les plus conciliantes, mais l'Ahénobarbus ne voulut rien entendre. La bataille s'engagea au confluent de l'Isère et du Rhône.

La tactique des Romains, la supériorité de leur armement et leurs gros éléphants remportèrent la victoire (121 av. J.-C.). A en croire les historiens latins, 120 000 Gaulois auraient péri contre 15 (*sic*) Romains.

Après sa défaite, Bituit demanda une entrevue au vainqueur. Quand le Romain tint son adversaire entre ses mains, il trouva bon de le garder. Le noble chef arverne fut traîné à Rome et promené comme un bœuf gras dans le cortège triomphal. La plèbe romaine poussait des cris d'enthousiasme à la vue du prince gaulois en son armure resplendissante. Mais lui fit-on savoir à quelle canaillerie elle devait ce beau spectacle? Non sans doute; et le lui eût-on dit que, sans doute encore, elle l'eût trouvée des plus divertissantes.

Pour se donner la certitude que la tentative de Bituit ne serait pas reprise, le sénat de Rome se fit livrer son fils, Congentiat, par l'aristocratie arverne, et se crut désormais tranquille de ce côté.

La chute de Bituit amena la fin du régime monarchique en Arvernie, et, par contre-coup, dans les États de la Gaule qui l'avaient vu naître. Les chefs de clan, représentant l'aristocratie et ce que les Romains appelaient le régime de la liberté, reprennent partout le dessus : fâcheux événement pour les amis de l'indépendance.

Le consul Sextius avait dépouillé les Salyens de leur territoire (123 av. J.-C.), après quoi il mit la main sur celui des Voconces. Les cantons situés à l'Est et au Midi des Cévennes durent subir le joug de la Louve. Non seulement les Salyens, mais les Volques et les Allobroges se virent contraints de troquer l'alliance arverne contre la domination romaine. La pieuvre allongeait ses tentacules. Au couchant des Alpes, Rome organisa le territoire conquis : elle l'appela « la Province », *Provincia*, la Provence actuelle, autrement dite la Gaule transalpine, bientôt nommée, à cause de la ville de Narbonne qui en devint le chef-lieu, la Narbonnaise.

De cette époque apparaissent dans la littérature latine les trois Gaules ; la *Gallia braccata*, c'est-à-dire la Gaule où les gens sont vêtus de braies, de pantalons : la Provence ; la *Gallia comata* (chevelue), c'est-à-dire celle où l'on porte les cheveux longs, c'était, au delà de la *Province*, tout le reste de la Gaule ; enfin la *Gallia togata*, celle où se portait la toge romaine, autrement dite la Gaule cisalpine, en deçà des Alpes, rapport à Rome, et que Rome avait soumise et organisée plus anciennement.

Et voici une partie de la Gaule, des Cévennes aux Alpes, de la ville de Vienne au delta du Rhône, admise à jouir des bienfaits de l'administration romaine. Le sénat romain, et la bande de tripoteurs, mercantis, agents d'affaires, partisans et traitants, publicains, exploiters de domaines et marchands d'esclaves, qui s'accrochaient à ses toges blanches, donnèrent leur mesure sans retard. Ferme des impôts, travaux publics, entreprise des transports, tributs, douanes et péages, monopole du sel : un grand vol de mouches bourdonnantes sur du beau miel doré.

À l'exploitation des deniers publics, chevaliers à l'anneau d'or, spéculateurs et marchands d'argent joignirent celle des propriétés privées : mines et carrières, forêts et paccages. Les malheureux transalpins avaient été appauvris par la conquête et dépouillés d'une partie de leurs biens, et voici des réquisitions de tout genre, des impôts de toute forme. Il faut payer, pour payer

emprunter, engager ce qui reste du patrimoine, verser les intérêts, rembourser le principal, et comme, au moment venu, on ne possède pas plus qu'au premier jour, c'est l'expropriation totale sous la menace des lois sévères qui frappent les créanciers insolvables, particulièrement cruelles au vaincu qui semble avoir pour raison d'être celle d'être exploité.

Certes, on pouvait recourir au gouverneur de la province ; mais celui-ci était entre les mains des associations financières de Rome ; on pouvait en appeler à Rome, au Sénat : vous devinez le succès de l'instance.

Le gouverneur romain était tout-puissant dans sa province où sa volonté faisait loi. Impôts et corvées, prestations et réquisitions étaient à son plaisir. Il fixait les contingents exigés des vaincus. Juge suprême, et qui prononçait des sentences capitales, ses décisions étaient sans appel. On imagine les fantaisies d'un pareil despote sur une population de vaincus, considérés comme une race inférieure, brebis à tondre. Le procès de Fontéius, que plaïda Cicéron, en donne un aperçu.

Ce noble personnage avait gouverné la Transalpine de 79 à 76. En 69 il fut accusé de péculat par les Gaulois, que, vraiment, il avait un peu trop pressurés. Prélèvements sur l'entretien des routes, pots-de-vin sur l'adjudication des travaux publics et sur la vérification des comptes, taxations et impôts arbitraires : on entend sonner toutes les cordes de la lyre.

Cicéron, qui avait accusé Verrès, défendit Fontéius. Plaidoyer délicieux. Et d'abord, qu'est-ce que ces témoins qui sont venus déposer ? demande l'avocat. — Des Allobroges, des Barbares. On les voit se promener sur le forum avec leurs braies et leurs sayons. Et, ce qu'il y a de pis, c'est qu'ils semblent sûrs de leur fait. Ces témoins parlent avec assurance. Au reste, quelle confiance peuvent inspirer des gens qui rendent à leurs dieux un culte sanguinaire ? (Il est certain que les druides avaient grand tort de sacrifier des êtres humains sur leurs autels ; mais cela n'avait rien à voir avec les concussions de Fontéius.) Mon client, ajoute Cicéron, est un vaillant capitaine. La ville de Marseille (qui n'a rien à voir en l'affaire), et la colonie de Narbonne (composée de Romains), déposent en sa faveur. Enfin, conclut Cicéron, peut-on enlever Fontéius à la tendresse d'une mère, à l'affection de sa sœur, Fontéia, qui est vestale ? A la pensée qu'elles répandent des larmes, Fontéius en répand aussi...

De tout cela l'innocence de Fontéius ressortait évidemment.

Sans oublier le passage des armées romaines, qui estimaient en pillant ces gens vêtus de sayons et de braies, qu'elles leur faisaient beaucoup d'honneur; — le logement des troupes, les réquisitions, les perceptions de redevances arbitraires, l'exploitation des terres confisquées, l'usure enfin.

Prohibée à Rome, l'usure était tolérée dans les provinces, aussi les chevaliers à l'anneau d'or ne connaissaient-ils pas meilleure opération que d'emprunter à Rome pour prêter en Transalpine. Dans les plus mauvaises années cela donnait du 30 p. 100. Et si le créancier ne s'acquittait pas, restait la bonne ressource de le vendre comme esclave. Ajoutez que, comme il fallait assurer à l'Italie le débouché de ses vins et de ses huiles, Rome fit défense aux Transalpins de cultiver ce qui convenait à leur sol et à leur climat, la vigne et l'olivier.

La Transalpine payait un peu cher l'honneur d'être admise à la civilisation romaine.

La Gaule était divisée en peuplades, en cités diront les Romains, cités qui ne s'entendaient pas entre elles, se jalousaient, se querrelaient, se pillaient les unes les autres. On a vu que le seul lien commun avait été l'organisation druidique en ses conciles généraux; mais l'influence des druides s'était progressivement affaiblie devant l'activité féodale. Ces divisions entraînaient de véritables guerres avec alliances offensives et défensives, campagnes stratégiques, prises de places fortes, sacs, égorgements, butin, laissant après elles les haines accrues. Il était rare, note César, qu'une année s'écoulât sans qu'une cité se mît en armes pour attaquer une cité voisine ou repousser son agression.

Ces divisions entre les Etats empêchaient une entente nationale contre une agression étrangère. Elles ont été reprochées à la Gaule. Pourquoi ne s'est-elle pas unie en une fédération nationale? elle aurait victorieusement résisté à l'intrusion des Romains, repoussé les invasions germaniques.

Les Gaulois auraient également repoussé les invasions s'ils avaient eu des grenades et des mitrailleuses. Les découvertes morales et sociales n'ont pas été moins difficiles à réaliser que les découvertes scientifiques, leur diffusion n'a pas été moins ardue. La formation des idées politiques modernes n'a pu se faire que lentement, progressivement, après bien des luttes, des efforts, des souffrances. Camille Jullian fait observer que la conception

d'une unité nationale n'apparaît chez aucun peuple de l'Antiquité. En France même, combien ne faudra-t-il pas de guerres, de combats sanglants, de conflits affreux pour que le Midi se laisse assimiler par le Nord. On sait ce que seront encore les Bourguignons, à la veille de la Renaissance, alliés des Anglais contre le roi de France...

Ajoutez que, en réalité, dans la pratique, la France était quatre-vingts ou cent fois plus étendue qu'elle ne l'est aujourd'hui. L'étendue d'un pays se mesure à la longueur des communications. Une localité distante de quarante kilomètres est très rapprochée pour l'automobile qui franchit cent kilomètres à l'heure; elle est très éloignée pour le piéton à qui il faudra une journée de marche pour y atteindre et qui y arrivera fatigué. Ni chemins de fer, ni automobiles, ni télégraphes, ni téléphones, ni journaux pour répandre les idées, l'écriture n'est connue que d'une minorité infime : la lenteur des communications et l'étendue des distances encore accrues par les forêts immenses, que souvent il fallait contourner, par les marécages, par la rareté des ponts sur les rivières. Les Romains devenaient menaçants sur la frontière des Alpes; allez donc, dans ces conditions, éveiller les âmes à des sentiments nationaux, qu'elles n'imaginent pas, et les inciter à une prise d'armes générale, atteindre les Vénètes en Armorique, les Morins sur les rivages du Nord, les Trévires par delà les Ardennes, les Carnutes au pays chartrain.

L'union des diverses peuplades de la Gaule n'aurait pu se faire que de la manière dont elle se fit chez les Italiens, par la domination de l'une d'elles sur les autres.

En dehors des familles féodales — des familles patriciennes, auraient dit les Romains — se trouvait une foule assez nombreuse, ceux qui n'étaient agrégés à aucun clan, la plèbe des ruraux et des artisans, les aventuriers, les indépendants : « le commun ». Des hommes d'énergie et de valeur, qui disposaient de ces deux leviers : le nom et la richesse, après avoir groupé les gens du « commun », en s'appuyant sur eux, parvenaient à ce que les Grecs nommaient la tyrannie. En « tyrans » ils dominaient l'Etat. Nous avons vu comment Bituit fut saisi par les Romains et comment ils se firent livrer son fils. Un demi-siècle plus tard Celtill, chez les mêmes Arvernes, tenta à nouveau l'aventure. Celtill rétablit momentanément la suprématie de son peuple sur les peuples voisins. Le succès durable de son entreprise aurait pu

amener l'unité de la Gaule et, par l'union, l'indépendance : Celtill fut renversé par la faction rivale, par les chefs des familles patriciennes unis dans l'horreur de la tyrannie. Il périt sur le bûcher; mais sur les traces laissées par l'œuvre du père marchera le fils, l'un des plus grands parmi les hommes : Vercingétorix.

Car les divisions qui partageaient la Gaule n'éclataient pas seulement entre les peuples divers, mais au sein de chaque État entre les factions. Les familles principales rivalisaient, se combattaient : Montéguts et Capulets. Tel chef de clan, dans son ambition à dominer l'État, s'appuyait sur la plèbe, sur le « commun », sur la masse des travailleurs ruraux et des artisans exclus du patronage, sur les mécontents; par quoi il soulevait aussitôt contre lui les familles féodalement constituées. Le même conflit renaît partout où se répètent ces contingences. Et l'on verra les patriciens, menacés dans leur domination séculaire, pour assurer la défaite du rival menaçant, solliciter l'alliance de Rome, s'allier avec elle, chercher à se maintenir par les mains mêmes de ceux qui ont envahi leur pays.

Au pied de la statue élevée à Vercingétorix sur les hauteurs d'Alise-Sainte-Reine, on a gravé ces paroles de César : « Unie, la Gaule défierait le monde ».

Cette union, hélas ! dans le temps où César parut, était impossible.

Encore l'union entre les Gaulois sera-t-elle plus grande, dans la guerre contre les Romains, que les circonstances n'auraient pu le faire prévoir. Strabon fait une remarque inattendue, et qui paraît cependant très juste, quand il dit que les Gaulois furent promptement soumis parce qu'ils résistèrent aux légions romaines en grandes masses. « Leurs échecs devenaient des défaites générales. » L'issue d'une campagne, voire d'une bataille décidait de leur sort. Que si la lutte se fût fragmentée en mille lieux et épisodes divers, comme en Espagne, où les Ibères « morcelèrent la guerre en petits combats dispersés, à la manière des brigands » dit Strabon, en guérillas, et où il fallut deux siècles de lutte aux Romains pour établir leur domination, — la guerre des Gaules aurait pu s'éterniser et peut-être même se résoudre en une conclusion différente.

Un dernier point à examiner est celui de la population de la Gaule à la veille de la conquête romaine : on l'évalue générale-

ment à cinq ou six millions d'habitants ; d'autres historiens ont proposé le chiffre de dix millions ; d'autres ont été jusqu'à vingt ou trente. Les parties les plus peuplées du pays correspondaient aux vallées que fertilisaient les cours d'eau, la Seine et l'Oise, la Saône, la Loire. Peut-être convient-il de se défier des indications données par César. Ses merveilleux *Commentaires*, écrits avec la plus grande simplicité pour être accessibles à tous, étaient destinés à une propagande politique.

César avait intérêt à grossir le chiffre des ennemis vaincus.

Il faut songer aux espaces immenses couverts de bois ou de marécages ; plus de la moitié de la Gaule septentrionale était en friche. La Flandre n'était qu'une forêt, avec des fondrières pour clairières et des fauves pour habitants : « La forêt sans miséricorde », diront encore les chroniqueurs du Moyen Age. Il est vrai que nombre de ces forêts étaient habitées. Le commerce d'importation existait, mais il ne pouvait contribuer que dans une très faible mesure à la subsistance des populations. Le territoire de la Gaule, où vit de nos jours une population de 47 à 48 millions d'âmes, ne pouvait guère en compter, semble-t-il, plus de 12 à 15 millions quand Jules César s'apprêta à le subjuguier, chiffre qui se rapproche de celui qui est adopté par Camille Jullian.

BIBLIOGRAPHIE. César, *Commentaires*. Cicéron, *Discours pour Fonteius*. — Œuvres de Strabon, d'Ammien-Marcellin, de Diodore de Sicile, de Vitruve, de Pline, de Plutarque, éditions diverses. — Empereur Julien, *Œuvres complètes*. Lettres, éd. J. Bidez, 1924. — Alf. Maury, *les Forêts de la Gaule*, 1857. — Fustel de Coulanges, *Hist. des institutions politiques de l'ancienne France*, 1875. — Bulliot et H. de Fontenay, *l'Art de l'émaillerie chez les Eduens*, 1875. — D'Arbois de Jubainville, *Introduction à l'étude de la littérature celtique*, 1883. — D'Arbois de Jubainville, *la Civilisation des Celtes et celle de l'époque homérique*, 1899. — D'Arbois de Jubainville, *les Celtes depuis les temps les plus anciens*, 1904. — Meitzen, *Siedelung und Agrarwesen der Westgermanen und Ostgermanen, der Kelten...* 1895. — Bertrand, *la Religion des Gaulois*, 1897. — Jacq. Flach, *l'Origine historique de l'habitation et des lieux habités en France*, 1899. — G. Bloch, *les Origines, la Gaule indépendante...* ap. *Hist. de France*, dir. Lavis, 1901. — J. Déchelette, *Recherches sur la religion gauloise*, 1904. — Blanchet, *Traité des monnaies gauloises*, 1905. — G. Dottin, *Manuel... de l'Antiquité celtique*, 1906. — Cam. Jullian, *Hist. de la Gaule*, II, *la Gaule indépendante*, 1908. — [Maxime Petit], *Histoire de France illustrée* s. d. [1909]. — Aug. Longnon, *Origine et formation de la nationalité, française*, s. d. [1912]. — Loisy, *Essai hist. sur les sacrifices*, 1920. — Jean Brunhes, *Géographie humaine de la France*, ap. *Hist. de la nation française*, dir. Gabr. Hanotaux, s. d. [1920]. — Imbart de la Tour, *Histoire politique des origines à 1515*, *ibid.*, s. d. [1921].

CHAPITRE III

LA GAULE ROMAINE

La conquête de César. — Les prétextes invoqués : invasion de la Gaule par les Germains d'Arioviste et par les Helvètes. — Premières victoires de César (58 av. J.-C.) — Divisions de la Gaule : le patriciat et le parti populaire. — La première période de la guerre des Gaules (58-55 av. J.-C.) — Les Gaulois ne comprennent pas encore que leur indépendance est en jeu. — Deuxième période (54-53 av. J.-C.) — Vercingétorix. — Défaite de César devant Gergovie. — Alise-Sainte-Reine. — La Gaule conquise. — L'œuvre des vainqueurs. — La Gaule soumise à la civilisation romaine. — L'œuvre administrative des Romains. — Causes de la romanisation des Gaules. — La Gaule latine (II^e siècle ap. J.-C.) — Les villes gallo-romaines. — Paris sous les empereurs romains. — La culture des lettres latines : Ausone. — Organisation des campagnes : le grand domaine, la villa. — Expansion du Christianisme : ses origines en Gaule, son développement. — La persécution. — Les martyrs de Lyon, sainte Blandine. — Saint Denis et le Mont des martyrs. — Les basiliques. — La menace germaine sur le Rhin. — Invasion des Cimbres et des Teutons (II^e siècle av. J.-C.) — Défense de la Gaule organisée par les empereurs. — Première apparition des Alamans et des Francs. — La terrible avalanche des années 275-276. — Peuplades germaniques protégées et chargées de la défense de l'Empire. — Germains établis en Gaule par les Romains. — La Gaule du IV^e siècle. — Saint Martin. — L'Arianisme. — Son expansion. — Son importance. — Les grands domaines du IV^e siècle. — Le colonat.

César.

VERS l'année 62 avant Jésus-Christ la pression des Germains sur le Rhin devenait de plus en plus forte.

La plus importante de leurs nations, les Suèves, occupait la Souabe et la Franconie. Elle obéissait à un certain Arioviste, une manière de génie barbare, qui ne vivait que sous la tente, avide de combats, en voie de se tailler avec son épée un grand Empire. Arioviste s'empressa de répondre à l'appel des Séquanes établis dans la Franche-Comté actuelle et qui supportaient impatiemment la domination des Eduens devenus la plus puissante nation de la Gaule depuis la chute de l'hégémonie arverne.

Arioviste marcha au secours des Séquanes avec 15 000 hommes environ, pour la plus grande partie des cavaliers. Les Eduens furent vaincus. Ils abandonnèrent les territoires arrosés par la Saône que les Séquanes leur réclamaient, donnèrent des otages, et perdirent au profit de leurs rivaux la plupart des peuples qui étaient venus se placer sous leur clientèle.

La prééminence en Gaule était passée aux Séquanes (Besançon), grâce à une bande de lansquenets germanais.

De sa victoire, Arioviste prétendait tirer profit. Il commença par réclamer la Haute-Alsace et la rattacha à son Empire qui allait s'étendre des Vosges à l'Oder. A son appel accoururent d'outre-Rhin les peuplades les plus diverses : Harudes, Marcomans, Tribouques et Vangions. On a prétendu, à tort sans doute, que l'idiome germanique, parlé de nos jours en Alsace, daterait de là.

Parmi ses alliés, Arioviste se conduisait en potentat, levait des contributions, prenait des otages, répartissait entre ses hommes les terres dont il dépouillait les possesseurs. Les Séquanes voulurent réagir, se mirent en armes, groupèrent leurs clients, une bataille s'engagea ; ils furent vaincus.

Depuis des années, les Eduens avaient conclu avec les Romains un pacte d'amitié. Arioviste et les Séquanes avaient exigé d'eux le serment de ne pas faire appel à cette alliance ; mais l'un des principaux d'entre eux, un druide, Diviciac, riche, influent par sa famille, s'y était refusé. Il était venu à Rome, où il multipliait ses démarches ; il se montrait partout, engluant Cicéron de ses flatteries, s'accrochant aux toges blanches des sénateurs pour leur conter la détresse de ses concitoyens.

De leur côté, une partie des Helvètes, population gauloise de la Suisse, sous la pression germanique, prenaient la résolution, à la voix d'un de leurs chefs, Orgétorix, de quitter leur pays, et, suivant la route traditionnelle des émigrations, de venir en Gaule, vers l'Océan, pour y acquérir des terres. Ils passèrent le Jura, traversèrent le pays des Séquanes, arrivèrent chez les Eduens, multipliant leurs ravages. Les Eduens en redoublèrent leurs plaintes auprès des Romains et les Allobroges se joignaient à eux.

Un personnage jeune encore, d'une famille patricienne illustre, au point qu'elle prétendait sortir de la cuisse, sinon de Jupiter, du moins de Vénus, et qui jusqu'alors ne s'était guère fait connaître à Rome que par sa vie galante, son élégance criarde, son luxe d'un

goût recherché et ses prodigalités, Jules César, gouvernait en qualité de proconsul au manteau rouge, outre l'Illyrie, les deux Gaules, la Cisalpine et la Transalpine. Il était prodigieusement intelligent, l'homme sans doute le plus intelligent qui ait jamais paru, également ambitieux, aspirant vaguement aux destinées les plus hautes. César vit dans le conflit qu'allait faire naître la double invasion en Gaule des Suèves et des Helvètes, l'occasion d'un succès qui le placerait d'emblée au-dessus de ses rivaux, des politiciens médiocres qui fatiguaient Rome de leurs intrigues et de leurs chamailleries. L'entreprise que César venait de projeter lui assurerait, non seulement le rayonnement fabuleux d'une gloire lointaine, mais une armée dévouée et des ressources immenses en argent et en biens de toutes sortes.

Le Sénat se montrait irrésolu. César parvint à le convaincre. Il rassembla les troupes dont il disposait, en sa qualité de proconsul, dans les deux provinces et se mit en marche pour intervenir, disait-il, en faveur des Eduens, alliés de Rome, et protéger les Gaulois contre les Germains. Le début de la guerre des Gaules a été fixé au 28 mars 58 (av. J.-C.).

Les Helvètes, au nombre de 400 000 environ, en comptant les femmes et les enfants, avaient donc envahi le pays des Eduens, quand César, franchissant avec ses soldats le col du Saint-Bernard, s'attache à leur poursuite, les rejoint à Montmort, près de Bibracte, non loin du mont Beuvray, leur inflige une défaite complète, obligeant ceux qui survécurent à regagner leur pays.

Après quoi, il s'agit pour César de se retourner contre les Suèves qui, sous la direction d'Arioviste, descendaient la vallée de la Saône, menaçant la province romaine (Gaule transalpine). La victoire de César, ici encore, fut complète. Arioviste et ses Suèves s'enfuirent jusqu'au Rhin, où les Romains arrivèrent quand et quand. Aux environs de Bâle, ce fut un égorgement formidable : soldats, femmes, enfants, vieillards, César faisait tout tuer. Nombre de Germains se noyèrent en essayant de traverser le fleuve. Des peuplades germaniques qui, sur la rive droite, attendaient le moment de passer le cours d'eau à leur tour, rétrogradèrent en désordre et se firent massacrer en détail par les habitants des pays qu'ils traversèrent. Peu après Arioviste mourait de ses blessures. Ces événements se placent en l'année 58 (av. J.-C.).

La guerre des Gaules était ouverte et César entendait bien ne

pas la clore avant qu'elle eût fourni à son ambition le piédestal qui lui convenait. « J'ai fait cette guerre, dit César, autant dans l'intérêt de la Gaule que dans celui de Rome. » Au fait, les Gaulois ne virent pas tout d'abord dans les Romains des ennemis : des auxiliaires plutôt contre leurs envahisseurs. Et quand les Gaulois eurent compris que la campagne entreprise par le rouge proconsul était loin de devoir tourner à leur avantage et que, sous couleur de les obliger, les Romains ne visaient qu'à étendre leur Empire, encore dans la plupart des cités l'aristocratie, les riches se déclarèrent-ils pour César. Le gouvernement par l'aristocratie représentait pour les sénateurs romains les libertés publiques ; aussi César, conquérant des Gaules, put-il se poser à Rome en défenseur de la liberté. La cause de l'indépendance trouvera en Gaule son appui dans les masses populaires, dans la plèbe, le « commun », obéissant à la voix de tel ou tel patricien qui, sous l'action des mobiles les plus beaux ou suivant au contraire, comme César, les voies d'une ambition personnelle, les entraînait contre les conquérants.

Aussi le fier patricien qu'était Jules César traite-t-il avec mépris ces hordes désordonnées qu'il eut à combattre : gens perdus, déclassés, vagabonds, aventuriers, brigands et voleurs, dit-il à plusieurs reprises, ajoutant que ces gens perdus et ces aventuriers, brigands et voleurs avaient quitté la culture de leurs champs et leur labeur quotidien pour venir défendre leur patrie, ce qui en faisait des aventuriers et des brigands d'une espèce particulière.

La cruauté mauvaise, dont César salira sa gloire, s'explique en partie par la fureur où le plongèrent la résistance de cette racaille, les échecs qu'elle lui infligea.

Ainsi quelques peuples, où l'aristocratie dominait sans conteste, comme les Rèmes (Reims) et les Lingons (Langres), demeurèrent sectateurs obstinés de César. D'autres eurent une politique fluctuante, balançant de l'alliance romaine à la résistance nationale, selon que le patriciat ou le « commun » dominait dans la cité. Une place à part revient aux Eduens qui parviendront à garantir de l'orage leur prospérité et leur puissance. On peut les comparer aux Bourguignons du Moyen Age dont ils occupaient le territoire. Ils suivront au 1^{er} siècle avant le Christ une politique semblable à celle qui réussira si bien aux sujets de Philippe le Hardi et de Philippe le Bon parmi les conflits de la guerre de Cent Ans.

Les Gaulois furent donc très loin d'opposer à Rome une résistance unanime.

Considérons aussi la très grande différence qui existait entre les Gaulois et les Romains au point de vue de la tactique, de l'organisation militaire et des armements.

Depuis deux siècles, les Gaulois n'avaient guère modifié leur pratique de la guerre; ils la faisaient encore en batailleurs primitifs, comme au temps d'Ambigat et de Sigovèse. Marcher droit à l'ennemi, sans précaution, sans se faire précéder par des éclaireurs et protéger par des flancs-gardes, sans dissimuler ses forces, ni s'assurer des points forts et des points faibles de l'adversaire : telle était toute leur tactique.

Ils partaient en guerre en troupes nombreuses, avec femmes et enfants, et en emmenant un incroyable amas de mobilier, de vaisselle et d'ustensiles divers sur d'interminables files de charriots; et, malgré ces *impedimenta*, ils ne trouvaient pas le moyen d'emporter des provisions pour une campagne de quelque durée. Combien de fois le succès d'une de leurs armées ne fut-il pas ruiné par défaut de ravitaillement! Les peuplades en marche, les tribus restaient groupées entre elles, séparées les unes des autres par un grand intervalle. Des opérations militaires étaient-elles possibles dans ces conditions?

Le généralissime, élu au départ en une assemblée tumultuaire, continuait de demeurer virtuellement sous la dépendance de ceux qui l'avaient désigné. Ambiorix disait aux Romains; « La foule a autant de pouvoir sur moi que j'en ai sur elle ».

Un chef — tel bientôt Vercingétorix — a-t-il conçu une manière de faire la guerre plus réfléchie, plus habile, adaptée aux moyens et aux ressources de l'adversaire, il aura la plus grande peine à empêcher ses soldats de courir sus à l'ennemi, aveuglément, de se précipiter à l'attaque en rangs pressés, au pas de course, de manière à arriver haletants, épuisés, au contact de l'ennemi et sans précaution aucune, comme une fourmilière qui courrait à l'assaut d'un mur.

Les Gaulois ne songent pas à entourer leurs campements de tranchées, de remblais. Un immense encombrement de chars, chariots, charrettes et *impedimenta* de tous genres s'entasse à l'arrière du camp; suprême abri, pour l'ultime résistance si l'armée vient à fléchir. Tout ce qu'ils savent en fait de travaux militaires se réduit à ces hourdis enfantins.

Leur armement n'avait fait aucun progrès : c'était toujours le glaive long, lourd et massif et qui ne frappait que de taille. Ils avaient aussi des lances et des piques. Quelques-uns faisaient usage de l'arc et de la fronde. Pas de cuirasse. Le Gaulois tenait à honneur de se présenter la poitrine nue face à l'ennemi. Il était armé, il est vrai, d'un bouclier qu'il prenait la précaution d'attacher fermement à son bras gauche par des courroies : ce bouclier était très grand, montant à hauteur d'homme, mais fait de bois ou d'une cloiserie d'osier que les javelots romains transperçaient à la première attaque. Hérissé de javelots comme une pelotte d'épingles, le bouclier demeurait attaché au bras gauche du guerrier qui était obligé de s'en défaire et de demeurer sans protection. Les Gaulois se groupaient souvent au combat, serrés les uns aux autres, ceux des rangs ultérieurs élevant leur bouclier au-dessus de leur tête de manière à figurer une énorme tortue, dont les boucliers superposés formaient les écailles. César rapporte que ses légionnaires, d'un trait de javelot, perçaient plusieurs boucliers gaulois qui demeuraient ainsi, le fer s'étant recourbé, cloués l'un à l'autre.

Le casque n'était porté que par les chefs. Il donnait à celui qui en était orné un aspect d'une magnificence redondante avec son cimier figurant une tête d'oiseau fantastique, un mufle d'animal antédiluvien armé d'une trompe monstrueuse et de cornes menaçantes, ou dressant plus simplement des formes géométriques en promontoire fulgurant ou bien encore, les rouelles de Taran, dieu de la foudre et du tonnerre ; — mais sous ce décor impressionnant, le visage restait découvert et un trait de javelot, démontait toute la machine.

Aussi bien, au premier abord, l'armée gauloise pouvait donner à l'adversaire un frisson d'angoisse, avec ses meutes de chiens hurlants, le beuglement des cornes de bronze et les cris désordonnés, forcenés, les rauques clameurs de l'armée entière ; tintamarre d'enfer à étouffer la voix du tonnerre ; mais les légions eurent tôt fait de s'accoutumer à cet épouvantail.

Les armées de César étaient ordonnées ; elles ne comptèrent jamais des effectifs nombreux ; mais elles se composaient des premiers soldats du monde. Dans la guerre des Gaules, César n'engagea jamais plus de onze légions, dont chacune, en moyenne, s'élevait à 5 000 hommes.

Tandis que les Gaulois ignoraient les machines de guerre,

César en avait un outillage formidable. Les Romains n'avaient pas seulement leurs javelots, mais leurs balistes qui lançaient à une distance de 160 mètres des traits et des poids de plus de 100 kilogrammes ; pour les sièges, les onagres, composés essentiellement d'une forte poutre dont un ressort brusquement déclenché faisait un instrument de jet d'une grande puissance ; les catapultes ; les grandes faux en fer massif pour miner les remparts. Assiégeants, ils étaient protégés par les tortues, les mantelets sur roulettes, machines en bois et en osier recouvertes de terre et de peaux.

En face du Gaulois qui se présentait la poitrine nue, le soldat romain apparaissait vêtu de fer et de cuir. Dans le combat il n'avait à s'occuper que de l'attaque ; son accoutrement même se chargeait de la défense. Sur la lourde et encombrante épée gauloise, l'épée romaine, facile à manier, présentait une grande supériorité.

Tandis que l'armée gauloise campait sans autre souci, au hasard de la halte, sans se préoccuper même de choisir un lieu protégé par des défenses naturelles, une hauteur, l'abri offert par les eaux d'un fleuve ou par des marécages, il n'était camp romain qui ne fût protégé par une triple défense comme une ville, fossé, remblais, palissade. Aux quatre portes veillaient les sentinelles. Jamais les Gaulois ne purent s'emparer d'un camp romain.

Ainsi Camille Jullian a pu dire que César posséda en ses légions « la plus solide formation d'infanterie qu'une nation ait jamais produite ». La puissance en fut accrue des ressources que le proconsul tira des nombreux peuples que Rome avait soumis à son empire et dont il sut utiliser les facultés guerrières au désir des dispositions et des traditions militaires propres à chacun d'eux : frondeurs des Baléares, archers crétois, cavaliers numides, voire cavaliers celtes qui passaient alors pour les meilleurs du monde et que César tirait, non seulement de la Cisalpine et de la Transalpine, mais trop souvent de la Gaule chevelue elle-même, de la nation éduenne notamment.

Joignez à ces avantages la direction suprême d'un chef qui a été sans doute le plus habile capitaine que le monde ait connu, n'ayant peut-être pas la fougue géniale d'un Annibal, les magnifiques vues d'ensemble, vastes et précises, d'un Napoléon ; mais disposant, par ses facultés diverses, de tout l'outillage utile au chef de guerre : netteté des conceptions, rapidité des décisions,

précision dans l'exécution, une aptitude étonnante à mesurer les moyens exigés par une entreprise, et un grand talent d'organisateur, n'abandonnant rien au hasard ; une surprenante absence de scrupules, rusé à souhait avec l'art de se grimer toujours en défenseur de la vertu et du bon droit, toutes les voies lui étant bonnes du moment qu'elles menaient au but : enfin le don de se faire aimer, de se faire acclamer par ses soldats.

César leur demandait les travaux les plus rudes, parfois les plus rebutants, les marches harassantes, les combats les plus opiniâtres et les plus dangereux ; mais toujours ses soldats le voyaient parmi eux, à la peine et au danger. Il s'exposait aux coups de l'ennemi comme le dernier de ses hommes ; après quoi il mettait ses légionnaires à l'honneur et au profit comme il s'y mettait lui-même. Ses officiers, choisis avec discernement, savaient qu'à guerroyer sous ses ordres leurs coffres s'empliraient de sesterces. César les gorgeait, les empiffrait d'or pillé dans les villes et dans les sanctuaires ; le moindre de ses soldats se voyait attribuer après la victoire un esclave au moins pour sa part de butin.

Ajoutez l'emploi des espions, les agents que César savait entretenir parmi ses ennemis et pris parmi eux. Duratius chez les Pictons, Vertisco chez les Nerviens, Cingétorix chez les Trévires, combien d'autres auxiliaires de César le renseignaient sur les faits dont la connaissance lui importait, propageaient parmi leurs compatriotes les nouvelles et les indications vraies ou fausses que les Romains désiraient répandre.

César donne à entendre en ses *Commentaires* qu'il était quasiment impossible qu'en Gaule la cause de l'indépendance triomphât.

Après la défaite d'Arioviste, les Eduens se crurent les maîtres de la Gaule, comme précédemment les Séquanes. Mais César veillait. Il ne dévoilait pas ses plans et plus d'un Gaulois se laissa prendre à ses assurances. Les Eduens, les Rèmes le regardaient comme un allié : un allié qui commence par s'assurer de la personne des patriciens éduens et du vergobret lui-même, ainsi que des principaux Séquanes. Il fait même à la cavalerie des Eduens l'honneur de l'agréger à ses légions. Rares étaient alors les Gaulois qui perçaient sous son masque les desseins du proconsul.

César décida de commencer la conquête de la Gaule par le pays des Belges, renommés entre tous, avec les Arvernes, pour leur valeur guerrière. César et Strabon étendent d'ailleurs la

Gaule Belgique jusqu'à la Marne et notent que, parmi les Belges, les plus vaillants étaient les Bellovaques (Beauvais) et les Suesions (Soissons). Une fois la Belgique soumise, prise entre la Belgique et la Transalpine, la Gaule proprement dite serait réduite à merci. Les Belges semblent avoir compris le danger. On sent passer en eux le souffle sacré de l'indépendance. Une de leurs peuplades cependant, les Rèmes (Reims) demeurèrent fidèles à l'alliance conclue avec les Romains.

La campagne fut rude, dirigée par le meilleur lieutenant de César, Titus Labiénus. Elle se termina, sous la conduite de César lui-même, par la sanglante défaite des Nerviens (Hainaut) sur les bords de la Sambre. La victoire fut disputée au point que César se vit un moment dans l'obligation de combattre au premier rang comme un simple soldat. Après quoi César s'empara de l'*oppidum* (lieu de refuge et centre de ravitaillement fortifié) des Aduatiques, dans la vallée de la Meuse et 53 000 Aduatiques furent vendus à l'encan, un joug en bois sur la nuque et les mains liées derrière le dos. N'oublions pas que les Romains représentaient dans cette guerre la civilisation et les Gaulois la barbarie. César couronna son œuvre en poussant une pointe au delà du Rhin, afin d'y faire voir aux Germains les aigles romaines.

On a pu diviser la guerre des Gaules en trois périodes : la première de 58 à 55 avant Jésus-Christ, est remplie, de la part des Gaulois, par des entreprises désordonnées, nous voulons dire sans entente commune : les uns courent aux armes tandis que les autres se soumettent ; les Gaulois ne comprenaient pas encore, ils ne pouvaient pas encore comprendre que leur indépendance à tous était en jeu. Par malheur, ce temps devait être horriblement mis à profit par les conquérants. La deuxième période, qui comprend les années 54 et 53 avant Jésus-Christ, devait être marquée par des mouvements pour l'indépendance de plus en plus importants, par des tentatives comprenant un nombre de plus en plus grand de peuplades unies. Les crimes répétés des Romains finissaient par éveiller le sentiment national.

La campagne de l'année 56 (av. J.-C.) est occupée par la guerre en Armorique et en Aquitaine. Les peuplades de l'Ouest s'étaient levées sous l'impulsion de l'active et énergique nation des Vénètes (Vannes). Les Vénètes étaient les maîtres de la mer. Nous avons parlé de leur commerce avec l'Angleterre, de leurs grands navires dont le vent enflait les voiles de cuir.

César et son lieutenant Brutus réalisèrent vraiment une œuvre étonnante en improvisant une marine pour combattre les Vénètes sur leur propre élément. César fit venir des rameurs de Provence et trouva des auxiliaires chez les Celtes aquitains de la Saintonge et de la Vendée dont une rivalité ancienne avait fait les concurrents envieux des Vénètes. Brutus inventa de grandes faux inspirées des faux murales dont les Romains savaient la base des remparts assiégés. A l'aide de ces faux, il parvenait à couper les cordages qui attachaient les vergues aux mâts des navires vénètes et les faisait tomber à plat sur le pont. Les lourds vaisseaux, aux proues élevées, se trouvaient immobilisés tandis que les rameurs provençaux faisaient manœuvrer à plaisir les embarcations romaines. Le triomphe de César fut complet. On massacra beaucoup de monde ; les survivants furent faits prisonniers. Les Vénètes avaient noblement lutté pour la plus belle des causes. Jamais ils n'avaient été soumis à Rome ; mais César qualifia ces efforts pour conserver une patrie libre de « révolte » et, comme bien on pense, des révoltés doivent être châtiés. Tous les sénateurs du pays furent égorgés ; ce qui restait de la population fut mis en vente comme du bétail. « Cette forte et laborieuse nation des Vénètes, conclut Camille Jullian, dont les origines et la puissance remontaient aux hommes des dolmens, la plus ancienne et la plus originale de toute la Gaule, s'effondra dans l'esclavage et dans la mort ; » et la vie, maintenue en Armorique, s'y éteignit jusqu'au Moyen Âge. On n'a pas oublié que, dans cette guerre, les Romains représentaient la civilisation et les Gaulois la barbarie.

Tandis que Brutus se couvrait de gloire contre les Vénètes, Crassus le Jeune se distinguait contre les Aquitains. Crassus était l'un des meilleurs lieutenants de César, le plus habile et le plus résolu après le vieux Labiénus. Les Aquitains montraient dans la conduite de leurs opérations militaires plus de réflexion que les Gaulois. D'Espagne ils firent venir des hommes de guerre formés à l'école de Sertorius, manœuvriers aptes à bâtir un camp, sachant l'importance d'un terrain bien choisi. La légion romaine n'en triompha pas moins de ses adversaires.

Mais ces hauts faits devaient être surpassés par César lui-même en son expédition contre les peuplades du Rhin (quatrième campagne, 55 av. J.-C.). Le proconsul marcha contre les Usipiens et les Teuctères qu'il trouva rassemblés en une foule où les femmes et les enfants étaient en grand nombre. Les chefs de la nation

s'adressèrent à lui en termes émouvants. César répondit en les convoquant et les principaux de leur peuple dans son camp. Conviés à cette entrevue, Usipiens et Teutères s'y rendirent. « Je fus charmé de l'occasion », écrit César lui-même. Il n'avait pas oublié la glorieuse tradition laissée par Ahénobarbus s'emparant de Bituit, qui était venu en toute confiance sous sa tente. César fit entourer par ses soldats les chefs et notables Usipiens et Teutères qui s'étaient fiés à lui, il les fit ligotter, sourd à leurs observations et à leurs prières, tandis que le gros de son armée attaquait la masse de leurs compatriotes privés de leurs chefs, la plupart désarmés. Quelques-uns purent organiser un semblant de défense derrière la barricade formée par leurs chariots. Femmes et enfants furent égorgés. Ceux qui prirent la fuite se trouvèrent coincés dans l'angle que formait le confluent de la Meuse et du Rhin, où la cavalerie romaine, lancée à leur poursuite, put les tuer à plaisir. César avait remporté la plus belle de ses victoires. Il en écrit lui-même avec orgueil : « Les Romains délivrés d'une guerre si redoutable, où ils avaient en tête 430 000 ennemis — oh ho ! — rentrèrent dans leur camp sans aucune perte ».

A Rome, l'événement ne laissa pas de faire grand bruit. Plutarque rapporte qu'au Sénat, Caton d'Utique parla avec véhémence, flétrissant l'infamie commise et proposant de livrer César à l'ennemi pour apaiser les dieux ; mais on lui rit au nez et les sénateurs décrétèrent des fêtes et des sacrifices en l'honneur de ce nouveau triomphe bien digne des fastes romaines.

César voulut compléter cette attaque contre les Germains par une attaque contre la Grande-Bretagne, foyer du druidisme dont les flammes animaient les Gaulois. Il prétexta les secours que les Armoricains recevaient des Bretons. L'expédition se fit en une double campagne. Un premier débarquement ne fut marqué que par une victoire éphémère. Fut-ce une victoire ? Les chars bretons, tanks de l'époque, dont la course s'accompagnait d'une grêle de traits, jetaient le trouble parmi les légionnaires que déroutaient ces engins, nouveaux pour eux. Il fallut, en grande hâte, remonter sur les navires.

César revint à la charge. Il s'embarqua à la hauteur de Boulogne, refoula les Bretons, commandés par Cassivellaun, au delà de la région de Londres, mais il était sans grande ardeur à la besogne en un pays où il n'y avait rien à piller. Plutarque a

soin de le noter. César n'y fit pas grand profit, dit-il, « car on ne savait rien prendre ni gagner qui eût valeur, sur des hommes pauvres et nécessiteux, de quoi la guerre n'eut pas telle issue que César espérait. » Aussi remit-il à la voile pour la Gaule, après avoir reçu des Bretons — un bon billet à La Châtre — leur acte de soumission et de fidélité renforcé de serments solennels.

De cette expédition en Grande-Bretagne, les Romains s'étaient promis merveille. L'île de l'étain et des beaux chiens de chasse brillait dans leur imagination en mirages séducteurs : on y devait trouver des perles grosses comme le poing. Tel, sous la Régence, le Mississippi dans la pensée des Français. Les conquérants ne s'étaient pas seulement embarqués sur des vaisseaux de guerre chargés d'armes, de balistes, d'onagres et de pierrières, mais sur des navires de commerce et qu'ils ramèneraient, sans aucun doute, bondés de trésors merveilleux. Les lieutenants, les intendants, les inspecteurs et les mignons de César, désireux d'éblouir Rome par leur luxe, d'agrandir et embellir leurs villas en Campanie, s'étaient entourés d'un vol de mercantis de tout plumage, escomptant les perles, les métaux, les esclaves, les grands chiens de chasse, et d'autres trésors plus précieux et plus mirifiques mais qu'on ne se figurait pas encore très bien.

Nous sommes au temps de la grande curée. Non moins que dans la Gaule en Occident, les armées romaines se couvrent de gloire en Orient. Luxe effréné et dont César donne le modèle ; meubles précieux, statues de maîtres, tableaux célèbres, mosaïques brillantes, bibelots rares ou étranges, vaisselle plate et de bon poids, César achète tout et de toutes mains. Suétone dit que César en Gaule « détruisait plus souvent les villes pour le pillage (*ob prædam*) qu'en punition de quelque tort ». Il bourre les temples romains d'ex-voto volés dans les sanctuaires gaulois pour se magnifier aux yeux des Romains ; en Italie et dans les provinces, il vend l'or au poids, sur le pied de 300 sesterces la livre. A ses dépens, on veut dire aux dépens des Gaulois, il entreprend à Rome la construction du nouveau forum, où il compte voir resplendir sa fortune et dont la dépense s'évalue déjà à 60 millions de sesterces. Il prête de l'argent à tout venant, agents et hérauts serviles de sa gloire. « Il subjuguait les Gaulois par les armes romaines, dit Plutarque, et les Romains par l'argent gaulois ». Il en prête à Cicéron, le bavard sonore ; il prend son frère Quintus avec lui, en qualité de légat, et l'em-

mène au pillage de la Grande-Bretagne ; aussi Cicéron, qui se montre dans le moment très préoccupé de ce que l'on pourrait tirer de l'île des Bretons, se met-il, avec une conviction non pareille, à chanter la gloire du vainqueur des Gaules, du conquérant de la Grande-Bretagne, et comme sa prose, pourtant si abondante, ne lui paraît pas devoir suffire, il y ajoute des vers. Catulle, lui aussi, faisait des vers et sur César et meilleurs que ceux de Cicéron :

A César.

« Débauché, bourreau d'argent et voleur ! qui permets à tes favoris d'engloutir les trésors de la Gaule chevelue et de la Bretagne ultime ! César ! le plus avili des Romains ! Débauché, bourreau d'argent et voleur ! Tes favoris font la roue et crèvent de richesses. César, le plus débauché des Romains ! Viveur, bourreau d'argent et voleur ! Imperator unique ! tu n'as donc été dans la plus lointaine des Iles occidentales que pour dévorer, avec tes mignons infâmes, des centaines de millions ! »

Avec la cinquième campagne de César, marquée par la seconde guerre de Belgique (54 av. J.-C.), nous entrons dans la deuxième période de la guerre des Gaules, celle où les Gaulois, violentés depuis quatre ans, dupés, volés, égorgés ou vendus comme esclaves, en un des plus répugnants spectacles qu'ait offerts l'histoire de l'humanité, commencent à s'unir, autant qu'il leur était possible à cette époque, pour la délivrance de leur pays.

Dès avant sa seconde expédition en Grande-Bretagne, César en avait eu comme un avertissement par les menées de Dumnorix. C'était un noble éduen, frère cadet du druide Diviciac que nous avons vu implorer le Sénat romain, gendre de l'Helvétie Orgetorix qu'il avait poussé à l'exode de 58 (av. J.-C.). Dumnorix avait en lui l'étoffe d'un conducteur de peuple et d'un chef de guerre. Immensément riche, on le voyait suivi d'une cavalerie nombreuse qu'il entretenait à ses frais. Son attitude d'ailleurs avait été flottante comme celle de la nation à laquelle il appartenait. Se disant dévoué à Rome, il servit César, mais pour le trahir ; puis il lui revint par quelque basse obligeance. Dumnorix était de ces hommes dont la pensée voit juste et qui ont de nobles desseins, mais dont le caractère n'est pas à la hauteur des projets conçus par eux et qui, par moments, ne sont plus que des rêves ; — ce

caractère dont Shakespeare dans *Hamlet*, Musset dans *Lorenzaccio* donneront de saisissantes images. Il parlait avec émotion de la belle indépendance gauloise, mais sans avoir la force d'âme nécessaire pour grouper autour de soi un grand parti de révoltés. César, mis en défiance, l'avait attaché à sa suite et, pour ne pas le laisser derrière lui en Gaule, voulait l'emmener en Grande-Bretagne. Dumnorix prétextait qu'il était sujet au mal de mer et que ses convictions religieuses l'empêchaient de prendre part à des hostilités contre la patrie des druides. Cependant, parmi les chefs gaulois qui accompagnaient César, Dumnorix ne laissait pas de répandre des idées propres à les gagner à la cause de l'indépendance. Comme le proconsul le mettait en demeure de s'embarquer, Dumnorix quitta brusquement le camp avec les siens. Poursuivi par les cavaliers de César, le noble Gaulois mourut bravement : « Je meurs libre, citoyen d'une nation libre », furent ses dernières paroles.

Les rapides conquêtes de César n'avaient fait, elles ne pouvaient faire qu'une œuvre superficielle. Quelques pays, comme celui des Vénètes, où tout était dévasté, la population égorgée ou réduite en esclavage, pouvaient être dits pacifiés ; mais dans les autres germaient haine et révolte. M. G. Bloch fait observer d'une manière très intéressante que la domination romaine, en plaçant toutes les nations de la Gaule uniformément sous le même joug, avait fait disparaître les conflits pour l'hégémonie, qui avaient armé les nations diverses les unes contre les autres, en sorte que la voie se trouvait ouverte à l'union sacrée pour l'indépendance.

Revenu de la Grande-Bretagne sur le continent, César trouva en fermentation ce grand pays des Gaules qu'il croyait, suivant son mot fameux, avoir réduit au silence. Comme un coup de tonnerre retentit le désastre infligé par Ambiorix, chef des Eburons (vallée de la Meuse) aux légions de Sabinus.

Cet Ambiorix a été une des figures les plus intéressantes de son temps : dédaignant le luxe et les délicatesses d'une civilisation sans intérêt pour lui, vivant dans sa ferme à l'entrée des bois, dirigeant ses labours, chassant en forêt, aimant l'air libre, les bois, l'indépendance. Il avait de rares qualités d'homme de guerre, faites de ruses et d'habileté à dresser des embûches. Dans sa haine, sourde et âpre, contre les Romains, il feignit d'être leur ami pour ensuite mieux les égorger. Sabinus, lieutenant de César dans les cantons du Nord-Est, se laissa prendre au piège. Il tomba

sous les coups des Eburons, fut massacré avec toute une légion. Quintus Cicéron, qui se trouvait avec ses troupes dans le voisinage, parvint à sauver ce qui restait de l'armée vaincue. Il la rallia, s'enferma dans un vaste camp fortifié à la romaine. Vainement les Eburons, que les Ménapes et les Nerviens étaient venus renforcer, essayèrent de prendre les retranchements d'assaut. César, accouru avec sa célérité coutumière, parvint à dégager les assiégés. Mais le contre-coup de l'événement se fit sentir dans la Gaule entière. Les Carnutes (Chartres et Orléans), les Sénons (Sens) massacrèrent ou chassèrent les chefs imposés par la faction romaine. César déployait une activité souveraine : il renonça à son voyage d'Italie, porta son armée à dix légions. Les Eduens (Autun) et les Rèmes (Reims) restèrent soumis ; par des garnisons habilement répandues dans les différents Etats le soulèvement général fut entravé. Les Belges prirent les armes. L'Eburon Ambiorix et le Trévire Indutiomar furent leurs chefs vaillants et convaincus ; mais contre l'organisation de l'armée romaine, sous la direction du génie de César, tout effort localisé dans une des régions de la Gaule devait demeurer impuissant. Le ravage de plusieurs des cantons belges par les Romains fut quelque chose d'affreux. Comme Ambiorix et ses Eburons avaient vaincu les Romains, César les traite dans son livre de « scélérats », et ces « scélérats » devaient être punis de manière exemplaire. Les Romains coupaient les récoltes sur pied, livraient les villages aux flammes, femmes et enfants étaient égorgés ; des vieillards périrent dans les plus affreux supplices. Epouvantés, les Carnutes et les Sénons implorèrent la pitié du vainqueur. Indutiomar était tombé dans un combat contre les légionnaires de Labiénus ; mais c'était d'Ambiorix que César avait à cœur de s'emparer. César ne permettait à ses adversaires aucune résistance ; il ne leur permettait surtout pas la victoire. Servi par des partisans, par les espions, par les agents qu'il entretenait dans le pays, il organisa une chasse à l'homme, sauvage, minutieuse, savante. Parfois on apercevait Ambiorix fuyant au loin : César ou ses lieutenants envoyaient leurs cavaliers à sa poursuite ; mais Ambiorix connaissait beaucoup mieux qu'eux les tours et détours du pays. Pour parvenir à mettre la main sur l'ennemi abhorré, César s'abaissa jusqu'à s'adresser aux Germains. Ambiorix s'était entouré de quatre compagnons fidèles, énergiques, ardents et rapides comme lui. En quelques semaines il passa, avec son

héroïque petite escorte, à l'état de figure légendaire. On l'avait vu partout à la fois et les Romains affolés de reprendre sans trêve leur poursuite sans l'atteindre. Ces allées et venues, marches et contre-marches, et qui se croisaient en tous sens, n'allaient pas, bien entendu, sans les égorgements, les pillages, les brûlements, les dévastations obligés. Le fidèle Hirtius en écrit : « Désespérant de réduire en son pouvoir cet ennemi (Ambiorix) fugitif et tremblant [*sic*] César crut devoir à sa dignité [*sic*] de détruire dans les Etats d'Ambiorix les hommes, le bétail, les édifices, au point que, en horreur à ceux que le hasard aurait épargnés, Ambiorix ne pût jamais rentrer dans un pays où il aurait attiré tant de désastres ». « Tout fut détruit, ajoute Hirtius, par le meurtre, le feu et le vol (*rapinis*). » Le procédé est d'une bassesse et d'une lâcheté qu'il est inutile de qualifier. Il fallut enfin se résoudre à quitter le pays que les Romains avaient si bien ravagé qu'ils ne pouvaient plus y subsister eux-mêmes, et tandis qu'Ambiorix courait toujours, César ramena ses soldats à Reims, parmi les Rèmes, ses fidèles amis (sept. 54 av. J.-G.).

Ici l'on aura sous les yeux un autre tableau.

A Reims, devant les représentants de la Gaule, César mit en cause la révolte des Sénon et des Carnutes. Il fit condamner à mort Accon, l'un des principaux parmi les Sénon, considéré comme l'âme du mouvement pour l'indépendance. César voulut la mort par les verges comme s'il s'agissait d'un vulgaire déserteur de ses légions. Un noble Gaulois, qui désirait l'affranchissement de son pays, n'était-ce pas un déserteur de la cause romaine ? D'autres accusés, qui s'étaient soustraits par la fuite au supplice infamant, se virent interdire par le proconsul « l'eau et le feu ». A la manière dont l'étranger les traitait, les Gaulois purent mesurer la profondeur de la servitude ; quant à César vainqueur, il put une fois de plus annoncer au Sénat romain « le silence des Gaules ».

Cette belle proclamation était faite au moment où la Gaule allait faire entendre sa voix et cette fois avec une magnificence et un éclat qui devaient faire pâlir à jamais la gloire du vainqueur.

Un rapide coup d'œil sur les cinq années qui venaient de s'écouler faisait mesurer aux Gaulois ce que leur avait coûté le secours apporté par César : l'aristocratie du pays l'avait appelé. l'avait accueilli, et César n'hésitait pas à lui imposer, au désir de sa politique, des « tyrans », qui étaient pour elle un sujet d'hor-

reur ; des sénats entiers avaient été massacrés ou réduits en servitude ; les « principaux » du pays étaient trainés par César à sa suite, en lamentables otages, traités comme des serviteurs dont on se défait trop pour ne pas les réduire à l'immobilité.

Qu'était devenue cette belle cavalerie gauloise, orgueil du pays ? César l'avait expédiée en Grande-Bretagne ou sur le Rhin. Les auxiliaires, que le proconsul recrutait en Gaule, étaient systématiquement placés dans les combats aux postes périlleux, où la lutte devait être meurtrière, car il tenait à ménager ses légions. Ses intendants et fourrageurs mettaient à nu le pays pour satisfaire aux besoins de son armée ; les marchands et spéculateurs latins s'abattaient sur les villes et sur les propriétés comme des vols de passereaux picoreurs sur les champs emblavés, et les lieutenants de César et César lui-même leur montraient d'exemple comment on s'y prenait pour un nettoyage parfait. Aux récentes assises de Reims, une assemblée de Gaulois avait dû prononcer des arrêts dictés sous la férule du maître. La dérision de la liberté laissée à la Gaule apparaissait à cru sous son jour blafard.

Vercingétorix ! A ce grand nom sonore l'âme d'un Français tressaille encore après deux mille ans. « Vercingétorix » était un nom propre, c'était bien celui du héros : il signifiait en celte « Grand roi des guerriers », et ce nom, qui a retenti et ne cessera de retentir à travers les siècles, resplendissait déjà comme un drapeau, comme une fanfare. « Il semblait fait, dit l'historien Florus, pour inspirer l'épouvante ».

Vercingétorix était le fils de Celtill, le roi des Arvernes, que la faction patricienne avait fait périr sur un bûcher. Son fils avait grandi portant au cœur le désir de la vengeance et quand il vit son pays asservi par l'ennemi, il porta sa haine plus vive encore contre l'oppresseur étranger que contre les hommes qui, instruments inconscients de l'étranger, avaient été les fauteurs du supplice paternel.

Vercingétorix était jeune, ardent, riche, beau, grand et fort. Il était suivi d'une clientèle nombreuse. On a coutume de le représenter avec de longues moustaches tombantes : les monnaies frappées à son effigie le montrent en longs cheveux, mais le visage entièrement rasé. Il était de ces hommes que l'on est fier de rencontrer ; il semble que la nature ait réussi en eux un chef-d'œuvre, moins rares qu'on ne croit, mais qui apparaissent rarement car les circonstances ni les hommes ne les mettent souvent en valeur.

L'énergie du caractère, des vues grandes et fortes, une belle générosité, une noblesse d'âme qui paraît avec d'autant plus d'éclat que la plupart de ceux qui se trouvent mêlés à son histoire, à commencer par son illustre adversaire, témoignent d'une âme médiocre, ridée, aux vues égoïstes. César si peu fait pour le comprendre doit cependant, en ses *Commentaires*, s'incliner devant lui :

« Vercingétorix, écrit-il, ne s'arma jamais pour son intérêt personnel, mais pour la liberté de tous. »

Vercingétorix n'avait pas seulement le don du commandement ; il était éloquent, d'une éloquence persuasive, entraînant. Il avait le don de plaire aux foules, mais par de mâles vertus, où se mêlait ce charme singulier propre aux conducteurs d'hommes.

Sous sa direction la résistance de la Gaule va prendre un autre caractère. Ce ne seront plus ces marches naïves, ces attaques d'un génie simplet et primitif. Vercingétorix a étudié César et ses soldats, il a étudié ses compatriotes. Avec une merveilleuse souplesse d'intelligence, une abondance de ressources morales, une variété d'imagination incomparable, il fera trembler le capitaine romain.

César était maître de son armée : un mot de lui, moins qu'un mot, un geste, un mouvement de tête et, comme un seul homme, les légions s'ébranlaient, manœuvraient, combattaient, s'arrêtaient avec la précision d'un mouvement d'horlogerie. « Les légions, dit César, montrèrent ce que peut la discipline de l'État romain. » Vercingétorix devait compter avec les siens, discuter, leur soumettre ses plans et les faire approuver par eux, et non seulement par son conseil, mais par la foule des soldats en armes ; il devait s'efforcer de conserver le concours de ses alliés qui, au moindre revers, pourmoinsencore, menaçaient de l'abandonner. Durant toute la guerre qu'il va diriger, il aura auprès de lui des partisans qui ne songeront qu'à lui donner des coups de poignard dans le dos.

« Il manquait à Vercingétorix, écrit Fustel de Coulanges, ce qui est la condition essentielle dans les grandes guerres, il lui manquait de commander à une nation sans partis. Les divisions qui existent dans une société se reproduisent dans les armées. Elles se traduisent dans l'âme de chaque soldat par l'indécision, l'indiscipline, le doute, la défiance... Vercingétorix put bien rassembler une armée nombreuse ; mais, quelles que fussent son énergie, son habileté, sa valeur personnelle, il ne paraît pas qu'il ait réussi à

donner à cette armée l'organisation et la cohésion qui eussent été nécessaires en face des armées romaines. »

Dans l'accomplissement du grand devoir auquel s'est ouverte son âme, il aura dans son propre pays, dans sa cité, dans sa famille, des adversaires qui ne désarmeront pas, qui entraveront son essor, contrecarreront ses plans, le trahiront auprès de l'ennemi. Son oncle Gobannitio, les chefs Arvernes, inféodés au parti aristocratique, dévoués à Rome, maîtres de Gergovie, le surveillaient, auraient voulu l'enchaîner.

Les effectifs de Vercingétorix seront toujours exactement connus de César grâce aux transfuges, ses discours lui seront rapportés par des parjures ; le proconsul sera souvent averti, et journellement parfois, du moindre de ses mouvements.

Avant d'en arriver à l'action, Vercingétorix avait mûri longuement les projets conçus, les avait préparés avec soin, s'était entouré d'auxiliaires et de concours judicieusement choisis : la conjuration demeura secrète. César était en Italie où il veillait aux intérêts de sa carrière politique, quand le mouvement insurrectionnel éclata et, comme il avait été convenu, dans le pays des Carnutes.

Par une belle matinée de janvier (52 av. J.-C.), deux affidés du chef arverne, des plus audacieux et des plus résolus, Gutuatre et Conconnetodun, pénétraient dans Orléans à la tête d'une bande d'hommes bien armés. Dès le début de la rébellion, Gutuatre fut la terreur des Romains ; dès les premiers jours il prit dans leur pensée des proportions surhumaines : il leur apparaissait comme une manière de bête d'extermination semant l'effroi et la mort. Les mercantis romains établis dans la ville, plus odieux encore que les soldats par leurs laids tripotages, prompts à bâtir leur fortune sur la misère et les souffrances des vaincus, furent égorgés en un tournemain. Avec eux périt Cita, le propre chef de l'intendance césarienne. Carnutes et Arvernes avaient su s'unir : promoteurs du mouvement, ils en demeureront l'âme.

La nouvelle des matines orléanaises se répandit aussitôt. Des postes de hérauts avaient été préparés avec des relais : le soir même en Auvergne, à Gergovie, par cette diffusion d'une rapidité surprenante, Vercingétorix était informé de l'événement. Il fit prendre les armes à ses clients ; mais, dès le premier jour, les obstacles qui devaient hérissier sa route, se dressaient devant lui. Son oncle Gobannitio et les patriciens n'adhérèrent pas à la cause de la liberté, mais chassèrent le héros de la ville. Le voici errant.

Quel est ce chef d'un grand peuple qui se lève pour son indépendance ? — Un fugitif exilé.

Il importe de préciser les peuples qui prirent part à la guerre pour l'indépendance et que nous pouvons nommer la guerre de Vercingétorix : les Arvernes (Auvergne) et les Carnutes (pays de Chartres et d'Orléans), qui en furent les promoteurs, auxquels se joignirent sans retard les Parisiens, les Sénon (Sens), les Aulerques (Maine), les Lémovices (Limoges), les Turons (Tours), les Andecaves (Angers) et les populations de la fédération armoricaine, dans les deux presqu'îles et sur la côte, entre l'embouchure de la Seine et celle de la Loire. Les Pictons aussi (Poitou) adhèrent au mouvement, mais en partie seulement, la ville principale Limonum (Poitiers) restant attachée au parti des Romains.

Au Sud de l'Auvergne, les Nitiobriges (Agenais), les Gabales (Gévaudan) et ceux des Rutènes (Rouergue) qui n'avaient pas été englobés dans la province romaine, donnèrent leur concours, entraînés par les Cadurques (Quercy) qui se montrèrent en ces cantons les agents résolus de l'indépendance nationale. Les autres peuplades de la région étaient rendues prudentes par le voisinage de la province romaine.

La Gaule Belgique avait été décimée, ravagée par la guerre récente ; elle était incessamment menacée par la pression germanique sur le Rhin : elle ne put se décider que tardivement et partiellement. Les Bellovaques (Beauvaisis) se prononcèrent contre Rome mais ne voulurent pas suivre Vercingétorix. Les Rèmes (Reims) et les Lingons (Langres) se déclarèrent pour les Romains. « Chez ces deux peuples, dit Jullian, la haine de l'indépendance était passée à l'état de vertu. » Les Eduens (Bourgogne), ne cessèrent de se balancer d'un parti à l'autre. Les Santons (Saintonge) se déclarèrent pour les Romains. Les Aquitains (Gascogne) demeurèrent neutres. La Narbonnaise enfin était à César et les Allobroges (Dauphiné) semblaient se résigner à la suzeraineté romaine.

Vercingétorix fut donc très loin d'avoir avec lui la Gaule entière, à peine en eut-il le tiers ; généralement la partie correspondant au Nord-Ouest et au Centre, la Celtique proprement dite.

Dans la partie même de la Gaule qui adhéra à la cause de l'indépendance, la faction aristocratique ne cessera de se montrer indifférente, voire hostile au jeune patricien salué roi par les élé-

ments populaires de l'Auvergne; elle se montrera toujours prête à le trahir et le trahira souvent.

En dehors des Belges, des Armoricaïns et des Aquitains, et sans parler de la Narbonnaïse, la Gaule s'était en effet divisée en deux grandes fédérations, dont l'une suivait les Arvernes (Auvergne) et l'autre les Eduens (Bourgogne); une division semblable, note Jullian, à celle qui avait partagé la Grèce entre Athènes et Sparte, une division semblable à celle qui partagera la France des xiv^e-xv^e siècles entre les Armagnacs et les Bourguignons; et dans chaque État la division se fragmentait à nouveau. Les cités qui suivaient la direction des Arvernes, fournissaient des partisans aux Eduens et inversement.

Les Eduens représentaient le parti du patriciat, les *meliores*, ce que seront les Armagnacs sur la fin du xiv^e siècle; les Arvernes le parti populaire, les *minores*, ce que seront les Bourguignons, le parti populaire avec ses « tyrans » et ses foules impulsives; mais, contrairement à ce qui se produira dans la lutte contre les Anglais, ce sont les démocrates, dans la lutte contre Rome, qui représenteront le parti national.

Dans la guerre engagée, Vercingétorix disposera sans doute d'effectifs supérieurs à ceux de César; mais la différence ne sera pas, à beaucoup près, ce que l'auteur des *Commentaires* a prétendu, et cette différence sera comblée, et au delà, par la discipline des légions, par leur armement, leur outillage poliorcétique, enfin par les conditions où le commandement sera exercé.

Il eût été intéressant de voir les deux adversaires aux prises avec des forces numériquement égales, mais égales aussi en qualité, en armement et en matériel de guerre, chacun des deux chefs ayant pleine autorité sur ses troupes : il ne paraît pas certain, loin de là, que César l'eût emporté; car si César avait peut-être pour lui une supériorité d'intelligence et une plus grande connaissance de la technique et de la tactique militaires, Vercingétorix le dominait par la puissance que lui donnait l'ardeur dont l'animait une cause sacrée, par son désintéressement, par son enthousiasme qui doublerait sa force et ses facultés — opposés à l'ambition banale, au dur orgueil du César chauve, du blême proconsul, dont la face ridée portait la trace des nuits sensuelles, le cœur desséché par la débauche, excité par je ne sais quel pâle dilettantisme pré-néronien qui le faisait se complaire dans cette œuvre hideuse de sang et de rapine, dans la volupté morbide qu'il trou-

vait à fouler et à flétrir des destinées humaines comme la plèbe romaine, ces chers concitoyens qu'il flattait et dont il quêtait les suffrages, à voir répandre le sang sur le sable des blondes arènes.

César était en Italie. Le plan de Vercingétorix consistait à lancer sur la Narbonnaise son meilleur auxiliaire, Lucter le Cadurque, « homme plein d'audace » dit César, afin d'y porter le trouble, réveiller peut-être l'amour de l'indépendance, tandis que lui-même se tiendrait au cœur du pays parmi les Bituriges qu'il rallierait à sa cause et d'où il pourrait peser sur les Eduens. Ainsi les légions romaines, demeurées en Gaule, se trouveraient séparées de leur chef, menacées dans leur base de ravitaillement.

Vercingétorix possédait en Lucter le Cadurque, le plus sûr de ses compagnons. Lucter fut, du début de la guerre à la fin, son lieutenant hardi et fidèle. Il mérite d'être placé, auprès de son chef glorieux, au premier rang du champ d'honneur. Et, après avoir été son auxiliaire intatigable, Lucter aura le magnifique honneur d'être son compagnon de captivité et de mourir avec lui entre les griffes des Romains.

Mais déjà la jalousie des Eduens était en éveil. Les échos qu'avait fait retentir le jeune roi des Arvernes, en prenant avec une si belle allure la direction du mouvement libérateur, les faisait loucher. César puissant en Gaule leur assurait la prééminence; et voici que celle-ci passait aux Arvernes redoutés.

Pendant ils se décidèrent à suivre le mouvement, mais à regret, regardant en arrière, et faisant des vœux pour le succès de l'entreprise, puisqu'aussi bien ils y étaient engagés, tout en songeant déjà à sauvegarder leurs intérêts au cas où la lutte n'aurait pas une issue favorable. Du premier jour, ceux qui eurent la direction des forces éduennes, Eporédorix, Viridomar, ne considérèrent pas Vercingétorix comme un chef auquel on obéit d'un cœur dévoué, mais comme un maître dont on exécute les ordres parce qu'il est devenu difficile de ne pas le faire.

César se trouvait en Italie quand la nouvelle de l'insurrection gauloise lui parvint. Il était surpris. Le secret de la conjuration avait été gardé; mais il connaissait les Gaulois. Il lève dans les dépôts d'Italie tous les légionnaires qu'il peut en retirer, franchit les Alpes, passe les Cévennes dans la neige, dans la boue. Grâce à la passivité des Eduens, à la complicité des Lingons, César

débouche en Auvergne même, dans le pays de Vercingétorix, où il apparaît comme si la foudre y fût tombée.

Que va faire le jeune Arverne ? Se tenir à son plan, maintenir, renforcer, si possible, la barrière humaine qui en Gaule séparera les Romains de leur base : la Narbonnaise et l'Italie, entravant leur ravitaillement en hommes et en matériel de guerre ; d'autre part empêcher César de communiquer avec ses légions du Nord ; ou bien au contraire se fixer en Auvergne, cœur de la résistance ? Parmi les Arvernes un parti puissant, celui qui a chassé Vercingétorix, donnera la main à l'ennemi. César compte parmi eux, parmi les personnages les plus influents, des partisans décidés. Les laisser agir, c'est la perte de l'Arvernie, et quelle figure ferait Vercingétorix, commandant aux autres cités, si ses propres compatriotes se soumettaient à l'adversaire ? Appelé par les siens, Vercingétorix doit répondre à l'appel.

Une brèche s'ouvre entre César et ses légions du Nord. Avec la sûreté de son coup d'œil, la rapidité de ses décisions et de ses mouvements, César s'y engage. Par le pays des Eduens flottants et des Lingons amis, il rejoint le gros de ses forces dans le Nord et ne tarde pas à reparaitre aux environs de Sens avec ses dix légions, son armée entière ramassée sous ses mains expertes. Le plan si bien conçu par Vercingétorix, et qui lui eût assuré dès le début le succès final, était brisé. La faute que le jeune chef arverne avait commise, il avait été contraint de la commettre par les divisions de son pays.

Voici les deux généraux aux prises, chacun avec son armée. Vercingétorix échoue à l'attaque des places fortes. Il ne dispose ni de la technique, ni de l'outillage nécessaires à une guerre de siège. « Les Gaulois, dit César, entourent les places avec toutes leurs troupes, lancent des pierres sur les remparts pour écarter ceux qui les défendent puis, se couvrant de leurs boucliers, s'approchent des portes et sapent les murailles. » Procédé rudimentaire. A prendre les villes, grâce à une poliorcétique et à une machinerie savantes, César réussissait au contraire presque sans coup férir.

En une bataille rangée, dont l'emplacement n'a pu être fixé, l'armée gauloise subit un échec sérieux, et Vercingétorix de comprendre que, par une guerre de sièges et de batailles rangées, il ne pourra venir à bout de ses adversaires. Faisant violence à sa nature, toute de vaillance et de franche attaque, il conçoit un

plan nouveau ; et, par son énergie, par sa conviction il parvient à l'imposer à son conseil et à ses soldats.

César lui-même reproduit les desseins du jeune chef arverne, allant jusqu'à donner les termes mêmes dont il se serait servi pour les faire adopter à ses compagnons de guerre. « Changeons de tactique : plus de combats en rase campagne. Efforçons-nous de priver l'ennemi de vivres et de fourrages. Notre nombreuse cavalerie s'y emploiera efficacement. Les récoltes seront détruites, les fermes dégarnies, les villages incendiés. Et nous détruirons de jour en jour une armée affamée, en quête de sa subsistance quotidienne, par les détachements isolés que nous surprendrons et ferons disparaître successivement. Nous ruinerons les villes où l'ennemi pourrait trouver abri, à l'exception des forteresses sur les hauteurs et qui seront considérées comme inexpugnables. »

Ce programme terrible fut adopté. L'exécution en commença avec une ardeur sauvage, sublime. On était en plein Berry. En un jour, vingt villes et bourgs furent incendiés.

Hélas ! Vercingétorix se laissa fléchir par les Bituriges qui le suppliaient d'épargner au moins leur capitale, Bourges, *Avaricum*, la plus belle ville de la Gaule, dit César. Les Bituriges n'étaient venus qu'en hésitant à la cause de l'indépendance et Vercingétorix craignait de les en détacher en leur demandant un sacrifice trop grand. Toujours les mêmes craintes de désunion, de défection, qui font fléchir le jeune chef dans l'exécution des plans les mieux conçus. Les Bituriges promirent d'ailleurs de défendre résolument leur ville. Et ils tinrent parole quand César les eut enveloppés de son armée.

Le siège commença, rude, inexorable. Les Romains construisaient leurs tours d'attaque avec des revêtements de cuir, les assiégés y mettaient le feu. Habiles aux travaux de la mine et de la forge, les Bituriges multipliaient les moyens de défense. Avec des lacets ils attrappaient les faux de siège avec lesquelles les Romains sapaient les remparts ; ils contreminaient leurs mines ; en face des tours d'attaque ils élevaient des tours de défense, d'égale hauteur. Ils se passaient, de main en main, des boules de poix incandescente en des calottes de métal ; le dernier de la chaîne, debout sur le rempart, jetait l'engin enflammé sur les constructions en bois des assiégeants. A peine avait-il paru et son bras lançait-il la poix brûlante, qu'il tombait frappé par les Romains, la mort était certaine ; et pas un instant le poste ne resta inoccupé.

Le siège dura vingt-sept jours : la ville fut prise sous une lourde pluie d'orage qui avait entravé la défense. Le massacre fut horrible, à la romaine, à la César, tout y passa. Monstrueux assassinat de 40 000 êtres humains. Les femmes criaient en serrant leur petit sur leurs mamelles et, du même coup, le légionnaire tuait la mère et l'enfant.

César trouva dans Avaricum des vivres et un confortable abri pour ses troupes abondamment ravitaillées.

Nous sommes en avril de l'année 52 avant le Christ. C'était le deuxième grave échec pour la cause des Gaulois. Vercingétorix ne désarma pas.

Après ses succès, César envoya Labiénus, son meilleur lieutenant, dans le Nord pour y comprimer la révolte, une entreprise où il fut grandement aidé par les Germains, non que ceux-ci songeassent à le seconder d'une alliance directe ; mais leurs menaces incessantes, dirigées notamment contre la vaillante population des Trévires, obligeaient ces derniers et les peuplades voisines à s'immobiliser dans la garde des frontières. La barrière du Rhin s'ouvrait à nouveau aux invasions, mais cette fois les Romains le voyaient d'un bon œil. La menace en permettait à César d'achever la conquête de la Gaule.

Tranquille sur son front septentrional, César crut frapper un grand coup en portant la guerre au foyer même de l'insurrection, en Auvergne. Il pensa enlever Gergovie, forteresse, capitale des Arvernes, sur le plateau, au Sud de Clermont, qui a gardé le même nom jusqu'aujourd'hui. Vercingétorix accourut au secours de la place, mais se garda de s'y enfermer. Il se porta, avec l'élite de ses hommes, sur une hauteur voisine, se tenant directement en rapport avec les assiégés. César, qui craignait de voir son armée prise dans un étau et qui ne se ravitaillait que difficilement sous les attaques de la cavalerie gauloise, voulut brusquer la fortune : il ordonna l'assaut. Sanglant échec. Pour éviter la déroute, il dut se jeter lui-même dans la mêlée où il perdit son épée et faillit être pris. Une prompte retraite lui était imposée. Il s'y résigna le cœur ulcéré. Eût-on jamais imaginé qu'un jour César fuirait devant des « barbares » ?

Vercingétorix entra en triomphateur dans la ville de ses aïeux dont, quelques années auparavant, il avait été chassé. La foule l'acclama, lui décernant en des cris enthousiastes ce titre de roi dont son père avait été dépouillé sur le bûcher. Ce fut un beau

jour pour le jeune capitaine et pour la Gaule entière. Que ne donnerait-on pas pour voir luire un instant dans ses grands yeux bleus le rayon de joie bienfaisante et de saint orgueil qui dut ce jour-là les illuminer ! Et les coalisés eux-mêmes remirent solennellement entre ses mains l'autorité suprême sur leurs forces conjuguées, autorité qu'il n'avait exercée jusqu'à ce jour que par la puissance de sa valeur personnelle et de son prestige.

La défaite de César à Gergovie eut une autre conséquence : les Eduens lâchèrent les Romains pour adhérer à la cause de l'indépendance. Ils entraînèrent les Séquanes. Vercingétorix se rendit à Bibracte, la forteresse des Eduens, et y convoqua les délégués de toutes les peuplades de la Gaule. Toutes les cités de la Celtique s'y firent représenter, à l'exception des Rèmes et des Lingons obstinément fidèles à Rome. A ce moment l'étoile du jeune Arverne brille d'un magnifique éclat. Il peut espérer la victoire ; mais les causes de faiblesse n'ont pas disparu : certes Vercingétorix a désormais autorité pour commander à l'ensemble des armées de la Gaule ; mais ce n'est en rien une autorité comparable à celle de l'imperator romain sur ses légions. Les décisions du prince gaulois sont soumises à des discussions incessantes. Dans les circonstances graves il doit réunir en conseil les chefs des diverses tribus, exposer ses plans, les faire approuver. Ce conseil contient des rivaux, des jaloux, des adversaires. Que de fois, à son désespoir, le clairvoyant capitaine devra-t-il céder sur des points où il sait qu'en cédant il commet une faute. On en arrivera à l'accuser de trahison. En face de ses soldats eux-mêmes, le glorieux généralissime sera réduit à discourir pour se justifier. Et Vercingétorix finira par devoir prendre des gages, des otages pour s'assurer la fidélité de ses alliés. Entouré d'hommes peu sûrs, se sentant souvent trahi, il devra recourir contre les parjures, les transfuges, les déserteurs, aux mesures les plus rigoureuses, les plus cruelles parfois. Il sait qu'il joue la partie suprême : la Gaule vivra-t-elle libre, glorieuse, indépendante, suivant, en une voie aérée, ses destinées nationales, ou végétera-t-elle sous un joug arbitraire, oppresseur des fécondes initiatives, au plaisir d'étrangers corrompus ?

Dans la région du Nord, l'habile Labiénus, séparé de César depuis la défaite de Gergovie, marchait sur Lutèce, capitale des Parisiens et qui semblait la clé du bassin de la Seine. Les Parisiens s'étaient préparés au combat. Ils s'étaient donné pour chef

un vétéran des dernières guerres, Camulogène l'Aulerque. Camulogène n'avait plus la fougue, la force, l'endurance de la jeunesse qui plaisaient aux Gaulois ; mais son expérience des questions militaires inspirait confiance. Avec quatre légions, Labiénus vint se poster sur la rive droite de la Seine, en l'emplacement où s'élève aujourd'hui la partie orientale du Louvre et Saint-Germain-l'Auxerrois. Camulogène s'était établi sur la montagne Sainte-Genève. La rencontre eut lieu dans la plaine de Grenelle. L'aile gauche des Gaulois fut enfoncée au premier choc ; mais le centre et l'aile droite, où se tenait Camulogène, résista sans céder d'un pas. Les Parisiens engagés dans l'action se firent tuer jusqu'au dernier et leur vieux et vaillant capitaine, Camulogène l'Aulerque, tomba parmi eux.

La situation de César n'en demeurait pas moins critique. Vercingétorix était revenu avec une rigueur impitoyable à sa stratégie de la campagne d'Avaricum : incendier les fermes, détruire les magasins de fourrage, éviter les batailles rangées, entraver le ravitaillement de l'adversaire en guettant et détruisant ses convois ; affamer l'ennemi, lui rendre vaines ses bases d'approvisionnement.

Quittant les fourrés des Ardennes, Ambiorix reparaisait farouche et redouté.

Les tribus du Nord se joignaient au mouvement, Morins (Flandre), Nerviens (Hainaut), Ambiens (Picardie), Atrébates (Artois), à la voix de l'un des personnages les plus extraordinaires de ce temps, Comm l'Atrébate.

Jusqu'en l'an 53 (av. J.-C.) — la guerre durait depuis cinq ans — Comm apparaît en Gaule Belgique comme un agent de César auquel il semble dévoué. Était-il de ceux qui portaient au fond du cœur un indomptable amour de la patrie libre et voulait-il commencer par étudier l'adversaire en ses recoins et détours pour le mieux combattre ensuite ? Toujours est-il qu'on le voit tout à coup se répandre en cent lieux divers, secouant les âmes engourdies, houspillant les indécis ; et l'insurrection déchaînée par lui s'animait de son activité dévorante, de sa rare énergie, de sa bravoure indomptée. Grâce à lui, les Bellovaques eux-mêmes finissent par envoyer quelques hommes à la ligue. Et, plus grave encore que le soulèvement des tribus du Nord, fut pour César la poussée victorieuse des patriotes du Midi attaquant les peuplades de la Transalpine romaine : les Arvernes

et les Gabales se sont jetés sur les Helviens (Vivaraïs); les Rutènes et les Cadurques ont attaqué les Volques Arécomiques (Languedoc). Les Allobroges, excités par des émissaires de Vercingétorix, semblent chancelants. César, dans la crainte de voir intercepter ses communications avec l'Italie, se décide à la retraite.

Il passerait par le pays des Lingons fidèles, par celui de Séquanes (Franche-Comté) qui n'avaient adhéré au mouvement que mollement, d'où il gagnerait les cantons Allobroges, hésitants, mais qui ne s'étaient pas encore déclarés. Revenu en Narbonnaise, il y referait ses forces et guetterait l'occasion favorable pour reprendre son agression.

Que se passa-t-il dans la pensée de Vercingétorix en ce moment où la situation devait lui paraître si favorable? par quelles conjonctures fut-il amené à abandonner le plan qu'il suivait et dont le succès semblait certain? Cédait-il à son tempérament gaulois avide d'action et de bataille? pensa-t-il qu'une victoire sans victoire n'était pas digne de lui et du nom qu'il portait, du peuple qui l'avait placé à sa tête, de la cause sacrée dont il était le champion responsable? Se crut-il assuré de la victoire en tombant sur César en cette retraite embarrassée d'impedimenta et de bagages?

Ou plutôt la cause de sa décision se trouve-t-elle dans les menées perfides des chefs éduens, qui ne supportaient qu'avec aigreur l'humiliation que leur avait infligée l'assemblée de Bibracte en les plaçant sous le commandement du jeune arverne, roi de la nation rivale et détestée? Vercingétorix sentant l'autorité s'effriter entre ses mains, voulut-il la rétablir par un coup d'éclat, tout en mettant triomphalement fin à la campagne? Il comptait sur la supériorité de sa cavalerie. Ignorait-il que César avait fait venir de Germanie une cavalerie d'élite? — Toujours est-il qu'il attaqua César. On ne sait exactement en quel lieu, car les *Commentaires* sont d'une imprécision déplorable au point de vue topographique. Ce fut sur le bord d'une rivière : l'Armançon peut-être ou la Vingeanne. Vercingétorix fut battu.

La défaite fut grave. Le jeune capitaine rallia ses soldats en déroute, gagna la forteresse des Mandubiens, Alisia, au sommet du Mont-Auxois, au dessus du village actuel d'Alise-Sainte-Reine (Côte-d'Or).

Nous touchons au dernier acte du grand drame émouvant.

Alésia n'était pas seulement une place forte par sa situation et

par les travaux des hommes, elle constituait pour les Gaulois, en ses sanctuaires et ses légendes, une manière de ville sainte. Au point de vue militaire, la position de la ville ne valait pas celle de Gergovie. Alisia a dans son voisinage des collines qui s'élèvent à hauteur égale, où César pourra établir des campements.

On a calculé que César disposa devant Alise de 70 000 hommes, admirablement armés, soldats d'élite. Le nombre de Gaulois enfermés dans la place avec Vercingétorix s'élevait peut-être à un chiffre égal ; mais, ne fût-ce qu'au point de vue de l'armement, les forces ne pouvaient se comparer. Considérons aussi que, dans une armée comme dans celle du jeune chef arverne, recrutée par enrôlements populaires, il y avait beaucoup de non valeurs.

La ville fut investie étroitement. César l'entoura d'une double tranchée avec des remblais élevés. Ceux qui étaient le plus rapprochés de la ville montaient à la hauteur d'une muraille où se dressaient, de place en place, des tours de bois. Au fond de ces tranchées s'abritaient les légionnaires. Du haut des tours, ils faisaient pleuvoir sur la ville leurs engins incendiaires ou meurtriers. Cette double rangée de tranchées était à son tour protégée, du côté opposé à la ville, d'une enceinte de pieux aigus, plantés obliquement, la pointe agressive vers le dehors pour arrêter l'attaque d'une armée de secours. Ces pieux étaient entremêlés de branchages et d'épines. Une quatrième ligne de défense enfin, sur une assez grande largeur de terrain, était composée de profondes fosses à loup au fond desquelles se dressaient des pieux effilés : ils rendaient impossible toute surprise venue de l'extérieur et généralement toute attaque si difficile qu'il est permis de la qualifier d'impossible également.

Le plan de Vercingétorix enfermé dans Alisia était de tenir tête à l'armée de César, de l'immobiliser, de lui faire le plus de mal possible et d'ameuter contre elle en une ruée formidable, toutes les forces de la Gaule accourues de tous les points du pays. Plan d'une simplicité et d'une grandeur magnifiques. Il ne s'agissait plus de stratégie, il ne s'agissait plus de combat réglé et discipliné, mais d'écraser les Romains disséminés autour de la place, sous une avalanche humaine si formidable que la supériorité de leur tactique, de leur armement, leur science manœuvrière, en seraient anéanties. Ce plan, d'une rare beauté, était, dans les circonstances où il était conçu, celui qui avait le plus de chances de réussir ; car il ne faut cesser de revenir sur ce point :

l'état de division de la Gaule entre les factions, entre les peuplades rivales, ne permettait pas de compter sur une longue et patiente résistance comme dans un pays coordonné et uni.

L'appel de Vercingétorix fut entendu ; mais il ne le fut pas comme il aurait dû l'être. Le jeune capitaine avait pensé à une ruée d'un million d'hommes, de toute la Gaule soulevée en masse. Là était le salut. La pensée en fit trembler César. La levée en masse fut refusée. 250 000 hommes, dit-on, marchèrent sur Alise-Sainte-Reine. Le chiffre est admissible ; mais dans cette foule nombreuse — insuffisante pour l'exécution du projet conçu — en cette cohue, que d'hommes mal armés, mal équipés et sans pratique de la guerre ! Et puis, en l'absence du chef suprême, enfermé dans Alise, la direction de l'opération fut confiée, non à un capitaine unique, actif, énergique, résolu, à un Lucter ou à un Ambiorix, mais à un conseil de quatre commandants, dont deux étaient de bon choix, Vercassivellaun l'Arverne, le cousin de Vercingétorix, et cet étonnant Comm l'Atrébate, un des héros de la guerre. Les deux autres étaient des Eduens, des politiciens intrigants et manœuvriers, non de champs de bataille, mais de coulisses parlementaires, Eporédorix et Viridomar. D'où les lenteurs, les hésitations, les tergiversations qu'on imagine. A Alisia on mourait de faim. Les habitants de la ville non combattants furent expulsés. Ils se présentèrent devant les lignes de César en s'offrant comme captifs, comme esclaves. César les repoussa. Il tenait à ce qu'ils crevassent de faim sous les yeux de leurs concitoyens qui les avaient expulsés, tendant vers eux leurs mains suppliantes, hurlant leur détresse, l'angoisse de la mort, mêlée à l'expression de leurs reproches, de leur colère, de manière à énerver la volonté des défenseurs en leurs cœurs meurtris.

Les Gaulois parurent enfin en vue de la place assiégée. Le moment est solennel, c'est le plus grave de toute notre histoire. Vercingétorix a-t-il vu juste, ses plans ont-ils été fidèlement suivis, son appel a-t-il été entendu, y a-t-on répondu d'un concours unanime ? Les destinées de notre pays étaient à jamais changées : les Gaulois, la France, poursuivaient le cours de leur civilisation à eux, commencée par les Ligures, continuée par les Celtes ; la France n'aurait pas à subir cette empreinte romaine dont il lui a fallu plus de dix siècles, et des malheurs inouïs, des catastrophes effroyables, une anarchie affreuse et des efforts sublimes pour se débarrasser.

Ce qui devait arriver arriva. L'attaque désunie par les discussions au sein du commandement, conduite avec une mollesse voulue par plusieurs des chefs, en vagues successives, où les Gaulois firent des prodiges d'héroïsme et de valeur, où Vercassillaun et Comm se dépensèrent en efforts surhumains, mais où les deux Eduens, Eporedorix et Viridomar témoignèrent d'une nonchalance criminelle, échoua douloureusement; — l'armée des Gaulois, épuisée par son effort même, se disloqua en petits groupes qui rejoignirent chacun isolément le bourg natal (septembre 52 av. J.-C.).

Vercingétorix revêtit ses plus belles armes; il sauta sur son destrier qu'il avait accoutré d'une manière brillante, et se rendit seul, libre et fier jusqu'au tribunal où siégeait le blême proconsul en son manteau rouge. Sur son cheval, Vercingétorix tourna autour de César, puis mit pied à terre, ôta les ornements plaqués d'or, d'argent et de corail dont son coursier était harnaché, les jeta avec ses armes aux pieds du Romain et s'assit auprès des trophées qu'il offrait, sans mot dire. C'est le récit de Plutarque.

Vercingétorix se donnait en victime expiatoire, espérant sauver ses compatriotes par son sacrifice volontaire, car il savait le cœur impénétrable de son ennemi.

Conclusion d'une grandeur et d'une beauté incomparables, digne du héros qui, si simplement, la réalisait. Vercingétorix fut amené à Rome, jeté dans une geôle, gardé là pendant six ans et, après six ans, César eut la lâcheté de le faire mettre à mort le jour de son triomphe. Nous venons de voir César à l'œuvre durant la guerre des Gaules. Par la manière dont il l'a conduite, par la manière dont il l'a terminée, il s'est déshonoré. César était armé sans doute d'une rare intelligence, aussi claire, plus claire que la lumière du soleil; mais un homme sans honneur ne peut être un grand homme. Il n'est personne qui refuse ce titre à Vercingétorix; l'histoire doit le refuser à Jules César.

Peu après César parvint à mettre la main sur Gutuatre. Le proconsul traversait avec ses légions le pays des Carnutes qu'il avait déjà ravagé, incendié, pillé, couvert de ruines et de sang plusieurs fois. Les malheureux habitants venaient le supplier à genoux de les épargner cette fois au moins. César répondit qu'il se contenterait d'une seule victime : Gutuatre. Les malheureux Carnutes, désespérés, affolés, se mirent à le chercher : ils le trou-

vèrent. Il est probable que, comme Vercingétorix, Gutuatre vint se livrer lui-même, en victime dévouée au sinistre proconsul. Je veux laisser la parole à Camille Jullian :

« César ordonna l'exécution de Gutuatre, une exécution à la romaine, verges et hache, et il permit à tous les soldats de frapper pour que chacun d'eux pût avoir du sang de l'homme qui avait donné le signal de la guerre. Et ce fut, sur le corps du Gaulois, un tel acharnement qu'il n'était plus qu'un cadavre quand la hache du licteur acheva le supplice. »

Oh ! civilisation romaine, nourricière de la Gaule par toi régénérée, on ne saurait composer en ton honneur des hymnes trop mélodieux !

Le nom de Gutuatre qui, avec ceux de Vercingétorix, d'Am-biorix, de Lucter le Cadurque et de Comm l'Atrébate fut un des cinq plus glorieux de la guerre pour l'indépendance, n'était sans doute qu'un surnom. « Gutuatre » signifiait en celte « prêtre, servant de la divinité ». Comme le fameux Archiprêtre de la guerre de Cent Ans, avait-il des attaches religieuses, ou peut-être même était-il un druide sacrifiant aux dieux ?

La captivité de Vercingétorix ne mit pas fin à la lutte pour l'indépendance. César répartit ses légats dans les diverses provinces et inaugura un régime nouveau : la clémence, bien plus, des faveurs, des égards pour ceux qui se décidaient à se soumettre ; une extrême rigueur contre les « révoltés ». Cette rigueur consistait généralement à couper la main droite aux Gaulois assez criminels pour aimer la liberté de leur patrie et à les envoyer montrer cette main droite, portée par la main gauche, aux diverses peuplades encore insoumises, pour leur apprendre ce qu'il en coûtait à ne pas aimer Rome et à ne pas se laisser piller par ses glorieux représentants. On voyait ces malheureux errer par bandes, périr de gangrène et d'inanition au long des routes ou à la lisière des bois. Terreur et clémence exercèrent leur action ; mais l'image de Vercingétorix continuait de briller dans les âmes. Les Eduens se soumirent ; beaucoup d'autres persistèrent dans la résistance. Les gens du Beauvaisis avaient hésité à s'engager dans la lutte. Le patriciat tenait pour Rome ; mais la plèbe se lève à la voix d'un meneur ardent, Corre le Bel-lovaque et le sénat doit s'incliner. Les vaillantes peuplades des Trévires, immobilisées jusqu'alors par le danger germanique, entrent à leur tour en guerre contre Rome. Des fourrés ardennais

inextricables Ambiorix surgit une fois de plus. Son indomptable énergie, sa prodigieuse activité éclatent tantôt chez les Bellovaques, tantôt chez les Trévires, répandant le feu sacré. A la voix de Comm l'Atrébate les Aulerques (Èvreux et Maine) se lèvent aussi. Dumnac, Drappès le Sénon et Lucter le Cadurque brûlent d'une ardeur qui ne faiblit pas. Les Romains tiennent Poitiers, mais dans Uxellodunum (Le Puy d'Issolu), une place forte que l'on comparait à Gergovie, Lucter les brave et groupe les Pictons les plus résolus. Noms glorieux, Ambiorix, Gutuatre, Corre, Comm, Dumnac, Drappès le Sénon, et qui ne doivent pas s'effacer de nos annales non plus que celui de Lucter le Cadurque. Ils ont repris le plan de Vercingétorix : faire le vide autour des armées romaines, les houspiller, leur rendre leurs approvisionnements difficiles, les user en détail sans livrer bataille ; mais ce bel effort venait trop tard. La plupart des peuplades de la Gaule étaient épuisées, lasses, affaiblies ; et puis les tentatives de ces hommes divers n'étaient pas coordonnées. Il n'y avait plus au-dessus d'eux un Vercingétorix qui s'imposait par le génie, par la race, par une popularité éblouissante.

Cette résistance ultime de la Gaule était un grand exemple de vaillance et de vertu : elle ne pouvait plus réussir.

« La guerre des Gaules avait duré dix ans. César prit d'assaut huit cents forteresses, il soumit trois cents tribus, il combattit trois millions d'ennemis, fit un million de cadavres et emmena un million de prisonniers. » Effroyable tableau ! Et voilà comment César était venu « secourir » la Gaule !

Le pays était dévasté. César ne ménageait le blé et les fourrages que dans les régions où il pouvait en avoir besoin pour ses troupes et où il s'en emparait d'ailleurs.

Certaines contrées furent saccagées à fond, deux et trois fois, voire quatre fois, comme le pays des Carnutes, la Beauce. Les nombreuses villes prises d'assaut furent mises à sac, pillées, incendiées, la population égorgée ou réduite en esclavage, vendue comme du bétail. Châtiment obligé des « rebelles », on veut dire des populations assez criminelles pour se défendre quand on les attaquait. Le vol dans les temples et dans les demeures privées fut organisé méthodiquement, avec une régularité digne de la grande administration romaine. Et il y avait de quoi faire.

Le proconsul des Gaules, certes, était un guerroyeur de génie,

Mais les voleurs n'ont pas de place au Panthéon...

le vers est de Paul Déroulède. Il ne peut être question d'y laisser Jules César.

L'œuvre des vainqueurs.

(I^{er} siècle après J.-C.).

L'indépendance avait été la guerre perpétuelle; l'Empire romain fut la paix » ; sur ces mots, Fustel de Coulanges en arrive à considérer la conquête romaine comme un bienfait.

L'indépendance était la guerre ; oui, mais une guerre créatrice, où un peuple libre formait ses institutions, ses mœurs, ses traditions, sa foi, son art, sa littérature. Le XI^e siècle guerrier n'a-t-il pas fait la France en enrichissant l'univers de l'art le plus élevé, de la littérature la plus forte, des croyances les plus hautes, des coutumes les plus fécondes, de beautés éternelles et où l'âme de la France s'est exprimée avec une originalité sublime ?

Camille Jullian dit en termes parfaits : « Notre patrie fût née plus tôt si Rome avait laissé la Gaule à ses rois et à la liberté ; et, pour cela, pour l'avoir empêchée de rester unie et forte, de se gouverner et de s'éduquer à sa guise, nous ne saurions trop détester l'impérialisme romain ; il a arrêté l'œuvre à laquelle tant de siècles avaient travaillé, il a reculé de centaines d'années le temps où il y aurait une patrie française à l'intérieur des limites tracées sur la terre ».

La paix romaine nous a valu cinq siècles de veulerie plate, médiocre, insignifiante, aux sentiments incolores et rétrécis, à l'égoïsme stérile, cinq siècles d'imitation enfantine ou sénile, comme on voudra, d'où rien n'est sorti, d'où rien ne pouvait sortir.

Aussi bien quel est le bilan de cette « paix romaine ? » Totalisez les effroyables égorgements du « pacificateur ». Toutes les guerres qui auraient encore pu résulter de la subsistance et du développement de la féodalité celtique ne seraient pas arrivées, en en additionnant les victimes, à un chiffre pareil. Et les massacres inouïs du III^e siècle dont il sera question plus loin ? Et les invasions germaniques et l'affreux gâchis qui en résultera, dus à l'avidité de la paix romaine ?

Et sur ce point non plus nous ne pouvons être d'accord avec notre cher et admirable maître Auguste Longnon qui, en ses pages lumineuses sur nos origines, estime que si la Gaule n'était pas devenue romaine elle aurait été germanisée. En ces luttes, la race se fortifiait, les fiefs s'agrandissaient, l'union se faisait progressivement, virilement. Les vertus militaires étaient maintenues par l'indépendance et les Germains, dans leur effroyable invasion du III^e siècle, auraient trouvé un peuple fort qui les aurait repoussés ; au lieu d'un peuple *administré*, réduit par une paix brumeuse où les vertus robustes qui font les guerriers ne pouvaient plus se former ni subsister. Dès le règne de Tibère, le successeur d'Auguste, la Gaule a perdu la pratique des armes. Le patron romain avait pris sur lui d'assumer la défense et quand ce patron s'affaîssera dans la plus honteuse décrépitude, il abandonnera le protégé, sans lui avoir laissé ni les conditions sociales, ni les institutions, ni les armes où il eût trouvé le moyen de se défendre contre les barbares.

« On répète que Rome a sauvé la Gaule des invasions germaniques, écrit Camille Jullian. Ce n'est point vrai. Tant que les proconsuls du Sénat ne se sont point présentés au delà des Alpes pour affaiblir et diviser les peuples, la Gaule d'Ambigat et de Bituit n'eut rien à craindre des Barbares d'outre-Rhin. C'est Rome, à la fin, qui nous a livrés à eux, par la sottise criminelle de ses discordes, par la puérilité de ses rêves pacifiques, l'impéritie de son service aux frontières. » Bravo Jullian !

Dans les deux siècles, suivis de temps affreux, et puis de temps si tristes que nous allons traverser, nous ne trouverons de vivant, de vigoureux, de sain et d'agissant que le christianisme, un christianisme qui, malgré la langue qu'il nous apportera, n'aura rien de romain. Rome le persécutera odieusement, à sa manière. Et, ne nous y trompons pas : les éléments qui feront le christianisme en Gaule, seront les mêmes que ceux qui avaient animé de leur foi les foules de l'indépendance, nous voulons dire les éléments populaires. Tandis que les classes supérieures se romaniseront en des administrations urbaines, en des villas, en des cours de rhétorique avec le souci de traditions étrangères, le peuple demeurera le peuple, déshérité de tout contact civilisateur, mais restant lui-même, gardant intactes ses forces et son énergie. En ce christianisme qui va s'adresser à l'âme populaire et avec une ampleur, une fraîcheur, une simplicité qui, dès l'abord, le font aimer et le

font comprendre — oh ! le beau courant d'air vivifiant et pur ! — sous un aspect bien différent et inattendu, et où elle ne se serait pas reconnue, c'est elle cependant, grande et généreuse, l'âme populaire de Vercingétorix qui reparait, faisant enfin battre à nouveau le cœur de la France.

On a été très surpris que la Gaule ait si facilement accepté la domination de vainqueurs qui l'avaient tant fait souffrir. Le revirement paraît rapide. César, avec son activité, sa souplesse, sa grâce et aussi le prestige que lui donnaient ses victoires, fut le premier à y contribuer. Il projetait la guerre civile pour arriver à la toute-puissance. Il lui importait d'avoir les Gaulois de son côté.

Labiénu, qui avait été le lieutenant préféré de César, son bras droit dans les Gaules, se trouvera dans les camps de Pompée; les Gaulois seront dans ceux de César. Après l'avoir violemment « pacifiée », César parcourut la Gaule en comblant ses adhérents de faveurs. En Narbonnaise il composa sa fameuse légion des Alouettes sous le parrainage de l'oiseau familier des champs gaulois : à cette occasion plusieurs milliers de Gaulois furent promus citoyens romains et ces naturalisations iront se multipliant. César alla jusqu'à créer des Gaulois sénateurs. Ses concitoyens en riaient quand à Rome, lourdement et avec l'accent qu'on imagine, les nouveaux venus demandaient le chemin de la Curie.

Les Romains en arrivaient même à trouver que, dans son ardeur à gagner les bonnes grâces de ses récents adversaires, César allait un peu loin. Ne celtisait-il pas Rome plus qu'il ne romanisait la Gaule ? « Du haut des Alpes, l'ami des Gaulois (César) a déchaîné la fureur celtique. » Cicéron n'est plus du tout content. La Gaule envoyait à Rome des orateurs capables de parler plus longtemps que lui. « Adieu l'urbanité latine, gémit-il, adieu la fine et élégante plaisanterie ! la braie gauloise — encore ! — envahit nos tribunes. »

César et ses légions une fois repus, Rome s'efforça de ne pas brusquer l'assimilation des vaincus. Rendre la population conquise semblable au vainqueur est une idée moderne. Les « cités » de la Gaule délimitées par Rome coïncidèrent avec les territoires des diverses peuplades que César avait trouvées établies dans le pays. Les Romains leur laissèrent leurs noms anciens : plus tard le christianisme adoptera pour ses évêchés les mêmes divisions, qui subsisteront à d'insignifiantes divergences près jusqu'en 1789,

et plus d'un de nos départements même en conserve aujourd'hui encore les frontières.

La Gaule entra dans l'Empire. Elle renonça à sa religion, à sa langue, à ses usages, du moins dans les classes supérieures. Aux coutumes non écrites, sous lesquelles les tribus avaient vécu, on s'efforça de substituer le droit romain. Car la féodalité gauloise, comme notre féodalité médiévale, ne connaissait qu'une législation d'usage où le suzerain était juge de ses vassaux, le père maître de sa famille. Le régime du clan fut dissous en apparence et pour le magistrat siégeant au fond de sa basilique. La femme, les enfants obtinrent quelque indépendance; les liens de la clientèle furent relâchés; mais la législation romaine en Gaule se montra très dure pour les classes inférieures. Il ne faudrait cependant pas croire à une romanisation profonde du pays. En ses conclusions, Fustel de Coulanges a été beaucoup trop loin. Nous sommes avec Kurth quand il parle des survivances celtiques dans les classes populaires. Le fait est très important. Les origines de notre histoire sont là. « Nulle part, dit Kurth, même dans les régions les plus policées, l'assimilation n'était complète au moment où s'ouvrit la crise définitive. »

Dans le peuple la langue celtique persista. La grande masse de la nation parlera encore le celte quand se formeront les royaumes germains. Quelques historiens estiment que les Bagaudes, ces milliers et milliers de révoltés rustiques, hommes libres et citoyens romains, parlaient encore le celte sur la fin du III^e siècle. A Bordeaux, où la culture des lettres latines brille alors du plus vif éclat, la famille d'Ausone, le plus grand poète en langue latine de l'époque, se sert familièrement de la langue celtique (IV^e siècle). Les Trévires passaient pour l'une des peuplades les plus romanisées, Trèves était devenue une manière de seconde capitale latine, or les Trévirois parlent encore le celte à la fin du IV^e siècle au témoignage de saint Jérôme, et les Arvernes le parleront encore au V^e siècle sous les Wisigoths. Comme à la langue, le peuple resta fidèle à ses vieilles croyances, il continua de vénérer les sanctuaires de ses dieux topiques, conserva ses coutumes. Et les mœurs gardèrent la rudesse, la grossièreté, si l'on veut, des beaux temps de l'indépendance.

Du moins les Gaulois renoncent à leurs pratiques guerrières. Trente ans après la conquête, Strabon observe que tous leurs soins vont aux travaux paisibles. Il y eut bien quelques mouvements de

révolte, comme celui des Bellovaques en 46 (av. J.-C.). Peu de chose. Après quoi une seule cohorte, 1 200 hommes, suffiront à garder l'immense territoire. Sur le milieu du 1^{er} siècle (ap. J.-C.), l'empereur Claude pourra dire à ses sénateurs :

« Jamais, depuis qu'elle a été domptée par le divin Jules, la fidélité de la Gaule n'a été ébranlée ; jamais, dans les circonstances les plus critiques, son attachement n'a été rompu. »

« Je n'arrive pas à comprendre, dit Camille Jullian, que cette Gaule ait voulu demeurer une province (romaine). »

Songeons à l'état de la Gaule. Nous avons vu des peuples importants, comme les Rèmes et les Lingons, des villes comme Poitiers, dévoués dès le premier jour à l'influence romaine. Les Eduens, le peuple de la Gaule le plus considérable, lui furent favorables. Encore ne devons-nous pas chercher dans cet état d'esprit le motif principal de la romanisation. Il en ressort toutefois que les divergences entre la civilisation celto-ligure et la civilisation romaine n'étaient pas aussi fortes qu'on pourrait le supposer. Camille Jullian l'a très bien dit. L'éminent historien rappelle que, mille ans passés, Celtes et Italiotes parlaient la même langue ; que de cette communauté ancienne, non seulement avec les Italiens, mais avec les Grecs, de fortes traces avaient subsisté dans la constitution familiale, dans la charpente sociale, dans la religion. Les Romains du 1^{er} siècle représentaient une civilisation plus avancée sur de nombreux points que la civilisation gauloise, mais elles pouvaient s'emboîter. Et voici qui est plus important encore. Nous avons vu que, dans tous les États, et chez les Arvernes eux-mêmes, le patriciat était favorable à Rome. Or, par le triomphe de Rome, le patriciat est devenu souverain. Non seulement il reprend partout la direction, mais du fait même qu'il constituait le patriciat, la classe cultivée, il exerçait sur les mœurs et sur les pratiques coutumières, sur ce qui fait la vie nationale, une action prépondérante. Dès avant la conquête, les sympathies du patriciat gaulois allaient vers Rome : il devint volontiers romain. César le combla de faveurs, flatta sa vanité.

La religion, malgré les points de contact que nous venons de signaler, aurait pu faire obstacle à la romanisation de la Gaule ; mais nous avons vu que la religion des druides était une religion de caste, toute patricienne : or les patriciens deviennent romains.

Reste la langue. L'attachement que chacun des peuples modernes a pour son idiome n'existait pas aux temps anciens, tout au moins

chez les peuples qui n'avaient pas de passé littéraire. L'écriture n'était en usage en Gaule que depuis peu de temps : on se servait de caractères grecs et elle était l'apanage d'une infime minorité. Nous tenons aujourd'hui à notre langue comme à notre vie même, parce qu'elle représente un magnifique amas de chefs-d'œuvre faits de l'âme de notre peuple, faits de notre âme même et qui nous sont comme l'air que nous respirons. Rien de pareil pour les Gaulois au temps de César, où Vercingétorix faisait frapper en latin les légendes des monnaies à son effigie.

La langue n'était qu'un véhicule pour communiquer les uns avec les autres et, parmi les formes diverses qu'elle avait prises, la plus simple, la plus répandue, la plus utile semblait la meilleure.

*
* *

Auguste, successeur de César, divisa la Gaule en quatre provinces : la Narbonnaise, l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique.

La Narbonnaise comprenait l'ancienne province romaine, la Transalpine, à laquelle avaient été ajoutés quelques territoires voisins, comme ceux des Allobroges, des Volques et des Helviens. Elle était approximativement bornée par la Méditerranée, les Pyrénées, la Haute-Garonne, les Cévennes ; le Rhône dans la partie de son cours qui va d'Orient en Occident ; enfin les Alpes. Au 1^{er} siècle (ap. J.-C.), Pline l'Ancien parle de la Narbonnaise : « Par sa culture florissante, par l'abondance de ses biens, par la qualité de ses mœurs et de ses habitants, la Narbonnaise ne le cède à aucune province, et, pour tout dire, ce n'est pas une province, c'est l'Italie ».

L'Aquitaine s'étendait entre les Pyrénées et la Loire avec adjonction des Pictons (Poitou) et des Bituriges (Berry). L'Aquitaine sera la plus latinisée des provinces après la Narbonnaise : elle aura la destinée la plus heureuse ; plus éloignée du foyer des invasions germaniques. Encore au v^e siècle, Salvien la dépeindra « toute enlacée de vignes, émaillée de prés fleuris, riche en cultures aux moissons généreuses, heureuse de ses fruits abondants, de ses bois et de leur ombrage, des eaux qui lui donnent leur fraîcheur : un vrai paradis ».

La Celtique ou Lyonnaise s'étendait entre la Loire et l'Océan, séparée de la Belgique par la Marne. Elle comprenait l'ancienne fédération armoricaine, les Carnutes, les Sénon et l'Empire

éduen. La Belgique enfin, entre la Marne, la Somme, la Manche et le Rhin, était habitée par ce grand peuple rude et vaillant, les Belges.

Les trois provinces de la Gaule chevelue, Belgique, Celtique, Aquitaine, furent généralement groupées sous l'administration d'un même gouverneur, un grand personnage, appartenant même à la famille impériale, Agrippa, Drusus, Tibère, Germanicus.

Les anciennes ligues et fédérations de peuplades disparurent : il n'y eut plus de nations suzeraines et de nations clientes. La Gaule devient une réunion de peuplades indépendantes les unes des autres, que les Romains appellent des Cités.

Le mot « cité » ne s'appliquait pas uniquement à la ville la plus importante de la circonscription, mais à l'ensemble du territoire qui formait une unité vivante avec son chef-lieu comme point de réunion pour les manifestations diverses de la vie commune : en cela la constitution de l'ancienne peuplade gauloise maintenait son caractère et le faisait prévaloir sur celui de la cité gréco-latine. La ville, « lieu principal », exerçait son action dans la cité entière sur les villes, bourgades, villages, écarts, propriétés rurales, qui se gouvernaient par elle mais en la régissant à leur tour.

Autun, par exemple, était chef-lieu des Eduens, dont dépendaient Nevers, Châlon, Mâcon, Beaune, Bourbon et une multitude de villages et de villas. Les campagnards sur leurs labours, les forestiers dans les bois obscurs, étaient membres actifs de la cité, au même titre que les artisans d'Autun en leurs échopes et les boutiquiers en leurs magasins. Les ruraux étaient même les personnages les plus influents de l'Etat : pour faire partie de l'ordre des curiales, qui dirigeait les affaires communes, il fallait posséder au moins vingt-cinq arpents. La bourgeoisie de la cité se composait des propriétaires fonciers.

Imaginez un de nos départements habités par une peuplade gauloise, une des anciennes peuplades de la Gaule indépendante, avec un chef-lieu, quelques villes secondaires, plusieurs *pagi*, groupements territoriaux d'où sont venus les *pays* de France, un certain nombre de villages, les *vici*, et une infinité de propriétés rurales, chacune dirigée par son maître résidant en sa *villa* et dont chacune à son tour constitue une cellule sociale. Telle sera, après la conquête romaine, et pour huit ou neuf siècles, l'élément essentiel de la vie sociale en Gaule jusqu'aux Carolingiens.

Quant au nom qui sera donné à la cité, le *processus* variera. Tantôt la peuplade donnera le sien à la ville : les Parisiens baptiseront Lutèce, ce sera le cas le plus fréquent ; tantôt au contraire la ville dénommera la peuplade. De leur chef-lieu, Vienne, les Allobroges se nommeront *Viennenses*, les Viennois.

Et si chaque cité avait son chef-lieu, la Gaule allait avoir le sien, ce qui lui avait manqué jusqu'alors, une capitale. C'est en 43 (av. J.-C.) que Lucius Munatius Plancus, l'un des lieutenants de César, traça au confluent du Rhône et de la Saône, sur la colline de Fourvières, l'enceinte d'une ville où il établit des vétérans auxquels se joignirent des colons de la Narbonnaise. L'emplacement était heureusement choisi, au confluent des deux cours d'eau. Lyon deviendra non seulement la capitale économique et politique de la Gaule, mais, avec le développement du culte impérial, sa capitale religieuse.

Auguste continua la politique inaugurée par César, son prédécesseur. Il donna aux Gaulois pour gouverneur, un prince de sa famille, son beau-fils Claudius Drusus, l'une des plus belles figures de ce temps.

Drusus était jeune et de bon vouloir, doué d'une pensée claire et active et qui rappelait César, mais avec noblesse. Il sut éveiller chez les Gaulois un véritable enthousiasme. Drusus comprit le danger de la pression germanique sur le Rhin. A la suite d'un massacre de marchands italiens par les Usipiens et les Teuctères, il entreprit contre eux une première expédition (12 av. J.-C.). L'an d'après, nouvelle campagne qui le mène jusqu'à la Lippe. Il atteint le Weser. En l'an 9, une troisième expédition le conduit sur les bords de l'Elbe. Il avait traversé la légendaire forêt hercynienne. Le jeune héros mourut sur la voie du retour, au cœur de la Germanie.

La politique de Drusus sera reprise par Germanicus, par Tibère, mais l'échec en était définitif. Le jeune prince avait du moins marqué son passage en Germanie par une belle entreprise et menée à bonne fin, ce canal de Drusus (*fossa Drusiana*) qui déverse une partie des eaux du Rhin et des marécages de son delta dans l'Yssel et, par l'Yssel, dans la mer.

L'an 12 avant Jésus-Christ, au moment de partir pour la guerre germanique, Drusus avait inauguré au confluent du Rhône et de la Saône, au « confluent » comme on dira plus brièvement, l'autel aux divinités du jour, *Romæ* et *Augusto*, à Rome et à

Auguste, autel principal de ce culte qui remplacera celui des druides, le culte de la divinité impériale.

Nous comprenons difficilement de nos jours qu'on ait pu adorer un être vivant, fût-ce un empereur, et lui rendre un hommage religieux comme à une divinité.

Le nom même « Auguste » témoignait du culte rendu. Ce n'était pas un nom d'homme. Il faisait partie du rituel romain et signifiait « sacré, divin ». Le sénat romain le décerna à Octave, héritier de César, d'Octave il passa à ses successeurs.

L'autel du confluent consacré à Rome et à Auguste fut inauguré par Drusus en présence des délégués de soixante anciennes peuplades de la Gaule et entouré des images représentant ces soixante nations. C'était le 1^{er} août de l'an 12 avant Jésus-Christ. Un véritable culte était installé et dont le chef, primat de l'Eglise gauloise, s'appellerait « le prêtre de Rome et d'Auguste ». De ce jour, chaque année, à la même date, en présence de délégations venues de toute la Gaule, les cérémonies du culte seraient solennellement renouvelées.

Et ce culte se répéta dans toutes les cités, au chef-lieu qui eut son autel, son grand-prêtre élu par la cité et un clergé consacré aux cérémonies. L'inscription de Narbonne est ainsi conçue :

« Le peuple de Narbonne a dédié cet autel à la divinité d'Auguste et lui a voué une fête annuelle à perpétuité ; que ceci soit pour le bien et le bonheur de l'empereur César, fils du divin Jules, Auguste, père de la patrie, souverain pontife, et pour le bien et le bonheur de sa femme, de ses enfants, du Sénat, du peuple romain et de la ville de Narbonne qui se voue et se lie à jamais au culte de sa divinité. »

Ainsi se célébrait le culte d'Auguste, se célébrera le culte de Drusus, celui de Vespasien, celui de Marc-Aurèle et des autres empereurs. Les dignitaires en étaient des personnages de haut rang, appartenant aux premières familles : leur chef passait les plus hauts magistrats ; culte rehaussé de fêtes annuelles. On le retrouvait, sous l'aspect le plus humble, dans les villages et dans les demeures modestes.

Il ne faudrait d'ailleurs pas voir dans ces hommages à des êtres vivants un témoignage de flagornerie. Ils semblaient raisonnables aux anciens. Nous trouvons semblables adorations chez les Egyptiens, chez les Grecs. Sertorius pour les Ibères, Viriath pour les Lusitaniens ont été des demi-dieux.

Le caractère même de la religion conduisait à cette déification. On rendait un culte aux mânes de la famille, c'est-à-dire aux parents défunts en répandant des libations, en déposant des offrandes sur les autels qui leur étaient consacrés. Chaque famille avait ses dieux lares, fondateurs de la « maison ». Que si les hommes devenaient divinités après leur mort, pourquoi ne l'auraient-ils pas été de leur vivant ? Il n'y avait qu'un pas à franchir et s'il y avait lieu de le faire, c'était bien en l'honneur du maître du monde.

Au reste le sens que nous donnons aujourd'hui au mot « dieu », représentant le créateur et le souverain unique de l'univers, n'est plus le même que dans l'Antiquité. Les Anciens honoraient des milliers de dieux et dont chacun avait un pouvoir limité et les qualités et les défauts de la nature humaine. Ajax, sous les murs de Troie, blesse le dieu Mars qu'il fait hurler de douleur. Une source, un arbre, un coteau avaient leurs divinités ; pourquoi Rome, maîtresse du monde, n'aurait-elle pas eu la sienne : « La première entre les villes, dit le Bordelais Ausone, c'est Rome, la ville dorée, séjour des dieux ». Aussi bien pensons à ce qu'était pour les Français de l'Ancien Régime la personne du roi, régnant par la grâce de Dieu, oint d'une huile directement apportée du ciel par une colombe qui était le saint Esprit, le roi vêtu de draps d'Eglise, opérant des guérisons miraculeuses au roulement du tambour. Les étrangers disaient : « Les Français adorent leur roi. » Sommes-nous très loin de la divinité d'Auguste telle que les Anciens l'entendaient ?

Ne plaçons-nous pas, nous aussi, des hommes sur les autels, des saints, en leur témoignant une dévotion peu différente de celle des Anciens pour leurs lares, pour leurs demi-dieux, voir pour leurs dieux. Saint Michel est un ange, mais sainte Jeanne d'Arc était une femme. Ils voisinent dans nos églises.

Ainsi, en y réfléchissant, en pensant surtout à ce que la divinité était dans la croyance des anciens, serons-nous moins surpris du culte de Rome et d'Auguste.

Nous avons dit la décadence de l'institution druidique à l'époque de la conquête romaine. Rome ne crut même pas devoir combattre le druidisme, se contentant de lui interdire les sacrifices sanglants. Les druides furent si peu pros crits qu'on trouve encore leur nom au IV^e siècle. Il semble même qu'ils aient survécu, en leur déchéance, aux flamines des cultes latins, pour ne disparaître que devant le christianisme.

A vrai dire, les classes élevées, lettrées, que les druides avaient, jusqu'à l'arrivée des Romains, presque exclusivement guidées, ne les connaîtront plus et ils deviendront, en s'humiliant, les conseillers, les prêtres de la classe populaire. Fustel de Coulanges traite la survivance de leur enseignement de superstition insignifiante. Peut-être en doit-on parler avec plus de respect. Cette persistance du druidisme jusqu'à la domination des Francs, est un témoignage de la survivance, dans ses mœurs, dans ses croyances, dans son énergie intime, de la vieille race celtique et ligure : elle semble engourdie, ou plutôt les écrivains jusqu'aux temps chrétiens ne nous parlent plus d'elle : elle vit toujours avec ses forces intactes. Passez, Romains et Francs ; vous la méprisez, pâtre à esclaves et à serfs de la glèbe ; passez en saluant : elle vous enterrera.

Un témoignage semblable nous vient de la langue. Le celtique disparut de la Gaule beaucoup plus lentement qu'on a coutume de le dire. Les hautes classes, il est vrai, adoptèrent rapidement la langue des conquérants : elle était celle des fonctionnaires, de la législation, des tribunaux, des édits, des proclamations impériales ; les actes de l'état civil n'en admettaient pas autre. Il n'en fut pas de même des classes populaires.

Un témoignage de l'importance de la langue celtique et de sa persistance durant de longues et longues années, est la manière dont elle pénétra le latin lui-même, en Gaule tout ou moins, et dans les mots les plus usuels : du celtique les Latins ont tiré *bladum* (blé), *alauda* (alouette), *braccæ* (braies, pantalon), *leuga* (lieue), *arepennis* (arpent), *cervisia* (cervoise), etc.

Or la langue française qui, dans son ensemble, ne serait que du latin insensiblement transformé, — est du moins venue, non de la langue de Cicéron et de Virgile, de la langue des proclamations impériales et des édits, des administrations romaines et des assemblées délibérantes, elle n'est même pas venue de l'influence des aristocraties indigènes qui parlaient la langue littéraire de la société romaine, — la langue française est venue du latin populaire, très différent du latin classique et dans sa structure et dans son vocabulaire. Et ce latin populaire a été propagé en Gaule par le christianisme qui, à partir du II^e siècle, l'a progressivement fait dominer partout où il a lui-même triomphé.

C'est par la voie du latin populaire que le Christianisme s'est répandu en Gaule et c'est par ses missionnaires qu'il a été

enseigné aux foules, d'autant que, dès les premiers temps, le Christianisme s'attaqua aux dieux locaux, aux mythes rustiques, dont la vénération continuait d'être répandue par les descendants des druides, ou, tout au moins, se transmettait parmi les humbles de génération en génération. Le Christianisme, en combattant ces dieux ennemis, ces croyances et ces pratiques, bien autrement vivaces dans l'âme de la nation, que le culte de Rome et d'Auguste, — en combattit quand et quand la langue. Et, avec le Christianisme, le latin populaire l'emporta.

Comme la diffusion du latin populaire en Gaule, c'est-à-dire du français et du provençal, ne peut s'expliquer par l'influence de l'aristocratie, par celle des fonctionnaires, des lois et des décrets, de l'enseignement dans les écoles, ce qui assurément eût constitué une influence immense, on s'est rabattu sur les garnisons de soldats romains et les colonies romaines. Maigre ressource.

« La population latine, écrit Fustel de Coulanges, ne s'établit jamais en Gaule. Ce qu'il y vint de Romains fut imperceptible. Les légions elles-mêmes n'étaient pas composées d'Italiens » Il y avait des armées sur le Rhin ; les autres provinces étaient sans garnisons. On ne connaît aucune colonie latine en Aquitaine ; une seule dans la Gaule celtique : Lyon. Les villes neuves elles-mêmes fondées après la conquête, Autun, Clermont, restèrent des villes celtiques (C. Jullian). En estimant ces garnisons et colonies latines à 3 ou 4 pour 100 de la population totale de la Gaule on en exagère le chiffre réel. Ces 3 ou 4 pour 100 auraient peut-être pu exercer quelque influence sur la langue s'ils avaient compris les gouverneurs et les fonctionnaires, les magistrats, les membres de l'aristocratie, les maîtres enseignant dans les écoles ; mais non de simples soldats et des colons. Loin d'avoir donné leur langage aux Gaulois, les colonies et garnisons auraient été submergées par la langue celtique.

Quant aux marchands, leur nombre était beaucoup trop faible pour une pareille action ; au reste les marchands romains, comme tous les marchands du monde et en tous pays, devaient s'efforcer de parler la langue de ceux avec lesquels ils avaient affaire : le latin de Cicéron avec la haute classe, le celte avec les classes populaires.

Le Christianisme, religion du peuple, s'adressant au peuple, pratiquée et répandue par le peuple, et couvrant tout des grandes vagues populaires qu'il souleva, nous a donné la langue que

nous parlons — sans nier pour cela que les garnisons et colonies romaines aient pu, dans une certaine mesure, lui frayer la voie.

« La Gaule fit partie de l'Empire romain durant cinq siècles, écrit Fustel de Coulanges et, dans un si long espace de temps, l'histoire ne peut constater qu'elle ait fait un seul effort pour se séparer de cet Empire. »

Les Gaulois cherchaient à tirer parti de leur situation. Ils briguaient à l'envi le titre de citoyen romain, qui assurait la protection des lois romaines et garantissait la propriété. Auguste et Tibère en avaient été avarés, avec l'empereur Claude il se généralisa.

Rappelons que, jusqu'à l'avènement du Christianisme, quand nous parlons de « Gaulois », nous entendons ce que nous nommons aujourd'hui la classe dirigeante qui se laissa façonner par la culture romaine.

L'autre partie de la Gaule, la plus importante, celle qui a fait la nation, demeure pour nous silencieuse jusqu'à l'arrivée de la doctrine chrétienne : elle ne se manifeste pas, elle ne grave pas d'inscriptions, n'élève pas de monuments, ne brille ni dans les discours des rhéteurs, ni dans les vers des poètes, et c'est elle cependant qui compte, elle seule qui importe, et, de Vercingétorix au Christianisme, c'est d'elle que nous n'entendons plus parler.

Claude était né à Lyon, fils de Drusus si populaire. Esprit original qui écrivit une histoire des Carthaginois et des Etrusques et fit déclarer homicide le maître qui tuait un esclave.

Il vint en Gaule, accorda en bloc à des villes entières, à Lyon notamment, le droit de cité et voulut que le titre de citoyen romain accordé aux Gaulois ne fût pas seulement honorifique, mais qu'il leur donnât des droits civils et politiques, le droit aux honneurs, *jus honorum*, et l'accès à la chevalerie.

De ce jour Tacite pourra faire dire aux Gaulois par le général Petilius Cerialis : « Vous partagez l'Empire avec nous, c'est souvent vous qui commandez les légions, vous qui administrez nos provinces; entre vous et nous il n'y a plus ni distance ni barrière ».

Vers le milieu du 1^{er} siècle quelques mouvements insurrectionnels furent fomentés par certains nobles. Ils ne pouvaient aboutir. Les malheureux manquaient et d'organisation militaire et d'arme-

ments. En 68 éclate le soulèvement de Vindex. Celui-ci prend un tout autre caractère. Néron régnait à Rome : pour le moment il se trouvait à Naples. Ce Caius Julius Vindex, sénateur romain et gouverneur de la Celtique, était Gaulois de race, d'une race illustre, de lignée royale. Il ne songeait pas à dégager la Gaule des liens romains, mais se disait indigné des turpitudes impériales. Il voulait remplacer Néron par Galba, gouverneur de la Tarragonaise (province romaine d'Espagne). Galba était connu en Gaule, il y était estimé : il avait été gouverneur de l'Aquitaine et de la Germanie Supérieure. Les Celtes répondirent à l'appel de Vindex. Verginius Rufus, qui commandait sur le Rhin, arriva en hâte avec ses légionnaires, Vindex fut vaincu aux environs de Besançon et se tua (avril-mai 68). Cette révolte n'en eut pas moins de l'importance, et plus encore dans l'histoire de l'Empire romain que dans celle de la Gaule : les Gaulois avaient mis en évidence le pouvoir des provinces à élire un empereur. Au reste, malgré la victoire des légions rhénanes devant Besançon, la cause de Galba l'emporta : l'armée d'Espagne le proclama « auguste ». Néron se tua et Galba traversa la Narbonnaise pour venir à Rome revêtir la pourpre. Durant son règne si court, puisqu'il fut massacré par les prétoriens dès le 28 janvier 69, il avait pu témoigner de sa gratitude à la Gaule celtique, en diminuant le tribut qu'elle payait à l'Empire et en y multipliant le droit de cité.

A Galba succède Vespasien, Titus Flavius Vespasianus : avec lui s'ouvre l'ère dite des Flaviens : Vespasien, Titus et Domitien (69-96 ap. J.-C.). Epoque de paix, de travail, d'ordre. Les légions romaines font reculer les Germains ; les cités rhénanes sont organisées. Les Gaulois font valoir leur génie industriel, leur ardeur à l'agriculture : période de prospérité matérielle. A peine sous Vespasien fut-elle un moment troublée par la révolte de Civilis, un Batave, un Germain, mais dont l'appel à l'indépendance trouve de l'écho en Gaule. La prophétesse germaine, Velléda, enflammait les insurgés qui s'emparèrent de Cologne, récemment fondée par les Romains. Les druides en Gaule se réveillaient, parlaient au peuple. L'émotion fut assez grande pour que les délégués des diverses cités se réunissent à Reims. Tacite nous fait connaître leurs délibérations : la conclusion en fut qu'il était préférable de ne pas suivre le mouvement, et, dans l'état des choses, la décision semble avoir été la meilleure. Depuis un siècle, trop d'éléments vitaux, vigoureux et organisés, avaient été

réduits, étouffés, ou bien ils s'étaient atrophiés dans l'inaction. La Gaule sentait peser sur elle le péril germanique. Elle ne pouvait plus espérer lutter, avec ses seules forces, forces affaiblies. La sécurité et l'intérêt lui disaient de demeurer romaine. Ajoutons que les délégués réunis à Reims étaient exclusivement ceux du patriciat.

Ce fut à cette occasion que Cerialis, gouverneur de la Germanie inférieure, fit aux Trévires le discours rapporté par Tacite.

Cerialis disait aux Gaulois :

« Les Germains sont pauvres, vous êtes riches. Si nous autres Romains nous exigeons de vous le service militaire, si nous vous imposons des tributs, c'est pour vous assurer la paix... Nous avons eu de mauvais empereurs et nous en avons souffert plus que vous ; nous en avons eu de bons et vous en avez profité... Sachez subir les maux inévitables comme on subit les fléaux de la nature. Supportez vos charges en raison des compensations qu'elles vous valent. Notre cité n'est pas fermée. Nous mettons en commun les biens qu'elle procure. Que de fois ne vous a-t-on pas vu commander nos légions, gouverner nos provinces ! Aimez donc Rome, respectez-la. Qu'arriverait-il, grands dieux ! si elle venait à succomber ? »

Après Domitien, le trône impérial est occupé par Nerva (96-98) auquel succède Trajan et à celui-ci Adrien (117-138). Nous sommes dans la belle époque de l'Empire. Si la Gaule ne suit pas les destinées vigoureuses, fécondes et originales que lui promettaient les Ambigat, les Bituit, les Celtill, et pour lesquelles Vercingétorix avait donné sa vie, elle jouit du moins de la paix et de la tranquillité. « La Gaule entière, dit l'historien Josèphe, la Gaule qui n'est ni amollie, ni dégénérée obéit volontairement à douze cents soldats romains. » Sur le Rhin même les Germains cessent, pour un temps, de paraître menaçants — la grande paix romaine dont parle Pline l'Ancien, *immensa romanæ pacis majestas* (*Hist. nat.*, XXVII, 1,3).

Les villes prospèrent, s'embellissent. Le géographe Pausanias représente la Gaule comme une des provinces les plus riches, les mieux peuplées, les plus avancées de l'Empire. L'empereur Adrien s'étonne lui-même du zèle mis par les Gaulois à se transformer en Romains : « Quand les Gaulois pourraient se conduire en leurs cités d'après leurs mœurs et leurs lois, ne doit-on pas s'étonner de les voir les transformer en colonies romaines ? »

En 138 monte sur le trône impérial celui qui donnera son nom à la dynastie et à cet âge d'or de l'histoire romaine, Antonin le Pieux. Nîmes était la patrie de son grand-père paternel, les Gaulois pouvaient saluer en lui un compatriote. En 161, lui succéda son fils adoptif Marc-Aurèle (161-180). Noble esprit, digne de son prédécesseur, il apportait sur le trône toutes les vertus, et cependant voici la décadence. Les frontières sont menacées, les travaux publics se ralentissent, les routes sont négligées, l'industrie de la Gaule est atteinte, on voit dépérir la fameuse céramique rouge à figures où elle excellait, et le Christianisme, qui a fait en Gaule une vivifiante apparition, est persécuté d'une manière affreuse. Sous Marc-Aurèle, le plus vertueux et le plus sage des empereurs, l'année 177 est marquée par l'épouvantable supplice des martyrs de Lyon.

En 178 une tribu germane, les Chauques, rompent la barrière du Rhin. Par la chaussée de Cologne à Bavay, ils arrivent jusqu'à Tongres. Didius Julianus parvient enfin à les refouler. De 180 à 193 un monstre, l'empereur Commode, va présider aux premières catastrophes. Après lui, Septime Sévère, un provincial, un Africain, né en Tripolitaine, s'efforce cependant de redonner à l'Empire sa tenue et sa cohésion. Rude, décidé, énergique, il voudrait remettre de l'ordre dans l'immense baraque : elle était trop grande pour l'activité d'un homme. On se moquait de son origine punique, de son accent carthaginois. Retirer à l'oligarchie sénatoriale ce qui lui restait d'autorité, achever l'assimilation de toutes les provinces de l'Empire à l'Italie, en enlevant à Rome et au Sénat leur suprématie, telles furent ses directives. C'était la destruction de l'ancienne conception césarienne, organisée par Auguste. Celle-ci trouva un défenseur en la personne de Clodius Albinus, chef des légions de la Grande-Bretagne. Albinus vint s'installer à Lyon. Sévère accourut avec ses troupes campées dans la région du Danube. La Gaule fut le théâtre de la lutte.

Une bataille furieuse, où 150 000 hommes furent engagés, se livra aux portes de Lyon : cognant, se culbutant, les combattants entrèrent pêle-mêle dans la ville qui fut incendiée dans la bagarre. La belle cité du confluent était à réédifier. Sévère remporta la victoire. Albinus se tua. La politique décentralisatrice triomphait définitivement.

Aurelius Antoninus, dit Caracalla, fils et successeur de Sévère

(211-217) accentua la politique de son père, par le fameux édit, dont la date précise n'est pas connue, qui étendait à tous les sujets nés libres de l'immense Empire, le titre et les droits de citoyens romains.

N'en faisons d'ailleurs pas hommage à sa grandeur d'âme : il s'agissait d'accroître les revenus du fisc impérial, en faisant payer à un plus grand nombre de personnes l'impôt du vingtième sur les héritages.

Ce Caracalla, soldat rude et brutal, et qui parvint à faire respecter par les barbares la frontière du Rhin, en héritage encore des goûts de son père avait peu de sympathie pour la civilisation des Latins. Il était né à Lyon. Il s'habillait à la mode des Gaules, d'où lui vint ce nom « Caracalla » qui désignait la tunique gauloise à capuchon, vêtement que l'empereur, non seulement portait lui-même, mais imposait à ses entours.

Le règne d'Alexandre Sévère (235-235) est comme une oasis dans l'histoire du temps. Il succédait à Héliogabale. Les prétoriens le proclamèrent empereur dans sa quatorzième année. Nature charmante en sa fraîcheur juvénile. C'était un Syrien ; sa mère était probablement chrétienne. On lui prêtait le projet de transporter en Orient le siège de l'Empire. Il accourut pour défendre la Gaule contre une incursion des Alamans. Nature sentimentale, mystique : une manière de Marc-Aurèle avec le charme et l'inexpérience de la jeunesse, une philosophie faite d'aspirations idéales. Les soldats massacrèrent ce jeune rêveur à Mayence, en 235. Avec lui se fermait l'ère ensoleillée des Antonins où, d'ailleurs, depuis la fin du II^e siècle, tant de nuages avaient passé.

La Gaule latine du II^e siècle.

La Gaule romaine s'est formée au I^{er} siècle, le II^e siècle en donne le tableau achevé ; avec le III^e siècle déjà elle tombe en décadence.

Nous trouvons au II^e siècle la Gaule divisée en neuf provinces : les deux Germanies (inférieure et supérieure), les trois Alpines (Alpes Maritimes, Alpes Cottiennes, Alpes Grées et Pennines), la Narbonnaise, enfin les trois provinces de la Gaule chevelue (l'Aquitaine, la Celtique et la Belgique). Ces dernières, les plus importantes par leur étendue et leur population, étaient générale-

ment appelées « les trois Gaules ». A mesure que, de Lyon, on s'avancait vers le Nord, s'accroissait la raréfaction de l'atmosphère latine : quelques villes y rayonnaient sur des solitudes. Non seulement la Narbonnaise, mais l'Aquitaine présentaient une culture latine plus avancée. Il faut cependant excepter la bordure rhénane : le charme du pays et la navigabilité du beau fleuve, la nécessité d'une surveillance active contre le danger germain y entretenaient la vie à la romaine.

Les campagnes environnantes elles-mêmes avaient été converties à la civilisation des empereurs.

Les trois Gaules avaient une capitale commune, Lyon, où se célébrait, dans un immense concours de peuple, le culte de Rome et d'Auguste. Les fêtes s'ouvraient avec le mois d'août, le mois auguste.

Un vaste espace y avait été consacré à la divinité romaine, toute une ville autour de l'autel dédié à Rome et à César ; mais où étaient également vénérées les divinités secondaires ; une cité sainte avec des temples, des autels, des trépieds aux flammes sacrées, les images variées de cent dieux divers en cette mythologie nombreuse et accueillante, des pierres pour les offrandes et pour les sacrifices, des logis pour les flamines, des portiques où le peuple se pressait, et aussi, pour les besoins et le plaisir des foules, des amphithéâtres réservés aux jeux, des arènes où se livraient les combats de gladiateurs, des boutiques-marchandes et des thermes, vastes établissements de bains ouverts au peuple qui venait y passer les heures oisives.

Là se réunissait le Conseil du confluent, assises solennelles où la Gaule pouvait faire entendre sa voix.

Le Conseil du confluent siégeait dans le temple d'Auguste. Il comprenait les délégués des trois Gaules. Soixante cités y étaient représentées. L'Assemblée pouvait compter deux cents membres. Le caractère de ces délégués était religieux, mais ils avaient aussi un rôle politique, adressant à l'empereur l'expression de leur satisfaction ou leurs doléances au sujet des gouverneurs des diverses provinces et de leurs intendants, demandant des réductions d'impôts, traçant des plans de réformes ou de travaux à exécuter. Assemblées qui, au lieu d'être soumises aux gouverneurs nommés par l'empereur, entendaient parfois leur faire la loi. « Voyez nos proconsuls, disait un sénateur romain au temps de Néron : — ils sont comme des candidats qui brigueraient les

suffrages de leurs administrés : ils redoutent leurs accusations et ils mendent leurs éloges ».

Le chef de l'assemblée du Confluent, prince des *Sacerdotes*, était un grand personnage, en dignité le premier de la Gaule.

Aux cérémonies religieuses venaient donc se joindre des manifestations profanes : représentations dramatiques, combats et jeux sanglants. Comme aux Olympiades des Grecs, une place y était faite à la littérature. Un concours d'éloquence en langue cicéronienne, voire dans celle de Démosthène, ne paraissait pas déplacé entre les sacrifices à la divinité impériale et les rouges combats de gladiateurs. Dans l'assemblée annuelle du Confluent se trouve déjà, sous une forme plus solennelle, la physionomie connue des médiévistes qui ont étudié les pèlerinages, les foires et assemblées du XII^e siècle, avec la différence que ces dernières ne donnaient pas le spectacle de malheureux dévorés par les bêtes, et que les déclamations, qui ne devaient pas toujours être très récréatives, des rhéteurs de Bordeaux ou d'Autun, étaient remplacées par les chansons « légères à entendre » des gais jongleurs.

En insigne de sa dignité, le gouverneur de la province portait le manteau de pourpre, le manteau impérial. Il avait un cortège de licteurs. Son pouvoir était étendu, avec droit de vie et de mort. On choisissait pour ces fonctions des personnages de haut rang, des sénateurs, et que l'on prenait de préférence parmi les plus riches, afin que leur fortune les préservât des concussions et leur permit de mener dans les provinces un train digne de l'empereur qu'ils représentaient.

La ville où le gouverneur résidait était considérée comme la capitale de la province. Elle en prenait l'aspect par le mouvement, le luxe, la bureaucratie, la clientèle que sa présence y faisait naître.

L'administration financière était entre les mains des intendants ou procureurs du prince (*procuratores*). Un intendant principal les dirigeait, « l'intendant de la province », lui-même sous l'autorité du gouverneur. Il arrivait que, dans les provinces de moindre importance comme les trois Alpines, le gouverneur et l'intendant fussent un seul et même personnage.

Les fonctions de l'intendant étaient lucratives. Il avait entre les mains le maniement des deniers publics, qui laissaient en ce temps, comme en d'autres, un dépôt assez abondant au fond des

coffres où ils avaient séjourné. Etant à la tête de l'administration financière, l'intendant connaissait des conflits, des contestations, des délits qui en ressortissaient. Juge en ces matières, il s'efforçait d'étendre cette juridiction en d'autres domaines, ce qui amenait des conflits avec le gouverneur.

Tels étaient les rouages les plus importants de l'administration provinciale, mais dans la Gaule romaine l'élément essentiel en était la cité.

La cité était gouvernée par un sénat, comme Rome même.

Nous avons vu que les cités gauloises avaient été dirigées par l'assemblée des chefs de clans : une aristocratie féodale ; dans la Gaule romanisée rien n'y fut changé. L'aristocratie locale continua de gérer les affaires. Pour faire partie du sénat, le paiement d'un cens élevé était exigé.

On nomma les membres de ces sénats locaux « les décurions ».

Ainsi la composition du sénat dans les cités gallo-romaines continua d'être ce qu'elle avait été au temps des peuplades ; mais les fonctions en furent toutes différentes, plus étendues, plus minutieuses, plus compliquées : une véritable administration. Et voici l'un des points les plus importants, les plus intéressants de cette transformation. Il ne suffit pas de changer le nom, voire le costume des membres d'une assemblée pour leur donner un autre caractère, des aptitudes nouvelles, une autre compréhension des besoins de la vie sociale et des moyens d'y satisfaire. Que représentaient ces réunions de « sénateurs » au sein d'une peuplade au temps de Vercingétorix ? une réunion de seigneurs féodaux dont chacun gouvernait son domaine conformément aux us et coutumes qui lui étaient propres, et dont la réunion discutait des intérêts communs à l'ensemble de la peuplade. Les Romains interviennent et détruisent cette organisation féodale, ces droits coutumiers, ces autorités locales, après quoi ils demandent à ces mêmes féodaux, ou à leurs fils et petits-fils, nommés désormais « décurions », d'administrer cette même peuplade appelée désormais « cité ». La société a été nivelée. Ce n'est plus le patronat qui domine, c'est l'argent. Nos féodaux sont transformés en financiers et en administrateurs. Les malheureux ne sont plus à la page. En leur inexpérience, ils endettent les cités et bientôt il faudra leur donner des curateurs.

Les fonctions des décurions étaient gratuites comme l'avaient été celles des sénateurs celtiques ; mais ces derniers se trouvaient

rétribués par l'organisation féodale dont ils étaient les chefs et par les légitimes profits qu'ils en tiraient.

Ici trouve place cette observation si juste de notre maître Jacques Flach. On doit s'efforcer de découvrir l'histoire réelle et vivante, les mœurs en activité, sous les textes de loi qui ne concordent pas toujours avec la vie des hommes à laquelle ils devraient s'adapter. Il y a l'histoire législative, abstraite et théorique, et il y a l'histoire qui met en lumière les faits tels qu'ils se sont déroulés.

Les Romains purent facilement, d'une ordonnance souveraine, supprimer l'organisation qu'ils avaient trouvée en Gaule, décréter la destruction des hiérarchies, établir l'égalité des partages mortelle à toute société féodale, supprimer les droits divers perçus par l'aristocratie, mais ce ne fut que très lentement, en dissonance avec les mœurs vivaces, que ces réformes purent entrer en activité. Représentez-vous l'état de la Gaule en ses profondeurs sociales en opposition avec les rouages administratifs, rudimentaires en somme, dont Rome disposait. L'administration des cités était entre les mains de l'ancienne aristocratie qui fit tout ce qu'elle put pour maintenir un état de choses conforme aux traditions dont elle était bénéficiaire; mais, au long aller, les réformes décrétées par les Romains ne laissaient pas d'agir. Qu'arriva-t-il? Ces charges sénatoriales qui, dans l'organisation première, trouvaient leur rétribution dans les conditions mêmes où s'exerçait le patronat féodal, en furent peu à peu dépouillées, si bien que, dès le second siècle, le décurionat devient une charge onéreuse pour ceux qui en sont honorés. On doit faire des lois pour contraindre les intéressés à accepter les fonctions dont on les accable. On en vient à poursuivre, à rechercher les fugitifs. Camille Jullian dit très justement que l'organisation romaine confondait en Gaule « sénat politique » et « classe sociale ». C'était la continuation de l'ancien état de choses; mais les privilèges utiles, qui appartenaient à cette classe sociale avant la conquête et qui rendaient cette confusion légitime, disparaissant, le malaise se fit sentir de plus en plus lourdement.

Les charges de la curie, dans les cités gauloises, pesaient sur les épaules de ceux qui la composaient. Les décurions étaient responsables de la rentrée des impôts; ils devaient veiller à l'approvisionnement de la ville, donner des fêtes au peuple, des jeux, entreprendre, et à leurs frais souvent, des travaux publics;

au point que la loi dut assurer une pension alimentaire à ceux d'entre eux qui s'étaient ruinés au service de la cité. En retour les décurions étaient comblés d'honneurs : fumée blanche ; ils avaient la préséance dans les spectacles et les repas publics.

Les curies gauloises, nous voulons dire l'assemblée des décurions dans les diverses cités, étaient ainsi l'émanation d'une classe sociale, à l'instar des anciens sénats gaulois, et de la même classe. Les fonctions en étaient conférées à vie et à titre héréditaire. On disait que le sénat de la cité était renouvelé tous les cinq ans : l'opération se bornait à l'adjonction de membres nouveaux pour combler les vides.

On voit une des conséquences produites par les institutions nouvelles : le renforcement de l'aristocratie foncière. Une autre conséquence en fut la formation d'une classe moyenne, là classe des manieurs d'argent, et l'on entend par là non seulement les banquiers, mais les commissionnaires en produits agricoles ou industriels, les entrepreneurs de transports, les marchands d'esclaves. La puissance de l'argent vient faire concurrence à celle de la terre : elle ira en grandissant. La bourgeoisie apparaît et les professions libérales, dans quelques grandes villes tout au moins lettrés, artistes, médecins, ingénieurs, la rehausseront de leur éclat.

Ainsi les curies gauloises constituaient des assemblées comparables au sénat de Rome. Comme le sénat romain, elles avaient auprès d'elles des organes du pouvoir exécutif : les deux duumvirs, successeurs de l'ancien vergobret. Les duumvirs étaient dans les cités gauloises ce que les consuls étaient à Rome.

Au sujet des fonctions duumvirales, fonctions gratuites elles aussi, mais annuelles seulement, on répétera ce qui a été dit des fonctions curiales : elles deviendront au long aller de plus en plus onéreuses et pour des raisons identiques. Les Antonins édicteront une loi qui dira :

« Si un homme désigné pour une magistrature s'est enfui, qu'il soit recherché ; si on ne le trouve pas, que sa fortune lui soit enlevée et qu'elle soit donnée à celui qui sera duumvir à sa place ; si on le trouve, son châtimement sera de porter durant deux ans entiers le poids du duumvirat. »

On en est ainsi arrivé à une organisation qui paraît extravagante. Elle ne l'était pas au début. On trouve donc ici sous une vive clarté cette déformation fatale des institutions, parfois les plus

sages, quand les textes de loi demeurent immuables parmi des conditions sociales et économiques qui vont se transformant, pour aboutir finalement au désaccord le plus fâcheux et parfois le plus comique.

Les duumvirs étaient élus par l'assemblée des décurions. Ils étaient, comme les consuls, des magistrats pourvus d'attributions judiciaires, mais qui ne s'étendaient pas jusqu'à la haute justice, laquelle n'appartenait qu'aux représentants de l'empereur. Comme les consuls, les duumvirs siégeaient en des chaises curules, revêtus d'une toge brodée et de la tunique à bordure rouge. Des licteurs les accompagnaient avec des faisceaux de verges, mais découronnés de la hache qui marquait la justice souveraine. Pour accroître le prestige du duumvirat, on vit des empereurs en accepter la charge et l'exercer par l'entremise d'un représentant.

Sous les ordres des duumvirs étaient placés les édiles et les questeurs. Ces derniers étaient des agents financiers.

Aux édiles incombait le soin de la voirie, des monuments publics, des thermes, des marchés; ils avaient à s'occuper des distributions frumentaires; ils présidaient à l'organisation des jeux et des fêtes publiques. Les édiles étaient de plus importants personnages que les questeurs et se trouvaient associés aux duumvirs pour l'administration de la cité, de manière à former avec eux un collège de quatre magistrats.

Les ressources financières des cités gauloises consistaient dans les revenus de biens qui leur appartenaient, propriétés communes des anciennes peuplades auxquelles les Romains n'avaient pas touché. Venaient s'y ajouter les dons, les legs faits par les riches citoyens et les générosités obligatoires des curiales, des duumvirs et des édiles.

Le produit des impôts allait dans les caisses des intendants : il était bien d'État. Ces impôts étaient de plusieurs sortes : la capitation, impôt personnel, correspondant à ce que la taille sera plus tard ; — le chrysargyre, que l'on peut comparer à notre taxe sur le chiffre d'affaires ; — l'impôt sur les successions ; — l'impôt sur les ventes et les marchés ; — des tonlieux, le monopole du sel, des prestations en nature pour l'armée et obligation de loger les soldats et les fonctionnaires de passage ; — enfin les corvées que devaient fournir les contribuables pour l'entretien des routes et des ponts. Contributions qui se retrouveront au Moyen Âge.

La charge de ces impôts divers ne paraît pas avoir été accablante. Elle ne fut même pas accrue sous les empereurs qui, en faste et en extravagances, dépensèrent des sommes incalculables. Les chefs de l'Empire trouvaient plus expédient de couper de temps à autre le cou à quelques riches personnages dont ils confisquaient les biens.

Les villes.

D'un mirage séducteur le souvenir des villes gallo-romaines charme notre imagination. Les belles ruines qu'elles ont laissées, la maison carrée de Nîmes, les arènes d'Arles, le temple de Vienne, l'arc dit de Tibère à Orange, la Porte-noire à Trèves, les thermes de Lutèce, font briller dans notre pensée le tableau d'une civilisation empreinte de la beauté grecque avec plus de grandeur et de puissance. Ajoutez les routes magnifiques, indestructibles, et qui constituent aujourd'hui encore la partie essentielle de notre réseau national.

Le développement du commerce amené par la paix, l'amélioration des moyens de communication et la suppression des barrières entre les peuplades hostiles favorisèrent la vie urbaine. Combien d'*oppida*, lieux de refuge fortifiés du temps de l'indépendance, sont devenus des agglomérations florissantes. Elles s'inspirèrent, et plus particulièrement dans la Narbonnaise, des cités italiennes, de Rome surtout.

Les villes gallo-romaines ont un forum. Celles qui sont baignées par un fleuve navigable ou par la mer, l'installent sur le port; les autres au centre de la cité, vaste et bruyant carrefour d'où rayonnent les voies principales. Il est orné de statues, et généralement d'une effigie impériale comme celle qui décorait le forum parisien. Le forum est bordé d'édifices à portiques. La basilique s'éleva dans le voisinage, ainsi que la prison publique et l'*horreum*, comme on nommait le grenier municipal où se conservaient les réserves de blé.

La basilique (du grec βασιλικός, roi) était l'édifice le plus important et, pour nous, le plus intéressant.

La basilique gallo-romaine était une grande construction de forme rectangulaire, portée sur colonnades et précédée d'un portique. A l'intérieur une vaste salle claire, aérée, qui occupait l'édifice presque en entier. Sur ses côtés s'ouvraient parfois des

absidioles semi-circulaires dont les chapelles de nos églises romanes peuvent donner l'idée. Un déambulatoire était ménagé à un premier étage tout autour de la salle principale, ou du moins sur les côtés, d'où le regard embrassait l'intérieur de l'édifice.

La basilique était le lieu où se traitaient les affaires, où s'agitaient les questions politiques et se recrutaient les suffrages, comme sur le forum lui-même. Au fond de la basilique, le tribunal où siégeaient les duumvirs, le prêteur ou le gouverneur en personne dans les villes capitales. Les marchands avaient leurs comptoirs dans les absidioles latérales : et la nef, à certaines heures, leur servait de bourse de commerce. Dans la basilique les décurions se réunissaient en curie. Un *tabularium*, bâtiment pour la conservation des archives, y était fréquemment adjoind.

Les basiliques gallo-romaines ont pour nous un vif intérêt parce qu'elles seront utilisées par les Chrétiens pour leur réunion et la célébration du sacrifice divin. On comprend que les premiers Chrétiens les aient préférées aux temples consacrés aux idoles. Aussi bien à l'origine les églises seront également pour les Chrétiens des lieux de réunion. Des basiliques sortiront les églises romanes, et des églises romanes sortiront les églises gothiques. Et ce fait explique qu'aucune basilique gallo-romaine ne nous ait été conservée. Les Chrétiens les transformèrent avec l'évolution du culte et les exigences d'une architecture nouvelle.

Les temples consacrés aux dieux imitaient l'architecture grecque, ils l'imitaient à la romaine, œuvres d'écoliers habiles, attentifs, ayant sous les yeux de bons exemples, mais sans la délicate maîtrise du modèle, sans la flamme ni la vie de l'originalité.

Depuis la seconde moitié du II^e siècle se marque la tendance aux plus vastes dimensions. Les murs sont énormes. Il en est qui mesurent jusqu'à trente pieds d'épaisseur. A partir du règne d'Adrien surtout, les constructions vont au grandiose et sur des plans, avec une décoration qui s'éloignent de la simplicité classique. Thermes et amphithéâtres prennent des dimensions formidables. Au Moyen Age toute une agglomération pourra s'établir à l'intérieur des arènes de Nîmes, avec moutier à clocher et chapelle : une petite ville dans la ville, vivant d'une existence indépendante, avec des privilèges particuliers. Les habitants s'en nommeront « les chevaliers des Arènes ».

Dans les thermes, ou bains publics, on allait se baigner en sociétés nombreuses ; on y passait bien des heures à causer, à se communiquer les nouvelles du jour : succession d'étuves, de bassins, de salles aux températures variées, le *tepidarium*, où régnait une chaleur adoucie avec une piscine d'eau tiède ; le *caldarium*, à la chaleur si vive que l'on sentait comme une brûlure en y remuant les membres un peu rapidement ; puis des salles de jeu, de gymnastique, des portiques, des cours, des terrasses, des jardins. Les salles étaient décorées de peintures ou de mosaïques ; sous les portiques se dressaient des statues. En ces lieux tout de plaisance une partie de la ville pouvait trouver le plus agréable des commerces. Heures aimables et dont on trouve l'écho jusque sur des épitaphes mortuaires. Et dans les villes d'eaux ces thermes, en leur luxueuse variété, avaient plus d'importance encore, car les Romains ont connu nos grandes stations thermales : le Mont-Dore, Vichy, Luchon, Aix-en-Savoie, Néris, Luxeuil, Royat, Chaudesaigues, Dax, Bagnères, et les trois Bourbon, Bourbon-l'Archambaut, Bourbon-Lancy et Bourbonne-les-Bains. A la suite des Gaulois d'ailleurs, les Romains en ont apprécié les vertus curatives, qu'ils continuaient d'attribuer à la divinité inspiratrice de la source. Aussi les thermes aux eaux bienfaisantes avaient-ils pris un caractère religieux. C'étaient quand et quand des bains et un temple, et les ex-voto qu'on y a trouvés témoignent de l'ardeur du culte.

L'entrée des thermes était publique. A de certains jours elle était gratuite.

Avec les thermes, les monuments les plus importants de la ville étaient les arènes et les théâtres, édifices immenses disposés pour contenir des foules nombreuses, car les spectacles étaient gratuits. Tout le monde y était admis, jusqu'aux esclaves.

Les cités y consacraient des ressources importantes et de riches particuliers en faisaient l'objet de leur munificence. Les théâtres se distinguaient des arènes : le théâtre de Paris occupait l'emplacement actuel du lycée Saint-Louis. On en a retrouvé les fondations. L'édifice se composait essentiellement d'un grand hémicycle, à ciel ouvert, à gradins étagés. Un espace vide, en demi-lune, entre la partie inférieure des gradins et la scène, était nommé l'orchestre. La scène, fermée à l'arrière par une haute muraille destinée à arrêter, à renvoyer la voix, faisait naturellement face aux gradins. A l'amphithéâtre et à la scène étaient

jointes des portiques où les spectateurs pouvaient se promener et deviser avant l'ouverture du spectacle et durant les entr'actes, ou se réfugier en cas de pluie. De chaque côté de la scène, en manière d'avant-scène, des loges étaient construites au-dessus des voûtes en couloir qui menaient à l'orchestre. C'est là que, comme de nos jours encore, prenaient place les personnes constituées en dignité. L'extérieur de ces monuments était très simple, assez nu. La seule décoration en était faite de pilastres ou de colonnades ; mais à l'intérieur c'était tout un monde de statues et d'autels formant la décoration la plus animée.

Les arènes de Paris, si heureusement reconstituées rue Monge, étaient plus vastes encore. Elles n'étaient cependant que de dimensions moyennes, comme celles de Lillebonne, de Lisieux, de Valognes, et ne pouvaient se comparer aux grandes arènes du Midi. Une enceinte de forme ovale. L'arène était protégée, et pour cause, par de fortes barrières. Les gradins s'ordonnaient au flanc de la montagne Sainte-Genève. L'hémicycle, qui leur faisait face, était dépourvu de gradins, réservé à des exhibitions diverses, cérémonies triomphales, pantomimes, cortèges.

On a remarqué l'heureux choix de l'emplacement. Des gradins la vue se serait étendue par dessus la ville, qui ne connaissait pas encore les sky-scrapers, sur la plaine verdoyante ; il est vrai que le grand velum, dont les arènes étaient probablement couvertes, devait voiler le paysage.

En ces édifices grandioses se donnaient des spectacles divers, mais assez répugnants pour la plupart : des combats de gladiateurs, avec mise à mort du vaincu, quand il ne plaisait pas à la foule de lui faire grâce de la vie. Les vainqueurs recevaient des couronnes et beaucoup d'argent ; comme nos boxeurs, qui se consolent de ne pas ceindre de couronnes, en touchant encore plus d'argent. Et comme ces combats, où les corps étaient protégés par des armures, ne répandaient pas assez de sang, on réservait pour ces exhibitions nombre de condamnés à mort qui, sous les yeux de la foule hébétée, étaient livrés aux fauves. Et voici, en ce brillant II^e siècle, qu'on y traîne des Chrétiens. La foule hâlante voit couler le sang, les membres se tordent sous les affres de la terreur, de la douleur, de la mort. Charmant divertissement.

« On se fait un jeu de voir mettre les hommes en pièces, écrit Salvien, tandis que le cirque retentit des cris de joie que pousse

un peuple assemblé, applaudissant à la férocité des ours et des lions. »

« Pour se procurer ces fauves, il n'est forêt qu'on ne parcoure ; les Alpes portent leurs sommets dans les nues, les vallées se remplissent de neige, mais rien n'arrête nos chasseurs. Il n'est dans le monde pays trop reculé pour la quête des bêtes féroces, car il faut donner aux citoyens des fêtes où ils puissent goûter à leur aise le plaisir de voir ces bêtes faire curée des hommes et avaler leurs entrailles. »

Et voilà tout ce que parvinrent à imaginer plusieurs siècles de civilisation latine pour élever l'âme des foules, les distraire, les reposer du labeur quotidien. Les riches avaient la phraséologie des rhéteurs, les niaiseries des sophistes, les laborieuses compositions des versificateurs. Ah ! elle a été jolie la civilisation romaine en Gaule ! Et dire qu'on a voulu — qu'on veut encore — nous faire sortir de là !

Les rues des villes étaient étroites, les monuments tassés. L'artère principale était dans le prolongement de la route qui, de pays en pays, traversait l'agglomération : la grande rue de nos villes françaises et que nous avons déjà trouvée dans les villes celtiques. En dehors du forum, qui était le centre de la vie publique, aucune place pour l'agrément, nulle promenade. Rien dans les villes gallo-romaines n'était fait pour l'embellissement par l'espace, par la symétrie des constructions, par la perspective, par la verdure. C'est une conception, on ne l'a pas assez remarqué, qui n'entrera dans le monde qu'avec les Bourbons : la Place royale (Place des Vosges) à Paris fait époque, construite sur l'initiative de Henri IV, avec sa bordure d'hôtels et de pavillons s'harmonisant en leurs lignes et en leurs couleurs de manière à donner un ensemble satisfaisant ; ce fut aussi la première fois que, dans une ville, on aménagea une place pour l'hygiène, l'agrément, l'« esbattement » des citoyens. Certes, les monuments ne manquaient pas dans les villes gallo-romaines, et des plus ornés, décorés de statues, de pilastres, de corniches, de frises, de frontons ; mais on ne songeait pas à les grouper en ensembles décoratifs. Chaque édifice était fait pour lui-même ; pour son utilité ou l'intention morale qui l'avait inspiré : autels de quartier, fontaines ornées de sirènes, de tritons et autres personnages à barbes fluviales terminés en queue de poisson, statues d'empereurs ou de divinités tutélaires, autels consacrés aux génies locaux : les uns

sous des auvents, les autres sous des portiques ou les arcs d'une colonnade, ceux-ci en des niches, ceux-là plaqués au mur d'une maison, protégés contre les souillures par les figures de deux serpents qui y montaient la garde comme dans nos villes modernes les ordonnances de police.

Les boutiques et les artisans se groupaient par quartier, comme ils le feront au Moyen Âge : voici le quartier des sandaliers, celui des étameurs et des ciseleurs de métaux, celui des bouchers, celui des potiers. A Paris, les potiers se groupaient au versant de la montagne Sainte-Geneviève. Ils en avaient percé les flancs de trous nombreux. On aurait dit d'une lapinière géante : c'étaient les puits dont ils tiraient l'argile nécessaire à leur industrie, argile grise, argile rouge. Les deux variétés s'y trouvaient. Les céramistes parisiens en étaient arrivés à faire concurrence à ceux d'Auvergne et expédiaient leurs « vaisseaux », souvent décorés de figures, jusqu'à Rome. Leur vaisselle de table en céramique vernissée, imagée, était sans rivale ; mais ici encore l'originalité faisait défaut : les modèles venaient d'Italie.

Les boutiquiers étaient nombreux, occupant sur la rue le rez-de-chaussée. Les marchands de vin recherchaient l'angle de deux voies passantes, les carrefours, le forum : les Gallo-Romains ont déjà connu le bistro du coin. Ils ne débitaient pas seulement le vin et la cervoise, mais des olives, de l'huile, de la saumure, des légumes secs contenus en de grandes jarres de terre cuite encastées sur leur comptoir. De petits foyers à feu couvert conservaient chaudes les boissons alcoolisées, aromatisées.

Les demeures des riches accusaient le luxe et la fortune : toitures en tuiles vernissées ou en métal doré, portiques incurvés de manière à ce qu'une partie en fût au soleil tandis que l'autre était à l'ombre, colonnades de marbre ou de porphyre, atrium aéré, rafraîchi par l'eau d'un bassin ou d'une fontaine, chauffage central, l'air chaud étant amené par des calorifères ou des conduits habilement disposés. Les salons étaient décorés de peintures, de mosaïques, de statues : tables de sardoine, meubles rares aux ciselures précieuses, bibelots à la mode, bronzes, céramiques et verrerie.

Œuvres d'art qui, pas plus que celles dont se décoraient en Gaule les temples et les édifices publics, ne représentaient une production originale. Les beaux marbres, qui ont été retrouvés dans le sol de notre pays, sont venus d'Italie. Quand on pense à la difficulté, on peut dire à l'impossibilité où se trouve un grand

peuple, comme les Américains du Nord, de produire un art à eux, parce qu'ils ne sont pas d'origine autochtone, mais coloniale, on jugera de l'impossibilité plus grande encore où se trouvaient les Gaulois du II^e siècle à rien produire où se marquât leur génie natif.

En leurs somptueuses demeures les Gaulois les plus riches menaient d'ailleurs une existence magnifique : on en voit qui ont à leurs gages des troupes de comédiens et des corps de ballet pour lesquels une scène a été construite au fond de l'atrium.

Mais ce luxe était fait des misères de l'esclavage sous lequel ployait la partie la plus nombreuse de la population, ce que ne devraient pas oublier les apologistes de la vie antique qui, en Gaule, ne portait même plus ses fruits : base affreuse de cette littérature, de ces arts incomparables de la Grèce — de ce miracle grec chanté par Renan — et à Rome d'une grandeur militaire et administrative qu'on n'a plus revue.

Dans la classe moyenne qui se formait — relativement peu nombreuse — c'était à vrai dire une vie de famille agréable, un foyer au doux rayonnement et cette culture des vertus médiocres mais appréciables, nourries dans la banalité du train-train coutumier ; mais cherchez-y l'idéal, l'enthousiasme, l'exaltation des nobles entreprises, l'aspiration vers une beauté qui élève et qui seule peut faire que, dans l'impasse civilisatrice où il s'est fourvoyé, l'homme puisse vivre encore une vie digne d'être vécue.

Les particuliers qui disposent de grandes fortunes, les emploient à la construction d'arènes pour les gladiateurs et les égorgements des Chrétiens, et de temples où l'on rend à César un culte banal ; plus utilement aussi à l'aménagement de thermes faits pour l'hygiène et l'agrément populaire, et à l'édification d'aqueducs splendides qui amènent l'eau potable dans les villes.

Selon la remarque de Camille Jullian, il faut descendre jusqu'aux plus beaux temps du Moyen Age français, jusqu'aux XII^e-XIII^e siècles, pour retrouver une fièvre de bâtisse comparable à celle dont semblent avoir été dévorés, aux II^e-III^e siècles, les Gallo-Romains ; — mais l'esprit de charité en est absent. On y désirerait ces œuvres admirables du Moyen Age où palpitait l'âme d'une nation généreuse, où se fondaient en tendresse active les élans de la foi ! Mais voici des banquets à la manière de Luern et de Bituit, des bains gratuits où se délasse l'oisiveté citadine — puis des distributions de blé — encore Jullian place-t-il ici un point

d'interrogation — et surtout les nappes sanglantes des arènes : *panem et circenses !*

Comme bien on pense, les demeures somptueuses étaient l'exception. La plupart des localités en étaient même dépourvues et, dans les villes les plus belles, on trouvait de nombreuses masures, legs du passé, la ruche d'abeilles avec son toit de chaume, le sol en terre battue ; des échopes en bois ou en pisé, et aussi quelques constructions bizarres, inspirées par des hôtes venus d'Orient. Et n'imaginons pas ces demeures diverses réparties en quartiers élégants et en quartiers populaires : le VIII^e et le XVI^e arrondissement distincts de Grenelle et de Ménilmontant. On voyait des huttes primitives voisiner avec des édifices somptueux.

Les villes étaient généralement bien tenues. On vantait la propreté gauloise.

Sans qu'on y fît le vacarme continu qui fait le charme des grandes villes modernes, les villes gallo-romaines ne laissaient pas d'être bruyantes. C'étaient les cris divers des marchands à l'éventaire et que seul le tintamarre des camions à ferraille et des autos à cornes est parvenu à faire taire de nos jours ; — cris divers, stridents, quelques-uns déjà en musique ; puis le bruit des forges lumineuses : les marteaux chantent en cadence sur l'enclume sonore, celui des établis de menuisiers, et les crieurs publics, le meuglement des vaches et des bœufs alignés en files sur le marché ou traversant les rues qu'ils remplissent de bouse verdâtre. Les oiseaux chantent dans les cages des oiseliars.

Les femmes vont et viennent librement, elles tiennent boutique : la parfumerie est leur spécialité. On entend parler haut, fortes en bec, les marchandes des quatre-saisons. Plus libéraux que Louis XIV, les gouverneurs romains leur permettent le métier de barbier, barbier pour hommes s'entend. On n'a pas encore de femmes avocats, mais on a des femmes médecins.

Les Gallo-Romains ont abandonné dans les villes leurs costumes aux couleurs voyantes, les manteaux rayés de nuances vives, le rouge, le bleu clair, qui mettaient tant d'éclat et de gâté, une gâté juvénile, en leurs vêtements du temps de l'indépendance. Les teintes se renferment en une même gamme, du blanc au brun, en passant par le gris, l'ocre jaune, la terre de Sienne brûlée. Ils ont conservé leurs braies ou pantalons, leurs saies ou casaques de laine et le manteau à capuchon, la caracalle, adoptée par un

empereur à qui elle a donné son nom, comme plus tard la cape dénommera Hugue Capet. Les tons de la caracalle, d'un roux sombre, étaient bonnement ceux de la laine au naturel. Et les pelisses en peaux de bêtes qui sont de tous les temps.

Les gouverneurs et leurs lieutenants portés en litière, mettaient sur la place publique le rouge sonore de leur toge de pourpre ; les décurions sont vêtus de la toge blanche à bordure rouge. Quelques Gaulois portent la tunique, et l'on assiste au conflit entre la mode gauloise et la mode latine, où la première l'emportera, même en Italie.

L'adoption des modes gauloises par les Romains donnera à la draperie de nos régions une grande extension. L'industrie drapière devint, avec la céramique, l'industrie gauloise par excellence. « C'est la Gaule qui m'habille », écrit Martial. Déjà les draps de l'Artois et du Hainaut, de la Champagne et de la Normandie, draps de Reims et draps d'Elbeuf, étaient renommés ; mais la Flandre, qui allait devenir le premier pays drapier du monde, vivait encore, hors de toute civilisation, sombre et farouche, en ses forêts.

Avec les éléments qui précèdent pourrait se reconstituer la physionomie de Paris au II^e siècle avant notre ère. Les rives de la Seine sont bordées de forêts et de marécages, les marécages occupant surtout la rive gauche. La plaine que domine Montmartre, retient des eaux croupissantes que le ruisseau de Ménilmontant écoule trop lentement. Le bois de Boulogne était une vraie forêt. On trouve une villa à Passy, une autre à Neuilly. La Bièvre s'insinue, claire et gazouillante, entre une forêt de roseaux.

La ville de Paris était encore principalement concentrée dans l'île de la Cité, où de nombreuses demeures et quelques beaux édifices, notamment le temple de Jupiter sur l'emplacement du parvis actuel, avaient remplacé les anciennes huttes gauloises. L'île était reliée à la rive gauche par le Petit-Pont et traversée dans sa largeur par la grande rue, débouchant sur la rive droite par le Grand-Pont, et qui se trouvait faire partie intégrante de la grande voie par laquelle communiquaient les régions septentrionales et les régions méridionales de la Gaule. L'île de la Cité était déjà un lieu saint où les dieux gaulois et ceux des Romains faisaient bon ménage, Esus et ses grues, Cernunos et ses cornes n'effarouchaient pas, en leur temple, Castor et Pollux, qui leur souriaient du haut de leur constellation.

Sur la rive gauche, gravissant la pente du mont de Lutèce (colline Sainte-Geneviève), c'était plutôt une agglomération d'édifices de tous genres, édifices publics, qu'un quartier peuplé; réserve faite pour les logis et les ateliers des céramistes qui avaient fait ressembler le sol de la butte à une écumoire. (Nous suivons les conclusions du comte de Caylus récemment combattues par M. De Pachtere).

Sur cette rive gauche, le forum parisien, qui occupait l'espace compris entre le boulevard du Palais et la rue de la Cité actuels; le théâtre sur l'emplacement du lycée Saint-Louis et les arènes, où elles sont toujours. L'empereur Julien habitait au palais de justice dont la transformation fera la demeure de nos vieux rois. Un marché couvrait l'emplacement de la rue Soufflot; enfin un grand bâtiment aux fortes voûtes et dont les restes subsistent au square Cluny, semble avoir été un lieu de réunion, où les membres du collège des nautes ou bateliers patriciens discouaient de leurs intérêts, organisaient leurs fêtes corporatives. Les nautes, qui donneront à la ville de Paris son écusson, paraissent remonter à l'époque de l'indépendance.

Les dimensions des arènes et du théâtre témoignent de l'importance que la ville avait déjà prise, et la résidence de l'empereur Julien, qui en parle d'une manière si charmante, lui donnait dès cette époque, avec l'industrie de ses mariniers et de ses céramistes, une réputation brillante :

« J'avais pris mes quartiers d'hiver dans ma chère Lutèce, écrit l'empereur Julien, car c'est ainsi que les Celtes appellent la petite ville des Parisiens. On y accède de chaque côté par un pont de bois. Le volume du fleuve varie peu et il est presque toujours le même, en toute saison. »

Cette égalité de l'étiage de la Seine était due à l'abondance des forêts qui en couvraient la vallée. Les déboisements nous ont valu depuis lors ces crues d'une nervosité inquiétante.

« L'eau du fleuve, poursuit Julien, est agréable à la vue et excellente à boire. » Pauvre eau de Seine! Julien note que « enfermés dans une île, les habitants ne pourraient avoir une autre eau que celle du fleuve ». « L'hiver est tempéré, ce que les Parisiens attribuent au voisinage de l'Océan et aux tièdes effluves que la brise en apporte, car il paraît, note Julien, que l'eau de mer est plus chaude que l'eau douce. »

« La campagne est couverte de bonnes vignes, voire de figuiers

qu'on a soin d'entourer de paille ou d'une autre enveloppe pour les garantir de la mauvaise saison.

« En cette année (358), écrit Julien, l'hiver d'une rigueur exceptionnelle couvrit la rivière de glace. Vous connaissez, dit l'empereur en s'adressant aux habitants d'Antioche, vous connaissez les carreaux de marbre tirés des carrières de Phrygie. Je ne puis mieux vous représenter ces pièces énormes de glace qui flottaient sur les eaux, se suivant sans relâche, sur le point de jeter un pont d'une rive à l'autre. Les habitants ont l'habitude de se garantir contre le froid dans leurs maisons avec des poêles. »

Entre les murs de nos villes gauloises, aux II^e-III^e siècles, tout était donc romanisé, en apparence du moins. La décoration des cités s'inspire de la mythologie, de la poésie, de l'histoire gréco-latines. Voyez ces statues, ces frises, ces bas-reliefs, ces mosaïques, ces peintures : légendes grecques, dieux romains, empereurs romains. Besançon orne son forum des effigies de Scipion et de Pompée; les Arvernes prétendent descendre de Priam, les Rèmes de Remus, aussi fixent-ils aux portes d'entrée de leur ville l'image de la louve allaitant les jumeaux du dieu Mars et de la vestale Sylvia. Du fatras homérique et virgilien sont tirés les matériaux qui alimentent l'iconographie urbaine.

N'en soyons pas surpris. Pensons à Louis XIV, si français de goût et de sentiment. Regardons la décoration de Versailles. Y voit-on le souvenir du passé de la France dont le grand roi était le représentant magnifique ? Cherchez une image de Bertrand du Guesclin ou de Jeanne d'Arc ou du chevalier Bayard ; cherchez un écho de nos légendes épiques, Roland, Guillaume d'Orange, la Table ronde, les Quatre fils Aymon... Néant ; mais Apollon y sourit à Vénus, Pluton enlève Proserpine, Polyphème lance de gros cailloux, les naïades lascives sont lutinées par des tritons. Voulant figurer Louis XIV, Le Brun avait eu l'idée saugrenue de le représenter sous les traits d'Hercule. Le roi eut assez de bon sens pour couper court à cette fantaisie. Étonnons-nous après cela que les Gallo-Romains aient oublié Luern et Bituit, le vieil Ambigat et ses neveux traversant l'Europe en une chevauchée foudroyante pour aller fonder, fantastiques précurseurs des croisés, un royaume en Orient. A cet oubli de tout ce que contenait de glorieux le passé de la Gaule, l'enseignement des écoles et la diffusion des lettres latines contribuaient grandement.

Les belles-lettres.

L'éclat donné par la civilisation romaine aux villes de la Gaule a éveillé des sentiments admiratifs qui se sont étendus sur la culture des lettres et sur les écoles qu'on y trouvait en honneur.

L'aristocratie gauloise travailla effectivement avec zèle à s'assimiler la civilisation des vainqueurs et produira, dès le II^e siècle, en langue latine, des écrivains renommés.

Les grandes écoles de Marseille et d'Autun brillèrent les premières, celles de Marseille par leurs études grecques. Autun devint la ville universitaire par excellence. Après elle il faut citer Toulouse que Martial appelle « la ville de Minerve. » Les trois frères de l'empereur Constantin y seront élevés. Reims avait également pour la culture des lettres une brillante réputation. Le rhéteur Frontin la proclamera l'Athènes gauloise. Les écoles de Trèves compteront des maîtres célèbres : Harmonius, admiré jusqu'en Orient comme commentateur d'Homère. Saint Jérôme y viendra pour s'instruire.

Les auteurs les plus étudiés étaient Homère et Virgile. Sur les vers d'Homère les enfants faisaient leurs premiers pas en grec. Dans la faveur des lettrés, Horace venait après Virgile, puis Ménandre, Térence ; mais Lucain les égalera, et bientôt les dépassera tous, sauf Virgile. Les prosateurs étaient moins goûtés.

Le culte d'Aristote n'est pas encore formé. On salue en Platon le dieu de la philosophie, mais sans beaucoup cultiver cette philosophie, ni aucune autre au reste. Les historiens prennent modèle sur Salluste, sans le suivre, et les orateurs se règlent sur l'inévitable Cicéron. Voici la grande affaire, la phraséologie : le culte du mot pour le mot. Bien dire. Et qu'était-ce que « bien dire ? » Dire comme d'autres précédemment avaient dit.

M. Bloch écrit sur ce sujet une page admirable.

« On n'enseignait guère les sciences, ni la philosophie, ni même le droit : restait la rhétorique. Le texte à commenter et le thème à développer, toute l'éducation se ramenait là. L'éloquence, après avoir été l'art viril de la société antique, était devenue son divertissement frivole et vide. Elle avait joué un si grand rôle qu'il ne semblait pas qu'elle pût être dépossédée. Seulement elle se réduisait à des exercices tout conventionnels où la grosse affaire était de dissimuler, sous l'élégance de la phrase, le néant des idées

Cette discipline, à laquelle nous n'avons pas renoncé tout à fait, pouvait avoir son utilité. Elle pouvait assouplir, affiner les esprits ; mais, pratiquée pour elle-même, comme un but, non comme un moyen, isolée de toute étude solide, elle était stérile et dangereuse. Elle habitua les jeunes gens à faire passer les mots avant les choses et à tenir moins compte du fond que de la forme ; elle appauvrisait, elle engourdissait les intelligences et, quand on en retrouve les effets dans les œuvres les plus admirées de ce temps, dans les discours d'Himérius, dans les panégyriques d'Eumène, dans la plupart des poésies d'Ausone, quand on voit à quel point tout cela est dépourvu de substance et de poésie, on ne sera pas loin d'attribuer à cet enseignement une large part dans la décadence générale et dans la ruine de l'Europe. »

Ce sont des Gaulois, Plotius et Griphon qui, dès le 1^{er} siècle, ont ouvert à Rome les premières écoles de rhétorique, où ils enseignaient à phraser congrûment ; après que l'acteur Roscius, un Gaulois également, eut appris aux contemporains de Cicéron et à Cicéron lui-même comment il fallait lancer le verbe pour qu'il produisît son effet.

La Gaule se distingue dans le domaine de l'éloquence au point qu'elle en arrive à fournir aux Romains leurs meilleurs discoureurs : Domitius Afer, le maître de Quintilien, qui place son éloquence au-dessus de toute autre, était de Nîmes ; Montanus était de Narbonne, Julius Africanus, originaire de Saintes.

Cet Africanus semble avoir cultivé une éloquence singulière. Il imagina de venir, au nom de ses compatriotes, féliciter Néron d'avoir assassiné sa mère, et lui tourna ce compliment :

« Tes Gaules, O César, te conjurent d'avoir le courage de supporter ton bonheur. »

Les Gaulois paraissent d'ailleurs avoir fourni aux Romains des *debatters* plus vigoureux, plus vivants, plus agissants que les descendants de l'école cicéronienne, à en juger par les paroles que Tacite met sur les lèvres du représentant de leur éloquence en son dialogue des *Orateurs* :

« Vous cherchez la perfection et vous croyez qu'elle est signe de santé... Allons donc ! s'écrie le Gaulois de Tacite. Le véritable orateur vaut par la force, la gâté, la vivacité, le luxe des mots et la variété des mouvements. N'être qu'en bonne santé littéraire est déjà signe de faiblesse : l'avocat n'est pas un « gens-de-lettres » c'est un combattant. »

Les écoles de Bordeaux, les dernières en date, n'ont pas été les moins brillantes. La ville ne dut pas sa prospérité à une colonie romaine comme Lyon, Arles ou Trèves. Elle grandit spontanément grâce à son heureuse situation sur le fleuve et à l'industrie de ses habitants, et ses écoles finirent par éclipser leurs rivales, car elle devra à sa position géographique de moins souffrir des invasions.

Le grec tenait, du moins encore au II^e siècle, une grande place dans l'enseignement. Les seuls maîtres qui ne fussent pas des Gaulois étaient des Grecs. L'enseignement débutait même par l'étude de la langue grecque. Marseille se trouve posséder, au II^e siècle, de toutes les universités du monde celle où les lettres grecques sont le mieux enseignées, au point que nombre de riches Italiens y envoient étudier leurs enfants.

Comme elles formaient des orateurs, les écoles gallo-romaines en arrivèrent à former des poètes ; mais ceux-ci ne brilleront de leur plus vif éclat qu'au IV^e siècle, avec Ausone et, au siècle suivant encore, avec Sidoine Apollinaire. Et, par un paradoxe plein d'ironie, ce sera cette terre martyrisée par le divin Jules, au nom de Rome, qui donnera à Rome les derniers chants latins qui aient célébré sa gloire.

Mais ici encore le vice irrémédiable qui anémie cette littérature factice est le manque d'originalité. Les écrivains ne peuvent exprimer des sentiments et des émotions qui éveillent l'intérêt que s'ils les tirent du fond de leur être, et ils ne peuvent éprouver des émotions dignes de retenir l'attention qu'en en enfonçant les racines dans les traditions les plus profondes de la race et du sol natal. Le plus célèbre des poètes gallo-romains sera Ausone ; Ausone était de Bordeaux où il naquit, où il versifia, où il enseigna. Son chef-d'œuvre est un poème sur la Moselle. Ce fait suffit à juger Ausone et toute la pseudo-littérature du temps. Exercices de forts en vers latins. Et voici le cortège obligé de toutes les décadences, encore le mot ne convient-il pas, puisqu'il n'y eut jamais ascension, le snobisme, le culte de la forme pour la forme, et, pour finir, ce que les troubadours appelleront le *trobar clus*, la poésie close, fermée au profane qui n'y comprend plus rien, voire aux initiés qui n'y comprennent pas grand'chose. On colporte, pour les débiter à tout venant, de petits vers et qui ne valent pas ceux d'Oronte ; on obtient, par camaraderie et savoir-faire, une réputation pour une épigramme. Toute la littérature

latine, plusieurs fois séculaire, sans avoir jamais, en tant de siècles, brillé d'un très grand éclat, finira en ce poète déliquescant et perdu en de vagues nuages qu'on a nommé le Virgile de Toulouse.

Cet échec lamentable de la littérature gallo-romaine, malgré tant d'efforts, de gymnastique cérébrale, de temps gâché et les encouragements incessants d'un gouvernement et d'une société épris de beau langage, — arrache à Camille Jullian ce cri d'un beau et poignant regret :

« Comme je préférerais que les Gaulois eussent employé les leçons de leurs maîtres à rendre les idées et les spectacles de chez eux, leur histoire était assez belle, leur nature assez riche... L'idée ne leur vint même pas de conserver ou d'imiter les poèmes des druides et les chants des bardes, et ces œuvres moururent d'une double mort, d'une mort sans descendance », — tuées par les Gaulois eux-mêmes « trahies à leur passé ». Le mot est de Jullian.

Sur une tombe du cimetière gallo-romain de Lectoure on lisait cette épitaphe :

« Je n'ai rien été d'abord et puis j'ai été quelque chose, et si je me souviens, c'est pour savoir que je ne suis plus et que rien ne m'est plus. »

Ces deux lignes d'un scepticisme aigu, si elles ne conviennent pas à la vie telle qu'on doit la concevoir, fournissent du moins une conclusion congruente à cette rapide esquisse de la littérature gallo-romaine.

Campagnes et villas.

En dehors de la vie citadine s'épanouit la vie des champs — la plus importante et de beaucoup. Entre les sillons de terre brune, dans les vallées, au flanc des coteaux, à la lisière des forêts profondes, au bord des claires rivières, sur les rivages de l'océan mouvant se forme la nation française.

Nous avons vu que la cité comprend un territoire étendu, dont les grands propriétaires ruraux forment le sénat. Les villages sont relativement peu nombreux : en place des villages, de vastes exploitations rurales, continuation des grands domaines de l'ancien temps. L'érudition compte une soixantaine de villages pour un millier de domaines. Comme de nos jours encore, la plupart

de ces villages étaient des agglomérations de petits propriétaires ruraux ; les autres, au long des routes, pour les besoins du transit, formaient des groupes de boutiques, de logis, de relais et de bouchons et d'échoppes ouvrières.

Les villages actuels sont issus, dans la proportion de neuf sur dix, non des villages gallo-romains, mais des grands domaines.

Propriétés seigneuriales qui se divisent en deux parties, la *villa urbana*, réservée au maître, à sa famille, à ses hôtes, à ses serviteurs personnels, — et la *villa rustica* où se trouvent les diverses installations en activité sur le domaine, avec les esclaves et leurs gardiens et le bétail.

A quelque distance de la résidence du maître, se groupent donc les fermes d'exploitation avec leurs bâtiments variés, ces derniers eux-mêmes entourés des cases où demeurent les esclaves. Parmi ces cases, une manière de cachot en sous-sol, l'ergastule, est aménagé pour ceux de ces malheureux dont le maître ou ses procureurs croient avoir à se plaindre. Du premier coup d'œil se perçoit la différence entre le servage des temps postérieurs et l'esclavage gallo-romain. Le serf vivra en une demeure isolée, au milieu de sa famille, sur le morceau de terre auquel il est attaché et qu'il cultive ; les esclaves errent sur le domaine en troupes, en troupeaux serait un mot plus juste, sous la direction du garde-chiourme qui stimule leur labeur.

Le bâtiment principal de la ferme s'ordonnait autour d'une cour rectangulaire bordée de galeries sur colonnades de bois ; au rez-de-chaussée la cuisine, la salle à manger, la buanderie, l'écurie des chevaux, la vacherie, la porcherie ; au premier, les dortoirs au-dessus des écuries, car l'odeur du fumier était déjà réputée très saine ; puis les greniers, les débarras.

Dans les fermes importantes les étables étaient doubles, l'une pour l'été, l'autre pour l'hiver. Elles étaient flanquées de chambrées aux odeurs rustiques, habitées par les pâtres et les bouviers. Des granges pour le blé, pour le foin ; des celliers pour l'huile, pour le vin, pour les fruits d'hiver ; sans oublier le moulin à moudre le blé en farine, ni les pressoirs à raisins et à olives, les ateliers de charronnage, le colombier, bâtiments qui se groupaient autour d'une vaste cour (cortis) dont le nom désignera bientôt la ferme elle-même, puis, au ^ve siècle, le domaine tout entier. La ferme continuant de grandir en des transformations successives, le vieux mot d'origine si modeste finira par

désigner, par un enchaînement ininterrompu, la Cour royale et le palais de Justice.

La résidence du maître était placée dans un site agréable, et d'où l'administration du domaine pouvait se répandre aisément. On choisissait le voisinage d'un lac ou d'un étang, la perspective que donnait la vallée riante, un horizon de coteaux boisés bleuis par l'éloignement. Les constructions en bois des nobles Gaulois avaient été remplacées par des bâtiments en pierre, en briques, avec des parties en marbre bien souvent. Ce n'était même plus l'habitation rurale que nous connaissons par Caton l'Ancien et par Varron. L'*atrium*, avec son *impluvium*, bassin destiné à recevoir les eaux pluviales, était remplacé par des galeries spacieuses, aux nombreuses colonnades, les unes ouvertes à l'air, les autres fermées par des parois vitrées et dont quelques-unes portaient des terrasses fleuries. Le portique, orné de statues, menait au péristyle dallé de ces belles mosaïques dont un si grand nombre ont été conservées. Autour du péristyle s'ouvraient les salles de réception, les salles à manger, le *diversorium* ou salle de repos, disposé pour des jeux variés, parfois une salle de spectacle. Les pièces réservées à la vie intime, elles aussi étaient groupées ; — et le tout en partie double, villa d'hiver, villa d'été. Dans l'une et dans l'autre tous les agréments que les Romains savaient donner à leurs demeures. Les salles de bains étaient chauffées par des hypocaustes ; puis une salle des parfums.

La façade et les portiques sont ornés de sculptures, sous les arcades des statues, aux murs des médaillons encadrant des bustes en haut-relief. Des peintures décorent les parois intérieures. On y voit déjà des portraits de famille et les insignes des hautes fonctions dont elle a pu être honorée.

Quant aux cuisines, hautes de plafond et grandes assez pour servir de lieu de réunion à la domesticité, elles étaient aménagées en dehors de l'habitation du maître, en un bâtiment spécial, dispositions qui se retrouveront dans les résidences seigneuriales du Moyen Age, d'où l'usage d'apporter à table les plats couverts et l'expression « mettre le couvert » venue jusqu'à nous.

Enfin, non loin de sa demeure, le propriétaire a fait construire en marbre ou en granit le monument qui lui servira de mausolée à l'abri de beaux ombrages.

La villa gallo-romaine, comme le grand domaine du temps de l'indépendance, forme une unité économique, voire politique. Le

maître a perdu les droits féodaux du vieux temps, mais il commande encore à une population nombreuse. Il porte le titre de sénateur ; il en exerce les fonctions en ville. La réunion des deux titres, sénateur et grand propriétaire, est si fréquente que les deux mots en arrivent à être employés l'un pour l'autre.

Et l'on se représente la vie de ces grands seigneurs gallo-romains, occupés en ville par leurs fonctions publiques, dirigeant aux champs leurs importantes exploitations, où ils se font assister par des procureurs, s'adonnant aux plaisirs de la chasse, recevant des hôtes et cultivant, au goût du temps, la littérature, avec à l'arrière-plan, suant, ahanant, criant sous le fouet, le peuple hébété des esclaves.

On se fera une idée de la grandeur et de la magnificence de ces résidences gallo-romaines en constatant que telle d'entre elles, comme celle de Chiragan sur la Garonne (Martres-Tolosane) étend ses ruines sur plus de vingt mille mètres carrés et que les fouilles en ont mis au jour plus de cent bustes et statues, des bas-reliefs admirables, comme cet enlèvement de Proserpine et ces travaux d'Hercule ; encore n'est-ce qu'une faible partie des trésors artistiques que le domaine renfermait.

Outre ses esclaves, le « sénateur » entretenait des serviteurs libres, des mercenaires, des parasites, des obligés : débris de l'ancienne clientèle gauloise. L'esclavage, qui conférait au maître une autorité absolue sur le subordonné, était au propriétaire d'un maniement plus aisé que la clientèle, et sa fortune lui permettait d'acquérir des esclaves nombreux.

Nous touchons, ici encore, à un point très important : la disparition ou, du moins, l'affaiblissement des groupements libres autour du patron. L'ancienne clientèle, la vassalité gauloise était encore la liberté ; sous la pression des lois, elle a fait place à l'esclavage. Événement d'une portée infinie, car il embrasse la majeure partie de la société. Aussi demanderons-nous aux panégyristes du « progrès » réalisé en Gaule par la domination romaine, si, à elle seule, cette régression horrible sur l'esclavage amenée par les lois et par l'administration romaines, ne suffirait pas à détruire les avantages matériels que les Romains ont pu apporter en Gaule : routes meilleures, bâtisses en pierres, thermes, aqueducs, salles de spectacle et amusements divers. Les Romains ont pu accroître le bien-être des classes supérieures ; mais ils ont amené dans la nation un affaiblissement moral et physique, une

dépression des caractères et des énergies dont les conséquences ne tarderont pas à se faire sentir.

Le grand propriétaire en son domaine ne dirigeait pas seulement des ouvriers agricoles, mais des artisans. Jouxte les groupements des « celles » ouvertes au midi, rapport au soleil et à la chaude lumière, où vivaient les esclaves laboureurs, — on entendait bourdonner en ruches actives les « celles » ouvrières, elles aussi, hélas ! occupées par des esclaves. Les grandes exploitations rurales se doublaient ainsi de manufactures. On y fabriquait les objets les plus divers et qui n'étaient pas seulement à l'usage du patron et des siens. Le propriétaire vendait le produit de ses usines, de ses forges, de ses mines, de ses ateliers, menuiserie, briqueterie, poterie, verrerie, ferronnerie, tissage, instruments de labour, comme il vendait le produit de ses fermes et de son vigneronnage, son vin, son blé, son huile, son bétail, des jambons fumés, de la volaille en conserve, du lait, du beurre, des fromages et des œufs.

Et si l'on veut bien maintenant se représenter une de ces exploitations, qu'un « sénateur » possède et gouverne, exploitations s'étendant parfois sur un territoire de 10 000 hectares, avec une population agricole et ouvrière qui dépasse un millier d'individus, — on comprendra ce que devaient être, au point de vue social, économique et politique, les « villas » dont la Gaule était couverte.

Il ne faudrait cependant pas s'imaginer que la Gaule du ^{II}e siècle fût exclusivement composée de grandes propriétés. On n'y vit jamais de ces domaines immenses qui s'étendaient sur une province entière comme en Italie. La loi romaine, par le fait même qu'elle freinait la clientèle féodale, entravait le mouvement d'agglomération qui poussait les petits propriétaires, les moins forts et qui ne pouvaient se protéger eux-mêmes, à s'agréger aux plus puissants. Le développement des professions libérales, du « commun », des industries urbaines, créait de petits domaines et des domaines moyens, entre les mains de ceux qui gagnaient de l'argent. Jusqu'à la fin du ^{II}e siècle, et tant que l'Empire romain fut prospère, on verra les domaines en Gaule, loin d'aller en s'agrégeant les uns aux autres, tout au contraire se multiplier.

Le Christianisme.

Ce qui précède a déjà fait prévoir l'influence que le Christianisme exercerait en Gaule et l'importance qu'il y devait acquérir. De la religion druidique la classe populaire était exclue. Elle avait bien le culte de ses petites divinités topiques, des sources, des arbres, des coteaux voisins où se mussaient les génies familiers; et toute une classe de conteurs mythiques, de guérisseurs inspirés, de sorcières redoutées et bienfaisantes alimentaient ces croyances traditionnelles, où venait s'ajouter un vague culte des morts divinisés, car leurs âmes n'avaient pu périr : religion simplette, fortement ancrée dans des pensées primitives et qui résista à la conquête. Tandis que les classes supérieures encensaient Rome et Auguste, tandis que les druides, condamnés par les Romains, s'effaçaient devant les flamines, le peuple gaulois, lui, s'accrochait à sa vieille et tenace mythologie de bonne femme, soutenue par des remèdes de bonne femme et par les guérisons miraculeuses aux sources bruissantes, aux claires fontaines, aux grands arbres nouveaux que la tradition avait enrichis de pouvoirs féeriques.

Mais en quoi pouvait se résoudre, avec le temps, cette religion décapitée, sans clergé, sans direction supérieure, sans enseignement, sans doctrine ?

D'autre part, nous avons vu à quel sort étaient réduites les classes inférieures de la nation : l'esclavage, le travail de la glèbe, le labeur des ateliers exploités industriellement. Dans les campagnes lointaines, en des écarts ignorés, en des cités lacustres parmi les marais, au fond des bois, sur les côtes maritimes, une fraction notable de la population vivait en dehors du mouvement civilisateur, factice et de surface, organisé par les Romains. Strabon constate, un demi-siècle après César, que la Gaule n'est pas entièrement soumise aux Romains; il note que les bois et les marais sont habités par une population sans industrie; Hirtius écrit qu'après les victoires de César les villes se dépeuplaient de ceux qui fuyaient dans le fond des campagnes la domination des vainqueurs. Encore au iv^e siècle, Ammien parle des régions de la Gaule demeurées inaccessibles à la culture romaine. Là vivait la partie du peuple la plus intéressante, celle qui conservait en elle les ressources sociales les plus fortes. Et voici le Chris-

tianisme : on imagine quel écho il allait trouver, de quelle force il allait être soutenu parmi ces déshérités ; le Christianisme issu du peuple, créé par le peuple, divinisant le fils d'un charpentier, propagé par les apôtres, Pierre et André, Jacques et Jean fils de pêcheurs, et sa doctrine si humble, si belle, agissante et généreuse : Heureux ceux qui souffrent, ils sont les élus de Dieu !

Par la force des circonstances, les premiers évangélistes devaient d'abord s'adresser aux villes et, voyez-vous la grande religion populaire dégringolant sur cette société romaine qui vivait agréablement en ses demeures luxueuses, apprenait la sagesse dans les écoles des rhéteurs et trouvait son plaisir dans le jeu des arènes : jamais plus formidable pavé n'a été jeté dans une mare à grenouilles.

Les origines du Christianisme en Gaule sont cependant très obscures et précisément à cause de cette origine populaire. Les pauvres gens n'écrivaient pas ; ils ne savaient pas écrire. Et auraient-ils su écrire des livres, ils n'en auraient eu ni les moyens, ni le temps. Et les auraient-ils écrits, on ne les eût pas conservés.

On pense que, sous le règne de Néron, vers l'an 63, les premiers évangélistes firent entendre leur voix à Marseille ; ils venaient d'Orient, ils parlaient grec ; les Massaliotes pouvaient les comprendre.

C'est à peine si, après un siècle écoulé, la doctrine a remonté le Rhône pour prendre pied à Vienne, puis à Lyon.

Du reste, au premier abord, l'accueil fut tout de défiance. Les premiers missionnaires durent commencer par s'adresser aux classes cultivées car elles comprenaient le grec et les évangélistes espéraient arriver par elles à une diffusion plus rapide. On imagine la stupeur avec laquelle ces patriciens cossus, romanisés, habitués des temples, disciples des sophistes, durent accueillir cette religion si différente de tout ce qu'on avait vu ou entendu. La religion des Grecs s'était emboîtée dans celle des Romains comme une main de femme dans un gant de même pointure, et celle des Romains dans celle des Gaulois. Zeus, Jupiter, Taran — Hermès, Mercure, Teutatès — Arès, Mars, Esus : cela allait tout seul. César parle de Mercure, d'Apollon, de Mars, de Jupiter, de Minerve. Il ajoute : « Les Gaulois ont de ces divinités à peu près les mêmes idées que les autres nations » ; mais l'Olympe des chrétiens ne ressemblait à rien. Que vouliez-vous faire de ce

Dieu sans corps, sans passion ni figure humaine ; un Dieu unique, bien qu'il fût en trois personnes, un Dieu infini et invisible quoi qu'il fût partout ? C'était inouï. Et puis, cette morale qui enseignait le mépris des biens de la terre, que nos riches Gallo-Romains, pas plus que les sophistes des écoles de sagesse et les rhéteurs des écoles d'éloquence ne songeaient à rien moins qu'à dédaigner. Renversement de tout ce qu'on avait jamais conçu.

Cependant les sectateurs du Christ commençaient à se grouper en humbles sociétés qui faisaient autour d'elles des prosélytes. Une première petite église dut se former à Marseille, puis viennent les églises de Vienne et de Lyon. Elles s'organisaient en cénacles locaux, bien clos, avec leurs rites particuliers et qui semblaient devoir être des choses monstrueuses à ceux qui n'y participaient pas.

Aux églises de Lyon et de Vienne vinrent s'ajouter celles de Toulouse, d'Autun, de Besançon et de Trèves. Au III^e siècle apparaissent les églises de Rouen, de Bordeaux, de Paris, de Bourges, de Cologne et de Sens.

Selon la remarque si profonde de Camille Jullian, le Christianisme ne gagna les masses, ce peuple rétif à Rome dont nous venons de parler, il ne devint une foi populaire que lorsqu'il eut ses martyrs dont les corps reposaient en des tombes placées de préférence au bord des routes passantes, quand ils n'étaient pas pieusement démembrés en de nombreux reliquaires vénérés en tous lieux, « sanctuaires guérisseurs de maladies et protecteurs de moissons ». Les centaines de divinités locales des vieux Celtes, enfin remplacées, pouvaient donc mourir en léguant leurs innombrables adorateurs à la divinité nouvelle dans la gloire d'un ciel radieux que rougissait le sang des martyrs.

Contre le culte de Rome et d'Auguste le Christianisme n'eut pas à faire grand effort en Gaule. Les statues de marbre n'étaient pas très solides sur leurs autels dorés et les dithyrambes claudicant de spondées en dactyles des poètes adulateurs n'étaient pas faits pour les affermir. Faire tomber des grands chênes, extraire des sources pures, chasser des coteaux lumineux les fées mystérieuses, les dieux protecteurs, les gnomes rieurs, c'était une autre affaire.

A l'explication si juste donnée par Camille Jullian, il en faut joindre une autre tirée du langage. Les premiers évangélistes, venus d'Orient, parlaient le grec. Quand parurent les mission-

naïres parlant le latin, un latin populaire, une manière d'argot, facile à comprendre et auquel en bien des places, dans les villes tout au moins, les oreilles s'étaient accoutumées, leurs paroles trouvèrent un tout autre écho.

La persécution contre le Christianisme en Gaule débuta sous le plus sage des empereurs, Marc-Aurèle. On demeure stupéfait que ce véritable moraliste, auteur de ce livre admirable, *les Pensées*, et par sa conception de la vie si proche du Christianisme, ait pu déclencher cette cruelle persécution. C'est pour confondre l'imagination. En y réfléchissant, on en sera moins surpris. Les Chrétiens n'apportaient pas seulement de nouvelles théories religieuses : leur doctrine renversait l'organisation sociale et économique de l'Empire romain, dont l'empereur était la clé de voûte. Dans la suite, l'Eglise adoucira ses prédications, elle admettra l'esclavage, elle le pratiquera même ; mais les premiers néophytes, voulaient une application de la doctrine absolue, radicale. Ils apparaissaient aux personnes constituées en fortune et en dignité comme des manières de socialistes — au fait, ils l'étaient, socialistes et beaucoup plus que nos socialistes à nous qui ne le sont pas du tout. Ils leur apparaissaient sous figures d'anarchistes dans leurs anathèmes furieux contre les riches, prêchant le partage des biens et l'égalité des hommes.

La sublime histoire des martyrs de Lyon nous est connue par la lettre que les églises chrétiennes de Lyon et de Vienne adressèrent « à leurs frères d'Asie et de Phrygie » et qui nous a été conservée par Eusèbe. Document incomparable par sa date — 181 — et par son authenticité. Elle nous renseigne sur cette communauté chrétienne de Lyon vers la fin du II^e siècle.

Singulier mélange : un avocat, un riche négociant de Pergame, un médecin de Phrygie, une dame qui paraît avoir appartenu à la meilleure société romaine ; mais surtout des gens du peuple, nombre d'esclaves, des jeunes gens et des jeunes filles de quinze à seize ans, et ce petit « troupeau » groupé sous la houlette d'un évêque nonagénaire, saint Pothin. On imagine l'impression que devait faire une pareille macédoine sur la société hiérarchisée que nous avons décrite. On était convaincu que dans les concilia-bules chrétiens devaient se passer des choses atroces, des sacrifices d'enfants. Sous la torture quelques esclaves avaient dit ce qu'on avait voulu leur faire dire. Les Chrétiens furent arrêtés à Lyon et à Vienne. Sur l'ordre de Marc-Aurèle, ceux d'entre eux

qui étaient citoyens romains furent décapités. Les autres furent réservés aux jeux du cirque. Leur évêque, saint Pothin, expira, avant le supplice, des mauvais traitements qu'on lui avait infligés. Et leur commun martyr se synthétisa en celui d'une jeune esclave répondant au charmant nom de Blandine, plutôt fait, semblerait-il, pour un conte de Perrault que pour un martyrologe. Sa maîtresse, qui était chrétienne elle aussi, avait eu peur qu'elle ne faiblît sous les supplices, qu'elle ne reniât sa foi et accusât ses coreligionnaires. Blandine ne faiblît pas. Sous les affres de la torture, elle répétait à ses bourreaux, d'une voix blanche et tranquille : « Je suis chrétienne, on ne fait pas de mal parmi nous. »

Elle avait soutenu ses plus jeunes compagnes sur le point de périr et son petit frère, âgé de quinze ans. Son tour vint. On la frappa de verges, à la romaine, puis on la jeta aux bêtes sous les cris féroces de la foule hurlante. Les bêtes la déchirèrent, répandirent son sang vermeil sur la pâle arène, puis elles s'éloignèrent la laissant encore en vie. Alors on brûla le pauvre petit corps, aux fers rouges, sur un réchaud ; après quoi on le ramassa dans un filet qu'on jeta une fois encore aux fauves : pauvre petite boule sanglante, palpitante, jetée aux bêtes déchainées. Un taureau la prit sur ses cornes, la lança en l'air ; le corps retomba. Le taureau renifla, beugla, s'éloigna. Blandine vivait toujours. Elle répétait aux bourreaux d'une voix qui s'éteignait :

« Je suis chrétienne ; on ne fait pas de mal parmi nous. »

La foule trépignait en des spasmes hystériques, ivre de cette souffrance humaine. Si quelques philosophes, pareils à ceux du tableau de Couture, s'y trouvaient mêlés, ils devaient se dire que, réellement, la civilisation romaine était une belle chose. Les bourreaux se décidèrent à en finir avec cette esclave « rebelle » en la décapitant, — un grand honneur, pour une esclave, car ce genre de mort était le privilège des citoyens romains.

Les Chrétiens de Lyon et de Vienne, en leur lettre aux Phrygiens, déduisent la morale du drame en parlant du martyr de la douce petite esclave chargée par le Christ « de montrer aux hommes que ce qui à leurs yeux est vil, informe, méprisable, est en grand honneur auprès de Dieu ! »

Mais taisez-vous donc, malheureux ! ne voyez-vous pas que vous détruisez les fondements de la société.

Et Renan, en son caressant langage, donnera une conclusion

d'historien : « La servante Blandine montra qu'une révolution était accomplie. La vraie émancipation de l'esclave, l'émancipation par l'héroïsme, fut en grande partie son ouvrage. »

Sainte Blandine, douce et pure martyre, digne de donner la main, et sur le même autel, à cette autre héroïne populaire et suppliciée au même âge, Jeanne la bonne Lorraine de Domrémy.

Saint Irénée succéda comme évêque de Lyon à saint Pothin (178); désigné par saint Polycarpe, évêque de Smyrne, le propre disciple de Jean l'Évangéliste. Irénée était un homme dans la force de l'âge, d'une haute intelligence, d'une grande instruction, d'une activité prodigieuse : homme de combat. L'Église naissante de la Gaule avait trouvé un chef. Son activité évangélique coïncida heureusement avec le règne de Commode, le fils de Marc-Aurèle. Marc-Aurèle avait été un sage, Commode était une brute, mais à qui toutes les religions du monde, quelles qu'elles fussent, étaient équitables. Son règne ne fut qu'une suite de meurtres et de spoliations. Que si la mort des Chrétiens avait pu lui être profitable, il les eût tous fait égorger; mais comme ils étaient généralement pauvres ou bien avaient distribué leur patrimoine avant d'embrasser la foi nouvelle, Commode estimait leur supplice dénué d'intérêt et les laissa prêcher, catéchiser, évangéliser à leur gré dans tout son Empire. Sous son gouvernement l'Église des Gaules fait de rapides progrès.

Irénée écrivait : « Je n'étais encore qu'un enfant, mais je me souviens des choses d'alors, mieux que de ce qui est arrivé depuis. Je pourrais dire l'endroit où le bienheureux Polycarpe s'asseyait pour parler, sa démarche, sa façon de vivre, sa physionomie. Je pourrais répéter les discours qu'il adressait au peuple, comment il racontait sa familiarité avec saint Jean et avec les autres qui avaient vu le Seigneur, comment il évoquait leurs paroles; les détails sur le Seigneur, sur ses miracles, sur sa doctrine, qu'il avait appris de ceux qui avaient vu le Verbe de vie, comme il les rappelait, comme tout cela s'accordait avec les Écritures ! »

Commode périt en 192 étouffé par Narcisse l'athlète. Septime Sévère reprend les édits persécuteurs. Les progrès chrétiens devenaient décidément dangereux pour l'état social. Irénée subit à son tour le martyre en 202. Mais la propagande victorieuse de la nouvelle doctrine ne pouvait plus être arrêtée. Elle avait pour

elle la force de la foi, l'élan de la jeunesse, la beauté de l'idéal, cette puissance de l'idéal, la seule qui soit vraiment grande en ce monde et dont la société romaine s'était dépouillée.

Fustel de Coulanges doit reconnaître que, dans la société du temps le Christianisme seul renferme une énergie vivante. Saint Cyprien, évêque de Carthage (249-258), en a pris la direction. Celle-ci était encore orientale ou africaine. Dans quelques années la force motrice en viendra de la Gaule, par les classes populaires montées enfin à la clarté du jour. Vieux fonds ligure et celtique, l'heure est donc venue, attendue avec une indestructible patience, de montrer quelle sève magnifique tu gardais dans ton sein !

L'Église de Paris aura ses martyrs vers le milieu du III^e siècle, sous le règne de l'empereur Dèce (249-51), en la personne de saint Denis et de ses compagnons Rustique et Eleuthère. A vrai dire, dans leur histoire tout est obscurité. Ce qu'on en sait se réduit à quelques lignes de Grégoire de Tours, qui vécut trois siècles après leur supplice.

Grégoire raconte que, sous le règne de Dèce, sept hommes ordonnés évêques furent envoyés pour prêcher dans les Gaules : « aux Tourangeaux, l'évêque Gatien ; aux Arlésiens, l'évêque Trophime ; à Narbonne, l'évêque Paul ; à Toulouse, l'évêque Saturnin ; aux Arvernes, l'évêque Austremoine ; aux Limousins, l'évêque Martial ; aux Parisiens, l'évêque Denis ».

« Le bienheureux Denis, évêque des Parisiens, ayant subi divers tourments pour le nom du Christ, termina sous le glaive sa vie terrestre. »

Voilà tout ce que nous savons et d'une source postérieure de trois siècles. La tradition voudrait que saint Denis et ses deux compagnons eussent été décapités sur la butte parisienne dont on a fait le *Mons Martyrum*, le « Mont des Martyrs », Montmartre. Il paraît plus probable que l'évêque de Paris fut décapité à Saint-Denis. C'est à Saint-Denis que se trouvait son tombeau, sur le bord de la voie romaine, où sainte Geneviève fera élever une basilique. Le *Mons Martyrum* vient d'une fable imaginée au IX^e siècle par Hilduin, abbé de Saint-Denis. Au témoignage de Frédégaire, qui vivait au VII^e siècle, Montmartre s'appelait à cette époque le *Mons Mercore*, c'est-à-dire *Mons Mercurii*, le mont de Mercure, d'où serait venu Montmartre. Le texte de Frédégaire n'est-il pas altéré ? L'accent tonique dans *Mercurii* est sur la deuxième syllabe et le mot qui a donné « Montmartre » devait

l'avoir sur la première. Au temps des Romains, se dressait sur la butte légendaire, non seulement un temple de Mercure, mais un temple du dieu Mars. Ce dernier nous donnerait *Mons Martis* et très correctement, *Montmarte*, comme disent aujourd'hui encore les habitants de la butte et généralement le peuple de Paris, nous donnant, une fois de plus, à nous autres savants à lunettes une leçon d'étymologie et de bonne prononciation française.

Le jour où, par leur énergie, leur foi agissante et le sang répandu, et surtout parce que leur doctrine répondait aux aspirations d'une société nouvelle, les Chrétiens se furent multipliés en Gaule, ils se réunirent pour les cérémonies de leur culte dans les basiliques romaines, qui devaient mieux leur convenir que les temples souillés par les hommages aux faux dieux. Ils ne tardèrent d'ailleurs pas à édifier des églises spécialement destinées à leurs réunions et à leurs cérémonies, les disposant sur le plan de ces basiliques auxquelles leur culte s'était adapté et les désignant du même nom.

On entrait dans la basilique, église chrétienne, par un premier portique menant à l'atrium, c'est-à-dire dans une cour à ciel ouvert qu'entouraient des galeries en manière de cloître ; suivait un vestibule, le narthex, par lequel on pénétrait dans l'église proprement dite : une vaste salle rectangulaire, couverte d'un plafond aux solives apparentes. Une double colonnade à chapiteaux antiques, divisait la salle en trois nefs, où la foule ne se répandait pas indifféremment : celle de droite était réservée aux hommes, celle de gauche aux femmes, celle du milieu au clergé. Au fond de la nef centrale on accédait à l'autel, très simple, peu orné, dépourvu de statues, éclairé de quelques lumières, en souvenir des premières messes dans l'obscurité des catacombes. Il était essentiellement formé d'une grande pierre rectangulaire, peu élevée au-dessus du sol, derrière laquelle le prêtre disait la messe face au public. Deux chaires pour la lecture de l'évangile du jour et de l'épître. Au fond de l'abside, la chaire « cathédrale », destinée à l'officiant. La toiture extérieure était à double pente, à la façon de nos toitures habituelles. Avec la croissance du Christianisme en Gaule, plusieurs de ces basiliques reçurent de grandes dimensions et furent décorées luxueusement : le plafond en était doré, les colonnes faites de marbres divers ; celles de la basilique de « dame sainte Marie » à Paris, retrouvées, en 1847,

dans le sous-sol du parvis étaient de style corinthien, en marbre blanc. De cette primitive basilique parisienne, le poète Fortunat a donné une précieuse description (vi^e siècle) :

« Le vaisseau de cette église repose sur des colonnes de marbre et le soin avec lequel on l'entretient en augmente la beauté. Le premier, il fut éclairé de fenêtres ornées de verres transparents par lesquels il reçoit la lumière. On dirait que la main d'un ouvrier habile a emprisonné le jour dans le sanctuaire. Les feux tremblants de l'aurore naissante semblent se jouer jusque dans les lambris, et le temple est éclairé par la clarté du jour, même quand le soleil ne se montre pas. »

Les Germains.

Deux grands événements ont bousculé l'Empire romain dans le cours du III^e siècle : la diffusion du Christianisme et les invasions germaniques. Il reste à parler de ces dernières.

Dès le I^{er} siècle avant le Christ, les Romains voyaient dans le Rhin la tranchée profonde qui les séparait des tribus germaniques. Par des travaux militaires, par des garnisons nombreuses, ils s'efforcèrent d'en accroître la valeur.

Les populations qui demeuraient sur la rive droite du fleuve et au delà, dans des terres inexplorées, n'étaient d'ailleurs pas différentes, dans leur origine, des Celtes et des Belges répandus sur le territoire de la Gaule. Elles adoraient les mêmes forces de la nature, mais sous une forme toute fruste encore et primitive. Elles avaient la même constitution sociale, celle du clan, mais également en son organisation primitive, pratiquant la communauté des terres. Ces populations se divisaient en peuplades comme les Gaulois. Au I^{er} siècle avant le Christ, chacune d'elles se gouvernait encore sous l'administration d'un chef monarchique, quand et quand roi, prêtre et justicier : la monarchie primitive.

Les Celtes et les Belges, d'une origine commune à celle des Germains, après s'être établis en Gaule, s'étaient confondus avec les populations indigènes, Ligures et Ibères, mêlant leur sang, leurs idiomes, leurs coutumes et leurs dieux, dans des proportions qu'il est difficile de déterminer. Les Germains se considéraient au contraire comme une race pure, et s'il y avait eu mélange avec des peuples étrangers, ce ne pouvait être qu'avec

les peuplades qui vaguaient dans les steppes de l'Europe orientale. Le nom des Germains ne représentait pas alors une désignation ethnique. Il paraît leur avoir été donné par les Romains, à cause de leur ressemblance avec les Gaulois (*Germanus*, fraternel consanguin); mais les Allemands attribuent au mot des racines germaniques : *wehr*, guerre, *man*, homme : les guerriers. Quoi qu'il en soit, chacune des grandes peuplades, entre lesquelles se divisait la race, portait un nom qui lui était particulier; toutes ensemble ne connaissaient pas de désignation commune.

Population rude, belliqueuse, d'une grande force physique, haute de taille et prompte au combat.

On peut dire qu'à l'époque où ils entrent dans l'histoire, les Germains ne pratiquaient aucune civilisation. Les Gaulois, certes, à l'arrivée de César, en étaient encore aux débuts de la leur; mais du moins ils avaient des villes bâties, une industrie sur bien des points non seulement florissante, mais en avance sur tout ce qui était alors pratiqué; ils battaient monnaie, se servaient de l'écriture. Rien de pareil chez les Germains.

Ceux-ci ne bâtissaient pas de villes, ils ne connaissaient que les monnaies prises par eux à leurs voisins et vivaient primitivement de la chasse et du pâturage. Fait d'une grande importance, fait essentiel, d'où va découler leur histoire dans les premiers siècles de l'ère chrétienne. Les peuples qui ne vivent que de la chasse et du pâturage, privés des ressources fécondes que donne une agriculture active multipliant les fruits du sol, ont besoin pour subsister de territoires très vastes, de territoires si vastes qu'ils ne tardèrent pas à faire défaut aux Germains. Et l'on voit commencer la poussée vers l'Ouest — *Drang nach Westen* disent les Allemands — cette poussée vers l'Ouest qui, après trente siècles, semblerait se poursuivre : le mouvement vers les contrées heureuses où se trouvent les terres rendues généreuses par le labeur des hommes. « Les Germains passent en Gaule, disait Tacite, afin d'échanger leurs marais et leurs forêts contre un sol fertile. »

Chacune des nombreuses invasions et, pour parler d'une manière plus caractéristique, chacune des nombreuses poussées germaniques qui vont se produire sur le territoire de la Gaule ou sur une autre partie de l'Empire romain, sera provoquée par une poussée semblable d'une autre peuplade germanique sur le territoire de celle qui émigrerait. Une ruche d'abeilles qui vient occuper une ruche d'une population plus faible, laquelle est obligée, sous

peine de périr, d'aller quérir nouveau logis ailleurs. La peuplade expulsée se pousse sur la voisine, laquelle se pousse sur une troisième, laquelle se pousse en Gaule.

Une autre cause de ces migrations incessantes se trouve dans les dissensions intérieures. Une peuplade se divise en deux partis ; celui qui l'emporte expulse le parti le plus faible, le dépouille de ses terres et les opprimés doivent aller chercher sous d'autres cieux des terres pour y subsister. Il est bien certain que ces dissensions, qui aboutissent à l'expulsion d'une partie de la peuplade, avaient pour cause, elles aussi, l'impossibilité où se trouvait la peuplade de subsister tout entière sur le territoire qu'elle occupait : toujours la cause première, la cause génératrice du mouvement que nous signalons et qui était, comme nous l'avons dit, l'impossibilité où se trouvaient les Germains d'alimenter une population relativement nombreuse entre les limites d'un territoire déterminé, par l'ignorance où ils étaient des pratiques d'une agriculture avisée.

L'invasion des Cimbres et des Teutons, à la fin du 1^{er} siècle avant notre ère, avait couvert le sol gaulois de ruines et de sang. On sait avec quelle magnificence l'avalanche fut endiguée par Marius à Aix-en-Provence (110 av. J.-C.), et la reconnaissance qui lui en a été gardée dans toute la région, jusqu'à Marseille, où, de nos jours encore, il est difficile qu'un garçon ne s'appelle pas Marius.

Au siècle suivant (1^{er} siècle av. J.-C.) des peuplades germaniques s'établirent dans quelques cantons de la rive gauche du Rhin, en des conditions très diverses. César estimait que les Aduatiques sur le territoire des Belges, dans le pays de Tongres, descendaient d'un détachement abandonné par l'invasion des Cimbres et des Teutons. Les Éburons aussi étaient considérés comme des Germains, ainsi que diverses peuplades de la vallée de la Meuse. Agrippa, en 38 (av. J.-C.), puis Drusus (16 av. J.-C.) concurent le projet de protéger la Gaule contre les Germains par un *limes*, une zone militaire, sur la rive droite du fleuve : plans qui furent anéantis par le désastre de Varus (9 ap. J.-C.). Germanicus, fils de Drusus, jeune héros digne de son père, vainquit Arminius, reprit les aigles romaines perdues au Teutoburgerwald (15-16 ap. J.-C.) ; mais Tibère, dans sa jalousie fit empoisonner Germanicus et ne voulut plus entendre parler de ses projets. Il n'est plus question de constituer sur la

rive droite du Rhin le territoire protégé et protecteur que Drusus avait rêvé et qui ne sera réalisé que huit siècles plus tard par Charlemagne. Du moins les fortes garnisons établies sur le fleuve, la création de deux provinces dites germaniques, dont le gouvernement fut confié à des légats militaires, mirent-elles pour quelque temps la Gaule à l'abri. Tâche impérieuse. En désarmant la Gaule, en la dépouillant de sa robuste armure, en lui faisant perdre, sous le régime administratif, sa valeur guerrière, les Romains avaient contracté l'obligation de la défendre.

Tout le long du Rhin les légions romaines sont donc installées : une population de 200 000 âmes, en un perpétuel qui vive ! établie en des redoutes, en des camps et des cantonnements comme les Romains savaient en construire. Il est vrai que les dissensions mêmes des Germains vont contribuer à les tenir quelque temps à l'écart. Tacite s'en réjouit. Arminius lui-même, le héros du Teutoburgerwald, est mis à mort par les siens, et ne voit-on pas en 47 (ap. J.-C.) le propre peuple d'Arminius, les Chérusques envoyer une délégation à Rome pour réclamer un roi des mains de l'empereur. Mais ces mêmes dissensions poussaient les vaincus fugitifs vers les frontières, ravageant le pays sur les deux rives du Rhin que fréquemment ils parvenaient à franchir.

Les Romains engagent des Germains dans leurs armées. Déjà César l'avait fait. En 69 (ap. J.-C.) quand Vitellius entra à Rome avec son armée, les Germains qui y figuraient éveillèrent les moqueries des Romains par les peaux de bêtes dont ils étaient couverts. Et quelquefois les Romains installaient même dans leur Empire, en leur donnant des terres, quelques-unes de ces bandes d'émigrants qui se présentaient aux frontières en suppliants, ne se trouvant pas en force pour s'y présenter en guerriers.

Durant tout le II^e siècle, le grand siècle de la Rome impériale, la barrière du Rhin fut efficacement gardée. Marc-Aurèle, vingt années durant, lutta victorieusement contre les tentatives d'invasion ; mais elles se renouvelaient, ne menaçant pas seulement la ligne du Rhin, mais celle du Danube. Les Goths apparaissent dans les Balkans ; bientôt nous les verrons en Macédoine (251).

Ces migrations, comme nous l'avons dit, étaient une nécessité pour les Germains. Battus par les Romains qui font chez eux des incursions vengeresses, ils voient leurs terres ravagées, ils sont contraints à payer tribut, à conclure des traités humiliants ;

mais, peu après, se déclenche une invasion nouvelle : les Francs sont poussés par les Saxons, les Alamans par les Burgondes. Il faut avancer.

L'armée romaine est le seul rempart de la Gaule et de l'Empire tout entier, car ce même abandon des vertus guerrières que Rome avait imposé à la Gaule, les Romains en étaient arrivés à le pratiquer eux-mêmes. Leurs armées sont composées de mercenaires, voire de ces mêmes barbares qu'elles ont mission de repousser; d'où l'importance grandissante des légions dans la constitution de l'Empire. Que peuvent bien représenter désormais le sénat et le peuple de Rome, S. P. Q. R. ?

Seules les armées font encore entendre une voix éloquente, parce que, seules, elles se font écouter. Elles créent et détruisent les empereurs, élevant puis massacrant à tort et à travers les bons et les mauvais, tuant les meilleurs comme Alexandre Sévère (235).

Et au péril germanique vient, au début du III^e siècle, s'ajouter le péril oriental, avec l'avènement des Sassanides au trône de Perse et le réveil du fanatisme conquérant.

En ce début du III^e siècle apparaissent pour la première fois deux de ces nations germaniques qui vont jouer un grand rôle : les Francs et les Alamans. Ces peuples venaient du Nord, comme toutes les invasions, des côtes de la Baltique, des bassins de l'Elbe, de l'Oder, de la Vistule. Leurs noms, Francs, Alamans, ne paraissent pas avoir été des noms ethniques, pas plus que le nom des Belges et que celui des Germains eux-mêmes. Noms de guerre, que s'étaient donnés les peuplades d'origines diverses, associées sous un chef ou sous une même famille pour leurs expéditions guerrières. Franc voulait dire sans doute « Brave »; Alamans « gens de toutes sortes » (*alle*, tous; *man*, homme).

Les Alamans apparaissent en 213 sous Caracalla, qui leur inflige une défaite et en tire son deuxième surnom, « l'Alémanique »; les Francs font parler d'eux en 241, sous Gordien, à propos d'une défaite également que leur inflige l'armée romaine commandée par Lucius Domitius Aurelianus, le futur empereur Aurélien alors tribun légionnaire.

Les Francs occupent, sur la rive droite du Rhin, la région comprise entre la mer du Nord et le Mein; les Alamans s'étendent plus au Sud, du Mein aux Alpes.

A ces deux nations on en joindra une troisième, dont le nom va

bruiter grandement, celui des Burgondes ou Bourguignons. On le trouve au 1^{er} siècle sur la Baltique, voisinant avec les Goths. Les Gépides, une peuplade gothique, les attaquent, s'emparent de leurs terres. Les Burgondes se poussent vers le Sud, arrivent dans la région de la Forêt-Noire où ils s'arrêtent dans le voisinage des Alamans. Les Burgondes ne tardèrent pas à nouer des relations avec les garnisons romaines qui se trouvaient en postes avancés sur la rive droite du Rhin. Des mariages rapprochèrent les familles. Les mœurs des Burgondes se modifièrent; ils bâtirent des villages agglomérés, au lieu des habitations éparses qui caractérisaient les Germains et on les verra, au III^e siècle, établis sur la rive droite du Rhin en des coutumes apparentées à celles de la Gaule.

Vers 257, des bandes d'Alamans forcèrent la barrière du Rhin, franchirent les Alpes, apparurent sous les murs de Ravenne, mais subirent une défaite complète dans la plaine de Milan qui leur était infligée par l'empereur Gallien; tandis que d'autres bandes traversaient la Gaule en diagonale, franchissaient les Pyrénées, prenaient Tarragone, et, à travers l'Espagne allaient se perdre en Afrique.

On imagine les ruines laissées en tous lieux et quel triste spectacle offrent ces pays, la Gaule, l'Espagne, qui, la frontière passée, se trouvent abandonnés sans défense, devant un danger déjà séculaire, par leurs maîtres les Romains qui les ont conquis et désarmés.

En 268, nouvelle défaite des Alamans en Italie, par l'empereur Claude II.

A propos de ces victoires successives remportées sur les Germains par les troupes romaines, Fustel de Coulanges souligne la facilité avec laquelle l'Empire avait raison de ses ennemis. « On est porté, écrit Fustel, à s'exagérer la force de ces adversaires. Ils étaient vaincus par des armées romaines fort peu nombreuses, qui souvent ne comptaient pas 30 000 hommes. Les assaillants, mal conduits, ne prenaient de villes que celles qui n'étaient pas défendues, n'avançaient dans le pays qu'aussi longtemps qu'ils ne rencontraient pas d'armée romaine, évitaient les batailles, se battaient sans ordre ni tactique et, après le premier échec, imploraient la paix. »

Les Romains continuaient à devoir ces faciles victoires à la belle organisation et à la discipline que les chefs étaient parvenus à maintenir parmi leurs troupes. Le contraste que les Germains fai-

saient avec les légionnaires est bien marqué à propos d'une visite de deux rois alamans au camp romain :

« Ils se trouvaient parmi des égaux : les Alamans robustes et plus grands, les Romains disciplinés par leur pratique de la vie militaire; les Germains farouches et tumultueux, les Romains calmes et prudents, confiants en leur force d'âme, tandis que leurs adversaires s'enorgueillissaient de leurs corps magnifiques. »

Le tableau est saisissant.

Et c'est ainsi que nous sommes amenés à ces terribles années, 275-276, qui déchaînèrent sur la Gaule le plus affreux cataclysme. Les Germains franchissent sur de nombreux points la barrière du Rhin et se répandent dans la contrée. Le pays est à leur merci. De garnison nulle part, ni de forteresses : aucun dépôt d'armes de guerre. Il n'y avait qu'à saccager, égorger, incendier, piller, voler et violer à son aise. Loin de se heurter à des armées adverses, les bandes sauvages voient affluer vers elles des hommes venus du peuple envahi et qui accourent pour grossir leurs rangs : esclaves échappés de l'ergastule, travailleurs exploités par l'autocratie gallo-romaine, éléments divers que n'a pas courbés la suprématie latine. Soixante villes sont anéanties, des villas en nombre incalculable sont pillées, livrées aux flammes, les œuvres d'art accumulées par deux siècles de goût et de patience sont mises en pièces; les cultures sont saccagées, les femmes éventrées, les vieillards assommés, les têtes des enfants fracassées contre les murs. Sous les cris bachiques, le vin coule en flots clairs des beaux tonneaux gaulois. Que de basiliques, de thermes, de théâtres, de temples et autres sanctuaires, de greniers, de celliers, de chaix, d'entrepôts, de magasins, de fenils et de granges, de fermes, et toutes sortes de demeures dont il ne resta que les murs noircis par le feu! Les ruines des villas si nombreuses se retrouvent encore sous les décombres calcinées avec les os décharnés des habitants : centaines de petites Pompéi ensevelies sous les flots germaines plus destructeurs que ceux du Vésuve. Et ce qui prouve combien la remarque de Fustel de Coulanges est juste, c'est que les rares villes fortifiées, Trèves, Autun, Lyon, Narbonne, furent épargnées. Paris fut détruit. Oh! la belle chose que cette grande majesté de la paix romaine — *immensa romanæ pacis majestas* (Pline le Naturaliste) — chantée par les poètes et les historiens.

« Cette invasion, écrit Camille Jullian, détruisit la presque totalité des villes des trois Gaules », seule la Narbonnaise fut épargnée !

Il est vrai qu'avec Probus nous assistons à une réaction. C'était un Pannonien intelligent, rude, énergique. Il paraît avoir été le meilleur de tous les empereurs romains. Probus passe le Rhin (277), refoule les peuplades germaniques jusqu'au Neckar. Il donnait une pièce d'or à ses soldats par tête de Germain qui lui était présentée. Probus peut écrire au sénat que, après avoir reconquis soixante-dix cités, il a délivré la Gaule. Il y amène un grand nombre de Germains enchaînés, pour leur faire remettre en culture les champs dévastés. Un contemporain décrit cet exode forcé. Il contemple les émigrants, les Germains sous leurs chaînes, en une de leurs haltes, couchés pêle-mêle sous les portiques de la ville. Les hommes aux cheveux teints en rouge n'ont plus l'allure farouche dont ils effrayaient ceux qui les voyaient quinze ans auparavant, torche en main, répandant la terreur ; des jeunes gens, des jeunes filles, gardaient sous les liens qui les entravaient un air frais et dispos, ne laissant pas d'échanger, en leur détresse, mots et sourires d'amour.

Julien battit encore les Alamans dans les environs de Strasbourg en 357 ; mais, après qu'il eut quitté la Gaule pour aller exercer le pouvoir impérial à Constantinople, les incursions transrhénanes reprirent. Julien meurt en 363. Valentinien (364-375), pour mieux contenir les barbares, vint résider à Trèves. De Constantinople à Trèves, la défense de l'Empire se balançait sur une vaste trajectoire. A Trèves, Valentinien passera presque tout son règne, et pour le même motif, qui fera choisir à Charlemagne Aix-la-Chapelle pour capitale de son Empire, la lutte contre les invasions. Trèves est redevenue pour un demi-siècle la capitale de l'Empire d'Occident (depuis Dioclétien, l'unité de l'État romain était scindée).

Et voici que la lutte contre les Germains va être confiée partiellement tout au moins à ces Germains eux-mêmes, ce qui va amener en Gaule non seulement leur établissement, mais la formation de leurs royaumes. On fait mieux, en effet, que d'incorporer des Teutons en plus ou moins grand nombre dans les armées de l'Empire, on confie à des peuplades germaniques organisées, à leur façon, des régions de la Gaule à défendre et à protéger.

Politique qui s'était dessinée dès le 1^{er} siècle avant le Christ et

avec Jules César, lui-même. Le grand proconsul avait installé la peuplade germane des Ubiens — non moins fidèle alliée de Rome que les Rèmes et les Lingons — dans la région de Cologne où ils se romanisèrent, dans la même proportion tout au moins que leurs voisins les Trévires. Auprès des Ubiens, plus au Nord et toujours sur le Rhin, les Romains établirent, vers la fin du 1^{er} siècle (av. J.-C.) les Sicambres. Des débris de l'armée d'Arioviste étaient demeurés sous le bon plaisir de César, les Tribaques dans la région de Strasbourg, les Vangions à Worms, les Vénètes à Spire. Les Romains avaient ainsi pensé former, dans la vallée du Rhin, de Bâle à l'embouchure, une ligne de défense, constituée, non seulement par leurs garnisons, mais par des peuplades germanes protégées.

Pour nous rendre compte des conséquences de cette politique, qui va être pratiquée jusque dans l'intérieur de la Gaule, voyons comment étaient organisées les colonies de soldats romains. Les légionnaires étaient cantonnés dans les régions qu'ils étaient chargés de défendre, où chacun d'eux s'établissait avec sa femme, ses enfants, ses ascendants et ses esclaves ; car sous l'Empire romain la carrière de soldat était un métier et d'une durée assez longue. On en arriva même à marquer les soldats sur leur corps d'un signe indélébile, pour que de ce métier ils ne pussent s'évader. En retour de la protection que les légionnaires lui assuraient, chaque pays devait les loger et les nourrir. La région où cantonnait une troupe, devenait, non sa propriété, mais son domaine. Les soldats y avaient droit au logement, eux et les leurs ; c'était ce qu'on nommait l'*hospitalitas* : conséquemment ils avaient droit aux réquisitions en vivres, fourrages, bêtes de somme et vêtements.

Au long aller s'établirent des règles coutumières : un propriétaire foncier était tenu de consacrer à cette « hospitalité » le tiers de ses demeures et bâtiments divers et des denrées en quantité proportionnée aux revenus de ses domaines.

Et en voici les suites. Quand les Romains acceptèrent que des peuplades germanes remplissent le même rôle que les légions, ces peuplades seront traitées de même. On les établit dans des régions dont les habitants doivent les loger, vêtir et nourrir. Et ces peuplades s'y installent, comme les légionnaires, avec femmes et enfants. C'est de cette façon que l'on verra les Romains, après avoir triomphé des Burgondes, leur donner la Sabaudie, par quoi

il faut entendre qu'ils les installeront de la manière qui vient d'être dite dans la région savoisienne. La Gascogne, le Poitou, le Périgord, l'Angoumois, le Languedoc seront de même « donnés » aux Wisigoths. Il ne tardera pas à en résulter en Gaule un royaume des Burgondes et un royaume des Wisigoths ; mais dans l'origine il ne s'agissait pour leurs chefs que d'y exercer une autorité semblable à celle que les ducs romains, c'est-à-dire les chefs des armées romaines cantonnées aux frontières, exerçaient sur les territoires qui étaient assignés à leur commandement.

Cette vue lumineuse est due au beau génie de Fustel de Coulanges.

Et l'Empire romain ne donnait pas seulement aux Germains des terres à garder, il leur en donnait à cultiver. Des territoires entiers étaient devenus déserts, conséquence des invasions, conséquence des lois romaines, des impôts qui pesaient sur la propriété foncière, de la difficulté de plus en plus grande que la petite propriété éprouvait à subsister depuis le début du III^e siècle.

Il ne s'agissait plus seulement de bandes de prisonniers enchaînés que des légionnaires amenaient sur des terres en friche pour les y contraindre au travail ; c'était par masses compactes qu'on installait ces immigrants d'outre-Rhin, non seulement dans les régions frontières, mais jusqu'au cœur du pays. Un contemporain, ému d'admiration, en adressait un dithyrambe à Maximien-Hercule, empereur au titre d'Auguste, et à Constance le pâle son collaborateur (fin du III^e siècle) :

« Grâce à toi, Maximien Auguste, le Franc, soumis à nos lois, a cultivé les champs abandonnés des Nerviens et des Trévires ; grâce à toi, Constance César, tout ce qui restait inculte dans les territoires d'Amiens, de Beauvais, de Troyes, de Langres, reverdit par les soins des cultivateurs barbares. »

Sur la fin du III^e siècle, s'était produit en Gaule un autre événement sur lequel l'attention des historiens ne s'est pas suffisamment arrêtée : le mouvement populaire des Bagaudes. Le mot vient du celtique *bagad* ou *badad*, qui signifiait : « rassemblement ». Les Bagaudes, au nom celte, étaient des paysans, des laboureurs, hommes libres pour la plupart. Ils se réunirent en armes ; leurs forces s'accrurent rapidement. Leurs armes consistaient en instruments de labour. Dioclétien, vers 285, chargea le César Maximien de les combattre. Ce furent encore de grands massacres. La légende en a placé le plus important aux environs de

Paris, au confluent de la Marne et de la Seine, dans la plaine de Saint-Maur-des-Fossés. Mais les Bagaudes ne furent pas extirpés. On les verra reparaitre cent cinquante ans plus tard, avec des éléments identiques et ce sera le grand Aétius qui devra marcher contre eux à la tête de ses troupes.

Ces faits sont parmi les plus considérables du temps ; mais les écrivains ont dédaigné de s'en occuper. En quel mépris les Romains ne devaient-ils pas tenir ces pauvres hères, armés de faux et de coutres de charrue ? Salvien en parle différemment :

« S'ils sont devenus des Bagaudes, c'est par les prévarications des juges, les proscriptions et les rapines de ceux qui, chargés de lever les deniers publics, les convertissaient en profits particuliers. »

Retenons ces faits : le grand nombre des Bagaudes, leur origine rustique, leur persistance ; quelques érudits ajoutent qu'ils parlaient celte et qu'ils étaient chrétiens.

La Gaule du IV^e siècle.

Après la terrible avalanche des années 275-276, on ne pouvait plus songer qu'à se rétablir : il fallait rebâtir les villes, remettre les champs en culture, refaire les assises de la société. Ce sera l'œuvre du IV^e siècle, depuis l'avènement de Dioclétien (284) jusqu'à la mort de Théodose (395), dates approximatives.

La sécurité était nécessaire. Une terrible expérience avait démontré combien la barrière du Rhin était fragile et que chaque ville, chaque domaine devait à l'avenir assurer sa propre sécurité. Adieu, villes riantes aux somptueux édifices, aux thermes enchanteurs, aux arènes gigantesques ! Ce qu'il faut désormais ce sont de robustes enceintes, de hautes murailles. L'espace sur lequel la ville s'était épanouie est rétréci, réduit au quartier central. Les débris des monuments funéraires, qui s'alignaient aux abords des villes en belles avenues et qui ont été saccagés par les barbares, sont encastés dans les fondations des remparts qu'ils vont fortifier, non seulement de leurs durs matériaux, mais de leur caractère sacré : marbres funéraires, sarcophages sculptés. Les villes deviennent des forteresses, nombre de bourgs eux-mêmes et de villages et les principales villas. Les contemporains les nommeront désormais des *castra*, camps fortifiés, châteaux-forts. Des

garnisons y sont installées. On ne compte plus sur la défense générale qui dépendait du bon vouloir d'un empereur, de la valeur d'un capitaine, de la discipline d'une légion. L'historien n'est peut-être pas autorisé à dire que le Moyen Age commence avec le iv^e siècle, bien que ce soit la même préoccupation de défense locale que nous verrons réapparaître dans l'anarchie séculaire après Charlemagne. Aussi bien trouvons-nous une grande différence entre les buts poursuivis de part et d'autre : les hommes du iv^e siècle entendaient se prémunir contre un danger général, le flot des invasions ; ceux du x^e se mettront en garde contre des dangers particuliers, contre leurs voisins.

Camille Jullian décrit les murailles de Bordeaux, en pierres de grand appareil, énormes, tenant par leur propre masse. Les blocs en étaient empruntés aux édifices de la ville ruinés par les barbares, carrières de débris architecturaux et artistiques de toutes sortes : frises, corniches, chapiteaux, fûts de colonnes, fragments de statues, plinthes et architraves. Les parties inférieures des murs sont liées par le robuste ciment romain. Les lignes de briques rouges coupent la monotonie de l'aspect. Les murs ont de 6 à 8 mètres d'épaisseur, sur 10 ou 12 de hauteur, masquant le gai coup d'œil sur la riante campagne, sur les coteaux voisins. Les angles, que les béliers auraient tôt fait de démolir, sont munis de tours. « L'enceinte carrée élève si haut ses tours altières que les sommets en crèvent les nues », écrit le poète Ausone. Les portes étaient petites, à linteaux droits, des espèces de trous.

Les villas se munissent de défenses comme les villes : leur sort dans la tempête avait été plus cruel encore. Ce ne sont plus des séjours de plaisance, comme au ii^e siècle, mais des lieux fortifiés, des castra, des camps à la romaine, ou tout au moins des *castella*, d'où le mot « châteaux ». Les villages deviennent plus rares. Les plus importants se protègent eux aussi, à la manière des *oppida* que César trouva en Gaule. Et voilà, sous la belle paix romaine, la Gaule hérissée de lieux de défense.

Il ne suffisait pas d'avoir des remparts munis de tours, il y fallait des soldats.

Les empereurs du i^{er} siècle, Vespasien, Domitien, avaient cru assurer la sécurité de la Gaule par la construction de cette barrière : le *limes*, qui s'étendait au long de la frontière face au monde germanique : non une muraille, comme on l'a cru souvent, mais

une route stratégique, un immense chemin de ronde, avec des portes fortifiées, des *castella* où pouvaient s'abriter des garnisons plus ou moins importantes. Le chemin était protégé du côté extérieur par un remblai de 4 à 5 mètres, bordé d'un fossé avec palissade et suivi d'une zone découverte de 1 ou 2 kilomètres, sans construction ni haute végétation. Sur de grandes étendues le *limes* était formé par un fleuve quand celui-ci semblait présenter, comme le Rhin, une défense suffisante. Une flottille y croisait en vedette. On a pu observer que les fortins dont le *limes* était armé — au nombre d'une cinquantaine et qui remontaient pour la plupart à Drusus — que ces *castella* avaient été construits en des endroits qui se recommandaient par l'agrément et la commodité du site, plus encore que par leurs vertus stratégiques.

Le *limes* était fait pour éviter que des bandes pillardes pussent s'infiltrer dans l'Empire par surprise, plutôt que pour arrêter des attaques à main armée; il servait surtout de cordon douanier pour entraver les exportations interdites, celle des armes notamment et de certaines denrées alimentaires, et le passage des personnes dont le transit était soumis à des restrictions.

Aux murs et aux remparts il fallait des soldats.

En ce iv^e siècle le métier militaire a perdu de sa faveur. Il n'est plus estimé. Les causes en sont diverses. Avec la menace croissante des attaques germaniques il était devenu plus dangereux, tandis que l'esprit militaire s'était affaibli. On commençait à faire entrer dans les armées des aventuriers de tout poil. Depuis Caracalla (début du iii^e siècle) tous les sujets de l'Empire sont citoyens romains; la carrière militaire en a perdu son principal avantage. Les empereurs essayèrent d'y remédier en rendant le métier militaire héréditaire et d'une hérédité que l'on ne pouvait récuser: le même mouvement qui entraîne à l'hérédité les corporations ouvrières et les curies sénatoriales. Valentinien (365) décide que les fils de soldats seront soldats; mais la contrainte donne les résultats faciles à prévoir: les réfractaires recourent à tous les moyens pour échapper au service. Les recrues désertent. On doit les poursuivre, les traquer dans leurs repaires, rechercher et condamner ceux qui leur donnent asile. De jeunes gens se coupent le pouce de la main droite pour se mettre dans l'impossibilité de tenir une épée. La pénurie de soldats devient si grande que l'Empire en vient à interdire aux centurions de donner des congés à leurs hommes.

La terre est frappée d'une contribution militaire. Chaque propriété est tenue de fournir un nombre d'hommes proportionné à son importance, les petites propriétés se groupant pour former une unité. Et bientôt l'Etat — et le propriétaire — préfèrent remplacer l'homme « en nature » par l'homme « en argent ». Les riches conservaient des serviteurs utiles et l'État, avec l'argent perçu, se procurait des recrues de meilleure qualité; et comme ces recrues, dans la Gaule même, se faisaient de plus en plus rares, on allait les quêrir chez ses voisins. Et c'est ainsi qu'on en arriva à confier aux Germains eux-mêmes la défense de l'Empire contre les Germains.

Système qui inspire à Fustel de Coulanges une vive admiration : « Moyennant quelque augmentation de l'impôt, le service militaire fut aussi réduit que possible, et l'on peut dire que, par ce système des armées permanentes, la population civile était toute à la paix et au travail. »

Nous venons de voir de quel prix cette paix et ce travail furent payés en 275-276; et nous ne tarderons pas à les voir payés d'un prix beaucoup plus terrible encore.

A l'intérieur des remparts dont les villes s'étaient closes, la vie aussi s'était modifiée :

« Regardez, écrit Camille Jullian, dans quel état se trouvait le pays après trois siècles de règne latin : les villes détruites par les soldats ou les Germains, les champs en friche, la population réduite de plus de moitié, partout la misère ou l'anarchie. Jamais la terre de France n'a été plus dévastée et plus malheureuse que sous les empereurs romains. »

Paris descend de la colline Sainte-Geneviève pour s'enfermer, comme au temps de Camulogène, dans l'île de la Cité.

Du haut de leurs remparts rétrécis, les citoyens peuvent contempler, dans ce qui redevient la campagne, leurs beaux monuments ruinés. Les collèges d'artisans dépérissent. Les arts industriels, céramique, ferronnerie, art du bronze et de l'émail, sont tombés dans une décadence dont il semble qu'ils ne puissent se relever. Et les campagnes offrent un spectacle encore plus désolant. Les envahisseurs ont tout bouleversé, détruit les récoltes, les réserves de semences, vignes et vergers sont mis à mal, les hommes forts et jeunes ont été tués ou réduits en servitude. Et dans cette grande misère se forment des bandes de sans-travail. Des repaires où ils se sont réfugiés durant la tourmente, du fond

des grottes préhistoriques, du milieu des bois, des pittoresques masures, reliques des temps lacustres en leurs îlots qu'entoure l'eau verdâtre des marais, sortent des êtres hâves, affamés, sans moyens d'existence.

On en tue par milliers, solution simplette des difficultés sociales ; mais le fléau ne s'efface que pour laisser les campagnes démunies des bras nécessaires aux vendanges et aux moissons.

Dans le désarroi, l'État cherche à fixer la société en des cadres rigides. Du haut en bas de l'échelle sociale et dans l'immense Empire, il sera défendu aux hommes de quitter la condition à laquelle ils sont attachés. L'esclave est non seulement rivé à l'esclavage, mais à la maison, à la terre où il vit. Dans une vente, il sera interdit de les séparer. Le colon cultivateur d'une terre, qui souvent lui a été donnée par l'Etat pour le récompenser de ses services, ne pourra plus la quitter lui non plus. Ceux qui exploitent un domaine pour le propriétaire, y sont retenus à jamais et les liens qui les rattachent au maître en sont rendus plus durs ; le cultivateur ne peut plus aliéner son bien ni même paraitre en justice, sans l'autorisation du patron pour qui il travaille.

Non seulement dans les campagnes, mais dans les camps et dans les villes, un immense désir de fixité tend à immobiliser la société entière. Les artisans voient leurs collègues se transformer en geôles où ils sont retenus par les lois. On avait commencé par les corporations dont l'activité semblait d'utilité publique : le mouvement s'étendit. Il est interdit aux artisans de quitter les villes pour se réfugier « en des lieux ignorés » ; et d'autre part il leur est défendu, d'aspirer aux fonctions réservées à la noblesse, à l'ordre sénatorial.

Rome ne voit plus de salut, pour la société qu'elle a voulu organiser, que dans la constitution de castes. La noblesse elle-même en arrivait à se voir attachée forcément aux honneurs qu'elle cherchait à fuir elle aussi, rapport aux obligations dont ils étaient grevés.

Au point que l'on en arriva à contraindre ceux qui occupaient dans la cité un certain rang, les propriétaires, par exemple, de plus de vingt-cinq arpents, à accepter les charges municipales et à entrer dans les curies quoiqu'ils en eussent, et à y demeurer. « La législation du IV^e siècle, écrit M. Imbart de la Tour, n'est qu'une longue lutte contre les désertions multipliées. » Sous cette inexorable contrainte des liens sociaux, l'immense Empire romain fait

penser aux grands arbres que l'on voit parfois dans les jardins de plaisance : ils ont vieilli, une sève vivifiante, puisée dans un sol nourricier, n'en anime plus le tronc ni les branches ; cependant on tient à conserver l'arbre avec ses pittoresques ramures et l'ampleur de son tronc rugueux où la mousse s'épaissit ; mais en se desséchant l'arbre se disloque, et l'on cherche à le maintenir par des liens de fer, par de rudes anneaux que fixent des rivets. Le forgeron est venu avec ses marteaux et son enclume. L'arbre se dresse encore en sa grandeur imposante, mais l'existence n'en est plus qu'artificielle, la vie se retire, la sève s'est durcie. Telle la société gallo-romaine du IV^e siècle.

L'épuisement est partout. On cherche les moyens de contraindre les gens à avoir des enfants.

Et cependant, à considérer l'ensemble de l'Empire romain, dans ce délabrement général d'une société qui s'effrite, c'est encore en Gaule que se trouve le plus de vie et de vigueur.

Le vieux peuple gaulois, celto-ligure, n'a pas disparu. Il vit toujours, humble et patient, tenace, opiniâtre. Il suffit à animer cette Gaule, sous sa carapace étrangère, d'une vigueur que les autres provinces de l'Empire ne connaissaient plus. La Gaule a ses empereurs à elle. De cette terre féconde partira Constantin pour proclamer le triomphe du Christianisme.

Pauvre Gaule mutilée par César et qui donne ses dernières forces au monde romain, foyer ultime de la culture latine. L'Italie et l'Espagne sont muettes, seule la Gaule chante encore en la langue de Virgile et d'Horace. Le mot célèbre appliqué à Rome et à la Grèce : *Græcia capta ferum victorem cepit*, peut être modifié : « La Gaule écrasée était le soutien de ses dominateurs ».

Julien, de la maison des Flaviens — Flavius-Claudius-Julianus — apparaît en 355, chargé par l'empereur Constance de gouverner la Gaule. L'anarchie du pays était accrue par les luttes intestines : Magnence faisait appel aux Germains, qui, à son appel, couraient jusqu'à Autun. Julien, né à Constantinople, élevé à Athènes parmi les lettrés, les rhéteurs, les philosophes, apparaît comme un jeune dilettante rêveur et singulier. Il se révéla grand capitaine et administrateur résolu. Les impôts qui pesaient sur les Gaulois, étaient lourds surtout par les exactions des percepteurs. L'administration de Julien les fit réduire de 75 pour 100 sans que le trésor en fût grevé. Les Alamans trouvèrent en lui un adversaire triomphant. Par la rapidité de ses mouvements,

Julien rappelle César. Il reprend aux Germains Trèves et Cologne, leur inflige une défaite écrasante aux environs de Strasbourg (357) et, passant le Rhin, il leur reprend 20 000 prisonniers gaulois. Son gouvernement fait époque en notre histoire par l'importance qu'il donna à sa chère Lutèce, qui apparaît dès lors comme la capitale de notre pays. C'est à Paris que Julien sera proclamé empereur-auguste (mai 360). Plus tard, exerçant en Orient les fonctions impériales, sa pensée se reportera avec une nuance de regret vers les heures charmantes pour lui qui s'étaient écoulées sur les rives de la Seine.

Les Chrétiens en voulaient à l'empereur Julien d'être revenu au culte des divinités antiques, après avoir professé la religion catholique ; mais il ne les persécuta pas. Son retour à l'Olympe mythologique se fit aimablement, en réminiscence de la grâce poétique dont la plus belle des littératures avait parfumé son âme en ses années de jeunesse passées à Athènes, théâtre de cette charmante renaissance de l'hellénisme au iv^e siècle, parmi les disputes légères des sophistes, les vives batailles des écoliers, les vers radieux des plus grands poètes du monde remis en honneur. Au jardin des fleurs brillantes, Julien revenait d'une allure dégagée et que nous ne pouvons que saluer aujourd'hui d'un sourire indulgent.

A l'éclat charmant que Julien l'Apostat répandit sur la Gaule du iv^e siècle, il faut joindre celui qu'y fit briller Ausone de Bordeaux. Le célèbre poète naquit en cette ville vers 340, sous le gouvernement de Constantin. On pouvait rêver d'une ère nouvelle. Le culte des belles-lettres se mettait en honneur. Ausone devait parcourir une carrière brillante, grâce à son talent et à la faveur qui y était attachée. A l'âge de vingt-cinq ans il est professeur à l'école de Bordeaux. L'Aquitaine avait relativement moins souffert que les autres provinces. Les campagnes étaient riches. Le pays se remit rapidement.

Les écoles bordelaises jouissaient du plus grand renom. Leurs rhéteurs se répandaient en Italie, en Orient. Ils deviennent précepteurs dans la maison impériale. Aux écoles de Bordeaux les pouvoirs publics prodiguent leurs faveurs. Elles nous sont bien connues par les vers d'Ausone. Ausone fut duumvir de la cité, peut-être « défenseur » comme on disait déjà.

L'Université de Bordeaux aura d'ailleurs une vie durable : nous la trouverons florissante encore au v^e siècle, malgré l'établisse-

ment dans la région des Wisigoths qui en suivront l'enseignement et en honoreront les professeurs ; elle ne devait disparaître qu'avec l'arrivée des Francs.

Pour en revenir à Ausone, après avoir recueilli dans sa ville natale les honneurs les plus grands, il fut nommé en 369 précepteur de Gatien, fils de l'empereur Valentinien. A cette occasion, il reçoit le titre de comte. Nous le trouvons ensuite préfet du prétoire et, en 378, préfet des Gaules. Voilà notre poète revêtu de fonctions importantes. Il est placé à la tête de l'administration civile du pays. Son autorité s'étend de l'Atlas à la Moselle. Le préfet du prétoire de la Gaule commande à la Grande Bretagne, à l'Espagne, au Maroc. Le 1^{er} janvier 379, Ausone est enfin décoré du titre de consul. Il faillit en mourir de joie. Les attributions consulaires n'étaient plus guère que décoratives ; mais, après celui que conférait la pourpre impériale, l'honneur en était le plus grand qu'un homme pût désirer.

Ausone est le meilleur poète de son temps et son œuvre cependant nous laisse indifférents. Elle est factice. Certes on y trouve l'écho de la société contemporaine — quand le poète parle, combien superficiellement hélas ! — de sa chère villa, de sa vie de famille, de ses collègues de l'université : mais il ne saurait nous émouvoir. Pour juger d'un coup d'œil toute cette versification, comparons l'œuvre d'Ausone à celle de Grégoire de Tours. Ce dernier est incorrect, il écrit lourdement, il donne dans les niaiseries les plus épaisses pour nous conter des histoires, qui ne sont pas à dormir debout parce qu'il est impossible de ne pas s'en divertir, mais qui témoignent de sa grossière naïveté. Ausone est fin, intelligent, disert, il a connu les mondes les plus divers, il a été mêlé aux événements les plus importants, et, parfois, il y a présidé ; or que reste-t-il de toute cette versification ? — de la cendre, un verbiage, harmonieux par moments, cahoteux le plus souvent ; et, malgré tant d'honneurs, tant d'éclat, tant de mouvement, le spectacle d'une vie vide, toute de vanité, avec une grâce familière, il est vrai, de l'apparat et de la rhétorique. Tandis que Grégoire de Tours ! quels flots, tudieu ! qui débordent en remous énormes, entraînant tout et nous-mêmes avec eux, et où l'on aime à se tremper et retremper jusqu'au cou ! C'est que Grégoire, lui, suivait un autre courant que celui où l'aède bordelais dirigeait si habilement sa barque. Tandis qu'Ausone, et ses contemporains de l'aristocratie gauloise, se délectaient aux jeux de l'esprit et

menaient, sur la fin du iv^e siècle, en leurs belles villas reconstruites, une vie agréable, embellie par une littérature facile et des arts frivoles, dans tout le confort qu'on pouvait souhaiter, la vie honnête que décrit si bien le petit-fils d'Ausone, « en une comode demeure, avec de larges appartements disposés pour les diverses saisons de l'année, une table propre et bien garnie, des esclaves jeunes et nombreux, un mobilier abondant, une argenterie précieuse, des artistes de différents genres, des écuries pleines de chevaux au poil luisant, des voitures de promenade sûres et élégantes », — la plèbe chrétienne de Bordeaux lapidait — déjà ! — une hérétique, et saint Hilaire prêchait à Poitiers. Hilaire enflammait de sa foi son disciple Martin, le soldat venu de la Hongrie lointaine, l'apôtre rugueux qui animera les foules agissantes, le tribun militaire qui, à la stupeur des riches claquemurés dans leur stérile égoïsme, partageait sur la route d'Amiens son manteau de laine avec le pauvre hère transi de misère et de froid.

Le peuple vient arracher Martin à sa vie ascétique pour le porter — hâve, couvert de haillons, mal peigné, l'air d'un bohème vagabond, le visage émacié, le regard extatique, sur le siège épiscopal de Tours — et cela en dépit des évêques qui participaient à l'élection et trouvaient que, même pour évêque populaire, le personnage était vraiment par trop mal ficelé.

Sur la place de la ville, un malade disait à Brice qui, plus tard, serait lui-même évêque de Tours :

« J'attends le saint homme, je ne sais où il est.

— Tu cherches ce fou?... Tiens, là-bas, cet individu qui, à sa coutume, contemple le ciel comme un homme privé de sens... »

L'action, l'influence du plébéien mitré vont devenir immenses. L'énergie de sa volonté, la fougue de sa conviction, son âpre et brutale éloquence, mais où brillait une bonté infinie, son sublime désintéressement, sa pauvreté volontaire et sans affectation, triomphent de tous les obstacles. Comparez saint Martin et Jules César et vous saisissez la petitesse, la médiocrité d'un ambitieux vulgaire, la vaine banalité du sec *imperator* qui cachait sa précoce calvitie sous ses lauriers d'or...

Saint Martin donna à la Gaule ces deux grands ressorts de la vie nouvelle, les monastères et les paroisses rurales. Les miracles fleurissent sous ses pas. Après sa mort, sur son tombeau, au contact de ses reliques, les prodiges se multiplient. Les pèlerinages

y viennent en chantant de tous les points de la chrétienté. Dans l'atrium de la basilique, nuit et jour, c'est un grouillement de malades, d'aveugles, de fiévreux, d'hystériques. Les paralytiques sont étendus sur leurs longues civières. Ils attendent la guérison, restant dans l'enclos béni, des jours, des semaines, des mois entiers. Presque toutes les églises du Centre et du Sud-Ouest de la Gaule sont placées sous le vocable du saint vénéré.

L'aristocratie fuit les villes, que remplit une plèbe frémissante d'idées chrétiennes, pour se réfugier à la campagne, en ses villas dorées, en ses plaisirs aimables, en la mélancolique contemplation, — sous le lointain grondement de la religion nouvelle — de ses dieux romains sur leurs autels de marbre, se remémorant les histoires croustillantes et délicieuses de ces divinités aux attributs divers, auxquelles on ne croit plus, après n'y avoir jamais cru d'ailleurs. C'est la chasse, l'équitation, les meutes de chiens dont on conserve la généalogie, les jeux de paume et de palestre, les jeux de dés, les étuves, le frigidarium ; des lectures faciles sur des lits tendus de peaux de loups ; de longs repas où les tétines de truie s'arrosent de vin de Falerne, au son de la cithare et des flûtes paréniennes.

Cependant les curiales, ni les prêteurs, ni les duumvirs, ni même le « défenseur » qui a remplacé les duumvirs, ne gouvernent plus les cités : elles sont gouvernées par les évêques que le peuple a élus, parlant la langue du peuple, prêchant la religion du peuple. Le peuple de France brise ses entraves. Le voici à la lumière : écoutez sa voix. Il n'avait plus parlé depuis Vercingétorix, depuis Comm l'Atrébate et Corre le Bellovaque, sauf en de pauvres révoltes étouffées dans le sang, — il parle un instant : écoutez-le bien, car dans peu de temps sa belle voix sera couverte d'un vacarme barbare, jusqu'au jour où, sur le déclin du x^e siècle, il reparaitra maître de ses destinées pour dérouler enfin librement, et jusqu'à nos jours, la plus belle de toutes les histoires.

En constatant cette renaissance du monde occidental sur la société gallo-romaine dont on signale la décadence, on ne réfléchit pas que cette société n'est pas entrée en décadence pour la raison qu'elle n'a jamais été plus haut qu'en cette fin du iv^e siècle. Elle a toujours été factice, artificielle, après s'être déracinée du fond populaire, pour vivre d'une culture étrangère. Le monde aurait été régénéré par les Germains. Leur action demeura super-

ficielle. Sur ce point, la démonstration de Fustel de Coulanges est sans réplique. Si cette société n'a pas été régénérée par les Germains, elle l'aurait donc été par le Christianisme. Ceci est déjà plus vrai; mais une doctrine ne vaut que par les hommes qui la font valoir, par ceux qui l'incarnent et dont elle est l'expression. Or, qu'est-ce que le Christianisme sur la fin du iv^e siècle? C'est le peuple de France qui le pousse avec la puissance et la vie qui sont demeurées en lui. En un tour de main il a jeté par terre la baraque romaine, qui n'avait que trop duré. Il n'en reste que des formes insignifiantes, des mots, des formules. La Gaule a été régénérée par les Gaulois.

De l'œuvre romaine ne subsiste que ce que le Christianisme a bien voulu en conserver : tout d'abord les cadres administratifs. Les évêchés se superposent aux cités, aux *civitates* romaines, les archevêchés aux provinces; mais nous avons vu que les cités romaines n'avaient été que la continuation des anciens pays où vivaient des peuplades gauloises. Puis les basiliques, où les chrétiens vont célébrer leur culte et qui seront d'ailleurs promptement transformées.

Quelques détails dans les cérémonies, comme celles du mariage : l'anneau, le voile nuptial, les couronnes sur la tête des époux ; et quelques détails du costume ecclésiastique : l'aube du prêtre vient de la tunique romaine, la chasuble de la pécule. C'est insignifiant. Dans ses écoles et ses monastères le Christianisme sauvera les débris de la culture romaine, la langue classique des écrivains ; épaves d'un grand naufrage.

Ajoutez les routes, elles-mêmes construites sur le tracé des chemins gaulois. Et voilà tout. Ce n'est rien. On parlera et on reparlera de la langue : le français, dit-on, est du latin. Et tout d'abord ce n'est pas le latin de la culture romaine : le latin dont le français serait venu n'a rien à voir avec Virgile et Cicéron, ni même avec le code, les pandectes et le digeste. Et qu'est-ce que les Gaulois en ont fait? Ils y ont mis leur génie, leur âme, leur tempérament; ils n'en ont gardé qu'une vaine carcasse. « La France, dit Jullian, n'a gardé la langue latine qu'à la condition de la mettre à son allure propre. » Nous parlons bien entendu du beau et pur français des chansons de geste et des fabliaux, des premiers chroniqueurs, du français de Villehardouin et de Joinville, et non de la langue qui commence à être déformée par les

écrivains bourguignons et flamands des **xiv^e-xv^e siècles**, **Froissard**, **Chastellain**, **Jacques de Guyse**, **Olivier de la Marche**, puis effroyablement saccagée par les humanistes de la Renaissance. Quels grands écrivains auraient été **Ronsard** et **Rabelais** s'ils n'avaient barbouillé leur langage de tant d'antiquité ! Dans son essence et sa structure, dans son génie propre, le latin se rapproche de l'allemand, avec ses déclinaisons, ses trois genres, la place des compléments dans la phrase et par le rôle de l'accent tonique, beaucoup plus que du français. Dire que le français de la Chanson de Roland viendrait du latin, c'est dire que la cathédrale de Reims ou le donjon de Coucy seraient nés Capitole et du forum. Au reste nous avons vu que le latin populaire avait été apporté en Gaule, non par les Romains mais par le Christianisme. « Qu'on ne parle plus du génie latin, s'écrie Jullian, qu'on ne fasse pas de la France l'élève de ce génie. Elle vaut mieux. »

Ne nous y trompons pas : le Christianisme, dans la Gaule du **iv^e siècle**, c'est une révolution, beaucoup plus semblable qu'on ne le croirait à la Révolution de 89 et fondée sur les mêmes principes, Liberté, Egalité, Fraternité. La violence en fut exclue, parce qu'elle ne fut pas conduite par des politiciens ambitieux, avides de pouvoir et de biens ; elle fut toute de foi, d'enthousiasme et de cœur. Loin de se faire par l'ambition, elle se fit par le dévouement, par la renonciation, par le sacrifice : saint Martin.

« C'est un étrange spectacle, écrit Camille Jullian, que celui de la Gaule à la fin du **iv^e siècle**. D'un côté les contingents étrangers, qui forment les armées de l'Empire ; de l'autre côté la société romaine, toute civile, on peut même dire tout intellectuelle, qui donne aux hommes d'étude la meilleure partie de la richesse et de l'autorité » ; — mais cette autorité passait aux mains des évêques. Entre les armées barbares, d'une part, et de l'autre la société romaine intellectuelle et sans influence, — la masse du peuple, ce qui vit, comme dit Jullian, en dehors de la culture latine, plèbe et paysans, le peuple gaulois, vient de se retrouver sous l'égide du Christianisme.

Camille Jullian, encore, le dit en termes parfaits : « Rome après avoir privé la Gaule de son existence nationale, a aboli jusqu'aux œuvres et au souvenir de son histoire. Elle l'a frappée dans son présent, elle l'a effacée dans son passé, elle l'a retardée dans ses destins naturels.

« Mais la nature finit toujours par s'imposer aux hommes et les

morts par se rappeler aux vivants. Rome n'avait pu détruire les énergies propres à la Gaule ni celles qu'y avait fondés le travail incessant des générations disparues. Ces énergies vont se montrer et agir à nouveau lorsque l'Empire romain s'affaiblira à son tour. »

Les agents de la Révolution de 1789 seront les élus du peuple composant les Assemblées nationales, Constituante, Législative, Convention ; les agents de la révolution chrétienne du iv^e siècle sont les élus du peuple, l'évêque dans chaque cité. L'évêque est le souverain municipal. Les « défenseurs » élus par la curie, les « comtes » nommés par l'Etat, disparaissent auprès de lui. Au reste les défenseurs, revêtus de la première et plus importante dignité de la cité, sont en fait à la nomination de l'évêque, par l'influence que celui-ci exerce sur l'assemblée qui les élit et dont il est le président. Il en allait de même de la nomination des curateurs. Au iv^e siècle, l'évêque a dans ses mains le seul pouvoir vraiment fort en Gaule, parce que ce pouvoir est le seul qui repose sur des assises populaires. Il dirige l'administration de la cité, rend la justice, assure le ravitaillement de la population.

Le Christianisme triomphant rencontrait cependant encore des adversaires. Au témoignage de Salvien « Minerve continuait à être en honneur dans les écoles, Vénus au théâtre, Neptune dans les cirques, Mars dans les amphithéâtres et Mercure dans les palestres ». Mais ce n'était plus que littérature. Plus grave était l'opposition des vieilles divinités gauloises : sanctuaires écartés sous les hautes ramures, desservis par des prêtres qui vivaient du culte proscrit. Les emblèmes des divinités rustiques continuent d'être promenés à travers champs pour la bénédiction des moissons sous de grands pailles blancs ; les lacs continuent de recevoir des offrandes et si les sacrifices ne font plus couler le sang humain, du moins sont-ils nombreux encore en l'honneur des divinités légendaires. Et l'on comprend l'obstination des chrétiens à traquer ces survivances tenaces, non seulement en proscrivant les vieilles pratiques druidiques, mais en s'efforçant de faire oublier la langue même dont se servaient les sectateurs du culte condamné.

Les évêques des cités allaient trouver des adversaires d'un autre ordre dans les moines des grands monastères qui prennent dans la Gaule du iv^e siècle un prodigieux développement.

Saint Martin est évêque et moine ; mais les autres évêques verront une concurrence dans l'œuvre des monastères. Ils essaient d'étendre sur eux leur autorité ; les moines se rebiffent. Cassien

recommande aux moines d'éviter les femmes et les évêques. Ce conflit entre séculiers et réguliers ira se développant avec des alternatives diverses ; évêchés et monastères n'en réaliseront pas moins une œuvre commune : les écoles épiscopales et l'activité littéraire des monastères ; les grands travaux entrepris par les évêques pour la défense, l'extension, l'assainissement des villes et les magnifiques défrichements opérés par les moines ; les idées morales qu'ils répandront les uns et les autres avec une égale ardeur et un égal succès. La société que nous verrons surgir au Moyen Age sera leur œuvre en grande partie.

Les uns et les autres, évêques et moines, se trouvent au reste unis dans la lutte contre l'Arianisme. Nous touchons à l'un des événements de l'époque les plus considérables et qui entraînera les plus importantes conséquences.

L'Arianisme prit naissance à Alexandrie vers 318. Il s'agissait d'expliquer le mystère de la Trinité composée de trois personnes dont chacune est Dieu et qui, à elles trois, ne forment qu'un seul Dieu. Tertullien avait enseigné que le Christ était une émanation du Père, « procédé de Dieu avant la création du monde, mais non de toute éternité ». — « Dieu exista avant tout ce qu'il a créé, il n'a donc pas été toujours Père. Il ne pouvait l'être avant la naissance du Fils. Il fut un temps où le Fils n'existait pas. » Nous ne songeons pas à entrer dans une discussion théologique. Disons seulement que la doctrine de Tertullien fut reprise par Arius, contrairement à Origène qui affirmait que le Verbe, c'est-à-dire le Christ, avait existé de toute éternité comme son Père. Origène niait par ailleurs que le Fils fût de la même essence que le Père.

Après avoir adopté la doctrine de Tertullien, Arius adopta également cette seconde partie de la doctrine d'Origène. Alexandre, évêque d'Alexandrie, partit en guerre contre lui. La lutte est engagée. Le Christ était-il dans ses origines éternel comme le Père et de la même substance que lui, ou bien n'en était-il qu'une émanation ?

Voilà l'épisode théologique qui aura une si prodigieuse action sur la destinée du monde et plus particulièrement de notre pays.

De nos jours encore, en Abyssinie, les brigands qui détroussent les caravanes, entre deux pillages et plusieurs assassinats, la nuit autour du feu de bivouac, discutent avec passion sur la consubstantialité.

Les origines d'Arius sont obscures. Il serait né en Lybie ou en

Cyrénaïque dans la seconde moitié du III^e siècle (entre 256 et 270). Il fut ordonné prêtre et faillit être élu évêque d'Alexandrie vers 312. Alexandre l'emporta.

C'est d'une explication de la Trinité, donnée en 318 par l'évêque d'Alexandrie, dans une assemblée de son clergé, que sortit la doctrine d'Arius. Alexandre s'efforçait d'expliquer à ses prêtres comment les trois personnes, les trois dieux de la Trinité, ne faisaient qu'un seul dieu. Arius se donna beaucoup de peine pour comprendre les déductions de son évêque ; ce fut de sa part un très grand tort. Il ne comprit pas. Il lui semblait impossible, si le Père, comme l'assurait son évêque, avait engendré le Fils, qu'il ne lui fût pas antérieur ; il lui semblait impossible également que le Fils fût de la même substance que le Père, Dieu étant par définition seul de son espèce et indivisible. Et là-dessus il se mit à organiser des conférences où il cherchait à démontrer que le Verbe, c'est-à-dire le Fils, avait été créé par le Père. « C'était donc une créature », lui objectaient ses contradicteurs.

L'évêque Alexandre réunit un concile, plus de cent évêques venus d'Egypte et de Lybie. La majorité opina avec l'évêque Alexandre que le Verbe avait existé de toute éternité comme le Père ; la minorité partagea l'opinion d'Arius. Cette dernière voyait ses partisans grandir en nombre, évêques, prêtres et sectateurs de toute sorte, parmi lesquels « sept cents vierges ». Arius les réunit et fonda une église particulière.

Arius paraît avoir été un homme charmant, grand, mince, le visage pâle, comme éclairé d'une flamme intérieure ; l'expression du regard et de la voix était d'une douceur extrême. En sa limpide mélancolie, il avait le don de persuader. Il était poète et musicien. Il mit sa doctrine en refrains familiers et divers, qui convenaient, les uns aux pêcheurs, les autres aux tourneurs de meules, ceux-ci aux voyageurs de commerce, ceux-là aux bateliers ; refrains qui s'adaptaient aux timbres populaires. Ses nombreux disciples les chantaient à table, à la fin des repas.

La doctrine d'Arius fut partagée par des empereurs, par le grand Constantin ; elle obtint l'approbation de plus d'un concile, d'un pape même, Libère, et que le martyrologe met au rang des saints. Les missionnaires ariens convertirent les Wisigoths, les Ostrogoths, les Burgondes et les Lombards ; mais le charmant empereur Julien dégoûté de toutes les chamailleries entre Ariens et Orthodoxes, planta là le Christianisme, pour revenir aux petits hibous de

Minerve, aux levriers de Diane et aux blanches colombes de Vénus.

L'histoire de l'Arianisme est passionnante. Nous ne pouvons la suivre ici ; mais constatons ceci : quand les Francs arriveront en Gaule, païens hirsutes et sanguinaires, ils trouveront tous les évêques du pays partageant la doctrine orthodoxe qui déclarait le Fils né de toute éternité et consubstantiel au Père, tandis que les chefs des diverses principautés, qui s'étaient constituées entre le Rhin et les Pyrénées, suivaient la doctrine arienne.

Grands domaines et colonat.

La fin du iv^e siècle est marquée par le démembrement de l'Empire romain. A la mort de Théodose (395) le gouvernement est partagé entre ses deux fils, Honorius et Arcadius. Arcadius, empereur d'Orient, résidera à Constantinople ; Honorius, empereur d'Occident, résidera à Rome, ou plutôt à Milan. A Milan il s'occupera surtout de sa basse-cour : à Rome il donnera, en 403, le dernier des combats de gladiateurs dont il soit fait mention. En Gaule son autorité n'existe plus que de nom. L'Eglise chrétienne a tiré à elle les forces vives de la nation ; la seule puissance qui subsiste à côté d'elle, est celle de l'aristocratie foncière.

L'aristocratie foncière s'est développée après le désastre de 276 : le sol lui restait. Elle a reconstruit ses villas sur un plan nouveau. Dans le pays en ruine, le grand domaine s'étend d'autant plus facilement que les domaines voisins sont plus délabrés. Privées de ressources, les propriétés moyennes et les petites propriétés se laissent absorber. Les lois du code Théodosien essaient de réagir : elles menacent de confisquer les terres qui se seront agrégées au grand domaine ; elles édictent une amende de 40 livres d'or contre le grand propriétaire pour chaque domaine d'importance secondaire qu'il aura pris sous son *patronage*. Mais les grands propriétaires étaient devenus plus puissants que les lois, ou, pour mieux dire, dans leur domaine, ils faisaient la loi.

Ausone, Paulin de Pella décrivent les terres domaniales des iv^e-v^e siècles. Pour arriver à la villa où demeure le seigneur, on traverse les hameaux où s'agglomèrent les cases des serfs et des colons. Le palais seigneurial, s'appelle *prætorium*, le prétoire, mot caractéristique, auquel les Romains attachaient l'idée de pou-

voir judiciaire et de commandement militaire. Le domaine, comme plus tard le fief féodal, contient tout ce qui est nécessaire à la vie du maître, du seigneur, — du *baron* dira le Moyen Age, — et des siens : demeure principale, la villa, — le Moyen Age dira le *palais* — celles pour les esclaves, villages habités par les serfs et les colons ; granges, greniers, celliers, étables ; moulins, fours, pressoirs, forges, ateliers ; de petites manufactures où les femmes tissent et cousent les vêtements. Telle grande villa giron-dine, comme celle que le préfet du prétoire, Pontius Paulinus Léontius, fit construire sous Constantin (première moitié du iv^e siècle) non loin de Bordeaux, apparaît comme une petite ville, entourée de fossés profonds, de remparts élevés et renforcés de hautes tours. On y trouve des magasins d'approvisionnement qui permettront de soutenir un siège. Refuge ouvert aux habitants d'alentour. N'est-ce pas un château féodal ? Au fait, la villa Léontienne en porte le nom : on l'appelle *burgus*, « burg » du mot germanique ; on la nomme aussi *castellum*, château fort.

Le maître de la villa porte le titre de « sénateur » par lequel on en arrive à désigner généralement les riches propriétaires fonciers. Le « sénateur » est le « baron » du iv^e siècle. Il vit dans sa villa, entouré de ses clients, — les « nourris » des xi^e-xii^e siècles, — auxquels il joint ses affranchis, ses esclaves.

Le « sénateur » s'occupe de l'exploitation de son domaine, de l'exploitation agricole surtout, s'entretient des labours et des semis avec ceux qui en ont la charge, traçant les plans des irrigations et en dirigeant les travaux, faisant couper et engranger les foin, surveillant les vendanges et ne dédaignant pas de mettre lui-même la main à la charrue. On verra, lors des incursions wisigothiques, tel de ces « sénateurs » fonciers, lever à ses frais un corps de cavalerie et mettre les agresseurs en fuite ; un autre équipera sur ses domaines une véritable armée, comptant l'effectif d'une légion entière. Car le caractère militaire de ces « sénateurs » gallo-romains, sur cette fin du iv^e siècle, doit être souligné. A côté de son exploitation rurale et de tout le travail industriel nécessaire à sa subsistance, et à celle de son peuple, il entretenait d'une manière permanente, une troupe armée. Jacques Flach écrit que sa double qualité de seigneur foncier et de général d'armée ne saurait faire doute. La troupe est formée de sa *familia* — la mesnie du xi^e siècle — esclaves, colons et clients libres : ces derniers, les vassaux. Les clients libres — les vassaux — servent

à cheval, les autres à pied. Les membres de la *familia* sont liés au « sénateur » par un serment, comme les vassaux le seront au suzerain. Au besoin le « sénateur » leur adjoindra des mercenaires. Ayant la force, il aura le droit ; il usurpera et exercera une autorité que nul n'est plus capable de lui disputer ; il sera, non seulement propriétaire et capitaine, mais, à son désir, législateur et justicier.

Physionomie du seigneur féodal des *x^e* et *xii^e* siècles. Un dernier trait complète la ressemblance : l'extension du patronat par les liens de la vassalité.

« Le faible, dit Salvien, se donne à un puissant pour que celui-ci le défende et le protège. » Salvien s'en indigne. Les détails qu'il nous donne sont des plus précis :

« Pour obtenir cette protection, il faut qu'un malheureux remette à celui de qui il recherche l'appui, presque tout ce qu'il a. La protection donnée au père coûte aux enfants leur héritage. Une infinité de malheureux sont ainsi dépouillés de leur petit avoir. » Et, qui pis est, ces pauvres gens doivent continuer de payer des impôts pour un bien qu'ils n'ont plus. Car on ne laisse pas de les taxer comme auparavant.

La population libre va ainsi se réduisant. Des bourgs entiers réclament le patronage d'un suzerain. D'une vive lumière s'éclaire ici la formation de la féodalité médiévale ; mais celle-ci sera animée d'une force morale, d'où jaillira, en un admirable accord fait d'une réciprocité de droits et de devoirs entre le fort et le faible, la vie sociale la plus féconde.

A ce mouvement de concentration entre les mains des grands, les empereurs voudraient donc s'opposer ; mais, pour empêcher les *minores* — comme dira le Moyen Age — de rechercher la protection d'un plus puissant aux dépens même de leurs biens et de leur liberté, l'Etat romain aurait dû les protéger lui-même ; il n'en était plus capable.

« Les peuples de la Gaule, écrit Zosime, se détachaient de l'autorité romaine ; ils cherchaient à se suffire à eux-mêmes, combattant pour leur intérêt et renvoyant les fonctionnaires romains pour se gouverner à leur convenance. »

Et de ces rapports si nombreux entre le grand domaine gallo-romain des *iv^e-v^e* siècles et le fief des *xi-xii^e* siècles, il apparait que celui-ci fût issu de son aîné, qu'il en fût le prolongement, la transformation tout au moins. Conclusion qui vient

naturellement à l'esprit. La plupart des historiens se sont laissés séduire par elle. Nous résistons.

Nous avons vu la féodalité constituée en Gaule, au temps de César, toute semblable à ce qu'elle sera au Moyen Age. Après César elle a été détruite par plusieurs siècles de domination romaine : la féodalité gallo-romaine des iv^e-v^e siècles n'en est certainement pas issue ; de même, la féodalité des xi^e-xii^e siècles ne naîtra pas de celle des iv^e et v^e siècles. Des circonstances semblables produisent des effets analogues. Dans l'insécurité et en l'absence d'une protection assurée par l'État, se forment les patronats locaux : la puissance publique se fragmente entre des mains particulières et dans les mêmes conditions ; la nature humaine est simple et passe toujours, en des circonstances semblables, par une semblable évolution.

Les fermiers sont devenus des colons. Le colon n'est pas un esclave, ni même un serf. Il est qualifié d'homme libre ; mais il ne peut quitter sa terre, pas plus que le soldat ses enseignes. Il a d'ailleurs tous les droits du citoyen, comme le soldat. C'est un homme libre, mais enchaîné — la loi parle du *nexus colonarius*, du lien colonial.

Cette condition avait de grands inconvénients : ils sautent aux yeux ; elle avait ses avantages. Le colon ne peut abandonner son petit domaine, mais celui-ci lui est assuré. Nul propriétaire n'a le pouvoir de l'en évincer. Et par ce qui précède on se rend compte de la valeur d'une pareille garantie. Le propriétaire qui vend son domaine, vend quand et quand le travail de son colon qu'un changement même de propriétaire ne peut éloigner.

Le colon se marie à son désir, pourvu que ce soit avec une femme du même domaine. « Le « formariage » n'est pas admis, à moins d'accord entre les possesseurs des deux exploitations auxquels les futurs conjoints sont attachés, accords qui se faisaient aisément par échanges de personnes. Le fils du colon était obligatoirement colon et sur le même domaine.

Le maître ne peut détacher son colon de la parcelle de terre qu'il cultive ; il ne peut pas non plus lui faire faire œuvre d'artisan, ou le contraindre à le servir personnellement, ou l'envoyer cultiver un autre lot du domaine. Le colon ne figure pas parmi les troupes d'esclaves ou de mercenaires qui font les récoltes ou les vendanges, sous la direction du « moniteur ». Le colon travaille à son gré sur la terre à laquelle il est attaché, à la seule

condition de donner au maître une partie des produits qu'il récolte. On voit des colons aller vendre au marché de la ville prochaine, à leur profit, les produits de leur culture qu'ils se sont réservés.

On devenait « colon » après une prescription trentenaire. Un fermier qui cultivait une terre déterminée depuis trente ans et plus, en faisait désormais partie intégrante. Parmi ces colons, à dater de la fin du III^e siècle, beaucoup de Germains auxquels des terres ont été individuellement concédées sous la condition qu'ils les mettraient en culture.

Les obligations du colon vis-à-vis de son patron varient beaucoup : tantôt ce sont des redevances en nature et tantôt en argent, parfois des corvées ; mais une fois établies, elles ne sont plus modifiées. Constantin interdit expressément au propriétaire d'exiger de son colon des redevances différentes de celles que celui-ci a coutume de payer. Et c'est ainsi que le sort des colons peut être très différent suivant les circonstances : ceux-ci exploitent des fermes importantes et prospères, d'où ils tirent une large aisance ; ceux-là souffrent de la misère en des conditions que le travail le plus acharné ne saurait rendre suffisamment rémunératrices.

À côté de la classe des colons celle des affranchis, anciens esclaves qui, dans des conditions très variables, avaient obtenu la liberté. L'ancien esclave devenu libre continuait de porter l'empreinte de son origine. Les affranchis devinrent très nombreux en Gaule au IV^e siècle. Ils avaient une place à part dans la société où ils ne laissaient pas de jouir d'une certaine considération. La condition des affranchis semblait même supérieure à celle des plébéiens. Ils étaient montés à la liberté par leur travail, leur intelligence, leur adresse et semblaient former une manière d'aristocratie populaire. On sait la grande place que les affranchis tinrent à Rome. Beaucoup de nobles Romains en prenaient ombrage. C'est en grande partie pour critiquer le rôle des affranchis dans l'Empire que Tacite écrivit sa *Germanie*.

Le lien ne se rompait pas entre l'affranchi et son ancien patron. L'affranchi continuait moralement à faire partie de sa famille. Il venait prier aux autels de la *gens* patronale, veillait à l'entretien des sépultures où son ancien maître reposait avec ses aïeux. Sous des formes diverses il continuait de lui rendre hommage.

Au rang inférieur de la société, les esclaves. Leur condition

cependant n'était pas toujours misérable. Il y en avait d'un caractère familial, attachés à la même maison de père en fils. Entre eux et leurs maîtres se créaient fréquemment des liens d'affection et de dévouement. Il arrivait que l'esclave fût enterré dans la sépulture familiale auprès de celui qu'il avait servi. Les inscriptions funéraires en font mention. Sur plus d'un autel se lit une invocation aux dieux par celui qui l'a fait ériger, les priant « pour son fils et pour son esclave ».

Les riches comptaient des esclaves par centaines. De modestes familles avaient une famille d'esclaves attachée à leur maison. Les occupations auxquelles ceux-ci étaient voués, variaient à l'infini, depuis les beaux-arts, les lettres, la musique et la danse, jusqu'aux labeurs les plus grossiers.

L'Eglise n'a pas proscrit cette forme de la servitude. On vit des clercs, des monastères avoir des esclaves et les conciles aviser aux moyens de leur en assurer la possession; mais l'Eglise s'est efforcée d'adoucir leur sort. Par le fait seul qu'elle proclamait l'égalité des hommes devant Dieu, en une société où la foi naissante était très vive, elle a fait beaucoup pour leur émancipation à venir; et, par cette voie, l'esclavage rural est devenu le servage de la glèbe. La transformation ne s'est pas faite tout à coup, en vertu d'une loi, d'une ordonnance souveraine, d'un accord général. Nous avons vu les esclaves travailler par troupes sur le grand domaine : il arriva fréquemment que l'un ou l'autre d'entre eux fût attaché à la culture d'une parcelle déterminée : l'esclave était devenu serf. Et, par un mouvement inverse, plus d'un colon libre, fixé héréditairement à la culture d'un morceau de terre, a vu sa tenure se transformer en servage, ne fût-ce que dans les circonstances où, la terre qu'il cultivait ne suffisant plus à le nourrir, il se trouva désirer lui-même ce changement de condition.

Enfin, en dehors des différentes classes sociales que nous venons de passer en revue, la plèbe proprement dite, celle des villes et celle des campagnes, vivait hors des cadres indiqués. Nous sommes peu renseignés sur elle. Seuls les riches écrivaient, ou du moins on n'écrivait que pour eux. Ils pouvaient encore s'intéresser aux colons, aux affranchis, voire aux esclaves qui faisaient partie de la hiérarchie sociale dont ils formaient, eux, les riches, l'étage supérieur; mais ces masses vagues, flottantes, sans lien avec eux, ne pouvaient d'aucune façon les intéresser.

BIBLIOGRAPHIE. Œuvres de Catulle, Jules César, Cicéron, Dion Cassius, Jordanès, Plutarque, *Vie de César*, Sidoine Apollinaire, Strabon, Suétone, *Vie de César*, Tacite, éditions diverses. — Barthélemy, *Alesia, son véritable emplacement*, ap. *Rev. des questions hist.*, 1867. — Ernest Desjardins, *Géographie hist. et administ. de la Gaule romaine*, 1876-93. — Aug. Longnon, *Études sur les pagi de la Gaule*, 1869. — Am. Thierry, *La Littérature profane en Gaule au IV^e siècle*, *Revue des Deux Mondes*, 1873. — Boissier, *les Rhéteurs gaulois au IV^e siècle*, *Journal des savants*, 1884; réimprimé dans *la Fin du paganisme*, 1891. — Camille Jullian, *l'Avènement de Septime Sévère et la bataille de Lyon*, *Rev. hist.*, 1889. — Julien Havet, *les Origines de Saint-Denis*, ap. *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1890. — Am. Thierry, *Hist. de la Gaule sous la domination romaine*, 4^e éd., 1878. — Hirschfeld, *Lyon in der Römerzeit*, 1878. — Cam. Jullian, *Ausone et son temps*, 1891. — Friedländer, *Gallien und ihre kultur unter die Römer*, *Deutsche Rundschau*, 1877. — Fustel de Coulanges, *la Gaule Romaine*, 1891. — Cam. Jullian, *Gallia, tableau sommaire de la Gaule sous la domination romaine*, 1892. — Jullien, *le Fondateur de Lyon, Munatius Plancus*, 1892. — Cam. Jullian, *Ausone et Bordeaux*, 1893. — Hirschfeld, *Aquitanien in der Römerzeit*, 1896. — Mohl, *Introduction à la chronologie du latin vulgaire*, 1899. — Mohl, *les Origines romanes*, 1900. — R. Holmès, *César's conquest of Gaul*, 1899. — Guglielmo Ferrero, *Grandeur et décadence de Rome*, 1903 sq, 5 vol. — C. Bayet, *le Christianisme*, dans « *Hist. de France* » dir. par E. Lavisse, 1903. — Em. Espérandieu, *Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine*, 1907-1910, 3 vol. — Cam. Jullian, *Hist. de la Gaule*, 1908 sq., 6 vol. — Bonnard, *la Gaule thermale*, 1908. — [Maxime Petit], *Histoire de France illustrée*, 1909. — De Pachtere, *Paris à l'époque gallo-romaine*, 1912. — J. Morin, *la Verrerie en Gaule sous l'empire romain*, 1913. — Fr. Cumont, *Comment la Belgique fut romanisée*, *Ann. Soc. archéol. de Bruxelles*, 1914. — Cam. Jullian, *Vercingétorix*, 6^e éd., 1914. — Cam. Jullian, *De la Gaule à la France*, 1922. — Aug. Longnon, *la Formation de l'unité française*, 1922. — P. Imbart de la Tour, *Histoire politique des Origines à 1515*, dans « *Hist. de la Nation française* » dir. par Gabr. Hanotaux [1922]. — Camille Jullian, *le Paris des Romains*, 1925.

CHAPITRE IV

LES MÉROVINGIENS

Les grandes invasions. — Les Alamans occupent l'Alsace. — Les Francs s'emparent de Cologne et de Trèves (418). — Clodion. — Les Burgondes installés à titre d'hôtes dans la vallée du Rhône et les Francs au Nord de la Somme. — Les Huns d'Attila. — Aétius. — Sa victoire aux Champs Catalauniques (4 juin 451). — Clovis. — Histoire de son règne. — Comment il se fit catholique et conquiert une partie de la Gaule. — Sainte Clotilde; Grégoire de Tours. — Un grand prince : Théodoric, roi des Ostrogoths. — Ses lettres à Clovis. — Intervention de l'empereur d'Orient. — L'aristocratie gallo-romaine n'est pas dépouillée de ses terres. — Les fils de Clovis. — Caractère de chacun d'eux. — Ils se partagent le royaume paternel, que l'un d'eux, Clotaire, après la mort de ses frères, réunit entre ses mains. — Le grand homme de la bande : Théodebert, petit-fils de Clovis. — Ses expéditions en Italie; ses visées sur le trône d'Orient. — Nouveau partage entre les petits-fils de Clovis. — Un dilettante sanguinaire : Childéric, roi de Neustrie. — Galswinthe. — Frédégonde. — Brunehaut. — Meurtre de Galswinthe. — La guerre de Childéric contre son frère Sigebert, roi d'Austrasie. — Gontran, roi des Burgondes. — Clotaire II seul roi. — Supplice de Brunehaut. — Le bon roi Dagobert. — La décadence Mérovingienne. — Maires du Palais et rois fainéants. — Les évêques : leur autorité, leur puissance, leur action morale, politique et sociale. — Ils sont les vrais chefs du peuple. — Les grands domaines mérovingiens et l'immunité.

Les grandes invasions.

Nous avons vu les Germains pénétrer pacifiquement en Gaule, en dehors de leurs terribles invasions. Etablis en qualité de colons, ils y vivaient sous la protection des lois romaines, mais considérés comme des citoyens d'un rang inférieur. La loi interdisait le mariage d'un Gaulois avec une Germaine, comme elle l'interdisait entre un homme libre et une esclave.

Les Germains se présentaient en grand nombre sur les frontières, pour demander à être admis dans les cadres de l'Empire romain. En 370, l'empereur Valentinien fait savoir aux Burgondes qu'il serait désireux de recruter quelques milliers d'hommes parmi eux. Il s'en présenta 80 000 qu'on s'empressa de renvoyer.

Les lètes — de la racine qui se trouve dans l'allemand *leute*, gens, — formaient des groupes de Germains d'une basse condition, qui étaient agrégés aux armées romaines et établis en masses compactes sur les territoires qu'ils avaient mission de défendre. D'autres y étaient répartis en tribus d'agriculteurs, mais sous condition du service militaire. Nombre d'entre eux devinrent citoyens romains. On en vit qui, après avoir quitté leurs noms germaniques, parvinrent aux plus hautes situations. Les tribus de lètes cantonnaient principalement sur les frontières, mais on en trouve jusque dans les pays de Noyon, de Reims, du Mans, de Bayeux et de Coutances, de Clermont en Auvergne et le Rennes.

La garde personnelle des empereurs en arriva à être composée en grande partie d'étrangers, de Germains surtout. Ceux-ci eurent ainsi grande influence jusque sur l'élection du chef de l'Etat. Ce sont des auxiliaires germains qui, l'an 360, à Paris, proclament empereur-auguste Julien l'Apostat. Ils l'élèvent sur le savoir, en faisant sonner leurs boucliers, à la mode de leur pays.

La « grande invasion » commence en 405. La plus importante des nations germaniques, les Suèves, conduits par Radagaise, dévale en Italie, où le fameux Stilicon lui inflige un sanglant échec en vue de Florence. Le mouvement est déclenché. Voici les Burgondes, les Vandales, les Alains (406-407), ces deniers de race scythique, venus du Caucase. « Presque tous les Alains sont beaux, légèrement blonds. Leur gloire est de tuer un homme. Ils font trophée des peaux enlevées aux crânes des vaincus. Ils ne fréquentent aucun temple. Leur dieu est un glaive planté dans le sol (Ammien). »

Les Alamans occupent l'Alsace : « Des peuples innombrables, écrit saint Jérôme, ont envahi la Gaule, des Alpes aux Pyrénées, de l'Océan au Rhin : Quades, Vandales, Sarmates, Alains, Gépides, Hérules, Saxons, Burgondes et Alamans. Mayence est pris, saccagé, des milliers d'hommes sont massacrés dans l'église. Worms succombe. Reims, Amiens, Arras, Théroutanne, Tournai, Strasbourg tombent aux mains des étrangers. L'Aquitaine, la Lyonnaise, la Narbonnaise sont ravagées ». Un flot dévastateur traverse l'Aquitaine florissante, passe les Pyrénées, se répand en Espagne.

Les Francs dégagent leur domination de ses liens avec l'Em-

pire. Ils s'emparent de Cologne et de Trèves (418). « J'ai vu, écrit Salvien, la terre jonchée de corps morts, dont la puanteur empestait les vivants. » « Le ravage des Gaules a duré longtemps » (Stilicon).

Le siège du gouvernement recule de Trèves à Arles.

Voici les Francs en maîtres sur les deux rives du Rhin, de l'embouchure à la forêt hercynienne. Les veuves des meilleures familles gallo-romaines entrent au service de leurs femmes. Sous la conduite de Clodion, ils poussent jusqu'à la Somme ; mais à Hesdin-le-Vieux, aux bords de la Canche, Aétius les rejoint et leur inflige une grave défaite. Sidoine en parle avec détail : « En des coteaux voisins de la rivière, les Francs célébraient un hymen à la mode des Scythes. La jeune fille était blonde et blond le fiancé. En des chariots les apprêts du festin, les plats, les mets, des chaudrons regorgeant de victuailles sous des guirlandes de fleurs. » Le tout, y compris l'épousée, tomba aux mains des vainqueurs (436).

Et les liens romains sont renoués par Aétius qui laisse aux Francs leur nouvelle conquête sous condition d'un engagement de fidélité envers Rome et de lui fournir des soldats. Et voici les Francs établis parmi les indigènes dans les conditions coutumières : partage des demeures et du sol. Les Francs préféraient laisser aux Gallo-Romains leurs villes murillées pour s'établir à la campagne dans les grands domaines. Depuis plusieurs générations de nombreuses villas avaient été détruites ; les Francs les rétablissaient à leur façon.

Les Burgondes s'étaient installés dans le bassin du Mein. Ils arrivent sur le Rhin et prennent demeure dans la région de Worms. Ils y fondent un royaume devenu célèbre dans l'histoire littéraire par le poème des *Nibelungen* qui chante leurs hauts faits et leurs malheurs. Les *Nibelungen* ne nous ont malheureusement pas été conservés dans leur forme primitive. Dans leur rédaction actuelle, qui paraît dater du ^{xiii}^e siècle, ce n'est même plus un poème épique comme la Chanson de Roland et la Chanson de Guillaume d'Orange, mais un roman de chevalerie.

Des Burgondes on perd ensuite la trace jusqu'à l'année 435, où l'on voit Aétius leur infliger une défaite écrasante. Leur roi Gunther y trouve la mort. Aétius, cédant aux prières des vaincus, leur accorda la paix ; mais dès l'année 437, les Huns, conduits

par Attila, viennent égorger ce qui subsistait de la Cour des rois Burgondes et une partie du peuple. C'est la trame des *Niebelungen*. Les Burgondes étaient déjà convertis à l'Arianisme.

L'Empire romain accueillit la nation fugitive et lui fixa séjour sur les rives du Rhône. Les Burgondes y furent logés à titre de défenseurs du sol, à titre d'« hôtes », ce qui voulait dire de soldats.

Au désir des lois, les habitants devaient leur abandonner le tiers de leur habitation et de leurs esclaves, la moitié de leurs terres et de leurs bois. Les « hôtes » s'installaient avec femmes et enfants. Sur la fin du v^e siècle, on trouve les Burgondes vivant de la sorte en Savoie, en Dauphiné, dans le bassin de la Saône et sur le cours supérieur de la Loire, à Lyon et dans le Lyonnais. Ils paraissent avoir été de tous les Germains les moins rudes. les plus malléables aux formes d'une civilisation nouvelle. Ils étaient travailleurs et se plaisaient dans une vie sédentaire. Sidoine Apollinaire, évêque et poète, ne se plaint pas du contact de ces géants de sept pieds, n'étaient leurs chevelures cosmétiquées au beurre rance et l'odeur qu'ils dégageaient, une odeur d'ail et d'oignon.

Les Goths venaient des rives de la Baltique et de la Suède méridionale. Nous connaissons un peu mieux leurs faits et gestes car ils ont eu un historien, Jordanès. Au iv^e siècle, ils s'étendaient dans les plaines de la Russie méridionale et de la Roumanie actuelle, divisés en deux grandes nations, les Wisigoths ou Goths de l'Ouest, les Ostrogoths ou Goths de l'Est. Comme les Burgondes ils avaient été convertis à la religion chrétienne sous la forme de l'Arianisme.

Vers 376, Wisigoths et Ostrogoths sont envahis par les formidables vagues huniques et refluent sur l'Empire romain. Théodose les arrête. Après sa mort (396) Alaric, puis son beau-frère Ataülf (412) reprennent la marche conquérante. Ataülf parcourt le midi de la Gaule et l'Espagne. A Narbonne il épouse Placida, la fille de Théodose, sœur des deux empereurs, Arcadius et Honorius. Le nouvel époux offrait à sa femme en cadeau de noces, le butin fait à Rome sur les siens. Ataülf avait conçu l'ambition de défendre l'Empire romain ; mais il périt assassiné dès 415. Il eut pour successeur son frère Vallia auquel Honorius céda la contrée comprise entre Toulouse et l'Océan, avec Bordeaux et quelques villes des provinces voisines, aux conditions usuelles, nous vou-

lons dire à titre d'hôtes, défenseurs de l'Empire (419). Toulouse devint la capitale du nouveau royaume et qui va s'agrandir, acquérir Narbonne, puis Nîmes, passer les Pyrénées et s'étendre sur une partie de l'Espagne.

Comme les Wisigoths, toutes ces peuplades établies en Gaule avaient promis de servir fidèlement l'Empire et d'employer leurs forces à conserver gracieusement la majesté du peuple romain : *Majestatem populi romani comiter conservare*. Campements répandus en terre gauloise, comme les campements romains.

Les Gallo-Romains — ce fait est important — n'étaient pas sujets des nouveaux arrivants établis parmi eux, mais continuaient de ressortir à l'Empire,

Burgondes, Goths et Wisigoths semblent avoir fait bon ménage avec la population gauloise. A peine l'administration énergique de Julien avait-elle interrompu quelque temps les concussions des fonctionnaires impériaux. Goths et Wisigoths y mettaient plus de ménagements. « Les sujets de l'Empire qui ont passé sous leurs dominations, note Salvien, ne souhaitent rien moins que d'être obligés de retourner sous la domination romaine. » On voyait même des Gaulois quitter avec leur famille et leur modeste butin les parties du pays encore administrées par Rome pour venir s'établir parmi les Burgondes et les Wisigoths qui ne les accablaient pas également d'exactions et d'impôts.

Sur le premier quart du v^e siècle nous trouvons ainsi trois royaumes établis en Gaule : les Francs au Nord de la Somme, les Burgondes dans les bassins de la Saône, de la Haute-Loire et dans la vallée du Rhône; les Wisigoths dans le Sud, entre le Rhône et l'Océan. Les Alamans ont couvert l'Alsace; les Saxons, peuple de marins, ont essaimé sur les côtes, de l'Escaut à la Loire; enfin une nation celtique, issue de la Grande-Bretagne, vient occuper successivement par petits groupes la majeure partie de la péninsule armoricaine.

Rappelons que les Gallo-Romains étaient catholiques, les Wisigoths et les Burgondes ariens et les Francs des païens adorant Wotan, le Tonnerre, le Soleil, la Terre et la Lune.

Quant aux Huns, ils apparaissent, dans la seconde moitié du iv^e siècle, comme les plus redoutables des envahisseurs, épouvante des Germains eux-mêmes. C'étaient des Tartares. Ils étaient très vigoureux, portant une petite tête ronde, basanée, sur un gros cou. Coiffés de bonnets rabattus, ils étaient vêtus de tuniques en toile

et de culottes en peau de bouc. Un contemporain les compare à des cariatides, car ils marchaient le torse incliné « comme des bêtes à deux pieds », ce qui venait sans doute de leur vie à cheval.

« Ce peuple, écrit Ammien, est d'une férocité sans mesure. Ils couvrent les joues de leurs enfants de profondes blessures pour empêcher la barbe de pousser dans la suite. »

A en croire le même historien, les Huns ne savaient cuire, ni assaisonner leurs mets ; ils se nourrissaient de racines et de chairs crues. La cuisson consistait à tenir la viande un certain temps sous leurs cuisses tandis qu'ils étaient à cheval. Ils n'avaient pas de maisons bâties, « les évitant comme des sépulchres. » Les chariots leur servaient de demeures, seul abri de leur vie de famille. En fait d'art militaire, ils ne connaissaient que les ruées impétueuses, en grand tumulte, avec des cris furieux ; d'ailleurs très habiles à lancer des traits armés d'os effilés. Ils combattaient à l'épée et au lasso.

« Si vous demandez à l'un d'eux d'où il est, dit Ammien, il ne sait que répondre, né loin de l'endroit où il a été conçu, élevé plus loin encore. »

Leur chef, Attila, était grand, de vigoureuse stature, la poitrine large, l'air farouche, les yeux petits, très vifs, dans un mouvement perpétuel ; la barbe rare, le nez court et épaté, le teint noir et qui accusait la race. Il aimait la guerre qu'il faisait, non seulement en brave, mais en capitaine avisé. D'une rare intelligence, il était sûr en sa parole, fidèle à l'amitié, sensible aux prières.

L'historien Priscus, qui avait été envoyé vers Attila par Théodose le jeune, décrit son camp célèbre, en Pannonie (Hongrie) : une manière de bourg, fermé d'une enceinte en bois poli et luisant, dont les parties étaient assemblées avec tant d'art que l'œil n'en apercevait pas les jointures ; à l'intérieur de l'enceinte, au lieu de maison, des tentes en nombre infini, bien rangées. Chacune d'elles était spacieuse ; l'entrée en semblait un portique. Au centre, la tente d'Attila, plus grande que les autres, plus vaste, faite d'étoffes magnifiques.

C'est en 451 que les hordes sauvages franchissent le Rhin entre Worms et Bingen sous la conduite d'Attila. Le 6 avril, Metz est pris, incendié, les habitants sont massacrés. Paris est menacé. Dans une folle épouvante, les Parisiens voulaient fuir loin de leur ville, se réfugier au fond des bois : ils furent calmés, apaisés par la voix d'une jeune fille, sainte Geneviève. Gene-

viève aurait été une petite bergère de Nanterre : elle était peut-être de Nanterre, mais jamais — pas plus que Jeanne d'Arc — elle n'a été bergère. Ses parents étaient aisés, comme ceux de Jeanne d'Arc. En ce qui concerne Geneviève, l'erreur a été répandue au **xviii^e** siècle par la fausse interprétation d'une gravure allégorique où l'on voit Geneviève priant sur les murailles de Paris dont les habitants sont figurés par des moutons, tandis que, au dehors de l'enceinte, les Huns sont représentés par des loups. La menace sur Paris se dissipa. Troyes fut défendu par son évêque saint Loup et Orléans par son évêque saint Aignan, comme Metz l'avait été par son évêque Auctor. L'œuvre de l'épiscopat s'affirmait avec éclat. Aétius accourut en hâte avec les troupes qu'il put réunir. Francs, Bourguignons, Armoricaïns, Wisigoths venaient se ranger sous ses enseignes.

Cet Aétius a été l'une des grandes figures du temps. Depuis vingt ans on le voyait, infatigable, d'un bout à l'autre de l'immense Empire, barrant la route aux Barbares. Il était né en Mésie (Serbie-Bulgarie actuelles). Il avait, dans sa jeunesse, passé plusieurs années chez les Goths. Alaric, qui l'avait pris en affection, le forma au métier des armes ; après quoi il passa plusieurs années chez les Huns. De la sorte il apprit les mœurs, les côtés forts et les côtés faibles des Barbares. Ses talents d'administrateur et de diplomate égalaient son génie militaire. Aétius avait successivement vaincu les Wisigoths, les Francs, les Burgondes, les Bretons armoricaïns. « En lui, dit Jordanès, résidait toute la fortune de l'Empire. »

Attila assiégeait Orléans dont saint Aignan dirigeait la défense. Le 4 juin 451, Aétius le contraignit à lever le siège. La bataille décisive, la célèbre bataille des Champs-Catalauniques, fut livrée entre Troyes et Châlons-sur-Marne. C'est un des plus grands événements de l'histoire européenne, l'événement le plus considérable de l'histoire de France depuis le siège d'Alésia.

Attila ne commandait pas seulement à des hordes huniques, mais à des Ostrogoths, à des Gépides, à des Thuringiens, à des Alamans qui le suivaient à titre de sujets ou de tributaires. Aétius, lui, avait sous ses ordres des Francs — que commandait Mérovée — des Wisigoths, des Burgondes, des Saxons, qui lui obéissaient à titre de « soldats romains ».

Le sang coula en si grande abondance, écrit Jordanès, que le ruisseau dont la plaine est arrosée en fut transformé en

un torrent. Les soldats, que la soif y amenait, buvaient du sang.

Comme son armée fléchissait, Attila se retira dans son camp, qu'il avait fait entourer des mille chariots que les Barbares traînaient à leur suite. C'est là que Jordanès le peint, emmi les siens, « semblable au lion qui, pressé par les chasseurs, se tient à l'entrée de sa caverne, dont il n'ose s'élancer, mais qui fait encore trembler la forêt de ses rugissements ». On craignit de l'attaquer. Attila battit en retraite, sans négliger toutefois de sacrager en se retirant la ville de Trèves. L'an d'après, il se jeta sur l'Italie.

Trois années s'étaient écoulées depuis sa grande victoire, quand Aétius fut tué par l'empereur Valentinien III. Effrayé de l'enthousiasme dont il remplissait l'armée, Valentinien l'attira à la Cour et l'assassina de ses propres mains. L'un des plus grands Romains était tué par le chef de l'Empire, en jalousie de sa valeur.

On a pu dire qu'avec Aétius finissait l'histoire romaine.

Clovis.

Les Francs se divisaient, au ^v^e siècle, en deux groupes : les Saliens établis au Nord, dans les Pays-Bas, jusqu'à la Somme ; et les Ripuaires, les « riverains », cantonnés entre les rives du Rhin et celles de la Meuse, d'où leur nom.

Chacun de ces groupes était subdivisé en tribus, et chacune de ces tribus avait un chef que les écrivains ont appelé « un roi ». Monarques minuscules et qui font penser aux rois de l'Hellade homérique. Ennodius, évêque de Pavie, dit vers cette époque, à propos d'une armée commandée par Théodoric le Grand, que les rois Germains y étaient si nombreux qu'ils absorbaient à eux seuls les fournitures d'un district, sans parler de leurs hommes. L'historien allemand Junghans estime que le domaine des Francs était de la sorte, sous ses nombreux princes, morcelé à l'infini. »

Sur la tribu des Saliens, établie dans le Tournaisis, régnait depuis 481 un jeune chef nommé Clovis — ce qui veut dire Louis — arrière-petit-fils d'un certain Clodion qui, en fixant vers 440 les Saliens dans la région de la Flandre, du Brabant et du Tournaisis, avait clos pour cette peuplade l'ère des migrations.

Les historiens disent que « la guerre était le métier le plus ordinaire des Francs ». Parlant des Alamans, ces cousins germains des Francs, l'abbé Dubos écrit : « Ils faisaient le métier de courir l'Italie et d'y aller faire leur récolte l'épée à la main ». C'était pareillement le « train de vie » et le « métier » des Francs, mais ils ne l'exerçaient pas en Italie. Aux Alamans vaincus, Théodoric le Grand assignera des territoires sur la frontière septentrionale de ses Etats. Ennodius, lui écrit :

« Vous avez établi en Italie un corps d'Alamans. Vous les avez conservés en corps de nation, donnant à l'Italie pour ange tutélaire un peuple qui sans cesse y faisait des incursions. » Ce que Théodoric fera pour les Alamans, Aétius, maître de la milice romaine en Gaule, après avoir vaincu Clodion, l'avait fait pour les Francs.

Armée d'une qualité singulière et bien différente des armées modernes, vivant enmi les palus et les marais, dans ces forêts immenses qui couvraient la Belgique, la ténébreuse forêt « charbonnière » prolongement des Ardennes. Les Francs y vivaient peu nombreux, disséminés en petits groupes. Grégoire de Tours donne à Clovis 3 000 compagnons, chiffre sans doute exagéré. Les Francs s'adonnaient à la chasse dans leurs bois et à la pêche dans les rivières qui les traversaient. Ils avaient des cerfs apprivoisés pour attirer les cerfs sauvages. Ils pratiquaient l'élevé du bétail, des brebis et des chèvres, mais surtout de leurs grands cochons noirs, rudes et méchants. Nous avons vu combien, au ⁱⁱ^e siècle, la charcuterie de cette région était appréciée en Italie. Les Francs avaient des ruches à miel auxquelles ils attachaient un grand prix. Leur agriculture, dans les clairières agrandies par la hache et à la lisière des bois, était toute primitive, en grande partie aux mains des femmes. Les Francs pratiquaient « la guerre » à la manière de leur temps, en dehors des combats passant leur temps à boire, à jouer à des jeux de hasard entremêlés de batteries et de jurons.

Détails qui permettent, semble-t-il, de reconstituer un tableau d'ensemble. Dans les premiers temps de leur vie en Gaule les Francs en leur rudesse constituaient, de la manière la plus caractéristique, ces peuples jeunes, au début de leur développement, agriculteurs et guerriers, paysans et soldats qui, en dépit de leurs beuveries, jeux de dés, querelles brutales et jurons grossiers, n'en possèdent pas moins les vertus propres à des progrès ultérieurs dans la civilisation.

Une industrie embryonnaire était l'œuvre des esclaves, des malheureux qu'ils avaient enlevés, au cours de leurs « guerres », chez des peuples plus civilisés.

Dans cette industrie, la partie préférée était l'orfèvrerie. De même que les premiers Romains avaient choisi pour enseigne la louve et les Gaulois le sanglier, les Francs avaient pris pour enseigne l'abeille. On trouvera dans le tombeau de Childéric, lès Tournai, des abeilles en or ciselé. Quelques historiens ont vu, dans la fleur de lis des Capétiens, une fruste déformation de l'abeille des Francs. Il est vraiment curieux que Napoléon I^{er} ait de nouveau remplacé la fleur de lis par l'abeille.

Les Francs étaient vêtus d'une espèce de mantille, mi-partie lin, mi-partie cuir, qui leur descendait fort bas, couvrant la moitié des jambes, sous laquelle une blouse à manches étroites et les braies s'ajustaient au corps. Ils étaient surchargés d'anneaux, de bracelets, de bagues. Leurs femmes portaient des colliers faits de petites boules d'or ou d'ambre ou de verroterie. Les Francs avaient le visage rasé, ne conservant que la moustache. Leurs cheveux, généralement blonds ou roux, étaient réunis en touffes sur le sommet du front. Ils gardaient ainsi les cheveux longs sur le haut de la tête et coupés courts sur l'arrière. Seuls les membres de la famille royale conservaient longue leur chevelure tout entière qui leur tombait le long du dos, jusqu'aux reins. Les esclaves portaient les cheveux ras.

Blonds ou roux, les Francs avaient généralement les yeux verts.

Leur arme essentielle était la hache à double tranchant, le fer emmanché d'un os de bœuf ou de cheval, la fameuse francisque, qu'ils étaient habiles à lancer au loin. Ils avaient aussi des manières de javelots en forme de harpons à crochets. « Ils lancent ce dard à la première rencontre, dit Procope, et si d'aventure il est poussé bien raide et qu'il entre dans le corps, les barbillons sortent en dehors à travers la chair, le manche tirant contre bas, et celui qui en est frappé ne saurait plus s'en défaire, » ou bien ils parviennent à accrocher leur harpon au bouclier de l'adversaire qui s'en trouve par là même démuni.

Les cavaliers, peu nombreux, étaient armés d'une courte et robuste lance, en fer pour la plus grande partie, l'extrémité garnie à la fois d'une pointe acérée et d'un double tranchant.

Procope peint un tableau des Francs en leurs campements :

« Les uns aiguisaient leurs francisques et leurs lances, les autres affutaient leurs dards ; un chacun raccommode ce qu'il avait de rompu. Ils n'ont guère d'armure et n'ont besoin pour les forger de nul habile artisan. A peine ont-ils parmi eux quelques fèvres capables de les ressouder quand elles sont rompues ou cassées. Les Francs ne portent grèves ni cuirasses. La plupart combattent tête nue. Ils ne se servent ni d'arcs, ni de frondes, ni de balistes. »

Leurs demeures consistaient en cabanes de torchis ou de bois, couvertes de branchage ou de paille, semblables à celle des Gaulois primitifs, mais plus rudimentaires encore.

Ainsi vivaient les Francs sur la fin du v^e siècle, entre la Meuse et la mer du Nord. Dans toute la région il n'y avait que deux villes — campements murillés — Tournai, où nous trouvons Clovis, et Cambrai, où commandait un autre chef franc, Ragnacaire.

L'organisation sociale est rudimentaire : la famille, agrandie en clan primitif ; chacun de ces petits groupes, homogène, sous l'autorité d'un chef, et, au-dessus, commandant à toutes les bandes, un chef suprême, que les écrivains ont nommé « roi » faute d'un autre nom. Entre les individus, groupés en famille, et ce chef, nul intermédiaire. Le chef a un pouvoir absolu, droit de vie et de mort.

Nous n'avons d'ailleurs que peu de renseignements sur les faits et gestes de nos Francs qui s'emparèrent de Trèves, sans se soucier de la garder, de s'y installer, de l'administrer ; mais préférèrent laisser à l'industrie des habitants le soin de refaire un peu de richesse ; après quoi, ils revinrent une seconde fois, puis une troisième. La « guerre » était bien le « métier » le plus ordinaire des Francs.

Clodion aurait eu un fils nommé Mérovée, que nous avons vu à la tête de sa bande, sous les ordres d'Aétius, aux Champs Catalauniques, et sur lequel nous ne savons rien d'autre, bien qu'il ait donné son nom à la dynastie. Pour comprendre qu'un prince presque inconnu ait dénommé une lignée de rois, il faut invoquer l'influence de la poésie. On le disait fils d'un génie de la mer, d'où son nom. La femme de Clodion se promenait sur le rivage où elle aurait été surprise par le dieu jailli des flots. Le peuple composait des chansons où il célébrait les hauts faits qui l'avaient

séduit, petits poèmes dont quelques-uns ont été conservés, en vers latins, d'une forme barbare : chansons, que les femmes elles-mêmes chantaient, marquant la mesure du pied et des mains. A propos de l'expédition de Clotaire II, contre les Saxons, Hildegaire, évêque de Meaux, écrira : « De cette victoire naquit un chant populaire qui, à cause de sa rusticité même, volait de bouche en bouche et les femmes en faisaient des chœurs en battant des mains. » Dans ces chants Mérovée occupa une grande place et, par eux, dans la pensée des hommes.

Mérovée mourut jeune ; il eut pour successeur son fils Childéric (457). Si nous n'avons pas de renseignements sur Mérovée, nous en avons beaucoup sur Childéric, nous en avons même beaucoup trop. Presque tout y est légendaire. Il s'allia aux Romains établis en Gaule contre les Saxons qui, essaimés sur les côtes, voulaient s'emparer d'Angers ; et contre les Bretons qui s'étaient avancés en conquérants jusqu'à Bourges où ils étaient entrés. En 463, nous trouvons Childéric, toujours allié aux Romains, en guerre contre les Wisigoths, qui, à leur tour, menaçaient Angers.

Puis nous le voyons batailler contre les Alamans. Dans cette alliance avec les éléments romains, Childéric et ses Francs avaient éveillé l'attention des populations gallo-romaines catholiques, soumises à des princes ariens. Les Ariens, chrétiens, vénérateurs du Christ et des évangiles, incommodaient les catholiques dans l'exercice de leur culte ; ils occupaient leurs basiliques. Les catholiques pensaient que les barbares, des païens, en se montrant indifférents à leur religion, seraient plus tolérants. Le paganisme enfin était sur son déclin et l'on pouvait se promettre la conversion d'un prince idolâtre plutôt que celle d'un prince arien. Aussi nous voyons les Lingons, la population gallo-romaine et catholique du pays de Langres, sujets d'un roi burgonde arien, tourner les yeux vers Childéric. Ce fait est important.

Pour comprendre ce qui suit, il faut se rendre compte de la situation politique de la Gaule dans cette seconde moitié du v^e siècle. Nous y avons vu installés divers royaumes barbares, mais dans les conditions indiquées, à titre d'hôtes, autrement dits de soldats relevant de l'Empire romain : les Francs dans le Nord, les Burgondes dans les vallées de la Saône et du Rhône, les Wisigoths au Sud de la Loire — nous traçons ces limites à grands traits. Au lieu de solde, on leur avait donné des terres.

« Voyez ce barbare, observe Eumène, il laboure et il sème ; que l'Empire fasse une levée d'hommes, le voilà qui accourt ; il obéit à tous les ordres, il subit sans murmurer les punitions ; il s'estime heureux d'être, sous le nom de soldat, un serviteur. »

Les cantons de l'Ouest, sur les côtes, étaient occupés par les ligues armoricaines et par des Saxons, qui avaient rejeté la souveraineté de Rome. Restait une partie du pays, où ne régnait aucun prince étranger, soumise qu'elle était à une autorité romaine, à un lieutenant de l'empereur, qui portait le titre de « maître de la milice » et s'était rendu lui aussi indépendant, sinon en droit, du moins en fait, comme les rois barbares et se comportait comme eux. Ce territoire que Grégoire de Tours appellera « le royaume de Syagrius », était borné au Nord par la Somme, où il avait pour voisins les Saliens ; à l'Est par la vallée de la Moselle, où il avait pour voisins les Ripuaires ; au Sud, jusqu'à la hauteur d'Auxerre, par le royaume burgonde ; enfin à l'Ouest par la ligue armoricaine, qui s'affranchissait de l'Empire en répudiant l'autorité du général romain qui le représentait. Le « royaume de Syagrius », ainsi nommé par Grégoire de Tours, du nom du chef militaire qui y exerçait son autorité au temps de Clovis, avait pour lieu principal Soissons. Et c'était un royaume, effectivement, sans couleur provinciale. Les chefs militaires qui s'y trouvaient avec un mandat impérial agissaient en souverains. Le général romain, auquel Childéric s'était allié contre les Wisigoths, les Armoricains et les Alamans, se nommait Paulus. Il avait eu pour successeur Egidius, le comte Gilles de nos vieux historiens. Il appartenait à une illustre famille gallo-romaine, la famille Syagria, qui comptait un consul dans ses annales, Afranius Syagrius (382).

Ce « comte Gilles » était homme de valeur. Les contemporains louent ses vertus militaires. Sa mort, au début de l'année 461 apporta un grand trouble dans le territoire qui relevait de lui. Il n'est pas exact de dire que son fils Syagrius lui succéda. Syagrius n'eut jamais le titre de « maître de la milice », un titre alors considéré comme très supérieur au titre de roi. Syagrius ne succéda à son père que dans les fonctions, beaucoup plus restreintes, de gouverneur de la cité de Soissons, le mot « cité » ne désignant pas seulement la ville, mais le territoire dont elle était le chef-lieu.

Syagrius paraît avoir été, lui aussi, un homme de mérite ; mais

il arrivait dans une époque de plus en plus troublée. Il n'eut plus entre les mains la grande autorité de son père. Il connaissait admirablement les Germains et parlait leur langue si correctement, que Francs et Alamans se surveillaient en s'exprimant devant lui afin de ne pas faire, dans leur propre langue, de barbarisme.

Childéric mourut, jeune encore — vers la quarantaine, — à Tournai. On y trouvera son tombeau au ^{xvii}^e siècle, et son effigie aux longs cheveux sur un anneau. Il avait été enterré avec son cheval de guerre et ses armes. La mort de Childéric se place en 481. Clovis, son fils, lui succéda.

L'Empire romain d'Occident venait de disparaître en la personne de Romulus-Augustule, déposé après la prise de Rome par un chef barbare, Odoacre, prince des Hérules (476). Le dernier empereur nominal d'Occident, Flavien-Julien Nepos, réfugié en Dalmatie, y était assassiné le 9 mai 480 : la Gaule s'ouvrait à des destinées nouvelles.

Plusieurs écrivains du temps, Salvien notamment, ont peint les Francs comme des hommes très braves, affables, généreux, mais perfides et menteurs. Et tel apparaît Clovis. Ajoutez une intelligence souple, fourbe et rusée.

Clovis avait seize ans. Il commença naturellement son règne dans le pays de Tournai, son petit Empire. Son jeune âge explique que les premières années de son règne se soient écoulées sans entreprise importante. Il est vrai que son histoire est difficile à fixer. Son unique historien, Grégoire de Tours, écrivit un siècle après sa mort, et en se faisant, avec naïveté, l'écho des légendes et anecdotes diverses qui couraient à son sujet. Nous avons parlé des traditions poétiques du temps, sous forme de chansons. Il s'en est créé concernant Clovis et nous verrons que le roi des Francs y contribua lui-même. Plusieurs historiens, Gabriel Monod, W. Junghans, Godefroy Kurth, ont cru que Grégoire de Tours s'en était servi, en les convertissant en prose ; à quoi Maurice Prou objecte très justement : « Grégoire ne fait nulle part allusion à ces prétendus poèmes. » Fustel de Coulanges observe aussi : « Quelques modernes ont prétendu que Grégoire avait dû se servir de chants germaniques à la louange de Clovis et des Francs ; c'est une pure hypothèse, sans aucun fondement. Grégoire de Tours, qui cite ses textes, n'en parle jamais ». Tou-

jours est-il que ces chants ont existé. Légendes populaires et récits hagiographiques sont venus s'y ajouter. Henri Bordier nous parait avoir indiqué la source principale de Grégoire de Tours. La reine Clotilde, devenue veuve, se retira à Tours et y vécut encore trente-quatre ans, auprès de la basilique vénérée. Grégoire devint évêque de Tours, en 573. Il aurait recueilli les récits des personnes qui avaient entendu ceux de sainte Clotilde.

Clovis assura le triomphe du catholicisme en Gaule et, par la Gaule, dans le monde. Les évêques et les hagiographes qui se sont occupés de lui se sont montrés prodigieusement reconnaissants. Ils ont travesti ses faits et gestes d'un enthousiasme sincère. Les quelques lettres et diplômes que l'on a donnés comme émanant de Clovis sont apocryphes et les textes les plus importants sur lesquels on avait bâti l'histoire de son règne. Aussi, de l'administration civile du prince franc ignorons-nous absolument tout.

Ce qui n'a d'ailleurs pas découragé les panégyristes, au premier rang desquels se place l'admirable historien Godefroy Kurth. « La plus grande partie du récit laissé par Grégoire de Tours, disent-ils, est légendaire ou de source poétique ». Après quoi, ils se mettent à bâtir une histoire de Clovis sur ce même récit, en écartant sous prétexte de poésie ce qui ne leur convient pas, et en adoptant ce qui cadre avec leur manière de voir.

Tout ce qui a été écrit sur les circonstances du mariage de Clovis, du vœu de Tolbiac, du vase de Soissons, du baptême du roi franc et de la conversion de son armée par saint Rémi — pour nous en tenir aux faits les plus notoires — n'est que broderie légendaire. Ce qui demeure ce sont les lignes fondamentales, la trame sur laquelle l'imagination du vi^e siècle s'est exercée.

Clovis réunit sous son autorité une grande partie de la Gaule, voilà qui n'est pas douteux. Cette conquête se divise en deux parties ; nous ne parlons pas au point de vue chronologique, car la chronologie de l'histoire de Clovis est impossible à fixer : la première partie, celle que Clovis dut réaliser le plus difficilement, est sa lutte contre les roitelets francs et saliens de son voisinage ; car on a vu qu'il n'y avait pas seulement un roi franc à Tournai, mais qu'il y en avait un à Cambrai, un autre à Thérouanne, un autre à Dispargum — Dispargum la mystérieuse, qui semble aujourd'hui disparue — et en d'autres lieux encore, sans parler des Ripuaires dont la capitale était Cologne. Grégoire de Tours

fait de tous ces princes des parents de Clovis. Ce qui est certain c'est que, par une série de coups de main, d'assassinats, de guet-apens et de parjures, Clovis parvint à réunir toutes ces peuplades sous son autorité. En cette petite épopée, gouttelante de sang, Clovis, à la tête de ses trois mille compagnons, mussés dans les bois, armés de leur hache emmanchée d'un os de cheval et de leur fameux poignard, le skramasax, apparaît bien en chef avide d'or et de domination, à qui tous les moyens sont bons et les plus expéditifs les meilleurs. Grégoire de Tours le rappellera aux petits-fils de son héros :

« Lorsque Clovis mit à mort tous les rois opposés, il n'avait ni or, ni argent. »

Grégoire expose l'histoire de ces crimes avec une émotion quasi-religieuse. Il y voit la main de Dieu. On ne saurait illustrer d'un exemple plus typique l'anéantissement du jugement dans la pensée d'un brave homme par une idée fixe. L'important, pour Grégoire de Tours, était d'avoir de bonnes idées sur la sainte Trinité, d'être persuadé que le Fils avait existé de toute éternité comme le Père, d'éviter toute hérésie; ce point acquis, le reste était sans importance.

Le dialogue suivant, que le saint évêque rapporte lui-même, découvre bien son état d'esprit. Grégoire a entamé une discussion avec un Arien « homme dénué de toute habileté à trouver des idées », dit l'évêque. L'Arien, Agila, discutait théologiquement avec son contradicteur, quand celui-ci se met tout à coup à le couvrir d'injures. L'Arien répond :

« Ne blasphème pas contre une loi que tu ne suis pas; pour nous, quoique notre croyance ne soit pas la vôtre, nous ne blasphémons pas contre elle, parce qu'on ne peut pas faire un crime de croire telle ou telle chose. Nous disons même en proverbe que si l'on passe entre les autels des Gentils et l'église de Dieu, ce n'est pas un mal de les honorer tous deux. »

Ces mots font découvrir à Grégoire la « stupidité » dit-il, de son interlocuteur et ne voulant pas dans son dépit, poursuivre la discussion il l'abandonna et quitta la place en haussant les épaules.

Il ne faudrait pas croire que Clovis ait conçu dès l'abord le vaste plan qu'il réalisera dans la suite. Il voyait des territoires à occuper, des trésors à mettre au pillage, mais par étapes, en élargissant progressivement son champ d'action, à mesure que ses

moyens d'exécution grandissaient. Après avoir étendu son pouvoir autour de lui avec l'audace et la franche allure de la jeunesse, parmi les Francs saliens eux-mêmes, il jeta les yeux, dans son voisinage, sur le territoire demeuré romain.

Clovis vit clairement la situation. Dans le « royaume » dit de Syagrius, l'autorité du chef romain n'avait plus de base depuis la disparition de l'Empire d'Occident. La population gauloise supportait impatiemment la domination des Romains. Orose écrit en ce v^e siècle que nombre de Gallo-Romains préféraient aller mener parmi les Barbares la vie de pauvres gens, mais une vie indépendante, que de demeurer parmi les Romains en une servitude tributaire. Salvien s'exprimait de même.

Syagrius n'avait hérité qu'en faible partie de l'autorité de son père. Il n'était plus obéi que dans un territoire très réduit, la cité de Soissons. Enfin son « royaume » était sillonné de Bagaudes révoltés contre les exactions du fisc et contre les Grands. Ils occupaient en groupes hostiles des cantons entiers où d'autres révoltés ne cessaient de venir se joindre à eux. « Sujets de l'Empire, observe Salvien, ils lui devenaient étrangers sans sortir de son territoire. » Les Bagaudes avaient ouvert la Gaule à Attila, ils devaient être à Clovis de redoutables auxiliaires.

L'expédition contre Syagrius, le roi romain de Soissons, que Junghans date de 486, peut en effet être placée au milieu des divers égorgements pratiqués par Clovis pour s'assurer la paisible possession de son trône et accroître son pouvoir. La puissance du chef des Romains avait perdu ses assises, comme au reste celle des rois Burgondes et Wisigoths, puisque tous étaient au même titre les défenseurs de l'Empire en Gaule; mais les rois Burgondes et Wisigoths continuaient de s'appuyer sur leurs propres sujets, tandis que l'autorité d'un Syagrius, sur ses soldats eux-mêmes, se trouvait énermée par la disparition de l'empereur.

Ainsi le champ était ouvert devant Clovis, jeune, intelligent, audacieux et sans scrupule.

De raisons, pour attaquer son voisin, il n'en alléguait pas, et aussi bien quelles raisons aurait-il pu invoquer? On les rend plus odieuses encore quand, comme César, à l'ouverture de la guerre des Gaules, on vient invoquer le droit et la majesté du peuple romain pour couvrir une coupable agression.

Ce fut une toute petite guerre. Chacun des deux adversaires

ne mit certainement pas en ligne plus de 3 000 combattants : encore ces chiffres ne furent-ils sans doute pas atteints. Syagrius notamment ne paraît pas avoir pu réunir d'autres hommes que ceux de ses propres domaines. On se représente le jeune Clovis, dirigeant sa bande de guerriers sauvages, des géants blonds, l'arrière de la tête rasé, les cheveux du sommet du crâne noués en touffe d'aigrette sur le haut du front, avec leurs francisques et leurs harpons à crochets. Augustin Thierry fait observer qu'une pareille armée ne pouvait vivre qu'aux dépens des pays occupés.

Syagrius fut vaincu dans les environs de Soissons (486) et se réfugia auprès d'Alaric, le roi des Wisigoths qui régnait à Toulouse. Clovis le réclama, menaçant les Wisigoths de son armée victorieuse, renforcée des hommes de Syagrius passés sous ses ordres. Alaric craignait la trahison des Gallo-Romains ; il redoutait l'hostilité des Burgondes. Syagrius fut livré. Clovis le fit mettre à mort au fond d'un cachot « pour ne pas provoquer ouvertement ses partisans », dit Godefroy Kurth.

Clovis héritait de tout le pouvoir du Romain. La majeure partie des soldats, qui avaient obéi à Syagrius, vont combattre dorénavant sous son autorité, en conservant leurs armes et leurs rangs. Les enseignes à la louve de bronze vont se mêler aux abeilles d'or. « Les soldats et gens de guerre des Romains, dit Procope, lesquels avaient été laissés en Gaule pour la défense de ses frontières, ne pouvant retourner à Rome, ni se donner aux Burgondes ou aux Wisigoths qui étaient ariens, se rangèrent du côté des Francs avec leurs enseignes, mirent entre les mains des Francs les lieux qu'ils gardaient pour les Romains, conservant leurs coutumes, leurs champs, leurs lois et leur costume ».

Clovis devint maître de tout ce qui constituait le « fisc », c'est-à-dire du trésor et du domaine public romains : argent et villas. Ces dernières étaient nombreuses. Origine des richesses qui formeront un des éléments de sa puissance.

Clovis transporte sa capitale de Tournai à Soissons, où il s'installe dans ce qu'on a nommé, un peu pompeusement « le palais de Syagrius ». Son pouvoir s'étend jusqu'à la Loire. Il n'y eut d'ailleurs rien de changé dans la condition des Gallo-Romains qui durent reconnaître dorénavant le roi franc pour leur chef.

La guerre contre Syagrius est suivie de celle que Clovis dirigea contre les Thuringiens, du moins contre la partie des peuplades thuringiennes établies aux embouchures du Rhin et de la Meuse

— la Thuringe gauloise. Entre les Francs et les Thuringiens existait une de ces rivalités féroces, sans pitié, qui caractérisent les haines entre peuples primitifs. Thierry, fils aîné de Clovis, le rappellera à son frère Clotaire et à ses Francs. « Vous devez vous souvenir du temps où les Thuringiens se jetaient violemment sur nos pères qui leur demandaient la paix et leur livraient des otages; mais les Thuringiens firent périr les otages, se précipitèrent sur nos pères, leur enlevant ce qu'ils possédaient, suspendant les enfants aux arbres par le nerf de la cuisse. Ils firent périr deux cents jeunes filles, attachées par les bras et les jambes au cou de chevaux qui, à coups d'aiguillons, étaient contraints de les écarteler; ils en étendaient d'autres sur les ornières des chemins, par des liens fixés à des pieux : ils faisaient passer sur elles de lourds chariots, et, après leur avoir brisé les os, ils les abandonnaient encore vivantes en pâture aux oiseaux et aux chiens. »

Contre les Thuringiens, Clovis disposait, sans aucun doute, d'une grande supériorité en effectifs et en armements. Ses espoirs de conquête n'en furent pas moins déçus; son attaque échoua (491) : les Thuringiens conservèrent leur indépendance.

Le mariage de Clovis avec Clotilde, nièce de Gondebaut, roi des Burgondes, se place vers l'année 493. La date n'est pas certaine. Clovis avait alors vingt-sept ou vingt-huit ans. Il était déjà marié et avait un fils, Thierry, qui lui succédera. On ne sait s'il était veuf, ou s'il avait répudié sa première femme, ou s'il la conserva après en avoir épousé une seconde. Clotilde suivait la religion catholique; elle avait une sœur religieuse. La légende a mis ses broderies les plus brillantes autour de cette union qui donne l'impression d'un bon ménage. Clotilde paraît avoir été une noble nature. En imposa-t-elle à son mari? Eut-elle sur lui quelque influence? Les chants populaires et les plus anciens annalistes la présentent sous un jour un peu différent de celui sous lequel l'ont placée les hagiographes, sous un jour qui la rapprocherait de son mari barbare.

On se demandera pourquoi le roi franc concluait cette union. Clotilde était catholique et Clovis avait besoin des évêques; elle était fille d'un prince burgonde, et Clovis, après s'être rendu maître du Soissonnais, jetait les yeux sur la Bourgondie.

Il est important de noter la grande puissance des évêques catholiques dans la Gaule du v^e siècle, non seulement au point de vue moral et religieux, mais politique et social. De toutes les ins-

titutions de l'Empire romain ne subsistait que l'Eglise. Les évêques étaient les chefs vénérés des cités, beaucoup plus influents que les magistrats municipaux dans leur déclin ; et ils disposaient de ressources matérielles considérables, sans cesse accrues par les dons des fidèles ; mais ils supportaient impatiemment en Gaule la suzeraineté des princes ariens, des rois des Burgondes et des Wisigoths.

La campagne de Clovis contre les Alamans est généralement placée en 496. (494 ou 506) *Syl*

Les Alamans étaient cousins germaines des Francs : ils avaient les mêmes mœurs, et, à cette époque les mêmes croyances. « Ils adorent quelques arbres, dit Procope et les apaisent par des sacrifices, comme ils font à l'endroit des eaux de certains fleuves, de quelques collines et forêts, où ils immolent avec grande dévotion des chevaux, des bœufs et autres bêtes auxquelles ils tranchent la tête. » Procope ajoute : « Je ne vois rien qui soit plaisant sur leurs petits autels barbouillés du sang de tant d'animaux. »

Le prétexte invoqué aurait été une attaque des Alamans contre les Ripuaires dont le roi Sigebert, établi à Cologne, était parent de Clovis, selon Grégoire de Tours. C'est pour venger ce parent — que Clovis ne tardera pas à faire assassiner dans les conditions les plus épouvantables — qu'il serait parti en guerre. L'armée de Clovis se composait d'un groupe de guerriers francs et d'auxiliaires gallo-romains, c'est-à-dire de soldats romains engagés sous ses ordres. La victoire fut remportée par Clovis en un lieu qu'il est impossible d'indiquer. On l'a placé à Tolbiac (aujourd'hui Zülrich, Sud-Ouest de Cologne), par suite d'une erreur commise par un historien du *xvi^e* siècle, Paul Émile, qui confondit la bataille de Clovis contre les Alamans, avec une bataille précédemment livrée à Tolbiac par Sigebert, roi des Ripuaires de Cologne, contre ces mêmes Alamans. C'est à la suite de cette première bataille de Tolbiac que Sigebert, blessé à la jambe, devint boiteux, ce qui servira de prétexte à Clovis pour le faire tuer par son fils. Quelques historiens, Sybel notamment, ont proposé pour champ de bataille les environs de Toul. Nous sommes loin de Tolbiac. En réalité, on ne sait qu'une chose, c'est que Clovis, avec ses Francs et ses Romains battit les Alamans et soumit leur nation à son autorité.

Cette bataille, dite de Tolbiac, est restée célèbre par le vœu de Clovis. Voyant ses rangs fléchir, le roi franc aurait promis au

dieu de Clotilde de l'adorer s'il lui donnait la victoire. Dès le ^{xviii}^e siècle, des historiens français, l'abbé Legendre et Gaillard, estimaient que ce « vœu mercenaire » n'était pas une prière, mais « un marché qui ne méritait pas d'être exécuté ». Nous tenons le fait pour légendaire, bien qu'il cadre avec les superstitions du temps.

Et voici le baptême du roi franc. Ici encore une seule chose est certaine, c'est que le jeune prince fut baptisé, très probablement un jour de Noël, et probablement en 496, et peut-être dans la ville de Reims. La certitude de ces quatre faits va en déclinant. Quelques historiens tiennent pour la ville de Tours, d'autres pour Attigny.

En même temps que leur chef, un certain nombre de Francs auraient reçu le baptême. « Je ne sais s'il faut faire beaucoup de fond sur la légende de leur conversion par saint Rémi », observe Fustel de Coulanges. Toujours est-il que cette conversion fut loin de comprendre le peuple des Francs Saliens tout entier, comme en témoignent les efforts que devront encore faire saint Vaast et d'autres apôtres pour les convertir.

Ceux mêmes d'entre les Francs qui reçurent le baptême n'adoptèrent pas leur religion nouvelle d'une foi profonde. Au ^{vi}^e siècle, on verra les régions du Nord, occupées par les Francs, retourner au paganisme. Les évêchés ont disparu. Il y faudra de nouvelles missions.

Procope montrera les Francs, guerroyant en Italie sous les ordres de Théodebert, petit-fils de Clovis, continuant de pratiquer leurs sacrifices sanglants, tirant des horoscopes du sang des victimes et dociles aux insinuations de leurs sorcières.

C'est dans la pensée des Gaulois que la cérémonie du baptême devait avoir un puissant écho.

Saint Avit, évêque de Vienne, écrit à Clovis pour lui dire la joie que lui cause sa conversion. Les catholiques, dit saint Avit, en étaient réduits à placer leur confiance dans l'éternité, laissant à Dieu le soin de décider qui, d'eux ou des Ariens, possédaient la vraie foi. Ils se croyaient obligés de s'en remettre à la sentence du jugement dernier ; — mais voici que tout est changé. Avit conseille à Clovis de communiquer la doctrine du salut aux nations germaniques plongées dans le paganisme et de leur envoyer sans retard des missionnaires. Seuls, jusqu'à ce jour, des missionnaires ariens avaient amené des peuples divers à la foi chrétienne.

Quant à saint Rémi, archevêque de Reims, il conseille au monarque de se montrer plein de déférence pour les évêques et de recourir toujours à leurs avis.

A cette époque régnait en Italie un prince magnifique, la plus brillante figure de ce temps, Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths. Il avait sa capitale à Ravenne. Nous l'avons vu recueillant les Alamans fugitifs et leur donnant des terres à cultiver sur sa frontière du Nord, en Rhétie, dont il leur confiait la garde, conformément au système romain.

On a conservé les ordres qu'il envoya à ses sujets de la province Norique, entre les Alpes et le Danube, pour leur demander de faciliter l'exode des Alamans fugitifs. Les bœufs qui traînaient les chariots des exilés, harassés par la longueur et l'âpreté du chemin, devront être échangés contre des bœufs frais et dispos.

Théodoric écrit à Clovis une lettre du plus vif intérêt. Elle fait voir à quel degré de puissance, dans cette société désorganisée, une bande de gaillards hardis et sans scrupule, conduite par un chef jeune, audacieux et intelligent, est parvenue grâce à quelques coups de main bien exécutés. Rien ne fait mieux comprendre le caractère et l'œuvre de Clovis au v^e-vi^e siècle que celle de Robert Guiscard et de ses frères, au xi^e siècle, en Italie : francs bandits, bien que de culture plus fine que celle de Clovis, ils fondent des royaumes splendides, protecteurs de la papauté.

La lettre de Théodoric contient aussi un détail étonnant et qui n'a pas encore été souligné, un des rares faits de la vie de Clovis qui soit connu avec précision grâce à un document contemporain et d'une autorité parfaite. Vainqueur des Alamans, après sa victoire sur Syagrius, Clovis demande à Théodoric de lui procurer un poète qui, sur la cithare, chantera sa gloire. Le poète est envoyé. Le fait est d'un intérêt infini et montre que ces fameux poèmes en l'honneur des guerriers francs, non seulement ont existé, mais que c'étaient des chants, non en langue tudesque — comme bien des historiens l'ont pensé, — mais des chants en langue latine, car il ne semble pas probable que ce soit un tudesque que Théodoric envoya d'Italie à Clovis. Au reste, les débris de poèmes conservés sont bien en langue latine. Le fait confirme aussi l'hypothèse de Fustel de Coulanges : « Il est probable que ce fut moins une poésie populaire qu'une littérature de cours. »

Voici la lettre de Théodoric en traduction abrégée :

« Nous vous félicitons, écrit Théodoric à Clovis, de ce que, à

la tête des Francs, vous avez victorieusement dominé les Alamans ; mais ne les rendez pas tous responsables du tort de quelques-uns, adoucissez vos actes contre ceux qui restent abattus, apaisez votre pensée à l'égard de ceux qui, terrifiés, se sont réfugiés en deçà de nos frontières. Qu'il vous suffise de constater que la superbe du roi vaincu s'est affaissée avec celle de sa nation, qu'il vous suffise d'avoir fait tomber un peuple innombrable sous le tranchant de votre épée, ou sous le joug de la servitude. Croyez en mon expérience. Les guerres qui m'ont été le plus profitables sont celles que j'ai closes d'un jugement modéré... Nous vous envoyons aussi le poète joueur de cithare que vous avez demandé. Il est habile en son art. Puisse-t-il vous divertir en célébrant, de ses doigts qui feront sonner les cordes et d'une voix qui s'y harmonisera, votre gloire et votre puissance. Nous avons confiance en son succès d'autant que vous l'aurez inspiré. »

Considérons avec quelle audace, et quelle prudence aussi, Clovis a opéré durant ces premières années de son règne (481-496) : roitelets francs du voisinage abattus à coups de hache, conquête du « royaume » de Syagrius avec le concours de ses propres « sujets », les Gallo-Romains ; conquête du royaume des Alamans avec le concours de l'armée romaine. « Clovis pouvait sans inquiétude, note Godefroy Kurth, tourner son attention du côté du Midi. »

A considérer les Burgondes, établis dans les vallées de la Saône et du Rhône, et les Wisigoths au Sud de la Loire, les uns et les autres beaucoup plus redoutables que Syagrius, la situation était plus simple encore. Les missionnaires ariens, en une œuvre longue et ardue, sur laquelle nous n'avons aucun renseignement parce que les catholiques les ont fait disparaître, avaient converti la plupart des peuples barbares, les Suèves, les Wisigoths, les Ostrogoths, les Burgondes, les Vandales, les Gépides, les Lombards. Il y a là une grande page de la civilisation moderne, où se lisaient sans aucun doute bien des actes de dévouement et d'abnégation, la foi et l'enthousiasme des apôtres, le martyre de plus d'un missionnaire, et qui est déchirée. Mais le résultat reste visible : les Burgondes et les Wisigoths, comme les Ostrogoths et les Vandales étaient ariens ; tandis que la population gallo-romaine, sous la direction de ses évêques, était catholique. Nous avons dit la position des immigrants en ces cantons, campés en soldats de Rome. Nous avons dit la grande autorité administrative, directrice des

cités, que les évêques avaient entre leurs mains. Clovis a vu la situation d'un coup d'œil : il s'est fait catholique.

De ce jour, il pouvait espérer dominer la Gaule. Toute la population gallo-romaine était à lui. Il faut entendre les cris de joie des évêques. Enfin ils ont à eux un pouvoir fort, disposant d'une armée redoutée : ils y joindront leur prestige, leur autorité sur les fidèles : les voilà débarrassés des princes hérétiques. Leur vie, leur pouvoir, leur influence sont transformées. La « consubstantialité » l'emporte; le Fils est de la même essence et de la même origine que le Père : le monde est catholique, la foi est sauvée.

Quant à Clovis — à le prendre tel que Grégoire le présente, et il faut bien le prendre ainsi, ou ne pas le prendre du tout puisque l'évêque de Tours est son unique historien — il serait ridicule de penser que ce prince rusé, immolant sans scrupule ceux qu'il trouvait sur la route de son ambition, ait pu apporter dans cette affaire la moindre sincérité. L'identité des trois personnes de la Trinité était pour lui une opération politique et militaire. Aussi bien se doutait-il de ce que cette discussion théologique pouvait représenter? Henri IV aurait estimé que Paris valait bien une messe; Clovis estima que la Gaule valait bien qu'il proclamât l'identité du Père et du Fils, aussi ne vit-on jamais néophyte affirmer sa foi nouvelle avec une pareille ardeur.

Après qu'une série d'opérations aussi violentes que variées, eut fait de Clovis le seul prince franc en Belgique et en Hollande, jusqu'au pays des Frisons et des Saxons au Nord, des Thuringiens à l'Est et des Alamans au Sud, après qu'il se fut rendu maître du royaume de Syagrius et du territoire des Alamans qui avaient fui en Italie, le jeune chef franc estima qu'il pouvait étendre ses visées plus loin. « Ayant fait périr encore beaucoup d'autres rois, écrit Grégoire de Tours, et même ses plus proches parents, Clovis étendit son pouvoir sur toute la Gaule. Il lui arrivait de dire :

« Malheur à moi, qui suis resté comme un voyageur parmi les « étrangers et qui n'ai plus de parents qui puisse me secourir dans « l'adversité! » « Il parlait ainsi par ruse, dit Grégoire, et pour découvrir s'il lui restait encore quelqu'un à tuer. »

Pour comprendre cette rage de Clovis à assassiner tous les siens, il faut savoir que les Francs étaient libres d'élever sur le

pavoï tel ou tel prince à leur gré, mais que l'élu devait être pris dans la famille royale, famille qu'ils croyaient issue des dieux. Ainsi que l'indique Grégoire de Tours, Clovis estimait qu'après avoir égorgé tous les mâles de sa famille, la royauté ne pourrait plus lui être contestée.

« Chaque jour, écrit notre évêque chroniqueur, Dieu faisait ainsi tomber les ennemis de Clovis, parce que le roi marchait avec un cœur droit devant le Seigneur et faisait ce qui était agréable à Dieu. »

Les Burgondes occupaient les bassins de la Saône et du Rhône avec la Savoie, mais sans descendre jusqu'à la Méditerranée. Avignon était entre leurs mains, Arles relevait des Wisigoths. Sur le trône de Vienne (Burgondie) régnait Gondebaud, l'oncle de Clotilde, figure intéressante, un lettré, parlant le latin, voire le grec, s'intéressant à la théologie, un législateur avisé, gouvernant par des ministres gallo-romains et de manière à être agréable à leurs congénères. Il suivait la religion arienne, mais, loin de persécuter les catholiques, il prenait conseil de leurs pasteurs. Il avait placé sa confiance en l'évêque de Vienne, saint Avit.

Clovis déclara la guerre aux Burgondes en l'année 500. La population catholique lui était favorable et un parti parmi les Burgondes eux-mêmes. Le propre frère de Gondebaud, Godegisile, à qui le roi burgonde avait confié l'administration d'une partie de ses Etats, avec Genève comme chef-lieu, le trahissait au profit des Francs. Le combat s'engagea aux environs de Dijon.

Grégoire de Tours a donné une charmante description de la ville de Dijon au ^{vi}^e siècle. Elle n'était encore qu'un « château à murailles très fortes », « établi au milieu d'une plaine assez riante dont les terres, dit Grégoire, sont si fertiles que les champs, labourés une seule fois avant les semailles, n'en donnent pas moins de très riches moissons. Le château est bordé au midi par la rivière d'Ouche riche en poissons. Du Nord, vient une autre petite rivière, le Suzon, qui entre dans le château par une des portes, ressort par une autre, entourant les remparts de son onde paisible ; mais avant de pénétrer dans le château, elle fait tourner des moulins avec une rapidité étonnante. Dijon a quatre entrées orientées vers les quatre points de l'horizon ; les remparts se renforcent de trente-trois tours. La muraille jusqu'à la hauteur de vingt pieds est bâtie en pierres de taille ; l'élévation totale est de trente pieds sur quinze d'épaisseur. Du côté de l'Occident se profilent de

fertiles coteaux, couverts de vigne qui fournissent aux habitants un si noble falerne — on voit que l'excellent évêque s'exprime en amateur — un vin si bon qu'ils en dédaignent celui de Châlon ».

C'est dans cette plaine « assez riante » que Clovis livra bataille à Gondebaud. On se battit, tout le jour durant, pied à pied : mais sur le soir Gondebaud vit la victoire lui échapper par la défection de Godegisile, son frère, passant à l'ennemi avec ses contingents. Gondebaud s'enferma dans Avignon où Clovis vint l'assiéger ; mais Gondebaud fit des sorties victorieuses. Clovis, attaqué sans doute par d'autres forces burgondes, et menacé dans ses communications, dut lever le siège et battre en retraite. L'échec était caractérisé.

Il ne faudrait pas, en effet, se représenter ces armées franques sous l'image épique de guerriers rudes et vaillants. Leur organisation était bien loir de celle de nos armées modernes ; ou, pour mieux dire, ils n'avaient pas d'organisation du tout. Fustel de Coulanges estime que ce qui fit la force des armées de Clovis, après sa facile victoire sur Syagrius, ce sont les cohortes romaines qui y furent agrégées.

Gondebaud gouvernera ses Etats d'une manière indépendante, jusqu'à sa mort, en s'efforçant de leur donner plus d'unité et d'amener la fusion entre les éléments burgondes et gallo-romains. Son code — la loi Gombette — est demeuré justement célèbre. Il serait à souhaiter que Clovis eût à son actif un titre de gloire de pareille qualité.

Meurtri par la fâcheuse issue de sa campagne contre les Burgondes, Clovis crut devoir se tenir quelque temps tranquille. Aussi bien il avait à digérer ses précédentes conquêtes. Le cours de la Loire le séparait du royaume des Wisigoths. Il est bien entendu que nous devons toujours prendre le terme « royaume » dans le sens indiqué plus haut. Ce royaume des Wisigoths, Clovis le convoitait pour ses richesses. Il tira ses plans avec adresse. Il fit sa paix avec les Burgondes. Il leur promit la Provence qu'on allait conquérir, en compagnie, sur les Wisigoths. C'était le rêve des Burgondes : descendre le Rhône jusqu'à la mer. Les rois burgondes étaient en relation suivies avec la Cour de Constantinople, qui les avait décorés des titres de « maîtres de la milice » et de « patrices ». Ils se glorifiaient d'en être des officiers. L'Empire

d'Orient était en rivalité avec Théodoric le Grand, roi des Ostrogoths d'Italie, qui s'efforçait de reconstituer au profit de sa couronne l'Empire romain d'Occident, dont la Cour de Byzance se considérait comme l'héritière « Byzance, écrit Godefroy Kurth, mit les armes à la main des Francs et les jeta sur les Wisigoths. »

Clovis savait l'alliance de Théodoric avec les Wisigoths. Théodoric l'aurait écrasé d'un coup de poing; mais il savait aussi que les Ostrogoths d'Italie seraient tenus en échec par les flottes byzantines.

Enfin Clovis était poussé par les évêques.

La parole qui est mise sur ses lèvres par Grégoire de Tours résume la situation :

« Je supporte avec impatience, disait Clovis, que ces Ariens possèdent une partie de la Gaule; marchons avec l'aide de Dieu et, après les avoir vaincus, réduisons le pays en notre pouvoir. »

Sans nous occuper nullement de questions théologiques, il nous sera permis de rendre hommage aux Ariens, comme nous avons rendu hommage aux catholiques et comme nous le ferons encore. La doctrine des Ariens était celle du Christ : ils avaient le culte des évangiles; ils avaient la même morale que les catholiques, ils étaient chrétiens. Ils avaient fait preuve des plus grandes vertus comme les catholiques; ils avaient eu des martyrs comme eux et, comme eux, ils avaient souffert de la persécution; dans l'œuvre difficile et périlleuse de l'évangélisation des barbares, ils les avaient précédés et leur avaient tracé glorieusement la voie. Leur doctrine était un noble effort pour expliquer ce qui, dans le dogme de la Trinité, est inexplicable. Aussi bien le différend ne résidait pas tant dans les conclusions auxquelles les Ariens avaient abouti, que dans le fait même qu'ils voulaient expliquer : les catholiques entendaient imposer le dogme sans commentaires. Les uns et les autres avaient raison à leur point de vue. La doctrine catholique — un acte de foi — a fait l'unité de l'Église, sa cohésion, sa grandeur, sa durée. C'est ce que les Pères de Nicée ont étonnamment compris. Du moment qu'on admettait une explication logique, rationnelle, compréhensible du mystère de la Trinité, les explications devaient en arriver à se diviser en nuances diverses, produisant autant de sectes différentes. Cette même divergence, qui existait entre les Ariens et les catholiques, se produira entre les catholiques et les protestants. Les Ariens sont les protestants des IV^e-V^e siècles, et, pour la raison que nous venons de dire, comme

les protestants de la Réforme, ils se diviseront en un certain nombre de sectes. Toujours est-il que l'Arien qui discutait avec Grégoire de Tours avait raison, quand il lui disait qu'il ne convenait pas de mépriser quelqu'un parce que, en bonne foi, il avait telle ou telle croyance, surtout quand cette croyance était comme l'Arianisme, cousine germaine du catholicisme, toute de beauté, d'idéal et de dévouement.

Théodoric le Grand averti des projets du roi franc, instruit des alliances qu'il a nouées pour la réalisation du mauvais coup qu'il prépare, s'efforce de s'interposer. L'épisode est poignant. Dans les brumes du règne de Clovis, c'est un faisceau de lumière émané de documents contemporains : en ce rude et sombre v^e siècle, il entoure de gloire un prince barbare s'efforçant au rôle que, en notre xx^e siècle, nous voudrions voir rempli par notre Société des nations.

« Défiez-vous de ceux qui tirent leur satisfaction d'un conflit auquel ils demeureront étrangers, fasse le ciel que pareille iniquité n'influe pas sur votre décision. Croyez-bien, dit Théodoric à Clovis, que celui qui veut précipiter autrui dans de violentes aventures ne lui donne pas fidèle conseil. »

Ces lettres sont admirables : en voici une traduction abrégée :
Théodoric écrit d'abord à Clovis :

« Le ciel a voulu rapprocher les rois les uns des autres par des liens de parenté — Théodoric était beau-frère de Clovis et beau-père d'Alaric — pour que leur âme apaisée donne aux peuples le repos qu'ils désirent. Voilà qui est sacré et ne doit être troublé d'aucune violence. En quels gages aurons-nous foi, si nous répudions le sentiment ? Combien nous sommes donc surpris que, pour des causes médiocres, vous vous disposiez à engager contre le roi Alaric le plus dur conflit ; au point que ceux qui vous craignent se trouvent joyeux de votre différend. Dans la fleur de l'âge, vous êtes l'un et l'autre princes de deux grands peuples. De quel ébranlement vous affligeriez vos royaumes si vous laissiez les deux factions (Ariens et catholiques) s'entrechoquer librement. Que votre valeur ne soit pas inopinément à votre pays une cause de calamité ! Un conflit léger entre les rois est pour les peuples un lourd malheur. Librement, affectueusement je dirai ce que je pense. Telle est l'impatience de notre humeur qu'elle vous pousse à brandir les armes au premier mot. Ce que nous voulons obtenir, attendons-le au contraire d'une décision arbitrale. Laissez le con-

flit s'apaiser, jetez les armes. Je suis vieux, je vous parle en père et en ami. Sachez du moins que celui-là nous aura pour adversaire, nous et nos alliés, qui aura rejeté nos conseils. — Nous vous envoyons deux ambassadeurs, ainsi qu'au roi Alaric. Que nulle main maligne ne puisse placer des pièges entre vous ! Gardez la paix, faites taire votre différend par des voix amies qui parleront en médiatrices. A ces amis nous nous adressons également afin que les peuples, après avoir joui d'une longue paix, ne soient pas foulés d'un choc subit. Prêtez l'oreille aux conseils de celui que vous avez toujours vu sourire à ce qui vous est arrivé d'heureux. Qui cherche à précipiter son prochain dans des conflits violents ne lui est certainement pas conseiller fidèle. »

Après quoi Théodoric s'adresse au roi des Wisigoths en termes non moins pressants :

« Bien que l'innombrable multitude de vos parents renforce votre courage, bien que vous n'ayez pas oublié que la puissance d'Attila a fléchi sous la main des Wisigoths, pensez que les peuples les plus braves, comme le vôtre, s'amollissent en une longue paix ; craignez d'exposer aux hasards de la guerre ceux qui, depuis tant d'années, en ont perdu la pratique. Ne vous abandonnez pas à une colère aveugle. De quelle sagesse est faite la modération, bonne gardienne des nations ! Il n'est désirable de courir aux armes que quand la justice ne trouve plus chez l'adversaire le plus petit coin où se musser. Attendez que nos ambassadeurs aient rejoint le roi des Francs ; que des amis communs aient réglé le différend par arbitrage. Êtes-vous offensé par le meurtre d'un parent, par l'invasion de votre territoire ? La querelle n'en est encore qu'aux mots. L'accord sera facile si vous ne courez pas aux armes. En dépit de tous liens de famille, nous opposerons avec nos alliés des troupes d'élite et la justice, épée des rois, à celui qui aura rompu la paix. Ne vous laissez pas influencer par ceux qui se réjouissent méchamment des conflits surgis entre leur prochain. Vous garde le ciel de telle iniquité. Tout ce qui vous arrive de néfaste trouve en nous un adversaire et ceux-là aussi qui voudraient vous nuire. »

Théodoric a été averti de l'alliance offensive qui se prépare entre Clovis et Gondebaud, roi des Burgondes. Il écrit énergiquement à ce dernier :

« Ce serait mal agir que de considérer sans mot dire un conflit imminent entre deux rois qui me sont chers. Je ne pourrais souffrir

que des princes, qui me sont unis par des liens de famille, se battent entre eux. Tous, vous avez entre les mains des gages de ma bienveillance... Mon rôle est de modérer, par des paroles de raison, deux rois juvéniles. Ils doivent du respect à l'âge dans le bouillonnement de leur jeunesse. Je dois parler rudement, de crainte que mes voisins n'en viennent à des extrémités. Dans cette vue j'envoie des légats à mon fils (gendre) Alaric afin qu'il voie — avant que je ne marche contre le roi des Francs avec mes alliés — si le conflit ne peut pas recevoir une solution raisonnable par une médiation amie. Nul ne peut douter que c'est à mon grand déplaisir que la guerre éclate. Les porteurs de ces lettres vous feront d'autres communications de vive voix. Je souhaite que Votre Prudence ordonne tout au mieux, à sa coutume, Dieu aidant. »

Ces missives sont complétées par une dernière lettre adressée par Théodoric, en manière de circulaire, aux rois des Thuringiens, des Varnes et des Hérules. Les Thuringiens étaient voisins des Francs entre l'Elbe et la Saale; les Varnes étaient un peuple germanique du Nord, entre l'Elbe et l'Oder s'étendant jusqu'à la Baltique; les Hérules étaient des peuplades germaniques dont une partie étaient établies en Italie. Sidoine en parle en ces termes : « Les Hérules dont les joues sont badigeonnées de bleu et qui ont le teint de la même couleur que l'Océan dont ils habitent les côtes les plus reculées. »

Théodoric perce à jour l'ambition de Clovis : « La superbe, odieuse à la divinité, doit être poursuivie d'un accord commun. Qui veut jeter le trouble dans une nation par une iniquité préméditée n'épargnera pas les autres. Le plus grand des crimes est le mépris du droit et de la vérité. Celui-là croira devoir tout dominer, qui aura dominé quelqu'un de grand en un conflit détestable. (La guerre contre Alaric et son issue sont nettement prévues.) Aussi je vous prie, vous qui avez conscience de votre valeur et qu'irrite sans aucun doute une présomption haïssable, d'envoyer vos ambassadeurs avec les miens et ceux de mon frère Gondebaud (roi des Burgondes) au roi des Francs, Clovis, afin qu'il s'abstienne d'attaquer les Wisigoths par respect pour la justice et se mette en quête du droit des gens, ou s'attende à notre attaque conjuguée, lui qui aura considéré notre offre d'arbitrage comme méprisable. Je dirai ma pensée sans détour. Qui veut agir en violation de toute équité se dispose à détruire le royaume de tous. Pensez à l'amitié que vous témoigna

le vieil Euric (roi des Wisigoths, père d'Alaric), de quels secours il vous assista, de combien de guerres, dont vos voisins vous menaçaient, il vous a garantis. Témoignez-en votre reconnaissance à son fils. Si un royaume comme le sien succombe, vous serez attaqués à votre tour. Je charge deux ambassadeurs de messages oraux, afin que, avec l'aide de Dieu, nous agissions d'un commun accord. N'hésitez pas à répandre votre valeur hors de vos frontières, de crainte que vous n'ayez bientôt à combattre chez vous. »

En écrivant cette dernière lettre Théodoric ne conservait qu'un faible espoir de voir la paix maintenue.

Les trésors d'Alaric brillaient d'un éclat trop séducteur. Clovis savait que les Burgondes prendraient les Wisigoths de flanc, tandis que lui-même les attaquerait de face; il savait qu'une menace de la flotte byzantine immobiliserait Théodoric; il savait qu'en Aquitaine il aurait le concours d'une partie notable de la population dirigée par ses évêques. Au fait, plusieurs de ces derniers durent être expulsés par Alaric qui les avait convaincus d'intelligence avec le monarque franc.

Clovis partit de Paris, dont il avait fait sa résidence, et marcha sur Poitiers (507). Alaric avait fait désespérément appel à tous ses sujets. Comme le rappelait Théodoric, les Wisigoths vivaient en paix depuis longtemps. Ils devaient naturellement se trouver en infériorité vis-à-vis des Francs batailleurs. Ils étaient pris à revers par les Burgondes. Les catholiques pactisaient avec l'envahisseur. En franchissant la Loire, Clovis publiait une déclaration pour rassurer les membres du clergé catholique, les serviteurs des églises, les veuves, les orphelins, tout ce qui relevait du clergé gallo-romain.

La bataille décisive se livra à Vouillé dans le profond vallon de l'Auxance. Alaric fut vaincu et périt dans le combat, de la main même, dit-on, de Clovis, qui s'empara de ses trésors, de ses domaines, comme il l'avait fait du fisc romain après la victoire sur Syagrius. Et l'on se remit à massacrer. Ce fut un égorgement épouvantable et qui rappelle les tueries césariennes.

Une infinité de Wisigoths, réduits en servitude, furent emmenés hors du pays, enchaînés. La « paix » promise aux gens d'Eglise, ne fut même pas respectée. Nombre de religieuses furent réduites en esclavage.

Seule l'Auvergne résistait encore. Ces admirables populations, qui avaient lutté contre César avec l'énergie que l'on sait, s'oppo-

sèrent aux hordes franques avec une fidélité de cœur égale. Pour les soumettre, il fallut une campagne spéciale, dirigée par Thierry, le fils aîné du roi des Francs.

On constate qu'en 508 il n'y avait plus d'Ariens en Aquitaine : un nettoyage parfait.

L'autorité de Clovis s'étend désormais jusqu'aux Pyrénées.

Sur le chemin du retour, le chef de bandes s'arrêta à Tours, pour y offrir beaucoup de présents à la basilique de saint Martin. Les trésors d'Alaric lui en donnaient les moyens. Ici se place une anecdote, le premier des bons mots que nos annales attribuent à un chef d'État. Venant au tombeau de saint Martin pour lui rendre grâce de sa victoire, le guerrier franc, selon l'usage, abandonna son cheval à la mense de l'église ; mais il conservait le droit de le racheter. Clovis offrit cent pièces d'or ; mais l'animal se cabrait, refusait de sortir de l'écurie. Il fallut doubler la somme :

« Assurément, disait Clovis, saint Martin est de bon secours, mais il n'est pas commode en affaires. »

Hauts faits auxquels se nouera une suite moins glorieuse pour le conquérant. En récompense de leur bon coup d'épaule, les Burgondes devaient recevoir la Provence. Les Grecs, alliés de Clovis, venaient de débarquer en Apulie, sur une flotte de deux cents navires, et y mettaient tout à feu et à sang. Théodoric divisa ses forces : il en envoya une partie contre les Grecs et l'autre en Provence. Arles était assiégée par les armées franques et burgondes réunies. Les Arlésiens tenaient bon, Francs et Burgondes redoublaient leurs efforts. Les tours et les murs des remparts croulaient : les Arlésiens tenaient toujours ; quand parurent les généraux de Théodoric. L'un se nommait Tulum et l'autre Ibbas. Saint Césaire, évêque d'Arles, s'illustrait dans la ville assiégée par sa charité envers les infidèles, des Burgondes ariens sans doute, que les Arlésiens avaient faits prisonniers au cours de leurs sorties, et qu'ils avaient entassés dans leur basilique. Notons que Clovis, qui avait fait la guerre aux Wisigoths parce qu'il avait vraiment trop de chagrin de voir ce beau royaume entre les mains des Ariens, des hérétiques, n'hésitait pas à s'allier, pour le succès de son entreprise, aux Burgondes, non moins ariens et non moins hérétiques. Saint Césaire visitait les prisonniers, leur distribuait des vêtements, de la nourriture ; il en racheta le plus grand nombre possible, à son pouvoir. Bel exemple et reconfor-

tant, et comme le clergé catholique en Gaule en a donné beaucoup.

Les généraux de Théodoric tombèrent sur les Francs et les Burgondes qui assiégeaient Arles, comme des chats en une volée de passereaux. Arles fut délivrée.

Aux Arlésiens triomphants, Théodoric s'empessa d'écrire la charmante lettre que voici (hiver de 508-509) :

« Bien que le devoir le plus urgent soit de venir en aide aux habitants et de diriger particulièrement sur les hommes les témoignages d'intérêt, nous croyons devoir partager nos dons entre les citoyens et les remparts qu'il convient de remettre en état. Que la prospérité de la ville, liée à celle des citoyens, se retrouve dans le bon ordre de vos édifices. Nous vous envoyons des fonds pour la réparation des murs d'Arles et de ses vieilles tours, et nous faisons préparer des approvisionnements qui allègeront vos dépenses. Ils vous arriveront dès que le temps redeviendra propice à la navigation. Courage ! confiants en nos promesses ayez bon espoir sous la bienveillance divine, car nos paroles ne sont pas moins bien garnies que des magasins d'approvisionnement. »

Théodoric conserva ainsi aux Wisigoths le pays de Narbonne, Carcassonne, Béziers et Nîmes, qui devint la Septimanie. Il garda la Provence, y compris Orange, Avignon, Arles et Marseille, assurant par là la communication de son pays avec l'Espagne. Il montra dans l'organisation de sa conquête l'intelligence que l'histoire admire en lui. En leurs conditions d'existence, les populations ne virent modifier que le nom du prince. Les anciens privilèges demeurèrent en activité. Prince arien, Théodoric fait restituer à l'église catholique de Narbonne les biens qu'elle a perdus. Il met son honneur à effacer les misères, à prévenir les vœux, avant même qu'ils soient formulés :

« Sous un prince bienveillant, écrit-il, on ne doit pas avoir à héler des remèdes retardataires : à la bonté de devancer la prière. Les vœux brillent d'un plus doux éclat quand ils viennent après avoir été réalisés. » Et plus loin :

« La justice n'est parfaite que quand elle a découvert les opprimés avant d'avoir été inclinée vers eux par des mains suppliantes. »

Revenons à Clovis, car nous en sommes loin. Sur ces événements, sur la défaite des Francs devant Arles, Grégoire de Tours

garde un pieux silence. Son héros ne s'y montrait pas sous un jour brillant.

Pour le remercier d'avoir vaincu les Wisigoths, et par là, d'avoir ruiné la politique de Théodoric en Gaule, l'empereur d'Orient, Anastase, décora Clovis du titre de patrice, ce qui faisait de lui le lieutenant de la couronne impériale au delà des Alpes; titre auquel il ne tarda pas à ajouter celui de consul, le plus grand honneur qui pût être conféré en ce temps par l'héritier de César et d'Auguste. L'entrée en charge fut célébrée à Tours, le 1^{er} janvier 509, avec solennité. Le clergé rehaussa la cérémonie de ses pompes les plus belles. Vêtu du costume consulaire, de la toge blanche bordée de pourpre, sur laquelle flottaient ses boucles blondes, les boucles royales, les pieds chaussés des mules blanches, armé du bâton d'ivoire, et dans l'encens des consécérations épiscopales, le barbare dut reporter sa pensée vers sa jeunesse, proche encore, dans les forêts des Ménapes, parmi les huttes de chaume que remplissaient les cris des Francs querelleurs, parmi les grands cochons sauvages et les abeilles bourdonnantes autour de leurs ruches au miel doré.

De ce jour tous les catholiques, et ceux mêmes des Gallo-Romains qui étaient demeurés attachés au paganisme, ne pouvaient plus reconnaître d'autre prince que lui.

La conquête du trésor d'Alaric fut le dernier des actes mémorables de Clovis. Trois années plus tard, il mourut à Paris (511). Il fut enterré dans l'église des Saints-Apôtres, qu'il avait fait bâtir et qui deviendra au x^e siècle, l'église Sainte-Geneviève. La tour, dite de Clovis, encadrée aujourd'hui dans le lycée Henri IV, en est un débris. Sa veuve, Clotilde, se retira au monastère de Tours, où elle vécut de longues années (jusqu'en 555) consacrées à la bienfaisance.

La personne du fondateur de la monarchie franque en Gaule n'éveille en nous qu'une médiocre estime. En somme, ce qu'il a fait de mieux, c'est d'avoir — sur les traces de Julien l'Apostat, — choisi Paris pour capitale de son royaume. Ses succès militaires se réduisent à peu de chose : la victoire qu'il remporta sur Syagrius paraît un triomphe auquel il n'était pas difficile d'atteindre. Syagrius n'avait plus en main des éléments de défense sérieux. Ce fut la guerre d'un chef d'Etat contre un particulier. En Thuringe, Clovis

échoua. Il battit les Alamans, peuplades pillardes, avec le concours des centurions et des soldats romains. Sa campagne en Bourgogne se termina par une retraite qui ressemble à une fuite. Il ne triompha d'Alaric qu'avec l'aide des Burgondes et de la plus grande partie du pays : les villes lui ouvraient leurs portes. Les lieutenants de Théodoric vainquirent ses armées en un tourmain et Clovis, qui se vit en face d'un adversaire sérieux, se garda d'insister.

La manière dont le fondateur de la monarchie franque en Gaule réalisa ses « conquêtes », fut d'ailleurs d'une grande suite. On a été surpris que Clovis et ses Francs aient laissé aux Gallo-Romains la possession de leurs domaines. Le fait s'explique aisément. Clovis dut la plus grande partie de ses succès aux habitants mêmes du pays « conquis », qui le favorisèrent. Après la victoire, le chef Franc s'empara des domaines du fisc romain et des biens d'Alaric : c'est tout ce qu'il pouvait faire. Aussi bien y en avait-il là plus qu'il n'en fallait pour récompenser ses compagnons d'armes, d'autant que c'étaient des gaillards fort aptes à piller villas et domaines, beaucoup moins à les administrer.

Clovis eût mis contre lui, en la dépouillant, l'aristocratie territoriale et il eût été jeté, avec sa bande, hors du pays. Il est naturel que les Gallo-Romains n'aient pas été déposés de leurs domaines. Les Francs n'en ont pas agi par générosité : le respect de la propriété foncière a été une nécessité pour eux.

Benjamin Guérard fait aussi observer que Clovis et ses successeurs ne régnèrent pas sur les territoires de la Gaule, ni même sur les habitants qui l'occupaient, mais sur les bandes armées qui parcouraient le pays et se livraient au pillage sans distinguer entre amis et ennemis. Ni Clovis, ni ses successeurs eux-mêmes n'ont pratiqué le moindre système d'administration.

Le roi des Francs mourut dans son lit, jeune encore, à quarante-cinq ans, après une vie remplie d'une activité violente. Il tua de ses mains, ou fit tuer par ses intrigues, au moins dix rois ou fils de rois : Syagrius, mis à mort dans son cachot; Alaric et le roi des Alamans, — ces deux-là, du moins, tués dans la mêlée des batailles; — puis Sigebert, roi de Cologne et son fils Clodéric, Cararic, roi des Morins et son fils, le roi de Cambrai, Ragnacaire, et Riquier son frère, le roi du Mans et son frère, tous assassinés par Clovis ou par ses ordres, quelquefois le père par le fils.

L'historien qui a le mieux connu cette époque, Benjamin Guérard, écrit en ses immortels *Prolégomènes* : « Sous la première race, il n'y eut de progrès constant que vers la barbarie. » Telle est aussi l'opinion de Guizot et celle de Fustel de Coulanges. On nous permettra de nous rallier à l'opinion des trois plus grands historiens français du *xix^e* siècle.

Mais sous cette barbarie continuait de vivre l'âme gauloise, qui sera l'âme française, créatrice d'une civilisation qui deviendra celle de toute l'Europe.

Fils et petits-fils de Clovis.

Clovis avait quatre fils : Thierry, né d'un premier mariage ; puis Clodomir, Childebert et Clotaire issus de son union avec Clotilde. Il laissait également une fille nommée Clotilde comme sa mère et qui épousera Amalaric, le fils d'Alaric, roi des Wisigoths, avec qui elle fera aussi mauvais ménage que possible, à cause de leurs divergences religieuses. Fille de sainte Clotilde, Clotilde était ardente catholique ; tandis qu'Amalaric, dont le père avait été tué par le père de sa femme et lui-même dépouillé de ses Etats pour cause d'arianisme, en était demeuré d'autant plus attaché à ses croyances.

Les quatre fils se partagèrent le royaume. L'aîné, Thierry, reçut la partie orientale avec Reims pour capitale : elle comprenait les villes de Cologne, Trèves, Strasbourg, Metz, Toul et Verdun. Il eut en outre une partie de l'Aquitaine, comprenant l'Auvergne, le Velay, le Quercy et le Limousin.

Clodomir eut dans sa part l'Orléanais, le pays chartrain, l'Anjou, la Touraine, le Berry et le Poitou.

Childebert, le troisième, eut la partie du Nord-Ouest, avec Paris pour lieu principal. Amiens, Rouen, Beauvais, Coutances, Le Mans se trouvaient dans son lot. Enfin le quatrième, Clotaire, obtint le Soissonnais, avec Laon, Noyon, Cambrai, Tournai et, vers le Nord, tout le pays jusqu'à la Meuse.

Thierry, l'aîné, avait vingt-cinq ans à la mort de son père. Les quatre frères s'associèrent pour le gouvernement, on veut dire pour l'exploitation de leurs Etats : groupant leurs capitales aux points extrêmes de leurs territoires de manière à rester en communication les uns avec les autres : Reims, Orléans, Paris et Soissons.

A l'instar de leur père, Thierry, Clodomir, Childebert et Clotaire, furent des chefs de bandes, se partageant en brigands le butin conquis. Viols, pillages, égorgements se poursuivent en une exacte tradition. Le passage suivant de Grégoire de Tours caractérise leurs exploits. Nous sommes en 531 :

« Les Francs, qui étaient fidèles au roi Thierry, lui dirent : Tes frères mènent leurs guerriers en Bourgogne ; si tu ne nous y mènes aussi, nous te quitterons et nous irons avec tes frères. Thierry leur répondit : Je vais vous conduire en Auvergne, où vous trouverez de l'or, de l'argent, des troupeaux, des étoffes, des esclaves à emporter. Contents de cette promesse, ils firent sa volonté. »

Chacun des fils de Clovis a conservé une physionomie assez marquée. Ils étaient d'une génération plus proche de Grégoire, dont les renseignements les concernant en ont plus de valeur.

Thierry était l'homme de guerre rude et actif. Le voilà pour la seconde fois en campagne contre ces indomptables Arvernes. Son expédition donne la gamme de l'horrible clavecin : massacres et viols, esclavage, pillage, incendies et beuveries, habitations ruinées. Tout est mis à sac.

Les Francs laissèrent l'Auvergne à l'état de désert. Après quoi Thierry répandit son activité guerrière en Germanie contre les Thuringiens. Il battit le roi des Thuringiens, Hermannfried sur les bords de l'Unstrutt, un petit cours d'eau qui se jette dans la Saale, et il l'attira ensuite sous couleur de négociations. Les deux princes se promenaient sur les murs de Tolbiac quand Hermannfried tomba dans les fossés où il se brisa. Thierry avait complété sa victoire. Il convoitait également les biens de son frère Clotaire, son allié en cette expédition. Grégoire raconte comment Thierry avait attiré son frère dans sa tente où il avait posté des assassins. Clotaire aperçut les pieds des compagnons dépassant le bas de la draperie qui les cachait et il garda auprès de lui son escorte. Thierry ne savait que dire à son frère qu'il n'avait mandé que pour l'égorger. Il alléguait qu'il l'avait fait venir pour lui offrir un plat d'argent. Quand Clotaire fut parti avec le précieux cadeau, Thierry en eut du regret. Thierry avait un fils très remarquable, nommé Théodebert. Comme nous le verrons dans un instant, ce Théodebert a été le grand homme de la famille mérovingienne. Etant donnée la différence d'âge entre Thierry et Clotaire, Théodebert se trouvait presque camarade de son oncle. En badinant il

parvint à « rattraper » le plat d'argent. « Thierry, conclut Grégoire de Tours, était fort habile en ces ruses. » Le fils aîné de Clovis, deviendra l'un des favoris de la vieille poésie germanique, qui en fera un héros légendaire.

Sur Clodomir, le roi d'Orléans, nous avons moins de renseignements. Il fut tué, dès 524, dans la campagne de Bourgogne, avant sa trentième année. Durant cette guerre écrit Procope, « s'étant fourré trop avant dans une mêlée, il eut la poitrine offensée d'une flèche dont il tomba mort. Les Burgondes remarquant sa longue chevelure éparse, répandue derrière ses épaules le long du dos, connurent qu'ils avaient tué le chef de leurs ennemis ; car les rois des Francs ne se font pas couper les cheveux. Ils les conservent si longs que, coutumièrement, ils leur pendent jusqu'au bas du dos, séparant les cheveux par le devant et les retenant en arrière, ne les tenant point sales et mêlés comme font les Turcs et autres barbares, mais en les parfumant de pom-mades, d'huiles odorantes et en les accommodant avec le peigne. Cette beauté est réputée royale et n'est permise qu'aux rois seulement ».

Clodomir laissait trois enfants, trois fils, qui furent confiés aux soins de leur grand'mère, sainte Clotilde, qui vivait à Tours. Chilbert et Clotaire estimèrent l'occasion bonne, pour agrandir leurs Etats. Ils demandèrent à leur mère de leur confier les enfants, qu'ils allaient mettre en possession de l'héritage paternel. Clotilde envoie les deux aînés. Elle apprend qu'ils étaient arrivés auprès de leurs oncles par des messagers qui lui présentèrent des ciseaux et un poignard : Chilbert et Clotaire offraient à leur mère, pour ses petits-fils, le choix entre le cloître et la tombe. On sait la réponse de la fière souveraine qui préféra voir ses petits-fils morts, que tondus. Nous avons ici encore une Clotilde bien différente de la sainte de l'hagiographie. La scène qui suivit n'est pas moins fameuse : Clotaire saisissant l'aîné des deux petits garçons et le poignardant sous les yeux de son frère, ce dernier implorant pitié à genoux, Chilbert intervenant en sa faveur, Clotaire repoussant son frère et poignardant le cadet comme il avait fait de l'aîné. Le dernier des enfants de Clodomir — Clodoald, par contraction « Cloud » — fut caché dans une petite localité des environs de Paris. Il se consacra au culte divin. Les générations suivantes feront de lui un saint et donneront son nom au village qui l'avait abrité « Saint-Cloud ». Clotaire furieux de ce que

l'une de ses trois victimes lui avait échappé, se donna du moins le plaisir de massacrer toute la domesticité qui avait été attachée au petit prince.

Ce Childebart, roi de Paris, qui voulait arracher un de ses neveux à la mort, fut le plus civilisé des trois frères, préférant une tranquillité paisible aux jeux sanglants de la guerre. Si nous en croyons Grégoire, il aimait les lettres et la justice. « Il fut le premier de nos rois, écrit l'évêque de Tours, qui sut le latin, tandis que son père et son grand-père (Clovis et Childéric) ne parlaient que le « sicambre, » Par latin il faut entendre ce langage populaire le « roman », en voie de devenir le français.

Quant à Clotaire, le dernier des fils de Clovis et de Clotilde, il fut le monstre de la famille, de cette famille si fertile en êtres monstrueux. Nous venons de voir avec quelle maëstria il s'entendait à poignarder des enfants. Son fils Chramm s'étant révolté contre lui, puis réfugié auprès de Conober, un roi breton, Clotaire le poursuivit, tua Conober et enferma son fils Chramm, sa brue et ses petits-enfants dans une chaumière à laquelle il mit le feu. Il ne voulut quitter la place qu'après que l'incendie eut consumé également contenant et contenu. « Chramm, disait-il tout ému, est celui de mes enfants que j'ai le plus aimé » ; et il se comparait au roi David châtiant la révolte de son fils Absalon.

Clotaire se maria six fois. Il eut simultanément plusieurs épouses légitimes sans parler des nombreuses collaboratrices qu'il leur adjoignait. Montesquieu estime que ces mariages étaient moins un témoignage d'incontinence qu'« un attribut de dignité ». Comme Clotaire étendit son autorité sur la Gaule entière, sur un Empire beaucoup plus considérable que celui de Clovis lui-même, sa dignité était considérable.

A la mort de son frère Clodomir, Clotaire poignarda ses enfants, comme nous l'avons vu, et épousa sa veuve. A la mort de son neveu Théodebald, Clotaire épousa de même sa veuve Valrade, fille du roi des Lombards. Cet homme se croyait tenu d'épouser toutes les veuves de sa famille. Il aimait beaucoup Ingonde qu'il avait également épousée. Celle-ci fit venir à la Cour sa sœur Aregonde et pria Clotaire de lui choisir un mari. Clotaire vit Aregonde et la trouva charmante :

« J'ai vu votre sœur, dit-il à sa femme, et je lui ai donné pour mari le plus grand seigneur de ma Cour. »

Clotaire eut ainsi pour femmes les deux sœurs, quand et quand.

Il vivait dans ses domaines, de grandes fermes, allant de l'une à l'autre, de Braine à Attigny, d'Attigny à Compiègne, de Compiègne à Verberie, en en consommant sur place, avec sa suite, les produits et les revenus, se livrant avec ses leudes à la chasse et à la pêche et cueillant, de place en place, quelque jolie fille dans les demeures de ses fiscalins, c'est-à-dire des administrateurs, cultivateurs, serfs et esclaves de ses domaines.

En ces fermes aux vastes dimensions, et qui pouvaient ressembler à nos grands établissements agricoles, les rois mérovingiens se plaisaient beaucoup mieux que dans les plus élégantes villas gallo-romaines. Grandes demeures rustiques, sans caractère militaire. Des portiques, de style antique parfois, ou en bois ouvragé, y donnaient accès. Autour du bâtiment principal, occupé par le souverain, les logis des chefs de bandes qui s'étaient liés à lui avec leurs hommes par l'engagement de fidélité. Puis tout un village disséminé, où demeuraient, non seulement les laboureurs du domaine avec leurs familles, mais les artisans utiles à la Cour royale et à sa suite : des charrons, des menuisiers, des corroyeurs, des ferronniers des tisserands, des armuriers, voire des orfèvres, des ateliers de femmes pour la teinture des étoffes, la couture et la broderie.

En de grands espaces couverts étaient convoqués les synodes des évêques ou d'autres assemblées qui se terminaient par de pantagruéliques ripailles où des sangliers entiers, rôtis sur des barres de fer, étaient mis sur les tables.

Quand les produits d'une de ces grandes fermes, qu'on avait resserrés en d'immenses magasins, étaient épuisés, on changeait de résidence.

Voici comment Clotaire en vint à réunir sous son autorité la Gaule entière, à quoi Clovis n'avait pu réussir. Après la mort de Clodomir et l'assassinat de ses fils, il s'était partagé ses Etats avec son frère Childebart. A Thierry, mort en 534, avait succédé son fils Théodebert et à celui-ci, mort en 548, avait succédé son fils Théodebald. Ce dernier mourut en 555 sans enfants. Clotaire mit la main sur ses domaines, et Childebart étant mort en 558, Clotaire se trouva seul héritier de l'Etat mérovingien singulièrement accru.

Les fils de Clovis, en effet, avaient réalisé les conquêtes où leur père avait échoué : la Thuringe, la Bourgogne et la Provence, en y ajoutant même le territoire concédé par Théodoric aux Alamans.

Parmi ce lot affreux de princes barbares, se détache Théodebert, fils de Thierry, petit-fils de Clovis. Il succéda à son père en 534 à l'âge de trente ans. Il était rude, brutal et cruel, comme les autres princes de sa famille, fourbe et dissimulé comme son grand-père, mais avec un vrai génie militaire. Partout nous le voyons triomphant, contre les Thuringiens, contre les Wisigoths, contre les Souabes, contre les Saxons, contre les Danois, contre les Bavarois. Il passe les Alpes, semant sa route de cadavres et de ruines, n'épargnant ni les vieillards, ni les femmes, ni les enfants. Le Pô charriait les corps blancs des jeunes filles étrangères. Voilà le jeune héros maître de l'Italie septentrionale, Ligurie, Vénétie. Il bat monnaie à Bologne. Il avait un génie diplomatique dépouillé de scrupules et sournois. Théodebert est vraiment le tome II de Clovis, mais avec plus d'envergure. Quelques historiens ont voulu voir en lui une première image de Charlemagne. Il est du moins certain que, dès le vi^e siècle, il a conçu et en partie réalisé les vastes projets du grand empereur.

Procopé a raconté sa campagne d'Italie. L'empereur d'Orient, Justinien, et le roi des Ostrogoths, Vitigès, se disputaient la péninsule. C'était une lutte âpre, continue, hérissée de sièges et de combats, où se couvrit de gloire, à la tête des armées impériales, l'illustre Bélisaire.

Théodebert, roi des Francs d'Austrasie, reçut de Justinien des lettres ainsi conçues :

« Les Goths ont envahi par force l'Italie qui est d'ancienneté de notre domaine et ne veulent pas nous en faire raison. Ils nous font si grande injure qu'ils nous contraignent à la guerre. Nous avons tenu à vous en avertir étant raisonnable que vous nous prêtiez confort, tant pour la bonne et vraie opinion que nous avons ensemble de Dieu, que pour la haine que nous portons communément aux Goths, à cause de l'erreur des Ariens qui les rend détestables à tous les vrais chrétiens ». A ces lettres se trouvait jointe une bonne somme d'argent, avec promesse d'une somme plus forte quand on aurait combattu. Théodebert conclut alliance avec Justinien et les Romains contre les Ostrogoths, après quoi il conclut une alliance semblable avec les Ostrogoths contre les Romains. Et il se mit en route à la tête de son armée.

Romains et Ostrogoths l'attendaient avec ses Francs, espérant également trouver en lui un puissant auxiliaire. Théodebert franchit les Alpes (539), le voici en Ligurie. « Et les Goths, écrit

Procopé, ayant entendu que Théodebert, chef des Francs, était dans le voisinage avec une grande armée, s'en réjouissaient avec bonne espérance, que, grâce à lui, ils viendraient à bout des Romains. »

Théodebert arrive sur les bords du Pô. Un pont fortifié en assure le passage. Les Ostrogoths laissent passer librement les Francs ; mais à peine Théodebert est-il maître du pont et de la forteresse, qu'il fait saisir par ses guerriers les femmes et les enfants des Goths, les fait égorger et jeter leurs cadavres dans le fleuve, « offrant aux divinités du fleuve ces prémices de la guerre » ; car, pour baptisés que fussent le petit-fils de Clovis et ses hommes, ils continuaient de vénérer les divinités des bois et des rivières. Puis l'armée franque arrive au camp des Goths, encore ignorants des susdites « prémices. » Les Goths, les laissent joyeusement entrer, et voici nos Francs de jouer de leurs francisques, de leurs skramasax et de leurs harpons. Ce qui ne fut pas massacré de l'armée gothique prit la fuite dans la direction de Ravenne. Les Romains qui, de leur camp, apercevaient les fuyards, pensaient que Bélisaire leur avait infligé un échec. Ils s'avancent sans méfiance, avec des démonstrations d'amitié, à la rencontre des Francs, leurs alliés, impatientement attendus, lesquels se mettent incontinent à les égorger comme ils avaient fait des Ostrogoths. Et les Romains, de fuir à leur tour épouvantés, abandonnant aux Francs, leur camp plein de victuailles.

Bélisaire écrivit au roi des Francs :

« Je ne crois pas, ô Théodebert, qu'à un honnête homme, fût-il prince et chef d'un si grand nombre de guerriers, il soit décent d'user de mensonge et de tromperie. Aussi est-ce vilénie, même aux plus vils et aux plus abjects du monde, de fausser un serment donné par écrit et de ne pas se soucier des accords conclus. Après avoir promis d'entreprendre cette guerre contre les Goths, vous venez nous assaillir... »

Théodebert battit en retraite devant Bélisaire, comme Clovis avait battu en retraite devant Théodoric ; mais ce fut pour revenir à la charge, profitant de la lutte incessante, compliquée de dissensions religieuses, catholiques contre Ariens, Romains contre Ostrogoths. A sa suite nombre de Francs et d'Alamans dévalèrent en Italie. Rentré en Gaule, Théodebert les laissa sous les ordres d'un lieutenant nommé Buslin ou Bultin, qui lui faisait parvenir

d'Italie de grands trésors, produit de ses rapines. Grâce à ces ressources nouvelles, Théodebert recrutait une armée considérable où il faisait entrer, outre ses Francs et ses Alamans, des Lombards et des Gépides. Son projet était de marcher, par la Thrace, sur Constantinople et de mettre sur sa tête la couronne impériale. L'Empire romain se serait trouvé reconstitué dès le ^{vi}^e siècle et avec une ampleur que Charlemagne ne parviendra pas à lui donner. Une mort prématurée anéantit ces beaux plans.

Théodebert mourut à l'âge de quarante-trois ans, d'un accident de chasse (547).

Les Francs qu'il avait déchaînés en Italie, y recevaient incessamment des recrues, heureuses de venir piller ces fertiles contrées. Ils continuaient d'y batailler, picorer et répandre le sang à leur coutume, jusqu'en l'année 555, où, aux environs de Casilinum, sur le Vulture, en Campanie, ils furent enveloppés et massacrés, en l'une des plus terribles batailles de l'histoire par les Romains que commandait le général Persan Narsès.

Théodebert, écrit Grégoire de Tours, se montra grand et plein de bonté. Il gouvernait avec équité, respectueux des évêques et en enrichissant les églises. Il répandait les bienfaits d'une main libérale, au parfum de sa douceur et de sa pitié.

Théodebert avait beaucoup aimé une jeune veuve nommée Deuthérie. C'était, dit Grégoire de Tours, une dame d'un rare mérite et d'une grande prudence. Cette prudence apparut notamment dans la circonstance suivante et qui nous est également connue par Grégoire de Tours. Deuthérie avait une fille grandelette et fort jolie. Dans la crainte qu'elle n'en vînt à plaire au roi, sa mère la fit monter sur un chariot attelé de deux bœufs sauvages qui, du haut d'un pont, la précipitèrent dans la Meuse.

L'héritier de Théodebert était Théodebald — Thibault, disent en meilleurs termes nos vieux historiens — un jeune homme faible de corps et d'esprit. Roi en 548, à l'âge de quatorze ans, il mourut en 555.

Demeuré seul maître de la Gaule, hors mise la Septimanie; Clotaire, le dernier fils de Clovis, la gouverna à sa manière, médiocrement, lourdement, sans visée ni idée politique. Dans ce grand Empire, il ne voyait que l'épatement de sa vanité de primaire brutal, la possession de trésors resplendissants et l'assouvissement d'appétits grossiers. Ayant dirigé en 556 une expédition contre les Saxons, il se fit battre à plate couture.

Quand il mourut à Compiègne en 561, il laissait quatre fils, Caribert, Gontran, Sigebert et Chilpéric. Les partages recommencèrent, une première fois en 561, et à nouveau en 567, l'un des partageants, Caribert, étant mort sans enfant.

La figure de ce Caribert reste énigmatique. Fortunat n'en dit que du bien et Grégoire de Tours n'en dit que du mal. Caribert se piquait de connaissances littéraires et de parler correctement le latin.

Le détail de ces partages, divisions et subdivisions deviendrait fastidieux : un seul point, dans cette nouvelle répartition de 567 est intéressant, c'est la prépondérance acquise déjà par la ville de Paris, si grande que les trois frères décident de laisser la ville indivise, nul d'entre eux n'étant autorisé à y entrer sans l'aveu des deux autres.

Le partage fut d'ailleurs de la plus extrême complication : en une même région les principales villes étant parfois réparties entre les trois frères. En bloc, Sigebert obtint la France du Nord-Est, ce qu'on nommera bientôt l'Austrasie, le royaume de l'Est, — du mot que l'on trouve aujourd'hui dans « Autriche », — avec, en plus, l'Auvergne, le Velay, le Vivarais, l'Albigéois ; Chilpéric eut la France du Nord-Ouest, la Neustrie, ce qui voulait dire « le royaume le plus nouveau », *Neuester reich*, les Francs s'y étant établis plus tard qu'en Austrasie, — avec, en plus, le Limousin, le Quercy, le Bordelais, les régions d'Auch, de Bigorre et Comminges ; Gontran enfin eut la Champagne, le Berry, la Bourgogne, le Lyonnais, le Dauphiné, la Savoie et, en outre, la Saintonge, l'Angoumois et le Périgord. Ces divisions sont indiquées ici à grands traits, chacun des trois princes s'étant fait donner des enclaves dans les domaines de ses frères.

La raison principale de cette division était que les régions du Nord donnaient la puissance, par les troupes de leudes et de fidèles, et que les régions du Midi donnaient le vin rouge et le vin doré, qui avaient pris une importance inimaginable pour nos Francs et autres barbares, insatiables videurs de chopines, depuis que le jus divin de la treille leur avait fait dédaigner l'orge fermentée dont s'enivraient leurs aïeux.

Chilpéric.

Depuis la mort de Caribert, l'aîné des fils de Clotaire était Gontran qui avait obtenu la Bourgondie en partage. Esprit singu-

lier, fait de douceur et de violence, des emportements furieux déréglaient une allure quasiment ecclésiastique. Pour un cor de chasse, il faisait mettre plusieurs hommes à la torture ; il faisait périr un de ses leudes qui avait chassé un buffle sur ses terres. Il se vantait d'être un justicier et de se guider sur la sagesse des évêques. Bienfaiteur des églises et des fondations pieuses, il pensait racheter par là les crimes dont il se couvrait, aussi les chroniqueurs du temps, qui sont tous d'église, en font-ils grand cas. « Il était plein de bonté, dit Frédégaire, et, dans une assemblée d'évêques, semblait l'un d'entre eux. Répandant les aumônes, aimé de ses leudes, il régnait en sagesse et en prospérité. » Comme il passait pour saint, il opérait force miracles. Grégoire de Tours raconte qu'une bonne femme avait son fils gravement malade de la fièvre. En cachette, elle coupa au roi une frange de son manteau et la fit tremper dans un vase rempli d'eau. De cette infusion son fils fut immédiatement guéri. Grégoire ajoute : « Maintes fois, j'ai entendu les démons prononcer son nom avec terreur quand la fureur les agitaît ».

La reine Austrechilde, femme du roi Gontran, mourut en septembre 581. Avant de rendre le dernier soupir elle demanda à son mari de faire mettre à mort les deux médecins qui l'avaient soignée et n'avaient pas su la guérir. Et Gontran, pieusement, leur fit trancher la tête.

Mais la personnalité la plus intéressante parmi les fils de Clotaire fut le roi de Neustrie, Chilpéric. Grégoire de Tours en fait un monstre. Chilpéric estimait que les églises et les établissements religieux devenaient beaucoup trop riches par les donations accumulées des fidèles qui voulaient, en les comblant de biens terrestres, se frayer le chemin du paradis. Il disait : « Notre fisc en est appauvri et notre puissance est passée aux évêques ». Il annula de nombreux testaments en faveur des gens d'église et révoqua les dons que son père leur avait laissés. Il est certain aussi que Chilpéric commit des crimes abominables depuis le commencement de son règne jusqu'à la fin, — crimes devenus monnaie courante parmi les princes francs.

Ce barbare eut des velléités de lettré, de réformateur ; il avait des goûts artistiques et songeait à établir la gloire de sa monarchie sur d'autres bases que des assassinats. De ses tentatives de réforme, il en est une d'un vif intérêt. Plusieurs sons des langues germaniques ne pouvaient être exprimés par les lettres

de l'alphabet latin : le son du *th* anglais actuel, le *ch* guttural allemand, comme dans les mots *auch*, *rauchen* ; enfin le son rendu actuellement en anglais par la lettre *w*, comme dans les mots *we*, *vill*, *wath*. Chilpéric décida qu'on exprimerait le son *th* par le γ grec, le *ch* guttural par χ , le *w* en question par la lettre φ ; il voulait aussi traduire l'*o* long, notre *ô*, par la lettre ω ; réforme des mieux conçues et des plus pratiques. Cette multitude de noms germaniques, où se débat l'érudition moderne, en auraient tiré une graphie précise, adaptée à la prononciation. La réforme de Chilpéric ne s'appliquait d'ailleurs qu'au latin et au roman, c'est-à-dire à l'idiome populaire en voie de devenir le français. En lettré qu'il se flattait d'être, le prince franc méprisait le tudesque.

A vrai dire les moyens auxquels Chilpéric recourait en faveur de sa réforme, pour énergiques qu'ils fussent, ne semblent pas des plus heureux. Il ordonna non seulement que l'enseignement se conformerait désormais à la méthode nouvelle, mais que l'on gratterait à la pierre ponce tous les livres existants — écrits sur parchemin, comme on sait — pour les réécrire à sa manière. Enfin il décida que tous ceux qui ne suivraient pas la graphie imaginée par lui, auraient les yeux crevés — ce qui n'était peut-être pas le meilleur moyen de leur apprendre à bien écrire.

Après avoir réformé l'orthographe, Chilpéric voulut mettre de l'ordre dans l'Eglise. Ces éternelles discussions entre Ariens et catholiques sur la Trinité, avaient fini par l'agacer lui aussi. Il rédigea un petit traité théologique pour démontrer que la Trinité représentait Dieu sans distinction de personnes, estimant qu'il était inconvenant de dire que Dieu se composait de trois *personnes*, comme s'il s'agissait d'êtres humains. Le Père, disait Chilpéric, est le même que le Fils, et le Saint-Esprit le même que le Fils et le Père, ces trois prétendues personnes ne représentant que les différentes opérations de l'Etre divin, Père, Fils et Esprit, selon ses diverses manifestations pour le bien et le salut des hommes. Système qui, pour un prince barbare, n'était vraiment pas mal agencé.

Chilpéric en parla aux évêques de son entourage, à Salvius d'Albi, à Grégoire de Tours ; mais ceux-ci en l'entendant entrèrent dans la plus grande fureur. Si l'évêque d'Albi, écrit Grégoire, eût tenu le parchemin qui renfermait l'édit — car Chilpéric avait formulé sa théologie en édits royaux, — il l'eût mis en pièces,

Les saints prélats avaient reconnu l'hérésie de Sabellius, condamnée par le synode d'Alexandrie.

Grégoire de Tours dit à Chilpéric :

— Laissez cela, pieux roi, il nous faut suivre l'enseignement d'Hilaire et d'Eusèbe.

Chilpéric, qui ne connaissait ni Hilaire, ni Eusèbe, les croyait encore vivants.

Enflammé de colère il répondit :

— Je vois bien que, dans cette affaire, Hilaire et Eusèbe sont mes ennemis !

Et sans doute les fit-il rechercher pour leur faire crever les yeux.

Chilpéric était poète. Il composait des vers latins, des chants religieux, des hymnes sur les modèles alors fameux du prêtre Sedulius. Un moine du x^e siècle, Aimoin, en a conservé un fragment en l'honneur de saint Germain. Le poète Fortunat trouve les vers de Chilpéric excellents, Grégoire de Tours les trouve détestables. Le roi n'observait pas la prosodie, il mêlait torchons et serviettes. Toujours est-il que ces tendances du barbare font de lui une curieuse physionomie.

Chilpéric avait des aspirations artistiques. Grégoire se trouvait avec le roi en sa ferme de Nogent-sur-Marne. Le prince lui montra un grand bassin d'or ciselé et incrusté de pierreries :

— J'ai fait cela pour ennoblir et faire briller la nation des Francs, dit-il à l'évêque, et en ferai bien d'autres si j'en ai le temps.

Chilpéric aimait les bibelots rares et anciens. Il s'entourait de brocanteurs juifs qui les lui dénichaient. Grégoire se trouvait encore dans cette villa royale de Nogent, quand il se présenta devant Chilpéric pour prendre congé :

— Comme j'arrivais pour lui dire adieu, dit l'évêque, je le trouvai avec un juif nommé Priscus dont il se servait familièrement pour acheter des objets de luxe.

Scène de la vie moderne, et voici Chilpéric féministe. Il veut, en rupture de la loi salique, que la femme puisse hériter d'une terre, et qu'elle ait des droits sur la succession de son mari défunt, devançant sur ce point les idées de ses contemporains ; mais nous ne tardons pas à être ramenés dans l'atmosphère de cette affreuse époque. La ville de Limoges s'étant révoltée, Chilpéric

y multiplie les chevalets de torture et y fait étendre une foule de malheureux sans ménager les gens d'église.

Comme son père, Chilpéric eut un grand nombre de femmes, peut-être davantage encore. On ne saurait en donner le détail : dans leur multitude les chroniqueurs se sont perdus. L'une des premières se nommait Audovère.

Audovère avait dans sa domesticité une jeune fille d'origine franque appelée Frédégonde, d'une grande beauté, d'un esprit hardi. Chilpéric l'aima d'amour. Le roi était parti avec son frère Sigebert, roi d'Austrasie, pour une expédition outre-Rhin, quand Audovère donna le jour à une fille. Frédégonde décida sa maîtresse à la tenir elle-même sur les fonts. Un évêque, ignorant les règles canoniques ou complice, célébra le baptême. A son retour, Chilpéric apprit que sa femme avait servi de marraine à sa propre fille. Il exila l'évêque coupable et contraignit Audovère à prendre le voile comme veuve. La reine répudiée alla s'enfermer dans un monastère du Mans où Frédégonde, quinze ans plus tard, la fera égorger.

Sigebert, roi d'Austrasie, frère de Chilpéric, avait épousé une fille d'Athanagilde, roi des Wisigoths d'Espagne, la princesse qui jouera un si grand rôle sous le nom de Brunehaut.

Chilpéric, désireux d'accroître l'éclat de sa couronne par une alliance d'une magnificence égale, demanda à Athanagilde la main d'une autre de ses filles nommée Galswinthe, une gracieuse et délicate créature qu'Augustin Thierry a jugée ainsi : « Figure mélancolique et douce qui traversa la barbarie mérovingienne comme une apparition d'un autre siècle ».

Athanagilde donna à sa fille une dot importante ; Chilpéric lui assigna en douaire cinq villes d'Aquitaine, et Galswinthe, craintive, éplorée, prit le chemin du terrible royaume des Francs, avec le vague pressentiment de son destin. C'est à peine si Galswinthe demeura quelques mois auprès du roi son mari. En cette même année 567, où elle était devenue sa femme, Chilpéric, à l'instigation de Frédégonde, la faisait étrangler dans son lit ; après quoi il épousait Frédégonde.

On imagine ce que devint le ménage de ces deux êtres, le roi barbare, cruel, méfiant, jaloux ; la reine méchante, haineuse, bassement ambitieuse, vindicative. C'étaient des scènes violentes, avec des cris et des coups. Chilpéric soupçonnait sa femme qui ne lui en donnait que trop de motifs. Frédégonde mit successive-

ment au monde trois fils, Samson, Clodebert et Dagobert. En une épidémie, ils périrent tous les trois. Alors Frédégonde se souvint qu'il restait à Chilpéric un fils qu'Audovère lui avait donné, nommé Clovis.

Le jeune Clovis aimait une fille de la suite de Frédégonde. Frédégonde imagina que la mère de la demoiselle était sorcière et que, par ses maléfices, Clovis avait fait périr les jeunes princes. La malheureuse jeune fille fut fouettée jusqu'au sang en présence de Clovis, la mère fut mise à la torture et on lui fit dire ce qu'on voulut. Clovis lui-même fut envoyé enchaîné à Noisy-sur-Marne, où, quelque temps après, on le trouva poignardé, et c'est alors qu'Audovère, la première femme de Chilpéric, la mère de Clovis, fut étranglée dans le couvent du Mans qui lui donnait asile. Restait une fille, sœur de Clovis, née du mariage de Chilpéric et d'Audovère. Elle fut livrée à des soldats, puis enfermée dans un couvent de Poitiers.

En l'année 583, un autre fils, que Frédégonde avait eu de Chilpéric, nommé Thierry, mourut également. Lui aussi n'avait pu que succomber à des sortilèges ; en suite de quoi plusieurs des femmes attachées à son service et quelques Parisiennes réputées sorcières, furent brûlées vives, d'autres furent noyées, d'autres écartelées.

Le préfet du Palais, Mummolus, était mal vu de Frédégonde. La reine déclara que Mummolus avait été l'instigateur du crime. On le suspend à une poutre, les mains liées derrière le dos pour lui arracher des aveux. Vainement. Alors on l'attache sur une roue et on le frappe avec des courroies, si longtemps, dit Grégoire, que les bourreaux en étaient fatigués ; on lui enfonce des épines sous les ongles des mains et des pieds ; mais on lui fait grâce de la vie. Trainé en chariot jusqu'à Bordeaux, où il était né, il y expire à peine arrivé.

Une fille de Frédégonde et de Chilpéric survécut, nommée Ridegonde. Grégoire de Tours a laissé un tableau suggestif des rapports entre la mère et la fille. C'étaient des batailles incessantes à grands coups de poing et à coups de pied. Certain jour, la mère étant parvenue à faire pencher sa fille au fond d'un coffre, en lui demandant d'y prendre des bijoux, elle en rabattit le couvercle sur sa tête et était occupée à l'étrangler quand des serviteurs accoururent aux cris de la victime.

Et cette même Frédégonde, chargée des crimes les plus atroces,

en souvenir de son origine populaire brûlait les registres d'imposition pour le soulagement des pauvres gens. Une rivalité de famille, une de ces guerres héréditaires qui prendront un si grand développement sous la féodalité, désolait toute une région. Les malheureux voyaient leurs biens pillés, leurs terres ravagées par les partisans des deux camps. Frédégonde pacifia la contrée en faisant périr les deux familles rivales tout entières, par quoi les populations furent délivrées du fléau.

Gontran, roi des Burgondes, avec ses allures de justicier, avait exigé que Chilpéric remit à Brunehaut, femme de Sigebert, roi d'Austrasie et sœur de Galswinthe, les cinq villes d'Aquitaine qu'il avait données à Galswinthe en douaire. Chilpéric s'inclina ; mais ne tarda pas à partir en guerre contre Sigebert. Celui-ci répondit en se faisant proclamer roi de Neustrie — le royaume de Chilpéric — à Vitry sur la Scarpe. Il repoussa les forces qui lui étaient opposées, les bloqua dans la ville de Tournai où Frédégonde était enfermée. Sigebert pouvait se croire assuré de la victoire, quand il fut assassiné par des émissaires de celle qu'il considérait déjà comme sa prisonnière (575). Le roi de Neustrie n'avait plus devant lui qu'un adversaire, une femme, la veuve de Sigebert, Brunehaut. A vrai dire, Brunehaut était de taille à se défendre.

Il est très difficile de se faire une idée exacte du caractère de Brunehaut. Grégoire de Tours en fait un grand éloge. Elle était, dit-il, d'un caractère gracieux, honnête et décente dans ses mœurs, prudente en ses avis, et d'aimable conversation. Fille d'Athangilde, roi des Wisigoths d'Espagne, sœur de Galswinthe, elle avait épousé en 566 Sigebert I^{er}, roi d'Austrasie. Elevée dans la religion arienne, elle s'était convertie au catholicisme à cette occasion. Sa beauté était très grande et sur ce point tout le monde est d'accord. Elle était énergique, intelligente, habile aux décisions fermes et bien réglées.

Exerçant la régence en Austrasie au nom de son jeune fils Childebart II, proclamé roi à l'âge de cinq ans, Brunehaut maintint les droits du pouvoir royal que commençaient à battre en brèche les seigneurs austrasiens appliqués à transformer leurs domaines en petits Etats indépendants. Elle entreprit des opérations cadastrales et, dans la répartition des impôts, s'efforça de décharger les pauvres pour faire payer les riches, — ce qui sembla longtemps, comme on sait, une monstruosité. Elle s'efforça de soumettre grands et petits à une justice égale et, tout en combattant les abus

qu'entraînaient les privilèges de la noblesse et du rang, elle cherchait cependant à sauvegarder son aristocratie par le maintien du droit d'aînesse et en empêchant les morcellements du bien héréditaire par des partages répétés. On lui doit la fondation d'un grand nombre d'abbayes et des plus importantes : un véritable « homme d'Etat ».

Un fils de Chilpéric et d'Audovère, Mérovée, avait échappé à la fureur de Frédégonde. Il vit Brunehaut qui se trouvait à Rouen, se prit de passion pour elle et détermina l'évêque Prétextat à les unir en mariage, union que les idées de l'époque réprouvaient pour cause de parenté. La fureur de Chilpéric, attisée par Frédégonde qui voyait en Brunehaut une rivale, ne connut plus de bornes. Les nouveaux époux s'étaient réfugiés dans l'asile d'un moutier. Ils en sortirent sous des garanties données par le roi de Neustrie ; mais, tout en laissant Brunehaut retourner en Austrasie, Chilpéric fit enfermer son fils dans le monastère de Saint-Calais, près du Mans. Le malheureux prince s'échappa, rejoignit Brunehaut en Austrasie, où la noblesse du pays, qui ne supportait pas sans impatience le gouvernement réformateur de la reine, n'entendait pas se donner un roi par surcroît. Mérovée dut s'enfuir à nouveau. Il errait dans les environs de Reims, quand il fut rejoint par des émissaires de Frédégonde. Pour ne pas tomber entre les mains de la femme cruelle, il demanda à un fidèle vassal qui l'avait suivi, de le tuer d'un coup de couteau. Frédégonde compléta sa vengeance en faisant poignarder l'évêque Prétextat, un vieillard, au pied même des autels (577).

Quelques années après l'assassinat de Prétextat, Chilpéric tombait lui-même sous un couteau meurtrier. Il se trouvait en la métairie royale de Chelles, adonné aux plaisirs de la chasse, et revenait de la forêt, un soir, entre chien et loup, quand, au moment de quitter l'étrier, la main à l'épaule d'un serviteur, il fut frappé de deux coups, l'un sous l'aisselle, l'autre dans le ventre. Peu d'instants après il expirait (584).

Quelques anciens chroniqueurs, notamment l'auteur des Gestes des Francs, ont vu dans Frédégonde encore l'instigatrice de l'assassinat. Depuis quelque temps l'inconduite de la reine multipliait les scènes violentes entre elle et son mari. Le connétable Sunnégisil, qui avait armé le bras du meurtrier, ne l'accusa cependant pas. La reine indiqua comme auteur responsable du crime, le grand chambrier Ebérulf.

Dès après la mort du roi, Frédégonde se réfugia à Paris, dans l'église cathédrale, sous la protection de l'évêque Ragnemod. Elle avait pris avec elle tout ce qu'elle avait pu emporter du trésor royal.

Sur l'ordre de Childébert, fils de Sigebert et de Brunehaut, roi d'Austrasie, on s'empare de Sunnégisil, on le met à la torture, puis on le jette dans un cachot où, journellement, on le frappe à coups de verges et de lanières de cuir. Quand les plaies se fermaient, on les rouvrait pour le faire souffrir encore. Il avoua avoir, non seulement participé à la mort de Chilpéric, mais comploté la mort de Childebert lui-même.

Chilpéric fut enterré dans la basilique Saint-Vincent, aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés.

Nonobstant les goûts artistiques de Chilpéric, sa recherche du bibelot rare, son désir de réformer les lettres et la théologie, la civilisation marque sous son règne un nouveau recul. Les guerriers, maîtres du pays, ne comprennent le travail que matériellement et ne voient la richesse que dans la possession de l'or. Ils font fondre les vases précieux enlevés des églises, pris dans les tombeaux. Les chemins deviennent des champs de bataille où le marchand est détrossé et tué par des seigneurs de haut parage, qu'on peut, à vrai dire, apaiser quelquefois en leur versant à boire.

On obtient tout d'eux avec du vin, écrit Augustin Thierry, « jusqu'à la promesse de protéger de leur crédit auprès du roi tel ou tel candidat pour un évêché vacant ».

Que peuvent devenir, en pareilles conditions, les paisibles travaux de l'esprit? Les Gallo-Romains les plus distingués se laissent entraîner par le flot qui monte. Les voilà querelleurs et pillards, voire détrosses de grands chemins.

Et si nous jetons les yeux sur les générations suivantes, le tableau en sera encore obscurci. Grégoire de Tours — mort en 595 — fut le contemporain de Chilpéric — assassiné en 584 ; et si nous comparons la société qu'il nous dépeint en sa chronique à celle dont nous avons l'esquisse dans la chronique dite de Frédégaire (première moitié du VII^e siècle), nous trouvons cette dernière couverte de brumes plus épaisses encore. Selon l'observation de Guizot, les tableaux de Grégoire de Tours s'éclaircissent de quelque lumière ; on y perçoit quelques vagues reflets

de Virgile et de Salluste ; les discussions théologiques elles-mêmes témoignent de préoccupations intellectuelles ; mais la vie sociale présentée par Frédégaire n'est plus que ténèbres et confusion. La barbarie grossière a envahi jusqu'aux sièges épiscopaux : un brouillard épais, que percent avec peine, de place en place, les timides rayons de quelque lumignon paisible, brûlant sur la table en bois brut d'un modeste moine penché, dans le silence du monastère, sur un manuscrit couleur d'ivoire.

Clotaire II.

Gontran, roi de Bourgogne, frère de Sigebert et de Chilpéric, prit en mains la tutelle du petit Clotaire II, âgé de six mois, fils de Chilpéric et de Frédégonde ; de même qu'il avait pris en mains la tutelle de Childebert II, roi d'Austrasie.

Clotaire II fut proclamé roi de Neustrie.

Cette monarchie mérovingienne, brutale, violente, despotique et pillarde, exerça cependant une grande action sur le pays par son existence même, arbitre des factions, frein suprême aux divisions intérieures. Sous quel jour nous est apparu Chilpéric ? A peine la nouvelle de sa mort s'est-elle répandue, que des désordres se produisent (584). Les Orléanais et les Blésois se jettent sur les gens du Dunois, pillent, tuent, livrent aux flammes maisons et récoltes, emportent ce qui peut être emporté. Après quoi ceux du Dunois, unis aux Chartrains, arrivent chez leurs assaillants pour leur rendre la pareille. Gontran, roi de Bourgogne, tuteur de ses neveux en Austrasie et en Neustrie, prit en mains l'autorité et la paix fut rétablie.

Frédégonde meurt en 597. Brunehaut, débarrassée de sa terrible rivale, dirigea le gouvernement sous le nom de son petit-fils Théodebert II, devenu roi d'Austrasie à la mort de son père Childebert II (595) ; tandis qu'un autre de ses petits-fils, Thierry II était devenu roi de Bourgogne. Les deux frères en viendront aux mains (610). « Avec le secours de Dieu, écrit Frédégaire, Thierry vainquit Théodebert et cette bataille se livra encore dans la plaine de Tolbiac (612). Théodebert fut amené enchaîné devant son frère qui le fit mettre à mort. Le roi d'Austrasie (Théodebert) avait avec lui son jeune fils, Mérovée. Sur l'ordre de Thierry un soldat prit l'enfant par la jambe et lui brisa la tête contre un mur. Après quoi, Thierry mit la main sur les

trésors de son frère ». C'est ainsi que l'Austrasie fut réunie à la Bourgogne.

Thierry mourut lui-même peu après et Brunehaut prit encore le pouvoir au nom de Sigebert II, bâtard de Thierry. Elle gouvernait avec autorité, mais dans les traditions d'un gouvernement régulier, quand les grands du pays, sous la direction des maires du Palais d'Austrasie et de Bourgogne, en un mouvement à la tête duquel on trouve les ancêtres de Charlemagne, saint Arnoul, évêque de Metz et saint Pépin de Landen, se soulèvent, assassinent Sigebert II, proclament roi d'Austrasie et de Bourgogne Clotaire II, qui était roi de Neustrie, et lui livrent Brunehaut. Clotaire allait pouvoir assouvir sur cette vieille femme — Brunehaut n'était pas loin de ses soixante-dix ans — la haine implacable de sa mère Frédégonde.

Clotaire commença par faire mettre à mort deux de ses arrière-petits-fils, enfants de Thierry II, puis il fit exécuter contre Brunehaut la sentence qu'il avait prononcée, une scène atroce, dont la description a été conservée dans la chronique dite de Frédégaire :

Après que cette vieille femme eut été torturée pendant trois jours, on la mit à cheval sur un chameau pour être proménée parmi les soldats qui l'accablaient d'injures et de railleries. Quand cette torture morale parut avoir assez duré, on attacha la reine, toute nue, par les cheveux, un bras et un pied à la queue d'un cheval fougueux : son pauvre corps bientôt ne fut plus qu'une loque sanglante (613). Et Frédégaire, après avoir décrit ce beau supplice, ajoute, en parlant du prince qui l'avait ordonné :

« Clotaire était rempli de douceur, savant dans les lettres, craignant Dieu, protecteur des églises et des prêtres, s'abandonnant avec une ardeur extrême à la chasse ainsi qu'aux filles. » Le portrait est de main d'ouvrier.

Dans la suite, Clotaire fit encore assassiner quelques autres personnages, notamment un certain Boson, qu'il soupçonnait d'être amoureux de la reine, tout en s'appliquant à gouverner de son mieux ses vastes Etats. Il parvint à réduire les impôts, à restaurer le domaine royal : il est considéré comme le meilleur des rois mérovingiens. Maître de la Neustrie, de l'Austrasie et de la Bourgogne, Clotaire réunissait à nouveau entre ses mains les territoires de la Gaule entière qui n'avaient cessé d'être partagés depuis la mort de Clotaire I^{er} ; mais à chacun

des trois pays Clotaire dut donner un maire du Palais spécial. C'était comme on sait le titre du chef de la maison du roi qui se trouvait par là même placé à la tête des fonctionnaires et des grands. Landry fut maire du Palais en Neustrie, Radon en Austrasie et Warnacaire en Bourgogne. Et à ce dernier Clotaire dut promettre de le maintenir en charge durant toute sa vie. Ayant voulu le déposer à la suite d'une conspiration attribuée à son fils, Clotaire ne put le faire, les grands du royaume s'y étant opposés. Les trois royaumes se reformaient sous un roi unique, mais avec des divisions et des séparations politiques plus profondes que sous les fils de Clovis et sous ceux de Clotaire I^{er}, chacun des maires du Palais devenant un véritable vice-roi, car il fallut leur accorder l'inamovibilité, premier pas vers l'hérédité de leur charge. Encore les Austrasiens ne s'en contentèrent-ils pas. Ils voulaient un souverain à eux et Clotaire dut leur envoyer en cette qualité son jeune fils Dagobert (622). « La trente-neuvième année de son règne, écrit Frédégaire, Clotaire associa à son royaume son fils Dagobert et l'établit sur les Austrasiens, gardant pour lui ce qui s'étendait vers la Neustrie et la Bourgogne, au delà des Ardennes et des Vosges. » Le jeune Dagobert, qui pouvait être dans sa dix-septième année, avait pour conseillers, saint Arnoul, évêque de Metz et Pépin de Landen, devenu maire du Palais.

Ces faits appellent notre attention. Il n'est pas un historien qui n'ait déploré les partages mérovingiens, sans se demander s'ils ne répondaient pas à une nécessité. Austrasie, Neustrie, Bourgogne, Aquitaine, chacun de ces Etats avait ses traditions, ses coutumes, ses mœurs, chacun d'eux avait son esprit d'indépendance. Les Austrasiens n'obéissaient qu'avec humeur, ou n'obéissaient pas à un roi neustrien. Ils ne lui prêtaient aucun concours quand il s'agissait de combattre des sujets indociles, des tributaires rebelles, des voisins agressifs. Le monarque qui leur était imposé régnait-il au pays de Neustrie, ils voyaient d'un œil indifférent les incursions saxonnes ou slaves, ou celles des Normands qui avaient fait leur apparition. Et si le roi eût été d'Austrasie, les Neustriens auraient pensé et agi de même.

La division de la France en Austrasie, Neustrie et Bourgogne, était ainsi une nécessité. L'Aquitaine était encore épuisée par l'effroyable saignée que Clovis avait pratiquée, mais dès qu'elle aura repris des forces, elle accusera le même esprit d'indépendance.

De toutes les erreurs de méthode, la plus commune en histoire est de donner aux hommes d'autrefois les idées d'aujourd'hui. La conception d'une France unie, ayant conscience de sa destinée, ne pouvait se former que dans le cours des siècles, après les efforts immenses, les sacrifices, les douleurs et les gloires que l'on sait.

Dagobert.

Clotaire II mourut le 10 octobre 629 et fut inhumé en l'église Saint-Vincent (aujourd'hui Saint-Germain-des-Prés), en un faubourg de Paris, dit Frédégaire. Son épitaphe a été retrouvée.

Son fils Dagobert, âgé de vingt-quatre ans, convoqua les leudes du royaume d'Austrasie dont il était souverain. Ils arrivèrent en armes et quand il disposa de cette force imposante, il envoya des députés aux Burgondes et aux Neustriens pour leur demander de le proclamer roi, eux aussi. Sans retard lui parvinrent les réponses des leudes et évêques de Bourgogne, dont il reçut à Soissons les serments de fidélité. Dagobert avait un frère nommé Caribert à qui aurait dû revenir une partie du royaume, mais Caribert paraît avoir été faible de caractère. Son oncle maternel, Bromulf, entreprit de faire valoir ses droits. Pour apaiser Bromulf, à la mérovingienne, Dagobert le fit assassiner.

Mais nous avons dit le désir des trois sections de la Gaule, Austrasie, Neustrie, Aquitaine, d'avoir chacune un gouvernement particulier, — la Burgondie s'était de plus en plus agrégée à la Neustrie, — en sorte que Dagobert se décida à céder à Caribert l'administration de l'Aquitaine. Caribert s'établit à Toulouse et, vers l'année 633, soumit même à son pouvoir la Gascogne tout entière, dont une partie s'était rendue indépendante. Peu après Caribert mourut, laissant un fils, Chilpéric, qui ne tarda pas à suivre son père dans la tombe. Dagobert fut soupçonné de l'avoir fait périr. Toujours est-il que l'héritage revint tout entier entre ses mains.

À l'exemple de son père Clotaire II, Dagobert eut un très grand nombre de femmes : il en épousait, les répudiait, en épousait d'autres tout en gardant les premières et il en prenait d'autres sans formalité aucune. De Nanthilde, Dagobert eut un fils nommé Clovis ; de Ragnétrude, un autre fils nommé Sigebert. La succession et chronologie des reines de France sous Dagobert

est d'ailleurs impossible à établir. On ne peut même pas distinguer celles qui furent officiellement reines, de celles qui ne le furent qu'effectivement. Quoi qu'il en soit, Dagobert fit pour Sigebert, fils de Ragnétrude, ce que son père avait fait pour lui : il lui céda le royaume d'Austrasie, les leudes austrasiens tenant absolument à avoir un roi à eux ; après quoi Dagobert décida que les royaumes de Neustrie et de Bourgogne reviendraient après sa mort à son fils Clovis. Il convoqua les grands et les évêques d'Austrasie pour leur faire jurer sur les reliques que ce partage serait respecté, à quoi les Austrasiens consentirent. Il fut seulement convenu que le duché de Dentelin, dont les Austrasiens s'étaient emparés, serait rendu aux Neustriens et soumis au roi Clovis. Ce duché de Dentelin, au nom inattendu, et qui joua un si grand rôle dans l'histoire de ce temps, correspondait aux cités de Boulogne, Thérouanne, Arras, Noyon, Cambrai et Tournai.

Ne croirait-on pas lire des traités conclus entre Etats différents ? et c'est cependant après le long règne de Clotaire II et les douze premières années de celui de Dagobert, qui réunirent l'un et l'autre sous leur autorité la Gaule entière, que pareilles séparations se produisirent.

Ce ne sont pas les répartitions territoriales entre les fils des princes mérovingiens qui créèrent les divisions de la Gaule. Procope souligne au contraire l'unité de politique et de gouvernement sous les quatre fils de Clovis et les quatre fils de Clotaire I^{er} ; elle le remplit d'admiration. Parlant de ces partages, Fustel de Coulanges note que l'on coupait parfois une ville par moitié ou par tiers, « aussi voyons-nous que nos rois se disputent des moitiés ou des tiers de cités ». Où l'on voit combien ces divisions étaient superficielles : dans le Nord une question de forces guerrières, car le Nord fournissait les bandes armées ; dans le Midi une question de « pots de vin », en prenant le mot dans l'un et l'autre sens ; tandis que l'on constate au contraire des divisions profondes sous l'unité de gouvernement que réalisèrent Clotaire et, après lui, son fils Dagobert, entre l'Austrasie, la Neustrie et l'Aquitaine. N'est-ce pas Clotaire II victorieux, maître unique de la Gaule, qui dut reconnaître l'indépendance de l'Austrasie ?

La cause de cette division est la cause même qui va faire surgir la puissance des leudes et détruire la monarchie mérovingienne : la vie locale qui s'organise sous la direction de ses chefs immé-

diats, leudes et évêques, en groupes de plus en plus compacts et qui, en s'agrégeant les uns aux autres, accroissent leur force de résistance; tandis que le gouvernement des princes qui se sont succédé depuis Clovis, ne pouvait avoir d'action réelle sur le pays, d'action centralisatrice : la seule idée en fait sourire.

En sa jeunesse allante, Dagobert ne laissa pas de jeter sur son règne quelque gloire militaire.

Les Basques étaient descendus en 678 des monts pyrénéens, ravageant les vignes et les champs, emmenant les habitants captifs et leurs troupeaux; — incursions qui se renouvelèrent. Les Basques ou Vascons finirent par s'installer dans la contrée qui, de leur nom, sera appelée Gascogne. Leur langue, l'euscara, représenterait l'ancien ibère, bien que le savant Auguste Longnon le mette en doute; — langue « agglutinante » et qui ne saurait rentrer dans le groupe des idiomes dits indo-européens. En 602, Théodebert II et Thierry II avaient dirigé contre les Basques une expédition qui se termina par un accord leur laissant un duc national sous une vague suzeraineté franque. Et l'indomptable petit peuple de reprendre ses randonnées pillardes. En 637, Dagobert le soumet, pour quelque temps du moins, car, après lui, le duc Yon reprend la lutte, et devient le chef d'un État indépendant que gouverneront successivement les ducs Hunald et Waïfre ou Gaïfier.

Dagobert contraint les chefs bretons à venir en sujets obéissants se présenter devant lui en sa villa de Saint-Ouen. Il pousse ses expéditions jusque sur l'Elbe, contre les Wendes, auxquels commandait un simple Franc du nom de Samo et qui paraît avoir été un personnage extraordinaire. Sous les murs d'Egra Samo battit l'armée envoyée par Dagobert. Il avait adjuré le catholicisme pour adopter la religion des Slaves. Il avait douze femmes et trente-sept enfants.

Le jeune roi franc fit reviser la loi salique. En 628-629, il se transporta en Bourgogne pour s'y enquérir de la manière dont le pays était administré et dont la justice y était rendue. Les chroniqueurs, Frédégaire, le moine de Saint-Denis, en parlent avec émotion. « Son arrivée, dit Frédégaire, frappa de crainte les évêques et les leudes; mais procura grande joie aux pauvres gens, car le roi rendait la justice. » Evocation inattendue du beau visage de saint Louis. « A Langres, le roi jugea avec tant d'équité grands et petits que chacun le regardait comme agréable

à Dieu. » Le chroniqueur croit devoir ajouter : « Ni les présents, ni le rang, ni la condition des personnes ne pouvaient rien sur lui. » Les mêmes scènes se renouvelèrent à Chalon-sur-Saône, puis à Auxerre, à Autun, à Sens. Le jeune prince ne mangeait, ni ne dormait, car il voulait que tout le monde s'en retournât de sa présence après avoir obtenu justice. C'est au cours de ce voyage que Dagobert « étant entré dans le bain avant le jour » dit Frédégaire, fit tuer Bromulfé ; après quoi, étant arrivé à Romilly, il y répudia sa femme Gomatrude pour prendre en mariage Nanthilde, une fille du peuple, « mais d'une admirable beauté ». observe le moine de Saint-Denis.

Le règne de Dagobert est le temps le plus brillant de la monarchie des v^e-vi^e siècles. On dirait d'un Louis XIV mérovingien. Si le roi Soleil eut la bonne fortune d'être servi par de grands ministres, Dagobert eut la fortune, meilleure encore, d'être servi et conseillé par des saints, car on ne voit que saints autour de lui, à commencer par saint Arnoul, évêque de Metz qui fut son précepteur, en continuant par saint Eloi, évêque de Noyon, qui fut son trésorier et son orfèvre ; il eut pour référendaire saint Ouen, évêque de Rouen et comme membres de son conseil saint Cunibert, évêque de Cologne et l'évêque de Tongres, saint Amand.

Saint Eloi éblouissait la Cour par la splendeur de ses ceintures dorées. Il aurait forgé à son prince un trône en or massif et, pour la basilique de Saint-Denis, une grande croix d'or incrustée d'émeraudes, d'améthystes et de rubis. « Le bienheureux Eloi qui passait pour le plus habile orfèvre du royaume, dit le moine de Saint-Denis, aidé sans doute aussi par sa sainteté, exécuta avec un art admirable tant cette croix que tous les ornements de la basilique. Les orfèvres d'aujourd'hui (fin du vii^e siècle) ont coutume de dire qu'à peine reste-t-il un homme, quelque habile qu'il soit en d'autres travaux, qui puisse travailler et incruster de la sorte l'or et les pierres précieuses, attendu que, depuis nombre d'années, la science de fondre les métaux rares est tombée en désuétude. »

Dagobert mourut, jeune encore, le 19 janvier 639, en sa villa d'Épinay-sur-Seine. C'était un prince avide d'argent. Il laissa une réputation d'avarice ; mais il fonda l'abbaye de Saint-Denis. Il commit quelques assassinats, pour ne pas en laisser perdre la tradition, et fit le bonheur d'un nombre incalculable de belles et honnêtes dames.

Son pieux biographe, le moine de Saint-Denis, résume son règne en ces lignes précieuses :

« Le roi Dagobert fit bien quelques actions reprehensibles selon la religion, car nul ne peut être parfait. Cependant il est à croire que tant d'aumônes et les prières des saints, dont il orna les monuments et enrichit les églises plus qu'aucun des rois ses prédécesseurs, afin de racheter son âme, lui auront sans peine obtenu le pardon du Dieu très miséricordieux. »

Voilà la psychologie du temps, celle des chroniqueurs, tous gens d'Eglise, auxquels nous devons la connaissance des personnages dont nous nous occupons, et celle de tous ces rois, conquérants et capitaines, paillards et pillards, meurtriers, traîtres, fourbes et parjures, qui passent sous nos yeux en une suite ininterrompue. Que voulez-vous ? comme dit l'excellent moine, on ne peut être parfait et tant de dons magnifiques aux églises, aux monastères et aux serviteurs de Dieu, moyennant les prières des saints dont on a enrichi les autels, ne devaient manquer, en fin de compte, de leur assurer le salut éternel.

Maires du Palais et rois fainéants.

Prématurément usé par ses nombreuses épouses, Dagobert mourut — de vieillesse — à trente-quatre ans (639). Son fils aîné, Sigebert, qui en avait alors sept ou huit, était depuis six ans déjà roi d'Austrasie, et son fils Clovis, âgé de quatre ou cinq ans, venait d'être reconnu roi de Neustrie et de Bourgogne. Avec la mort de Dagobert cesse réellement le gouvernement des rois mérovingiens ; nous passons sous l'administration des maires du Palais et le règne des rois fainéants. « Fainéant » ne voulait pas dire qui ne veut rien faire, comme le mot « feignant » — ne dites pas « fainéant » — actuel ; « fainéant » signifiait qui ne peut rien faire.

Le tableau que tracera Eginhard, historien et conseiller de Charlemagne, est demeuré célèbre :

« Sauf le titre et les moyens d'existence que lui laissait le maire du Palais, le roi ne possédait plus en propre qu'un seul domaine, de faible rapport, une maison et quelques serviteurs pour lui fournir le nécessaire. Quand il avait à se déplacer, il allait en un chariot, aux bœufs conjugués et qu'un bouvier menait d'une main rustique. C'est en cet équipage qu'il se rendait au

Palais, ou à l'assemblée du peuple, annuellement réunie pour le bien du royaume, et regagnait ensuite sa demeure. »

La fidélité de cette peinture a été contestée; mais il faut la conserver. Une situation générale s'y caractérise en traits trop vivants pour que nous les laissions s'effacer.

La Mairie du Palais est propre à l'époque mérovingienne. Nous avons parlé des grands domaines gallo-romains. Nombre d'entre eux devinrent la propriété des rois mérovingiens que nous avons vus en faire leur résidence préférée. Les propriétaires de domaines qui ne les mettaient pas eux-mêmes en valeur, en confiaient l'administration à un intendant qui prit le titre de *major*, ce qui veut dire « plus grand », étant au-dessus de ses administrés. Le *major domus*, le « maire » de la maison devint dans la maison royale le « maire du Palais ».

Dans les premiers temps, au *vi*^e siècle, la mairie du Palais exerçait des fonctions relativement peu importantes : elles ne cesseront de grandir. Au début du *viii*^e siècle, le maire dépassera en autorité le roi lui-même. Il avait la direction et l'administration du Palais royal et juridiction sur tous ceux qui y séjournaient ou en relevaient. Sous le gouvernement conquérant et embryonnaire des Mérovingiens, le Palais était l'Etat. Les villes s'administraient par les mains des évêques et les campagnes par les grands domaines. Les ducs et les comtes, qui représentaient l'autorité royale en dehors du Palais, étaient eux-mêmes à la nomination du maire, chef de l'administration. Le maire du Palais a la haute main sur les domaines royaux, sur les fermes et les villas dont les produits constituent les ressources régulières de la monarchie. En l'absence du roi, le maire préside son tribunal et commande ses armées. On imagine si ces « absences » furent fréquentes sous les rois dissipés, incapables ou mineurs.

Avec quelle rapidité, sous la minorité de petits princes comme Sigebert II et Clovis II, les fonctions des maires devaient s'étendre ! Nous avons déjà signalé la « recommandation » qui plaçait les hommes impuissants à se défendre eux-mêmes et leurs biens sous la protection de personnages importants. Le roi avait ses recommandés et, parmi ceux-ci, à un degré plus élevé, ceux qui s'étaient mis dans la *trust* du roi, par un lien étroit et qui les attachait à sa personne. Les antrustions formaient sa garde, composée au reste de guerriers de race et d'une situation sociale

assez considérable. Ils se liaient au roi par serment. Sur les antructions eux-mêmes les maires du Palais étendirent leur autorité.

Benjamin Guérard, de sa claire intelligence, a vu la situation d'une manière très vivante, quand il montre les rois mérovingiens « régnant, ou plutôt dominant, moins sur le pays et sur les peuples de la Gaule, que sur les bandes armées qui la parcouraient en pillant ». Le roi avait sa « bande », la plus nombreuse, la plus forte; le maire du Palais eut la sienne. Du jour où la bande du maire fut devenue plus forte que celle du roi et que le maire eut même mis la main sur la bande royale, le pouvoir du roi cessa d'exister.

Après la mort de Dagobert, la Neustrie, qui avait pour roi un enfant de cinq ans, fut gouvernée par le maire du Palais Ega, et l'Austrasie, qui avait pour souverain un enfant de sept ans, par le maire Pépin de Landen, ancêtre de Charlemagne. Ils étaient l'un et l'autre hommes de grande valeur. Le moine qui rédigea la vie de Dagobert, a tracé le portrait d'Ega : « Il surpassait tous les grands de Neustrie. Il était de race noble, riche, ami de la justice, habile à parler et à répondre; mais d'aucuns blâmaient son avarice. » La quatrième année du règne du petit Clovis en Neustrie, c'est-à-dire en 644, Ega vint à mourir. La reine Nanthilde se rendit avec son petit garçon à Orléans, qui était du royaume burgonde, et y convoqua les grands, les ducs, les évêques du pays. Ils arrivèrent très nombreux et la reine, dit Frédégaire, « par l'élection de tous les évêques et de tous les ducs, fit élever à la dignité de maire du Palais, Floachat, Franc d'origine, et lui donna en mariage sa nièce Ragnoberte. »

Et voici que les maires du Palais ne sont même plus à la nomination du roi ou de ceux qui le représentent; ils sont désignés par les grands. La comparaison qui suit semble caractéristique. Que si l'on consulte la liste des maires du Palais qui se sont succédé jusqu'à la mort de Dagobert, on voit que le nombre en est plus considérable que celui des rois qui régnèrent dans le même temps en Gaule; tandis que, après Dagobert, c'est le nombre des rois qui est le plus élevé. Avant et jusqu'à Dagobert, les rois révoquaient les maires qui avaient cessé de leur plaire pour les remplacer par d'autres qui se trouvèrent mieux à leur convenance; mais après Dagobert, ce furent les maires qui disposèrent des rois.

Les Evêques.

Parmi les grands du royaume, les plus importants étaient les évêques. « Ils formaient, dit Maurice Prou, une aristocratie plus puissante que l'aristocratie ». Les évêques sont les princes de ces temps barbares. On peut dire que, depuis la chute de l'Empire romain jusqu'à l'avènement des Capétiens, pendant cinq siècles, les évêques ont été les directeurs de la société, et non seulement au point de vue religieux, mais de toute façon. Ce sont eux qui feront Charlemagne. Nous sommes dans la grande époque, robuste, féconde, créatrice de l'Eglise.

L'Eglise catholique n'était pas en ces premiers siècles, comme elle le sera dans la suite, un corps immense et centralisé. Le pape se nommait l'évêque de Rome ; il avait préséance sur ses confrères, il ne leur commandait pas. Il n'intervenait pas dans leur élection. L'unité du dogme, qui fut maintenue avec tant de rigueur contre les hérésiarques, contre les Ariens, contre les Sabelliens, contre les Pélagiens, relevait d'assemblées épiscopales, de conciles et de synodes ; elle ne dépendait pas d'une décision pontificale. Le monde catholique se composait d'une fédération d'églises dont chacune était gouvernée par un évêque et s'étendait sur le territoire d'une cité.

L'Eglise avait ainsi emprunté à l'Empire romain ses cadres administratifs, en les animant de la vie intense qui faisait alors son active puissance. La concordance des évêchés gaulois avec les cités romaines fut, à peu d'exceptions près, très exacte.

Les évêques étaient de grands personnages par leur prestige, par leur puissance séculière, souvent aussi par leur valeur personnelle et par la situation de leur famille. Nombre d'entre eux, au v^e siècle, étaient d'origine sénatoriale. Et, conformément à l'esprit de tradition qui s'était formé dans l'exercice des carrières diverses et des métiers, Grégoire de Tours note que, à cinq exceptions près, tous les évêques de Tours jusqu'à lui avaient été ses parents. Le prêtre Euphrone avait été porté à l'évêché de Tours. Le roi Clotaire, qui favorisait un autre candidat, s'informe des motifs qui ont déterminé l'élection. On répond : « Euphrone est neveu de l'évêque de Langres », et le roi de s'incliner.

En ces temps de foi si vive, l'autorité des évêques était immense. Entendez-les parler au roi. Saint Germain, évêque de Paris, dit à Sigebert :

« Si tu ne pars pas dans le dessein de tuer ton frère (Chilpéric), tu reviendras vainqueur, sinon tu périras. »

L'Eglise tenait l'homme en son pouvoir par les fautes qu'il avait commises, le remords dont elles l'avaient pénétré, le châtiment éternel qui en devait être la punition et dont elle seule pouvait l'absoudre. Elle le tenait par la crainte et elle le tenait aussi par la beauté, par la douceur et par la joie. Sa doctrine faite d'espoir était le réconfort des âmes douloureuses. Les cérémonies du culte, ouvertes à tous, en leur magnifique ordonnance, avec leurs hymnes et leurs chants, l'éclat du décor, le parfum de l'encens et le charme de la musique aérienne, étaient ce que ces temps barbares pouvaient offrir de plus beau. Aux jours de fêtes liturgiques, il n'était cœur blessé dont la souffrance ne s'adoucit.

Aussi l'évêque, en sa haute autorité, en ses vêtements brillants d'or et de pierreries, dans la magie des cérémonies cultuelles, paraissait-il à la foule un être sacré. Il devait opérer de son vivant des miracles divins : il en opérait, non à cause de ses vertus, mais par le fait qu'il était évêque. Et si un évêque n'opérait pas les guérisons qu'on réclamait de lui, c'était qu'il ne le voulait pas : on lui en tenait rigueur. « Si je meurs, dit Ulfus à saint Germain (évêque de 555 à 576) tu en seras responsable, le roi et ma famille viendront t'en demander compte. » Nous ne savons si la menace émut le saint prélat, toujours est-il qu'il guérit Ulfus. C'était bonne fortune que de posséder quelques mots d'écrit par un évêque sur un bout de parchemin ; on les faisait bouillir, ce qui donnait une infusion plus efficace que les ordonnances des mires en renom.

De cette autorité, les évêques firent bon usage. Ils développèrent les œuvres de paix ; ils maintinrent le droit d'asile dans les lieux saints. L'asile s'étendait, non seulement à la basilique, mais à l'atrium qui la précédait et aux habitations ecclésiastiques dont le vestibule était entouré. Les conciles s'efforçaient de garantir le droit d'asile. Il s'ouvrait même aux meurtriers. Aux esclaves il donnait refuge et leur maître ne les y pouvait quérir qu'après serment de ne leur infliger aucun châtiment corporel.

L'autorité morale de l'évêque se doublait d'une grande puissance séculière. Les domaines possédés par l'épiscopat étaient considérables et ils allaient sans cesse en s'accroissant. Ils étaient habités par des serfs et des colons — et des esclaves — qui ne pouvaient s'en détacher. Tel évêque, comme celui du Mans et

celui de Cahors, qui possèdent plus de trente domaines, se trouvent avoir personnellement de 15 à 20 000 sujets : princes d'un petit royaume. Domaines qui ne cessent de s'étendre, par leur exploitation même et par les donations des fidèles désireux de faire œuvre pie. Les conciles interdisaient formellement toute aliénation de la propriété épiscopale. Le pouvoir d'un évêque ne pouvait aller qu'à une concession en usufruit de telle parcelle ou de telle autre, de façon que le droit de propriété se trouvât hors d'atteinte. Biens de mainmorte. Sur la fin du VIII^e siècle, la propriété ecclésiastique en était arrivée à comprendre le tiers de la Gaule.

L'évêque s'appuyait sur la classe populaire dont il était l'élu. La basilique était le lieu où les habitants de la ville — et de la cité — se réunissaient ; ils y délibéraient de leurs intérêts communs et souvent sous la direction du prélat. Celui-ci était le protecteur des faibles qui s'abritaient sous la crosse épiscopale et, par là même, son autorité grandissait encore. De toute façon et de toute part, les particuliers et des conditions les plus variées, cherchaient à se soustraire à la bigarrure des autorités diverses qui se contrecarraient en Gaule, pour venir « se recommander » à l'évêque, par quoi continuait de se développer le nombre de ses sujets. Quand Chilpéric disait, sur la fin du VI^e siècle, que l'autorité publique avait passé de la couronne royale aux cités, il voulait dire aux évêques.

Les écrivains du VI^e siècle félicitent les prélats qui se montrent les défenseurs actifs de leurs ouailles. Les évêques s'opposent aux exactions, aux iniquités dont ne laissent pas de se rendre coupables les comtes représentants du pouvoir royal. Ils tenaient le rôle du *defensor civitatis*, du défenseur de la cité gallo-romain, mais sans en avoir directement hérité en vertu d'un édit ou d'une loi. La transmission d'autorité s'était faite par la force des circonstances.

« Les évêques, dit Fustel de Coulanges, apparaissent comme les véritables chefs politiques et sans concurrents de leurs cités. » La ville où ils ont leur siège, leur obéit. Ils en dirigent la défense contre toute agression. Voyez-les à Autun, à Reims, à Sens. C'est l'évêque qui commande, ordonne les manœuvres des assiégés, se met à la tête des sorties dirigées contre les assaillants.

On voit des évêques, et des saints parmi eux, lever des troupes, marcher en forces, guerroyer vaillamment. Ebroin, maire du

Palais, était en lutte contre saint Léger, évêque d'Autun, qui livrait bataille à son rival avec ses hommes et allait succomber, quand des renforts amenés par saint Genès, archevêque de Lyon, survinrent tout à propos. Avec les revenus de son église et ceux de la cité, auxquels il ajoutait souvent ses ressources personnelles, l'évêque était entrepreneur de travaux publics, il édifiait ou restaurait des monuments, consolidait les remparts, construisait des aqueducs, entreprenait des travaux de canalisation, endiguait les cours d'eau. Les poésies de Fortunat, évêque de Poitiers, en contiennent de nombreux exemples.

En leurs conciles les évêques réglaient eux-mêmes la répartition de leurs revenus : un quart pour leur « maison », un autre pour les pauvres, un troisième pour le clergé de leur diocèse : ce qui restait devait être consacré à l'entretien des Eglises et autres monuments.

Les évêques en leurs cités faisaient fonction de justiciers. Sur ce terrain leur autorité passait, et de beaucoup, celle des comtes. Ils se prononçaient plus en équité qu'en droit, s'efforçant de protéger les humbles, d'apaiser les longues querelles meurtrières entre les grandes familles, les sanglantes vendettas, magnifiques juges de paix ; et, dans les affaires importantes, pour se donner plus de poids encore, ils se faisaient assister des notables de la cité.

« Maurillon, évêque de Cahors, fut un homme juste dans les jugements qu'il rendait, défenseur zélé des pauvres contre les mauvais juges, selon la parole de Job : « J'ai sauvé le pauvre de la main du puissant et j'ai été l'appui de l'indigent sans secours. Les lèvres de la veuve m'ont béni. » (Grégoire de Tours).

Autorité qui s'étend jusque sur les affaires militaires. Le roi Gontran avait envoyé une expédition en Septimanie contre les Goths. Ce fut un désastre. Au retour de son armée vaincue, il en traduisit les capitaines devant un tribunal où siégeaient quatre évêques. Ils protégeaient leurs ouailles contre les officiers du Palais, contre les rois eux-mêmes. Le maire et le comte du Palais, venus pour la levée des impôts, sont reçus par Grégoire de Tours qui leur déclare avec véhémence qu'il s'agit de respecter saint Martin. Dans la crainte d'éveiller la colère du saint, le roi Clotaire n'avait-il pas fait brûler les registres du cadastre ? le roi Caribert ne s'était-il pas engagé à n'exiger aucune perception nouvelle ? Le

roi Sigebert n'avait-il pas agi de même ? — et voici que, quatorze ans après la mort de son père, le roi Childebert prétendait percevoir des deniers sur les Tourangeaux ! Finalement, par égard pour saint Martin dont la colère était redoutée, et sur l'ordre du roi lui-même, les percepteurs repartent sans avoir accompli leur mission. Il en va de même à Bourges. Les habitants ont appris qu'un officier du Palais, nommé Garnier, est en voie de venir lever des impôts dans la ville. Ils courent à leur évêque, saint Austrégisile. Celui-ci se rend au-devant du percepteur, lui barre la route. Colère ni violence ne le peuvent fléchir et Garnier doit s'en retourner lui aussi les mains vides.

Les évêques en arrivent ainsi à considérer la levée de ceux des impôts qui ne servaient pas directement aux besoins de leurs ouailles, comme inique et contraire à la volonté de Dieu. Grégoire de Tours cite des percepteurs de deniers publics et leurs collaborateurs frappés dans la vie de ceux qui leur étaient chers par la colère de saint Martin. Nos zélés pasteurs n'eurent pas de peine, comme on pense, à faire partager leur manière de voir à ceux dont la direction spirituelle leur était confiée. Cette réprobation, dont se trouvait ainsi frappée la levée des impôts considérés comme des exactions injustes, fut pour beaucoup dans l'affaiblissement progressif de l'autorité royale.

L'importance des élections épiscopales était proportionnée à celle des intérêts en jeu. Dans l'origine, avant l'arrivée des Francs en Gaule, elles se faisaient en assemblée générale des fidèles, sous les yeux des évêques de la province. « Que l'évêque, qui doit être au-dessus de tous, soit choisi par tous », écrivait le pape Léon le Grand. L'élection du plus illustre de tous les prélats est contée par Sulpice Sévère. Les évêques de la province étaient réunis à Tours, la métropole. Ils voulaient désigner le nouveau pontife, mais le peuple réclamait à grands cris saint Martin. Les prélats, qui appartenaient à des familles sénatoriales, ne le trouvaient guère à leur goût. Martin était de médiocre extraction, il était pauvre et sordidement vêtu — *veste sordidum* ; — mais le peuple ne cessait de crier qu'il voulait Martin. C'est ainsi que saint Martin fut placé sur le siège de Tours.

Vénérand, évêque d'Auvergne, venait de mourir. Ses collègues de la province étaient venus pour la désignation du successeur ; mais le peuple assemblé ne pouvait s'entendre sur le choix à faire, quand un prêtre nommé Rustique, traversa la foule ; il était

aimé pour sa bienfaisance. On crut voir dans la circonstance une indication divine. Rustique fut élu d'acclamation.

Ces coutumes de l'Eglise primitive demeurent en vigueur sous Clovis, mais déjà le roi s'arroge le droit de présenter des candidats qui, par cela même, ont les plus grandes chances d'emporter les suffrages. Ainsi, entre les évêques de la province, sous la présidence du métropolitain, et le peuple, s'introduit un nouveau facteur, le facteur royal. Au droit de présenter les candidats, la royauté mérovingienne, et dès le règne de Clovis, joindra celui de confirmer l'élection une fois faite.

Il n'est pas difficile de comprendre que, prises entre le droit de présentation et le droit de confirmation que s'arroge le monarque les élections épiscopales ne tardent pas à tomber entre ses mains. En 515, quatre ans après la mort de Clovis, les Arvernes ont donné Quintianus pour successeur à leur évêque Eufrasius décédé ; mais un autre personnage du pays, très riche, se présente au roi Thierry et obtient de lui, moyennant force présents, d'être désigné comme successeur d'Eufrasius ; et ce fut lui qui, nonobstant l'élection déjà faite, occupa le siège épiscopal. Usage qui, malheureusement, se généralisa. La simonie devient coutumière. Les rois mêmes qui se disent le plus dévoués à l'Eglise, comme le Burgonde Gontran, foulant les protestations pontificales, vendent les évêchés deniers comptants.

Et puis il y avait les luttes, les brigues, les conflits parmi les électeurs populaires eux-mêmes. L'évêché d'Autun étant devenu vacant en 637, le choix du nouveau titulaire déclencha des luttes si violentes que le sang coula. L'un des deux candidats fut tué dans la bagarre, l'autre fut chassé de la ville. On se battait depuis deux ans, quand la reine Bathilde, régente sous la minorité de son fils Clotaire III, mit d'office sur le siège d'Autun saint Léger (639).

On voit à Paris un négociant syrien nommé Eusèbe obtenir la crosse et la mitre en achetant les électeurs. Le voilà sur son siège, procédant aux investitures canoniques administrant son diocèse comme il le faisait de ses comptoirs. On ne rencontre à l'évêché que des Syriens trafiquant de toutes choses en un baragouin inintelligible.

Ailleurs à Gap, à Embrun, à Reims, les sièges épiscopaux sont occupés par des spadassins qui les ont conquis, non en répandant de l'argent comme le Syrien Eusèbe, mais comme Clo-

vis avait conquis son trône, à coups de hache et de poignard.

Gontran, roi de Bourgogne, récompensa celui de ses officiers qui lui avait dénoncé la trahison du patrice Mummolus, en le nommant évêque de Genève ; mais, tout en tenant compte des faits qui précèdent, on doit reconnaître que les choix faits par les princes portaient généralement sur des hommes de mérite. Un prélat comme Cautin qui, sur le siège de Clermont, se couvre des crimes les plus atroces, fait exception. Les princes désignaient volontiers pour les fonctions sacrées l'un ou l'autre de leurs palatins, dont ils avaient éprouvé la valeur morale et la capacité ; car les rois mérovingiens les pires, et l'on n'a que l'embarras du choix, trouvaient leur intérêt à donner au peuple des chefs qui le maintinssent en paix, ordre et prospérité. Le choix des princes allait fréquemment à des laïcs. Quelques-uns, comme Chilpéric, ne désignèrent qu'exceptionnellement des personnes d'Église. Son fils, Clotaire II, qui passe pour le meilleur des rois mérovingiens, se réserva expressément, par son édit de 614, le droit de nommer aux évêchés ceux de ses officiers dont il croirait devoir récompenser le mérite et les services. Les populations au reste y trouvaient leur avantage, quand leur évêque, par ses relations à la Cour, pouvait leur obtenir de multiples faveurs.

Et de ces choix portés sur des laïcs, ne soyons pas surpris, car nous voyons les prélats eux-mêmes, quand le soin de pourvoir à une vacance épiscopale se trouve entre leurs mains, se décider pour des séculiers. La ville de Bourges était métropolitaine de sa province, la seconde Aquitaine. L'usage était, quand il s'agissait d'une élection métropolitaine, que les évêques de la province se réunissent pour y veiller. Sidoine Apollinaire, évêque de Clermont, se rend donc à Bourges et y trouve le peuple divisé en factions contraires. Tel était le nombre des compétiteurs pour un seul siège, écrit Sidoine, qu'ils n'auraient pu tenir, serrés l'un à l'autre, sur deux bancs. Quelques-uns d'entre eux semaient l'argent à pleines mains. Enfin la foule déclara s'en rapporter au discernement des prélats et ceux-ci de s'en remettre à la décision de Sidoine. L'évêque de Clermont demanda quelques jours pour réfléchir et, enfin, déclara son choix. Il se portait sur un laïc du nom de Simplicius. Et Sidoine d'énumérer ses titres à l'archevêché de Bourges : au premier rang viennent la noblesse de sa famille, sa grande fortune, ses talents éprouvés d'administrateur. Simplicius

était également un homme vertueux et de foi très pure, ce qui ne gâtait rien.

Ajoutons que Simplicius était marié et, à en croire l'évêque de Clermont, sa femme n'avait pas des titres moins distingués. Sidoine termine son exposé aux Berrichons, en leur rappelant qu'ils avaient prêté serment de s'incliner devant sa décision. En vertu de quoi Simplicius fut déclaré « au nom du Père, du Fils et du saint Esprit » archevêque de Bourges et installé, avec sa femme, à l'archevêché. Simplicius sera canonisé.

L'intervention des évêques dans l'administration civile était d'ailleurs considérée comme légitime par le souverain et par le comte, son représentant dans la cité ; inversement les évêques se considéraient comme liés au roi par des devoirs de fidélité. En 585, au concile de Mâcon, l'évêque de Cahors est excommunié par ses collègues pour avoir favorisé Gondevald soi-disant fils de Clotaire, qui avait voulu disputer le trône à ceux qu'il disait ses frères.

L'évêque en arrivait ainsi, dans une certaine mesure, à être considéré comme un officier royal. « L'Eglise de la Gaule, conclut Maurice Prou, était une église nationale dont le roi était le chef temporel. » Développement logique de la politique inaugurée par Clovis et dont on verra les conséquences sous Charlemagne.

Pour se faire respecter par les comtes et par le pouvoir royal lui-même, en ces temps profondément religieux, l'épiscopat avait entre les mains l'arme si redoutée de l'excommunication. Celle-ci effrayait les princes et les plus scélérats d'entre eux. Tous étaient croyants et ils tremblaient devant les foudres de l'Eglise en proportion même des crimes dont ils s'étaient chargés.

Enfin la puissance du clergé, dirigé par ses chefs, allait devenir plus grande encore par l'effet des immunités : un des grands faits de l'époque. L'immunité faisait du domaine qu'elle couvrait, un territoire privilégié sur lequel les officiers du roi ne pouvaient plus pénétrer, ni pour y lever des impôts, ni pour y exercer des droits de justice, ni pour y recruter des hommes. Le territoire de l'immuniste était soustrait à l'autorité publique. Le maître s'y comportait en suzerain indépendant.

Le premier exemple d'une immunité mérovingienne se rencontre dès le règne de Clovis. Le roi gratifie du domaine de Micy, sis entre Loire et Loiret, un vieux prêtre, Euspice, et son dis-

ciple Maximin, en vue d'assurer une retraite inviolable à leur vie édifiante. Cette propriété sera affranchie de tout impôt. Le roi l'agrandit par la concession d'un bois de chênes, de pâturages, et en y ajoutant le droit de faire tourner des moulins sur les cours d'eau. On ne sait si tout cela était bien congruent à la prière ; toujours est-il qu'Euspice et Maximin se trouvaient dotés d'un domaine soustrait à l'autorité publique par privilège d'immunité.

La formule de Marculf, relative aux concessions d'immunités, en donne une définition complète :

« La faveur que nous accordons, dit le roi mérovingien, est telle que, dans les domaines de l'église de cet évêque, aucun fonctionnaire public ne se permettra d'entrer, soit pour entendre les procès, soit pour exiger les *freda* (amendes pour violation de la paix), mais que cela appartienne à l'évêque et à ses successeurs en toute propriété. Nous ordonnons en conséquence que ni vous (le roi s'adresse à un de ses officiers), ni vos subordonnés, ni aucune personne revêtue d'une fonction publique, vous n'entriez dans les domaines de cette église, en quelque endroit de notre royaume qu'ils soient situés. Nous vous défendons d'y exiger le droit de gîte et les prestations ainsi que d'y avoir des répondants ».

Nous avons dit que les domaines de l'Eglise s'étendaient sur le tiers de la Gaule.

Que si l'on veut bien coordonner les différents traits qui précèdent, on se rendra compte de l'importance grandissante des évêques dans le royaume des Francs et du rôle de plus en plus considérable qu'ils vont être appelés à y jouer.

Les domaines mérovingiens et l'immunité.

En regard des évêques, voici les maîtres des grands domaines.

Nous avons vu que la conquête franque n'avait guère modifié la répartition du sol. Clovis s'empara des domaines du fisc romain, des propriétés de l'Etat. Il n'y eut pas d'autres expropriations, à de rares exceptions près.

La grande propriété est ainsi restée en Gaule, après Clovis. le principal mode d'exploitation territoriale, comme elle l'était avant lui.

Le domaine s'appelait *villa*, ou *fundus*, d'où le mot « fonds » actuel, un fonds de terre. La villa portait un nom, le nom d'un des propriétaires, et qui se transmettait sous les propriétaires suc-

cessifs. L'un des premiers possesseurs s'est appelé Flavius, le domaine s'appellera Flavy dans le Nord, Flaviac dans le Midi ; Flavinius donnera Flavignac, Flavigny et Flavin ; Sabinius donnera Savigny, Sévigny, Savignac, la Savinière, les Savinières, etc., noms conservés dans la toponymie de la France moderne, car, pour les raisons qui vont suivre, la plupart de nos villages actuels — neuf sur dix — proviennent des anciens domaines mérovingiens. On a même vu plusieurs de ces villas devenir des villes. La villa Sparnacus, vendue à saint Rémi, est aujourd'hui Epernay. Les tenanciers du domaine, dont les divers lots occupaient la campagne, se groupaient en habitations contiguës, peu distantes de la *casa dominica*, de la demeure du maître. Et dans chaque villa, dans chaque domaine, il y avait, autour de la vie domaniale et de l'exploitation agricole, toute une industrie organisée de manière que la villa pût se suffire à elle-même. Il y avait un moutier desservi par un prêtre dont le seigneur avait assuré l'existence. Le plus grand nombre de nos paroisses rurales n'ont pas d'autre origine. Le prêtre desservant se voyait attribuer un ou deux manses. On sait que le manse était un ensemble de terres jugées suffisantes pour l'entretien d'une famille.

Les constructions et les terres, dont se composait une villa, se répartissaient en quatre groupes. Le premier comprenait la résidence du maître, la *casa dominica*, avec ses bâtiments de destinations et d'aspect variés. En avant de la maison, une cour qui joue un grand rôle dans la vie commune, close de murs auxquels sont attenants des bâtiments pour la domesticité familiale ; puis un potager, un petit parc, un verger. Ce premier groupe était entouré d'un mur ou d'un fossé bordé d'une palissade. Grégoire de Tours décrit une de ces résidences, qu'il appelle un château, assiégée par Thierry, fils de Clovis. Il s'agit de Chastel-Merliac (Cantal, arrondissement de Mauriac). « Au milieu est un étang d'une eau douce à boire ; dans une autre partie sont des fontaines si abondantes qu'elles forment un ruisseau dont l'eau vive s'échappe par la porte de la place ; enfin cette forteresse renferme un si grand espace que les habitants y cultivent des terres et y recueillent des fruits en abondance. »

Un deuxième groupe se composait des terres voisines directement exploitées au profit du maître par une population esclave ou servile : il constituait le manse domanial.

Un troisième groupe comprenait les terres, où vivaient des

serfs, des colons ou des lites (anciens esclaves affranchis), voire des hommes libres, cultivant le lot qui leur avait été assigné ou qu'ils avaient volontairement relevé du seigneur. Ils le cultivaient à leur profit personnel et à leur désir, sous charge de redevances qui pouvaient se composer, en proportions variables, de prestations en nature, d'un loyer en argent et de corvées, c'est-à-dire de travaux exécutés pour le propriétaire. C'étaient les manses serviles (occupés par des esclaves ou par des serfs), ou ingénnils (occupés par des hommes libres).

Le manse était une ferme dont dépendait certaine quantité de terre, laquelle y était immuablement et, en principe, invariablement attachée. Il constituait généralement un établissement rural à peu près complet, susceptible comme nous venons de le dire, de faire vivre la famille qui l'exploitait.

Le maître du domaine percevait en outre des droits de mariage, le meilleur meuble dans les successions et, quand le défunt ne laissait pas d'héritiers, la succession entière. Il y avait aussi une perception d'amendes pour certains délits.

Enfin, une quatrième partie du domaine comprenait les terres d'une certaine importance et qui, sous le plaisir du maître, étaient communes à tous les tenanciers, serfs, lites et colons : prairies et pâquis, landes et forêts, ces dernières pour le bois d'usage, pour la glandée et le pacage des porcs. On y trouve l'origine des communautés de village.

Aussi l'importance d'une villa mérovingienne dépassait-elle de beaucoup celle du domaine seigneurial qui se retrouvera dans la France de l'Ancien Régime et qui n'en sera qu'un débris. « Ce qui répond au domaine mérovingien, c'est à la fois le château, le village et tout le territoire de la commune » (Fustel de Coulanges).

De petits domaines pouvaient s'être laissé enclaver dans ces grandes propriétés : le sort n'en était pas enviable. Ils étouffaient. On entrevoit les malheureux propriétaires de quelques arpents enclavés dans les terres d'un riche seigneur, obligés de se mettre en servitude et de lui abandonner champs et vigne pour pouvoir subsister.

Une même propriété réunissait autant que possible tous les genres de culture et d'exploitation : céréales, pâturages, vignes, linières, saulaies, haute futaie et taillis. Le seigneur avait, pour l'usage commun de ses tenanciers, hommes libres, colons, serfs et esclaves, des moulins, des fours, des pressoirs, des forges, une

brasserie ; d'où ne sortiront pas les banalités du Moyen Age, mais qui ont semblable origine et même raison d'être. Les moulins tournaient au fil de l'eau ou à force de bras : les moulins à vent étaient encore inconnus en Europe.

Chacun de ces grands domaines constituait de la sorte une unité économique et qui se suffisait à elle-même. Les produits du sol étaient consommés sur place et les besoins de toute nature satisfaits par le travail des habitants. Il en allait de même dans les villas royales. Par l'importance que les domaines prirent dans la Gaule du ^{vi}^e siècle, on imagine à combien peu de chose finit par se réduire l'industrie dans les villes remparées. La décadence sur l'artisanat gallo-romain, voire sur l'industrie gauloise du temps de Vercingétorix, est profonde.

Les villages proprement dits, les *vici*, comme on les nommait en latin, tendent également à disparaître. La Gaule s'organise en grands domaines, en villas. Fustel déclare n'avoir trouvé dans la Gaule du ^{vi}^e siècle qu'une cinquantaine de villages contre douze cents villas. Encore ces villages ne paraissent-ils pas avoir été des centres de culture ou d'habitation, mais des lieux d'arrêt sur les routes passantes, à des croisements, en des endroits déterminés, haltes coutumières avec maisons d'abri et de repos, des écuries pour les chevaux et ce que nous nommons des auberges, des ateliers de charonnage pour la remise en état des voitures et des attelages ; ou bien c'étaient de petits centres religieux, où le souvenir d'un saint vénéré, d'un événement légendaire attiraient des fidèles et donnaient naissance à une petite industrie locale.

Nous avons indiqué les causes qui avaient concentré la propriété du sol en des mains de moins en moins nombreuses : les exactions du fisc, les déprédations des pillards, le fléau des invasions, les troubles intérieurs. Il fallait se grouper sous des mains puissantes pour former des centres de résistance.

Dans la société de plus en plus troublée, l'homme faible, isolé, ne pouvait protéger sa terre. Il se « recommandait », se plaçait sous la protection d'un puissant. Et c'était le seul parti qu'il eût à prendre. Vendre son bien ? Qu'eût-il fait de l'argent dans un monde où commerce et industrie étaient anéantis ? La propriété mobilière était sans valeur. Il ne pouvait que conserver sa terre en y demeurant attaché et la cultiver sous une main protectrice.

Dans la villa chaque manse était exploité par le tenancier, serf,

colon, homme libre, qui y était fixé, et le domaine du maître l'était par le travail de tous.

Il était rare que le propriétaire s'occupât de mettre lui-même son bien en valeur. Le soin en était confié à un intendant que les Romains nommaient *villicus*, et les Mérovingiens, comme nous l'avons dit, *major*, maire.

Et les liens qui faisaient l'unité de la villa étaient si forts, si étroits, si profondément fixés au sol, que le morcellement même du domaine ne pouvait les rompre. Il faut se représenter la diversité des attaches héréditaires qui maintenaient l'homme sur la terre qu'il habitait et qui l'unissaient d'autre part à la direction de la villa elle-même. Il arrive que la propriété d'une villa soit morcelée entre les mains de plusieurs possesseurs, sans que l'unité en soit brisée vis-à-vis des tenanciers qui l'habitent. Sur ce point la villa mérovingienne peu' être comparée à un établissement industriel moderne, dont l'administration se divise en plusieurs mains sans que l'unité en soit atteinte pour les actionnaires ou le personnel laborieux.

A l'arrivée des Francs en Gaule, ces villas n'étaient fortifiées que par des palissades et des fossés, ligne d'arrêt opposée à l'agresseur. Elles étaient situées dans les plaines fertiles au bord des fleuves et des cours d'eau favorables à l'exploitation; mais on devine les conséquences du désordre grandissant sous la sauvage administration mérovingienne. Toute vie intellectuelle, artistique, cultivée s'est progressivement éteinte pour trouver un silencieux asile dans les monastères. Toute vie élégante se tarissant dans sa source, la violence brutale l'emportant en tous lieux, les propriétaires gallo-romains en arrivent eux-mêmes à prendre le ton de la cour royale.

Représentons-nous ces domaines éloignés les uns des autres, séparés par des forêts étendues, par des marécages, par des terres incultes ou dévastées. Les villas avec leurs agglomérations rustiques, à l'imitation des monastères, quittent la plaine propice à la charrue, les rivières favorables aux communications, pour grimper au flanc des hauteurs, se hisser au sommet, s'y fortifier. Elles s'entourent de murailles, nombre d'entre elles deviennent des forteresses. Et Glasson en son histoire de nos institutions pourra écrire : « Le propriétaire d'une vaste villa, entouré de ses colons et de ses esclaves, est bien un véritable *seigneur* ». Aussi bien est-ce le nom que lui donnent ses tenanciers.

Il devient, dit Fustel de Coulanges, dans les limites de son domaine « un chef d'État ».

Chef d'État qui ne laissait pas d'avoir son importance. La population d'un domaine dépassait parfois un millier d'individus, qui ne connaissaient d'autre autorité que celle du maître. Celui-ci avait droit de justice sur eux, sur les hommes libres eux-mêmes. Loin de combattre cette autorité, le pouvoir royal la favorisait. Le roi avait intérêt à ce que le « seigneur » gouvernât bien sa terre, y maintînt l'ordre, la paix, en développât la prospérité; car le gouvernement royal était incapable de le faire. Pour administrer, il faut des traditions administratives et des éléments organisés. Le pouvoir royal sous Chilpéric, Clotaire II, Dagobert, en était dépourvu. Les éléments administratifs en activité étaient les évêques et les chefs des domaines. La villa du VIII^e siècle est devenue une institution d'ordre public.

Nous venons de dire que la plus grande partie des villages actuels tiraient leur origine des villas mérovingiennes. Au VII^e siècle le mot « villa » désigne encore un domaine; au VIII^e siècle il désigne déjà un village avec son territoire. A côté du mot « village », on rencontre « villaris », qui désigne un « écart », la dépendance d'un village. La villa, le village formait une paroisse rurale à laquelle le villaris, l'écart était rattaché.

Le propriétaire du grand domaine, le « seigneur » voyait son autorité encore accrue par le développement de l'immunité. Nous avons parlé de l'immunité ecclésiastique, l'immunité laïque n'a pas eu moins d'importance.

En voici la formule d'après Marculf :

« Nous ordonnons, dit le roi, qu'un *tel*, homme illustre, possède en pleine propriété la villa *portant tel nom*, sans qu'aucun fonctionnaire royal puisse y pénétrer pour y prélever des amendes judiciaires, ou pour quelque cause que ce soit. »

Ce qui ne veut d'ailleurs pas dire que le roi renonçait à ces droits : il les exercerait par l'intermédiaire du seigneur, de l'évêque, de l'abbé, du grand propriétaire. Fustel de Coulanges écrit que, par l'immunité, l'autorité royale, loin d'être affaiblie, se trouvait fortifiée. Au fait, c'est sous le prince mérovingien le mieux assuré de son pouvoir, sous le monarque qui, en ces temps troublés, connut l'autorité la mieux assise, sous Dagobert I^{er}, que l'on voit prendre à l'immunité son plus grand développement.

L'immuniste, le bénéficiaire de l'immunité, devenait, en retour

du privilège accordé, le « fidèle » du roi. La faveur de cette concession l'attachait au souverain par un lien personnel très étroit. Il lui devait sa foi. Le roi continuait d'exercer la justice, de lever les impôts, de recruter des hommes d'armes, de percevoir les amendes prononcées en son nom ; mais il ne le faisait plus directement : il le faisait par l'intermédiaire d'un fidèle à qui il avait délégué son pouvoir ; fidèle qui lui en demeurerait comptable, s'il est permis de parler ainsi. Et il est certain que, dans le principe, l'immunité fortifia l'autorité royale, tant que les immunistes, imprégnés de leur devoir de fidélité, exercèrent fœalement pour leur prince les droits régaliens qui leur avaient été concédés. Mais qu'advint-il au long aller ? Les habitants d'un domaine, qui n'ont plus à faire qu'à leur seigneur, ne voient bientôt plus que lui seul muni d'une autorité sur eux, et progressivement le tenancier se transforme en véritable sujet ; autorité qui deviendra de plus en plus forte et, avec elle, s'accusera dans la pensée de l'immuniste le désir de la rendre indépendante. Ajoutez les inextricables guerres civiles des rois mérovingiens, leurs égorgements en famille, les désordres produits par les nouvelles invasions, invasions slaves, germaniques, sarrasines, puis les longues minorités des princes régnants gouvernées par des régentes, mais surtout par des maires du Palais, qui peuvent plaire aux uns, ne pas plaire aux autres, auxquels on ne se sent pas lié en fidélité comme au monarque.

Et le mouvement qui, en suite de l'immunité, détachera progressivement l'immuniste du pouvoir royal, se légitimera encore par le fait que l'immuniste ayant donné au roi sa foi, étant devenu son fidèle, le roi en retour l'avait pris sous sa protection, sous sa *mainbour*, en s'engageant à le défendre lui et les siens, mais ne se trouvait plus en mesure de remplir ce rôle.

Fustel de Coulanges a montré comment l'immunité, mille et mille fois répétée du *vi*^e au *viii*^e siècle, a dû modifier insensiblement la constitution sociale de la Gaule. Elle a profondément modifié la sujétion des grands au trône royal ; elle a modifié leur autorité sur leurs subordonnés. Dans ses domaines, qui prennent une extension de plus en plus grande, le seigneur est devenu souverain et n'est plus lié à son souverain à lui que par des attaches morales, par un sentiment — bien fort dans des âmes loyales et à des époques ordonnées ; mais bien capricant en des pensées égoïstes et en des périodes troublées — le sentiment de la fidélité.



Considérons à présent l'ensemble de la Gaule vers le milieu du ^{vii}^e siècle. En Austrasie et en Neustrie deux enfants sont sur le trône et leurs minorités seront suivies d'autres minorités. Une aristocratie puissante se partage le royaume, grands propriétaires terriens souverains en leurs domaines, évêques tout puissants en leurs cités, abbés qui règnent sur leurs monastères, aux constructions innombrables et aux territoires étendus ; ducs et comtes enfin, représentants du roi dans les provinces, mais devenus en fait héréditaires et indépendants. Entre tous ces « majores » — les « plus grands » du pays, — des hiérarchies se sont créées, des groupements. Le système de la protection, de la fidélité, de la recommandation dont il a été question, les a hiérarchisés par des superpositions de protecteurs et de protégés, hiérarchie maintenue par des attaches autrement fortes que celles de la mainbour royale, car elles sont d'une emprise immédiate. Un exemple tiré de Frédégaire rend le tableau plus vivant :

Le patrice Willibad est mandé à Chalon-sur-Saône au nom de Clovis II. Le puissant seigneur sait l'inimitié que lui témoigne le maire du Palais, aussi n'arrive-t-il que suivi d'un nombreux cortège. « Hommes forts et courageux », dit Frédégaire. C'est une véritable armée et qui n'hésitera pas à livrer bataille aux partisans du roi.

Et si vous jetez les yeux sur les frontières, vous y voyez, en Germanie, les populations soumises par les descendants de Clovis, relever la tête, reprendre leur indépendance : les Thuringiens, les Alamans, les Bavares s'affranchissent, sous des princes à eux. Les Armoricains sur les côtes, les Basques ou Vascons en Gascogne, reparaissent en peuplades libres et pillardes. L'esprit particulariste, que nous avons signalé entre Austrasiens et Neustriens et Bourguignons, va s'accroissant, creusant entre les grands morceaux de la Gaule des séparations de plus en plus profondes. Et les invasions recommencent, Slaves et Saxons au Nord-Est, puis, au Sud de la Gaule, les Sarrasins !

Et pourtant, en cet effondrement général, sous ces menaces si précises, non seulement de désorganisation, mais de destruction, la force de l'idée royale subsiste : elle est maintenue, non seulement par tradition, mais par nécessité ; car le peuple, sous les

incessantes manœuvres, multiples, désordonnées, pour le pouvoir, pour la grandeur, pour la fortune, vit et travaille, le peuple de France! — oh! c'est toujours le vieux fonds celto-ligure — bon et robuste, qui a gardé son unité, lui, une unité profonde et une âme intacte. Huit siècles ont passé sur lui depuis Vercingétorix, et les épreuves les plus lourdes, conquête romaine, administration romaine, gabegies romaines, veulerie romaine, hontes romaines; puis la conquête des Francs, et ses conséquences, — le peuple travaille, peine, aime et souffre, indomptable en ses forces vives. Le héros; ne le nommez pas César, ni Clovis, ni Charlemagne, le héros, le voilà! Il a fait éclater sa vertu en donnant sa force au Christianisme, il lui a donné son élan sublime, et il conserve l'élément du salut en sa foi vigoureuse. La royauté a été représentée par des princes indignes, la voici incarnée en des enfants; autour d'elle ce ne sont que complots ou compétitions perfides ou sanglantes, mais c'est la royauté avec l'esprit du Christianisme, indéracinablement enfoncée dans la pensée du peuple. Seule elle peut maintenir l'union sociale, la justice souveraine entre les partis en conflit, entre les seigneuries rivales, entre les intérêts qui s'entrechoquent. Dans cette Gaule divisée, en proie aux pires violences, dont le spectacle n'offre plus que désordre et anarchie, il reste une force pour maintenir l'union et l'unité, une seule. Placez-la dans les mains d'un enfant débile, d'un prince fainéant ou d'un dément sanguinaire, elle n'en demeure pas moins la plus grande puissance du temps, car elle est faite de l'immuable énergie et de la fidélité de tout un peuple à ce qui doit assurer le salut.

BIBLIOGRAPHIE. Salvien, *Œuvres*, éd. Halm, 1877. — Sidoine Apollinaire, éd. Baret, 1879. — Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, éd. Omont et Colon, 1886-1893, 2 vol. — Poésies de Fortunat, éd. Leo, ap. *Monum. Germ. hist.*, série in-4°. — Chronique dite de Frédégaire et continuateurs, éd. Gabr. Monod, 1885. — Marius d'Avenches, éd. Mommsen, 1893. — *Gesta regum Francorum*, éd. Krusch, 1888. — Aimoin, *Historia Francorum*, éd. D. Bouquet: *Rec. des Hist. de la Gaule*, t. III. — Roricon, *De gestis Francorum*... éd. D. Bouquet, *Ibid.* — Jordanès (Jornandès), éd. Mommsen, 1882. — Cassiodore, éd. Mommsen, ap. *Monum. Germ. hist. Auct. antiquiss.*, XII, 1894. — Paul Diacre (Warnefried), *Historia Langobardorum*, éd. Waitz, 1878. — Zosime, *Historiæ romanæ*, éd. Mendelssohn, 1887. — Procope, *De bello gothico*, éd. Dom. Comparetti, 1885. — *Vie de saint Rémi*, éd. Krusch, ap. *Monum. Germ. hist., auct. antiquiss.*, t. IV. — Prosper Tiro, éd. Mommsen, ap. *Chronica minora*, t. I. — *Vie de saint Léger*, ap. D. Bouquet, *Rec. des Hist. de la Gaule*, t. II. — *Gesta Dagoberti*, éd. Krusch, 1888. — Les *Nibelungen*, éd. Bartsch, 1870-1880, 3 vol. — Loi Salique, éd. Holder, 1879-80. — Loi des Burgondes, éd. Bluhme, ap. *Monum. Germ. hist. Leges*, t. II. — *Vie*

romaine des Wisigoths, éd. Hænel, 1849. — Formulaire de Marculfe, éd. de Rozière, 1860, 2 vol. — Ampère, *Hist. litt. de la France av. Charlemagne*, 3^e éd. 1870. — Bayet, Pfister et Kleinclausz, *Hist. de France*, dir. par Ern. Lavisse, II, 1903. — Abbé Dubos, *Hist. crit. de l'établissement de la monarchie franque dans les Gaules*, 1733, 3 vol. — Fustel de Coulanges, *la Monarchie franque*, 1888; *L'Alleu et le domaine rural pendant l'époque mérovingienne*, 1889; *L'invasion germanique et la fin de l'Empire*, 2^e éd., 1891; *les Origines du système féodal, le bénéfice et le patronat*, revu et complété sur les manus. de l'auteur par Cam. Jullian, 1890. — Am. Gasquet, *L'Empire byzantin et la monarchie franque*, 1888. — G. Goyau, *Hist. religieuse*, ap. *Hist. de la nation française*, dir. par Gabr. Hanotaux, t. IV, s. d. — Guérard (Benjamin), *Prolegomène au Polyptique de l'abbé Irminon*, 1844. — Imbart de la Tour, *Histoire politique des Origines à 1515*, ap. *Hist. de la Nation française*, dir. par Gabr. Hanotaux, t. III, s. d. — Junghans, *Hist. de Childéric et de Chlodovech*, trad. Monod, 1879. — Kurth (Godef.), *Clovis*, 2^e éd., 1901; *Hist. poét. des Mérovingiens*, 1893; *Sainte Clotilde*, 1897. — Lenormand, *Restitution d'un poème barbare relatif aux événements du règne de Childéric I^{er}*, ap. *Bibl. de l'Ec. des Chartes*, 1839-40. — Levillain, *le Baptême de Clovis*, ap. *Bibl. de l'Ec. de Chartes*, 1906. — Littré, *Etude sur les Barbares et le Moyen Age*, 1867. — Longnon (Auguste), *Géographie de la Gaule au IV^e siècle*, 1878; *Origine et formation de la nationalité française*, s. d. — Maury (Alf.), *les Forêts de la Gaule*, 1867. — Meillet, *Introd. à l'étude comparative des langues indo-européennes*, 3^e éd., 1912. — Pertz, *Die Geschichte, der Merovingischen Hausmeier*, 1849. — [Maxime Petit], *Histoire de France illustrée*, s. d. — Picavet (François), *la Littérature française en langue latine*, ap. *Hist. de la Nation française*, dir. par Gabr. Hanotaux, t. XII [1922]. — Prou (Maurice), *la Gaule Mérovingienne*, s. d. — Waitz, *Ueber die Anfänge der Vassalität*, 1856.

CHAPITRE V

LES CAROLINGIENS

Origines de la famille carolingienne, saint Arnoul et saint Pépin de Landen. — Ancêtres gallo-romains. — Charles Martel. — Sa valeur militaire. — Victoire de Poitiers (17 octobre 732). — Causes de la retraite définitive des Arabes. — La politique de Charles Martel vis-à-vis du clergé. — Childebrand. — Les bénéfices. — Pépin le Bref et Carloman. — Retraite de Carloman au mont Cassin. — Alliance de la papauté et de la monarchie franque. — Pépin se fait proclamer roi (751). — Etienne II se place avec l'église romaine sous la commande du roi de France. — Campagne de Pépin en Italie. — L'exarchat de Ravenne. — Guerres d'Aquitaine : le duc Waïfre. — Premières armes de Charlemagne. — Partage du royaume des Francs entre les deux fils de Pépin le Bref, Charlemagne et Carloman. — Charlemagne. — Mort de Carloman. — Charlemagne s'empare de son héritage. — La politique de Berthe aux grands pieds. — Charlemagne rompt avec le roi des Lombards. — Campagne d'Italie. — Les assemblées générales carolingiennes. — Les guerres saxonnes, Wittekind. — Caractère ecclésiastique du gouvernement de Charlemagne. — Ducs, comtes et marquis. — Capitulaires et *missi*. — Louis le Pieux roi d'Aquitaine. — Campagnes d'Espagne. — Le désastre de Roncevaux (15 août 788). — Roland, duc des marches bretonnes. — Campagne contre les Huns. — Apparition des Normands. — Charlemagne empereur d'Occident (25 décembre 800). — L'impératrice Irène. — Le palais impérial à Aix-la-Chapelle. — La Cour. — Portrait de Charlemagne. — Fin du règne. — Charlemagne perd ses fils aînés. — Lassitude. — Mort de l'empereur (28 janvier 814). — Règne de Louis le Pieux. — Ses luttes contre ses fils. — Judith de Bavière. — Division de l'empire. — Le haut clergé contre l'empereur. — Fin pitoyable de Louis le Pieux. — Charles le Chauve. — Son alliance avec son frère Louis le Germanique. — Bataille de Fontanet. — Les serments de Strasbourg (841). — Partage de Verdun (843). — Les Normands arrivent à Paris (845). — Édît de Quierzy-sur-Oise (877). — Charles le Chauve empereur d'Occident. — Sa mort (877). — Derniers temps de la dynastie carolingienne. — Invasions normandes, hongroises, sarrasines. — Charles le Gros roi de France. — L'anarchie. — La France s'organise par ses forces locales. — Robert le Fort. — Compétitions entre les derniers Carolingiens et les Robertiniens. — Hugue l'abbé. — Une dynastie nationale. — Conclusion.

La famille carolingienne.

CHARLEMAGNE, qui fut roi des Français de 768 à 814, était fils de Pépin le Bref.

Pépin le Bref, ainsi nommé à cause de sa courte taille, était fils de Charles Martel ; Charles Martel était fils de Pépin

d'Héristal. Ce dernier tirait son nom de la localité Héristal, sur la Meuse, entre Liège et Maestricht, où il avait fait construire un palais et séjourna fréquemment.

Le père de Pépin d'Héristal se nommait Anségise et sa mère Begga. Cette dernière fut canonisée. Anségise était fils de saint Arnoul, maire du Palais d'Austrasie, puis évêque de Metz, marié et père de famille avant son entrée dans le clergé. Begga était fille d'un premier Pépin, dit Pépin de Landen ou Pépin le Vieux, lui-même rangé au nombre des saints, et d'une jeune Aquitaine, de famille sénatoriale et qui avait apporté en dot à son mari des domaines considérables. Saint Arnoul et saint Pépin de Landen avaient été donnés par Clotaire II pour gouverneurs à son fils Dagobert. Ils sont les tiges de la famille carolingienne, que Charlemagne a dénommée. Saint Pépin de Landen fut maire du Palais d'Austrasie après saint Arnoul.

Suivant une tradition reçue à la Cour de Charlemagne, saint Arnoul, qui avait été nommé évêque de Metz par faveur royale, descendait de la famille Ferreolus, l'une des grandes maisons de la province la plus romanisée des Gaules : la Narbonnaise. Son père, Ansbert, de famille sénatoriale, avait épousé Blithilde, l'une des filles de Clotaire I^{er}. Nous avons dit que sainte Begga, mère de Pépin d'Héristal, était fille d'une Gallo-Romaine. Ainsi la famille, où naîtra Charlemagne, avait autant de sang romain et gallo-romain dans les veines que de sang germain ; mais comme les ancêtres immédiats du restaurateur de l'Empire d'Occident furent maires du Palais d'Austrasie, et que l'Austrasie, dans son opposition de plus en plus marquée à la Neustrie, avait accentué son caractère germanique, Charlemagne en était arrivé à se servir familièrement de la langue tudesque. Son éducation avait d'ailleurs été très négligée : il ne savait pas écrire.

La famille carolingienne possédait à la fin du VII^e siècle d'immenses domaines ; elle était éminente par l'importance des fonctions, celles de la mairie du Palais notamment, que plusieurs de ses membres avaient exercées, et le nombre de fidèles dont, par là, elle était parvenue à s'attacher le dévouement.

Enfin, la famille carolingienne brillait entre toutes par le nombre de saints qu'elle avait produits ; neuf évêques, sept saints, dont le fondateur, Pépin de Landen, trois saintes, dont l'une, Tarsilia, avait ressuscité un mort. « Votre geste est sainte » — *sancta gens*

— écrira en 769 le pape Étienne III à Charlemagne et à Carloman.

A quoi il faut ajouter que la famille vit se succéder à sa tête, une série d'hommes de la plus grande valeur : Pépin de Landen, Pépin d'Héristal, Charles Martel, Pépin le Bref. Des victoires retentissantes, dont l'une sauva la chrétienté, accrurent son illustration.

Après la mort de Dagobert II, roi d'Austrasie, Pépin d'Héristal, avec le concours de son frère le duc Martin, s'était emparé du gouvernement de ce royaume (680). Le roi de Neustrie, Thierry III, et son rude et violent maire du Palais, Ebroin, marchèrent contre eux et les battirent ; mais la guerre recommença quelques années plus tard. Les leudes austrasiens voulaient un gouvernement à eux. Thierry III et son maire, Berthaire, subirent une défaite décisive à Tertry, entre Péronne et Saint-Quentin (687). Pépin d'Héristal fit tuer Berthaire, après quoi, dit le continuateur de Frédégaire, « il s'empara de la personne du roi, du trésor royal et de la mairie du Palais ».

Aussi bien, dans ces luttes, l'intérêt du pouvoir royal n'était pas en jeu. Thierry était réputé roi en Austrasie, comme en Neustrie et en Aquitaine. Il continua de l'être. Les leudes d'Austrasie, à la suite de Pépin d'Héristal, combattirent pour avoir un maire à eux, contre les Neustriens qui voulaient leur imposer le leur et, à présent, c'étaient eux qui dominaient.

Pépin d'Héristal, disent les chroniqueurs, gouverna le royaume de France pendant vingt-sept ans. Son gouvernement paraît avoir été ferme et habile. Le titre de maire du Palais ne lui suffisait plus, il se qualifiait de duc des Francs. Les souverains étrangers recherchaient son alliance, échangeaient avec lui des ambassadeurs. La mairie du Palais est arrivée à un si haut degré de puissance, que la royauté semble effacée auprès d'elle.

Pépin d'Héristal eut en son gouvernement trois directives qui, toutes trois, n'avaient pour but que l'accroissement de son pouvoir.

Il s'efforça d'effacer la distinction entre le royaume de Neustrie et celui d'Austrasie, en ne leur donnant qu'un roi commun, en 691 Clovis III, fils de Thierry ; en 695 Childebart III, second fils de Thierry ; en 711 enfin, Dagobert III fils de Childebart.

En second lieu, tout en laissant ces princes rois en titre, il ne leur abandonna pas la moindre part dans le gouvernement, fût-ce pour la forme ; enfin, à chaque changement de règne, il fit succéder

au roi défunt le prince dont les droits à la couronne étaient les plus apparents, de manière à ne laisser aucune place à la discussion et à réduire, par là même, l'influence des grands du royaume réunis à l'occasion de la désignation du roi nouveau. La proposition faite par Pépin d'Héristal était telle qu'elle ne pouvait qu'être acclamée.

Pépin d'Héristal disposait de tous les emplois, de toutes les fonctions, de toutes les dignités, voire des évêchés et des abbayes ; il disposait à son plaisir de ce qui restait encore des impôts, ainsi que du produit des villas royales. Quand il mourut, en 714, ses successeurs se trouvèrent être ses petits-fils, des enfants qui furent effectivement appelés au gouvernement sous la tutelle de leur grand-mère Plectrude ; mais les Neustriens ne tardèrent pas à se révolter pour donner la mairie à Rainfroid, tandis que les Austrasiens se révoltaient également pour la donner à un fils naturel de Pépin d'Héristal, au vigoureux capitaine que l'histoire a glorieusement nommé Charles Martel, tant il martelait ses ennemis dans les combats. Sa mère se nommait Alpaïde. Charles Martel, maire d'Austrasie, imposa à son tour son autorité aux Neustriens et fut, en fait, roi de France. La famille carolingienne avait donc grandi lentement, sûrement, en fortifiant d'une génération à l'autre son action et son autorité, par l'extension de ses domaines devenus les plus considérables de la Gaule, par l'accroissement de ses richesses, par l'exercice des plus hautes fonctions et la multiplication des « fidèles » qui lui étaient attachés, par la sainteté enfin d'un grand nombre de ses membres et les miracles qu'ils avaient accomplis, enfin par la valeur personnelle des chefs qui l'avaient dirigée.

Ainsi la famille issue de Pépin de Landen et de saint Arnoul se trouvait à la tête de l'aristocratie austrasienne et, par là même, à la tête de l'État. Le pouvoir royal n'a plus d'autorité sur les terres sujettes ; il n'en a plus que sur les personnes. Grâce au système de la recommandation et du patronage, ce pouvoir sur les individus a pris une forme précise, mais les fidèles du roi, les leudes, les antrustions, ont acquis à leur tour, par la recommandation et le patronage, des fidèles qui leur sont personnellement attachés et ont accru eux aussi leur puissance. La société se coordonne. Chaque grand propriétaire, en dehors de l'État, l'organise sur ses terres, dont l'immunité a chassé les agents royaux. En leurs vastes domaines quelques centaines d'évêques, d'abbés, de

seigneurs riches en terres et en hommes, exercent des droits souverains, lèvent des impôts. Au sommet de cette aristocratie groupée et hiérarchisée, resplendit la famille carolingienne. Le roi couronné est roi, mais sans pouvoir.

Charles Martel.

A la mort de Pépin d'Héristal, Charles Martel se trouvait dans la forteresse de Cologne où Plectrude, veuve de son père, l'aurait fait enfermer. Il en fut tiré par les leudes austrasiens. A leur tête, Charles battit les Frisons qui avaient envahi l'Austrasie, puis les Neustriens conduits par leur maire, Rainfroid, à Vincy-lès-Cambrai (717). Il reprit ses campagnes contre les Frisons qu'il vainquit sur mer, contre les Saxons qu'il défit cinq fois, contre les Bavaois, contre les Alamans qu'il vainquit deux fois, contre les Neustriens, contre les Aquitains. Il déployait une activité effrénée, prompt à découvrir et à détruire les projets formés contre lui. En Aquitaine, le duc Eude conserva le pouvoir, mais les progrès de la conquête sarrasine l'obligèrent à faire lui-même appel au duc d'Austrasie.

Depuis le début du **viii^e** siècle, l'Europe chrétienne se trouvait exposée à une terrible menace. En 711, les Arabes d'Afrique avaient envahi l'Espagne et s'en étaient rendus maîtres. En 720 ils franchissent les Pyrénées, pénètrent en Septimanie et prennent Narbonne. En 721 Toulouse est menacée. Eude, duc d'Aquitaine, parvient à les tenir quelque temps en respect ; mais après la prise de Nîmes, de Carcassonne et le pillage d'Autun (725), le danger devient angoissant.

Eude implore le secours de Charles Martel.

La grande victoire que le vaillant maire d'Austrasie remporta lès Poitiers sur les troupes musulmanes commandées par Abd-er-Rhaman, cent ans après la mort de Mahomet, sauva l'Europe chrétienne (17 octobre 732). Par une rencontre merveilleuse, cette défaite subie par les Arabes coïncida avec un soulèvement général des Berbères dans l'Afrique du Nord, dans le Moghreb, menaçant leur domination en des contrées qui leur étaient essentielles pour leurs invasions en Europe ; et les Sarrasins, obligés d'employer leurs forces sur le continent africain, durent renoncer aux vastes conquêtes qu'ils avaient rêvées. Car la lutte dans le Moghreb, nourrie de dissentiments religieux au sein de

populations converties par contrainte, sévira de longues années. Les Sarrasins apparaîtront encore en pillards, — leur grand mouvement conquérant est terminé, tout au moins en Europe occidentale.

Des campagnes successives en Bourgogne (733), en Aquitaine (735), en Provence (739), achèveront d'assurer à Charles Martel la domination de la Gaule. Thierry IV, dit Thierry de Chelles, était mort en 737. Charles Martel se dispense de convoquer l'assemblée qualifiée pour acclamer le roi nouveau, se contentant de ne pas remplacer le monarque défunt. La suite de son gouvernement sera considérée par les notaires royaux comme une manière d'inter règne. Ils dateront leurs actes de telle ou telle année depuis la mort de Thierry IV, ce qui en assurera la chronologie.

Aussi bien quand Eude, duc d'Aquitaine, fut rétabli dans ses États par le vainqueur de Poitiers, celui-ci lui laissa son indépendance, et quand, dans la suite, Charles passera avec Hunald, fils du duc Eude (mort en 735), un acte qui le reconnaissait lui, Charles Martel, comme suzerain de l'Aquitaine, il n'agira pas en qualité de roi de France : Hunald déclarera relever ses États en foi et hommage de Charles personnellement et de ses deux fils, Carloman et Pépin. Ce dernier devait être le véritable fondateur de la dynastie.

Les Arabes, après leur retraite de 732, étaient demeurés maîtres de la Septimanie, d'où ils continuaient d'infester l'Aquitaine. Plusieurs des plus puissants seigneurs du pays, des comtes mêmes, favorisaient leurs armes, dans leur impatience de la domination franque. En 735, les Sarrasins s'emparent d'Arles et d'Avignon, d'où leurs incursions s'étendent jusqu'en Bourgogne (736). « Le duc Charles, écrit le continuateur de Frédégaire, ayant levé une armée, marcha du côté de la Bourgogne, soumit à son pouvoir la ville de Lyon, les seigneurs et les préfets de cette province, établit ses juges jusqu'à Marseille et Arles et revint chargé de butin au siège de son Empire. »

Nouvelle campagne en 737. Les Sarrasins étant revenus, avaient repris Avignon. Charles Martel s'avança jusqu'à Narbonne. D'Espagne, l'émir de Cordoue envoya des secours à la ville assiégée. Charles Martel, vainqueur une fois de plus, fait un grand carnage de Sarrasins et détruit de fond en comble Nîmes, Agde, Béziers, ruine nombre de châteaux et de bourgs, après quoi il regagne ses provinces du Nord.

L'année même où il devait mourir, en 744, Charles reçut une ambassade de Grégoire III, qui lui faisait porter les clés du tombeau de saint Pierre en le suppliant de venir à son aide contre les Lombards d'Italie. Charles hésita. La puissance des Lombards lui était inconnue, et il craignait un retour offensif des Arabes.

Le présent fait par le Saint-Père ne représentait d'ailleurs pas la souveraineté sur la ville de Rome, comme l'ont cru quelques historiens. Ces clés étaient une reproduction des originaux. On les avait rendues précieuses en y fondant une parcelle de fer prise aux chaînes que saint Pierre avait portées. C'était une manière de décoration comme le collier de la Toison d'or dont le roi d'Espagne dispose de nos jours. Ces clés se portaient, elles aussi, suspendues au cou. Plus de vingt personnes, dont plusieurs femmes, avaient été honorées de la même faveur.

Charles Martel remercia le Souverain Pontife de sa bonne grâce, en envoyant vers lui l'abbé de Corbie et un moine de Saint-Denis nommé Sigebert, chargés de riches présents, mais il se tint sur la réserve.

On voit déjà se dessiner la politique que la Cour pontificale réalisera par la suite. Contre l'empereur de Constantinople qui, en héritier des empereurs romains, revendiquait la suzeraineté sur l'Italie, d'une part, et, d'autre part, contre les Lombards établis dans le Nord de la Péninsule et sur les côtes, le pape sollicite l'appui des princes Francs. « Le Souverain Pontife et le duc Charles, écrit le continuateur de Frédégaire, convinrent par traité que le peuple romain abandonnerait le parti de l'empereur et que le pape donnerait au prince Charles le consulat de Rome. »

Charles Martel, dont le bras vigoureux avait refoulé les Sarrasins, était un rude et magnifique guerrier. Rome l'implorait ; lui-même soutenait de ses armes les missionnaires qu'il envoyait en Germanie ; mais il avait surtout en vue sa propre puissance et la gloire de son épée. Ce qui lui importait c'était de se procurer les moyens de triompher. Pour s'assurer les leudes qui faisaient la force de ses armées, il les gorgeait de biens, et ces biens il les prenait où il les trouvait, dans les domaines immenses du clergé. Évêchés et abbayes furent mis par lui au pillage. L'évêque de Vienne, pour ne pas assister au spectacle de son église dépouillée, se réfugia dans l'ombre d'un monastère. Sous Pépin le Bref, fils de Charles Martel, on restituera à l'abbaye de Saint-Denis quarante et une localités que Charles Martel lui

avait prises, et la restitution paraît très loin d'avoir été complète. Il faut ajouter que le Saint-Siège lui-même, pour permettre au duc Charles ses campagnes contre les Sarrasins, avait mis à sa disposition les biens du clergé.

Charles, il est vrai, alla plus loin encore. Non content de répartir entre ses « fidèles » une grande partie des trésors de l'Eglise, il les installait sur les sièges épiscopaux et abbatiaux. Il fait de son neveu Hugue un évêque de Paris, de Bayeux et de Rouen tout à la fois, et, quand et quand, un abbé de Saint-Wandrille, de Fleury-sur-Loire et de Jumièges. Milon, son compagnon d'armes, est promu simultanément archevêque de Trèves et de Reims. Comme bien on pense, nombre de ces prélats avaient été fort mal éduqués pour les fonctions qu'ils avaient à remplir. Il en est qui ne savent pas lire. C'étaient d'ailleurs d'infatigables chasseurs et de bons soldats toujours en armes. Gérold, évêque de Worms, meurt l'épée à la main contre les Saxons, et son fils hérite du siège épiscopal comme d'un bien de famille. Nobles prélats, qui attaquent militairement les couvents de leur province, ou des provinces voisines, les prennent d'assaut, les mettent au pillage comme places conquises, ne s'occupant guère de leurs ouailles ni de leurs clercs, qui sont obligés de faire le commerce afin de se procurer des moyens d'existence. Pour parvenir à l'épiscopat, ils ont jugé inutile d'entrer dans le clergé où l'on perd son temps ; un évêque n'a que faire de dire la messe ou de porter tonsure.

Aussi Charles Martel, bien qu'il les eût sauvés, fut-il détesté des hommes d'Eglise, autant qu'il était aimé de ses hommes d'armes. Saint Boniface, archevêque de Mayence, l'apôtre de la Germanie, déclarera à Carloman et à Pépin, que leur père était certainement damné. Pépin le Bref en était convaincu. Quelques années après la mort de Charles Martel, son tombeau ayant été ouvert à Saint-Denis, on le trouva vide de son corps. On ne vit en place qu'un gros serpent — d'autres disent un dragon noir, — qui ne pouvait être que le diable. Les moines de Saint-Denis le racontaient à tout venant. Plus d'un siècle après que le héros de Poitiers eut quitté ce monde, en 858, le clergé assurait encore à Louis le Germanique, petit-fils du grand capitaine, que son arrière-grand-père était en enfer pour avoir donné à des laïcs les biens de l'Eglise.

Charles Martel mourut le 22 octobre 741, à Quierzy-sur-Oise,

après avoir régné vingt-six ans. Il fut victorieux constamment et avec magnificence. Il rendit possible l'œuvre de ses successeurs : Pépin le Bref et Charlemagne. A grands coups d'épée, il avait frayé la voie à leur politique et sans doute ne se rendait-il pas compte de ce qu'il faisait. Par lui la politique carolingienne fut dessinée dans toute son ampleur et en partie déjà réalisée.

Au reste nous ne savons presque rien de sa personne, ni de son caractère, sinon qu'il était très beau, très grand et très fort. En cette lignée d'hommes de valeur qui se succèdent à la tête de l'Austrasie, de Pépin de Landen à Charlemagne, il a peut-être été le plus remarquable ; mais les chroniqueurs ecclésiastiques, qui ne parlent de lui qu'avec méfiance, ont été sobres de détails sur son caractère et sur ses actions, en dehors de ses exploits militaires.

Avant sa mort, Charles Martel avait disposé du pouvoir en faveur de deux fils qu'il avait eus de Rotrude. A l'aîné Carloman, il avait assigné l'Austrasie, l'Alémanie et la Thuringe ; au second, Pépin, la Neustrie, la Bourgogne et la Provence. Il déshéritait presque entièrement son fils Griffon ou Grippon qu'il avait eu de Swanahilde. De ses deux femmes, Rotrude et Swanahilde, on ne sait laquelle a été l'épouse légitime : l'une et l'autre peut-être, simultanément ; peut-être aussi ni l'une ni l'autre.

Nominalement le roi mérovingien resta sur le trône. Grippon ne laissa pas de revendiquer ses droits. Il fut vaincu, fait prisonnier, enfermé à Neufchâteau, dans les Ardennes ; sa mère Swanahilde fut cloîtrée au monastère de Chelles. Remis en liberté, Grippon reprit ses hostilités contre Pépin le Bref : il périt en 751, sous les coups de Théodouin, comte de Vienne et ceux de Frédéric, comte de la Bourgogne transjurane.

Pépin d'Héristal, père de Charles Martel, avait eu d'Alpaïde un autre fils et qui est surtout connu par deux vers de Boileau :

Oh! le plaisant projet d'un poète ignorant
Qui de tant de héros va choisir Childebrand !

Le poète en question était Carel de Sainte-Garde, aumônier du roi ; son poème est intitulé : *Childebrand ou les Sarrasins chassés de France*. A suivre le troisième continuateur de Frédégaire, Childebrand fut le vaillant auxiliaire de Charles Martel, notamment dans la campagne de 737. Mais il y avait une raison beau-

coup plus forte au « projet » de Carel de Sainte-Garde : au ^{xvii}^e siècle, on faisait encore descendre Robert le Fort de Childerich, pour légitimer l'accession au trône des Capétiens, ancêtres de Louis XIV.

Les Bénéfices.

Les terres et les biens dont Charles Martel dépouillait le clergé des Gaules étaient donnés par lui à ses hommes d'armes en bénéfices.

Le bénéfice forme, avec l'immunité et la recommandation, un des trois éléments constitutifs de la société carolingienne. Le bénéfice était une concession de terre, ou d'argent, ou de fonctions et de dignités, faite par des princes, des seigneurs ou même de simples particuliers, en vue d'obtenir des concessionnaires concours, aide, services de toute espèce. Les bénéfices seront aussi appelés des « honneurs ».

Le bénéfice, que nous rencontrons dès l'époque mérovingienne, a pris toute son importance et son développement sous les Carolingiens.

On a cru trouver l'origine du bénéfice dans l'antique Germanie et l'on y a vu l'origine de la féodalité. Le bénéfice des ^{vi}^e-^{viii}^e siècles est un produit des circonstances au milieu desquelles il s'est développé, et pareillement la féodalité à l'avènement des Capétiens.

Les mêmes contingences produisent les mêmes institutions sans qu'il faille chercher dans la succession de ces dernières une filiation de cause à effet. Le ^{xviii}^e siècle a connu les rentes sur l'Hôtel de Ville, le ^{xix}^e siècle a connu les emprunts de la Ville de Paris, lesquels ne sont pas un produit des premières.

Quelques historiens ont cru voir dans les terres données ainsi en bénéfices une catégorie particulière distincte des terres nommées « alleux », c'est-à-dire possédées librement, sans charge pour le possesseur. On ne voit rien de pareil dans les textes qui donnent toutes les terres comme alleux, — alleux sur nombre desquels viennent se superposer des bénéfices, tandis que d'autres en demeurent affranchis.

Le bénéfice était concédé à titre viager. Il prenait fin, non seulement avec la vie du concessionnaire, mais avec celle du concédant. Donné à titre personnel, il devait être renouvelé quand l'un des contractants venait à manquer.

Les liens noués par le bénéfice avaient un caractère précis. Ils imposaient des devoirs de protection au concédant vis-à-vis de celui qui devenait par le fait son vassal, et des devoirs de fidélité, d'aide et de concours à ce dernier vis-à-vis de celui qui devenait son seigneur. L'obligation du bénéficiaire consistait surtout en service militaire. C'est en effet dans le dessein d'accroître leurs forces, en multipliant leurs hommes d'armes, que les princes carolingiens distribuaient des bénéfices. La politique de Charles Martel jette sur ce point de vue une vive clarté. Aussi la concession de bénéfice était-elle étroitement liée à la recommandation. Elle en était la contre-partie. Le lien entre le seigneur et le vassal pouvait s'établir de deux façons : le plus humble venant se mettre sous l'égide du plus puissant par la recommandation, comme il a été montré plus haut ; ou le plus puissant s'attachant le plus humble par une concession bénéficiaire qui entraînait toutes les conséquences de la recommandation.

Voilà qui ressemble évidemment beaucoup à la féodalité du ^xⁱ siècle, et cependant entre les deux institutions la différence est très grande. Le lien féodal entraînait nécessairement le service militaire, tandis que le bénéfice ne l'entraînait que dans certains cas, très nombreux il est vrai ; mais dans d'autres cas il était concédé moyennant une rente en argent, ou des travaux en nature ; il pouvait même être concédé à titre gracieux, sans autre attache qu'un lien moral.

Le bénéficiaire manquait-il à ses engagements, le bénéfice en était annulé. Le bénéficiaire doit avoir soin du bénéfice qui lui a été concédé, bien entretenir les terres, maintenir les immeubles en bon état. On voit les princes obliger les titulaires de bénéfices royaux ou ecclésiastiques à veiller sur les tenanciers du domaine, colons ou serfs, à les nourrir dans les temps de disette. Un capitulaire de Charlemagne dira que le possesseur d'une cotte d'armes brunie, qui ne l'aura pas portée avec lui à la guerre, en perdra et sa cotte et son bénéfice.

Bien que le bénéfice fût essentiellement une concession viagère, l'hérédité s'y attacha de plus en plus fréquemment par suite des conditions générales de l'époque. Il sembla tout d'abord naturel de maintenir au fils le bénéfice paternel, puis la transmission se fit d'elle-même. Les idées du temps, et la force aussi des circonstances, en vinrent de plus en plus à fixer l'hérédité comme un droit. Le bénéficiaire en arrivait à considérer le titre dont il était

détenteur comme son bien, et qu'il lui était même permis de céder, sous des conditions diverses, à des tiers. Le détenteur d'un domaine important en détachera une partie en faveur d'un autre bénéficiaire qui la tiendra de lui sous des conditions semblables à celles qui le lient lui-même à son seigneur. D'autres s'efforçaient de convertir leurs bénéfices en biens propres, en alleux indépendants. Les princes auront fort à faire pour lutter contre cette tendance : « Que celui, dira Charlemagne, qui tient un bénéfice de l'empereur ou de l'Église, n'en transporte rien dans son patrimoine ». Un procédé ingénieux consistait à transférer à d'autres hommes un bénéfice que l'on tenait du souverain, pour le leur racheter ensuite deniers comptants et tenir le domaine en alleu, c'est-à-dire à titre indépendant.

Benjamin Guérard note dans un capitulaire de 757, non seulement le mot *beneficium*, mais les mots *seigneur* et *vassal*, avec leur signification historique. Quant au mot « fief », *feodum*, il ne se trouvera qu'au ^x^e siècle, pour désigner une institution très semblable au bénéfice, mais sans lien direct avec lui.

On nommait précaire, un bénéfice donné à quelqu'un sur sa prière et pour un temps exactement limité. Il ne s'appliquait guère qu'aux biens d'Église et n'entraînait pas de service armé.

Pépin le Bref.

Après la mort de Charles Martel, ses deux fils Carloman et Pépin, se partagèrent la Gaule : Carloman eut l'Austrasie, Pépin la Neustrie et la Bourgogne. L'un et l'autre prirent le titre de maire du Palais.

Nous avons vu comment Charles Martel s'était emparé de la souveraineté sur la Bourgogne, la Neustrie et l'Austrasie, au détriment de ses neveux, les fils de Pépin d'Héristal. Et voici que l'un de ces derniers, Theudoald, réclamait sa part, laquelle ne comprenait pas moins que Neustrie et Bourgogne. On se débarrassa de ses prétentions en le faisant assassiner.

L'an d'après, le 2 avril 742, en une localité de Neustrie demeurée inconnue, les historiens font généralement naître l'enfant qui serait Charlemagne. Son père était Pépin le Bref et sa mère Berthe aux grands pieds, fille de Caribert, comte de Laon.

Cependant il fallait un roi. La présence d'un chef incontesté, en clé de voûte à l'édifice social était une nécessité. Et cette per-

sonnalité suprême devait être revêtu d'un caractère moral qui la plaçât au-dessus des compétitions, des contestations, des factions rivales. Que Carloman ou Pépin se fussent proclamés rois, aussitôt seraient nées des divisions, des prétentions contraires ; tel et tel grand seigneur se seraient levés en armes suivis de leurs partisans ; une ère de contestations violentes se serait ouverte dont nul n'aurait pu prévoir l'extension ni la fin.

Carloman et Pépin s'étaient donc mis à la recherche d'un prince à couronner et avaient fini par en dénicher un au fond d'une abbaye tranquille, un Mérovingien de filiation douteuse et qu'ils avaient installé sur le trône sous le nom de Childéric III (743). Comme ses prédécesseurs immédiats, Childéric III ne régna que de nom. Depuis la mort de Thierry de Chelles l'interrègne avait duré six ans.

Les deux frères, Carloman et Pépin, s'entendaient à merveille. Ils dirigèrent de commun accord leur campagne contre les Aquitains révoltés sous la direction de leur duc Hunald, fils du duc Eude. Ce fut une guerre à la mode du temps, pillages et dévastations. Bourges fut mis à sac et les deux frères revinrent avec un butin abondant, suivis de nombreux prisonniers.

En 744, Carloman dirigea une campagne contre les Saxons qui, en leurs incursions répétées, venaient piller l'Austrasie. Il continua d'ailleurs avec son frère Pépin la politique de leur père, s'efforçant de rendre les populations barbares innocentes, non seulement en leur inspirant la terreur des armes franques, mais en les amenant à la foi et aux pratiques chrétiennes par des missions. De plus en plus les deux princes se rapprochèrent de l'Eglise. La grande question des sécularisations, pratiquées par Charles Martel au profit de ses guerriers et que Carloman et Pépin poursuivirent les premières années de leur règne, demeurait béante. Plusieurs conciles, notamment celui de Soissons (744) y donnèrent la solution que voici : les biens et domaines ecclésiastiques, aliénés au profit des laïcs, demeureraient à ces derniers, mais en usufruit seulement ; le clergé dépouillé en conserverait la propriété, à charge pour les « bénéficiaires » du service armé et d'une rente évaluée au double décime. Le clergé avait la part belle. Par la même occasion on réforma l'organisation des évêchés sous la direction des deux princes. Auprès de chaque siège épiscopal fut établi un chapitre de chanoines ordonnés sur le modèle des règles monastiques.

L'entente entre Pépin et Carloman offrait un spectacle bien rare depuis des siècles entre des frères souverains, quand, tout à coup, Carloman déclara qu'il renonçait aux grandeurs du monde et se retirait dans un couvent.

« Enflammé d'un saint amour de piété, lisons-nous dans le continuateur de Frédégaire, Carloman remit son royaume avec ses enfants, avec son fils Drogon, entre les mains de son frère Pépin, et se rendit à Rome dans l'église des saints Apôtres pour prendre rang parmi les moines. Par cette succession s'affermir beaucoup le pouvoir de Pépin. »

Cette « succession » se régla elle aussi à la Clovis. Nos excellents historiens du ^{xviii}^e siècle ont dit, à propos de cette remise des enfants de Carloman entre les mains de Pépin le Bref : « C'était donner les brebis à garder au loup ». Que devinrent les pauvres petits ? Espérons que, comme Theudoald, qui avait eu l'idée singulière de réclamer sa part dans l'héritage de son grand-père, ils ne furent pas massacrés. Quoiqu'il en soit, on n'entendit plus parler d'eux.

On a disserté sur les motifs qui poussèrent Carloman à prendre le froc. Fût-ce, comme Charles-Quint plus tard, par dégoût des pompes séculières ?

Gaillard, au ^{xviii}^e siècle, en a parlé ainsi :

« Carloman, persuadé sur la foi du clergé, que son père, Charles Martel, était damné, tourmenté de cette idée, dégoûté du siècle, alla s'ensevelir dans un cloître, soit qu'on lui permit encore d'espérer que sa pénitence pourrait suppléer à celle que son père aurait dû faire, soit que l'affreux tableau d'un père dévoré des tourments éternels, lui fit redouter pour lui-même les dangers de la gloire. »

Kleinclausz évoque le remords laissé par un terrible massacre d'Alamans que Carloman ordonna en 746 ; ou bien ce grand besoin de vie calme et contemplative qui sollicitait, en cette rude époque, tant d'âmes jetées dans le fracas du monde. Peut-être aussi le sacrifice de Theudoald, où Pépin l'aurait entraîné, remplit-il Carloman d'horreur pour les exigences du métier souverain. Toujours est-il que, du jour où le pape Zacharie lui eut imposé la tonsure, le noble prince fit l'édification d'un chacun. Il se retira tout d'abord en un monastère (aujourd'hui cloître de Saint-Sylvestre) qu'il fit construire sur le mont Soracte, en Etrurie, à 40 kilomètres de Rome (747) ; mais comme sa personnalité y

attirait trop de visiteurs, il alla s'enfouir dans les profondeurs du Mont-Cassin. Il s'y astreignait aux emplois les plus vulgaires, dont il s'acquittait simplement, en une humilité qu'il s'efforçait de ne pas rendre apparente.

Restaient, pour gouverner, Pépin le Bref et son roi de parade.

Pépin était donc de petite taille, mais singulièrement robuste et les chroniqueurs nous en ont transmis des anecdotes épiques. Son caractère était plein de feu et d'audace. En l'énergie de ses résolutions et la rapidité avec laquelle il les exécutait, il rappelait son père, Charles Martel.

Pépin avait trente-sept ans. Débarrassé de sa famille, il respirait à l'aise. Il se faisait nommer dans les diplômes « celui à qui le Seigneur a confié le soin de gouverner » et il crut le moment venu d'aborder enfin, par les moyens que lui suggérerait sa malignité, le grand dessein devant lequel son père et son grand-père avaient reculé.

En 754, Pépin envoya au pape Zacharie la célèbre ambassade composée de l'abbé de Saint-Denis, Fulrad, et de l'évêque de Wurzburg, Burchard, pour consulter le Souverain Pontife au sujet du roi qui régnait sur les Francs sans autorité. « Il vaut mieux, aurait répondu Zacharie, appeler roi celui qui en a le pouvoir, que celui qui en est dépourvu. »

Sur cette réponse du Souverain Pontife on s'est généralement extasié. On nous permettra de dire ce que nous en pensons. Si elle était authentique, elle serait abominable, et plus encore sur les lèvres du chef de l'Eglise, héritier de la doctrine du Christ et chargé de la faire valoir par la paix, par la douceur, par la bonté.

Que deviendrait la grande maxime : « Rendez à César... », si la surprenante théorie prêtée à Zacharie devait prévaloir ? que deviendrait toute justice ?

Le droit du plus fort est toujours le meilleur, constatera mélancoliquement le bonhomme La Fontaine, tandis que le Souverain Pontife l'aurait proclamé en maxime d'équité.

Que Pépin, par un acte d'autorité, appuyé par les Grands du royaume, en une de leurs assemblées de mars ou de mai, se fût fait proclamer roi, c'était une usurpation, mais devant laquelle l'histoire n'aurait qu'à s'incliner ; mais contre une spoliation sournoisement opérée de complicité avec le Saint-Siège, le devoir

de tout honnête homme serait d'élever une protestation indignée.

Pour l'honneur du pape Zacharie et pour celui du Saint-Siège, qui a déroulé une si grande et si glorieuse histoire, l'authenticité de la fameuse réponse à Pépin est loin d'être établie. Les historiens modernes l'admettent, mais il n'en est pas question dans nos plus anciennes annales ; on n'en trouve trace ni dans la vie de Zacharie par Anastase le bibliothécaire, ni dans celle de saint Boniface, qui sacrera Pépin roi de France, vie écrite par son disciple Willibad d'Eichstädt ; le pape n'en dit rien dans sa correspondance avec Pépin et avec saint Boniface ; enfin, comme le fait très justement observer l'historien Gaillard, il serait surprenant que, pour une affaire de telle importance, on n'eût fait qu'une réponse verbale et qu'on s'en fût contenté.

Il est probable qu'il s'agit d'un bruit que Pépin sema habilement pour faire admettre son usurpation et dont Eginhard s'est fait l'écho. L'affaire n'allait pas toute seule. Quand les desseins du maire du Palais vinrent au jour, se produisirent des protestations, des troubles éclatèrent. La soi-disant déclaration du pape Zacharie contribuerait à les apaiser. Pépin se donnait par elle ce qui lui faisait défaut pour mettre la main sur la couronne : une consécration morale et singulièrement puissante en ces temps où la pensée des hommes était dominée par une foi si vive que nous ne pouvons plus nous en faire que très difficilement une idée.

Le pauvre petit roi mérovingien avait pour lui sa longue chevelure toujours vénérée des Francs et qu'on aura bientôt fait tomber ; il avait pour lui les chants où étaient célébrés sa geste et ses ancêtres et qui ne tarderont pas à être remplacés, en faveur des Carolingiens, par des chants infiniment plus beaux ; — Pépin avait pour lui la force et la soi-disant approbation de celui qui représentait Dieu sur terre.

Pépin convoqua une assemblée générale des Grands à Soissons (751). Il parvint à s'y faire proclamer roi et Berthe, sa femme, y fut saluée reine. Childéric III fut tondu et rendu à la vie monacale dont on l'avait si misérablement tiré. On lui choisit pour résidence le monastère de Saint-Bertin. Son fils, Thierry, fut enfermé à Saint-Wandrille.

L'élection de Soissons aurait sa confirmation en une consécration religieuse : le sacre par les mains du pontife romain ou par celles de son représentant.

Le sacre du roi était une nouveauté, du moins en France, car

on le pratiquait chez les Espagnols, les Anglo-Saxons et les Bretons. Sous les Mérovingiens, l'intronisation avait été une cérémonie exclusivement militaire; Pépin y ajoutera cet élément religieux qui devait le mettre, dans la pensée des contemporains, fort au-dessus des princes qu'il remplaçait. Il dira lui-même qu'il est l'élu de Dieu et que son pouvoir est d'origine divine; mais en dépouillant les Mérovingiens, il se gardera de parler du saint chrême apporté du ciel par une colombe pour le baptême de Clovis.

Pépin fut sacré roi de France dans la ville de Soissons par le légat du Saint-Siège, l'apôtre de la Germanie, archevêque de Cologne, saint Boniface. La prérogative du sacre royal, qui sera attachée dans la suite au siège archiépiscopal de Reims, ne date que du ^{xii}^e siècle. Pépin se fit sacrer avec Berthe aux grands pieds sa femme, ce qui était une autre nouveauté et une autre habileté aussi. Les fils nés de leur union se trouveraient par là désignés pour la succession au trône.

Le sacre du roi par saint Boniface (752) fut renouvelé deux années plus tard — le 28 juillet 754 — dans la basilique de Saint-Denis par le pape Etienne II venu en France. Non seulement le Souverain Pontife confirma la consécration donnée en son nom par l'archevêque de Cologne, il fit beaucoup plus en lançant l'excommunication contre eux qui, dans la suite des temps, oseraient élire un roi d'une autre race que celle dont il bénissait l'usurpation : *Ut numquam de alterius lumbis regem in ævo presumant eligere*; que nul à l'avenir, disait le pape, n'ose choisir un roi en dehors de cette famille « qui a été élevée par la divine piété et consacrée sur l'intercession des saints apôtres ».

Quand Hugue Capet, avec le concours du haut clergé de France, enleva la couronne au carolingien Charles de Lorraine, se jugerait-il excommunié avec les éminents prélats qui concourront à son élection ?

Après l'avoir sacré roi des Francs, Etienne II proclama encore Pépin « patrice des Romains ». C'était un titre qui, au temps de Clovis, avait encore grande importance, considéré comme supérieur au titre royal. Le patrice était le délégué de l'empereur dans les contrées où il était établi. Depuis lors, le patriciat était devenu une dignité décorative. C'est ainsi que tous les exarques, qui administrèrent l'Italie comme lieutenants de l'empereur, furent des patrices. Il convient d'ajouter que le Souverain Pontife n'était

rien moins qu'autorisé pour conférer une pareille dignité. Il avait pouvoir pour nommer des cardinaux, des légats, voire des évêques et des abbés ; en ce qui concernait le patriciat, seul l'Empire Byzantin aurait eu qualité pour intervenir ; mais nous n'en sommes pas à une usurpation près.

Etienne II déclara « patrices », non seulement Pépin, mais ses deux fils.

Constatons enfin que ces nombreuses faveurs et libéralités n'étaient rien moins que désintéressées. Si l'on nous permet cette expression familière, ce n'est pas pour ses beaux yeux qu'Etienne II proclamait Pépin le Bref roi des Francs et patrice des Romains. Il désirait son concours contre les Lombards qui voulaient s'emparer de Rome. A vrai dire — et c'est une justice à lui rendre — le pape avait tout d'abord réclamé la protection de la Cour de Byzance qualifiée pour la lui accorder. Ne trouvant que visage de bois sur les rives du Bosphore, il avait cherché à s'entendre avec les Lombards. En désespoir de cause, il s'adressait aux Francs. « Saint Pierre lui-même, dira le Pontife, a sacré Pépin en le constituant le libérateur et le défenseur de l'Eglise. »

Le pacte entre Pépin le Bref et Etienne II revêtait une forme très nette. « Nous avons commandé notre Eglise en vos mains, écrira Etienne II au roi des Francs, et vous avez promis de vous charger de sa défense. » C'est la « commande » dont il a été question plus haut, liant le protecteur et le protégé par des attaches précises ; c'est la clientèle par laquelle, en retour d'un engagement de soumission et de fidélité, l'homme puissant abrite le plus faible sous son patronage. En réalité, comme le note Fustel de Coulanges, le Souverain Pontife se reconnaissait sujet du roi des Francs. Et c'est ce que Charlemagne n'aura garde d'oublier. Au fait, Léon III lui écrira en 796, pour lui renouveler son serment de vassalité.

Il s'agissait à présent de tenir parole et de partir en guerre contre les Lombards. Pour mener l'armée des Francs en Italie, il fallait le consentement des grands du royaume réunis en assemblée générale. Pépin les convoqua à Crécy-sur-Oise. Il présida, le pape Etienne à ses côtés. Le roi des Francs espérait enlever unanimement les suffrages de ses évêques et de ses leudes, quand, tout à coup, à sa grande stupeur et singulier déplaisir, il vit paraître un personnage qu'il n'attendait guère, son frère aîné Carloman. Le noble moine était sorti du Mont-Cassin pour venir

défendre la cause de celui qu'il regardait comme son suzerain, la cause et les droits d'Astolfe, roi des Lombards. Il venait défendre, de toute sa foi, la cause d'un roi, son prince, que l'on s'apprêtait — pour satisfaire aux exigences d'un marché politique — à dépouiller de ses Etats.

Quelle apparition ! Carloman, en sa haute taille, était vénéré à plus d'un titre par l'assemblée immense devant laquelle il se présentait, respecté pour la famille dont il était issu, pour la dignité suprême dont il s'était volontairement dépouillé, pour le caractère sacré dont il était revêtu.

Carloman parlait avec force, avec autorité. Qu'avaient donc fait aux Francs et à Pépin, Astolfe et ses Lombards ? Que si l'Austrasie, la Neustrie et la Bourgogne avaient à se plaindre de leurs voisins, une conciliation amicale pourrait aplanir le différend. Ainsi se renouvelait la belle intervention du grand Théodoric entre Clovis et les Wisigoths. Elle n'avait plus pour interprète un prince puissant, mais l'âme vaillante d'un moine, sous la blanche tonsure et le froc noir du Mont-Cassin.

Après tant de siècles de sang versé, la voix de Carloman se faisait poignante, émouvante. Le moine, fils de Charles Martel, frère du roi Pépin, parlait avec simplicité, avec toute la force de sa conviction : il l'emporta. L'impression produite fut si profonde que les Grands du royaume refusèrent de se prononcer pour la guerre. Entraînés par les paroles qu'ils venaient d'entendre, ils exigèrent des négociations. On offrait 12 000 sous d'or au roi des Lombards pour le déterminer à s'entendre avec le pape.

Confus et dépité, Pépin voyait son beau coup manqué. Il entra dans la plus grande fureur et s'entendit avec le pape Etienne pour qu'« un sujet aussi zélé que Carloman, ardent à défendre les intérêts de son prince, ne fût plus sujet que de son propre frère ». Carloman n'eut pas licence de regagner sa cellule du Mont-Cassin, sous la suzeraineté d'Astolfe. On l'enferma dans un monastère à Vienne (Isère). Il y mourut, dans ce que les historiens ont pu appeler sa prison, peu après son arrivée. Son corps fut transporté au Mont-Cassin, où l'on grava sur la tombe de ce grand pénitent, sorti de sa retraite pour venir jeter parmi les intrigues mondaines quelques paroles d'équité, de bonté et de paix, cette curieuse épitaphe :

« Ci-gît saint Carloman, roi et moine au Mont-Cassin, — la cellule l'a entouré d'une gloire plus rayonnante que le trône, la

cucule que la pourpre, l'ordinaire que le sceptre, la soumission que le pouvoir... »

Plusieurs historiens ont accusé Pépin le Bref de s'être délivré de son frère Carloman comme il l'avait fait de son neveu Theudoald. Sa conduite n'a que trop justifié leurs soupçons.

Toujours est-il que, débarrassé de ce gêneur, le roi Pépin allait pouvoir suivre plus librement ses combinaisons. Il ne parviendra pas à vaincre l'hostilité de sa noblesse contre la guerre d'Italie : l'impression produite par Carloman resta indélébile ; mais il était habile à manier ses hommes, à les réduire par des bienfaits, par des promesses, à développer sous leurs yeux des espoirs dorés et, s'il le fallait, à les émouvoir de menaces. Après des hésitations encore, des protestations, des troubles, on partit enfin en guerre. Pépin franchit les Alpes à la tête d'une armée puissante, battit les Lombards et reçut le fameux exarchat de Ravenne avec la Pentapole sur la côte de l'Adriatique qui comprenait les villes de Ravenne, Rimini, Pesaro, Faro, Cesena, Sinigaglia, Ancône, Jesi, Forlì, Urbino, Cagli, Gubbio et Narni, dont le roi des Francs fit remise au Souverain Pontife, créant ainsi le domaine temporel de la Papauté (754).

A vrai dire, ce ne fut pas précisément sur les Lombards que l'exarchat fut conquis, mais sur la couronne byzantine qui en était suzeraine. Byzance était loin, elle ne faisait pas valoir ses droits et l'on n'y regardait pas de si près.

L'expédition d'Italie dut être reprise en 756, après de nouveaux efforts que Pépin multiplia pour triompher de l'hostilité de ses leudes. La donation de l'exarchat fut solennellement confirmée.

Paul III, frère et successeur d'Etienne II, continuera sa politique d'union avec la monarchie des Francs. Il envoie à Pépin des chantres pour instruire ceux de la chapelle du Palais ; il lui envoie des livres rares, de beaux manuscrits, car Pépin élevé à Saint-Denis, avait le goût des lettres ; il lui fait présent d'une horloge que les vieux chroniqueurs appellent une « horloge nocturne », car elle marquait aussi l'heure pendant la nuit, et non seulement durant le jour comme les cadrans solaires qui seuls étaient encore connus en France.

Sous le règne de Pépin, le gouvernement fit un pas décisif vers la monarchie cléricale qui sera si complètement réalisée par Charlemagne. Les capitulaires en viennent à régler les canons de l'Eglise et leur donnent force de loi. S'ils en sont requis, le comte

et les autres représentants de l'autorité royale, devront prêter main forte aux juges ecclésiastiques. Un particulier, dont les péchés sont notoires, sera recherché et puni par le bras séculier : châtiment dont ne sera pas exclue la peine de mort.

Par l'avènement de la vigoureuse dynastie carolingienne, le caractère même de la royauté est transformé. En apparence, la constitution politique reste la même que sous les derniers Mérovingiens, avec cette réserve que l'hérédité s'empare également des bénéfices comme des fonctions et sert à son tour d'instrument de règne aux grands princes que le pays a pour conducteurs : Pépin d'Héristal, Charles Martel, Pépin le Bref, Charlemagne. Ce ne sont plus des enfants tenus en tutelle, ou des malheureux mis en interdit; ce sont des chefs intelligents, actifs, énergiques, d'une valeur populaire et que le prestige de leurs victoires, uni à l'auréole sacrée dont leur famille est marquée par l'onction pontificale, ont élevés au-dessus des autres hommes. Ils ont de grands desseins et sauront les exécuter. Benjamin Guérard écrit cette phrase si vraie en sa concision : « Les Mérovingiens avaient enlevé la Gaule aux Romains, il fallait maintenant l'enlever aux chefs de bandes ».

Ces chefs de bandes, le grand Charles Martel les avait gavés aux dépens des biens du clergé, après quoi il les avait quelque peu disciplinés; Pépin le Bref les noie sous des flots d'onction pontificale et de diplomatie; Charlemagne les encastre dans du ciment ecclésiastique, où ils ne pourront plus bouger; mais à cette œuvre d'administration cléricale, dirigée par les rudes mains de grands guerriers — à commencer par Charles Martel lui-même — il y eut encore bien des résistances. On ne peut les passer en revue. Voyons au moins les campagnes épiques du roi Pépin en Aquitaine.

Pépin le Bref y trouverait un magnifique adversaire en la personne du duc Waïfre, fils et successeur (745) du duc Hunald, avec lequel Charles Martel avait passé traité de foi et d'hommage. En 751, Waïfre donna asile à Grippon, le frère de Pépin que celui-ci avait dépouillé. La guerre éclata; elle devait durer dix-sept ans. Lutttes affreuses dont nous avons le tableau en un admirable poème, *Garin le Loherain*. L'épopée est du XII^e siècle mais reproduit, en sa brutale sauvagerie, une œuvre plus ancienne.

En ces campagnes, Charlemagne fit ses premières armes sous les ordres de son père (761). On se fera une idée de ces expé-

ditions par la description que le continuateur de Frédégaire en donne pour l'année 763 :

« En 763, ayant convoqué tous les guerriers francs, Pépin se rendit à Nevers, où il tint, avec tous ses Grands, son plaid du Champ de Mars. Passant ensuite la Loire, il dévasta l'Aquitaine jusqu'à Limoges et fit surtout incendier les domaines de Waïfre. Beaucoup de monastères en furent dépeuplés. Marchant ensuite sur Issoudun le roi prit la ville; après il ravagea les cantons de l'Aquitaine fertiles en vignes, ceux d'où les monastères, les églises, les pauvres comme les riches tiraient du vin. Waïfre réunit une grande armée composée principalement de Gascons et de Basques; mais les Gascons prirent la fuite et furent massacrés. » Les Francs rentrèrent chez eux chargés de butin. L'an d'après, tout était à recommencer.

Waïfre faisait cette guerre pour l'indépendance de son pays, à la Vercingétorix, ravageant lui-même des territoires entiers afin que l'ennemi n'y trouvât nulle subsistance. Il se retirait dans les parties montueuses de la Dordogne, puis dans les contre-forts de l'Auvergne où flottait encore l'âme du grand Gaulois — et où il devenait impossible de l'atteindre. Enfin Pépin termina la guerre en faisant assassiner son indomptable adversaire par des soudoyers dans la forêt de Ver en Périgord (2 juin 768).

Et Pépin, dit son chroniqueur, « revint en grand triomphe à Saintes où la reine Berthe était demeurée ».

Pépin réduisit ainsi l'Aquitaine sous son autorité, hormis le duché de Gascogne qu'il dut laisser au fils de Waïfre. Ce dernier garda dans son cœur une haine féroce des Francs dont il donnera dans la suite d'éclatants témoignages.

Pépin ne survécut pas longtemps à son ennemi. Il était malade quand il quitta l'Aquitaine pour remonter vers le Nord. Arrivé à Saint-Denis, il y convoqua une réunion des principaux personnages du Palais et, devant eux, répartit son royaume entre ses deux fils. Charles, l'aîné, qu'on nommera Charlemagne, eut l'Austrasie, la partie de la Neustrie sise au Nord de l'Oise, l'Aquitaine sauf la province ecclésiastique de Bourges; Carloman, le cadet, eut la Thuringe, la Hesse, l'Alémanie, l'Alsace, la Septimanie et la partie de l'Aquitaine qui n'avait pas été attribuée à son frère. Pépin laissait aussi une fille, Gisèle, qui reçut l'abbaye de Chelles.

Pépin le Bref rendit l'âme le 24 septembre 768, à l'âge de

cinquante-sept ans, après un long règne, décisif pour le sort de sa dynastie, pour celui de la France et de la papauté.

« Pépin voulut être enterré à la porte de l'église Saint-Denis, le visage contre terre, dans la situation des pénitents, pour expier quoi ? se demande l'historien Gaillard. Sans doute la mort de Theudoald, de Carloman et de ses fils, de Grippon, de Remistain, de Waïfre ? — Non, mais pour expier, dit l'abbé Suger, les usurpations de Charles Martel, son père, sur les ecclésiastiques. C'était là le crime énorme qui épouvantait encore après cinq siècles, et plus que jamais... »

Charlemagne.

Le roi des Lombards et l'exarchat de Ravenne.

Les deux fils de Pépin le Bref furent intronisés quinze jours après la mort de leur père. Charles — que nous appellerons de son nom historique, Charlemagne — à Noyon, et Carloman à Soissons. Chacun des deux princes prit possession de la part de l'héritage que leur père leur avait assignée. Charlemagne avait vingt-six ans et Carloman dix-sept.

Le gouvernement des deux frères alla cahin-caha, mêlé de heurts, de querelles, de dissentiments. Autant Carloman et Pépin, fils de Charles Martel s'étaient bien entendus, autant Charles et Carloman, fils de Pépin le Bref, s'entendirent mal. Leur père avait cru les lier en mêlant leur domination en Aquitaine : le résultat en fut tout à l'opposé. Si nous considérons ce que nous appelons de nos jours la politique extérieure, le désaccord n'était pas moins vif : Charlemagne favorisait les aspirations de la Cour de Rome et Carloman celles du roi des Lombards.

Berthe aux grands pieds, mère des deux jeunes gens, s'efforçait de les maintenir en bonne entente. Elle était femme de grand caractère, de haute valeur morale. Elle fait penser, en ce rude vin^e siècle, à Blanche de Castille, la mère de saint Louis. Il est bien à regretter que les contemporains ne nous aient pas laissé sur elle des détails plus nombreux. Du moins nous savons le plan magnifique qu'elle conçut et qu'elle parvint tout d'abord à réaliser malgré les obstacles mis sous ses pas. Il ne s'agissait de rien moins que d'assurer la paix de l'Europe par l'union des principales couronnes : celle des Francs, celle des Lombards,

celle des Bavaois, et de les mettre en bonne entente avec la Cour romaine.

Tassilon, duc de Bavière, était gendre du roi des Lombards, Didier. Ce Tassilon, énergique et actif, menaçait la domination franque outre-Rhin. Berthe projeta de marier son fils Charles avec une autre fille de Didier, et, pour rendre l'alliance plus étroite encore, de la compléter par l'union de sa fille Gisèle, avec le fils de Didier, Adalgise. Ainsi la concorde serait rétablie entre les Francs et le Saint-Siège, d'une part, les Lombards et les Bavaois, de l'autre, et la paix assurée en Europe. La politique que Théodoric l'Ostrogoth définissait au ^{vi}^e siècle : la paix maintenue par les liens de famille entre les souverains, — était reprise par une femme.

Dès que le pape Étienne III apprit les projets de la Cour de France, il jeta feu et flammes. L'alliance des Francs et des Lombards ! on imagine son effroi. Il écrit à Charlemagne une lettre véhémement. Cette union déclare-t-il, serait « diabolique ». Charlemagne a dans ses Etats les plus jolies filles du monde, les plus aimables. « Aimez-les, c'est votre devoir ! » Charles a devant lui l'exemple de son père, de son grand-père, de son arrière-grand-père, qui lui interdit de prendre femme en dehors de ses compatriotes. Tout à l'opposé des Françaises, si charmantes, les Lombardes sont répugnantes, elles sentent mauvais. Aussi bien, peut-on ranger dans la race humaine cette nation des Lombards dont la lèpre est issue ? D'ailleurs Charlemagne n'est-il pas marié, avec Himiltrude, qui lui a donné un fils. Les liens du mariage sont indissolubles. « N'oubliez pas, écrit Étienne III à Charlemagne, que mon prédécesseur a empêché le roi Pépin de répudier votre mère ! » Le pape termine en lançant les foudres de l'Église contre quiconque oserait encore parler d'un pareil projet et en vouant le coupable au feu éternel par le diable attisé, tandis que, en se montrant docile à la voix du Pontife, Charlemagne aurait la récompense des joies éternelles avec les saints et tous les élus du paradis.

Berthe aux grands pieds ni Charlemagne ne se laissèrent vaincre par l'argumentation pontificale. Charlemagne renvoya sa jeune femme, Himiltrude et le fils qu'elle lui avait donné — on verra reparaitre ce dernier sous le nom de Pépin le Bossu, — et il épousa Désirée, fille du roi des Lombards.

L'année 770 fut marquée par la campagne d'Aquitaine. A la nou-

velle de la mort de Pépin, le duc Hunald avait cru le moment favorable pour ranimer la guerre de l'indépendance. Il était sorti du cloître. L'Aquitaine tout entière se souleva. En Aquitaine Charlemagne avait fait ses premières armes, il y reparut à la tête de forces imposantes. Dès le premier jour, il se montra le capitaine intelligent, résolu, avec d'admirables dons d'organisation, qui devait étonner le monde. Ce n'est pas qu'il y ait grande originalité dans ses conceptions militaires ni qu'elles brillent par leur hardiesse ou leur ingéniosité. Les campagnes de Charlemagne sont lourdement monotones. Elles valent par la rapidité des déplacements : sur ce point Charles Martel était dépassé ; elles valent surtout par une remarquable organisation — mobilisation, approvisionnements, ravitaillement, — surprenante pour l'époque. Aussi Charlemagne triompha-t-il partout, et comme en art militaire le fin du fin est de vaincre, Charlemagne prend place parmi les grands capitaines.

Hunald vit le jeune roi Franc devant lui, à la tête de son armée, alors qu'il le croyait encore à grande distance. Il se réfugia auprès du duc de Gascogne, Loup I^{er}. Charlemagne exigea que le fugitif lui fût livré, Loup céda ; mais Hunald parvint à s'échapper. Il trouva asile à Pavie, à la Cour du roi des Lombards.

Le 4 décembre 771 se produisit l'événement qui allait transformer la destinée de Charlemagne : la mort de Carloman, qui laissait son frère aîné, âgé de vingt-neuf ans, seul souverain de l'Empire.

A vrai dire, Carloman avait deux fils en bas âge, Pépin et Siagre, auxquels l'héritage paternel aurait dû revenir ; mais leur mère Gerberge, à la pensée de ce qui était advenu des enfants de Carloman, fils de Charles Martel, entre les mains de Pépin le Bref, craignit un sort pareil pour ses petits entre les mains de Charlemagne et se sauva avec eux pour chercher asile, elle aussi, à la cour du roi des Lombards.

La mort de Carloman devait amener un profond changement dans la pensée de Charlemagne. Le voici seul maître de la monarchie franque. Il médite la politique paternelle et découvre les plus vastes horizons. En amplifiant la puissance de ses armes par l'immense prestige de la papauté, il n'était domination qui lui parût hors d'atteinte. Appui nécessaire, pensait-il, et dont la puissance grandirait encore par la puissance même que le Saint-

Siège tirerait de son alliance avec les guerriers francs. Berthe avait fait promettre à son fils de ne jamais répudier la fille du roi Didier. Foulant aux pieds toute considération étrangère à son ambition, Charlemagne, après la mort de son frère, renvoya Désirée, pour épouser Hildegarde, de la nation des Suèves. Il avait trente ans. C'était déjà sa troisième femme ; toutes trois étaient en vie. Adalard, cousin germain du roi et l'un des hommes les plus remarquables de son temps, indigné de cette trahison, quitta la Cour avec éclat, pour se retirer en son abbaye de Corbie. Quant à sa sœur Gisèle, fiancée au fils du roi Didier, Charles la fit rentrer en son abbaye de Chelles. On comprendra l'indignation du roi des Lombards et qu'il ne lui était plus possible de pardonner ce double et cynique affront.

Les guerres de Charlemagne contre les Saxons commencèrent en 772 : lutte sans cesse renaissante et qui fut la grande œuvre de son règne, un combat de trente-trois ans (772-804).

Le territoire des Saxons se développait à travers les plaines de la Germanie depuis la vallée du Rhin jusqu'à l'Elbe. La Saxe du VIII^e siècle ne comprenait pas la Saxe actuelle, mais la Westphalie et le Hanovre. Les Saxons avaient conservé les mœurs d'autrefois, celles que Tacite a idéalisées. Ils pratiquaient encore les sacrifices humains.

La poussée des peuples, partie de cette Scandinavie que l'historien goth Jordanès appelait déjà la Fabrique des Nations, se continuait vers le Sud-Ouest. De la Scandinavie elle se faisait sentir sur la Germanie et de la Germanie sur la Gaule.

La guerre contre les Saxons fut donc déclarée, note Eginhard, en 772 : « Elle fut menée de part et d'autre avec une égale vigueur. Il est difficile de dire combien de fois, vaincus et suppliants, les Saxons se rendirent au roi, combien de fois ils promirent de faire ce qu'on exigeait d'eux, livrèrent des otages, reçurent des ambassades, par moments assez affaiblis pour se déclarer prêts à se faire chrétiens ; sans jamais dépouiller le désir de renier leurs engagements. »

En 773 s'ouvre la guerre contre les Lombards. Charlemagne avait répudié la fille du roi Didier sous l'influence du pape Adrien. Didier riposta en envahissant l'exarchat donné par Pépin au Saint-Siège. La suprématie lombarde avait remplacé en Italie celle des Ostrogoths. L'ambition de Didier était de constituer dans la péninsule un grand Empire semblable à celui que les

Mérovingiens et les Carolingiens avaient constitué en Gaule.

Pour répondre à l'appel du pape, Charlemagne demanda à deux reprises au roi Didier de restituer au Souverain Pontife l'exarchat. N'obtenant pas satisfaction il entra en campagne au mois d'août 773. Nous avons dit l'opposition que les Grands du royaume avaient faite à la guerre italienne sous Pépin le Bref. Elle se renouvela sous Charlemagne. La répudiation de Désirée leur paraissait un parjure. Plusieurs d'entre eux, et des principaux, s'étaient donnés caution au roi des Lombards lors de la conclusion du mariage, engageant leur foi en garantie de celle de leur souverain ; mais Didier opposa aux tentatives d'accommodement faites par Charlemagne une telle intransigeance que leurs scrupules en furent effacés.

A l'approche des Francs en armes, l'armée lombarde prit la fuite. Didier s'enferma dans Pavie. Charles parut sous les murs de la place.

Nous avons ici un récit justement célèbre du moine de Saint-Gall. L'auteur écrit sur la fin du ix^e siècle, à la demande de l'empereur Charles le Gros, à qui son ouvrage est dédié, un siècle par conséquent après les événements. Tel Grégoire de Tours écrivant de Clovis, tel le moine de Saint-Gall traitant de Charlemagne. A en croire le chroniqueur, la relation des exploits de Charlemagne serait la reproduction des récits que lui aurait fait un certain Adalbert, père d'un religieux, son confrère au monastère.

L. Halphen croit pouvoir identifier le moine de Saint-Gall avec Notker le Bègue. Notre auteur s'est servi de sources historiques — notamment, comme l'a montré L. Halphen, de la chronique d'Eginhard — et de sources poétiques, de chants épiques en formation. Pour ce qui est de l'épisode qui va suivre, Gaston Paris l'a jugé ainsi :

« L'épisode de Didier et Otkar est surchargé d'une ornementation fort éloignée de la simplicité primitive, et bien que le fond de ce beau récit soit certainement populaire, nous ne pouvons en reconnaître la forme : la chanson n'a fourni au chroniqueur que le motif, à lui seul appartient la mise en œuvre ».

Voici en abrégé ce « beau récit » :

Didier s'est enfermé dans Pavie avec Hunald, le duc d'Aquitaine, tandis qu'Adalgise, son fils, s'est rendu à Vérone avec la veuve et les enfants de Carloman.

Un des Grands du royaume franc, le comte Otkar, révolté contre son suzerain, est auprès de Didier. Ils se tiennent sur une tour élevée d'où se découvre la plaine. Au loin paraît l'armée de Charlemagne. D'abord les machines de guerre, « telles qu'il en aurait fallu aux armées de Darius et de César ».

Et Didier demande à Otkar :

« Charles n'est-il pas avec cette grande armée ?

— Non. »

Suivent les échelles innombrables des simples soldats :

« Certes, Charles s'avance emmi cette foule ?

— Non, répond Otkar, pas encore. »

Et voici que défile le corps des gardes qui jamais ne connurent le repos.

A cette vue le Lombard saisi d'effroi, s'écrie :

« Pour le coup c'est Charlemagne.

— Non, répond Otkar, pas encore. »

Passent les évêques, les abbés, les clercs de la chapelle et les comtes resplendissants.

Didier criait en sanglotant :

« Descendons et cachons-nous dans les entrailles de la terre. »

Otkar lui dit alors :

« Quand vous verrez les moissons frissonner, le Pô et le Tessin répandre contre les murs de la ville leurs flots noircis par le fer, alors vous pourrez croire à l'arrivée du roi Charles. »

Il n'avait pas fini de parler, qu'on vit se lever au couchant un nuage ténébreux ; la clarté du jour en devenait de l'ombre et comme Charlemagne approchait encore, l'éclat des armes de fer répandit sur la ville un voile plus sombre que la nuit. Charlemagne s'avancait tout de fer vêtu, le front sous un casque de fer, la main gauche armée d'une lance de fer qu'il dressait contre-mont, car la droite demeurerait toujours au pommeau de l'épée invincible. Son bouclier était de fer, son cheval couleur de fer ; ceux qui l'entouraient, ceux qui le suivaient, toute l'armée semblait de fer. Le fer couvrait la campagne. Le fer si dur était porté par des hommes plus durs encore. Otkar et Didier gardaient le silence, enfin Otkar murmura tout bas :

« Voilà Charlemagne. »

Nonobstant toutes ces armures de fer, le siège de Pavie s'éternisa. Il durait encore quand Charlemagne partit pour Rome où il reçut du pape un accueil triomphal. Il confirma la donation

faite par son père au Saint-Siège, en accrut l'importance, puis il retourna devant Pavie.

La capitale du roi Didier n'ouvrit ses portes qu'au début de juin 774 ; elle avait résisté plus de huit mois. Didier fut emmené en France avec sa femme et sa fille et enfermé dans un monastère, sans doute à Corbie. Adalgise, fils de Didier, résistait à Vérone. Il parvint à s'échapper et trouva refuge à Constantinople, auprès de Constantin Copronyme. Charlemagne mit la main sur la veuve et sur les enfants de son frère Carloman. De ces malheureux non plus on ne sait qui advint.

Le pape Etienne II avait lancé l'excommunication contre ceux qui, dans la suite des temps, oseraient porter sur le trône un prince étranger à la famille carolingienne ; il avait oublié de lancer les foudres de l'Eglise contre les membres de cette même famille qui dépouilleraient des enfants de l'héritage paternel.

Charlemagne s'empara naturellement des trésors de Didier. Il se fit proclamer roi des Lombards et ceindre de la couronne de fer par les mains de l'archevêque de Milan. On appelait de ce nom la couronne d'or des rois lombards parce qu'à l'intérieur était fixé un anneau de fer qui passait pour avoir été forgé avec des clous du calvaire. La couronne de fer est aujourd'hui conservée à Monza en Italie ; la localité où Charlemagne aurait été couronné.

La situation de l'Italie n'en restait pas moins troublée. Les Byzantins possédaient toujours dans le midi de la péninsule l'Apulie, la Calabre, la Pouille et la Sicile. L'Etat pontifical n'était pas affermi. Venise demeurait hésitante. Charlemagne, résista aux exhortations du Souverain Pontife qui le poussait à une action plus résolue. Les incursions des Saxons, des mouvements séditieux en Aquitaine, la menace sarrasine toujours en suspens, réclamaient son attention en d'autres parages.

Déjà nous avons vu Charlemagne déployer ses qualités d'organisateur militaire ; en Italie, il va montrer ses dons d'organisateur politique. Le royaume lombard, détruit par la chute de Pavie, avait duré deux cents six ans. Le monarque franc respecta la forme du gouvernement établi. A peine le peuple conquis éprouva-t-il sa domination. Le roi des Francs ne mit garnison que dans la capitale et dans quelques villes frontières et maritimes, pour la sécurité. Des habitants il respecta biens et coutumes, laissant chacun libre de suivre à son gré la loi lombarde

ou la loi des Francs. Paul Diacre, qui était Lombard, dit que le conquérant « tempéra sa victoire par une clément et sage modération ». Et, en 781, Charlemagne ira jusqu'à donner aux Lombards un roi à eux en la personne de son fils Pépin, alors âgé de quatorze ans, avec chancellerie autonome.

On a dit qu'Adalard avait quitté la Cour de Charlemagne en protestation contre la répudiation de Désirée ; par quoi il avait donné aux Lombards un éclatant témoignage de sympathie, et c'est lui que Charlemagne choisit pour premier ministre à l'enfant roi. Il résolut enfin de justifier sa politique italienne en une assemblée générale des Grands du royaume.

Les assemblées générales

Ces assemblées générales — *conventus generalis* — apparaissent comme l'une des principales institutions de l'époque carolingienne. On en réunissait souvent deux par an, l'une au printemps, l'autre à l'automne. L'assemblée d'automne ne comprenait que les plus importants parmi les Grands et les principaux conseillers du monarque. Elle devisait des questions de gouvernement, de la paix et de la guerre. A moins que l'exécution en fût urgente, les décisions en demeuraient ignorées jusqu'à l'assemblée d'un caractère plus populaire réunie au mois de mai, où elles étaient soumises à la ratification du peuple ; mais, souligne Hincmar « de façon qu'on eût pu croire que rien n'avait été arrêté, ni même pris en considération précédemment. »

Assises qui coïncidaient avec la convocation de l'armée : aussi arrivait-il qu'on les réunit en pays ennemi ou sur les frontières, telles les assemblées qui se tinrent au cours des guerres saxonnes, à Paderborn, à Worms, à Ratisbonne. Sous Louis le Pieux, fils de Charlemagne, l'assemblée sera généralement convoquée à Aix-la-Chapelle ; sous Charles le Chauve en Neustrie, dans la France de l'Ouest.

L'assemblée générale était une transformation élargie des champs de mars mérovingiens, — ainsi nommés, selon Hincmar, du Dieu de la guerre, ou, plus probablement, du mois de mars, époque de leur réunion. On les appellera sous les Carolingiens champs de mai, la date de convocation en ayant été reculée par Pépin le Bref, pour permettre aux évêques et aux abbés de célébrer la fête de Pâques en leurs diocèses et monastères.

L'assemblée générale s'appelait aussi « plaid » *placitum*, ou « synode ». Originellement convoquée, non seulement en Austrasie, mais en Neustrie et en Bourgogne, elle tomba en désuétude dans ces deux derniers royaumes.

Comme l'armée qui la composait comprenait la généralité des hommes libres, on l'appelait également « l'assemblée populaire », *populi conventus* ; mais ces assemblées n'avaient de populaire que le nom, ainsi que l'a montré Fustel de Coulanges. Dans les premiers temps même, où elles comptaient tous les hommes libres, elles représentaient en fait une réunion des Grands, chacun suivi de ses fidèles. Le chef seul comptait.

Sous Clotaire II et Dagobert le caractère militaire s'affaiblit : l'assemblée en arrive à s'occuper de plus en plus de questions d'ordre civil, voire ecclésiastique. Avec Charlemagne le caractère militaire reprend le dessus, pour s'effacer progressivement sous Louis le Pieux et Charles le Chauve.

Les évêques eux-mêmes, qui se sont rendus à l'assemblée, y sont venus avec leurs entours, leurs fidèles, leurs vassaux. Des milliers d'hommes se trouvaient ainsi réunis en une immense convention, mais répartis en troupes très diverses d'aspect et de caractère : chaque chef, évêque, abbé, comte ou capitaine de bande, suivi de ses hommes, au nombre ici de huit ou dix, plus loin de plusieurs centaines entourant leur « patron ».

Si le temps était beau, dit Hincmar, l'assemblée se tenait en plein air. Coup d'œil pittoresque. Les tentes émaillent la plaine ; les cris de ralliement, les enseignes diverses et l'extrême variété des costumes se mêlent en une vive bigarrure. La délibération ne laissait la parole qu'aux Grands. Il n'était d'opinion que la leur ; mais ils avaient auparavant pris l'avis des fidèles et des vassaux qui les avaient suivis. Ainsi l'assemblée générale se composait en réalité de centaines d'assemblées particulières dont chacune était ensuite représentée auprès du prince par son chef.

Ce qui se passait en cas de mauvais temps en est le témoignage. L'assemblée se réunissait alors pour délibérer en lieu clos, à l'écart de la multitude. Elle disposait de locaux divers, dont l'un était spécialement réservé aux évêques et aux clercs du rang le plus élevé, de manière qu'ils pussent, dit Hincmar, se réunir sans mélange de laïcs.

Les laïcs avaient de même leur salle de délibération. « Les comtes et autres dignitaires laïcs, dit Hincmar, selon leur rang, s'éloi-

gnaient du reste de la foule dès le matin, jusqu'à ce que commençassent les délibérations en présence ou en l'absence du roi. Alors ces Grands, les clercs de leur côté, les laïcs du leur, se rendaient dans la salle qui leur avait été désignée et où on leur avait honorablement fait préparer des sièges. Éloignés de la multitude, ils siégeaient tous ensemble ou séparément selon la nature des affaires à traiter, spirituelles, séculières ou mixtes. » L'assemblée faisait venir du dehors des aliments à son désir et convoquait ceux qu'elle croyait devoir consulter ou entendre.

Ernold le Noir montre Louis le Pieux présidant une de ces réunions et haranguant ses vassaux du haut de son trône.

Les hauts fonctionnaires et les Grands du royaume, réunis en assemblée, avaient reçu communication des dispositions administratives ou autres que le roi lui-même, dit Hincmar, avait trouvées sous l'inspiration divine. La délibération avait lieu hors la présence du roi. Par l'intermédiaire de messagers choisis parmi les officiers palatins, l'assemblée en délibération adressait au monarque des questions sur les points qui la trouvaient hésitante et recevait ses réponses. Nul étranger n'approchait de la salle tant que le résultat de la discussion n'avait pas été communiqué au prince.

Pendant ce temps le roi se mêlait à la foule, questionnait les uns, les autres, familièrement, riait avec les jeunes gens, écoutait les doléances, répandait ses encouragements. Charlemagne y accroissait sa popularité. Ses manières simples et affables, jointes au prestige qui s'attachait à sa race et à ses hauts faits, gagnaient aisément les sympathies. Ses allures souveraines, avec naturel et cordialité, y brillaient d'un charmant éclat. Le roi s'informait de ce qui se passait dans les provinces, des vœux du peuple, de sa situation matérielle et morale. Ceux qui venaient des marches frontières pouvaient le renseigner sur les nations voisines, sur leur bon vouloir ou leur hostilité.

Le résultat de la délibération une fois transmis au roi, à lui seul appartenait la décision. Ce serait néanmoins erreur de croire que ces discussions fussent de pure forme. Une armée immense se trouvait réunie sur le pied de guerre, groupée autour de ses chefs : elle faisait toute la puissance du roi. Il arrivait que le souverain interrogeât la réunion des Grands sur des points qui l'embarrassaient lui-même et pour s'en tenir à leur avis. Les capitu-

lares n'étaient publiés qu'après avoir été approuvés par ces chefs du peuple. Souvent ils portent trace de leur concours.

Nombre de capitulaires carolingiens ne sont même que le produit des suggestions formulées en ces assemblées au nom de la nation par les Grands qui la représentaient. Il arrivait que les deux fractions du congrès, les clercs et les séculiers, ne se trouvassent pas d'accord. On verra par exemple, en 846, la réunion des laïcs n'approuver qu'une partie des chapitres dus à la collaboration du roi et des évêques.

La décision prise en conclusion par le roi était communiquée par lui-même au peuple réuni, à fin d'approbation, mais celle-ci n'était plus qu'une formalité ; après quoi comtes et évêques recevaient copie des décisions communes avec mission d'en répandre la connaissance par tout le royaume.

Les assemblées carolingiennes avaient des attributions judiciaires et qui allaient jusqu'aux sentences capitales. De ces dernières elles paraissent avoir été singulièrement prodigues. Charlemagne semble avoir tenu à leur soumettre les délits de lèse-majesté pour ne pas paraître user, abuser de son pouvoir dans les affaires où il se trouvait lui-même intéressé. L'assemblée de Worms, en 786, condamne à avoir les yeux crevés quelques Grands d'Austrasie qui s'étaient révoltés. En 788, le duc des Bavaois, Tassilon, pour avoir rompu les engagements pris avec le roi, fut condamné à mort par l'assemblée, sentence que Charlemagne adoucit en détention perpétuelle dans un monastère. C'est encore une assemblée générale — *universus christianus populus* — qui condamne au dernier supplice Pépin le Bossu, le propre fils de l'empereur. D'autres exemples se succèdent au ix^e siècle.

Dans ces assemblées de printemps ou d'automne, les derniers Mérovingiens recevaient les dons annuels, que leurs sujets croyaient devoir leur faire pour le bien de l'État et pour s'assurer la faveur royale, usage qui se maintint sous les Carolingiens.

A mesure que les limites de l'État franc s'étendirent, il devint plus difficile de convoquer tous les sujets du prince aux plaids qui se dépouillèrent de plus en plus de leur physionomie guerrière. A dater de Louis le Pieux, les plaids ne délibèrent plus guère que sur des questions d'administration ou de législation. Les textes diront toujours que le peuple est convoqué, mais les assemblées ne comprendront plus que les hauts fonctionnaires, des prélats et quelques Grands.

Nombre de capitulaires étaient donc soumis à la ratification des plaids carolingiens. Les capitulaires n'étaient pas des lois, mais des règlements d'administration royale, parfois moins encore, des instructions rédigées par le prince pour ses agents, voire des notes confidentielles à l'usage de ces derniers.

Il faut donc les distinguer de ce qu'on pourrait appeler des lois, si le mot ne semblait pas d'une portée trop absolue et trop générale pour ce qu'il représentait alors. Sur la rédaction des lois, c'est-à-dire des décisions à effet durable et qui ne se rapportaient pas à des cas particuliers, les assemblées générales avaient une influence plus grande encore. Elles y étaient rédigées par des hommes d'une compétence admise, sous la direction du prince et soumises à l'approbation de tous. La loi, dira l'édit de Pitres (864), est faite par consentement du peuple et décision royale, *lex consensu populi fit et constitutione regis*. On verra même les Saxons vaincus appelés à donner leur approbation au capitulaire qui fixera les modalités de leur gouvernement.

Ces institutions si célèbres des assemblées générales ou plaids carolingiens donnent ainsi, en leur ensemble, l'impression d'un mécanisme très libéral laissant au peuple, tout au moins à la classe dirigeante, grande influence sur la direction de l'État ; mais, comme le montre Fustel de Coulanges, il s'y trouve plus d'apparence que de réalité. Les Grands avaient consulté leurs hommes avant de prendre la parole au plaid du mois de mai, mais ces hommes étaient étroitement leurs subordonnés et le seigneur disait ce qui lui convenait ; le roi consultait les évêques, les seigneurs et les hauts fonctionnaires, mais ceux-ci, tous encore, dépendaient de lui et leur rôle consistait surtout à renforcer par leur présence les décisions du monarque. Leur action, comme on on l'a dit, était surtout morale par la réunion même de cette foule imposante sous les armes : sans rompre la décision royale elle pouvait en suspendre ou en modifier la mise en activité, ainsi que nous l'avons vu dans les affaires italiennes après l'intervention de Carloman.

Les guerres saxonnes.

Revenons aux guerres saxonnes.

Le royaume carolingien avait autour de lui, une double enceinte d'ennemis ou de rivaux. Au Nord-est les Saxons et autres peuples

germans qualifiés de féroces par Eginhard, au Sud-Est les Lombards, au Sud les Aquitains et les Gascons, à l'Ouest les Bretons : telle était la première de ces enceintes. La seconde se composait de nations lointaines et dont deux tout au moins constituaient une menace redoutable, les hommes du Nord, les Normands des pays scandinaves, et les Sarrasins d'Afrique ; enfin, en Orient, Byzance et ses empereurs.

Les Lombards étaient vaincus.

En 774, les Saxons profitèrent de l'absence de Charlemagne retenu en Italie, pour reprendre leurs incursions. Ce n'était pas une invasion d'ensemble sous la direction d'un chef suprême, mais une succession de peuplades qui se ruaient sur l'Austrasie massacrant, pillant, incendiant où la fortune les menait. Avec l'étonnante rapidité de ses déplacements, Charlemagne se trouva devant eux avec son armée, quand ils le croyaient encore par delà les Alpes. Il divisa ses forces en quatre colonnes ; trois d'entre elles se heurtèrent aux Saxons et les vainquirent, la quatrième ne fit qu'apercevoir le dos d'une multitude en fuite.

On reprit la guerre de Saxe, écrit Eginhard (774). Aucune ne fut plus longue, dure et cruelle. Les Saxons pratiquaient le culte des démons, se montraient ennemis de notre religion. Le tracé des frontières entre notre pays et le leur mettait en outre chaque jour la paix à la merci d'un incident : presque partout en plaine, sauf en quelques points où de grands bois et des montagnes forment une séparation nette ; aussi ces frontières étaient-elles constamment le théâtre des plus graves incidents. Les Francs finirent par être tellement excédés que, jugeant désormais insuffisant de rendre coups pour coups, ils résolurent d'entamer une lutte ouverte. »

Les Saxons avaient trouvé, sinon un chef, du moins un merveilleux animateur, qui se fit l'âme de la défense nationale contre l'étranger, Wittekind. Les érudits le nomment depuis quelque temps Widuking. Pourquoi ne pas laisser à des noms célèbres dans l'histoire la forme séculièrement consacrée ?

Wittekind a été le Vercingétorix german. Une figure beaucoup plus grande et plus belle que celle d'Arminius, une figure sans tache et qu'il convient de saluer avec respect. Il était de cette partie de la Saxe qui correspondait à la Westphalie. De famille

noble, il possédait de grands biens, comme Vercingétorix. Il fut plus encore un organisateur de soulèvements contre l'étranger qu'un chef de guerre. Après les défaites successives de ses compatriotes, il se réfugiait en Danemark, s'efforçant d'en tirer des secours pour marcher avec les siens contre les Francs ; mais jamais il ne réussit à déterminer un soulèvement général.

L'année 775 fut marquée pour les patriotes saxons par un succès éclatant, la victoire de Lidbach, échec que Charlemagne s'efforça de réparer l'année suivante, où ses armées parurent avoir réalisé la conquête de la Saxe. Les guerriers marchaient suivis de missionnaires : le roi de France ne comprenait la conquête d'un peuple ennemi que sous forme de conversion au christianisme.

Des Saxons furent baptisés en grand nombre, aussi Charlemagne crut-il pouvoir, en 777, convoquer les vaincus qui lui paraissaient soumis, au champ de mai, tenu à Paderborn, dans leur propre pays. Au fait, on vit arriver diverses peuplades en armes sous la conduite de leurs chefs, à la mode des Austrasiens et des Neustriens ; mais Wittekind ne s'y trouvait pas, réfugié qu'il était en Danemark avec ses compagnons.

Le réveil fut bruyant. Ni défaite, ni baptême, ni guerriers, ni missionnaires ne parvenaient à plier la nation indomptable. Charlemagne resta en Saxe toute l'année 779 et une partie de 780.

L'année 782 devait être marquée pour les Francs par une défaite plus cruelle encore que celle de 775 à Lidbach. Charlemagne avait laissé en Saxe deux armées, dont l'une était commandée par le comte Théodoric, le meilleur de ses lieutenants ; l'autre avait trois chefs, le chambellan Adalgise, le connétable Geilon et le comte du Palais Worad. Cette dernière armée fut surprise par les bandes conduites par Wittekind et entièrement massacrée sur la rive droite du Weser, en une localité que les historiens ont nommée Sünthal ou Süntelgebirg, selon qu'ils ont regardé la vallée ou la montagne.

Charlemagne pouvait être indulgent aux révoltes domptées, il ne pardonnait pas les succès. Il pénétra en Saxe avec une armée puissante, ravageant tout sur son passage et se faisant livrer 4 500 Saxons, ceux que l'on considérait comme les principaux auxiliaires de Wittekind, réfugié une fois de plus chez les Danois. Ces 4 500 patriotes eurent la tête tranchée à Werden le même jour. L'atrocité de la vengeance est demeurée fameuse dans les annales de la Germanie.

Et ces flots de sang furent complétés par le terrible capitulaire des Saxons où Charlemagne, en prélat casqué, signifiait aux vaincus comment il entendait leur voir pratiquer la religion :

« Quiconque ne respectera pas les jeûnes ou mangera de la viande en carême sera mis à mort ; — quiconque, à l'instigation du diable, brûlera un de ses semblables, homme ou femme, ou donnera sa chair à manger ou en mangera lui-même, sera puni de mort (ici du moins la peine capitale se justifie. Par l'article VII, l'incinération d'un défunt, « suivant le rite païen » était également punie de mort. L'article VIII punit de mort tout Saxon qui, pour ne pas être baptisé « se dissimulerait parmi ses « compatriotes ».

Article IX. — « Quiconque sacrifiera un homme au diable, suivant le mode païen, sera mis à mort. » Et voilà encore pour nous édifier sur la civilisation allemande au temps de « Karl der Grosse ». Ce que Charlemagne appelle le diable, c'étaient les vieilles divinités des Saxons, Wotan et compagnie.

D'après l'article XI, quiconque manquerait à la fidélité due au roi des Francs serait puni de mort.

Il n'est pas un article de ce sanglant édit qui ne conduise à la peine capitale.

« Le païen, conclut M. Halphen, est traqué comme une bête fauve ; il n'y a peut-être pas d'exemple dans l'histoire d'une aussi féroce manière d'imposer les apparences de la civilisation? »

Charlemagne enfin eut recours au moyen suprême, les déportations en masses.

Vers le fin de 785, Wittekind avait fait sa soumission, à la sollicitation du roi des Francs et sur la promesse que le passé serait mis en oubli. Charlemagne en personne lui servit de parrain et le combla de présents. On ne sait ce qu'il devint. Quelques historiens ont fait de lui un saint et d'autres ont trouvé en lui l'ancêtre des Capétiens, de saint Louis et de Louis XIV. Reportons pieusement notre pensée à la mort de Vercingétorix. Du moins Charlemagne montrait toute la supériorité de son caractère sur celui de Jules César et aussi le beau progrès moral réalisé par le Christianisme sur le monde romain.

En poursuivant la conquête de la Saxe et l'assimilation des Saxons par la religion, Charlemagne se conformait au caractère de l'autorité royale dont il était revêtu, nous allons écrire de son sacerdoce.

Une monarchie ecclésiastique.

Déjà les rois mérovingiens apparaissent comme les chefs temporels du clergé en Gaule et voici que la cérémonie du sacre, innovation des Carolingiens, a renforcé cette autorité. « Le sacre, note Fustel de Coulanges, était l'acte d'adhésion et de soumission des évêques ; le roi devenait un chef d'Eglise. » Béni de Dieu, il avait puissance de bénir les hommes : en quoi la Chanson de Roland donnera de Charlemagne un portrait fidèle.

Les rois carolingiens siègent dans les synodes épiscopaux et président les conciles. Ils donnent leur avis sur des questions de règle ecclésiastique et jusque dans les débats soulevés par les articles du dogme, débats où leur pensée fait autorité.

Carloman et Pépin assistaient aux séances des conciles avec leurs conseillers et des leudes désignés par eux. Pour plus de commodité, ils faisaient coïncider ces assises religieuses avec les plaids de leurs guerriers ; car nul concile ne pouvait se réunir sans autorisation souveraine. Les leudes comme le roi intervenaient dans les débats.

A plus forte raison en va-t-il ainsi sous Charlemagne.

Pareils en cela aux assemblées de printemps ou d'automne, les conciles n'avaient qu'un droit de proposition, en matière ecclésiastique même et même en matière de foi. La décision, communiquée au public, relevait du plaisir royal.

L'opinion exprimée par Charlemagne dans les synodes ou les conciles est souvent en contradiction avec celle des évêques, voire du Souverain Pontife ; il se montre plus rigoureux sur l'application des principes de l'Eglise que les gens d'Eglise ; et c'est toujours sa manière de voir qui prévaut. Les décisions conciliaires une fois votées sont soumises à la ratification du prince, qui peut les adopter, les rejeter, les amender à son désir. Sur la fin du viii^e siècle, ce n'est pas le pape qui est infaillible, c'est le roi. « Voilà les articles que nous avons rédigés, nous, évêques et alliés, lisons-nous en conclusion aux actes des conciles tenus à Arles, à Tours et à Mayence en 813. Ces articles seront pré-

sentés au seigneur empereur afin que sa sagesse y ajoute ce qui y manque, y corrige ce qui est contre la raison. » Les décisions conciliaires ne peuvent entrer en activité que par la volonté du prince. On en a compté jusqu'à quatre cent soixante-dix-sept introduites par Charlemagne en ses capitulaires. « Quiconque, porte le dixième canon du concile de Soissons, transgressera ce décret, que vingt-trois évêques et d'autres prêtres ont établi, avec le consentement du roi *et des nobles francs*, sera jugé par le prince ou par les évêques ou par les comtes. »

Et la partie cléricale de ses attributions prend une si grande importance que la moitié des actes législatifs de Charlemagne, le monarque à l'Empire immense, ont trait à la discipline, aux faits et gestes et à la doctrine du clergé. Charlemagne reprend la réforme des églises épiscopales formulée en 760 par son cousin, l'évêque de Metz, Chrodegang, et qui aboutit à l'institution de la règle des chanoines. Elle sera complétée, en 826, par son fils Louis le Pieux. Charlemagne s'occupe en ses capitulaires de la réforme monastique de Benott d'Aniane, qui devra à Louis le Pieux d'être définitivement adoptée. Charlemagne entre dans les moindres détails, règle les cérémonies du culte, la liturgie, les chants d'Eglise. Il ne poursuit pas seulement en Germanie les pratiques du paganisme dont son père, dans son capitulaire des Saxons, avait donné la liste (744) — en Gaule même il s'acharne contre elles, et jusqu'au fond des campagnes où, dans les replis de l'âme populaire, elles avaient survécu. Formules magiques contre les fléaux des saisons capricieuses, contre la grêle, la sécheresse, la chute de la foudre; incantations contre les maladies et pour l'amour, talismans enchanteurs, repas funèbres sur les tombes des morts, offrandes gracieuses aux fontaines, aux sources, aux grands arbres des forêts.

Charlemagne prêtait ainsi main forte aux évêques, ses subordonnés, mais en les tenant sous sa tutelle. Il se disait « défenseur des églises », titre précis qui imposait des devoirs et donnait des droits. Ces églises le roi les « protégeait » dans le sens coutumier du mot. Evêques et abbés se trouvaient placés sous sa « mainbour » et lui prêtaient serment de vasselage. Le prélat mettait ses mains dans celles du prince et lui disait : « Je vous serai fidèle et obéissant comme l'homme doit l'être à son seigneur. » Charlemagne dispose des sièges épiscopaux et des monastères. Comme Charles Martel, il les distribue en bénéfices,

au même titre que les comtés et que les domaines de son fisc. « Avec cette église ou cette abbaye, disait-il, je puis me faire un fidèle. » Mais, à la différence de Charles Martel, il ne les donnait qu'à personnes d'Eglise, les évêchés tout au moins, sans en dispenser toutefois les titulaires du service militaire. Une pétition présentée en 803 par un groupe de leudes en faveur de l'épiscopat débute ainsi :

« Nous fléchissons les genoux et adressons cette prière à Votre Majesté afin que les évêques ne soient plus écrasés par l'obligation d'aller à la guerre et puissent, quand nous partons en armes avec Votre Majesté, demeurer dans leurs paroisses. »

Evêchés ni abbayes ne pouvaient être attribués en dehors du roi. Charlemagne fait même disparaître le simulacre d'élection. Il nomme directement aux dignités ecclésiastiques les personnages qui lui conviennent, aussi la meilleure voie pour y parvenir suivait-elle les couloirs du Palais. Dès les temps mérovingiens, nous avons vu le haut clergé recruté en grande partie dans le corps des palatins. Parmi les clercs de son entourage, Charlemagne a distingué ceux qui sont de bonnes mœurs, assurés en leur foi, doués de qualités administratives et il les place à la tête des évêchés.

Aussi bien, sans l'autorité souveraine, les prélats se seraient trouvés impuissants. « Sans le patronage du prince des Francs, écrit saint Boniface, je ne puis ni gouverner le peuple des fidèles, ni corriger les clercs, les moines et les nonnes; sans ses instructions, je ne puis parvenir à entraver en Germanie les rites païens, ni le sacrilège des idoles. »

Charlemagne combat l'hérésie, sous quelque forme qu'elle se présente. Il poursuit l'hérésiarque qui détruit les âmes comme le bandit qui tue les voyageurs. Il préside le concile réuni en 794 pour la condamnation de l'hérésiarque Félix d'Urgel, et un autre concile en 809, où est débattue la question, sans cesse renaissante depuis Arius, de la procession du Saint-Esprit. Charlemagne va plus loin : il ne veut pas que ses sujets commettent le péché. Il les mènera en paradis quoi qu'ils en aient, par contrainte s'il le faut.

Ses capitulaires semblent parfois des sermons : « Aime ton prochain comme toi-même. — Heureux les pacifiques car ils sont appelés les enfants de Dieu. — Evite le péché pour fortifier ta foi... » Voilà le style législatif de Charlemagne. Il ne recommande pas seulement la charité : il la rend obligatoire. Les capi-

tulaires prescrivent la dévotion, le jeûne, le repos dominical, l'assiduité au prêche. Il faut que chacun sache son *Pater* et le récite quotidiennement, et, dans l'œuvre entreprise pour assurer la pratique de la vie chrétienne, il prend pour auxiliaires, non seulement le haut clergé, les chefs des monastères, chargés de répandre dans le pays la connaissance des capitulaires et d'en assurer l'activité, et qui naturellement n'auraient pas suffi à la tâche, mais, jusque dans les moindres paroisses rurales, le plus humble curé de campagne, les plus modestes desservants.

« Dans les plus lointains villages, écrit Georges Goyau, l'unité de la société civile et de la société religieuse se vérifie. Qu'ils soient de bois ou de torchis, à la merci de l'incendie ou qu'ils soient en pierre, comme l'église encore debout de Germigny-les-Prés (Loiret), ces sanctuaires carolingiens font office de mairie, de justice de paix, d'études notariales ; en cas d'invasion ils deviennent garde-meubles, granges, asiles ; ils sont comme une forteresse morale où le paysan met en sûreté sa personne, sa famille, ses biens, sous la protection du saint qui, par ses prières célestes, va peut-être armer le bras de Dieu et qui, par son prestige terrestre, va peut-être désarmer la violence ennemie. » Le « recteur », personnage ecclésiastique qui dirige une véritable communauté de prêtres, de diacres et de clercs, a mission royale de rechercher les malfaiteurs et de les excommunier.

Les églises ont conservé le caractère que leur avaient donné les Mérovingiens : la vie civile y prend logis, comme la vie religieuse. On s'y rencontre, non seulement pour prier, mais pour causer : assemblées de novellistes. A certaines heures la basilique devient un forum, les marchands y ont leurs comptoirs : c'est une bourse de commerce.

Considérez à présent l'ensemble du tableau : loin d'être séparés, comme de nos jours, l'Eglise et l'Etat sont étroitement unis, ils ne font qu'un ; depuis le sommet de l'immense hiérarchie, au faite de laquelle est le roi, demain empereur, chef souverain de ses leudes, de ses hommes d'armes et, par eux, du peuple entier, quand et quand chef de l'Eglise, tenant en main le haut clergé, faisant circuler jusque dans les moindres ramilles de l'arbre gigantesque la sève de ses ordonnances, administrant et gouvernant toute la nation par son clergé, beaucoup plus que par ses comtes qui sont principalement des juges, beaucoup plus que par ses fameux *missi dominici* qui ne sont que des contrôleurs.

Au fait, les *missi* eux-mêmes sont chargés par Charlemagne de faire œuvre religieuse. L'empereur dira en 802, à l'article XIV du capitulaire qui les concerne : « Nous désirons qu'ils nous méritent la vie éternelle ». Le capitulaire de 806 contient ces mots : « Que chacun, au cours de sa mission, mette ses soins à disposer toute chose selon la volonté de Dieu ».

Et le clergé des Gaules n'avait pas en Charlemagne un maître commode. Le moine de Saint-Gall l'appelle « le pieux surveillant des évêques », très pieux et qui tient de près ses subordonnés. Le prince mande les évêques auprès de lui pour les questionner, pour leur tracer leur ligne de conduite, et quand on voit l'humilité d'un archevêque devant un comte du Palais ou devant un simple prêtre qui occupe un rang médiocre dans la hiérarchie ecclésiastique, mais qui approche du prince, comme l'apocrisiaire ou chapelain royal, on imagine au pied du trône l'attitude des plus hauts dignitaires, leur anéantissement. Le roi conserve à leur égard les formes les plus respectueuses, mais qui recouvrent une autorité inflexible, attentive au moindre écart. Le roi commande et il charge les évêques d'exécuter ses ordres. Ce sont des fonctionnaires. Les commissaires royaux, les *missi dominici* pénètrent en inspecteurs zélés dans les monastères, visitent les évêchés et font parvenir leurs rapports au roi. Ils font comparaître les prélats et les interrogent sur leur gestion. Les membres du clergé ne peuvent quitter le pays, fût-ce pour se rendre à Rome, sans autorisation royale.

Charlemagne surveille la doctrine des évêques, l'enseignement qu'ils répandent. Il ne laisse pas de leur rappeler qu'ils doivent demeurer strictement fidèles au dogme. « Visitez vos diocèses, veillez à ce que tout y soit conforme aux prescriptions de l'Eglise, à ce que votre clergé soit professionnellement instruit. » Charlemagne interdit à ses évêques la chasse, de courir les forêts à cheval entourés de meutes hurlantes, de lancer le faucon ou l'épervier. Il ne veut pas qu'ils portent des ceintures dorées garnies de couteaux à manches précieux, des éperons et des baudriers ; il ne veut pas qu'ils hébergent de jolies femmes.

Léon III succédant au pape Adrien, enverra à Charlemagne — comme Zacharie l'avait fait à Pépin — les clés du tombeau de saint Pierre. Charlemagne lui répondra en chargeant d'une mission à Rome son gendre Angilbert, abbé de Saint-Riquier. Angilbert portait des présents, mais aussi des instructions. Le roi des

Franks traçait à Léon III ses devoirs. Il lui recommandait d'observer les Canons et sur un ton qui eût plongé dans la plus grande stupéfaction un Grégoire VII, un Innocent III ou un Boniface VIII.

En passant les frontières, son action ne varie pas. Son souci principal est de répandre la foi. Il envoie des missionnaires jusqu'en Suède. Les conseils qu'il adresse aux princes étrangers concernent presque toujours l'affermissement du catholicisme.

On a cru voir dans la préférence donnée par Charlemagne à ses guerres contre les Saxons sur des guerres qui lui auraient été plus aisées et plus fructueuses, son désir d'amener à la doctrine du Christ des populations païennes. Les plus anciens historiens allemands ont vu en lui un champion de la foi, plutôt qu'un conquérant ; ils l'appellent « l'apôtre de la Saxe et de la Westphalie ». Il en sera de même de ses guerres contre les Huns, tandis qu'il ménagera les Grecs, sur lesquels régnait la belle Irène qui faisait crever les yeux à son fils pour rester maîtresse du trône, mais qui était catholique.

Charlemagne a établi dans son vaste Empire le gouvernement le plus foncièrement clérical que le monde ait connu. On doit s'efforcer de le comprendre. Le VIII^e siècle a été une époque de foi intense. Rendons-nous compte de l'état d'âme d'un grand peuple comme celui de la Gaule en ce temps où personne ne doute de la doctrine apportée par le Christ, où chacun y croit de tout son être et complètement. Non seulement cette croyance est profonde, absolue ; elle est concrète, ce qui en décuple la puissance. On sait, on sent Dieu et les saints tout près de soi, au-dessus de la voûte bleu céleste et qui n'est pas très éloignée puisqu'au temps jadis, en grimpant au haut d'une tour, les hommes ont failli l'escalader. Plus près encore, sur la terre même, Dieu et les saints agissent journellement en leurs sanctuaires, où ils sont les familiers des hommes, écoutant leurs prières, prenant directement part à ce qui les intéresse. Charlemagne était convaincu que le triomphe de la doctrine du Christ en sa morale sublime et en son essence divine ne pouvait qu'assurer le bonheur, la paix, la concorde et la prospérité sur terre. Voilà qui serait peut-être bien étranger à la pensée moderne, mais qui était inébranlablement ancré dans celle d'un grand et puissant homme d'Etat du VIII^e siècle. Ajoutez que Charlemagne trouvait cette

religion douée d'une forte organisation hiérarchisée, avec des ramifications jusque dans le moindre recoin de son pays, dans la plus humble paroisse. Il prend cette organisation en main comme moyen d'administration. Idée très simple, mais idée magnifique en sa justesse pratique et qui a fait la grandeur du restaurateur de l'Empire d'Occident. Charlemagne se trouvait d'autre part, comme roi des Francs, à la tête d'une autre organisation très différente, toute guerrière et que l'on nommerait féodale si la féodalité avait déjà existé ou si la féodalité en était issue. C'était la hiérarchie par les bénéfices, par la recommandation, par les engagements de fidélité et par les grands domaines, du serf à l'homme libre, de l'homme libre au leude, au seigneur maître du domaine, au comte officier royal, au palatin collaborateur immédiat du prince, jusqu'au prince lui-même, et qui mettait entre les mains de ce dernier un immense faisceau de forces vives. Charlemagne le réunit au faisceau de forces morales que lui fournissait l'organisation religieuse.

A ces deux éléments, constitués l'un, par l'organisation et la hiérarchie cléricale, l'autre par l'organisation et la hiérarchie féodale, et que le roi domine en maître souverain, il faut en joindre un troisième, un élément négatif, si l'on veut, mais de très grande importance : l'extrême simplicité de l'administration publique.

Nous sommes à mille lieues d'un Etat moderne. Considérez d'une part la ville de Paris, de l'autre un territoire d'une étendue égale composé de champs en culture avec quelques villages, et vous pourrez comparer en image l'enchevêtrement administratif de la France moderne avec la simplicité rudimentaire du gouvernement carolingien. L'état — ô merveille ! — n'avait pas à s'occuper des services publics. Les dépenses auxquelles il avait à faire face, se réduisaient à l'entretien du Palais, tâche domestique, où venaient s'ajouter les présents que le monarque faisait aux églises, aux grands et aux princes étrangers. Aussi les finances sont-elles gérées par le chambrier sous la direction de la reine, laquelle tient le ménage de l'Empire, en ministre des finances d'ordinaire très gracieux, souvent très aimable et très âpre parfois. Les revenus de la couronne se composent des produits que fournissent les villas royales, et l'on sait par les capitulaires, avec quel soin Charlemagne en surveillait l'exploitation.

Le territoire de la villa comprend plusieurs fermes ou cours

(*curtis*), chacune d'elles close d'une haie d'épines. En chacune d'elles les bâtiments divers utiles à l'exploitation, écuries, étables, vacherie, porcherie, bergerie, parcs à boucs et à chèvres. Dans la basse-cour caquette la volaille, coqs et poules, oies et canards, des paons, des pigeons, des tourterelles. On y élève des faisans et des perdrix. Dans le breuil clos de murs vaguent des fauves. Le poisson d'eau douce occupait une grande place dans l'alimentation du Moyen Age. Charlemagne tient à ce que ses viviers soient bien entretenus, curés régulièrement, à ce que le nombre en soit accru. La variété de légumes, de fruits et de fleurs est très grande. Comme dans les villas gallo-romaines, un groupe d'artisans est attaché à l'exploitation rurale pour lui fournir le nécessaire en produits manufacturés, forgerons et charpentiers, cordonniers et selliers, brasseurs et meuniers, et des représentants de métiers plus rares, feronniers, orfèvres, argentiers, tourneurs et cordiers. Une partie intéressante de la villa carolingienne est le gynécée où travaillent les femmes. Charlemagne, en son capitulaire des *villis*, lui consacre une attention particulière. Les chambres en doivent être chauffées par des poêles, les portes solidement conditionnées, les haies de clôture bien entretenues ; il y a une grande pièce pour les veillées d'hiver. On a lieu d'être surpris de tout ce qu'on y produisait : de la poterie, vases et vaisselle divers, du lin, de la laine, de la guède et de la garance pour les teintures, des peignes et des planchettes à carder, et du savon. Les femmes tissent la laine et le lin ; elles font des pièces de toile et de serge pour les besoins du Palais.

Aussi imagine-t-on tout ce que le roi tirait de ses villas rustiques : lainages et toiles, vaisselle ; pour la nourriture, du lard, du petit salé et du bacon, des jambons, diverses viandes fumées ou conservées en saumure, notamment de la viande de bouc, du poisson en grande quantité. Le poisson est si abondant que Charlemagne en fait commerce. Ses fermiers lui envoient fromages, beurre, moutarde, vinaigre, farine, légumes et fruits. Il se fait approvisionner en viande de boucherie et qui comprend même celle des vaches qu'on a dû abattre parce qu'elles boitaient et des chevaux qu'on a tués sans qu'ils eussent la gale. Il reçoit grande quantité de miel qui servait de sucre et donnait une boisson fermentée, l'hydromel. Charlemagne tient à ce que le vin soit fait proprement et ne soit pas pressé avec les pieds. Ses villas approvisionnent sa Cour de cervoise, de vin de mures sauvages et

de vin cuit. Charlemagne vend les cornes et la peau de ses chèvres. Il s'habille et ses gens des peaux de loups que les tenanciers de ses domaines peuvent lui faire parvenir en bon état.

Aux produits et ressources fournis par le domaine royal, venaient s'ajouter les dons gracieux — et obligatoires — des Grands et des leudes aux assemblées annuelles ; puis les tributs des nations vassales et les fructueux pillages en terre ennemie : le trésor du roi des Lombards et celui des Avars, notamment, donnèrent un butin somptueux.

Ainsi se trouve figuré, en sa grande simplicité, le gouvernement de Charles le Grand : hiérarchie religieuse, hiérarchie laïque, en activité l'une et l'autre par leurs forces propres et leurs énergies internes, n'ayant de contact avec le prince que par les sommets et dirigées par une administration encore très simple, affranchie des services publics. Voilà l'Empire carolingien.

Prêtez au prince des dons d'organisation semblables, pour prendre un exemple, à ceux de Napoléon I^{er} — sans leur ampleur toutefois, leur variété, leur souplesse et leur éclat — car la tâche est infiniment moins compliquée — et vous imaginerez aisément comment un homme intelligent, de bon sens et d'un caractère énergique, jouissant d'une bonne santé, mais sans facultés exceptionnelles, Louis XIV si l'on veut — en fait Charlemagne — ait pu, et dans le rayonnement de la poésie épique la plus puissante que le monde ait connue, faire si grande figure dans l'histoire.

Ducs, comtes et marquis.

Pour prédominante que fût l'organisation religieuse dans l'Empire de Charlemagne, elle n'y était pas exclusive ; auprès d'elle des rouages civils qui lui sont d'ailleurs étroitement unis. La division essentielle de l'Empire est celle des comtés, adaptée généralement aux cités que les Chrétiens avaient trouvée en Gaule et sur laquelle ils avaient établi leurs diocèses. Il y avait de cent-dix à cent-vingt comtés dans l'étendue de la France actuelle et, à la tête de chacun d'eux, un comte. Ce n'était d'ailleurs pas le territoire qui dénommait le fonctionnaire, comme aujourd'hui le département dénomme le préfet. Le comté était le territoire sur lequel un comte avait autorité et ce territoire pouvait varier avec la volonté du prince. Il y en avait de fort étendus

comme le comté d'Auvergne, et de très réduits comme celui de Senlis.

Plusieurs comtes pouvaient être soumis à la direction d'un duc, mais ils ne l'étaient pas nécessairement. Il ne faudrait pas se représenter des duchés subdivisés en comtés comme aujourd'hui un département est subdivisé en sous-préfectures. L'autorité d'un duc consistait en un commandement sur plusieurs comtes, établi pour un besoin momentané et qui pouvait subsister d'ailleurs assez longtemps.

Les marquis étaient des comtes chargés d'une mission plus particulièrement militaire sur les frontières, sur les *marches* du pays : la marche d'Espagne, la marche de Septimanie, la marche de Frioul, la marche de Bénévent, la marche de Bretagne. La *marca*, la marche, était la frontière. Le mot vient d'une racine germanique qui signifie borne, limite. Le mot *marge* — la marge d'un livre, d'une gravure qui borde le texte ou l'image — est de même origine. « Les comtes de la marche, écrit l'Astronome, sont chargés de protéger les frontières du royaume et de les garantir des incursions ennemies. »

Le comte, *comes*, compagnon, était en effet, comme le mot l'indique, un compagnon du prince. Tous les comtes, à de rares exceptions près, sortaient du Palais, où ils avaient été élevés à la pratique des affaires, modelés à la politique du souverain, appréciés par lui. Le comte pouvait être chargé des missions les plus diverses, diplomatiques, militaires ou judiciaires. On ne connaissait pas au VIII^e siècle des diplomates, des généraux, des préfets : il y avait des comtes, compagnons du prince, et que celui-ci chargeait à son plaisir des fonctions qu'il croyait devoir être bien remplies par eux.

Il en résulte que le titre de comte n'avait rien à faire avec la naissance de celui qui en était décoré, avec la famille dont il était issu. Nombre de comtes appartenaient aux plus grandes familles, d'autres aux plus humbles. Charlemagne en arrive à en tirer de la classe servile. Adrevald en donne un exemple caractéristique. Après la conquête de l'Aquitaine et de la Lombardie, il fallut demander au Palais un grand nombre de ces « compagnons » du prince, éduqués sous ses yeux aux fonctions publiques. Il s'agissait de munir les nouvelles provinces des rouages politiques nécessaires, et — tel un réservoir où l'on a beaucoup puisé dans un moment de sécheresse — le Palais se trouva vide. Ce fut alors

que Charlemagne porta son choix jusque sur des serfs de son domaine. Un nommé Rahon devint comte d'Orléans, un certain Stirmius comte de Bourges. Un serf, du nom de Bertmund, fut placé à la tête de l'Auvergne, le comté le plus important de France.

Les fonctions essentielles du comte consistaient à rendre la justice, assisté d'un conseil d'hommes notables de la cité, des hommes libres, dont la présence autour de lui était obligatoire. Ces derniers sont les successeurs des rachimbourgs mérovingiens, mais leur rôle est plus important. En réalité leur opinion fait la sentence, le comte n'est à leur tête que pour les présider. Charlemagne en arriva à substituer à ces hommes libres, que le comte choisissait pour constituer son tribunal, des assesseurs réguliers qui ne tarderont pas à faire figure de magistrats. On les appela échevins, *scabini*. On les rencontre dès 780. Ils siègent mensuellement. L'ensemble des hommes libres n'est plus convoqué qu'une ou deux fois par an, pour des affaires d'un caractère particulier. Le mall, le tribunal, ne se réunit plus en plein air, à la mode pittoresque de l'ancien temps, mais dans une salle qui a été disposée à son intention.

Les comtes n'étaient pas honorés d'un traitement régulier comme nos fonctionnaires modernes ; ils se rémunéraient sur les produits de leur charge, gardant pour eux le tiers des amendes que leur tribunal prononçait. De certains domaines le comte avait l'administration et jouissance du tiers de leurs revenus. Ajoutons les droits de gîte. On voit au long aller les conséquences d'une pareille organisation. Ce n'est pas le comte qui reçoit des émoluments de la Cour, c'est lui, au contraire, qui y envoie de l'argent plusieurs fois par an. Et quand les fonctions de l'État auront tendance à devenir non seulement inamovibles, mais héréditaires, cette indépendance financière contribuera à accentuer le mouvement.

Les comtes sont tenus de venir à la Cour du roi au moins une fois l'an, pour y exposer leur gestion et recevoir les instructions du prince. Ils étaient soumis à l'inspection des *missi*, ce qui devait être souvent bien nécessaire ; quand il s'agissait notamment des conflits entre comtes et évêques. Il y avait de mauvais juges et de mauvais intendants. Les uns président leur tribunal en état d'ivresse ; d'autres pendent les gens sans autre forme de procès. Il en est qui se font « graisser la patte », l'expression est du temps ; les plus mauvais ne rougissent pas de s'approprier le bien des

pauvres. Abus exceptionnels assurément et que la main de Charlemagne aura tôt fait de redresser.

Les comtes avaient enfin pour mission de mener aux armées les contingents de leur territoire. Charlemagne réclamait le service personnel de tout propriétaire de trois manses et plus. Ceux qui n'avaient pas une fortune suffisante devaient se grouper pour équiper un homme à frais communs.

Lieutenant de roi, le comte était sur son territoire souverain absolu. Il était secondé par le vicomte, à proprement parler un remplaçant, qui faisait fonction de comte tandis que son chef était au Palais ou à l'armée. Le comte lui déléguait aussi le soin de juger les affaires de peu d'importance.

Les vicaires, centeniers, dizainiers étaient des subordonnés de rang inférieur, ayant d'ailleurs, comme leur chef, les attributions les plus diverses, quand et quand juges, administrateurs, chefs de police et capitaines. Ils sont à la nomination du comte.

Conçoit-on à présent ce qui arrivera le jour où le souverain n'aura plus l'autorité nécessaire pour faire comparaître annuellement les comtes devant lui, où l'institution des *missi* se sera corrompue, où la tendance des fonctions à devenir inamovibles et héréditaires se sera accentuée, — ce qui arrivera sur la fin du ix^e siècle ? — le comte sera maître et seigneur en son comté.

Ajoutez que les évêques avaient, eux aussi, des vicaires, des vidames, des centeniers et autres agents qui étaient leurs hommes et, cette fois, à titre privé. Placez-les, eux aussi, avec l'âme belliqueuse et impérieuse de nombre d'entre eux, dans l'organisation sociale décrite plus haut. Eux aussi seront maîtres et seigneurs en leurs diocèses. Il ne sera plus possible à un souverain, pour énergique, résolu, actif et intelligent qu'on le suppose, de réagir efficacement. On a dit très justement que Charlemagne, à la fin du ix^e siècle, n'aurait pas fait meilleure figure que ses successeurs.

Pour le moment, le monarque est maître en ses États : « Que personne, dit un capitulaire, n'ose troubler le ban du prince, discuter son œuvre ou contrarier sa volonté ». Le plaisir royal fait loi.

On a considéré Charlemagne comme un grand législateur. Ses capitulaires sont pour la plupart des ordonnances d'un caractère temporaire, motivées par les circonstances, très souvent d'une portée toute locale. On a fait son éloge en disant : « Il n'a point essayé d'établir l'uniformité des lois entre les peuples de son

Empire ». Il a eu l'habileté de se plier aux coutumes diverses et s'est efforcé de les faire servir à sa politique. Sous son autorité chaque homme est jugé selon la loi ou, pour mieux dire, selon les coutumes de sa nation. Coutumes que Charlemagne fait même rechercher. Il les fait mettre par écrit pour qu'elles soient mieux appliquées et c'est un de ses titres de gloire. Et quand il voudra modifier ces coutumes, les amender, il devra plus d'une fois renoncer à son dessein devant l'opposition qu'il aura suscitée. Quand il s'agissait d'apporter des modifications aux coutumes locales, il avait soin de s'entourer de conseils compétents. Hincmar en expose la procédure :

« Lorsque les Grands étaient réunis, on leur présentait les capitulaires que la pensée du prince avait conçus par l'inspiration de Dieu ou dont le besoin avait été manifesté dans l'intervalle des réunions. Après avoir reçu ces communications, ils en délibéraient article par article. Le résultat de leur examen était mis ensuite sous les yeux du prince qui, avec la sagesse qu'il avait reçue de Dieu, adoptait une résolution à laquelle tous devaient obéir. »

Charlemagne divise lui-même ses capitulaires en trois catégories. La première comprend ceux qu'il appelle « les capitulaires écrits pour eux-mêmes ». Ce sont des ordres d'administration et qui n'ont de validité que pour un règne.

La seconde catégorie comprend les « additions aux lois ». Ce sont ceux qui se rapprochent le plus des lois proprement dites, avec cette réserve que ce ne sont que des additions ou amendements aux coutumes d'un peuple déterminé. Ce qui vaut pour les Saxons, ne vaut pas pour les Aquitains ; ce qui vaut pour les Aquitains, ne vaut pas pour les Lombards. Le caractère néanmoins en est durable. On voit, en 803, le comte de Paris, Etienne, porter à la connaissance du peuple de sa cité les capitulaires ajoutés à la loi salique :

« Ces capitulaires ont été communiqués au comte Etienne pour qu'il les porte à la connaissance de la cité des Parisiens en « mall » public et les fasse lire devant les échevins. Ce qu'il a fait. Et tous ont consenti à ce qu'ils conservent leur valeur dans le temps à venir et tous, évêques, abbés, comtes, les ont fait suivre d'une confirmation écrite de leur propre main. »

Quant aux capitulaires pour les *missi*, ce sont des ordres particuliers, instructions du prince à ceux qu'il chargeait de l'une ou l'autre mission.

Ce consentement aux lois n'était pas vaine formalité. Il avait été précédé de la ratification en assemblée générale par les Grands du royaume réunis en armes, réunion importante et de forte autorité. En 813 encore on voit arriver à Aix-la-Chapelle, de tous les points de l'Empire, évêques et abbés, comtes et notables convoqués pour la confection des capitulaires impériaux. C'est la partie la plus importante de l'œuvre carolingienne. Le puissant empereur y fait preuve d'un esprit large, libéral, compréhensif des besoins des peuples gouvernés ou conquis ; laissant aux nations assimilées, Aquitains, Saxons ou Lombards, leurs coutumes particulières et n'introduisant ses agents chez eux que pour leur faire respecter plus exactement leurs propres usages.

En Aquitaine.

L'organisation que nous venons de décrire ne permettait aucun gouvernement administratif. Il ne pouvait en être question. Charlemagne devait accorder aux différents peuples de son Empire une large autonomie. Les Saxons eux-mêmes, à la réserve des pratiques païennes que Charlemagne ne pouvait tolérer, conservèrent leurs coutumes ; et voici que, en la personne de son fils Louis — plus tard Louis le Pieux, aussi nommé le Débonnaire — il donnera aux Aquitains un souverain particulier. Les partages du royaume entre les princes mérovingiens avaient été une nécessité : un prince comme Charlemagne s'y trouvera lui-même contraint. Il donnera pour roi aux Aquitains son fils Louis et tiendra à ce que cette portion du royaume soit gouvernée d'après ses mœurs et ses traditions et, en grande partie, par des Aquitains et des Gascons. Un trait rapporté par l'historien de Louis le Pieux, le chroniqueur qu'on appelle l'Astronome, est caractéristique. Conformément aux ordres de son père, le jeune roi d'Aquitaine portait l'habit gascon : le surtout rond, la chemise longue jusqu'aux genoux, à manches flottantes, les éperons lacés sur les bottines. Il paraissait ainsi, le javelot à la main, comme s'il eût été l'un des guerriers du pays.

Les Aquitains n'étaient jamais appelés par Charlemagne à participer aux guerres qu'il faisait aux peuplades germaniques, slaves ou huniques ; mais réservés aux luttes contre les Sarrasins en Septimanie et en Espagne. Stimulé toujours par son zèle religieux et aussi pour garantir ses frontières méridionales, Charlemagne

poursuivait la lutte contre le Croissant. Une révolution avait modifié le monde arabe depuis Charles Martel. La dynastie des Ommiades avait été renversée à Bagdad par les Abassides ; les émirs d'Espagne, hostiles à leurs nouveaux maîtres, en arrivaient à invoquer l'appui du roi franc. En 778, à la tête d'un important corps de troupes, Charlemagne perça les Pyrénées, tandis qu'une autre de ses armées pénétrait en Espagne par le Roussillon. Suivant sa coutume le prince franc envahissait le pays à conquérir sur plusieurs points à la fois, de manière à surprendre l'ennemi, à le dérouter, à l'épouvanter en lui exagérant la gravité du péril. Il s'empara de plusieurs places importantes, Pampelune, Gérone, Huesca, et parut en vue de Sarragosse. Que se passa-t-il devant la forteresse ? Chroniqueurs francs et arabes sont en désaccord. Charles essuya-t-il un échec ou se retira-t-il après avoir tiré des Musulmans une somme d'argent ? La première version, celle des Arabes, est la plus vraisemblable. Toujours est-il que Charlemagne battit en retraite. Ce fut sur le retour en Gaule que l'arrière-garde de l'armée française, commandée par Roland, duc des marches bretonnes, se laissa surprendre par un parti de montagnards basques. Tapis en leurs gorges rocheuses, ils se précipitèrent à l'improviste sur les guerriers francs qu'ils détruisirent jusqu'au dernier,

C'est le célèbre combat de Roncevaux dont nous avons la date précise — 15 août 788 — grâce à l'épithaphe du sénéchal Eggihard tué aux côtés de Roland. Eginhard a donné une relation assez précise de l'action :

« A son retour, dans la traversée des Pyrénées, il (Charlemagne) eut l'occasion d'éprouver la perfidie basque. Comme son armée cheminait, étirée en longueur ainsi que l'exigeait l'étroitesse du passage, des Basques placés en embuscade — car les bois épais qui abondent en cet endroit sont favorables aux embuscades — dévalèrent du haut des montagnes et jetèrent dans le ravin les convois de l'arrière-garde ainsi que les troupes qui couvraient la marche de l'armée, puis, engageant la lutte, ils massacrèrent jusqu'au dernier homme, firent main basse sur les bagages et finalement se dispersèrent avec une extrême rapidité à la faveur de la nuit qui tombait. Les Basques avaient pour eux la légèreté de leur armement et la configuration du terrain ; tandis que les Francs étaient desservis par la lourdeur de leurs armes et leur position en contre-bas. »

Précieuse description, d'une netteté surprenante et sous la

plume de l'un des plus importants collaborateurs de Charlemagne. Eginhard cite les principaux guerriers francs qui périrent, le sénéchal Eggihard, le comte du Palais Anselme et Roland, duc des marches bretonnes. Eginhard ajoute qu'on ne put jamais tirer vengeance de l'échec subi.

Au XVIII^e siècle encore, l'Espagne était fière de la journée de Roncevaux où elle avait vaincu Charlemagne.

Les historiens modernes s'accordent généralement, sur les traces d'Eginhard, à réduire l'importance de l'affaire qui n'aurait été qu'une échauffourée d'arrière-garde. Ils se laissent séduire par le contraste qui s'établirait entre un fait de mince valeur et l'incomparable éclat du poème où les vaincus ont été glorifiés. Il faut néanmoins réfléchir au fait que cette « arrière-garde » était commandée par le sénéchal, par le comte du Palais et par le duc de Bretagne, trois personnages considérables, — le sénéchal et le comte du Palais étaient les deux principaux officiers de la Cour royale. Peut-on admettre qu'un corps de troupes insignifiant ait été placé sous les ordres de si hautes autorités? Le poème épique, pour œuvre d'imagination qu'il soit, semble plus près de la réalité que les lignes de chroniqueurs zélés à diminuer la gravité de la défaite.

Songeons que les poèmes épiques, tels que la Chanson de Roland, étaient de l'histoire pour le peuple. On lit à ce sujet une très précieuse constatation dans la chronique de l'Astronome, un contemporain et un familier de Louis le Pieux, fils de Charlemagne : « Je ne m'attarderai pas, dit l'Astronome, à nommer ceux qui ont succombé dans cette journée douloureuse, leurs noms sont sur toutes les lèvres. » Ces deux lignes sont infiniment intéressantes. Elles prouvent que l'« ancienne geste », dont il est question dans la Chanson telle que nous la possédons, datait de la première moitié du IX^e siècle, rédigée sans doute par un poète attaché à la famille du duc de Bretagne. On se souvient du chanteur à la cithare que Clovis faisait venir pour l'inspirer et lui faire célébrer ses exploits.

Ces lignes prouvent en outre le fondement historique du poème, puisqu'un écrivain comme l'Astronome, attaché à la personne de Louis le Pieux, roi d'Aquitaine, bien placé pour être instruit de ces événements, faisait cas du récit.

Non seulement les conquêtes faites par Charlemagne en Espagne furent perdues, mais les Sarrasins reprirent l'offensive. Ils parurent en Septimanie.

En 793, Abd el-Mélec brûle les faubourgs de Narbonne. Le comte de Toulouse, Guillaume au courbe nez, ainsi nommé de la déformation infligée à son nez par un cimeterre sarrasin, essaie d'arrêter la marche des Arabes sur Carcassonne. Une petite rivière, l'Orbieu, se jette dans l'Aude. Sur ses rives se livra le combat où Guillaume au courbe nez fut vaincu lui aussi (793). C'est la bataille épique de la plaine de Larchamp — un nom de lieu qu'il a été impossible d'identifier — bataille chantée en ce poème admirable, digne pendant de la Chanson de Roland, la Chanson de Guillaume d'Orange. Les vainqueurs retournèrent en Espagne, emmenant butin et prisonniers.

Un autre événement de cette époque peut également avoir servi de point de départ à plusieurs de nos vieux poèmes épiques, notamment à la geste de Girard de Vienne, le noble baron qui se révolta contre Charlemagne à la suite d'une injure qu'il aurait subie de la part de la reine de France. En 785, Halstrade, comte de Thuringe, se mit à la tête d'une conspiration contre le roi Charles et qui ne laissa pas d'alarmer ce dernier. Le comte de Thuringe disait avoir à se plaindre de Fastrade — la quatrième femme de Charlemagne — ce ne sera pas la dernière. La conspiration fut découverte. Charlemagne se serait montré indulgent pour les conjurés, il aurait réparé les torts de la reine ; mais Halstrade eut les yeux crevés. La reine Fastrade mourra en 794 après n'avoir donné au roi que des filles.

C'est au retour du siège de Sarragosse que Charlemagne s'était trouvé père de son troisième fils, Louis le Pieux, né de la reine Hildegarde. En 781, l'enfant, âgé de trois ans, fut sacré roi d'Aquitaine par le Souverain Pontife, tandis que Charlemagne faisait de son fils Pépin un roi des Lombards. Un détail, rapporté par l'Astronome à l'année 787, montre combien vive restait la vie locale avec ses tendances séparatistes et explique dès lors la rapide dislocation de l'Empire carolingien après la mort du fondateur. Adalric, fils de Loup II, duc des Gascons, à qui a été attribuée l'attaque de Roncevaux, s'empare de Corson, que Charlemagne avait établi duc de Toulouse et l'oblige à lui prêter serment de vassalité. Charlemagne, en sa colère, convoque une assemblée générale en Septimanie, en un lieu que l'Astronome appelle « la Mort des Goths ». Adalric y est cité, mais il ne s'y rend qu'après un échange d'otages avec le puissant roi des Francs. Et voici le jeune seigneur gascon qui paraît dans l'assemblée tête

haute, parle fièrement. « A cause du péril des otages, dit l'Astrome, on n'osa rien faire contre lui ». Adalric reçut même des présents, rendit les otages, reprit les siens et se retira librement. Voilà qui éclaire singulièrement la domination de Charlemagne en Gaule.

Louis, roi d'Aquitaine, fit ses premières armes en 791. Il était dans sa quatorzième année. Charlemagne fit la cérémonie de lui ceindre l'épée, où nos vieux historiens ont cru trouver « l'institution de la chevalerie et la manière d'armer les chevaliers ». De ce moment le roi des Francs prit directement en mains l'éducation de son fils, le faisant demeurer longuement auprès de lui, s'efforçant de le former à son métier de roi. Louis avait grand besoin de la direction paternelle, témoignant de la faiblesse de caractère dont il affligera son règne. En 795, son père se montrait surpris de sa parcimonie et de son médiocre train de vie. Il apprit que les Grands d'Aquitaine l'avaient peu à peu dépouillé des domaines attachés à sa couronne. C'est le jeu des bénéfices. Il fallut que le roi des Francs envoyât dans le pays, en qualité de *missi*, Gilbert, qui deviendra archevêque de Rouen, et Richard, intendant de ses domaines, pour les leur faire restituer.

Les divisions entre les musulmans continuèrent de servir la cause des Francs. Les différents émirs s'étaient rendus indépendants de la nouvelle dynastie intronisée à Bagdad et les plus forts écrasaient les plus faibles. L'un d'eux, Abdallah, se rendit auprès de Charlemagne pour solliciter son intervention. Il retourna en Espagne avec Louis, roi d'Aquitaine, qui emmenait des contingents de leudes armés. Plusieurs places catalanes, Gérone, Vich, Caserres, furent occupées par les Francs. En 800 et 801 y seront jointes Lerida et Barcelone. Ainsi se forma la marche d'Espagne. Guillaume au courbe nez, le vaincu de la plaine de Larchamp, mit en déroute les troupes que le calife de Cordoue avait envoyées au secours de cette dernière place : et voilà, après la défaite de Larchamp, la victoire chantée elle aussi par l'auteur de la « geste Guillaume ». La marche d'Espagne fut constituée de la sorte par la Catalogne septentrionale et la Navarre.

Huns et Danois.

Plus l'Empire de Charlemagne s'étendait, plus nombreux devenaient ses ennemis, d'autant que le prince des Francs se trouvait

désormais en présence de païens et prenait de plus en plus à cœur sa tâche de convertisseur. Par delà les Pyrénées, son Empire débordait sur l'Espagne où il est en contact avec les Sarrasins; aux frontières de la Saxe, voici les Huns en Pannonie (Hongrie), les Danois (Normands) en Scandinavie et, dans les brumes de l'Est, les peuples slaves.

Guerre sans trêve. Le prince y suffit grâce à ses dons d'organisateur et à cette rapidité de mouvements que nous avons signalée.

L'année 790 est marquée d'une pierre blanche dans le règne tumultueux : elle fut pacifique.

En 791 se place une grande expédition contre les Huns, une vraie croisade, car il s'agissait encore de convertir des païens. Les prêtres allaient prêchant la guerre sainte, comme on le fera de la croisade sous Philippe I^{er}. Le camp du roi semble une abbaye bruyante où les jeûnes sont de rigueur, où le vent répand dans les airs des lambeaux de cantiques, où les prières publiques déroulent leurs longues oraisons; les processions déploient leur brillant appareil.

A sa manière, Charlemagne pénétra en Pannonie par trois côtés différents, par la Bohême, par la Bavière et par l'Istrie. Le grand comte Théodoric, son meilleur capitaine, commandait les échelles formées par les Saxons et les Thuringiens, car Charlemagne, comme jadis les Romains, savait transformer en champions de sa cause, les peuples vaincus. Théodoric s'avancait par la rive gauche du Danube, tandis que le roi prenait par la rive droite. Les Bavarois assuraient le ravitaillement par un service de batellerie sur le fleuve; enfin les ducs de Frioul et d'Istrie amenaient des troupes d'Italie. Ces dernières seules combattirent, mirent les Huns en déroute : Charlemagne et Théodoric arrivèrent pour le butin.

En 792 éclate la conjuration de Pépin le Bossu, le fils aîné de Charlemagne, que lui avait donné sa première femme, Imiltrude. Charlemagne l'avait exclu du partage à cause de sa bosse. L'affaire paraît avoir été sérieuse car le roi sévit avec une extrême rigueur. On assista à des supplices variés. Pépin le Bossu seul eut la vie sauve. Son père le fit raser et enfermer dans le couvent de Prüm. On n'entraîna plus dans un monastère de ce vaste Empire sans s'y heurter à un fils, petit-fils, frère, oncle, neveu ou cousin du roi des Francs, tondu et voué au Seigneur pour le faire tenir tran-

quille. La conjuration de Pépin le Bossu avait été dévoilée par un prêtre lombard que Charles récompensa par l'abbaye de Saint-Denis.

Et voici une nouvelle insurrection en Saxe. Elle se déclina comme un grand mouvement national. Les prêtres sont égorgés, les églises incendiées, les idoles rétablies : dur réveil pour le conquérant.

Charlemagne avait donné pour gouverneur aux Saxons le comte Théodoric. On a vu ce dernier les mener en guerre contre les Avars, et ce fut précisément un soulèvement des échelles saxonnes commandées par lui qui déclencha le mouvement. Au passage du Weser les contingents saxons se mutinèrent, taillèrent en pièces le détachement qui leur servait d'escorte. L'œuvre de Charlemagne s'effondrait. Le roi des Francs apprit que les Saxons avaient été jusqu'à faire alliance avec les Huns.

C'est alors que la politique de déracinement fut pratiquée sur une grande échelle. Dans des contrées entières le tiers de la population fut enlevé, transporté en France, remplacé par des Slaves, ennemis déclarés des Saxons.

Et les dévastations reprirent avec une fureur accrue. Charlemagne passa les années 795, 796 et 797 à ravager, incendier et piller ce malheureux pays. Sur la fin de 797, il crut enfin avoir réalisé l'œuvre entreprise et, le 25 octobre, il publia son second capitulaire saxon, plus modéré, plus réfléchi, plus politique que le premier. Ce capitulaire résume les conclusions auxquelles avait abouti l'assemblée d'Aix-la-Chapelle (octobre 798), où avaient été appelés à délibérer sur les affaires saxonnes, non seulement des fonctionnaires francs, mais des délégués venus des régions intéressées. Le capitulaire de 785 apparaît comme une loi de fer imposée au vaincu par un vainqueur qui ne se soucie que de son plaisir ; le capitulaire de 797 a l'allure d'un accord qui tient compte des aspirations et des besoins du peuple auquel il est imposé. Le culte des idoles néanmoins était toujours sévèrement proscrit.

Ces années 795-797, où la guerre des Saxons fut la principale préoccupation de Charlemagne, le virent encore poursuivre ses campagnes contre les Huns (Avars). En 795, leur fameux ring — formé d'une série de fortifications en cercles concentriques — est pris avec ses trésors légendaires. Le ring contenait, disait-on, l'immense butin recueilli par Attila en ses fantastiques chevu-

chées. Les guerriers de Charlemagne, en ce beau pillage, se seraient enrichis jusqu'à l'opulence, si nous en croyons Eginhard. La campagne ne fut pas conduite par Charlemagne en personne, mais par Pépin, son second fils, sous la direction du duc de Frioul, Henri.

En 796, les Huns se déclarèrent vaincus et demandèrent à recevoir le baptême, ce qui tendait à devenir la forme coutumière de la soumission ; mais de ces conversions nous savons la sincérité.

A la guerre de Pannonie succéda la guerre de Bohême, née de la guerre contre les Huns, comme celle-ci était née de la guerre contre les Saxons. Rocher de Sisyphe. Les populations slaves de la Bohême faisaient des incursions dans les régions soumises à la domination franque. Le second fils de Charlemagne avait été placé à la tête de la guerre contre les Huns, la guerre de Bohême fut mise entre les mains de Charles, le fils aîné. Nous retrouvons toujours le même plan de campagne. Trois armées diverses pénétrèrent dans le pays par des points différents et combinèrent leurs mouvements en manœuvres concentriques. Le pays fut soumis en une seule expédition.

Et voici enfin les Danois — les terribles Normands. Sur leurs longues barques légères, noires et allongées, non pontées, ils arrivaient en pirates insaisissables. En un récit légendaire, mais singulièrement expressif, le moine de Saint-Gall montre Charlemagne suivant d'un regard attristé les évolutions des sombres embarcations et pleurant à cette vue sur les destinées des siens :

— Que vont devenir mon royaume et mon peuple ?

Charlemagne aurait contemplé l'angoissant spectacle sur les flots de la mer bleue du haut des murs de Narbonne. Si la scène est authentique, il s'agirait d'embarcations sarrasines. En les garnissant de Normands le chroniqueur a peint les préoccupations contemporaines.

Le roi de France s'occupa de la défense des côtes ; il fit construire des navires pour combattre les pirates, et les embossa aux embouchures des rivières. Il ne lui était pas possible, comme il l'avait fait pour les Saxons et les Avars, d'aller frapper l'ennemi au cœur.

L'empereur d'Occident.

Protecteur du Christianisme, Charlemagne avait à déployer son zèle, non seulement contre les nations païennes ou hérétiques, mais à Rome même, pour assurer au Souverain Pontife l'existence indépendante et respectée qui convenait au chef de la Chrétienté.

La situation du pape était des plus singulières. Officiellement il relevait de l'empereur byzantin, héritier des empereurs romains et qui exerçait sa suzeraineté sur la Ville Éternelle. Il dépendait d'autre part des rois Francs que la papauté elle-même avait investis du titre de patrices, c'est-à-dire de lieutenants et gouverneurs souverains à Rome, au nom de l'empereur d'Orient. Patrices romains, les rois francs avaient sur la Ville Éternelle le même pouvoir que les ducs byzantins, leurs prédécesseurs.

Ce n'est pas tout. Nous avons vu le pape se « recommander » à Pépin le Bref, se placer sous l'autorité du monarque franc par des liens de vassalité dont l'éloignement seul pouvait atténuer la puissance. Enfin, pour ne plus être menacés par les rois lombards, les Souverains Pontifes l'étaient dans Rome même par les factions qui trouvaient des partisans armés jusque dans le Sacré Collège, ameutant la plèbe de la ville et les rustres de la Campanie.

L'Empire byzantin, l'Empire romain en fait, était alors représenté de la manière la plus singulière par une femme qui trônait à Constantinople, belle, orgueilleuse et cruelle, une Athénienne, Irène, qui avait épousé le fils aîné de Constantin Copronyme et, pour conserver le pouvoir, avait fait crever les yeux à son propre enfant (797). Une femme empereur, héritière de César et d'Auguste, parvenue au trône sur le corps de son fils !

Les peuples d'Occident n'avaient pas protesté contre le transfert en Orient du trône impérial après la chute de Romulus Augustule (477). Un mouvement d'opposition n'avait commencé à se dessiner en Italie que vers 730, quand l'hérésie des iconoclastes, briseurs d'images religieuses, trouva à Constantinople un appui en la personne du prince. En 731, un édit de Léon l'Isaurien ayant ordonné la destruction des images à Rome, les fonctionnaires impériaux furent chassés. De ce moment le Souverain Pontife, évêque de Rome, fut le vrai gouverneur de la ville, à

l'instar des évêques gaulois, sans que les liens avec la couronne byzantine fussent d'ailleurs rompus.

Emmi cette situation si bizarre, si compliquée éclatèrent les soulèvements du mois d'avril 799 contre Léon III, un pontife timide et modeste, de mine affaissée, portant l'empreinte de son humble origine, bien différent de son prédécesseur Adrien I^{er}, aux allures princières, fier, hautain, de caractère indépendant.

Le 25 avril 799, Léon III, au milieu d'une procession solennelle, se dirigeait vers l'église San Lorenzo in Lucina, quand il fut assailli par une bande armée que dirigeaient Pascal et Campule, hauts fonctionnaires du palais pontifical et neveux d'Adrien. Le Souverain Pontife fut roué de coups, après quoi, si nous en croyons Eginhard, on lui aurait arraché la langue et crevé les yeux. Il fut jeté tout sanglant au fond du monastère de Saint-Erasme, d'où il ne fut tiré que par l'intervention de deux *missi* de Charlemagne. Rendu libre, le Saint Père courut se jeter aux pieds du monarque franc qui présidait une de ses assemblées générales à Paderborn en Saxe.

A la mode des habitants de Rome au Moyen Age, les assaillants couvraient leur entreprise des pires accusations contre le Pontife ; simonie, adultère, parjure, idolâtrie, assassinat. La gamme deviendra monotone en sa violence, car on l'entendra souvent. Les scènes qui aboutiront à « l'attentat » d'Anagni, au début du xiv^e siècle, sont bien loin de paraître singulières dans les annales pontificales.

Ainsi que l'écrit L. Halphen, « le pape n'était pas seulement une victime, il était un accusé ».

Charlemagne renvoya Léon III à Rome avec une garde protectrice. Il avait sans doute pris l'engagement de s'y rendre lui-même peu après. Aussi bien le voyons-nous paraître à Rome le 24 novembre de l'année 800. Léon III l'accueillit au seuil de Saint-Pierre avec la magnificence traditionnelle des pompes pontificales. Charlemagne était l'arbitre de la situation.

Le 1^{er} décembre, le roi de France présidait, dans la basilique même de Saint-Pierre, une réunion semblable à celle qu'il convoquait en Gaule, où les dignitaires ecclésiastiques se mêlaient aux laïcs, aux fonctionnaires et aux nobles seigneurs. Il faisait comparaître devant lui le pape, comme en Gaule les conjurés, les conspirateurs, ceux qui étaient accusés de lèse-majesté ou autre délit souverain

Léon III se présenta le 23 décembre pour être interrogé. Le récit d'Eginhard est-il exact ? Etant donnée l'importance du rôle que le biographe de Charlemagne jouait à la Cour, on pourrait l'admettre. Quel spectacle offrirait ce prince de l'Eglise aux abois, les orbites caves, deux trous noirs, — la bouche ouverte, elle aussi, n'est plus qu'un grand trou noir, — réduit à se justifier par un interprète dans la basilique de Saint-Pierre, devant un roi barbare entouré de ses leudes de fer vêtus ! Léon III fut déclaré innocent et ses agresseurs, Pascal et Campule, furent condamnés.

De cette humiliation le Souverain Pontife allait se relever par une inspiration qui apparaît comme un trait de génie, se relever de ses propres mains, et pour se placer au-dessus de son juge lui-même, tout en paraissant combler celui-ci des honneurs les plus grands.

On était au 25 décembre, jour de Noël.

Le récit de l'événement est donné par les *Annales royales* :

« Tout étant prêt le saint jour de Noël, au moment où, après avoir prié à genoux durant la messe devant la confession de saint Pierre, le roi se relevait, le pape Léon lui plaça sur la tête une couronne et le peuple l'acclama :

« A Charles Auguste, couronné par Dieu grand et pacifique empereur des Romains, vie et victoire ! »

On sait que le pouvoir impérial avait été réparti sur deux têtes, dont l'une était honorée comme empereur Auguste et l'autre comme empereur César, le premier des deux titres supérieur au second.

Les *Annales royales* poursuivent en ces termes :

« Après ces acclamations l'empereur fut adoré par le pontife — suivant l'usage des princes d'autrefois, à la mode païenne — et au lieu du titre de patrice, on lui donna désormais celui d'empereur et d'auguste. »

Récit semblable sous la plume d'Eginhard.

Notons qu'il ne s'agit pas d'un Empire germanique; il ne s'agit même pas d'un Empire franc, mais uniquement d'un Empire romain. Aussi, quand il fera fonction d'empereur romain, Charlemagne se montrera-t-il vêtu à la romaine.

En sa détresse le pauvre pape exagérait d'ailleurs l'humilité. Le couronnement fut suivi de la rituelle ordination du sacre,

après quoi pape et empereur allèrent déposer des offrandes sur l'autel de saint Pierre.

Eginhard a commenté l'événement en ces lignes souvent discutées :

« Le roi Charles recut le titre d'empereur et d'auguste, ce qui lui déplut d'abord à tel point qu'il affirmait que, malgré l'importance de la fête de Noël, il ne serait pas entré dans l'église s'il avait pu prévoir le dessein du pontife. »

Quels furent les motifs du mécontentement princier ? On distinguerait ceux qui suivent. Les Byzantins regardèrent l'événement comme un outrage à leur couronne. Il y avait un empereur romain et il trônait à Byzance. Charlemagne n'était qu'un usurpateur. Les conflits et les expéditions militaires dont le souci devait accabler le nouvel Auguste, allaient se prolonger en troublantes perspectives, dans les complications probables avec l'Empire grec.

Charlemagne les souhaitait d'autant moins que l'impératrice Irène était catholique. Il est même certain que des projets de mariage furent esquissés entre Charles et Irène et que l'initiative en vint du roi des Francs. C'eût été sa sixième ou septième femme. Mari d'Irène, Charlemagne se serait trouvé sans conteste maître de toute la Chrétienté. On comprend quelle attirance le projet exerçait sur une pensée avide de domination universelle.

Après le couronnement se répandirent des bruits de guerre ; mais Irène ayant été renversée par Nicéphore, chancelier de l'Empire, les Francs s'emploieront à tout accommoder au mieux. La version du couronnement impérial qu'ils s'efforceront de répandre est donnée par les *Annales royales* auxquelles L. Halphen reconnaît un caractère officiel :

« Comme dans le pays des Grecs il n'y avait plus d'empereur et qu'ils étaient sous l'empire d'une femme, il parut convenable au pape Léon et à tous les Pères qui siégeaient au concile, ainsi qu'à tout le peuple chrétien, de nommer empereur le roi Charles qui occupait Rome, où toujours les empereurs avaient siégé, et les autres lieux d'Italie, de Gaule et de Germanie. Le Dieu tout-puissant ayant consenti à placer tous ces lieux sous son autorité, il leur semblait juste que, conformément à la demande de tout le peuple chrétien, il portât lui aussi le titre impérial. Cette demande le roi Charles ne voulut point la rejeter, mais, se soumettant en toute humilité à Dieu, au désir exprimé par les prêtres et par tout

le peuple chrétien, il reçut ce titre avec la consécration du pape. » Et ce fut certainement la version que l'on chercha à propager. On lit dans la chronique de Moissac : « Comme le roi Charles était à Rome, les députés vinrent dire que, chez les Grecs, le titre d'empereur n'était plus porté par personne : en conséquence le pape et les évêques résolurent de nommer empereur le roi Charles ». D'autres écrivains du temps pourraient encore être cités.

Tel paraît donc avoir été l'un des motifs du mécontentement provoqué dans la pensée du roi Charles par l'initiative pontificale; il en est un autre et peut-être le plus important. Nous avons vu le pape se « recommander » au roi de France, s'avouer son vassal; nous avons vu Charlemagne souverain de ses évêques, les nommant comme des fonctionnaires. En ce temps encore le pape n'était guère que le premier des évêques; il était élu comme les autres par le clergé et le peuple, et, pour être valable, cette élection devait être confirmée par l'autorité impériale. « L'empereur, écrit Fustel de Coulanges, pouvait intimier au pape l'ordre de se rendre à Constantinople, soit pour y siéger au concile, soit pour lui rendre compte de sa conduite et même de sa foi. » Nous venons de voir Charlemagne juger le pape. En prenant subitement la couronne impériale pour la lui poser sur la tête et le sacrer empereur, le pape se relevait, se mettait au-dessus de l'empereur lui-même qui allait lui devoir son titre et son rang. Les détails du couronnement de Louis le Pieux à Aix-la-Chapelle, que l'on trouvera plus loin, confirment singulièrement cette hypothèse. Pensons aussi à Napoléon, à Notre-Dame et au sacre de 1804. Au moment où Pie VII allait lui imposer la couronne, Napoléon la lui enleva pour se couronner de ses propres mains.

Les Français n'admettront d'ailleurs pas, dans la suite, la théorie de la suprématie pontificale issue du sacre de l'année 800, que Grégoire VII, Innocent III, Boniface VIII voudront maintenir. Tout au contraire, c'est la doctrine de la suzeraineté royale qui survivra pour eux et jusqu'au XVIII^e siècle. Ils estimaient que le pape étant sujet du roi de France, celui-ci avait autorité, non seulement pour le nommer, mais pour le surveiller comme il faisait de ses évêques. Un discours de l'illustre chancelier de l'Hospital le rappellera à Charles IX. L'Hospital osera lui dire que ses prédécesseurs ne seraient jamais excusés d'avoir laissé tomber un

des plus précieux attributs de leur couronne, celle de nommer les papes, droit acquis par Pépin et Charlemagne. Le 2 août 1594, Henri IV déclarera aux députés de la ville de Beauvais : « J'accuse mes prédécesseurs d'une insigne lâcheté d'avoir laissé perdre ce beau titre d'être le pilier du chef de l'Eglise et la nomination qu'ils avaient du Saint Père à Rome ». Et, au ^{xvii}^e siècle, un de nos plus illustres historiens, Mézeray, écrira que le pape Adrien avait accordé à Charlemagne le pouvoir de donner l'investiture des évêchés « et de nommer le pape, pour ôter les cabales et les désordres qui se faisaient dans les élections ».

Disons en conclusion que le couronnement de Charlemagne à Rome, le 25 décembre 800, en rétablissant l'Empire d'Occident, supprimé depuis 476, frappa vivement l'imagination des contemporains et contribua à grandir encore la personnalité morale de Charles le Grand, mais qu'il eut très peu d'action, voire une action nulle sur la condition des hommes et sur le jeu des institutions en vigueur.

Le Palais, la Cour, l'Empereur.

L'année où Charlemagne fut couronné, mourait Liutgarde, sa cinquième femme. Elle était gracieuse, douce et jolie. Après Liutgarde vinrent encore Madelgarde, Gersuinde, Régine et Adélaïde. Cela ferait un total de neuf épouses ; mais la liste n'est pas complète. On connaît à Charlemagne vingt enfants et il en eut certainement un plus grand nombre. Charlemagne ne regardait comme légitimes que les enfants qu'il eut de sa troisième femme, Hildegarde, sa préférée. Elle appartenait à une famille noble de la race des Suèves, descendant, suivant Thégan, de Godefried, duc des Alamans.

De Hildegarde naquirent les trois fils, Charles, Pépin et Louis, entre lesquels le roi partagea ses Etats. Le nom Louis — c'est-à-dire Clovis — paraît alors pour la première fois dans nos annales.

A Charles, l'aîné de ses trois fils, Charlemagne donna pour apanage le Maine, mais en lui réservant le titre d'empereur avec les trois anciens royaumes, Austrasie, Neustrie et Bourgogne. L'Austrasie en était arrivée à comprendre toute la Germanie. Pépin reçut le royaume de Lombardie et Louis celui d'Aquitaine.

Seul Louis survivra à son père. De sa première femme, Himiltrude, Charlemagne avait eu un fils, Pépin, qui était bossu et nous avons vu comment il fut traité. La seconde, Désirée, fille du roi des Lombards, fut répudiée sans avoir eu d'enfant. Suit Hildegarde, mère des trois rois. A partir de la troisième femme, suivant l'opinion de saint Basile et de saint Grégoire de Naziance, les épouses n'étaient plus considérées que comme une manifestation d'intempérance et les enfants n'étaient plus rangés dans la légitimité, sans l'être cependant dans la bâtardise. La quatrième femme fut l'orgueilleuse Fastrade. Elle était fille du duc de Francanie.

A en croire les chroniqueurs, elle aurait été hautaine et très méchante, et comme elle domina son mari, Charlemagne se serait montré cruel et méchant sous son empire. Fastrade ne lui donna que des filles.

Ainsi que Louis XIV le fera plus tard, Charlemagne emmenait ses femmes avec lui au cours de ses campagnes, et plus loin que n'allèrent Marie-Thérèse et Mme de Montespan. Elles vécurent beaucoup plus dans les camps que dans leur palais.

Charlemagne s'efforça d'éduquer sérieusement ses filles, Rotrude, Berthe, Gisèle, Théodrade et Hiltrude, ces deux dernières filles de Fastrade. Il les gardait auprès de lui et voulait en faire de bonnes ménagères. Il les avait formées à filer le lin et la laine, ce qui ne les empêcha pas d'être fort coquettes, d'aimer les beaux atours, les étoffes soyeuses, les bijoux brillants. Leurs coffres en sont remplis. Leur royal père se plaisait à satisfaire leurs caprices, mais il ne leur permettait pas de se marier. Eginhard estime qu'étant très belles et de commerce agréable, l'empereur voulait les garder auprès de lui. Au fait, il ne s'en séparait guère, ne soupant jamais sans elles, les emmenant en ses voyages et ses expéditions. « Ses fils, dit Eginhard, chevauchaient à ses côtés, ses filles suivaient avec le dernier escadron des gardes du corps spécialement chargés de veiller sur elles. » Un motif plus puissant sans doute fut que Charlemagne craignait de donner trop d'importance au grand seigneur franc ou gaulois qu'il aurait admis dans sa famille. On sait les conspirations qui se succédèrent sous son règne et combien l'empereur s'en effraya.

De ses filles la plupart entrèrent au couvent ; les autres se marièrent sans l'aveu paternel, en se passant même de celui de M. le curé ; ce qui devait faire, avec les mœurs conjugales du

grand prince lui-même, un beau logis du palais impérial. L'une de ses filles eut de cette façon pour mari le poète qui se nommait lui-même le blond Homère. Il brillait dans l'école palatine fondée par Alcuin. Devenu moine, il fut abbé de Saint-Riquier. Il s'appelait Angilbert et sera rangé au nombre des saints. Charlemagne l'estimait beaucoup et le chargeait de missions de confiance. De son union avec Berthe naquit l'historien Nithard, homme de valeur, guerrier habile et vaillant, le meilleur annaliste de la première moitié du ix^e siècle.

Rotrude eut du comte Roricon un fils nommé Louis, qui devint abbé de Saint-Denis. Quant aux fantaisies amoureuses d'Hiltrude, elles mettaient la Cour en rumeur. « Charlemagne, dit Eginhard, fermait les yeux comme si rien n'en avait transpiré, pas même le moindre déshonneur. » En solution de ce déshonneur, l'empereur fit d'Hiltrude une abbesse de Faremoutier.

Pas plus que Louis XIV, Charlemagne ne trouverait de cruelles, hormis la belle Amalberge. On conte que le prince la poursuivait de ses déclarations enflammées; mais la demoiselle s'obstinait à ne rien entendre. Charles, un jour, la prit par la taille, elle se débattit, tomba, et se serait cassé le bras.

Nous avons dit combien l'éducation de Charlemagne avait été négligée. Il ne savait pas écrire. Dans la suite il s'efforça de combler ces lacunes, étudiant la grammaire, la rhétorique, la dialectique et surtout l'astronomie. Curiosité louable, mais cette étude ne pouvait lui donner que des connaissances médiocres. Son principal maître fut le fameux Alcuin, un Anglo-Saxon, l'homme le plus savant de son temps, dit Eginhard. Charlemagne cependant entendait le latin, ce qui veut dire sans doute le roman tel que le parlaient ses sujets les Gaulois. Il apprit un peu de grec.

Eginhard a donné de l'empereur, parvenu à un âge avancé, une description précise. Charlemagne était d'une large et robuste carrure, d'une taille au-dessus de la moyenne, un grand homme gros et mastoc. Il avait un gros ventre et un gros cou. Les yeux étaient grands et vifs, le nez long. Dans un âge avancé il portait de beaux cheveux blancs. A propos de sa barbe, il y a ceci de singulier, que tous les artistes de notre temps, peintres et sculpteurs, le figurent avec une barbe magnifique, tandis que nos historiens estiment qu'il ne portait que la moustache, en se fondant sur la mosaïque de Saint-Jean de Latran, qui le représente avec le pape Léon III agenouillé au pied du trône de saint Pierre ;

mais cette mosaïque, dans son état actuel, a été restaurée au début du ^{xvii}^e siècle et, avant sa restauration, on y voyait Charlemagne avec toute sa barbe.

Charlemagne était d'une physionomie avenante, gaie et ouverte ; il était de conversation joviale, cordiale et bon enfant, et n'en produisait pas moins une grande impression de force et de majesté. Détail particulier : cet homme d'autorité et de commandement avait la voix grêle, une voix de femme. Charlemagne jouit d'une santé admirable jusqu'aux dernières années de sa vie. Ses médecins voulurent alors le mettre au régime de la viande bouillie, mais il se fâcha et continua d'avaler de grandes tranches détachées des quartiers de gibier rôti à la broche que ses officiers servaient à sa table. Sans être glouton, l'empereur était ce qu'on nomme une bonne fourchette. Il se plaignait de l'ennui que lui causaient les jeûnes auxquels il s'astreignait fidèlement. Il buvait modérément et témoignait une vive horreur pour l'ivrognerie.

On possède une description de l'empereur à table, assis sur un siège plus élevé que celui des autres convives. Un cercle d'or lui ceint le front. Au près de lui est assise la reine Liutgarde, toute gracieuse. Ses beaux cheveux longs et brillants s'échappent d'un diadème d'or, elle porte au cou un collier de pierreries. Les fils et les filles du roi sont à table, les filles en leur beauté très différente de l'une à l'autre. L'apocrisiaire, après avoir béni les mets, prend place à table à son tour. Le sénéchal, entouré d'une foule de cuisiniers et de mitrons, commence par présenter les plats à l'empereur. On cause, on rit, on dit des mots plaisants. Charlemagne est plein d'entrain ; mais au dessert la conversation devient grave, il s'agit de théologie ; après quoi l'un des poètes familiers récite des vers.

D'autres fois, pendant le repas, l'empereur écoutait de la musique, ou quelque lecture, des récits d'histoire, plus particulièrement relatifs à l'Antiquité. Il aimait entendre lire des œuvres de saint Augustin, *La Cité de Dieu* surtout.

Sur l'ordonnance des repas à la Cour impériale, le moine de Saint-Gall a donné des indications curieuses :

« Quand Charles était à table, les ducs et les chefs des diverses nations le servaient. Son repas terminé, ceux-ci prenaient le leur, servis par les comtes, les préfets et les grands revêtus des différentes dignités. Lorsque ces derniers sortaient de table, les officiers militaires et civils du Palais s'y mettaient ; les chefs de toute

espèce de service les y remplaçaient ; à ceux-ci succédaient les serviteurs. De cette manière, les gens du rang inférieur ne mangeaient pas avant le milieu de la nuit. »

Charlemagne aimait les exercices du corps, l'équitation, la chasse, surtout la natation où il excellait. En son palais d'Aix-la-Chapelle il avait fait creuser une grande piscine où jusqu'à cent baigneurs pouvaient, avec l'empereur, prendre librement leurs ébats.

L'empereur s'habillait très simplement. On disait de lui ce qu'on dira de Louis XIV : parmi ses courtisans il paraissait l'un des plus simplement vêtus. Il portait, dit Eginhard, le costume national des Francs, « sur le corps une chemise et un caleçon de toile de lin ; par dessus, une tunique bordée de soie et une culotte ; des bandelettes (de cuir) autour des jambes et des pieds ; un gilet en peau de loutre ou de rat en hiver ». Une saie, ce qui veut dire un manteau, de couleur bleue lui couvrait les épaules. Il avait toujours au côté son épée à poignée d'or, pendue au ceinturon tissé d'or et d'argent.

Aux jours de grande fête, ou pour recevoir les ambassadeurs, il s'armait d'une épée à poignée incrustée de pierreries, se refusant à porter les costumes des autres nations soumises à son empire. Il ne fit d'exception qu'à Rome où, en harmonie avec son titre d'empereur romain, il revêtit tunique et clamyde.

« Les jours de fête, conclut Eginhard, l'empereur portait un vêtement tissé d'or, des chaussures décorées de pierreries, une fibule d'or pour agraffer sa saie, un diadème d'or, rehaussé de pierreries ; mais les autres jours ses vêtements différaient peu de ceux des hommes du peuple ou du commun ».

S'occupant en son activité extrême nuit et jour des affaires publiques, Charlemagne donnait audience durant sa toilette et, tout en s'habillant et se chaussant, écoutait les solliciteurs, les plaideurs qui portaient devant lui leurs différends, et prononçait sa sentence comme s'il eût siégé au tribunal, recevait les officiers de sa maison et réglait les détails du service.

A la majesté de son allure princière, Charlemagne joignait beaucoup d'affabilité et de bonne grâce. L'accès auprès de lui était facile à chacun, toutes portes ouvertes. Il s'entretenait amicalement avec le moindre de ses sujets, prenant intérêt à ses affaires, s'informant de la situation de sa famille, demandant des nouvelles de la femme, des enfants. Sur tous ces points il y a encore entre lui et Louis XIV de surprenants rapports.

Il est très difficile d'apprécier la valeur de son gouvernement. Il a certainement réalisé une œuvre immense. Représentons-nous ce mélange, ce pêle-mêle de races, de chefs de bandes, d'évêques seigneurs en leurs cités, de grands propriétaires souverains en leurs domaines, cette multitude d'hommes attachés à des institutions, à des traditions, à des mœurs différentes ; que de langues différentes aussi ! et de cette formidable macédoine Charlemagne a fait un tout cohérent. L'idée de patrie, l'idée nationale n'existait pas. Quand la Chanson de Roland chantera la douce France, c'est de l'Ile-de-France qu'il s'agira. Ce qui explique l'œuvre de Charlemagne, c'est assurément son énergie, sa robuste volonté, son inlassable activité, mais aussi le fait que cette œuvre resta toute superficielle. Sous une soumission apparente, chaque autorité sociale conservait son autonomie dans le canton où elle était établie. Elle régnait indépendamment de l'empereur, l'évêque souverain en sa cité, le propriétaire en son domaine, le comte même en son comté.

Ainsi s'explique l'étendue et l'éclat de l'œuvre carolingienne, mais aussi sa fragilité. Jamais on ne vit si grand Empire, apparemment si bien charpenté, s'effondrer avec une telle rapidité. La renaissance des lettres et des arts, que l'empereur s'efforça de galvaniser parmi ses entours, fut toute de surface, factice et vaine elle aussi. Il n'en est rien sorti, elle n'a rien produit ; il n'en pouvait rien sortir. C'est des couches profondes de la nation que naîtront, après la mort de Charlemagne, des chefs-d'œuvre incomparables. Les poètes diront sa gloire en des chants d'une grandeur épique ; mais sans qu'il les ait connus, sans qu'il les ait inspirés autrement qu'en leur fournissant sans le vouloir la trame de leur broderies.

Un débat s'est élevé au sujet du caractère national de Charlemagne. Il nous paraît sans importance mais on peut s'y arrêter un instant. En ses veines, semble-t-il, l'importance numérique des Germains n'est guère inférieure à celle des Celtes. Un pur Germain peut avoir été un Français et un pur Celte peut avoir été un Allemand. Un des poètes de Charlemagne lui fait dire : « La France m'a vu naître ». Au fait, il naquit en Neustrie. Il fut couronné à Soissons. S'il prit résidence à Aix-la-Chapelle, qui était alors considéré comme situé en terre gauloise, Charlemagne combattit les peuples d'Allemagne, ravageant, avec ses troupes des Gaules, la Westphalie, le Hanovre, la Saxe. Et les contemporains

ne s'y sont pas trompés. Les écrivains des x^e, xi^e, xii^e siècles, sans exception, identifient la France, ses habitants, ses coutumes, sa langue même, observe Ferdinand Lot, avec la race carolingienne. Les Français sont appelés par eux les Carolingiens, *Carolingi*. Les chroniqueurs allemands appelleront le roi de France Henri I^{er} « le roi des Carolingiens » — rex Carolingorum (*Annales Alta-henses*, ad. ann. 1056), et cela en opposition avec le monarque allemand leur prince à eux.

Comme en témoignent ses épopées, entre toute l'incomparable *Chanson de Roland*, la France a fait du vieil empereur l'image de ses vertus guerrières et de sa foi.

C'est par la transposition des épopées françaises, à la voix des jongleurs français chantant de Charlemagne, de Roland et des douze pairs, que la gloire de l'empereur à la barbe fleurie a rayonné dans le monde.

On en trouve l'écho non seulement en Angleterre et sur les bords du Rhin, mais — comme l'a montré Gaston Paris —, jusqu'au fond des Indes ; il traversera les siècles.

Arioste chantera la vaillance et les amours de Roland ; vers la même époque les magistrats des villes italiennes interdirent à la foule de s'attrouper autour des jongleurs français célébrant la gloire de Roland à Roncevaux, de Guillaume d'Orange, de Renaud de Montauban.

Les *pupazzi* des guignols populaires mettront en scène les épopées françaises et, de nos jours encore, dans les quartiers italiens de New-York, les petites poupées populaires figureront les héros de nos chansons de geste.

Crépuscule.

La renommée du grand empereur d'Occident ne remplissait pas seulement l'Europe, elle franchissait vers l'Asie les frontières de l'Empire grec. Haroun-al-Raschid, calife de Bagdad, s'était pris pour lui d'une vive admiration. Haroun apparaît comme un Charlemagne d'Orient. Il avait livré en capitaine huit grandes batailles, conquis des territoires immenses, étendu son empire sur l'Europe et l'Afrique, de l'Espagne aux Indes ; il avait réduit l'Empire grec à lui payer tribut. Haroun préférerait, disait-on, l'amitié du roi des Francs à celle de tous les rois de la terre. Charlemagne pro-

fita de ces dispositions pour obtenir du calife un droit de protection sur les chrétiens de Terre sainte, — la France l'exerce encore aujourd'hui. On voit Charlemagne répandre sa bienfaisance sur les églises, sur les hôpitaux et les établissements religieux jusqu'en Syrie, en Egypte et à Carthage en terre africaine.

Le roi des Francs désirait un éléphant. Haroun-al-Raschid lui envoya le seul qu'il possédait. Il s'appelait Abulabaz. Abulabaz arriva en France en 801 et y vécut une dizaine d'années entouré des plus grands égards. Haroun envoya à Charlemagne d'autres présents, une tente aux mille couleurs tissée du lin le plus fin et une pendule qui devint plus célèbre encore que l'horloge nocturne de Pépin le Bref. On en a conservé la description. Les douze heures du jour étaient représentées par douze portes, chacune d'elles s'ouvrant au moment voulu, cependant que des boules de métal tombaient sur un bassin sonore en nombre correspondant au chiffre de l'heure qu'elles marquaient. C'était la sonnerie. A la douzième heure on voyait paraître à chacune des douze ouvertures un petit cavalier : les douze portes se refermaient et la manœuvre de recommencer.

Au début du ix^e siècle, la majeure partie des conquêtes faites par Charlemagne au delà des Pyrénées étaient retombées au pouvoir des Sarrasins. L'empereur chargea son fils Louis, roi d'Aquitaine, de la campagne nouvelle. Louis le Pieux prit Lerida, mais subit un échec sous les murs d'Oliva. L'héritier du grand empereur montrait dès lors la nonchalance de son caractère, beaucoup plus adonné, en son camp de guerre, aux pratiques de la dévotion qu'aux affaires militaires. Ce n'étaient plus les grandes marches foudroyantes de l'empereur qui surprenaient l'ennemi et le déroutaient avant même que l'action fût engagée ; ce n'étaient plus ces mouvements conjugués de trois corps d'armée pénétrant en pays ennemi par des points différents et saisissant, comme en de formidables serres, villes et châteaux. Après avoir vainement ravagé le pays, Louis repassa les Pyrénées.

L'année 812 est marquée par une nouvelle révolte des Aquitains, momentanément étouffée comme la précédente sous les ravages et des flots de sang. « Le roi (Louis le Pieux), écrit l'Astronome, s'avança jusqu'à Dax et demanda que les auteurs de la révolte lui fussent livrés. Comme ils n'obéirent pas, il entra sur leurs terres et permit aux soldats de tout dévaster. »

On sent l'échec de l'œuvre carolingienne.

Il semble qu'en Saxe l'empereur ait obtenu un résultat plus conforme à ses désirs, mais par quels procédés ! On voit cesser vers 804 la résistance du pays, grâce à de nouvelles transplantations populaires et déportations. En cette année, 10 000 familles sont encore arrachées au sol natal pour être transférées dans les forêts de Flandre et du Brabant, qu'elles reçurent mission de défricher.

Et voici les Normands. Charlemagne fait construire des navires qui seront groupés en flottilles aux embouchures des fleuves et ordonne à son fils Louis de prendre les mêmes mesures en Aquitaine.

On entrevoit dans cette seconde partie du règne, celle qui suit son couronnement comme empereur d'Occident, une grande lassitude. L'empereur est loin de montrer contre les entreprises de l'Empire grec, des Normands du Nord et des Sarrasins d'Espagne la même ardeur que, naguère encore, contre les Aquitains, les Lombards et les Saxons. L'âge est venu et cette mélancolie que le moine de Saint-Gall met dans son regard était peut-être l'expression d'une âme désenchantée. Il est vrai que la mort de ses deux fils aînés, Charles et Pépin, d'une autre valeur, au point de vue de l'énergie du caractère et des talents militaires, que leur frère Louis, dut lui porter un coup sensible.

Le partage de 806 entre les trois frères dut être repris. Le vieil empereur dicta un autre testament en 814, déclarant que son fils Louis hériterait de tout son Empire à l'exception de la Lombardie que l'empereur conservait à son petit-fils Bernard, fils de Pépin.

L'aîné des fils de Charlemagne, nommé Charles, comme son père, était mort à trente-cinq ans sans enfant. Le roi d'Italie, Pépin, mort à trente-trois ans, avait laissé, outre son fils Bernard, cinq fillettes que Charlemagne prit à sa Cour. Leur grâce, leur espièglerie furent la distraction de sa vieillesse. Nous avons dit ses goûts familiaux. La plus grande partie de ses biens et de ses meubles étaient d'ailleurs attribués par Charlemagne aux églises épiscopales de ses Etats.

En 813, écrit l'Astronome, l'empereur « considérant que sa vie penchait vers son déclin, et craignant que lorsqu'il serait enlevé aux choses de ce monde ce royaume, où il avait établi un ordre si beau, ne tombât dans la confusion et ne fût assailli par les orages, envoya vers son fils pour le rappeler d'Aquitaine ».

Charles était à Aix-la-Chapelle. Il y avait convoqué les Grands de son royaume. Il prit leurs conseils et leur demanda de servir

fidèlement son fils et de l'autoriser à lui transmettre son titre impérial. « Tous répondirent, dit Thégar, que c'était l'ordre de Dieu. »

« Le dimanche suivant, poursuit Thégan, à Aix-la-Chapelle, l'empereur se couvrit des ornements impériaux, mit une couronne sur sa tête et, s'avancant environné d'une pompe éclatante, se rendit à l'église qu'il avait fondée. Parvenu au pied d'un autel élevé dans un lieu qui dominait tous les autres autels, il y fit déposer une couronne d'or, mais non celle qu'il portait. Après avoir longtemps prié avec son fils, il lui adressa la parole en présence de la multitude des pontifes et des Grands. Il l'exhorta à craindre et à aimer Dieu, à bien gouverner l'Eglise, à la protéger. Il lui recommanda d'être juste. Après que son fils s'y fut engagé, Charlemagne lui ordonna de prendre lui-même la couronne qui se trouvait sur l'autel et de la placer sur sa tête. Louis lui obéit; après quoi, ils entendirent ensemble la solennité de la messe et retournèrent au palais. Louis soutint son père en allant et en revenant, tout le temps qu'il se trouva avec lui. »

Thégan encore trace un beau tableau de la fin de l'empereur :

« Après sa séparation d'avec son fils Louis (retourné en Aquitaine), Charlemagne ne fit plus que s'occuper de prières et d'aumônes et de corriger des livres. En collaboration avec des Grecs et des Syriens, il fit une révision soigneuse des quatre évangiles; mais l'année suivante il fut saisi par la fièvre au sortir du bain. Le septième jour il fit venir l'archichapelain Hildebold pour qu'il lui donnât les sacrements. Après les avoir reçus, il tomba dans une grande faiblesse. Le lendemain, à la pointe du jour, il fit le signe de la croix. Il joignit ses deux pieds l'un contre l'autre, étendit ses mains sur son corps et, fermant les yeux, chanta à voix basse ce vers du psaume XXXIX : « Seigneur, « je remets mon âme entre vos mains. »

Fin de vie qui se couvre d'une paisible mélancolie, douceur sereine et qui fait contraste avec les rudes années du VIII^e siècle. Lumineuse tristesse des soleils couchants. Charlemagne sentait la vanité des grandeurs du monde et des plus grandes. Il se pencha sur la tête enfantine de ses petites-filles, passant ses mains pâlies dans leurs longs cheveux et, plus fortement que jamais, mais humblement, en moine d'un silencieux monastère, appliqua sa pensée aux livres saints qui, pour lui, contenaient la vérité.

Le grand empereur mourut le 28 janvier 814. Son corps fut embaumé puis inhumé dans un sarcophage antique, où était figuré

en bas-relief l'enlèvement de Proserpine par Pluton. A l'entrée du caveau on grava cette épitaphe : « Ici repose le corps de Charlemagne, grand et orthodoxe empereur, qui accrut noblement le royaume de France et gouverna heureusement pendant quarante-six ans. Il mourut passé soixante-dix ans l'an du Seigneur 814, le 28 janvier. »

Il est difficile de juger l'œuvre de Charlemagne. On l'estimera très grave qu'elle n'ait abouti qu'à un affreux échec.

Un grand historien, Camille Jullian, l'a appréciée ainsi :

« Chargé de protéger l'Europe contre les Barbares, Charlemagne aurait dû, ainsi que l'avait fait l'Empire romain de la belle époque, organiser une armée de frontière et des flottilles de surveillance; à défaut de centre et d'unité, arrêter et fortifier du moins le cadre de son Empire. Or son armée ne fut jamais qu'une armée errante et sa flotte se dispersa sans laisser de trace au premier vent qui amena les hommes du Nord. Jamais rêve humain ne fut plus vite dissipé que l'Empire de Charlemagne. Jamais lendemain d'Empire ne fut plus lamentable que les années qui suivirent la fin du règne. Toutes les catastrophes, qui avaient assailli le monde à la chute de Rome, se répétèrent, invasion des Barbares, les mers aux pirates, guerres civiles et démembrement de l'Etat. »

Ces lignes sont très justes. La question est de savoir s'il était possible de faire mieux. L'Empire romain, dont parle Jullian, avait une ossature formidable que les siècles avaient formée, et d'énergiques traditions administratives. Charlemagne reçut un Etat dans le chaos, enlevé à des brigands, « un pêle-mêle, écrit Benjamin Guérard, de races, de chefs de bandes, d'hommes attachés à des institutions, à des usages, à des seigneurs différents. »

Tout ce que le travail, l'énergie, la volonté d'un homme peuvent faire, sans doute Charlemagne le réalisa. Pour fonder un gouvernement il n'avait que deux soutiens, le sentiment religieux et celui de la fidélité. Or les chefs de la religion, les évêques, vont être les premiers à tout désorganiser; quant à la fidélité, on en connaît la fragilité quand elle n'est pas maintenue par la crainte d'une main puissante et l'espoir de nouveaux bienfaits.

Les traditions communes de vie nationale n'étaient pas encore formées. Comment auraient-elles pu s'épanouir sous l'exploitation romaine? Comment auraient-elles pu se former sous l'enfantin, sanglant et boueux despotisme des Mérovingiens?

Louis le Pieux.

Le prince qui devait à trente-six ans prendre sur lui l'énorme fardeau de l'héritage paternel, avait fait preuve de réelles qualités dans le gouvernement du royaume d'Aquitaine; il est vrai qu'on en doit peut-être attribuer la plus grande part aux directives paternelles. La douceur, la faiblesse de son caractère s'y étaient d'ailleurs montrées. Louis le Pieux possédait en Aquitaine quatre villas importantes; grands domaines de la Couronne dont il est question dans les capitulaires. Il se rendait de l'un à l'autre, à Doué-la-Fontaine (sur les confins de l'Anjou et du Poitou), de Doué à Chasseneuil (Agénois), de Chasseneuil à Audiac (Saintonge), puis à Ebreuil (Auvergne), d'où il revenait à Doué. Il trouvait dans chaque villa de quoi suffire aux besoins de sa maison, sans fouler le peuple par l'exercice du droit de gîte. Il en tirait jusqu'aux fourrages de son armée. « Et bien que ses hommes, écrit l'Astronome, se soumissent avec peine à un tel ordre de choses, le prince, considérant la pauvreté de ceux qui payaient cette taxe, la cruauté de ceux qui l'exigeaient, aimait mieux fournir aux besoins de ses hommes, par le moyen de ses domaines, que de mettre en souffrance ses sujets. »

Entré au palais d'Aix-la-Chapelle le 27 février 814, Louis s'occupa d'y remettre un peu d'ordre. Il en fit sortir, dit l'Astronome, « cette multitude de femmes qui le remplissaient, à l'exception de celles qui étaient nécessaires au service royal ». Il pria ses sœurs d'aller prendre la direction de leurs abbayes et voulut chasser leurs galants. Ceux-ci résistèrent; l'un deux fut tué, l'autre eut les yeux crevés. La Cour impériale sera réglée comme un monastère.

« L'empereur Louis, dit Thégan, était de taille ordinaire, il avait les yeux grands et brillants, le visage ouvert, le nez long et droit, la poitrine robuste, les épaules larges, les bras forts, habile par-dessus tous à manier l'arc et le javelot. » En sa vigoureuse stature, il était agile, infatigable; mais en ce corps fait pour les combats demeurait une âme éplorée, timide, confite en dévotion. Les contemporains l'ont appelé Louis le Pieux et les historiens Louis le Débonnaire. Il restait des heures entières prosterné sur les dalles des églises, à marmonner des oraisons en répandant des larmes. Il avait voulu se faire moine comme son grand-oncle

Carloman, Charlemagne l'en avait empêché. Carloman restera toujours son idéal. Et, dans cette vocation, il ne s'était pas trompé. Louis le Pieux était fait pour la vie paisible d'un religieux obéissant beaucoup plus que pour la direction d'un Etat tumultueux.

Comme son père, Louis s'habillait très simplement, mais, comme lui aussi, il étalait une grande magnificence dans les occasions solennelles. Alors il se montrait à ses fidèles, aux ambassadeurs et aux princes étrangers, en chemise et hauts-de-chausses brodés et frangés d'or, portant baudrier d'or, épée à poignée d'or, bottes et manteaux battus d'or, en tête la couronne d'or étincelante de pierres.

« Jamais il ne riait, écrit Thégan ; nul n'a vu ses dents blanches, même lorsque, dans les fêtes et pour l'amusement du peuple, baladins, mimes et bouffons défilaient au long de la table accompagnés de chanteurs et de joueurs d'instruments ; et le peuple alors, impressionné par la gravité du prince, ne riait plus lui-même qu'avec mesure. Partout où il allait, il distribuait des aumônes, accueillait les malades qu'il faisait ensuite soigner. » Louis était instruit et savait le latin, voire le grec, mais surtout versé dans la science des Ecritures saintes. Saint Benoît d'Aniane avait été son maître et demeura son ami.

Sa principale distraction était la chasse, en août surtout, « quand les cerfs sont le plus gras et jusqu'au temps des sangliers (Thégan) ». Les chroniqueurs le montrent se livrant également aux plaisirs de la pêche.

Comme toutes les natures faibles et qui souffrent d'une anémie de la volonté, Louis le Pieux laissait ses entours le dominer. Ce sont ses conseillers, ses anciens maîtres, parfois des personnages médiocres ; et puis ce sera sa seconde femme, Judith de Bavière.

« Il se fiait trop à ses conseillers, écrit Thégan, ce qui avait pour cause son extrême assiduité à psalmodier ou à lire. » Que s'il avait eu de la volonté et un caractère énergique, tous les psaumes du monde n'eussent pu le faire fléchir.

Ses premiers conseillers furent les illustres ministres de son père, Adalard, abbé de Corbie et Wala. Eginhard se retira dans un couvent. Nithard, petit-fils de Charlemagne, attribue à Adalard une influence prédominante : « L'empereur l'aimait tant, écrit-il, qu'il faisait tout ce qu'Adalard voulait. Celui-ci, peu soucieux des intérêts publics, s'efforçait de plaire à tout le monde. Il persuada au roi de distribuer les droits et les domaines publics en vue de

son avantage particulier à lui, Adalard, et de la sorte il ruinait l'Empire ».

Cette dilapidation du domaine royal fut-elle l'œuvre de l'abbé de Corbie, contre lequel Nithard paraît avoir nourri une vive rancune? Nous avons vu Louis, roi d'Aquitaine, se dépouiller de ses domaines en faveur de ses leudes, par faiblesse de caractère et pour se les attacher en leur donnant des bénéfices. Empereur il continua les mêmes errements.

Après être resté quelques années à la Cour, l'abbé de Corbie retourna en son monastère et l'influence de Benott d'Aniane se mit au premier plan, amenant une réaction marquée contre le gouvernement du défunt empereur.

« La seule faute où ses envieux lui reprochent d'être tombé, écrit l'Astronome, est un excès de clémence. »

Grave excès dans cette âpre atmosphère. Partout se reconstituent les forces locales, individuelles. Appuyés sur ceux qu'ils groupent de plus en plus étroitement autour d'eux, dont il sont les chefs, dont ils deviennent de jour en jour davantage les vrais souverains, propriétaires de domaines, bénéficiaires ou immunistes, comtes, abbés, évêques, ne connaissent plus d'autre patrie que cette toute petite patrie qui est formée par le territoire plus ou moins étendu comté, cité, domaine abbatial, villa seigneuriale, où ils exercent leur autorité. « Chacun marche de son côté » dit Nithard. Benjamin Guérard rend la faiblesse de Louis le Pieux responsable de la désorganisation générale. Fustel de Coulanges estime plus justement que Charlemagne n'aurait pas fait mieux. La discorde, la guerre, l'épouvante du péril où tombent les royaumes à l'approche de quelques bandes d'aventuriers — les Normands — ne sont pas l'œuvre de l'empereur Louis, l'état social en est la première cause. Les arbres qui poussent dans la forêt et y mettent un vigoureux tumulte, ne sont pas l'œuvre du propriétaire, mais des graines mêmes, des fênes et des glands qui ont poussé du sol, produits du sol lui-même, et de la pluie que versent les nuages et de la lumière que répand le soleil, et de l'air que respire le feuillage; nous voulons dire que cette formidable désorganisation produite par la poussée désordonnée de toutes les énergies locales ne pouvait être occasionnée par un homme quelle que fût sa manière d'agir; elle ne pouvait provenir que des conditions sociales qui faisaient la vie de la nation.

Voyons les évêques qui ont fourni à Charlemagne son principal

instrument de gouvernement. L'un d'eux, contemporain de Louis le Pieux, Jonas, évêque d'Orléans, écrit à propos de la publication des capitulaires : « Dès qu'un roi publie quelque édit, quel est l'homme qui n'écoute cette lecture bouche bée et songe à autre chose qu'à se conformer aux injonctions du prince ? » Fort bien ; mais les évêques vont être les premiers à ne pas s'y conformer. De plus en plus ils vont reparaître tels que Charles Martel les combattait « des tyrans qui revendiquent la domination », domination qu'ils ne craignent pas d'étendre par les armes. Ils convoquent des assemblées à l'instar du roi, rendent la justice en public sous l'orme de la grand'place. « Le clergé d'Aquitaine, écrit l'Astronome, s'appliquait plutôt au maniement des chevaux, aux évolutions militaires et à l'exercice des armes qu'au culte divin. »

Comme les comtes, les évêques ont été investis de leur autorité dans les cités par délégation royale, et voici que, semblables aux comtes, il l'exercent en leur nom personnel. Le titre de comte ils l'usurpent même, quand ils ne le réclament pas du roi avec les droits y afférents, justice haute, moyenne et basse, perception des impôts, douanes, péages et tonlieux, droit de battre monnaie. Ils entretiennent de petites armées à la tête desquelles ils paraded casque en tête, ils élèvent des châteaux forts. Les abbés des grands monastères et qui commandent parfois à une population de 20 et 30 000 âmes, font comme eux. Le plaisant est que Louis le Pieux, plus religieux que les neuf dixièmes des hauts dignitaires de son église, voulut ramener ce haut clergé à des habillements, à des pratiques, à un train de vie conformes à son état. A vrai dire les prélats consentaient à rédiger, en un plaid général, tenu l'an 817 à Aix-la-Chapelle sous l'inspiration du roi, un beau livre où étaient soigneusement formulées les règles à l'usage de leurs moines et des curés campagnards ; mais quand Louis le Pieux émit la prétention de les réformer eux-mêmes, ils trouvèrent plus expédient de l'attaquer dans l'exercice de son autorité et finalement de lui imposer la plus terrible humiliation qu'un prince ait jamais subie.

« Le roi hors de l'Eglise, non en tant qu'homme, mais en tant que souverain ! » tel devint le cri général. Ce même Jonas, évêque d'Orléans, qui parlait si bien de l'obéissance due aux capitulaires, se met à parler, beaucoup mieux encore, des usurpations royales qu'il s'agissait de faire cesser. Le prince n'aura plus le droit de nommer évêques ou abbés comme le faisaient Pépin et Charles ;

le patrimoine de l'Eglise, entendez les domaines immenses des évêques et des abbés, ne pourra plus être envahi pour être mis en mains profanes, comme sous Charles Martel ; tous les biens ecclésiastiques, qui ont été sécularisés, seront restitués ; les dîmes seront exactement perçues ; le produit des amendes et confiscations pour injures aux gens d'Eglise reviendront aux gens d'Eglise ; et l'on réclame des donations nouvelles et de nouvelles immunités. L'ombre de Charlemagne dut frémir en son caveau cerclé d'or. Louis le Pieux crut pouvoir tenir tête à l'attaque des prélats casqués. Mal lui en prit.

En 817, écrit Thégan « l'empereur Louis désigna son fils Lothaire pour lui succéder, après sa mort, à toutes les couronnes qu'il tenait de son père et pour porter le nom d'empereur. A cause de cela les autres fils entrèrent en courroux ». Ces fils étaient Pépin et Louis, nés de l'union de Louis le Pieux avec Hermengarde fille du comte Ingoramne. Il fallut les apaiser. L'empereur Louis assigna à Pépin l'Aquitaine et une partie de la Bourgogne et à Louis la Bavière.

Fustel de Coulanges a défini le caractère de ces partages. Lothaire l'aîné sera seul chef politique, seul empereur. Ses cadets lui devront obéissance et ne pourront rien dans la politique extérieure, en dehors de lui. Ils ne pourront même pas se marier sans l'autorisation de leur frère ; mais dans les territoires assignés à chacun d'eux, ils exerceront librement des droits suzerains, ils disposeront des bénéfices, des nominations d'officiers royaux, du choix des évêques ainsi que des abbés.

« Par là, écrit Fustel de Coulanges, tous les fidèles se partagent entre eux, se « recommandent » et se lient à l'un d'eux par serment. Chacun des trois fils devient ainsi, non un souverain dans le sens moderne du mot, mais un chef de fidèles. »

Cependant Bernard, roi d'Italie, neveu de l'empereur Louis, s'était révolté contre l'autorité de son oncle. Il envahit la Gaule avec ses partisans. Louis marcha contre les rebelles jusqu'à Châlon-sur-Saône où il s'empara du prince rebelle (décembre 817). Condamné à mort par une assemblée des Grands tenue à Aix-la-Chapelle, Bernard eut les yeux brûlés avec Reginhaire qui avait été comte du Palais. Les évêques entrés dans la conjuration furent déposés. Bernard et Reginhaire moururent quelques jours après le supplice. Nithard rend responsable de ces cruautés ce Bertmund, serf du domaine royal, dont Charlemagne avait fait un comte de Lyon.

Louis avait été effrayé. Sa nature timide, farouche, crut nécessaire de se mettre à l'abri d'événements pareils. Il avait trois frères nés des diverses femmes de Charlemagne, nommés Drogon, Hugue et Théodoric. « Il craignait, dit Nithard, qu'ils n'imitassent Bernard dans sa rébellion. » Louis les fit tonsurer et enfermer dans des monastères, où il s'occupa d'ailleurs de leur instruction et de leur avenir. Drogon deviendra archevêque de Metz ; Hugue devenu abbé de Saint-Quentin, mourra en 844 l'épée à la main, dans un combat contre les Sarrasins, tel l'archevêque Turpin.

En 818, Louis le Pieux perd sa femme Hermengarde et ne tarde pas à se remarier avec Judith, fille du comte Guelf de Bavière, dont il s'éprit passionnément (819). La beauté de la jeune femme, sa grâce, son intelligence sont mentionnées par tous les contemporains.

L'âme de Louis le Pieux tremblait comme la feuille. En sa rude carcasse de soudart franc, il logeait un tempérament de neurasthénique. Sa piété était d'un mysticisme qui s'exaltait à froid. La nuit il entendait des bruits étranges. Les phénomènes de la nature le remplissaient d'épouvante. Le tonnerre, les éclairs, la grêle, lui étaient sujets de terreur. « Ces prodiges, dit l'Astronome, effrayaient l'empereur et il ordonnait des jeûnes, des prières, et faisait de nombreuses aumônes pour apaiser la divinité » et, pour achever de se rassurer, il se mettait à boire.

Depuis la mort tragique de Bernard, roi d'Italie, Louis était hanté de remords, ce qui déterminait des libations nouvelles, plus fréquentes encore et plus abondantes que les rasades occasionnées par la grêle et le tonnerre. Des études récentes ont attribué à l'alcoolisme le déséquilibre intellectuel et moral de l'empereur Louis.

En 822, Louis le Pieux convoqua une assemblée générale à Attigny ; évêques, abbés, ecclésiastiques de tous rangs y vinrent en grand nombre ainsi que les comtes et les Grands. Louis allait de l'un à l'autre, comme le faisait son père ; mais ce que son père se serait gardé de faire, il conta à tout venant les tourments de son âme et les remords qui l'agitaient, le supplice de son neveu Bernard roi d'Italie, l'histoire de ses frères Drogon, Hugue et Théodoric, et d'autres torts qu'il se mettait sur la conscience et ceux de son père, les péchés de Charlemagne et ceux de son grand-père et de son arrière-grand-père, Charles Martel, que le diable avait remplacé dans son tombeau. Le clergé, qui venait de

faire connaître ses revendications sur le pouvoir souverain dans l'*Institution royale* de l'évêque Jonas d'Orléans et la *Liberté des Elections* du diacre Florus de Lyon, saisit avec empressement l'occasion de les réaliser et de mettre à la raison cet empereur qui avait la prétention de le réformer et de le réduire à pratiquer ses devoirs religieux.

On eût tôt fait de persuader au pauvre homme qu'il n'était qu'un moyen de soulager son âme des crimes dont il la chargeait c'était d'en faire une confession publique, publique comme les fautes l'avaient été. Louis commença par faire sortir de leurs abbayes ses trois frères Drogon, Hugue et Théodoric et se réconcilier avec eux. Et l'empereur fit solennellement, non seulement en présence des évêques et des Grands, mais devant un immense concours de peuple, l'aveu de ses « crimes ». « La pénitence fut telle, écrit l'Astronome, qu'on crut que toutes les peines, dont les coupables avaient été légitimement frappés, avaient pour unique cause sa cruauté. »

De ses propres mains le malheureux prince s'était découronné. L'année suivante, le 13 juin 823, à Francfort, la reine Judith mettait au monde un fils qui sera Charles le Chauve.

Tandis qu'en Gaule, les évêques travaillaient à fouler le pouvoir impérial, Rome continuait de le respecter. Eugène II mourut en 827. Son successeur, Valentin, ne lui survécut qu'un mois. Grégoire IV fut élu à sa place, mais sa consécration fut différée. Rome attendait l'approbation de l'empereur. « Ce prince, dit l'Astronome, ayant donné son assentissement à l'élection du clergé et du peuple, Grégoire fut sacré pape. »

Louis le Pieux prenait à cœur ses fonctions de roi. Du vivant de son père, alors qu'il était roi d'Aquitaine, il consacrait déjà trois jours par semaine à suivre les procès de ses sujets, écoutant leurs doléances et prononçant patricialement sa sentence entre eux. Devenu empereur ses occupations ne lui laissaient plus autant de loisir ; il déclara qu'il tiendrait audience une fois la semaine. « Sachez, dit-il en l'un de ses capitulaires, que nous voulons chaque semaine consacrer un jour dans notre palais à entendre les causes portées devant nous. »

Mais le clergé ne voulait pas lui permettre de se relever. Au cours du concile de Paris, en 829, les évêques discutent de la nature même du pouvoir royal. Ils osent attaquer le principe d'hérédité ; ils osent décréter que les rois ne tiennent pas leur

titre de leurs ancêtres, mais de Dieu seul ; ils oseront féliciter les deux fils aînés de l'empereur, Lothaire et Louis, d'entrer en lutte contre leur père et d'en appeler au corps épiscopal ; ils les féliciteront d'avoir compris que « les prêtres jugent les rois ».

Nous assistons au début du grand conflit qui durera un millénaire, jusqu'à la fin de l'ancienne monarchie française, sur les origines du pouvoir royal et que Philippe le Bel essaiera de dénouer avec la rude énergie que l'on sait.

En cette année 829, Louis le Pieux se décidait en effet à l'acte qui déchaînerait de si terribles orages : à Worms, en présence de ses deux fils, Louis et Lothaire, il attribua à son dernier fils Charles, né de l'impératrice Judith, l'Alémanie, l'Alsace, la Rhétie, plus une partie de la Bourgogne, avec le titre de duc. Dans leur fureur Lothaire et Louis se séparèrent de leur père et, avec leur frère Pépin, se révoltèrent ouvertement contre lui. C'est un des grands drames de l'histoire, de suite immense et qu'il nous est bien difficile de juger tant les contingences en étaient différentes de ce qu'on peut imaginer aujourd'hui.

Dans les idées du temps, nul ne pouvait refuser au quatrième fils de l'empereur des droits à la succession paternelle ; mais la répartition en devait entraîner les troubles les plus profonds.

L'autorité souveraine ne s'exerçait pas sur des territoires aux bornes précises, mais sur les hommes par les liens de la recommandation et de la fidélité. Quand Louis le Pieux déclarait que son fils Charles serait duc de Bourgogne, il ne voulait pas dire que celui-ci règnerait sur le territoire bourguignon, mais que, par les liens de la fidélité, il serait le suzerain de tous les Grands, de tous les évêques, abbés, comtes et seigneurs du pays. Liens fixés par des serments personnels. C'était d'ailleurs la raison pour laquelle les monarques carolingiens faisaient proclamer rois, de leur vivant même, leurs fils appelés à leur succéder, en leur rattachant les fidèles par le serment de fidélité. N'oublions pas que les bénéfices concédés étaient viagers, qu'ils prenaient fin avec la disparition du concédant comme du concessionnaire et qu'il en allait de même des liens de patronage et de fidélité. A moins d'aller au-devant d'un bouleversement inimaginable, il était nécessaire pour le prince d'en assurer la continuation entre les mains de ses héritiers, et cela autant pour la tranquillité des sujets que pour celle du monarque. Qu'arrivait-il quand, comme Louis le Pieux le fit à Worms en 829, on modifiait une répartition déjà faite

et confirmée par des milliers de serments : un trouble infini dans l'Empire. L'empereur ne modifiait pas seulement la part territoriale attribuée à Pépin, à Lothaire et à Louis au profit du nouveau-né, mais il brouillait la longue chaîne de fidèles qui s'était formée derrière chacun d'eux, ce qui devait produire des complications multiples et en nombre incalculable. L'un des fidèles de Lothaire, jeté par le nouveau partage dans le lot de Charles le Chauve, pouvait être l'ennemi de ce dernier, et voici qu'il était contraint de lui prêter serment de foi et hommage. Un homme ne pouvait prêter serment de fidélité à deux suzerains à la fois ; or le même homme pouvait tenir d'un même prince deux ou trois bénéfices et un nouveau partage, en réduisant ou modifiant la part de son prince, pouvait placer l'un de ces bénéfices dans le lot d'un autre. Un évêque le reproche précisément à Louis le Pieux : « Vous avez tout bouleversé, vous faites murmurer les populations de ces serments divers que vous exigez d'elles ». Et Louis s'accusera lui-même, en une nouvelle pénitence publique que les évêques lui imposeront, « d'avoir troublé la paix en exigeant des hommes des serments contradictoires ».

La lutte est déchaînée, répétée dans les moindres recoins ; elle s'éternisera. Fustel de Coulanges, encore, l'a dit admirablement. Comme la fidélité s'est agrippée à chaque seigneur, la guerre est partout. Les historiens racontent les querelles des fils de Louis contre leur père et de ces fils entre eux ; mais il faut songer que chacun de ces hommes avait derrière lui des théories immenses de fidèles qui le poussaient à la lutte et dont il devait satisfaire convoitises et appétits. Cette horrible querelle entre membres de la famille impériale n'était que l'expression d'une multitude incalculable de conflits locaux qui se répétaient sur les divers points du territoire.

Les fils, qui s'apprêtaient à marcher en armes contre leur père, commencèrent par s'attaquer à l'impératrice, mère du nouveau-né, à Judith dont l'apparition avait mis le trouble dans l'Empire. Louis le Pieux avait choisi pour chambrier Bernard, comte de la marche espagnole. Le chambrier, ainsi que nous l'avons dit, ordonnait les finances publiques sous la surveillance de la reine. Ses fonctions le rapprochaient d'elle. On en tira prétexte pour semer sur leurs rapports les bruits qu'on devine. Pépin, fils de Louis le Pieux, réunit une armée importante et poussa jusqu'à Verberie. Il avait avec lui l'archi-chapelain Hilduin et Jessé

évêque d'Amiens et d'autres grands seigneurs. Il engagea le comte Bernard à se retirer momentanément et envoya l'impératrice Judith au monastère de Sainte-Marie de Laon. Les révoltés allèrent l'y chercher pour lui arracher la promesse d'engager l'empereur à se faire tonsurer et à revêtir le froc monastique, tandis qu'elle prendrait le voile dans un couvent. Judith, revenue auprès de l'empereur, tint fidèlement parole ; mais celui-ci ne songeait à rien moins qu'à se laisser persuader ; il voulait bien que sa femme se fit religieuse, mais lui-même se refusait énergiquement à céder son sceptre et sa couronne. Et Judith de retourner, comme elle s'y était engagée, auprès des conjurés qui l'enfermèrent dans le monastère de Sainte-Radegonde.

Lothaire, le fils aîné de l'empereur, arrivé d'Italie, approuva tout ce qu'avait fait Pépin. Louis le Pieux, conclut l'Astronome, n'avait plus d'empereur que le nom.

Lothaire et Pépin tenaient leur père sous une surveillance étroite. « Ils le faisaient vivre avec des moines, écrit Nithard pour l'accoutumer à la vie monastique ». Bernard, le grand chambrier, s'était réfugié en Septimanie, mais Lothaire et Louis parvinrent à s'emparer de Héribert, son frère, et lui firent crever les yeux.

Le haut clergé avait fait cause commune avec les révoltés « qui avaient compris que les prêtres doivent juger les rois ». Hilduin n'apparaissait plus qu'entouré d'hommes d'armes.

En avril 833, Louis le Pieux eut la cruelle énergie de lever une armée et de marcher contre ses fils. La rencontre eut lieu aux environs de Colmar, en un lieu dénommé le Champ Rouge, « Rothefeld ». Le pape Grégoire était venu d'Italie en médiateur. Les deux armées étaient en présence, quand la plupart des hommes qui suivaient l'empereur le quittèrent pour se rendre dans le camp de ses fils. Lothaire emmena son père à Compiègne, après avoir envoyé l'impératrice en Italie.

« Lothaire conduisit son père au palais de Compiègne, écrit Thégan, et là, réuni aux évêques et à plusieurs autres seigneurs, il le persécuta cruellement (octobre 833). Les évêques lui ordonnèrent de se rendre dans un monastère pour y passer le restant de ses jours. Il s'y refusa. Alors les évêques choisirent un homme impudent, Ebbon, archevêque de Reims (cet Ebbon était de basse extraction et devait son élévation à Louis le Pieux), pour affliger le malheureux empereur. » Louis fut

traîné au monastère Saint-Médard de Soissons, où, devant une foule populaire, « les évêques lui enlevèrent son épée du côté et, par le jugement de ceux qui étaient ses serviteurs, le couvrirent d'un cilice ». Le malheureux empereur avait été condamné à donner lecture lui-même des crimes dont on le chargeait et dont les prélats avaient dressé une liste abondante, puis à se dépouiller de ses armes devant son peuple assemblé, après quoi il fut enfermé au monastère de Prüm. Le champ lès Colmar, où Louis le Pieux avait été abandonné, trahi par les siens, le Champ Rouge, fut de ce jour appelé le Champ du Mensonge « Lügenfeld ».

Maître de l'Empire, Lothaire ne tarda pas à éveiller par son arrogance le mécontentement de son frère Louis qu'il avait réduit à la possession de la Germanie et de l'Alsace. Louis quitta la Bavière où il se trouvait. Pépin se joignit à lui. Une réaction se produisait en faveur du père dépouillé, maltraité, outragé par ses enfants. Sommé de rendre son père à la liberté, Lothaire s'y refusa en alléguant qu'on ne pouvait lui imputer la prison de l'empereur « attendu qu'elle résultait d'un jugement des évêques » (l'Astronome) et que d'ailleurs ses frères Pépin et Louis, qui se faisaient à présent ses champions, avaient été les premiers à le lui livrer ; mais Louis le Jeune disposait de forces supérieures. Bloqué à Saint-Denis, Lothaire fut contraint de rendre son père à la liberté (février 834). La réaction en faveur de l'empereur bafoué fut si forte que Lothaire dut se retirer à son tour en Italie, après avoir déclaré qu'il se soumettait aux ordres de son père et s'inclinerait désormais devant lui. Louis le Pieux tint à ce que les évêques, qui avaient prononcé sa déchéance, le rétablissent de leurs propres mains dans sa dignité. A Saint-Denis, aux acclamations populaires, les prélats remirent sur les épaules de leur impériale victime le manteau de pourpre et lui ceignirent son épée. Il semblait que ce fût une joie pour tous ; mais ce qui remplit l'empereur de la plus grande satisfaction ce furent, plus encore que cette réparation solennelle, les phénomènes célestes qui l'accompagnaient : des orages violents se déchaînaient sans interruption, les pluies avaient enflé les fleuves au point d'arrêter la navigation ; du moment où l'empereur fut réconcilié avec l'Eglise, les éléments se calmèrent en un concert bienfaisant, les vents s'apaisèrent : il semblait que la nature entière s'apaisât en une sereine béatitude, comme pour s'harmoniser à la joie populaire et au bonheur du monarque.

Le 2 février, en l'assemblée de Thionville, les évêques qui avaient été les promoteurs de la déchéance de l'empereur, furent condamnés : l'archevêque de Reims, Ebbon, dut se démettre de l'épiscopat ; Agobard, archevêque de Lyon, fut déposé ; les autres avaient fui en Italie avec Lothaire. La réintronisation eut lieu le 28 février 835 dans l'église Saint-Etienne de Metz, après que sept archevêques eurent prononcé sept discours. Tout aussitôt, malheureusement, les intrigues reprirent. C'était à qui aurait la seconde place dans l'Etat, ce qui voulait dire la première, étant données la faiblesse du souverain et la ruine de son prestige. Bernard, le grand chambrier, revenait en faveur et voulait tout gouverner. Un simple moine, nommé Gondebaud, qui avait habilement travaillé à la restauration du prince, avait d'égales prétentions, et les deux fils redevenus fidèles, Louis le Jeune et Pépin, entendaient gouverner sous le nom de leur père après avoir naturellement — nouveau partage — obtenu une augmentation de la part qui, dans la répartition du royaume, avait été faite à chacun d'eux.

La violence, le pillage, les déprédations sévissaient sur les points les plus divers de l'Empire. Sur les côtes apparaissaient les Normands, d'où ils pénétraient au cœur du pays, incendiant, égorgant, dévastant, après quoi ils retournaient chargés de butin. Les Sarrasins de leur côté débarquaient sur les côtes méditerranéennes. Louis envoie des commissaires dans les diverses parties de ses Etats « pour y réprimer le brigandage, les autorisant, pour chasser les larrons, dit l'Astronome, à réclamer le concours des comtes et des évêques », qui ne s'en souciaient guère. Et le fléau des partages de reprendre.

Judith estimait que la part faite à son fils Charles n'était pas assez importante. Louis ne pouvait rien refuser à sa femme. En 837, il assigne à celui qui sera Charles le Chauve tout le territoire compris entre l'Océan, la Seine et le Rhin ; en septembre 838, il le fait proclamer roi et couronner à Quierzy-sur-Oise et augmente encore sa part en l'étendant jusqu'à la Loire. Il dépouille Louis le Jeune qui, de tous ses fils, était celui qui lui avait témoigné le plus d'attachement, de la Thuringe, de la Saxe et de ce qu'il conservait de l'Austrasie. Pépin meurt le 13 décembre 838, et l'empereur cherche à faire de Lothaire, toujours en Italie, le protecteur de son fils Charles. Lothaire accepte, le voici à Worms, le 30 mai 839, et c'est un nouveau partage fait encore aux dépens

de Louis le Jeune, qui était au loin, en ses Etats, en Bavière, et ne pouvait défendre ses droits devant son père que la faiblesse de son caractère soumettait à ses entours.

Voici l'Empire divisé par Louis en deux sections : une partie orientale, l'Austrasie, attribuée à Lothaire avec le titre impérial, mais sans suprématie sur son frère Charles qui obtenait la partie occidentale, la Neustrie et l'Aquitaine ; mais ce qui préoccupait surtout l'empereur c'était l'apparition d'une comète dans le ciel : « Marchons dans une meilleure voie », dit-il à cette vue, tout en tremblant, et il se mit à boire grande-quantité de vin pour apaiser son trouble. Il passait ses nuits en prière, faisait chanter des messes en quantité innombrable et distribuait des aumônes en abondance.

Louis le Pieux était à Poitiers, occupé à réprimer une révolte des Aquitains. Ceux-ci ne voulaient pas du partage de Worms qui les plaçait sous l'autorité de Charles le Chauve, et avaient proclamé roi Pépin II, fils de leur roi Pépin qui venait de mourir. Ce fut encore une guerre atroce. « On en peut juger, écrit l'Astronome, par les traces qui en subsistent aujourd'hui. » A Poitiers, l'empereur apprit que son fils Louis, mécontent d'avoir été dépouillé de ses Etats, avait envahi les terres dont on venait de l'exclure, à la tête d'une bande de Thuringiens et de Saxons. Malgré son âge et les infirmités dont il était accablé, son hydro-pisie, l'oppression de ses poumons et les rigueurs de l'hiver, le vieil empereur partit à la tête de son armée. Il contraignit Louis à rentrer en Bavière, dans la partie de ses domaines qui lui avait été laissée.

Son mal s'étant aggravé, Louis le Pieux s'embarqua sur le Mein, s'arrêta en une île voisine d'Ingelheim. Il sentait, dit son fidèle biographe, que son courage l'abandonnait. Son pauvre corps se décomposait : il mourut d'un ulcère le 20 juin 840. Son frère Drogon, archevêque de Metz, qu'il avait poussé par contrainte dans les ordres, l'assista affectueusement à ses derniers moments. Avant de rendre l'âme, en désignant la fenêtre de ses mains frémissantes, l'empereur expirant criait avec angoisse : « Houss ! houss ! » expression germanique populaire qui veut dire : Au loin ! au loin ! « D'où il apparait, note l'Astronome, qu'il avait aperçu l'esprit malin ». Louis le Pieux avait soixante-quatre ans. Il fut enterré à Metz auprès de son ancêtre saint Arnoul.

Benjamin Guérard a porté sur Louis le Débonnaire un juge-

ment terrible : « Qu'il soit bon homme si l'on veut, même après avoir fait crever les yeux à son neveu Bernard ; mais ne craignons pas de dire que ce fut un détestable prince, sans foi, sans fermeté et sans cœur, digne de toutes les humiliations qu'il a subies et capable de renverser un Empire plus ancien et mieux consolidé que celui de Charlemagne ».

Le grand médiéviste va trop loin. L'œuvre de Charlemagne était fragile par son étendue même. Elle ne pouvait être maintenue. Assurément Louis le Pieux fut un malheureux caractère. Il avait un juste sentiment de son rôle, mais celui-ci l'écrasait. Il avait été bien inspiré quand, en sa jeunesse, il avait voulu se faire moine dans l'admiration que lui inspirait son grand-oncle Carloman — un grand homme celui-là et, avec Charles Martel, le plus grand de toute la famille. Il fut sous la domination de sa femme Judith qu'il aimait en homme trop âgé. Il se laissa maîtriser par le haut clergé qui abusa étrangement de l'ascendant exercé sur lui. La mort de Bernard ! Il laissa faire ses entours par faiblesse et dans l'émotion de la peur que cette révolte lui avait inspirée, après quoi il en fut torturé de remords jusqu'à la fin de sa vie. Peut-être, comme le pense le docteur Janselme, était-il alcoolique. Dans la seconde partie de sa vie, de cette vie si tourmentée, déchirée, humiliée, comme tant de natures qui ne trouvent pas en elles la force de réagir, Louis chercha dans une demi-ivresse un allègement au fardeau d'une peine qui devenait trop lourde à porter.

Mais, en bien des circonstances, Louis le Pieux déploya une grandeur de tenue et d'allure toute shakespearienne. Il fait alors penser au roi Lear dont la vieillesse fut également désolée par ses enfants. Et quelle noblesse émouvante sur la fin quand, en un sursaut d'énergie, de l'Aquitaine révoltée et qu'il soumet à la tête de ses fidèles, il part pour l'Allemagne, avec ses hommes d'armes, hydropique, oppressé d'un asthme angoissant, haletant, par la neige et le froid, pour aller combattre un de ses fils et aller mourir en terre lointaine, en une île du Mein, entre les bras d'un frère qu'il avait jadis durement frappé, avec, au dernier moment, dans ses yeux hagards, agrandis par les affres de la mort, la hideuse vision, horrible, terrifiante, d'un démon qui entrait par la fenêtre pour venir le saisir.

Charles le Chauve.

Louis le Pieux mourant avait fait parvenir à Lothaire, empereur désigné, la couronne d'or en lui mettant à cœur la protection promise à Judith, que le prince allait laisser veuve, et à Charles, son enfant; mais Lothaire, dès la mort de son père, prétendit à l'Empire tout entier, Louis étant réduit à la Bavière et Charles à l'Aquitaine. Louis, nommé le Germanique, du nom des Etats qui lui étaient assignés, se rapprocha de son frère Charles et la lutte s'engagea.

Chacun des deux partis s'efforça de gagner le plus grand nombre d'adhérents possible et les plus puissants, car il ne s'agissait pas de nationalités. Louis le Germanique, à la tête d'une armée importante, se mit en route pour rejoindre Charles, qui s'était rendu à Aix-la-Chapelle pour y célébrer la fête de Pâques (17 avril 841). Un détail donné par Nithard témoigne de l'état de désorganisation où se trouvait la France entière. « Comme le roi Charles sortait du bain et s'apprêtait à se vêtir, parurent des messagers venus d'Aquitaine, portant la couronne royale et les ornements du culte divin. Qui ne s'étonnerait que des gens en petit nombre eussent pu traverser une si grande étendue de pays couverte de brigands adonnés au pillage ? »

Nithard, petit-fils de Charlemagne, a été mêlé aux événements qui suivent. Il a été l'un des négociateurs des accords de Verdun. Sa relation est d'un grand prix.

Les deux frères se rejoignirent en Bourgogne avec leurs armées. Celle de Louis était épuisée par la longueur de la marche, affaiblie par le manque de chevaux. « Cependant, écrit Nithard, ils craignaient, si Louis abandonnait son frère Charles, qu'ils ne transmissent à la postérité une mémoire déshonorée. »

Au début de juin 841, Louis et Charles se trouvaient avec leurs hommes dans le pays de Châlon-sur-Saône et Lothaire dans celui d'Auxerre. Louis et Charles tentèrent encore un accommodement, Lothaire trainait les pourparlers en longueur : il attendait les contingents aquitains qui lui étaient envoyés par Pépin II.

Dans l'armée de Lothaire se trouvaient beaucoup de Neustriens, l'abbé de Saint-Denis, le comte de Paris, des « fidèles » du pays de Chartres qui s'étaient liés à l'Empereur par ser-

ment : Lothaire avait reçu les renforts de Pépin II ; mais un grand nombre d'Aquitains s'attachèrent à la fortune de Charles le Chauve. De même Lothaire et Louis se partageaient les guerriers germains. Lothaire avait des contingents italiens.

Chacun de ces fidèles était là pour défendre sa terre, ses offices, ses tenures et en voulait l'accroissement aux dépens de ceux qui seraient vaincus. Le triomphe assurerait au vainqueur un grand nombre de terres, de comtés, d'évêchés à distribuer. Nithard dit très précisément, en parlant de chacun des chefs en présence : « Céder, c'eût été tromper ceux qui s'étaient mis en sa foi. » En dehors de toute idée de race ou de nationalité, un chacun s'était attaché au parti où l'appelaient son intérêt ou sa sympathie. Les plus avisés attendaient, avant de prendre une décision, de connaître le plus fort. Le combat s'engagea le 25 juin 841 en un lieu dit Fontanet dans les environs d'Auxerre, une localité qui n'a pas pu être identifiée avec certitude. Ce fut un affreux carnage. 40 000 hommes périrent. Chacun des deux partis s'attribua la victoire. Le combat, n'en fut pas moins un échec pour Lothaire dont les prétentions à la suprématie étaient anéanties ; mais la campagne continua et les deux frères, Louis et Charles, résolurent de se lier, eux et leurs fidèles par un serment solennel, d'où ce fameux document, les serments de Strasbourg, le plus ancien texte en langue française qui ait été conservé. Nous le reproduisons. On pourra juger de ce qu'était le français vers le milieu du ix^e siècle. Louis le Germanique prêta le serment en langue française, à l'intention de l'armée de Charles, et, inversement, Charles prêta son serment en tudesque pour être compris par l'armée de Louis le Germanique, tudesque en majeure partie.

Louis, l'aîné, parla le premier :

« Pro Deo amur et pro christian poblo et nostro commun salvament, d'ist di en avant, in quant Deus savir et podir me dunat, si salvarai eo cist meon fradre Karlo, et in adiudha et cadhuna cosa, si cum om per dreit son fradra salvar dift, in o quid il mi altrezī fazet ; et ab Ludher nul plaid numquam prindrai qui, meon vol, cist meon fradre Karle in damno sit. »

Ce qui disait : « Pour l'amour de Dieu et pour le salut du peuple chrétien, quand et du notre, de ce jour en avant, autant que Dieu me donnera savoir et pouvoir, oui, je soutiendrai ce mien frère Charles, en aide et en toute chose, si comme on doit

en droit soutenir son frère et pour qu'il m'en fasse autant, et de Lothaire je ne prendrai nul plaïd qui, moi le voulant, soit au dam de ce mien frère Charles. »

Charles répéta le même serment en langue tudesque, après quoi chacun des deux camps prit à son tour l'engagemant suivant, cette fois-ci chacun en sa propre langue :

« *Si Lodhuwigs* — dirent les partisans de Charles — *sagrament, que son fradre Karlo jurat, conservat, et Karlus, meos sendra, de suo part lo suon fraint, si io returnar non l'int pois, ne io ne neuls cui eo returnar int pois, in nulla aiudha contra Lodhuwig nun li ier.* »

Ce qui veut dire : « Si Louis tient le serment qu'il jure à son frère Charles et que Charles, mon seigneur, de sa part, enfreinne le sien, et que je ne puisse l'en détourner, ni à lui ni à nul de ceux que je ne pourrai en détourner, je ne serai en nulle aide contre Louis. »

Les mots « Louis » et « Charles » alternant, le même serment fut prêté en tudesque par les fidèles de Louis le Germanique.

Les deux armées voisinaient. Tandis que les négociations se poursuivaient avec Lothaire, elles occupaient leur temps à des jeux divers, pour prendre de l'exercice. Les deux rois y assistaient ainsi que Nithard, qui en donne la description :

« La multitude se tenait tout autour en spectatrice : et d'abord, en nombre égal, les Saxons, les Gascons, les Austrasiens et les Bretons, de l'un et de l'autre parti, comme s'ils voulaient guerroyer, se précipitaient d'une course rapide les uns sur les autres. Puis une partie des hommes prenaient la fuite en se couvrant de leurs boucliers, feignant de vouloir se sauver, mais brusquement, ils se retournaient contre ceux qui les poursuivaient, jusqu'à ce qu'enfin les deux rois, suivis de la jeunesse, jetant un grand cri, au galop de leurs chevaux, brandissant leurs lances, poursuivaient les uns puis les autres. » « C'était, dit Nithard, un spectacle digne d'être vu, à cause de cette haute noblesse qui y prenait part et de la modération qui le réglait. »

Les trois frères aboutirent enfin aux fameux partages de Verdun (juin 843). S'agit-il de Verdun-sur-Meuse, que la dernière guerre a immortalisé, ou de Verdun-sur-Doubs ? La question n'est pas encore tranchée. D'après les dernières recherches « Verdun-sur-Meuse » paraîtrait plus vraisemblable.

Louis le Germanique et Charles le Chauve, dit Nithard,

« choisirent chacun douze des leurs, *et je fus l'un de ces hommes*, pour diviser entre eux le royaume, comme il leur paraîtrait convenable. On tint moins compte dans ce partage de la fertilité et de l'égalité des parts, que de la proximité (ce qui veut dire sans doute des frontières) et de la convenance (ce qui signifierait la manière dont les contrées se convenaient l'une à l'autre). « Nous sommes loin des répartitions précédentes, où des idées toutes opposées avaient guidé les partenaires. Il y eut deux partages. Le second, qui seul nous intéresse, fut du mois d'août 843. Le texte du traité original est perdu. Lothaire, l'aîné, conservait le titre d'empereur, mais sans suprématie sur ses deux frères devenus ses égaux. C'est au reste ce que Louis le Pieux avait précédemment établi. Il eut pour domaine l'Italie carolingienne et une bande de 200 kilomètres environ de large qui allait de la mer du Nord aux Alpes et à la Méditerranée. Louis le Germanique obtint les pays situés à l'Est du Rhin, avec, sur la rive gauche, les pays de Spire, Worms et Mayence « à cause du vin qu'ils produisaient », curieux rappel des anciens partages mérovingiens qui donnaient à chacun des intéressés, grands buveurs, outre leur part dans les pays du Nord, fertiles en guerriers, des territoires dans les cantons du Midi aux belles vendanges.

Ce partage, très simple en apparence, se compliquait dans le détail, au point que, au milieu même des territoires assignés à l'un ou à l'autre frère, des tenures en flots isolés relevaient du souverain d'une autre partie.

Lothaire se lamentait sur la perte de la suzeraineté impériale et sur la petitesse de la portion à lui attribuée ; il disait qu'il n'y pourrait trouver de quoi indemniser ceux qui s'étaient attachés à sa cause : aussi retira-t-il leurs charges et leurs bénéfices à tous ceux qui, dépendant de lui, avaient nécessairement abandonné son parti après son échec à Fontanet.

Ce Charles le Chauve, petit-fils de Charlemagne et dont la naissance avait apporté de si grands troubles dans l'État, offre une figure intéressante. Il fut intelligent, brave, actif, sans scrupule, n'hésitant pas à conclure les alliances les plus solennelles pour les briser ensuite au désir de sa politique. Il était cultivé, bon théologien et en faisait trophée. Éric, évêque d'Auxerre, le traite de philosophe. Au fait, l'essor intellectuel qu'il favorisa eut beaucoup plus d'importance que celui qui se développa dans les entours de Charlemagne. Les théories de Jean Scot sur le libre arbitre

sont restées en honneur : on les cite encore. On y sent déjà une pensée spéculative qui se discipline et s'efforce de se plier à des règles scientifiques.

Le 19 décembre 843, Charles épousait Hermentrude, fille d'Eude, comte d'Orléans, petite-fille d'Adalard, qui avait joué un si grand rôle à la cour de Charlemagne, puis sous le règne de Louis le Débonnaire. Charles le Chauve, dit Nithard, fit ce mariage dans la pensée d'attirer à lui la plus grande partie de la nation. Constatation piquante : qu'est devenu le pouvoir royal ? Le roi en est réduit à épouser une de ses sujettes pour affermir, par la clientèle de la famille de sa femme, le pouvoir suprême dont il est investi. La remarque de Nithard fait aussi comprendre l'importance qu'une famille de « fidèles » pouvait acquérir dans le pays par l'extension de la clientèle et présage le rôle des Capétiens.

Le partage de Verdun avait mis l'Aquitaine dans le lot de Charles le Chauve ; mais les Aquitains voulaient décidément un monarque à eux.

Pépin II, fils de Pépin I^{er}, sur lequel le royaume d'Aquitaine avait été confisqué, groupait des partisans de plus en plus nombreux. En 844 Charles est obligé de marcher en armes contre lui. Il met le siège devant Toulouse. Hugue, abbé de Saint-Quentin, lui ayant amené une armée de renfort, il croit pouvoir livrer bataille dans les environs d'Angoulême, mais il est battu. Ses lieutenants — Ebroin, évêque de Poitiers, Renier, évêque d'Auxerre, Loup, abbé de Ferrières, — sont faits prisonniers. Singuliers capitaines. On est revenu à l'épiscopat militaire du temps de Charles Martel et que ce pauvre Louis le Pieux avait voulu réformer. Du moins les poètes de la Chanson de Roland qui « trouvaient » à cette époque, avaient leurs modèles sous les yeux. Par le traité de Saint-Benoit-sur-Loire, Charles abandonne à Pépin la plus grande partie de la province sous engagement de fidélité (juin 845).

L'anarchie grandissait. En 845 les Normands arrivent à Paris, entrent dans la ville, tuent et saccagent et ne se retirent qu'à prix d'argent. En Aquitaine, ils parviennent jusqu'à Toulouse, pillent Saintes et Bordeaux. L'Aquitaine, la Bretagne ne cesseront plus d'être ravagées. Charles demande secours à son frère Lothaire. En 856 les religieux de Saint-Martin de Tours sont massacrés, Orléans est pris et Paris pour la seconde fois. Aux brigandages

des Normands s'ajoutent ceux des seigneurs eux-mêmes, propriétaires des grands domaines, à qui incombait le devoir de défendre la contrée et qui la mettent au pillage.

La situation devient si grave que l'abbé de Saint-Bertin et le comte Eude de Chartres sont délégués auprès de Louis le Germanique. « S'il ne leur vient en aide, disent les fidèles du roi Charles, ils chercheront auprès des païens, au péril de la Chrétienté, la protection qu'ils ne peuvent plus trouver auprès de leurs propres seigneurs » (856).

Le capitulaire de Quierzy (14 février 857), qu'il ne faut pas confondre avec l'édit de Quierzy (877) est promulgué contre ces brigands installés à demeure. Les comtes eux-mêmes sont menacés de sévères châtimens. Alors les Grands du royaume redoublent leurs instances auprès du Germanique ; mais ce n'est plus seulement contre les Normands et les pillards qu'ils demandent appui, mais contre le souverain qui a la prétention de gouverner. L'empereur allemand, occupé à une guerre contre les Souabes, n'avait pas répondu à leur premier appel.

Parmi ces Grands révoltés contre l'autorité de leur prince, un nom qu'il faut retenir : Robert le Fort.

Sous couleur de secours Louis le Germanique amène ses hommes d'armes en 858, saccageant tout sur son passage, permettant à ses reîtres de commettre les pires excès. Il pousse jusqu'à Orléans où il accueille une délégation des seigneurs de Bretagne et d'Aquitaine ; mais il est rappelé par des troubles dans ses propres États.

L'édit de Pitres (864, dép. de l'Eure) jette un jour singulier sur la société en dissolution. Les nombreuses années de paix intérieure, qui avaient favorisé le gouvernement de Pépin le Bref et celui de Charlemagne, avaient fait disparaître peu à peu les enceintes, abris fortifiés et retranchements, au dedans des frontières. Charlemagne, dont tout l'effort, en sa boulimie territoriale, portait sur l'étranger, avait plutôt encouragé ce démantèlement progressif, les insurrections et velléités de résistance locale y perdant leur appui. C'est un des points où son gouvernement, dans des vues égoïstes, manqua de prévoyance. Ce qui est surprenant, c'est que l'édit de Pitres, loin d'ordonner la réparation et le renforcement des forteresses subsistantes contre les Normands, les Sarrasins et autres bandits écorcheurs, en prescrit au contraire la destruction.

« Nous voulons, disait Charles, que toute forteresse élevée dans le royaume sans notre permission soit démolie. » Tant les brigands de l'intérieur — de hauts personnages parfois — en étaient arrivés à sembler plus redoutables que Normands et Sarrasins eux-mêmes.

Et d'autres parties de l'édit répandent sur l'époque une lueur plus sinistre encore, l'article 6 notamment et l'article 34.

Le droit franc exigeait que, pour traduire en justice un homme libre, l'assignation lui fût notifiée à son domicile. Or beaucoup de ces leudes, dont les maisons avaient été démolies par les Normands, se mettaient à battre l'estrade en francs brigands et d'autant plus à leur aise que, leur maison étant démolie, ils ne pouvaient plus être cités en justice. Eu égard à cette *malice*, dit le roi Charles, « nous statuons que, tel cas échéant, le comte enverra son agent à l'endroit où le coupable avait autrefois sa maison et qu'en cet endroit il le fera sommer de comparaître ».

Quant à l'article 34 il éclaire la société du temps d'un jour particulièrement affreux :

« Plusieurs de nos comtes, dit le roi, nous ont consulté au sujet des hommes libres qui, pressés par la faim, se sont vendus comme esclaves. Nous nous sommes demandé, avec nos évêques et autres fidèles, ce que nous devrions faire à ce sujet. »

Charles a consulté le recueil de la loi salique et les capitulaires, mais n'y a rien découvert concernant des faits pareils. Il s'est alors rabattu sur les Saintes Écritures et y a trouvé qu'« un homme qui s'est livré en servitude sera esclave six années et déclaré libre la septième ». Et dans les lois des empereurs romains, « mes prédécesseurs », dit Charles le Chauve, il était stipulé que si des hommes libres, pressés par la faim, avaient vendu leurs enfants, ceux-ci pourraient recouvrer la liberté en remboursant le prix de l'achat augmenté d'un cinquième. Charles adopte ces dernières dispositions dues à ses « célèbres prédécesseurs » pour les appliquer aux parents eux-mêmes.

Voilà où l'on en était sous le gouvernement du petit-fils de Charlemagne ; aussi revient-on à l'opinion de nos excellents historiens du XVIII^e siècle qui estiment que, au lieu de partir à la conquête de l'univers, comme le bon roi Dagobert en la chanson charmante, et d'aller quérir à Rome un titre impérial qui ne rimait plus à rien, Charlemagne eût mieux fait de consacrer son énergie et ses facultés organisatrices à disposer les États, déjà

suffisamment étendus qu'il tenait de son père, d'une manière un peu plus stable et coordonnée.

Charles le Chauve, nonobstant tous ses embarras, était d'ailleurs hanté par le même besoin d'agrandissement. Il est vrai que ses prétentions sur la Lotharingie consacraient les aspirations du pays.

Avant de mourir, Lothaire, fils aîné de Louis le Débonnaire, avait, selon l'usage, divisé ses États entre ses trois fils, Louis II, Lothaire et Charles (855). La Lotharingie (*Lorraine* par contraction) forma la part de Lothaire II qui lui laissera son nom.

La Lorraine, où l'Alsace était politiquement et traditionnellement comprise, était séparée de la France occidentale par l'Escaut et la Meuse, des provinces rhénanes par le Rhin, et au Sud, de la Bourgogne, par le plateau de Langres où la Meuse prend sa source. Lothaire II mourut le 8 août 869, sans héritier. Charles le Chauve revendiqua la Lorraine, en faisant valoir le partage de Worms (839) qui lui en avait attribué une grande partie ; mais Louis le Germanique réclama la Lorraine de son côté et l'empereur Louis II, frère de Lothaire II, soutenu par le pape Adrien II, y prétendit également. Charles le Chauve répondit par le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Peu de choses sont neuves sous le soleil. Les Austrasiens, les évêques surtout, s'étaient en grande partie prononcés en sa faveur. Les évêques lorrains alléguaient que Charles était « l'élu de Dieu et du peuple », « l'élu de l'unanimité populaire », bref tout ce qu'il convient de dire en pareille circonstance, et Charles fut par eux couronné roi de Lorraine, en grande pompe, le 9 septembre 869, dans la cathédrale de Metz ; après quoi il se rendit en Alsace où il fut acclamé.

De Francfort, l'empereur Louis envoya au roi Charles un ultimatum menaçant (février 870). Charles était plus malin que lui. Il répondit de manière à nouer des négociations qui aboutirent au traité de Meerssen (à vingt-six kilomètres au Nord-Ouest d'Aix-la-Chapelle). Le royaume de Charles en était notablement accru par des territoires pris sur l'ancien royaume de son frère Lothaire : il recevait une partie importante des Pays-Bas, la moitié de la Lorraine, une partie de la Bourgogne, le Lyonnais et le Viennois. Voilà de bonne besogne et de longue suite et qui laissera le nom de Charles le Chauve en honneur parmi les Français.

Il est vrai qu'en 873 il faisait crever les yeux à son fils Carloman qui s'était mis à la tête d'une conspiration de « fidèles »

mécontents de leur seigneur. Sans doute eût-il été fâcheux de laisser se perdre dans la famille des princes francs ce genre de procédés, si brillamment inauguré par Clovis et depuis lors si fidèlement suivi.

Et la même année aussi reprenaient les expéditions contre les Normands. Ceux-ci s'étaient victorieusement installés dans la ville d'Angers, d'où ils dirigeaient leurs pilleries sur les contrées d'alentour. Charles investit la place. Salomon, duc de Bretagne, lui envoya des secours. Les Normands capitulèrent. Après s'être fait livrer des otages, le roi de France leur permit de s'installer dans une île de la Loire afin d'y faire le commerce à condition qu'ils recevraient le baptême et que ceux d'entre eux qui s'y refuseraient, quitteraient le royaume en donnant la promesse de n'y plus revenir. Premier essai d'établissement des Normands en Gaule semblable à celui qui réussira si brillamment sous leur duc Rollon.

Ce Salomon, comte ou duc ou roi de Bretagne, fut assassiné le 25 juin 875, signal d'une affreuse anarchie qui se répandit sur tout le pays : chaque chef de région prétendait au titre de roi et se conduisait en conséquence, envahissant les terres voisines. On se rendra compte du coup d'œil en le compliquant encore de quelques brigandages normands. Les pirates étaient d'ailleurs revenus s'installer sur la Loire. On lit dans les *Annales de Saint-Bertin* : « Les évêques et autres seigneurs qui habitent au delà de la Seine firent une grande diligence pour lever de tous côtés le tribut qu'ils étaient obligés de payer aux Normands qui demeurent sur la Seine et aux environs. » Au fait, c'est peut-être ce que les Normands, traitant avec Charles le Chauve, entendaient par « faire le commerce » (877).

Le célèbre édit de Quierzy-sur-Oise (877) sera un des derniers actes de Charles le Chauve. On y a vu la charte constitutive de la féodalité. L'édit reconnaît l'hérédité des offices. Le roi prend l'engagement « au cas où un de ses comtes viendrait à mourir en laissant un fils en bas-âge », de mettre l'enfant en possession des « honneurs » c'est-à-dire de la charge de son père. Nouvel et grave affaiblissement de l'autorité souveraine qui se retirait des mains son principal instrument de règne ; mais, comme l'a très bien vu M. Pfister, ce principe même d'hérédité devait apparaître aux rois comme un facteur d'ordre et de stabilité. « Chaque vacance d'office et de bénéfice faisait naitre des convoitises et des

luttres ; l'hérédité admise, la transmission se faisait sans secousse. »

On a dit très justement que l'édit de Quierzy n'inaugurait pas un régime nouveau. Un État social ne se modifie pas à coups de capitulaires ou d'édits. La décision de Charles le Chauve ne faisait que constater un état de choses existant et qui s'était créé de lui-même par la force des circonstances.

Après soixante-quinze années d'existence, le magnifique Empire d'Occident, si pompeusement fondé par Charlemagne, était dans le délabrement général ce qu'il y avait de plus délabré. L'empereur Louis II étant mort le 12 août 875, il sembla bien que l'Empire n'existât plus ; mais la papauté s'y accrochait désespérément comme à une épave qui, dans la tempête, pourrait encore mener à la rive.

Déjà le pape Adrien II, prédécesseur de Jean VIII, avait pensé couronner Charles le Chauve empereur d'Occident. A la mort de Louis II, Jean VIII reprit le projet dans la pensée que le roi de France, héritier de Charlemagne, le protégerait contre les Sarrasins, de plus en plus entreprenants sur les côtes d'Italie, comme Charlemagne avait protégé ses prédécesseurs contre les Lombards. Charles le Chauve, à la tête de ses fidèles les plus éprouvés, passa les Alpes et fit une entrée brillante dans la ville pontificale. Il y fut couronné empereur d'Occident le 25 décembre 875, jour de Noël, comme Charlemagne son grand-père. Après quoi, pour compléter la similitude, Charles se rendit à Pavie, l'ancienne capitale lombarde, où il reçut des mains de l'archevêque de Milan, la couronne d'Italie (31 janvier 876,). Et Charles regagna la France.

Grandeurs factices. L'éblouissant souvenir de Charlemagne formait un dangereux mirage. La bataille d'Andernach (8 octobre 876), où les troupes de Charles le Chauve furent battues par les Thuringiens et les Saxons de Louis le Jeune, fils de Louis le Germanique, sonna un cruel réveil. Cependant le pape adressait à Charles le Chauve empereur, des appels désespérés. Charles, héritier de Charlemagne empereur d'Occident et roi d'Italie, ne pouvait y demeurer sourd. Ce fut alors qu'il rédigea l'édit de Quierzy pour s'assurer la fidélité, ou au moins la tranquillité des Grands en son absence. A Verceil, Charles rencontra le Souverain Pontife. Nombre de seigneurs italiens se déclarèrent pour Carloman fils aîné du Germanique. Voilà déjà les gibelins contre les guelfes. En France, maint grand personnage, Hugue l'Abbé, Boson,

le comte d'Auvergne, se révoltaient ouvertement. Charles était contraint de regagner ses États. Il mourut sur la voie du retour, à Avrieux, au pied du Mont-Cenis, le 6 octobre 877.

M. Pfister conclut très justement que l'œuvre qui s'imposait à Charles le Chauve dépassait les forces humaines. « Il n'est au pouvoir de personne d'arrêter la dissolution de la société. » Nous aurions voulu y voir Charlemagne. Charles le Chauve le dit lui-même en termes très justes :

« Les invasions des païens (Normands) et les mauvais desseins des gens qui ne sont chrétiens que de nom détruisaient l'effet des capitulaires faits pour maintenir l'ordre. »

L'effondrement et le salut.

A Charles le Chauve succéda le seul de ses fils survivants, Louis le Bègue, couronné à Compiègne le 8 décembre 877. C'était un homme de trente et un ans. La succession s'était faite difficilement. Les Grands du royaume avaient exigé une élection et qui n'avait plus été une simple formalité comme sous les règnes précédents. Les « fidèles » se firent payer très cher leur adhésion, les laïcs obtenant des terres nouvelles, et les évêques la confirmation de leurs privilèges et immunités. La couronne allait se dépouillant. Un chroniqueur du temps, Witikind, écrit ces lignes caractéristiques de l'état social : « Depuis Louis le Pieux les affaires des Francs tombèrent en désordre et celles des Saxons devinrent de jour en jour plus florissantes. »

Mais ce désordre des Francs, qu'on peut désormais nommer les Français, c'était le bon désordre générateur d'énergies actives, libérateur des contraintes du passé. La sève montait. Dans la tourmente, le pays coordonne ses forces et prépare les éléments d'une civilisation tirée de son propre fonds. C'était le désordre qui sévissait si magnifiquement en Gaule quand César y parut et dont il profita pour étendre une civilisation étouffante et stérilisante sur un pays grandement engagé dans de glorieuses destinées. La prospérité momentanée des Saxons, on peut dire désormais des Allemands, était faite de l'unité de vie et de la coordination sociale sous la main d'un chef, roi ou empereur, ce qui lui donnait pour l'instant une puissance d'attaque, voire de domination sur les voisins d'outre-Rhin ; mais le généreux et vigoureux tumulte, où bouillonnait chez les Français tant d'énergie créatrice

ne devait pas tarder à se résoudre en la plus merveilleuse récolte d'œuvres sociales, économiques, artistiques, littéraires que le monde ait connue et dont les fruits se répandront chez ces mêmes Saxons, chez ces mêmes Allemands, pour y pousser des racines et y germer en moissons nouvelles. « A partir du règne de Charles le Chauve, écrit Fustel de Coulanges, les rois n'administrent plus ; ils ne font plus de capitulaires ni d'actes législatifs ; la justice ne leur appartient plus. Leur règne se passe à recevoir des serments de fidélité... » que prêtent seigneurs et prélats avec l'intention de les tenir à leur plaisir. Le roi ne perçoit plus d'impôts.

Les territoires, dont se composait le royaume de Charles le Chauve, représentaient en effet les parties de l'Empire carolingien où les éléments sociaux en gestation d'une société nouvelle montraient le plus d'activité. Particulièrement dans les pays baignés par le cours supérieur de la Seine, par la Marne et par l'Oise, se forgeait, dans le désordre et les violences du siècle, autour de la cellule génératrice de toute civilisation, autour de la famille, cet organisme formidable qui sera appelé la féodalité médiévale, d'où le monde moderne est issu.

Sous le couvert d'une monarchie impuissante, nonobstant les efforts d'un roi intelligent comme Charles le Chauve, le mouvement apparaît dans sa résistance même à l'autorité royale, parmi les brigandages qui se multiplient. Ceux-ci ne sont pas seulement l'œuvre des Normands — des vikings — qui se répandent dans la France du centre ; mais des Sarrasins qui débarquent sur les côtes de la Méditerranée, remontent la vallée du Rhône ; des Hongrois enfin venus d'Asie et qui envahissent la Lorraine, la Champagne et reviennent à plusieurs reprises commettre leurs déprédations ; tandis que des bandes de malandrins, nobles seigneurs, propriétaires fonciers dont les terres ont été ravagées et les demeures pillées — les « hommes vagues » des textes —, vivent de rapines et de déprédations. « Vols et effractions deviennent coutumiers, écrit Hincmar, tout le monde se fait brigand. Le brigandage ne passe plus pour crime. »

Les plus grands seigneurs, des comtes chargés de maintenir l'ordre, des prélats, des abbés, les rois eux-mêmes — Pépin II, le roi d'Aquitaine découronné — mêlent leurs armes à celles des bandits du Nord, attaquent domaines, châteaux et villas, et font trophée de leur butin. On imagine le massacre des pauvres gens,

les paysans égorgés, les amoncellements de cadavres sur le bord des routes, malheureux tués en tas ou morts de misère et de faim.

Mais voici dans la profondeur de ces sanglantes ténèbres une première lueur. Nous avons vu un certain Robert le Fort parmi les révoltés de 857-858. Ses origines sont obscures. Richer, moine de Saint-Rémi, le fait descendre de Wittekind. D'autres donnent pour berceau à sa famille la Neustrie et d'autres l'Austrasie. Il exerçait son activité dans la région de la France centrale, le Maine, l'Anjou, la Touraine. En 852 on le voit administrer l'abbaye de Marmoutier ; l'an d'après il est chargé par le roi de missions en Touraine, Maine et Anjou. Charles le Chauve lui confie, avec le titre de duc, le gouvernement du pays entre Seine et Loire. Il se bat contre les Bretons, remporte une série de succès contre les Normands. Charles le Chauve, dans son admiration pour sa vaillance active, lui confie les comtés de Nevers et d'Auxerre qu'il enlève à ses propres parents, à son oncle Adalard, à ses cousins Hugue et Bérenger, qui n'ont pas su lutter contre les pirates. La renommée de Robert le Fort grandit ainsi rapidement quand et sa puissance. Son autorité ducal n'était qu'une lieutenante militaire ; avec le mouvement qui mettait tout en hérédité, elle devient, non seulement une manière d'Etat, mais le plus important de la Gaule. En septembre 866, une nombreuse bande de pirates normands et bretons, venus des embouchures de la Loire, est surprise par Robert le Fort suivi de ses hommes d'armes parmi lesquels Ramnulf, comte de Poitiers. Les pirates se réfugient dans l'église fortifiée de Brissarthe (Maine-et-Loire) dont Robert et Ramnulf commencent le siège. Par les créneaux les Normands lancent leurs flèches. Ramnulf en est mortellement atteint ainsi que Robert qui, dans sa valeur guerrière et l'ardeur de l'action, avait quitté cuirasse et morion.

Cette fin glorieuse jetait une plus vive lumière encore sur ses exploits, sur ses efforts valeureux, sur ses succès. Son nom et celui des siens en tirent un éclat recrudescant. Les Français ont besoin d'appui, d'autorité, de protection ; ils ont besoin de sécurité comme de l'air qu'ils respirent. Robert le Fort en a donné le bienfaisant espoir. Père des deux rois Eude et Robert I^{er}, arrière-grand-père de Hugue Capet, Robert le Fort est l'ancêtre de notre lignée de rois nationaux : celle des Capétiens que nombre d'historiens, du nom du fondateur héroïque, appellent aujourd'hui les Robertiniens.

Royaume dans l'anarchie et la division. Comme les derniers Mérovingiens, les derniers Carolingiens ne règnent plus sur un peuple, ils règnent sur des partisans et dont le nombre va diminuant; tandis que les plus importants de leurs fidèles ont eux-mêmes des « fidèles » qui leur donnent pouvoir et indépendance vis-à-vis de la couronne royale. Il y a cependant une différence, c'est que les partisans des rois Mérovingiens étaient des « partisans » dans le sens étroit du mot, chefs de bandes brigandes qui valaient par la terreur qu'inspiraient leurs francisques et leurs skramasax; les partisans carolingiens sont surtout des seigneurs terriens qui valent par l'importance de leurs domaines et des hommes qu'y attachent les liens de la fidélité.

Louis le Bègue vit bien la situation comme l'avait vue Charles le Chauve son père. Il s'entoura des meilleurs conseils, suivit les directives de l'archevêque de Reims, Hincmar; mais que pouvaient de bons conseils dans la tempête? Les vents sont déchaînés, le navire est ballotté sur une mer démontée. Que peuvent les efforts d'un pilote qui n'a plus en main des moyens de manœuvre, pour estimables que soient son habileté et celle des officiers qui l'entourent?

Car il ne faudrait pas croire que les rois de ce temps fussent inactifs ou incapables et qu'ils manquassent pour les seconder d'hommes de valeur. Ce règne de Louis le Bègue met en vue un esprit de premier ordre, Hugue l'Abbé, fils du comte d'Auxerre, Conrad, et cousin du roi. A la mort de Robert le Fort (866) il avait reçu ses comtés de Tours et d'Angers et la glorieuse abbaye de Saint-Martin, ainsi que d'autres monastères d'où il tira son nom. L'hagiographe, auteur de la vie de saint Benott, l'appelle « Hugue le très noble abbé qui gouverna l'Etat à la tête des armées et des conseils ». Reginon le présente comme un homme d'une bravoure réfléchie, modeste et simple, humble dans ses propos, ami de la justice et de la concorde et imposant par la dignité de ses mœurs. En compagnie de Robert le Fort, on l'avait vu faire opposition avec les Grands à l'autorité royale, après quoi il s'était rallié à Louis le Bègue pour devenir son meilleur soutien.

Louis le Bègue mourut le 11 avril 879 après deux années de règne à peine, laissant le trône à ses deux fils, Louis III et Carloman. Louis III prit la Neustrie, Carloman la Bourgogne et l'Aquitaine; mais la légitimité des deux princes fut aussitôt dis-

cutée, le roi défunt ayant répudié leur mère Ansgarde. On vit tout un parti, à la tête duquel se trouvait Goslin, abbé de Saint-Germain-des-Prés, offrir la couronne à Louis le Jeune, fils de Louis le Germanique. Louis s'avança jusqu'en Lorraine où les Grands, pour la plupart fidèles à la cause de Louis III et de Carloman, se virent dans l'obligation de rétrocéder au roi de Germanie, pour le faire désister de ses prétentions, la partie de la Lorraine que Charles le Chauve avait recouvrée. Et les différents groupements féodaux qui, pour se garantir de l'anarchie destructrice, s'étaient formés en hiérarchies de « fidélités », commençaient d'apparaître vis-à-vis du pouvoir royal en leurs sommets menaçants. Dans le bassin inférieur du Rhône, Boson fils de Théodoric I^{er}, comte d'Autun, s'est constitué un véritable royaume avec le Lyonnais, le Viennois et la Provence. Une assemblée d'évêques, réunie à Montailly dans le Viennois, l'a proclamé roi. Carloman vient mettre le siège devant Vienne où se trouve Ermengarde, femme de Boson ; mais les Grands rappellent Carloman, en le suppliant de venir à leur aide contre les Normands. Carloman laisse un corps de troupes devant la place qui ne capitule qu'après un siège de deux ans.

Ce long siège de Vienne par Carloman paraît avoir inspiré, lui aussi, les faiseurs de gestes, Charlemagne prenant la place de Carloman — auquel personne ne se serait intéressé —, par le jeu des cycles épiques qui concentrent tous les événements dont ils s'inspirent sur les mêmes noms.

En cette année 882, les Normands ont brûlé les villes de Cologne et de Trèves, Saint-Lambert de Liège, l'abbaye de Prüm, le palais d'Aix-la-Chapelle, tous les monastères des diocèses de Tongres, Arras et Cambrai, et en partie ceux du diocèse de Reims. L'évêque de Metz, qui s'était avancé pour les repousser, avait été tué dans le combat et ses hommes mis en fuite.

Les Normands arrivèrent devant Laon, la ville imprenable sur son mont fortifié, en ravagèrent les alentours et vinrent mettre le siège devant Reims. L'archevêque Hincmar s'enfuit avec les reliques de saint Rémi. Carloman tomba à l'improviste sur une forte bande de pirates qui revenaient de Reims chargés de butin. Il en jeta une partie dans l'Aisne, les autres s'échappèrent (882).

Le 22 février 883, Carloman tint une assemblée à Compiègne. Dans le capitulaire qu'il publia on trouve un article de grande

conséquence : « Si un homme est pris à faire le brigand, celui dont il est le vassal le conduira en notre présence pour que nous punissions le coupable ; sinon le seigneur amendera le crime en son lieu et place ».

Ce ne sont plus seulement les pirates qui pratiquent le brigandage, Normands, Sarrasins, Hongrois, et les seigneurs du pays ; les vassaux de ces derniers s'y livrent coutumièrement. Le roi renonce à l'exercice de son droit de justice pour s'en décharger sur ses « fidèles ». Le seigneur est obligé de saisir le vassal coupable et de l'amener au pied du tribunal royal, sinon il sera puni à sa place. Bientôt le seigneur trouvera plus simple de punir son vassal lui-même. Le seigneur enfin étant rendu responsable de la conduite de son homme, les liens entre eux en sont encore resserrés.

En mars 884, nouvelle réunion des Grands, à Vernon cette fois. Carloman prend encore des mesures pour réprimer le brigandage ; il prononce les peines les plus sévères contre ceux qui le pratiqueraient ; il cherche quand et quand à remettre de l'ordre dans son palais en suivant les instructions d'Hincmar. Vains efforts. Il en est réduit à verser 12 000 livres d'or aux bandes normandes contre une promesse de vider le pays et d'en rester éloignées pendant douze ans. Dernier acte du jeune prince qui, en un règne si court, ne laissa pas de faire preuve de décision et de clairvoyance. Carloman mourut d'un accident de chasse le 12 décembre 884. Son frère Louis III l'avait précédé dans la tombe deux années auparavant.

Il ne restait, pour être placé à la tête du royaume, qu'un enfant de cinq ans, le troisième fils de Louis le Bègue, né de sa seconde femme Adélaïde. On le trouvera plus tard sur le trône sous le nom de Charles le Simple. Pour le moment il ne pouvait même pas servir de roi de paravent.

Quand les Normands apprirent le décès de Carloman, ils s'empressèrent de revenir au pillage, plus ardents que jamais. Hugue l'Abbé leur dépêcha une ambassade pour leur rappeler leurs engagements ; à quoi les Normands répondirent qu'ils avaient conclu un accord avec Carloman et que si son successeur voulait un accord pareil, il n'avait qu'à leur verser une somme égale. Raisonement conforme aux idées du temps. Les serments de fidélité, les concessions d'honneurs et de bénéfices, continuaient d'être faits à titre viager, à moins de stipulations contraires.

La réponse des Normands n'en jeta pas moins les seigneurs francs dans une telle épouvante, lisons-nous dans les *Annales de Saint-Bertin*, « qu'ils envoyèrent supplier l'empereur (Charles le Gros) de venir prendre possession du royaume et allèrent au-devant de lui jusqu'à Gondreville, où ils lui prêtèrent serment de fidélité ».

Et voilà le roi des Germains, roi de France. Charles le Gros, dernier fils de Louis le Germanique, était maître, non seulement des parties allemandes de l'héritage de Louis le Pieux, mais encore de l'Italie. L'Empire de Charlemagne se reconstituait — pour la dernière fois — mais en quelles mains !

Rouen fut pris par les Normands pour la troisième ou quatrième fois le 25 juillet 885. Le 24 novembre, les pirates étaient devant Paris. Ils ne tardèrent pas à être rejoints par un détachement envoyé par les pirates installés dans la région d'Angers. Et l'on vit commencer ce siège mémorable par le nombre et la ténacité des assiégeants, l'héroïsme des défenseurs. Ceux-ci étaient dirigés par le comte de Paris, Eude, fils de Robert le Fort, par l'évêque Goslin, et par Eble, abbé de Saint-Germain-des-Prés, renommé comme tireur d'arc.

Le roi de France, Charles le Gros, se trouvait en Italie. Il envoya une armée de secours. Quand les Normands en apprirent l'approche, ils préparèrent un stratagème de guerre qui sera renouvelé plusieurs siècles plus tard, le 11 juillet 1302 par les Flamands dans la plaine de Courtrai contre la chevalerie de Philippe le Bel.

« Quand les Normands surent que le duc Henri — qui commandait l'armée germanique — venait secourir Paris, ils firent autour de leur camp plusieurs fossés larges d'un pied et profonds de trois et les couvrirent de feuillages et de pailis, laissant seulement à certaine distance des endroits libres pour s'en servir de passage (exactement les fossés de Courtrai, avec cette seule différence que ces derniers étaient plus larges). Des coureurs attirèrent Henri dans le piège... Il tomba dans un des fossés. Les ennemis, accourus avec une extrême vitesse, le percèrent de plusieurs coups avant qu'il ait eu le temps de se relever, prirent ses armes et une partie de ses vêtements. Les siens portèrent son corps jusqu'à Soissons, où ils l'enterrèrent dans l'église Saint-Médard. »

Paris se trouvait toujours bâti dans l'île de la Cité et débordait

sur la rive gauche où les constructions gravissaient les flancs de la colline Sainte-Geneviève. La défense du Petit Pont, qui faisait communiquer l'île avec la rive gauche, et de la tour de bois qui en protégeait l'entrée, est restée fameuse. Les douze Parisiens, qui se trouvaient enfermés dans la tour, furent massacrés en dépit de la parole qui leur avait été donnée par les Normands d'avoir la vie sauve.

Hugue l'Abbé était retenu à Orléans, où il souffrait d'une blessure au pied. Le comte Eude parvint à s'échapper de la ville assiégée, traversa les lignes normandes, rejoignit en Allemagne l'empereur Charles le Gros et sollicita son intervention pour le salut des Parisiens. L'empereur promit des secours et parut effectivement devant la ville en septembre 886, à la tête d'une puissante armée ; mais il n'osa engager la bataille contre Siegfried, le chef des pirates, et traita avec lui en laissant aux Normands la faculté de piller « les pays par delà la Seine », en haine, disent les *Annales de Saint-Bertin*, de ce que les habitants de la contrée avaient refusé de se soumettre à son obéissance. Après quoi il retourna en Allemagne.

Les Normands, qui se répandaient ainsi en flots continus sur le sol de la France et sur celui de l'Angleterre, étaient principalement des Danois, aussi les chroniqueurs français de l'époque les appellent-ils tantôt « Normands », tantôt « Danois ». Leurs chefs se nommaient « vikings » ; c'étaient les nobles du pays, quelque chose comme les rois francs au temps de Clovis. Le mot contient la racine germanique qui signifie « roi ». Ils allaient au loin, avec leurs hommes, comme les rois francs au temps jadis, piller et quérir fortune. Nous avons vu leurs luttes en France. Alfred le Grand triompha à plusieurs reprises de ceux qui débarquèrent en Angleterre. De la Suède et de la Norvège s'échappaient également des vikings, comme du Danemark ; mais, tandis que les Danois venaient piller de préférence la France, les Norvégiens prenaient l'Écosse et l'Irlande pour champs de leurs exploits. Ils fondèrent en Irlande des établissements durables, une principauté dont Dublin fut la capitale. L'Islande glacée fut visitée par eux. Quant aux Suédois, ils se répandaient de préférence en Russie, où ils fondèrent vers 863 le premier des États russes.

On conserve à Christiania deux de leurs grandes barques retrouvées en des tumulus qui avaient servi de tombeaux à des

vikings. Longues embarcations, non pontées, allant à la voile et à la rame et dont chacune pouvait être montée par soixante-dix ou quatre-vingts hommes. C'étaient des barbares disciplinés sous l'ordre de leurs chefs, ayant la pratique de la guerre, particulièrement des retranchements. Dans les tombeaux des vikings on a retrouvé des bijoux en argent ou en or ciselé, comme dans ceux des rois francs.

L'action du roi Charles le Gros, arrivé devant Paris et qui, sans combattre, permit aux Normands de piller une partie de la France, a été jugée sévèrement. On l'a accusé de lâcheté. Il faut plaindre le malheureux prince plutôt que le condamner. Il était malade, la tête perdue, se décomposant de la manière la plus lamentable, physiquement et intellectuellement ; et peut-être aussi sous l'action destructrice de cet alcoolisme qui a exercé de si terribles ravages sur les races royales finissantes.

« L'empereur, dit l'auteur si digne de foi des *Annales de Saint-Bertin*, perdit non seulement la santé, mais le sens. Il convoqua une assemblée générale à Tribur au commencement de novembre (887), où les Grands du royaume, ayant reconnu que les forces de l'esprit lui manquaient aussi bien que celles du corps, l'abandonnèrent et élevèrent sur le trône Arnoul (de Carinthie) ».

Le malheureux prince qui, hier encore, était à la tête d'un Empire immense — l'Empire de Charlemagne — fut abandonné de tous. Par charité l'archevêque de Mayence subvenait à ses besoins les plus urgents. Charles accepta sa déchéance. Il ne demandait qu'à traîner une vie languissante ; encore celle-ci devint-elle à charge à ceux qui avaient mission de le soigner. Le 12 janvier 888, au monastère de Richemont, la domesticité, ennuyée d'avoir à s'occuper de ce malade, l'étouffa dans son lit, sous des coussins. Telle fut la fin de celui qui, de tous les rois de France, a exercé son autorité sur les territoires les plus étendus.

L'Empire de Charles le Gros allait être partagé car, décidément, il ne pouvait plus être question de réunir sous une même couronne Français, Italiens et Allemands.

Le chroniqueur Reginon écrit à ce moment ces lignes mémorables : « Les royaumes qui avaient été soumis à l'autorité de Charles le Gros, se désagrègent et se séparent selon leurs frontières : chacun d'eux se dispose à élire un roi tiré de ses entrailles ».

Enfin !

Avec quelle cruelle impatience, en la longue carrière, nous l'attendions ce moment, nous l'attendions depuis des siècles, le moment où les Français, enfin, éliraient de nouveau un prince « tiré de leurs entrailles » et se trouveraient sous un gouvernement qui fût à eux, et qui fût digne d'eux. Nous attendions ce moment depuis le jour où tomba le héros, gloire de leur race, qui exerça sur eux son pouvoir dans la beauté de son désintéressement et que tous n'avaient pas su comprendre, depuis le jour où, si magnifiquement, Vercingétorix était venu se mettre entre les mains de César.

Les *Annales de Saint-Bertin* parlent des luttes qui marquèrent la compétition pour le trône de France : « Ce n'est pas que les Français manquassent de princes qui, par leur naissance, par leur valeur et par leur sagesse fussent dignes de commander; mais c'est que l'égalité de leur mérite et de leur puissance augmentait leurs divisions et qu'il n'y en avait aucun qui surpassât si fort les autres qu'ils voulussent bien se soumettre à son obéissance ».

Les Grands du royaume, évêques, comtes et seigneurs, élurent le comte Eude, fils de Robert le Fort. Les *Annales de Saint-Bertin* le jugent ainsi :

« Il surpassait tous les autres par la hauteur de sa stature, par sa bonne mine, par sa force de corps et d'esprit; aussi gouvernait-il le royaume avec toute l'application qu'on peut désirer et le défendit-il avec une vigueur infatigable contre les incursions continuelles des Normands. »

Nous nous retrouvons donc en France ! Et comparez cette belle manière, toute française, de conquérir le trône, les luttes épiques du père pour défendre le sol de la patrie, luttes où, après vingt victoires, il trouva glorieusement la mort, toujours face à l'ennemi; et le fils, également brave, également fort, également vaillant, fort de corps et d'esprit, digne du souvenir paternel durant ce beau siège de Paris et, dès après son couronnement, le 29 février 888, se battant contre les Normands à Montfaucon en Argonne. Il ralliait ses soldats au son du cor — tel Roland à Roncevaux — « d'un son si puissant que seule une bouche royale pouvait en produire un pareil ». Nous disons bien Roland à Roncevaux.

Pour Dieu ! nous sommes loin des hideux brigandages de Ciovis ; loin aussi des crimes et de la politique sournoise de

Pépin le Bref ; très loin même des pratiques de Charlemagne pour se maintenir seul au pouvoir et étendre sa domination.

L'Empire de Charles le Gros se fragmenta en six États : France, Lorraine, Germanie, Bourgogne, Provence, Italie. La France était ramenée aux frontières orientales du partage de Verdun. Entre le Rhin, l'Escaut et la Meuse se reconstituait la Lotharingie (Lorraine), séparant la France de l'Empire allemand.

Les conditions de gouvernement pour le roi Eude étaient malheureusement des plus difficiles. Les incursions des vikings se multipliaient sur de nombreux points du territoire. Eude s'épuisait à les combattre et se voyait réduit à traiter à son tour ; et voici qu'une partie de la noblesse, lasse d'un gouvernement fort, inspirée par Foulque, archevêque de Reims, acclame et fait sacrer roi de France, dans la basilique de Saint-Rémi, Charles le Simple, fils de Louis le Bègue. Le royaume en toutes ses misères se divise encore en factions, qui vont déchaîner les horreurs d'une guerre civile, la faction de Charles le Simple, le Carolingien, dirigée par l'archevêque de Reims, et celle du roi Eude, qui est dirigée par l'archevêque de Sens. Enfin Eude, intelligent comme il l'était et, chose nouvelle dans les annales princières, faisant passer l'intérêt du pays avant le sien, s'accorde avec ses adversaires, cède à Charles le Simple une partie de ses États avec Laon — le Mont Loon des chansons de geste — pour capitale. Nous sommes à l'époque où germent les épopées et nous trouvons ici encore la raison qui fait jouer un si grand rôle à la ville de Laon dans ces chants glorifiant Charlemagne et sa « geste », ce qui veut dire sa famille.

Comme le roi Eude n'avait pas d'enfants, il recommanda lui-même à ses officiers et aux Grands du royaume de couronner après sa mort, d'un commun accord, Charles le Simple. Il mourut le 1^{er} janvier 898. Robert, frère du duc Eude, fut le premier à favoriser l'élection du Carolingien ; en retour, le roi Charles lui laissa tous les « honneurs » qu'il tenait de son frère, comtés et abbayes. Parmi les Grands, Robert est le plus riche et le plus influent : il porte le titre de duc de France.

Le règne de Charles le Simple est marqué par un acte important et de grande suite : le traité de Saint-Clair-sur-Epte, conclu avec le viking Rollon. Rollon s'était rendu maître d'une grande partie de la province qui s'appellera dans la suite Normandie ; il s'était emparé de Rouen. Richard le Justicier, duc de Bourgogne,

lui ayant infligé une défaite complète aux environs de Chartres, Charles le Simple crut le moment favorable pour traiter avec le viking vaincu. Par le traité de Saint-Clair-sur-Epte (911) Rollon se voyait attribuer la région de la Gaule sise sur la rive droite de la Seine depuis l'Epte jusqu'à la mer. La condition que Charles mettait à son don était que Rollon serait baptisé avec les siens.

Ce n'était pas d'ailleurs pas une nouveauté. Nous avons vu un des prédécesseurs de Charles le Simple traiter de même et aux mêmes conditions avec des bandes normandes qu'il établissait dans la région d'Angers.

On sait les effets de cette fondation. Le pays des Normands fut organisé par Rollon et, après lui, par Guillaume Longue-Épée et connut rapidement une prospérité digne d'admiration. Les Normands de Normandie conservèrent leur goût et leurs dispositions pour la navigation et devinrent les glorieux marins qui ont illustré nos annales. Rollon et ses compagnons s'unirent à des femmes du pays. Ils abandonnèrent leur langue pour parler le « latin » comme disent les chroniqueurs du XI^e siècle, ce qui veut dire le français. C'est par les Normands que la grande civilisation française du Moyen Âge se répandra en Angleterre où elle brillera de l'éclat le plus original. C'est en français de Normandie que la Chanson de Roland nous a été conservée, non qu'elle ait été composée en Normandie — elle est née en Ile-de-France — mais parce que les Normands l'adoptèrent en manière de chant national. C'est aux accents du *Roland à Roncevaux* que, sous les ordres du duc Guillaume, ils conquerront l'Angleterre.

Cet établissement des Normands dans la partie de la France qui leur fut assignée, déterminera aussi le caractère particulier de l'état social et politique de la Normandie dans la suite de son histoire. Et tout d'abord sa pacification, son apaisement plus rapide et qu'il ne faut pas attribuer au génie de Rollon et à celui de Longue-Épée son successeur, mais aux conditions où ils se trouvèrent. Ils arrivèrent dans le pays en conquérants reconnus, en dominateurs de la contrée qu'ils purent se mettre à organiser de haute main. On s'est étonné de la rapidité avec laquelle ils ont réalisé leur œuvre. Cette pauvre Normandie avait été tellement ravagée et en tous sens qu'elle était comme une table rase où l'on pouvait tracer et bâtir à l'aise. Tandis que le reste de la France s'organisait par les milliers et milliers de petits groupes locaux, d'autorités locales, isolés dans la tourmente et dans

l'anarchie, et qui ne pouvaient qu'entrer en lutte les uns contre les autres, en un travail de formation lent, tumultueux, agité, mais singulièrement vivace et fécond, — la Normandie s'organisait par l'action d'une pensée souveraine, disposant de concours disciplinés. On peut prendre la comparaison d'un parc qui est dessiné et planté par une main experte : telle la Normandie ; et d'autre part le tumulte magnifique, la frondaison désordonnée des bois, en une lutte pour l'existence où les plus forts seuls subsistent ou ceux qui — comme les plantes sous la ramure protectrice des grands chênes, — se sont mis à l'abri des plus forts : telles les diverses provinces de France.

Et cette constitution particulière de la Normandie, qui tient à ses origines premières, aura dans son existence de nombreuses et lointaines conséquences. Viollet-le-Duc a fait une remarque bien curieuse et bien profonde — à sa coutume — au sujet de la disposition des châteaux forts en Normandie et dans les autres provinces de France. En Normandie, écrit-il, chacun de ces points de défense, chacun de ces donjons fait partie d'un ensemble coordonné, chacun d'eux a sa place marquée dans la défense générale du pays, — conséquence de l'organisation imposée par une main conquérante et directrice : tandis que dans le reste de la France, chaque donjon est édifié pour lui-même et pour le domaine seigneurial qui l'entoure, sans liaison avec les donjons voisins contre lesquels il semble au contraire avoir été construit.

Dans les célèbres chartes provinciales qui seront données aux provinces de France au début du ^{xiv}^e siècle par les fils de Philippe le Bel, ces mêmes différences se retrouveront. La charte aux Normands aura un caractère spécial parmi les autres et, seule entre toutes, pourra entrer en activité.

Tandis que se formait le duché normand, avec un caractère de souveraineté indépendante, d'autres États indépendants se constituaient dans les diverses parties de la France, mais par un mouvement tout opposé, par un mouvement qui partait du bas ; ils se constituaient par la coordination des forces vives de la nation qui avaient pris racine dans le sol. Guillaume le Pieux, marquis d'Auvergne, se crée au centre de la Gaule un État puissant. Il est maître de l'Auvergne, des comtés du Velay et de Bourges. Il en va de même en Gascogne. On se fera une idée de cette coordination des États locaux, dont sortira la France médiévale, par la création du duché de Bourgogne sous les mains de Richard le

Justicier. Des traditions particulièrement vivaces s'étaient maintenues en Bourgogne. Nous les avons constatées dès les temps celtiques, avant César : elles ne s'étaient pas altérées. Les Bourguignons forment un royaume à part et quand même ils sont réunis avec les autres provinces sous l'autorité d'un prince commun. Richard acquit sa prééminence, comme les Robertiniens, par sa vaillance contre les pirates. Il faut dire que ces invasions normandes, en désorganisant généralement l'Etat, avaient renforcé les petits groupes locaux qui s'étaient agrégés, dans l'anarchie, autour du noyau générateur, la famille, en les obligeant à s'organiser, à se coordonner pour résister à l'ennemi commun. Ainsi la formation nationale fut accélérée et dans l'Ile-de-France et en Bourgogne et dans les autres parties du pays.

Les victoires de Richard le Justicier sur les Normands furent nombreuses jusqu'à la défaite qu'il infligea en 911 lès Chartres au viking Rollon. La délivrance de Chartres, qui aboutit au traité de Saint-Clair-sur-Epte, eut un retentissement prodigieux, comme précédemment l'actif héroïsme du roi Eude au siège de Paris. Duc des Bourguignons, Richard acquit ce beau titre de justicier. Et ici se trouve encore l'une des circonstances essentielles du travail de coordination des cellules primitives nées de l'organisation familiale. On ne pouvait se battre toujours les uns contre les autres. Il fallait vivre, travailler, cultiver, récolter, faire un peu de commerce. Pour cela une paix relative tout au moins était nécessaire et une autorité qui apaisât les conflits particuliers par une parole d'équité, qui entravât les violences des guerres locales. Richard est un guerrier, comme Rollon de Normandie ; mais il est, lui aussi, un apaiseur : d'où le beau surnom qui lui fut donné. « L'importance du groupement familial, écrit Jacques Flach, est manifeste en Bourgogne dans l'œuvre constitutive du duché. Richard de Bourgogne appartenait lui aussi à l'un de ces grands lignages qui s'offrirent aux populations pour remplacer le roi franc, quand l'unité de l'Empire fut brisée et devinrent les chefs des nationalités régionales. Appuyé sur sa geste (famille) Richard put fonder une dynastie princière, base essentielle de cohésion et de coordination nationales ».

Il en fut de même dans toutes les provinces ; mais partout le travail de coordination sociale se fit de bas en haut, excepté en Normandie où il se fit de haut en bas.

En dehors et au-dessus des dynasties provinciales, la person-

nalité royale, au sommet de l'Etat, n'était pas une moindre nécessité. De même que chacun de ces Etats particuliers, qu'on peut nommer des provinces, se fût disloqué sans la personnalité, duc, comte ou marquis, qui en était la clé de voûte, le royaume lui-même n'aurait pu subsister dans son unité sans la fonction royale. Nous avons vu le pouvoir du roi s'affaiblir progressivement. Sous les derniers Carolingiens il nous apparaît dépourvu de tout moyen d'action, et cependant il est puissant encore parce qu'il est nécessaire. Maurice Prou a fait une observation très juste en constatant que, dans le courant du ix^e siècle, la personnalité royale prend en France un caractère de plus en plus religieux, voire « théocratique » et qui en devient le trait essentiel. Au roi, qui n'a plus de pouvoir guerrier, le peuple donne un prestige surnaturel. Par quoi, comme le dit encore Maurice Prou, la royauté conserve sa suprématie. Le roi est un enfant, ou bien un homme faible, sans énergie ni décision ; il n'a plus de domaines, il n'a même plus d'offices à distribuer en bénéfices pour se créer des fidèles ou pour conserver ceux qui lui sont attachés ; mais il est le roi, une personne sacrée qui plane au-dessus de tous pour l'union nécessaire.

La lutte pour la possession de la Lorraine se poursuivait toujours entre les deux fractions de l'ancien Empire carolingien, Charles le Simple ne laissait pas périmer les droits acquis. En 912, il est élu roi du pays ; l'année suivante nous le voyons maître de Strasbourg. Les monnaies épiscopales portent son nom. « Pas plus pour la Lorraine que pour l'Alsace, observe Jacques Flach, les droits des rois de France n'ont jamais été oubliés ni abandonnés au x^e et au xi^e siècle, pas plus qu'ils ne le seront dans la suite » ; contrées où les deux civilisations limitrophes se sont harmonieusement fondues.

Dans le royaume de France, les Grands, ducs et comtes, évêques et abbés, propriétaires fonciers, dont dépendait le pouvoir royal, donnaient leur appui tantôt aux Carolingiens, tantôt aux Robertiniens, selon que leur intérêt, la consolidation ou l'extension de leur puissance, de leurs « honneurs », de leurs biens les y engageait. Il n'y faut chercher d'autres mobiles : l'idée de race, de nationalité, n'était dans la pensée d'aucun. Charles le Simple régnait non sans intelligence, énergie et acti-

tivité, quand, en 920, ceux qui l'avaient porté sur le trône, vinrent lui déclarer « qu'on ne lui obéirait plus s'il ne changeait de conduite » ; ils entendaient par là si on ne leur laissait plus de liberté ; et voici qu'effectivement, en 922, ses « fidèles » « se présentèrent à lui et, jetant à terre des fétus de paille, annoncèrent qu'ils ne voulaient plus de lui pour seigneur. Se séparant de lui ils le laissèrent tout seul ». Revenant aux Robertiniens ils élurent roi, le 29 juin 922, le second fils de Robert le Fort, sous le nom de Robert I^{er}.

Charles le Simple, après avoir recruté une armée parmi ses fidèles Lorrains, marcha contre ses adversaires. Le combat s'engagea lès Soissons le 14 juin 923. Robert I^{er} fut tué dans l'action, mais l'arrivée de son fils Hugue, assisté du comte de Vermandois Herbert, donna finalement la victoire aux Robertiniens. On aurait pu croire que le fils du roi défunt serait proclamé roi, mais le choix des Grands se porta sur Raoul, duc de Bourgogne. Nous avons dit l'importance que le duché avait prise depuis Richard le Justicier. Le duc Raoul se trouvait par surcroît à la tête des plus importantes abbayes de la région, Saint-Germain d'Auxerre, Sainte-Colombe de Sens.

Il ne faudrait d'ailleurs pas croire que ces grandes souverainetés régionales, comme la Bourgogne, la Flandre, le Vermandois, l'Auvergne, le Poitou, l'Aquitaine, la Gascogne, la Bretagne, fussent exemptes de troubles et de divisions. Elles étaient en proie à des divisions intérieures tout comme le royaume de France et comme l'Ile-de-France autour de laquelle la nation devait s'agréger. Ce sont les mêmes luttes et conflits cent fois répétés à l'étage inférieur, chacune des autorités sociales, religieuses ou séculières, seigneurs ou propriétaires, chef de lignages ou de familles, défendant ou développant sa place au soleil, pour son existence ou sa plus grande prospérité. De même que les rois perdent leur autorité sur les grands, ceux-ci voient affaiblir la leur sur leurs subordonnés. On en conserve un témoignage inattendu, mais bien caractéristique, dans l'indépendance que les curés de campagne acquièrent vis-à-vis de leurs supérieurs ecclésiastiques. L'évêque perd son autorité sur ses paroisses, elle passe au propriétaire du domaine sur lequel est bâtie l'église dont le curé est desservant et où demeurent les paroissiens dont il est le pasteur. Témoignage, entre cent autres, du renforcement de l'autorité seigneuriale au degré inférieur et de la rupture de contact entre

l'épiscopat et le clergé campagnard. Il fallait cependant assurer la continuation du service divin. Le plus simple parut que le curé se mariât, transmitt sa cure à son fils, comme le tenancier rural transmettait la terre qu'il cultivait; où il ne faudrait pas voir un affaiblissement des traditions religieuses; mais le jeu naturel des contingences qu'on ne pouvait entraver. De l'organisation et coordination des cellules sociales, dans les cadres de la propriété foncière, sortiront la vie et le salut de la nation et de l'Eglise elle-même au pays de France.

« La France, écrit si justement M. Pfister, s'organise pour la vie locale. »

Car il ne faut pas confondre dissolution avec anarchie. Un cadavre qui se décompose sur le bord de la route, qui se liquéfie et bientôt ne sera plus que poussière est en décomposition; la végétation rude, vivace et puissante des forêts vierges est un exemple d'anarchie génératrice.

Un témoignage magnifiquement suggestif de ce qui s'est passé en cette époque merveilleuse qui s'étend du milieu du ix^e siècle au milieu du x^e siècle, est donné par cette constatation de Camille Jullian: « La fin des invasions est marquée par la ruine, en 942, des établissements sarrasins dits de *Fraxinetum* en Provence. »

Les invasions sont donc arrêtées. Pourquoi? C'est que, dans cette anarchie des ix^e-x^e siècles, sous des rois impuissants, et qui, malgré les qualités de plusieurs d'entre eux, nous semblent s'agiter en leurs palais comme de vains fantoches, le peuple de France, dans la souffrance et le sang répandu, parmi les luttes, les désordres, les déprédations, a fait ce que n'a pu faire, à la suite de Césaire et d'Auguste, l'immense et habile Empire romain; ce que n'a pu faire Charlemagne en sa toute-puissance, disposant de tout ce dont un homme peut disposer, et de Dieu même oserait-on dire — le peuple de France s'est organisé. Le voici en sa vraie physionomie. Le ciel libre est au-dessus de sa tête, plus de bureaucratie romaine, plus de lourde, vaine et stérile domination; et le jour où elles se sont heurtées contre les forces vives de la nation et qui s'étaient coordonnées, les invasions se sont trouvées impuissantes, échouant comme des flots écumeux contre un mur inébranlable, car le peuple de France l'a fait d'un ciment où il a mêlé ce qui s'est montré de plus solide et de plus résistant au monde: son sang, son travail et son cœur.

Le roi Raoul régna de 923 à 936. Il avait encore victorieusement lutté contre Hongrois et Normands.

Hugue le Grand, fils du roi Robert, qui aurait déjà pu monter sur le trône à la mort de son père et avait préféré voir proclamer son beau-frère, laissa la couronne au fils de Charles le Simple, à Louis IV d'Outre-Mer, ainsi nommé parce que pour en faire un roi de France, on l'avait ramené d'Angleterre. Malgré ses qualités d'énergie et d'intelligence, et ses efforts pour reprendre la Lorraine aux princes allemands qui s'en étaient emparés sur ses prédécesseurs, il ne put empêcher les progrès de la maison robertinienne. A la mort de Louis d'Outre-Mer, Hugue le Grand laissait encore couronner le fils du roi défunt, sous condition de recevoir les duchés de Bourgogne et d'Aquitaine.

Lothaire règne assez brillamment de 954 à 986, un règne de trente-deux ans. Il reprend les tentatives de ses prédécesseurs sur la Lorraine, paraît à Aix-la-Chapelle et retourne contre l'Allemagne l'aigle menaçant qui surmontait le dôme impérial. L'empereur Otton III, qui avait envahi la France, est battu au passage de l'Aisne. Le fils de Lothaire, Louis V, surnommé le Fainéant, comme les derniers Mérovingiens, lui succède. Ce surnom lui fut donné, non parce qu'il ne voulait rien faire, mais parce qu'en son règne si court il ne fit rien. Il mourut dans la fleur de la jeunesse, d'un accident de chasse, le 22 mai 987.

On sait comment les Grands élurent Hugue Capet. Election qui fait date, car la succession au trône, dans la même famille pendant plus de huit siècles, ne sera plus interrompue ; mais les destinées de cette France nouvelle avaient été commencées depuis un siècle déjà.

Conclusion.

Le plus grand des médiévistes, Benjamin Guérard, en ses immortels *Prolegomènes* fait la constatation suivante :

« Les institutions de Charlemagne furent emportées par l'anarchie ; il ne reste plus rien de la Gaule romaine ; la France entre dans un ordre de choses nouveau. »

Cette nouveauté est exposée dans le livre qui fait suite à celui-ci : le *Moyen Age*, où l'on voit la France se refaire d'elle-même par l'organisation de la vie locale, étendant progressivement son action de la famille à la royauté. Ce travail de formation, qui

aboutit à la constitution d'une France féodale avec la monarchie pour couronnement, commencé depuis plus de cent ans, depuis le milieu du ix^e siècle, se trouve dans le volume suivant parce que, sans cet exposé, ne pourrait être comprise en sa structure essentielle la France du Moyen Age.

Et, pour conclure, jetons un coup d'œil en arrière, en remontant aux lointaines origines que nous avons traitées. De quelle race étaient ces habitants du sol français qui, vingt ou trente mille ans avant notre ère, ont donné naissance à la civilisation la plus ancienne, et de beaucoup, que le monde ait connue ? On ne saurait le dire. Les étonnantes reliques de leur activité sont conservées dans les grottes du Périgord. Incomparables titres de noblesse et dont nous pouvons être fiers.

Après quoi nous avons vu se former la belle civilisation gauloise, nourricière de la civilisation romaine : exploitation des mines, travail du fer, enrichissement de la terre par des engrais tirés de la terre, instruments de labour, charroi, ameublement, vêtements, émaillage, jusqu'au savon pour la propreté du corps qui fait la dignité humaine, que ne devons-nous pas à nos pères, les Gaulois des premiers siècles avant notre ère ? Que ne leur ont pas dû les Romains ?

Aux temps féconds de leur indépendance, les Gaulois ont eu des rois épiques, Ambigat, roi des Bituriges, qui faisait sonner ses armes jusqu'en Orient et y fondait des royaumes. Ils ont eu des chantes homériques qui célébraient la gloire des lignages et celle des dieux. Leur clergé enseignait l'immortalité de l'âme et travaillait à pénétrer les secrets de la nature.

Quelles belles destinées s'ouvraient devant les Gaulois, quand on vit paraître un homme de proie, génie du mal et qui, par malheur, fut un homme de génie : en une série de forfaits effroyables Jules César étendit sa domination sur la Gaule et Rome emprisonna les vaincus dans les mailles de ses filets administratifs.

Rome allait entrer dans la période de son déclin et la Gaule, dont elle tira un regain de force et de vitalité, deviendra de cette décadence la pitoyable victime. Rome a empêché la Gaule de se refaire une vie nationale, semblable à celle que la France se donnera aux ix^e-x^e siècles. Certes, sous la domination romaine, on a vu finir les luttes génératrices de forces sociales nouvelles, menées sous la direction de chefs semblables à ceux qui, dans la guerre pour l'indépendance, montrèrent leur énergie et leur grandeur ;

mais par quoi Rome les a-t-elle remplacées ? Elle n'a donné à la Gaule qu'une paix veule et fragile, à laquelle devaient succéder des siècles de ruine et de barbarie.

Dans cette médiocrité terne, aux mornes grisailles, dans les brumes ensanglantées par les jeux du cirque, brille tout à coup une grande lueur : le Christianisme. Oh ! la belle force vivifiante, dont le peuple de la Gaule, contre ses vainqueurs, s'empare pour l'animer de son âme et lui donner son généreux éclat ! Mais les frontières sont percées à nouveau, les Germains qui reviennent sans cesse du ⁱⁱⁱ^e au ^{vi}^e siècle, en rouleau compresseur : annales sanglantes dont Rome seule est responsable. Rome a arrêté la Gaule dans son développement, elle a entravé son organisation nationale, elle l'a empêchée d'assurer par elle-même sa défense : Rome s'en était chargée, mais pour aboutir à une faillite misérable, incapable qu'elle se montra de remplir la tâche qu'elle avait assumée, une tâche trop lourde pour elle ; et c'est la nation qu'elle avait conquise pour la « civiliser » en l'exploitant qui en fut la douloureuse martyre.

Sur la fin du ^v^e siècle, une de ces bandes d'envahisseurs, celle des Francs, dans une alliance avec un clergé que menaçaient les progrès d'une secte rivale, étendit sa domination sur le pays avec brutalité. L'administration romaine était remplacée par la monarchie mérovingienne. Fustel de Coulanges a dit, en parlant du règne de ces « régénérateurs », que l'histoire du monde n'offre pas de spectacle plus dramatique et désolant que celui qui nous est offert par les rois mérovingiens de règne en règne et dont Grégoire de Tours a tracé l'impressionnant tableau, mais singulièrement brouillé par son intransigeance, on oserait dire son aveuglement théologique, qui le fait transformer en héros bienfaisants des bandits couronnés.

Cependant la France continuait de vivre, de travailler, de souffrir et d'aimer, se repliant sur elle-même, supportant ces bandes, séculairement pillardes, commandées par des rois, comme un corps robuste supporte des parasites destructeurs.

Les Carolingiens ont succédé aux Mérovingiens. Ils valaient mieux sans doute ; ils connurent des hommes de grande intelligence et d'une forte volonté qui bâtirent rapidement un Empire d'une apparence formidable. Ils comprirent les ressources que l'élément religieux pouvait leur fournir et en firent les rouages essentiels de leur organisation. Mais celle-ci n'en demeura pas

moins toute de surface, sans action sur les masses profondes du pays, lequel continua de demeurer étranger aux Carolingiens, comme il l'avait été aux Mérovingiens. Dès la mort du grand Charlemagne, grand surtout par ce que la France lui donna dans les générations suivantes, par le génie de ses poètes, la grandeur de son âme à elle et la séduction de son enthousiasme, dès la mort de Charlemagne la fragilité d'un édifice en façade se montra dans le plus lamentable écroulement, et nous retombons, sous des invasions pillardes, en un gâchis fait de désordre et de brigandage.

Mais ces nouveaux partis de pillards — les Normands — fort heureusement n'étaient que cela. Ils venaient prendre tout ce qu'ils pouvaient et repartaient gorgés de butin, en rendant du moins, à ceux qu'ils dépouillaient, le service de démolir non seulement leurs édifices, mais leurs institutions. Ils ont fait place nette. En leurs incursions incessamment répétées, secondées par les Sarrasins au Sud et les Hongrois à l'Est, ils ont délivré la France des liens de toute sorte dont Romains et Germains l'avaient embarrassée et qui ne pouvaient lui convenir étant l'œuvre de mains étrangères. Ils ont rendu à la France sa liberté d'allure, et de l'usage qu'elle en saura faire le monde reste émerveillé.

Aussi serait-on presque tenté de les saluer ces Normands, bandits libérateurs! et gloire à toi, cher et beau peuple de France. Combien elle est émouvante l'histoire de ta formation! Avec quelle souffrance, après quelle infinie gestation n'as-tu pas enfanté ta civilisation glorieuse? Peut-être en fut-elle plus généreuse et plus féconde. Pourquoi faut-il que ce soit dans la douleur que se créent les chefs-d'œuvre les plus beaux?

BIBLIOGRAPHIE. Eginhard, *Vie de Charlemagne*, éd. Halphen, 1923. — L'Astronome, *Vie de Louis le Pieux*, éd. Pertz, ap. *Monum. Germ. hist.*, SS, II. — Continuateurs de Frédégaire, éd. Krusch, 1889. — *Annales Laurissenses majores*, dites *Annales royales*, éd. *Monum. Germ. hist.*, SS., t. I. — *Annales Laureshamenses* (*Annales de Lorsch*), éd. Pertz, *Monum. Germ. hist.*, SS., t. I. — Nithard, éd. Pertz; *ibid.*, t. II. — Thégan, éd. Pertz, *ibid.*, t. II. — Paul Diacre, *Hist. gentis Langobardorum*, éd. Bethmann et Waitz, 1878. — Hincmar, *De Ordine Palatii*, éd. Maur Prou, 1885. — Le moine de Saint-Gall, *De gestis Caroli Magni*, éd. Pertz, *Monum. Germ. hist.*, SS., t. II. — Radbert, *Vie d'Adalard*, *ibid.*, t. II. — *Annales de Saint Bertin* (*Annales Bertiniani*, de 862 à 882, œuvre d'Hincmar), éd. Waitz, 1883. — Hariulf, *Chronicon Centuleuse*, éd. Ferd. Lot, 1894. — *Polypique de l'abbé Irminon*, éd. Benj. Guérard, 1844, 2 vol. — Les capitulaires, éd. Pertz, *Monum. Germ. historica. Leges*, t. I et II. — Boretius, *Capitularia regum Francorum*, 1883 sq. — S. Agobardi, *archiepiscopi Lugdunensis opera*, 2 vol. 1665-1666. Abel (S.), *Jahrbücher des fränkischen Reiches unter Karl dem Grossen*, 2^e éd.,

1888. — Bladé, *Eude, duc d'Aquitaine*, 1892. — Emile Bourgeois, *le Capitulaire de Kiersy-sur-Oise*, 1885. — Dahn, *Kaiser Karl u. seine Palatine*, 1877. — Diekamp, *Widukind, der Sachsenführer...* 1877. — Dopsch (Alf.), *Die Wirtschaftsentwicklung der Karolingerzeit*, 1912-1913, 2 vol. — Fagniez (Gust.), *Documents relatifs à l'histoire de l'industrie et du commerce en France*, t. I, 1898. — Favre (E.), *Eude, comte de Paris et roi de France*, 1893. — Fustel de Coulanges, *le Gouvernement, de Charlemagne*, ap. *Revue des Deux Mondes*, 1876, janv. — Fustel de Coulanges *les Transformations de la royauté pend. l'époque carolingienne*, revu et complété sur le ms. par Cam. Jullian, 1892. — Gaillard, *Hist. de Charlemagne*, 1782, 4 vol. — Gasquet, *l'Empire byzantin et la monarchie franque*, 1888. — Guérard (Benj.), *Polyptique de l'abbé Irminon, ou dénombrement des manses, des serfs et des revenus de l'abbaye Saint-Germain des Prés sous le règne de Charlemagne*, t. I, *Prolegomènes*, 1844. — Benj. Guérard, *Explication du capitulaire de villis*, 1853. — Halphen (L.), *Etudes critiques sur le règne de Charlemagne*, 1921. — Hauréau (B.), *Charlemagne et sa Cour*, 1838. — Himly, *Wala et Louis le Débonnaire*, 1849. — Kurze, *Einhard*, 1899. — Lauer, *Louis IV d'Outremer*, 1899. — Lot (Ferd.), *les Derniers Carolingiens*, 1878. — Mercier, *la Bataille de Poitiers et les véritables causes du recul de l'Islamisme*, 1878. — Monod (Gabr.), *Etudes critiques sur les sources de l'histoire carolingienne*, 1898. — Paris (Gaston), *Hist. poétique de Charlemagne*, 1865. — Pfister, *l'Archevêque de Metz Drogon*, dans les *Mélanges Fabre*, 1902. — Pfister et Kleinclausz, *Mérovingiens et Carolingiens*, ap. *Hist. de France*, dir. Lavissee, t. II, 1903. — Schmidt, *Die Sachsenkriege unter Karl dem Grossen*, 1882. — Vétault, *Hist. de Charlemagne*, 1876. — Zotenberg, *Les Invasions des Arabes en France*, suivi d'une étude sur les invasions des Sarrasins dans le Languedoc d'après les mss musulmans, 1872.

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	5	Chilpéric	243
I. — LA PRÉHISTOIRE	7	Clotaire II	252
II. — LA GAULE CELTIQUE.	31	Dagobert.	255 ✓
L'invasion	31	Maires du Palais et rois fai-	
Les Druides	34	néants	259 —
L'aspect de la Gaule.	43	Les Evêques	262 —
Les cadres de la Société	45	Les domaines mérovingiens	
Les Conquérants	50	et l'immunité.	270 —
Marseille	54	V. — LES CAROLINGIENS	280
Les Etats de la Gaule.	57	La famille Carolingienne	280
La civilisation gauloise	62	Charles Martel	284
La féodalité gauloise	70	Les Bénéfices	289
Au dernier siècle de l'indé-		Pépin le Bref	291
pendance.	76	Charlemagne.	302
III. — LA GAULE ROMAINE.	85	<i>Le roi des Lombards et</i>	
César.	85	<i>l'exarchat de Ravenne.</i>	302
L'œuvre des vainqueurs		<i>Les assemblées générales.</i>	309
(1 ^{er} siècle ap. J.-C.)	118	<i>Les guerres saxonnes</i>	313
La Gaule latine au n ^e siècle.	134	<i>Une monarchie ecclésias-</i>	
Les villes.	141	<i>tique</i>	317
Les belles-lettres.	152	<i>Ducs, comtes et marquis.</i>	325
Campagnes et villas	155	<i>En Aquitaine</i>	330
Le Christianisme	160	<i>Huns et Danois.</i>	334
Les Germains.	168	<i>L'Empereur d'Occident</i>	338
La Gaule du iv ^e siècle.	178	<i>Le Palais, la Cour et l'Em-</i>	
Grands domaines et colonat.	193	<i>pereur</i>	343
IV. — LES MÉROVINGIENS	200	<i>Crépuscule.</i>	349
Les grandes invasions.	200	Louis le Pieux	354
Clovis	207	Charles le Chauve	368
Fils et petits-fils de Clovis	235 ✓	L'effondrement et le salut.	378
		CONCLUSION	395

LIBRAIRIE HACHETTE
Paris. — N° 4766
Dépôt légal : 1925

Imprimé
en France

BRODARD ET TAUPIN
Imprimeurs. N° 31.1202
Coulommiers-Paris
N° 39132. — IX-4-1947.

L'HISTOIRE DE FRANCE RACONTÉE A TOUS

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

M. FR. FUNCK-BRENTANO

Membre de l'Institut.



LES ORIGINES, par Fr. Funck-Brentano, membre de l'Institut.

LE MOYEN AGE, par Fr. Funck-Brentano, membre de l'Institut.

Ouvrage couronné par l'Académie française. (Prix Gobert.)

LE SIÈCLE DE LA RENAISSANCE, par Louis Batiffol.

Ouvrage couronné par l'Institut.

LE GRAND SIÈCLE, par Jacques Boulenger.

Ouvrage couronné par l'Académie française.

LE XVIII^e SIÈCLE, par C. Stryienski.

Ouvrage couronné par l'Institut.

LA RÉVOLUTION, par Louis Madelin, de l'Académie française.

Ouvrage couronné par l'Académie française. (Grand Prix Gobert, 1912.)

LE CONSULAT ET L'EMPIRE,*, 1799-1809, par Louis Madelin,
de l'Académie française.

LE CONSULAT ET L'EMPIRE,**, 1809-1815, par Louis Madelin,
de l'Académie française.

LA RESTAURATION ET LA MONARCHIE DE JUILLET, par
J. Lucas-Dubreton.

LA DEUXIÈME RÉPUBLIQUE ET LE SECOND EMPIRE, par
René Arnaud.



LIBRAIRIE HACHETTE

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, PARIS